image
not
available

r 1325.803

HARVARD
COLLEGE LIBRARY

FROM THE FUND BEQUEATHED BY
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A·B·1887 PROFESSOR OF HISTORY
1908-1928 DIRECTOR OF THE
UNIVERSITY LIBRARY 1910-1928

Digitized by Google

m/ Monatsstifelu

IHS

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

1. MAI le 7. le 8.

1780.

TOME CLVI.

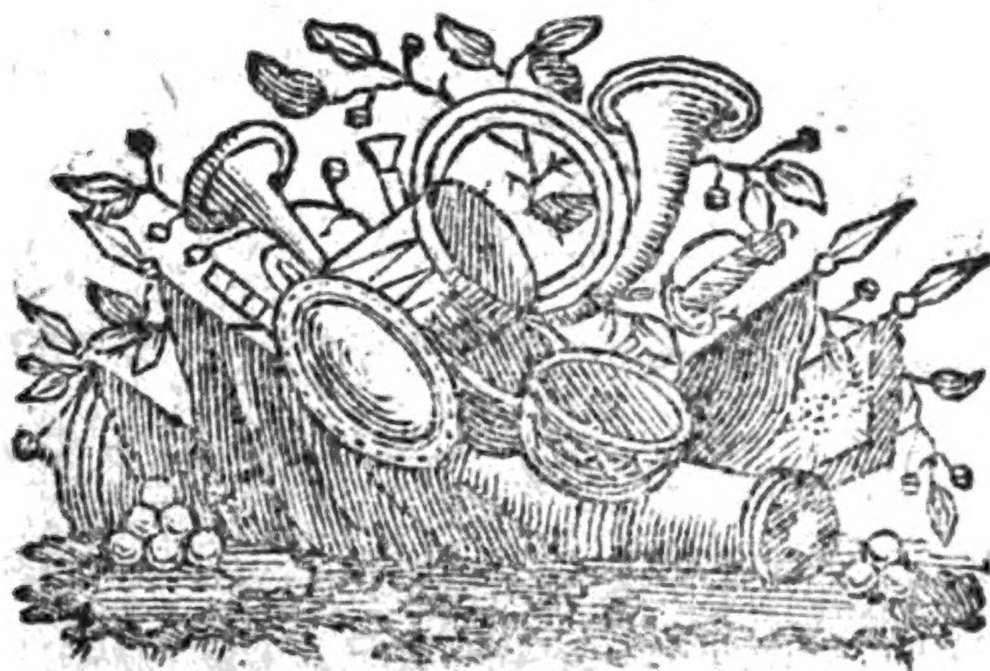

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

1. MAI 1780.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Tableaux topographiques de la Suiſſe & de l'Italie, ornés de 1200 eſtampes gravées par les meilleurs graveurs, d'après les deſſins des plus habiles maîtres. A Paris chez Née & Maſquelier, graveurs, rue des Francs-bourg.

JE ne ſais s'il eſt poſſible de voir une collection d'eſtampes qui préſente des aſpects plus pittoreſques & plus attachans. S'il eſt vrai que dans les montagnes la nature met

plus d'énergie & de variété dans ses productions, que les merveilles de la création semblent s'y revêtir d'un nouvel éclat, nous ne pouvons disconvenir que la Suisse ne soit la contrée de l'Europe la plus riche en objets propres à nourrir la philosophie & à fixer l'attention des observateurs. Ces vues sont exécutées avec autant d'exactitude que de délicatesse. Ceux qui ont voïagé en Suisse, s'y reconnoissent sans peine ; il n'est pas possible qu'à ces aspects ils ne sentent renaître une partie du plaisir qu'ils ont goûté en parcourant cette sublime région de la terre, & en s'élevant au-dessus des habitations humaines sur la crouppe de ces grandes masses entassées les unes sur les autres de la maniere la plus farouche & la plus imposante.

Mirabilis in altis Dominus. Psal. 92.

Diverses réflex. sur les mont. 15. Nov. 1776, p. 395. 396 & suiv.

Colosses d'Egypte, altieres pyramydes,
Temples qu'Athenes & Rome élevoient à leurs dieux,
Edifices mouvans que l'homme industrieux,
Suspend, malgré leur poids, sur les plaines humides,
Disparoissez loin de mes yeux,
Disparoissez. . . . Des monts je découvre la cime.
Pouvons-nous imiter, misérables humains,
Le sceau majestueux que la nature imprime
Au moindre ouvrage de ses mains?
Homme! que ton orgueil à l'instant se confonde;
Homme foible & présomptueux,
Devant les colonnes du monde,
Incline avec effroi ton front respectueux.

Le dessinateur a eu soin de donner à son ouvrage autant de variétés que d'intérêt ; il ne s'est pas seulement attaché au physique,

aux plages que l'art & la nature ont embellies ou ſéparément ou de concert ; il ne manque pas de préſenter ceux que de grands événemens, ou des anecdotes curieuſes ont rendu remarquables. On y voit la demeure du fameux Jean-Jacques & celle de l'antique ſeigneur de Ferney, on y voit même une égliſe que celui-ci a fait bâtir & qui porte cette épigraphe : DEO EREXIT VOLTAIRE 1761 (a). Derriere l'égliſe eſt le tombeau qui étoit deſtiné à recevoir le corps du philoſophe, & qu'on peut appeller comme celui d'Hector, *tumulum inanem.* Æneid. l. 3. ℣. 304. V: 1 octo 1773

Les tableaux topographiques du roïaume de Naples (les autres provinces d'Italie ne paroiſſent pas encore) ſont également d'une beauté finie. On y voit les précieux reſtes des antiquités romaines & une infinité d'endroits célebres par la vie & les écrits des anciens poëtes. L'intérieur de l'égliſe de ſaint Janvier au moment de la liquéfaction du ſang de ce ſaint Martyr, eſt du plus grand effet. On diſtingue auſſi l'égliſe de St. Philippe de Néry avec un convoi funebre d'un coſtume ſingulier, & l'éruption du mont Véſuve, repréſentée de la maniere la plus propre à faire naître l'admiration & la terreur. p. 167.

(a) Il y a, je ne ſais, quelle énergie dans cette très-courte inſcription. Elle rappelle le mot de cet ancien qui ayant vu Epicure priant dans un temple, dit que *jamais Jupiter ne lui avoit paru plus grand.* Effectivement il faut être bien grand pour forcer l'hommage de ſes ennemis les plus acharnés.

L'autorité des livres de Moïse établie & défendue contre les incrédules. Par Mr. l'abbé Voisin, docteur & professeur de Sorbonne. 1778.

DAns le tems où nous sommes, les auteurs qui s'occupent des matieres édifiantes & réellement utiles, sont singulierement recommandables & méritent de la part du public éclairé l'approbation la plus marquée. Mr. l'abbé Voisin déja connu par différens traités de critique & d'érudition ecclésiastiques (a), s'attache à prouver que Moïse est l'auteur du Pentateuque, que ce livre n'est, ni ne peut être postérieur au tems où Moïse a écrit. Il combat les objections des incrédules qui voudroient du moins en retrancher

(a) Juin 1774, p. 410. —— 1. Oct. 1775, p. 488. —— Je suis fâché qu'un homme dont j'ai si souvent occasion de louer le zele & les talens, ait critiqué la savante *Histoire des tems fabuleux** d'une maniere violente & injuste, & que craignant une réplique de la part du savant & modeste abbé Guerin, il n'ait pas hésité de recourir à l'autorité pour la supprimer. Une telle ressource décele bien de la foiblesse dans les raisonnemens, & si j'osois le dire, dans le caractere & la philosophie de Mr. l'abbé Voisin. J'apprends néanmoins en ce moment, que la réplique paroit; je la ferai connoitre dès que je la connoîtrai par moi-même.

* 1. Déc. 1779, p. 474.

cher tout ce que ce livre offre de miraculeux. Il montre que les miracles même sont tellement partie du livre de Moïse, que si on les en retranchoit, il ne resteroit plus que des faits sans liaison & sans cause, des discours bizarres & sans suite. Son ouvrage est divisé en trois parties. Moïse auteur du Pentateuque; Moïse historien véridique; Moïse législateur inspiré. Il traite ces trois parties avec une égale profondeur.

Mr. l'abbé Voisin ne pouvoit choisir de sujet plus digne d'exercer ses connoissances & ses talens que le Pentateuque. Non-seulement il est en quelque sorte la base des autres livres sacrés qui tous se rapportent à celui-ci, & s'appuient de son incontestable authenticité; mais j'ose dire que même en matiere de sciences humaines, nous avons à l'auteur de ce livre antique des obligations infinies. Il nous apprend plus que tous les systêmes des physiciens; toutes les imaginations des savans ordinateurs de cet univers, paroissent singulierement ridicules, vis-à-vis de la simple & persuasive narration de Moïse. On peut dire de leurs savantes hypotheses comparées à la physique du Pentateuque, ce que Mr. de Buffon (sans prévoir toute l'étendue de l'application qu'on en feroit) a dit du systême de Scheuchzer & de Woodward. *Le récit de l'historien sacré est simple & vrai, celui de ces naturalistes est composé & fabuleux.* Hist. nat. t. 1. p. 203.

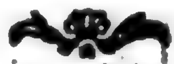

A series of letters addressed to Soame Jenyns, &c. *Lettres à Soame Jenyns, au sujet de son examen des caracteres de vérité que présente le christianisme ; par Mr. Maclaine, pasteur de l'église angloise à la Haye.* Londres, chez Bathurst, 1780.

CE que c'est que le plaisir de faire des livres ! Le moïen d'y résister depuis que tout le monde en est épris & que l'exemple ajoute encore à l'attrait de la chose ? Mr. l'abbé Royou en faisant connoître l'*Examen de l'évidence du christianisme* *, avoit ajouté à l'éloge de cet excellent ouvrage quelques observations critiques sur ce que Mr. Jenyns avoit dit des miracles & de certaines vertus, qui pour n'être pas inutiles à la société, n'égaloient néanmoins pas les vertus du christianisme.

* *Année litt.* 1779. N°. 17.

Aussitôt cette critique fait fermenter l'imagination anglo-hollandoise d'un ministre réformé, qui n'aïant rien de mieux à faire, s'est amusé à amplifier par un long commentaire la critique de Mr. l'abbé Royou.

Je soupçonne qu'outre les observations de cet abbé que Mr. Maclaine suit pas à pas (a),

(a) Il faut excepter quelques falsifications qu'on ne voit point dans l'*Année littéraire*. C'est ainsi que Mr. Maclaine dit à tort que Mr. Jenyns fait

il a eu encore sous les yeux l'édition que j'ai faite de l'ouvrage de Jenyns (a) ; car dans bien des endroits je crois me reconnoître. Par ex.

---

fait dépendre de la vérité du christianisme *toute la force des miracles & des prophéties.* Le mylord anglois n'a rien dit de semblable. Il a dit tout autre chose. Voyez le Journal du 15 Sept. 1779, p. 95.——Il faut excepter encore quelques sophismes qui n'appartiennent point au Critique françois. C'est ainsi que Mr. Maclaine se fait un triomphe de ce que Mr. Jenyns regarde la nouveauté de la doctrine évangélique comme une preuve de sa divinité. Cependant rien n'est plus raisonnable dans le sens de l'auteur. La doctrine de J. C. n'ayant rien de commun avec celle des philosophes & des législateurs qui l'avoient précédé, il n'a pu l'avoir prise d'eux ; & comme elle est d'ailleurs plus excellente & plus sublime à tous égards, il n'est guere apparent qu'un fils de charpentier l'ait imaginée. Tel est le raisonnement aussi simple que solide de mylord Jenyns, & c'est ce qui met Mr. Maclaine en train de nous dire les plus belles choses du monde.

(a) C'est la seule édition faite dans ces provinces qui présente fidélement le traité de l'auteur anglois. Je fais le public éclairé juge du parti que j'ai pris. L'ouvrage de Mr. Jenyns renfermoit des observations très-solides ; il en renfermoit de défectueuses & d'absolument fausses. Au lieu de le mutiler & de remplir les vuides par des réflexions étrangeres, comme a fait Mr. le Tourneur ; au lieu d'envelopper le tout dans un même blâme, comme a fait Mr. Maclaine ; j'ai laissé subsister le tout, j'ai insisté sur ce qu'il y avoit de sage, de vrai, je l'ai éclairci & renforcé quand j'ai pu ; & j'ai combattu ce que j'ai cru devoir l'être. Il m'a paru qu'un peu d'ombre augmenteroit l'éclat de la lumiere, & que pour bien juger des sentimens & des raisonnemens d'un homme, il falloit ne pas toucher à l'ensemble de ses idées & de ses expressions.

ex. la réponse qu'il fait au mylord, touchant les rapports du christianisme avec les intérêts de la société humaine, est exactement celle qui se trouve à la page 217 & 218; & comme j'y cite Montesquieu, Mr. Maclaine n'a pas manqué de faire la même chose.

Mais pour ne point m'énorgueillir d'avoir servi de prototype au ministre, je consens à en laisser tous les honneurs à Mr. l'abbé Royou. La modération & la bonne foi de ce savant Critique méritent bien cette déférence de ma part. Il a vu, je n'en puis douter, les réflexions que j'ai faites sur les endroits qu'il a jugé répréhensibles dans *l'Examen de l'évidence*. La maniere dont je justifie l'auteur anglois, lui a paru satisfaisante. Je dois le conclure de son silence. Il aime trop la vérité pour la laisser obscurcir dans une cause dont il a pris l'éclaircissement à soi, il est trop honnête pour dédaigner de me faire une réponse, il a trop de lumieres pour craindre de les compromettre en combattant les miennes.

Du reste, la cause est encore sous les yeux du public. La critique de Mr. Royou & la répétition qu'en fait Mr. Maclaine, existent, ma réponse existe également (a). Que ces Mrs., que tout autre ami de la religion, de

---

(a) Voyez le Journal du 15. Septembre 1779, depuis la page 94 jusqu'à la page 105, & les éclaircissemens que j'ai donnés à cet article dans le No. du 1er. Décembre, p. 491 & suiv. Presque toutes ces observations se trouvoient déja pour le fond dans les notes de l'édition de Liege.

la bonne logique, de la saine théologie, s'occupent quelques momens à me montrer mes torts. J'aurai toujours plus de satisfaction à sacrifier à la vérité les petits intérêts de mon amour propre, que de me trouver coupable d'une résistance que j'improuverois dans les autres, comme le fruit de l'entêtement & de la suffisance.

Un autre article sur lequel je dois me justifier encore à l'occasion de cette même édition de l'ouvrage de Mr. Jenyns, c'est une réflexion sur l'infanticide si justement reproché aux Chinois, qu'on lit à la page 237. Un Critique connu par ses lumieres, son discernement, son équité *, m'accuse d'avoir cru trop légérement une imputation aussi grave sur la parole de Mr. Paw. Il est vrai que pour rassembler plusieurs traits dans un seul passage, j'ai cité les *Recherches sur les Chinois*; mais je prie Mr. l'abbé de F. d'être persuadé que ce n'est pas l'autorité de Mr. Paw qui m'a fait adopter la croïance de l'infanticide chinois. Ce sont les missionnaires mêmes, ce sont les hommes qui ont dit le plus de bien de cette nation foible & cruelle. Je n'ai rien vu de plus répété, de plus fortement exprimé dans les *Lettres édifiantes*. Mr. l'abbé de F. me dispensera d'en citer tous les endroits où cette barbarie revient, puisque le P. Amiot, au *Mémoire* duquel il me renvoie, convient que les missionnaires sont d'accord sur ce point *.

* Mr. l'abbé de Fontenay, *aff. & ann.* 1780 *N°.* 12.

* Mém. sur les Chinois, t. 6, p. 327.

Comment peut-on croire que j'adhere aveuglément aux décisions de Mr. Paw ? Je suis de tous les périodistes le premier qui ait fait connoître les erreurs, les inconséquences, les inexactitudes & l'irréligieuse philosophie de cet écrivain *. On ne le connoissoit point encore à Paris, quand je l'ai annoncé dans ces provinces.

* Décemb. 1770, page 394. —— Sept. 1773, p. 154.

Je ferois injure aux lumieres de mon Critique, si je répondois sérieusement à la plaisante raison par laquelle le P. Amiot élude l'autorité de tous les missionnaires qui l'ont précédé. Il prétend qu'à Pékin même ils ignoroient ce qui se passoit dans cette capitale, parce qu'*à raison du* decorum *ils ne peuvent rien faire par eux-mêmes, & qu'ils sont obligés d'avoir recours à ceux du païs, &c.* Quoi ! depuis 200 ans que les Jésuites sont à la Chine, à la cour, dans les villes, dans les campagnes &c, ils n'ont pu savoir ce qui en étoit de l'infanticide ? Sous l'empire du bon Kang-hi, où ils jouissoient d'une liberté égale à celle des indigenes, ils n'ont pu savoir si les Chinois exposoient & tuoient leurs enfans ? . . . Et comment le P. Amiot est-il parvenu tout à coup à recueillir des lumieres si long-tems inaccessibles ? Sans doute comme il est parvenu à connoître les deux cents millions d'habitans de la Chine (a), & le petit

p. 328.

(a) Voyez ces calculs arbitraires, fondés sur des dénombremens de parade, tous contradictoires les uns aux autres, dans le Journal du

1er.

nombre des châtrés (a).

Mais laissons-là tous ceux qui ont vécu à la Chine, puisque leur témoignage est nul. Ecoutons le P. Amiot. Il prétend 1°. que *l'infanticide n'est pratiqué que dans les grandes* p. 321.

1er. Avril p. 523, & autres Journaux cités là-même. Argument *ad hominem* tiré de la migration des Tourouts, 1er. Novembre 1779, p. 332. —— 15 Janvier 1778, p. 91. —— Preuves physiques & géométriques. Sept. 1773, p. 162. —— 15 Juin 1778, p. 244 —— J'ajouterai ce que je viens de lire encore, non dans l'ouvrage de Mr. Paw, ni dans les lettres des missionnaires, mais dans la relation de *l'ambassade hollandoise*, par Nieuhof, imprimée à Leide 1665; c'est que la quantité de gibier de tout genre, de bêtes fauves, tigres, &c, & tout ce qui ne se trouve que dans les déserts, est si prodigieuse à la Chine, qu'il faut une logique ou une physique toute nouvelle pour y placer les *deux cents millions d'habitans* du P. Amiot. —— Je trouve dans le même auteur un nouvel exemple des exagérations chinoises qui peut servir de mesure avec celles que j'ai déja indiquées, pour apprécier le vrai état des choses dans ce pays-là. La grande muraille *est appellée la muraille de dix mille stades*, ce qui fait 40 degrés, c'est-à-dire, beaucoup plus que l'Asie entiere dans toute sa longueur.

(a) Le P. Amiot ne peut pardonner à Mr. Paw d'avoir nommé la Chine *un gouvernement de voleurs & de châtrés*; c'est d'après les missionnaires que j'ai jugé de ces deux attributs, 15 Juin 1778, p. 246. Plaisante apologie de la castration par les auteurs des *mémoires*, *ibid*, p. 246, 247 ——. Castration attestée par les ambassadeurs hollandois, dans l'ouvrage que je viens de citer, p. 53. Vente publique des enfans par leurs parens &c. p. 52, & une infinité d'horreurs dont on n'a aucune idée dans le plus lâche des gouvernemens chrétiens.

villes & parmi ceux qui logent sur des barques, &c. Ni Mr. Paw, ni les missionnaires n'ont dit autre chose. —— 2°. Que *ce crime est commis par ce qu'il y a de plus vil, par l'écume & par le rebut de la nation.* Eh! qui en doute? Des forfaits de cette nature seroient-ils l'ouvrage d'honnêtes gens? Mais si dans une nation il se trouve une si grande quantité de cette *écume*, que penser de la nation même? (a)

Je ne releverai pas des propositions aussi étranges qu'injurieuses aux gouvernemens chrétiens que le P. Amiot avance à cette occasion. Si l'impunité est accordée aux infanticides par les loix chinoises, *c'est*, dit ce pere,
321. *que le gouvernement chinois va au-devant de tout, & qu'il tire parti des abus mêmes, &c.* On le voit bien par les bons effets qui en résultent. Examinons un moment, si suivant le récit même du P. Amiot, le nombre de ces

(a) Le moyen de distinguer à la Chine *l'écume de la nation*, de la nation même? Quand l'amiral Anson amena à Canton un vaisseau espagnol qu'il avoit pris, il ne se trouva pas dans cette grande ville une ame qui put comprendre pourquoi il n'en avoit pas massacré l'equipage. ——Le pauvre Roi de Siao, Kin-sivan, fait prisonnier dans une bataille en 1777, eut solemnellement la tête tranchee avec sa femme, sa mere, ses freres, sœurs, enfans, &c, & cela par ordre exprès de l'Empereur, & suivant les sages loix de la Chine ...... Il faut avouer qu'une telle nation est forte en *ecume*, & que si on l'é-*cumoit* avec une attention un peu scrupuleuse, elle s'en iroit à rien.

tendres nourrissons abandonnés à la barbarie de leurs progéniteurs par le silence atroce des loix, est plus petit que Mr. Paw, les voïageurs & les missionnaires ne l'ont dit.

Chaque jour avant l'aurore, cinq tombereaux traîné chacun par un bœuf, parcourent les cinq quartiers qui partagent la ville. Cela donne-t-il l'idée d'un petit nombre d'enfans exposés ? ... *Les enfans qui vivent encore, sont mis entre les mains des nourrisses .... qui vivent encore*, bonne exception. Mais les morts sont-ils en grand nombre ? *dix sur huit* disent les missionnaires ; mais puisqu'il ne faut pas les en croire, jugeons-en par la solemnité de la cérémonie suivante. *Une fois chaque année les commissaires députés par le Lypou, & du nombre des mandarins qui composent ce tribunal, président à la construction d'un bûcher, dans lequel on jette tous les restes de ces petits corps, pour y être entierement consumés & réduits en cendres. Pendant tout le tems que le bûcher est en feu, une troupe de bonzes l'environne & fait des prieres, qu'elle adresse aux esprits de la terre, & à ceux qui président aux générations, pour leur demander d'être plus favorables qu'ils ne l'ont été ci-devant à ces petits êtres, lorsqu'ils reparoîtront sous une nouvelle forme.* P. 381. P. 328. P. 324.

Nos mœurs hélas ! ne sont pas à beaucoup près des modeles de sagesse, de continence & d'humanité. Mais que seroit-ce, grand Dieu ! si les enfans trouvés morts dans les rues fournissoient le sujet d'une si affreuse solemnité, & néanmoins si commune & si constante ? Que seroit-ce de nos gouvernemens si pour

tout remede à des horreurs de ce genre, ils ordonnoient à des jongleurs de barboter quelques paroles superstitieuses sur ces tas d'os & de cendres?.... Mais ces cendres font-elles une masse considérable? Elle est telle que les mandarins par un petit reste de respect pour la nature humaine, ont pris depuis peu le parti de les faire jetter dans la riviere, afin qu'on ne l'emploie plus à faire de la porcelaine; *car on prétend que ces cendres amalgamées*
P. 325. *avec la matiere dont on fait la porcelaine, la rendent plus solide, plus transparente & beaucoup plus belle.*

I. Georg. *Infandum! sistunt amnes, terræque dehiscunt,*
Et mæstum illacrimat templis ebur.

N. B. Dans ce tas de cendres propre à la porcelaine, ne se trouve pas une multitude d'enfans que les accoucheuses, moïennant une récompense, étouffent dans des bassins d'eau chaude, ni ceux qu'on jette dans la riviere, ni ceux enfin qu'on détruit de cent manieres diverses.

Du reste, je suis bien éloigné de reprocher au P. Amiot de n'avoir pas fait de l'infanticide chinois une peinture aussi affligeante que ses confreres. Leur imprudence n'est assurément pas une chose à imiter. Si comme le P. du Halde l'assure, on punit de mort ceux qui doutent de l'extrême antiquité de ce doux empire chinois (a), on ne feroit probablement

(a) Voyez ce passage avec les réflexions qu'il fait naitre, 1. Février 1777 p. 171, & suiv.

15.

bablement pas grace à ceux qui feroient accusés d'avoir fait des portraits odieux de la nation. Mais il paroit que dans une telle situation l'homme sage ne dit rien, & c'est ce que le P. Amiot se reproche, non sans raison, de n'avoir pas fait. *En voila assez*, dit-il en finissant, *sur un sujet que j'aurois peut-être bien fait de passer sous silence.* P. 331

J'ajouterai une réflexion qui pourroit à un certain point concilier le P. Amiot avec ses confreres, & qui certainement vaut mieux que tout ce qu'il dit contre la prétendue crédulité de ces *bons missionnaires* (c'est ainsi qu'il les appelle). Cette réflexion n'est pas de moi; elle est de l'auteur protestant que j'ai déja cité. Cet homme sage, éclairé, équitable, qui a vu la Chine, & qui ne parle que d'après ses observations propres, croit que les horreurs des mœurs chinoises diminuent considérablement depuis que le christianisme y est connu. *Les PP. Jésuites*, dit-il, *qui se sont heureusement introduits à la Chine, n'ont pas laissé*

15 Juin 1778, p. 248: rien n'est plus essenciel pour apprécier ce que quelques missionnaires ont écrit de la grandeur, de la population, de l'antiquité de l'empire chinois, de la sagesse & de la vertu de ses habitans. —— Une autre considération qui peut servir encore à fixer le vrai sens des éloges donnés aux Chinois, c'est l'état de comparaison de ce peuple avec les autres nations que les missionnaires ont visitées & instruites. Mis en parallele avec les Caraibes, les Hurons, les Hottentots & les Cafres, les Chinois devoient paroître des hommes sages, savans & vertueux.

de contrôler les mauvaises mœurs & les habitudes invétérées des Chinois, & de s'opposer de tout leur pouvoir aux plus tyranniques & brutales. J'avoue que par leur industrie & vigilance ils en ont déja extirpé en quelques endroits, &c. Ainsi s'exprime un des membres de l'ambassade hollandoise à la Chine, Mr. Nieuhof. P. 52 de la sec. partie de sa relation

DANS l'assemblée publique, tenue par l'académie des inscriptions, le 12 Novembre dernier, l'abbé Ameilhon a lu un mémoire qui ne peut manquer d'intéresser les physiciens, & les astronomes, ainsi que les historiens occupés des progrès de ces deux sciences. Il entreprend de prouver, contre les prétentions de quelques modernes, que le télescope n'a pas été connu dans l'antiquité. Il fait voir que ces tubes, dont les anciens se servoient pour observer les astres, étoient des tubes sans verres; ce qui ne pouvoit pas être autrement, puisqu'on manquoit alors des connoissances nécessaires pour préparer les verres propres à l'usage des télescopes. Il montre que les verres dont il est fait mention dans plusieurs passages des anciens, n'étoient point de forme lenticulaire, quoiqu'ils eussent la propriété de grossir les objets, & de mettre le feu aux matieres combustibles, lorsqu'on les présentoit aux rayons du soleil. Ce n'étoit, suivant l'auteur, que de simples spheres ou balons de verre, le plus souvent remplis d'eau, & qui par conséquent ne pouvoient jamais servir au télescope. Enfin l'abbé Ameilhon termine son mémoire, en opposant aux systêmes contraires à celui qu'il a cru devoir embrasser, le silence unanime & absolu de tous les physiciens & astronomes de l'antiquité, sur un instrument dont ils auroient dû infailliblement parler, s'il eût existé de leur tems.

Histoire naturelle, générale & particuliere, contenant les Epoques de la nature, par Mr. le comte de Buffon, &c.

Suite de la cinquieme Epoque.

OUTRE les élephans, les rhinocéros, les hyppopotames qui, selon Mr. de Buffon, ont vécu dans le nord, il y a eu dans cette contrée bien des especes dont il n'existe plus aujourd'hui aucun individu, & qui ont laissé la totalité de leurs dépouilles dans ces terres dévorantes; il est vrai que *jusqu'à présent* on n'a découvert que les dépouilles *d'une seule espece perdue dans les animaux terrestres, mais c'étoit la plus grande de toutes.* Mr. de Buffon est fortement affecté de cette perte, il ne cesse de s'en occuper p. 30, 243, 245 &c.; t. 2. p. 226, 231, 232, 233, 241, 275 &c. Cependant, puisque nous avons été assez heureux pour retrouver les cornes d'ammon, les belemnites & les pierres lenticulaires, trois especes que Mr. de Buffon a tant regrettées dans la classe des coquillages, dont il parle avec tant d'intérêt dans plus de 30 endroits des *Epoques*; il est à croire que nous aurons peut-être le même bonheur dans la recherche des anciens quadrupedes.

T. 2. p. 242.

Ci-dessus p. 452.

A consulter précisément les principes de la bonne physique, sommes-nous fondés à croire que depuis que le monde

existe, il nous est venu de nouvelles especes, & que d'anciennes especes ont disparu? Il paroit que non; il paroit au contraire indubitable que le plan de la création ne peut s'altérer, ni présenter d'autres êtres que ceux que la main du Créateur y a dessinés (a). L'illustre naturaliste qui dans des momens d'obscurité ou d'une distraction parfaite, fait produire, sur-tout aux *terres méridionales*, des especes nouvelles *par leurs propres forces*, sait bien quand il veut, réfuter ces erreurs avec une éloquence qui lui appartient en propre. *Toutes les touches accessoires varient; aucun individu ne ressemble parfaitement à l'autre. Aucune espece n'existe sans un grand nombre de variétés.... Mais l'empreinte de chaque espece est un type dont les principaux traits sont gravés en caracteres ineffaçables & permanents à jamais.... & comme l'ordonnance est fixée pour le nombre, le maintien & l'équilibre, la nature se présente toujours sous la même forme, & seroit dans tous les climats absolument & relativement la même, si son habitude ne varioit pas autant qu'il est possible, toutes les formes individuelles..... La nature n'altere rien aux plans qui lui ont été tracés, & dans toutes ses œuvres elle présente le sceau de l'Eternel.*

P. 255.

Hist. nat. t. 13, p. ix.

T. 12. p. iii. iv.

Mais si le tableau général des êtres vivans

(a) J'ai donné ailleurs à cette matiere toute l'étendue qu'elle m'a paru exiger *, & on me permettra d'y renvoyer.

* Catéch. phil. p. 64 & suiv.

ne souffre point d'altération, d'où viennent donc *ces dents d'un énorme animal* que Mr. de Buffon a fait graver dans ses *notes justificatives* comme *une preuve démonstrative* d'une grande espece perdue? .... D'abord trois ou quatre dents, seul reste d'une grande espece perdue. Il faut avouer que le tems s'est furieusement hâté à nous dérober de si vastes & si dures dépouilles. Il y a-peu-près 15000 ans que ces animaux sont arrivés (p. 242), il est à croire qu'ils ont vécu au moins quelques mille ans avant que les *molécules incorporées à leurs substances organisées*, fussent obligées par le froid à s'occuper d'autres especes, à fabriquer des élans & des ours. Et voilà cependant que tout est anéanti à quatre dents près, tandis que l'ivoire subsiste encore dans la même contrée, en plus grande quantité *que tous les élephans des Indes actuellement vivans n'en pourroient fournir*, & que ces mêmes dents se sont si bien conservées qu'il n'y manque pas une pointe, & que par la dureté & l'émail on ne les distingue pas des dents des hyppopotames, qui vivent encore. T. 2. pl. 1. 2, 3 & 4

Mais enfin quelles sont ces dents que Mr. de Buffon assure n'être ni celles de l'élephant, parce qu'*elles ne sont pas aplaties*; ni celles de l'hyppopotame, parce qu'elles sont à *grosses pointes mousses*, tandis que celles de ce dernier animal sont *creusées en treffle*?

Voici, je pense, tout le secret de la chose. Les dents *à pointes mousses* sont celles des vieux hyppopotames, & les dents *creusées en*

treffle font celles des jeunes. D'abord les dents de ces animaux ont de petites pointes fermées, qui s'ouvrent à mesure qu'elles grandissent, & se creusent en treffle; avec l'âge elles se referment, deviennent pleines, & prennent la figure de pointes mousses (a). .... Tenons-nous en à Mr. de Buffon; cet homme célebre répand tant de lumieres sur les objets qu'il traite, qu'il en fournit toujours contre lui-même. Prenez, ami lecteur, le second volume des *Epoques*, considérez les deux figures de la planche VI^e: deux pointes sont déja creuses, la troisieme ne l'est pas encore, on voit aisément que c'est la derniere venue, & qu'elle est dans l'état de croissance; une quatrieme arrive & s'efforce d'atteindre le niveau des autres. —— Voiez ensuite la planche V^e, les creux sont parfaits. —— Dans la figure 1^e. de la planche III^e, les creux sont fermés, mais la figure de treffle subsiste encore dans deux pointes. —— Enfin les pointes mousses sont achevées dans la II^e. planche.

Si M^r. de Buffon avoit fait attention que la même dent avoit des pointes creuses & pleines (pl. V^e), que la même dent avoit

---

(a) Cette révolution dans l'état des dents n'est point particuliere aux hyppopotames; on peut l'observer dans plusieurs autres animaux. Si Mr. de Buffon avoit consulté le moins érudit des maréchaux ferrans, il eût appris que les secondes dents des chevaux sont d'abord pleines, qu'en croissant elles laissent un creux, & qu'avant huit ans elles sont toutes refermées.

des éminences en pointes & en treffle (pl. III[e]. fig 1), il eût vu que cette distinction n'étoit rien moins que la marque d'une espece particuliere.

Je ne dirai rien de ce que Mr. de Buffon avance de la grosseur de quelques-unes de ces dents, de la petitesse des autres &c. (a); toutes ces mesures seront appréciées quand je parlerai de la grandeur des anciens animaux comparés à ceux d'aujourd'hui. Je ne dirai rien non plus des variétés d'une même espece, de ces modifications accidentelles qui pour donner une dent de plus à quelques individus, ou une pointe de plus à une dent, un anneau de plus à un insecte, quelques feuilles de plus à une fleur, n'en font pas pour cela une espece nouvelle. Mais je ne puis m'empêcher de m'arrêter un moment à une race inconnue qui étoit sur le point d'être vérifiée & dûement légalisée parmi les êtres autrefois vivans, lorsque nous avons été

(a) On ne peut prononcer sur la grandeur respective des dents, sans savoir la place qu'elles ont occupé dans la bouche de l'animal. La derniere dent molaire d'un enfant sera plus grande que la premiere d'un adulte.... On ne peut rien dire sur leur nombre, leur grosseur, le nombre & la figure des pointes &c, sans connoitre l'âge de l'animal auquel elles ont appartenu... S'il est vrai que les dents des animaux grossissent, lorsqu'elles ont cessé de croitre, comme Mr. de Buffon l'assure (Hist. nat. t. 1. p. 87), l'excédant de la grosseur ordinaire ne doit être attribué qu'à l'âge.

privés de cette découverte par un excès de précaution & une rigueur d'examen absolument déplacée. C'étoit un animal d'une grandeur épouvantable & parfaitement différent de l'élephant, quoiqu'il eût des défenses comme lui. Voici comme la chose s'est passée.

Mr. Collinson qui s'est beaucoup fatigué à
P. 236. déterminer les especes perdues par l'inspection des dents, s'étant apperçu qu'une défense trouvée dans le marais salé de l'Ohio, avoit des stries près du gros bout, il conçut aussi-tôt l'idée d'un grand animal dont l'espece n'existoit plus. Il ne pouvoit se persuader que *ces*
Ibid. *stries appartinssent à l'espece de l'élephant.* Encore quelques *notes justificatives*, quelques conjectures énoncées d'un ton bien ferme sur la nature de ces *stries*, nous étions assurés d'avoir eu autrefois sur notre globe de grands animaux *à défenses*, qui n'étoient point des élephans. Par malheur ce Mr. Collinson, qui
Ibid. *lit des mémoires à la société roïale de Londres*, eut tout-à-coup un scrupule sur sa découverte, & s'avisa, *pour se satisfaire, d'aller visiter le magasin d'un marchand qui fait commerce de dents de toute espece; & après les avoir bien examinées, il trouva qu'il y avoit autant de défenses striées au gros bout que d'unies.* Voilà comme s'est évanouie la grande espece à *défenses striées*. Un scrupule de moins, ou si (comme il pouvoit très-bien se faire) le marchand n'eût pas eu de défenses *striées*, il n'y avoit plus moïen de contester l'existence d'une ancienne espece énorme, anéantie comme les cornes d'ammon

mon & les belemnites (a). —— C'est ce même Mr. Collinson, qui étudie la physique chez un marchand d'ivoire, & qui y apprend ce que le marchand n'ignore pas, qui a enrichi Mr. de Buffon de tant de belles dents, propres à classer les especes tant celles qui sont encore que celles qui ont cessé d'être (b). P. 234.

Lorsque j'appris pour la premiere fois la mort de cette grande espece, il m'étoit venu d'abord en esprit un argument *ad hominem*, qui me prévenoit contre cette nouvelle. Pourquoi, disois-je, cet énorme animal, plutôt que de périr dans les frimats du nord, ne s'est-il pas, comme l'élephant & le rhinocéros, retiré dans les terres du midi? Je concluois delà que n'aïant pas voïagé avec les

(a) Mr. de Buffon y met bien moins de cérémonies. Des Espagnols ont trouvé de grosses dents sur les hauteurs de Santa-Fé, mais *ils ne disent pas qu'ils ont trouvé des défenses d'élephans mêlées avec ces dents*; tout de suite l'illustre naturaliste conclut que *ces dents appartiennent à une espece différente*, t. 2. p. 278. . . . Qu'on vienne à trouver un crâne humain, sans trouver en même tems les os des bras & des jambes, ou *sans dire qu'on les a trouvés*, nous conclurons que c'est le crâne d'un animal inconnu.

(b) O j'ai une si belle & si grande dent, composée d'un seul feuillet singulierement replié sur lui même & faisant masse par une tortuosité des plus bizarres! Je suis sûr que si Mr. de Buffon la voyoit il *démontreroit* que c'est une dent du fameux monstre assiégé par l'armée de Regulus, ou du terrible dragon de Rhodes. Je crois néanmoins bien fermement qu'elle a jadis appartenu à un animal de mon pays.

autres dans le tems où il pouvoit échapper aux frimats du pole, il nous avoit donné quelque droit de douter de son existence. Mais je dois avertir ceux qui voudroient faire le même argument, de ne pas trop se confier en sa *force probante.* Car pour quitter les terres du nord, il ne suffit pas de ne pouvoir supporter le froid, mais il faut encore avoir de l'esprit pour prendre dans de telles circonstances un parti sage. Car il y a des
P. 262. animaux si bêtes, qu'*ils restent où ils sont, parce qu'ils n'ont pas même le sentiment qui pourroit les conduire vers une température plus douce, ni l'idée de se trouver mieux ailleurs; car il faut de l'instinct pour se mettre à son aise, il en faut pour se déterminer à changer de demeure, & il y a des animaux, & même des hommes si bruts qu'ils préferent de languir dans leur ingrate terre natale, à la peine qu'il faudroit prendre pour se gîter plus commodément ailleurs.* Or comme nous ne connoissons pas le degré de *sentiment, les idées & l'instinct* de l'animal aux grosses dents à pointes mousses, il y a de la témérité à décider ce qu'il a fait, ce qu'il a dû faire. Il est vrai que le rhinocéros tout *brut* qu'il est, *sans intelligence & sans sentiment* *, a pris avec le prudent élephant le parti de fuir vers le midi; & il seroit bien arrivé que l'animal perdu eût eu moins de génie que ce *cochon en grand* *; mais encore ne faut-il pas faire de comparaison, de peur de faire tort à l'un ou à l'autre.

* Hist. nat. t. XI. p. 190.

* *Ibid.*

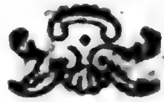

L'ÉNORME grandeur des premiers animaux du nord, eſt un point qui tient autant à cœur à Mr. de Buffon, que l'extinction des eſpeces; parce que cette grandeur prouve admirablement la chaleur primitive du globe, quoique par la conjuration opiniâtre des faits contre les hypotheſes, les grandes productions de la nature ſe trouvent preſque toutes dans les païs froids (a). Tout ce que les hiſtoriens les plus crédules ont jamais raconté des dents, des côtes, des têtes, tout ce que les gazettes & les journaux ont rapporté des os de toute grandeur trouvés par des voïageurs quelconques, tout ce que Mr. Hans Sloane a victorieuſement réfuté dans ſa *Gygantologie*, eſt raſſemblé ici par le ſavant naturaliſte avec des

(a) Qu'eſt-ce que le palmier & l'oranger en comparaiſon des chênes, des pins, des ſapins, des larix? Qu'eſt-ce que l'élephant à l'égard des baleines, des crakers, des cachelots? Les ours de Pologne ſont-ils comparables à ceux de la Nouvelle-Zemble? Les Négres ont-ils la grandeur & la force des Moſcovites & des Tartares? Les chevaux d'Abyſſinie ſont-ils de la taille de ceux du Holſtein? L'épagneul égale-t-il le grand danois? . . . . N'eſt-il pas ſingulier que les molécules ſi amies de la chaleur qu'elles ont été *vivantes* dans le ſoleil, ſi ennemies du froid que malgré leur *indeſtructibilité* eſſencielle, elles en mourront toutes, aient choiſi le nord, & le nord d'aujourd'hui, pour y faire leurs plus grands ouvrages?

peines infinies, & une attention scrupuleuse à ne laisser pas échapper la moindre découverte dans un sujet si intéressant. C'est la gazette de France qui annonce une tête de bœuf pétrifiée de deux pieds d'espace entre les deux cornes, trouvée dans un fond de Pozzolane, t. 2. p. 276 (a). —— Ce sont des dents trouvées en Sicile, dont chacune pesoit trois livres, t. 2. p. 278 (b). —— C'est sur-tout une corne de bœuf suspendue dans l'église cathédrale de Strasbourg (celle du bœuf de Bethléem sans doute) que Mr. Grignon * a très-bien vu être *trois fois de la grandeur des plus grands bœufs, quoiqu'il n'ait pu en prendre les dimensions parce*

* C'est par inadvertence que ci-dessus, p 278 & suiv. on a imprimé Grillon.

(a) Admirons ces deux cornes si bien attachées, qu'après tant de mille ans on les retrouve encore bien attenantes & bien conservées.... Quelle en étoit la grosseur, la longueur? On n'en dit rien.... Si elles n'existoient plus, a-t-on reconnu bien distinctement la tête de bœuf, surtout étant absolument pétrifiée?.... Il faut demander tout cela à l'auteur de la *Gazette de France*.

(b) Ces dents de Sicile sont des stalactites. Il y a une carriere qui en fournit par mille. On avoit donné quelques-unes de ces prétendues dents au P. Kircher pour des dents de géans; ce naturaliste, quoiqu'on en dise, moins crédule que ceux d'aujourd'hui, voulut vérifier la chose. En ayant parlé au marquis de Vintimiglia, homme très-versé dans l'histoire naturelle de Sicile, celui-ci se mit à rire, & le conduisit dans une caverne près de la ville de Palerme, où le Jésuite trouva de quoi fournir de dents de géans tous les cabinets d'Europe. Voyez le *Mundus subterraneus*, t. 2. p. 58.

qu'elle étoit trop élevée, t. 2. p. 276 &c. (a). Mais comme il ne m'est pas possible d'apprécier toutes ces merveilles avec le loisir & l'attention qu'elles exigent, je m'en tiens au grand monument de la grandeur gigantesque des animaux du nord, celui que Mr. de Buffon a examiné à fond, qu'il a vu lui-même plus d'une fois, & dont il fait le plus de cas. *La plupart des défenses qui nous sont venues du nord, sont encore d'un ivoire très-solide, dont on pourroit faire de beaux ouvrages : les plus grosses nous ont été envoïées par Mr. de l'Isle, astronome, de l'académie roïale des sciences; il les a recueillies dans son voïage en Sibérie. Il n'y avoit dans tous les magasins de Paris qu'une seule défense d'ivoire crud* * *qui eut* 19 *pouces de circonférence; toutes les autres étoient plus menues : cette grosse défense avoit 6 pieds 1 pouce de longueur, & il paroit que celles qui sont au cabinet du Roi & qui ont été trouvées en Sibérie avoient plus de 6 pieds ½ lorsqu'elles* T. 2. p. 221.

* C'est celui qui n'a point été en terre, l'autre s'appelle *ivoire cuit.*

(a) Quels observateurs! La corne étoit si *élevée qu'on n'a pu la mesurer*, & cependant on s'est bien assuré que c'étoit une vraie *corne de bœuf*, que ce n'étoit point quelque charlatanerie, quelque marotte de l'ignorance, quelque végétal contourné, quelque fossile étranger au regne animal &c. . . . . On veut réformer la nature à force de découvertes, & l'on ne se donne pas la peine de monter quelques degrés d'une échelle, l'on refuse de donner quelques sols à un pauvre sacristain qui certainement eût bien promptement descendu la corne! Il faut avouer que nos savans sont un peu commodes.

étoient entières : mais comme les extrémités en sont tronquées, on ne peut en juger qu'à-peu-près.

Voilà donc la plus grosse des défenses venues du nord, & connues en France, qui a 6 pieds ½, tout au plus, en y comprenant le bout rompu. La plus grande qu'eussent eu les marchands de Paris, n'en avoit que 6, cela peut être; c'est un demi-pied de différence, ce qui ne prouve certainement pas l'énormité des élephans du nord ... Mais cette défense de 6 pieds, est-ce une des plus grandes qu'on trouve, je ne dis pas en général parmi l'ivoire crud, mais sur les élephans aujourd'hui vivans? Oh non, il s'en faut de beaucoup. *Celles des élephans de Bombaze & du Mozambique*, dit Mr. Bertrand, *n'ont pas moins de dix pieds.* (*Dict. des foss.* art. *Yvoire*). Mais c'est Mr. de Buffon lui-même, que je veux entendre prononcer sur la prééminence des élephans; je le prends autant que je puis, pour juge des petites difficultés que la lecture de ses savans ouvrages fait naître dans mon esprit. *Il est certain*, dit-il, *qu'il y a des défenses d'élephans qui pesent chacune plus de cent-vingt livres ...... Mr. Eden rend témoignage qu'il mesura plusieurs défenses d'élephans auxquelles il trouva neuf pieds de longueur, que d'autres avoient l'épaisseur de la cuisse d'un homme, & quelques-unes pesoient quatre-vingt-dix livres. On prétend qu'il s'en trouve en Afrique qui pesent cent-vingt-cinq livres chacune .... Les voïageurs anglois rapporterent aussi de Guinée la tête d'un élephant*

que Mr. Eden vit chez Mr. le chevalier Judde, elle étoit si grosse que les os seuls & le crâne, sans y comprendre les défenses, pesoient environ deux cents livres; de sorte qu'au jugement de l'auteur, elle auroit dû peser cinq cents dans la totalité de ses parties. Ce passage qui certainement n'a pas besoin de commentaire, comparé à ce que dit Mr. de Buffon des plus grandes défenses trouvées dans le nord, prouveroit que jamais il n'y eut d'élephans égaux à ceux d'aujourd'hui; car si les défenses de 90 livres sont de 9 pieds, c'est-à-dire 2 ½ pieds plus longues que la plus grande du nord, que sera-ce de celles de 125 & 150 livres? ... Mais il est peut-être plus raisonnable de croire que la grandeur des animaux, comme celle de l'homme (a), est spécifiquement la même depuis l'époque de leur existence.

(a) Rien ne montre mieux que dans les mêmes climats la grandeur de l'espece humaine est toujours la même, que les momies; depuis quatre mille ans les Egyptiens n'ont perdu ni gagné un pouce de hauteur. —— A la vérité Mr. de Buffon (p. 305. -- t. 2. p. 316) parle avec admiration de la race gigantesque des Patagons, placée près du pole austral, où les premieres cornes d'ammon sont mortes de froid, où les *molécules organiques* sont presque agonisantes; mais la découverte de ces géans est une fable, réfutée par les observations de Mr. Bougainville faites sur les lieux, & reconnue pour une fable par Mr. de Buffon (Hist. nat. t. 3, p. 509). —— J'ai eu l'occasion dans un autre ouvrage d'examiner l'existence des géans anciens & modernes, suivant les régles de la critique & de l'histoire. *Catech. phil, p. 47, & suiv.*

tence. Il n'y a que les individus qui par des écarts passagers de la nature reçoivent quelquefois des dimensions exotiques, l'espece garde sa mesure comme son caractere & son invariable essence.

S'IL est bien certain que les animaux du midi n'ont jamais habité les païs du nord, si l'ivoire *frais* prouve, suivant la réflexion de Mr. Gmelin, que ce païs a toujours été froid (ci-dessus, p. 630.); si les cadavres gelés observés par Mr. Pallas démontrent la même chose (ci-dessus, p. 369), il est inutile d'examiner comment les élephans & les rhinocéros ont pu y vivre. Mais comme c'est ici un des points fondamentaux du systême des *Epoques*, le refroidissement du globe, il convient de nous y arrêter un moment.

Fût-il vrai que les animaux des païs méridionaux ont demeuré dans le nord, seroit-on en droit d'en conclure que le globe se refroidit, qu'autrefois échauffé par son feu propre, jusques dans les poles, il ne l'est plus aujourd'hui que dans les parties voisines de l'équateur ? Non sans doute. En supposant avec l'ingénieux auteur du *Spectacle de la nature*, qu'avant le déluge l'axe de la terre étoit droite (a), on trouvera que les régions polaires

(a) Le savant auteur de la *Théorie des Etres sensibles*, juge que cette opinion n'est pas sans vraisemblance; & explique la nutation de l'axe d'une maniere fort simple, t. 2, p. 45, & suiv.

laires n'ont point eu autrefois le degré de froid qu'elles essuient aujourd'hui, & que si la Sibérie n'étoit point assez près de l'équateur pour être la patrie naturelle des élephans, elle en étoit assez voisine pour que les hommes les y aient conduits, comme ils les ont conduits en Italie, en Macédoine, en Thrace & en d'autres régions dont le climat n'étoit point assorti à la multiplication, à la conservation de leur espece. —— Fallût-il reconnoitre une révolution entiere de l'écliptique, qui eût fait passer un même point terrestre par tous les climats, durant une période de 630 mille ans, cette hypothese, seroit encore plus plausible que celle du refroidissement du globe. Pourquoi? Parce que toute contraire qu'elle seroit à la vérité historique & au témoignage des saintes Lettres, elle ne seroit au moins pas en opposition avec des faits connus, que nous avons sous les yeux & sous la main.

Quel est le physicien qui puisse concevoir un globe refroidi par les poles; & qui à 20 pieds de profondeur; a précisément le même degré de chaleur aux poles & sous l'équateur (a)? —— Des poles qui se refroidissent

(a) Tous les physiciens savent qu'à cette profondeur le thermometre est constamment à 10 degrés, au Spitzberg & dans le Mozambique, dans la Cafrérie & la Nouvelle Zemble. Tout ce qui regarde cette matiere, vient d'être excellemment expliqué & prouvé par Mr. Romé de Lisle. *L'action du feu central bannie de la surface du globe*

dissent plutôt que l'équateur, & qui néanmoins sont bien plus près de la source & du centre de la chaleur ? (a) —— Un globe dont la chaleur se porte du centre à la circonférence, & cela, par une régle infaillible, en raison directe de la distance, & qui néanmoins n'est pas plus chaud à deux mille toises qu'à 20 pieds de profondeur (b). —— Un globe qui ne doit sa chaleur qu'à lui-même, & qui ne sauroit fondre un morceau de glace (a),

---

be. A Paris chez Didot, 1779. Si l'habile physicien donne quelquefois un peu trop d'étendue aux conséquences qu'il tire des principes reconnus, s'il proscrit avec trop peu de réserve l'existence & l'action d'un feu central, on ne peut néanmoins qu'applaudir à la force des raisonnemens qu'il oppose à Mr. de Buffon.

(a) Voyez ci-dessus 15 Février, p. 196.

(b) Mr. de Buffon assure dans plus de dix endroits de ses Epoques que la chaleur augmente à mesure qu'on descend dans l'intérieur de la terre. Mais il y a dans tout ce qu'il disserte sur ce sujet un si grand nombre d'erreurs, que le respect dû à un homme si célebre, ne me permet pas de les rapporter toutes. Il parle de mines si-
T. 2. tuées, dit-il, en Allemagne, qui ont 600 *lachters*.
p. 213. (il veut dire *Klafter*) *ce qui donne* 3000 *pieds*; & l'on sait que les plus profondes n'ont pas 2000 pieds. —— Il établit l'augmentation graduée de la cha-
p. 212. leur sur une observation faite par Mr. de Gensane dans les mines de Giromagni en Alsace; mais cette observation est contraire à ce qu'on observe dans les autres cavités de la terre, dans les mines de Vilisca en Pologne & autres bien plus profondes que celles de Giromagni, où la chaleur reste au même degré. —— De plus, l'observation de Mr. Gensane ne prouve rien moins qu'une chaleur graduée, puisque le thermometre demeura

(a), tandis que le soleil auquel il ne doit presque rien, & qui ne lui donne pas un $\frac{1}{50}$ de chaleur en comparaison de celle qu'il possede en propre, opere cet effet par un seul de ses raions directs (b).... Je pourrois ajouter à la nature de ce globe paradoxale bien d'autres

---

demeura immobile depuis 50 jusqu'à 100 toises, & monta ensuite considérablement sur six toises..... Des feux locaux peuvent influer sur les variations du thermometre, mais la chaleur propre & générale du globe n'y a aucune part... Est-il même constaté que le thermometre se régle uniquement sur la température de l'air? Le contraire paroit appuyé sur des observations un peu plus décisives que celles de Mr. Gensane. Il y a quelques années que Mr. d'Arcet, célebre chymiste, étant sur une montagne des Pyrénees, du côté de Bagneres, pendant le mois de Juin, observa que la liqueur d'un thermometre, attaché au haut d'un bâton immobile, monta à 22 degrés, terme où la chaleur est très-considérable; cependant lui & son compagnon étoient tellement pénétrés du froid piquant qui se faisoit sentir sur cette montagne, quoique défendue par une autre plus élevée contre le vent du nord, qu'ils ne purent pas y résister plus d'une demi-heure. La même observation fut faite quelques semaines après, sur une autre montagne des Pyrénées, par un des amis de Mr. d'Arcet: la liqueur même s'éleva à quelques degrés de plus, quoique le froid fût très vif.

(a) C'est une chose connue que dans toutes les saisons la glace se conserve parfaitement à 15 & à 1500 pieds de profondeur; pourvu qu'elle soit à l'abri de l'air, de l'eau & du soleil, la chaleur du globe n'en dissoudra pas un grain.

(b) Y eut-il jamais un mystere de cette nature? Une chaleur 50 fois plus grande, & bien plus

d'autres propriétés, mais ces traits suffisent pour le connoître à fond (a). Je pourrois montrer encore la source où le savant naturaliste à pris l'idée de ce globe échauffé par lui-même, mais la maniere dont il a défiguré son original le rend presque méconnoissable (b). Je me contenterai donc de recueillir quelques lumieres que l'histoire me fournit sur le

---

plus grande encore à 2000 toises de profondeur, ne peut fondre en 20,000 ans un morceau de glace, qu'un simple rayon du soleil (qui dans sa totalité ne donne qu'un $\frac{1}{50}$ de chaleur), fond en un instant!

(a) Voyez ci-dessus, 15 Janvier, p. 107 & suiv.

(b) On trouve l'idée du feu central dans le *Mundus subterraneus* du P. Kircher. Ce Jésuite a même fait graver une planche où son hypothese est représentée d'une maniere naturelle & pittoresque, p. 175. édit. de 1668. Mais il ne croit pas pour cela au refroidissement du globe, il ne croit pas à la foiblesse & à l'inutilité du soleil; il est bien persuadé que c'est la combinaison du feu de la terre avec celui du soleil qui fait la fertilité de nos champs, qui donne la vie aux plantes & aux animaux. Rien de plus eloquent, de plus expressif, que le tableau qu'il fait ailleurs du bel astre, qui dans le langage de l'Ecriture, est le chef-d'œuvre de la création, au moins parmi les êtres inanimés * & qui dans le systême de Mr. de Buffon n'est qu'un feu de parade. *Pervenimus ad solem, mundi oculum, cœli gratiam & decus, diei jucunditatem, vitæ originem, cor naturæ, auri & gemmarum parentem, moderatorem temporum, siderum principem, cœlestium corporum regem, fontem lucis, orbis miraculum, & pulcherrimum Dei optimi maximi simulacrum. Hujus tantæ sunt excellentiæ, tanta in mole magnitudo, in motu velocitas, in lumine claritas, in calore energia, in cœteris perfectionibus præstantia, ut nemo eum dicere, nemo permittatur tacere. Hic benefici Numinis vicarius, luce,*

* *Vas admirabile, opus Excelsi.* Eccli 43. —— *In sole posuit tabernaculum suum... nec est qui se abscondat a calore ejus.* Ps. 18.

degré de chaleur propre à la terre; elle m'apprend par des observations aussi simples qu'incontestables que jamais le globe n'a été plus échauffé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Suivant les tables chronologiques de Mr. de Buffon, il n'y a que 15000 ans que les élephans ont paru dans les terres du nord, il n'y a que 5000 mille ans qu'ils sont renfermés dans celles du midi. Voilà le fondement de mes calculs, je n'en veux pas d'autre. Je n'examine pas, dans quelle proportion la chaleur a diminué jusqu'en 60,000; je n'ai pas besoin de calculer le plaisant & chimérique refroidissement d'un globe en fusion * .... de m'instruire si le froid absolu *est à* 1000 *degrés au-dessous de la glace*, comme l'assure Mr. de Mayran, ou *à* 10,000, comme l'assure Mr. de Buffon: .... de savoir si la terre reçoit du soleil un $\frac{1}{25}$. de chaleur, comme Mr. Bailly le prouve à sa mode, ou bien un $\frac{1}{50}$. seulement, comme Mr. de Buffon le prouve à la sienne * .... si nos étés & nos hivers different en chaleur comme 6 & 7, calcul de Mr. Bailly, ou comme 1 & 32, calcul de Mr. de Buffon ** &c. Il me suffit de savoir qu'il n'y a pas 6000 mille ans que les élephans habitoient encore les terres dont le froid est aujourd'hui incompatible avec leur nature; & voici comme je raisonne. Depuis trois mille

* Ci dessus, p. 107, précéd. & suiv.

* Suppl. à l'Hist. nat. t. 4. p. 324.

** Epoq. p. 345.

---

luce, motu, calore, panspermiâ omnia implet, omnia cœlestis aulæ munera distribuit, ubique largus, semper munificus, nunquàm non efficax. Itin. extat. prolus. in solem.

ans la chaleur du globe n'éprouve aucun changement ; trois mille sont la moitié de six mille ; si dans une moitié de ces six mille, il ne s'est fait aucun changement, il y a tout lieu de croire, que dans l'autre moitié il ne s'en est pas fait non plus ; la diminution de la chaleur étant proportionnelle au tems & exactement mesurée sur lui (a). Ainsi depuis six mille ans, il n'y a eu aucun changement, & par conséquent l'anecdote des élephans fuïant vers les terres du midi est destituée de tout fondement.

Mais comment prouver que depuis 3000 ans la chaleur du globe n'a souffert aucune diminution ? Par les régles mêmes établies par Mr. de Buffon. La chaleur produit les géans p. 40, (b); le froid fait naître des nations de nains, *ibid*; des especes périssent & d'autres naissent selon la diminution de la chaleur, p. 252. Or depuis trois mille ans les hommes sont exactement de la même grandeur,

---

(a) On voit aisément que je ne prétends parler ici que des changemens arrivés par le refroidissement du globe, & point du tout de ceux qui pourroient être l'effet des révolutions étrangeres à l'hypothese de Mr. de Buffon, & qui n'étant point l'effet d'une cause successive & graduée, peuvent avoir lieu en un tems & ne plus se reproduire dans toute la suite des siecles.

(b) Cela n'empêche pas que les géans ne naissent que dans les montagnes, toujours plus froides que le reste du globe (p. 306), & que les Patagons, autrefois géans chimériques *, ne soient aujourd'hui dans le voisinage du cercle polaire (p. 305).

* Hist. nat. t. 3. p. 509.

les vieilles especes subsistent, aucune nouvelle n'a paru. Le froid n'augmente donc pas, & la chaleur ne s'affoiblit pas.

En vain dira-t-on que 3000 ans ne suffisent pas pour diminuer la taille des hommes, pour détruire les especes connues &c. Si durant ces 3000 ans les hommes ne sont pas diminués d'une ligne, comme il conste par les momies d'Egypte, par les statues & les monumens de toutes les nations, ils n'ont pas diminué de deux lignes en 6000 ans. Si dans 3000 ans il n'a pas péri une seule espece, il n'en a pas péri deux en 6000 &c. Or consultez tous les historiens, physiciens, naturalistes depuis Orphée, Homere, David, Salomon & Moïse; voïez si vous découvrez quelque espece qui ait cessé d'être, ou si quelque nouvelle espece a augmenté le nombre des anciennes. Examinez quel a été l'état de l'Italie du tems d'Annibal & de Jules César, vous y trouverez les mêmes hommes, les mêmes plantes, les mêmes animaux qui y sont aujourd'hui; informez-vous quel étoit alors, & même long-tems auparavant l'état de la Pologne & de la Russie, vous saurez que c'étoit la région des glaces & des neiges. Orphée s'exilant lui-même sur les bords du Tanaïs, pour pleurer la mort de sa chere Euridice, vivoit dans des climats qui *n'étoient jamais sans glace.*

Solus hyperboreas glacies, Tanaïmque nivalem, 4. Georg.
Arvaque riphæis nunquàm viduata pruinis
Lustrabat. (a).

(a) On me permettra sans doute de citer des poëtes

Les Alpes, le Caucase, le Taurus étoient-ils moins couverts alors de neige & de glace qu'ils ne le sont aujourd'hui (a)? Les auteurs les plus reculés ne parlent-ils pas de la cime de

poëtes qui connoissoient tout au mieux l'état géographique de ces regions, & qui n'avoient garde de blesser la vraisemblance dans des choses si manifestes. . . . . L'autorité des poëtes est bien le plus sûr garant de M. Bailly. Son commentaire sur la fable du phénix, symbole du refroidissement, est exactement de 7 pages. Voyez les *Lettres sur l'orig. des sciences*, p. 249 & suiv. . . . . A propos de ce Phénix. Je viens de voir un ouvrage curieux intitulé *Phœnix visus & auditus*, gros volume in-4°, dans lequel un très-savant *Petrus Texelius* a rassemblé sur le phénix toutes les imaginations possibles, jusqu'à celle qui le prend pour Abraham, Isaac & Jacob; mais pas le petit mot du refroidissement; ce mystere profond & ingénieux étoit réservé au confident des Fées.

A Amsterd. chez Plaats 1706.

(a) Qui ne sera pas surpris d'entendre Mr. de Buffon assurer que les glacieres des Alpes s'accroissent? Qu'on demande aux Suisses un peu observateurs ce qu'ils pensent de cette assertion, ils ne pourront s'empêcher d'en rire. J'en ai vu qui avançoient au contraire comme un fait bien constaté que les glacieres diminuoient. La vérité est qu'elles n'augmentent & ne diminuent pas. Si elles s'étendent d'un côté, elles se retirent d'un autre; si elles avancent durant quelque tems, elles se retirent ensuite à proportion. Mr. Coxe, savant Anglois, vient de vérifier tout cela sur les lieux par des observations faites avec toute l'attention imaginable. On peut voir son ouvrage, imprimé à Londres chez Dodsley, *Sketches of the natural, civil, and political state of Swisserland &c;* Esquisse de l'état naturel, civil & politique de la Suisse &c. 1 vol. in-8°.

ces montagnes comme de glacieres éternelles & indeſtructibles? Quelle peinture ne font-ils pas de l'Atlas, ſitué dans les brûlantes régions de l'Afrique?

. . . . cinctum aſſiduè cui nubibus atris
Piniferum caput & vento pulſatur & imbri:
Nix humeros infuſa tegit: tum flumina mento
Præcipitant ſenis, & glacie riget horrida barba. 4. Æneid.

Les Gaules & la Germanie nourriſſoient autrefois des élans, des loups-cerviers, des ours & d'autres animaux qui ne vivent aujourd'hui que dans le nord. Mr. de Buffon dit qu'alors ces païs n'étoient pas cultivés, que l'agriculture & l'habitation ont renforcé la chaleur du climat. Là-deſſus le ſavant naturaliſte ſe met à diſſerter à perte de vue ſur les défrichemens & leurs effets ſur la température de l'air. P. 345. Mais pourquoi ne nous dit-il rien de l'Italie qui du tems d'Auguſte (ſi on en croit les hiſtoriens & les géographes) étoit tout autrement cultivée & peuplée, & qui néanmoins n'avoit pas un degré de chaleur de plus qu'elle n'a aujourd'hui, comme il conſte par ſes habitans qui ſont les mêmes en force & en grandeur, comme il conſte par ſes productions, par les animaux & les plantes, toujours ſpécifiquement les mêmes. Point d'eſpece nouvelle, point d'eſpece perdue, depuis Auguſte, depuis Romulus, depuis Enée. . . . . Que penſer de la Gréce, qui du tems de Thémiſtocle & d'Ariſtide, étoit la même qu'en 1779? . . . . . de l'Aſie qui du tems d'Alexandre ne nourriſſoit que les hommes

mes & les animaux qu'elle nourrit aujourd'hui, même espece, même grandeur? .... Quelle monotonie de la part des *molécules actives, vivantes, indestructibles*, qui *lorsque la terre est plus refroidie, produisent de nou-*
P. 253. *velles especes dont le tempérament differe de celui du renne autant que la nature du renne differe de celui de l'élephant*! (a).

J'oubliois de parler de l'inquiétude que me donnent les élephans *confinés depuis cinq mille ans dans la zone torride.* Je crains qu'à tout moment un envoïé du Grand-Mogol ne vienne nous annoncer qu'ils sont tous morts de froid. Car voici le cas où ils se trouvent. *Ils*
P. 250. *ont séjourné cinq mille ans dans les climats qui forment aujourd'hui les zones tempérées, & peut-être* (b) *autant dans les climats du nord.* Après cinq mille ans, le nord n'étoit plus tenable; à moins de mourir de froid, il a fallu migrer *dans les climats qui forment aujourd'hui les zones tempérées*; cinq autres mille ans ont rendu encore cette plage inhabitable, sans l'asyle que présentoit la zone torride,

---

(a) J'invite les esprits conciliateurs à accorder ce passage avec les *caracteres ineffaçables & permanens de chaque espece*, avec *la nature qui se présente toujours sous la même forme, qui n'altere rien aux plans qui lui ont été tracés* &c. Ci-dessus, p. 20.

(b) Ce *peut-être* est parfaitement inutile. Il y a 15000 ans que les élephans ont pris naissance dans le nord; de 15000 ôtez 5000, & puis encore 5000, il n'y a plus de *peut-être* pour les 5000 restans.

s'en étoit fait de ces grands & *prudens* animaux. Or voilà encore cinq mille ans révolus. Proportion gardée les élephans doivent se trouver dans le même embarras où ils étoient il y a cinq mille ans, car la zone torride est avec les zones tempérées dans le même rapport de température, que celles-ci avec les zones glaciales (a) : mais le cas est bien différent, il ne leur reste plus de retraite. Il est vrai que suivant les dernieres nouvelles des Indes & de l'Afrique, ils se portent tout aussi bien qu'en l'année 10 ou 5 mille de leur ère, ils sont même beaucoup plus grands que ceux qui ont les premiers habité le nord *; mais un moment peut tout changer, & dans les affaires de ce monde on ne peut répondre de rien.

* Ci-dessus, p. 30.

J'avoue qu'à force de recherches sur le refroidissement du globe, j'ai cru découvrir qu'il s'échauffoit tous les jours de plus en plus; ce point de vue m'a frappé : il m'a paru que mes observations présentoient la vérification parfaite d'un systême nouveau sur l'accroissement

---

(a) S'il est vrai que les poles sont aplatis, l'obliquité des rayons les rend bien plus froids en comparaison des zones tempérées, que celles-ci en comparaison de la zone torride. Ainsi, proportion gardée, la zone torride doit se refroidir plutôt relativement aux zones tempérées, que celles-ci relativement aux poles.

sement de la chaleur terrestre (a); mon impartialité, mon éloignement de toute spéculation hypothétique, me défendent d'adhérer à cette idée. Mais si je ne veux pas qu'on étende les conséquences des faits incontestables jusqu'à l'augmentation de la chaleur du globe, je crois qu'il est de la bonne logique de les regarder comme une preuve bien certaine de la non-diminution.

Du tems d'Orphée, comme nous l'avons dit, les bords du Tanaïs étoient en tout tems un rempart de glaces; aujourd'hui, au moins en été, on y rencontre des plages délicieuses. —— Le Pont-Euxin ne se gele plus, au moins dans sa totalité, à peine offre-t-il dans les plus rudes hivers quelques glaçons épars; il n'y a pas deux mille ans qu'il ne faisoit qu'une glace solide & unie : le pauvre Ovide se désoloit à cet aspect, & ne s'imaginoit

(a) Mr. le baron de Marivetz ne doute pas d'un moment que la chaleur du globe ne prenne des accroissemens très-sensibles; comme on peut voir dans son *Prospectus d'un traité général de géographie-physique. A Paris chez Quillau* 1779. En conséquence de ces progrès du feu, il a déja imaginé l'état de la France selon tous les changemens qu'elle éprouvera jusqu'à la fin du monde *conformément à une théorie déduite des principes de la physique céleste.* . . . Dès qu'on a l'esprit de système, on ne s'arrête jamais à la vérité; les découvertes même les mieux vues conduisent à l'erreur par la démangeaison qu'elles inspirent aux esprits présomptueux de s'élancer dans des espaces inconnus, où ils s'égarent & se perdent.

ginoit ſans doute pas que dans quelques ſiecles les choſes changeroient de face.

Vidimus ingentem glacie conſiſtere Pontum.... L. 3 Triſt.
Nec vidiſſe ſat eſt, durum calcavimus æquor. Eleg. 10.

M^r. de Buffon en réclamant ſes reſſources ordinaires, nous dira-t-il que le Pont-Euxin étoit moins cultivé, qu'il y avoit moins d'habitans, moins d'agronomes ſur cette vaſte étendue d'eaux, qu'il n'y en a aujourd'hui ? —— Les autres mers n'étoient pas plus à l'abri de la gelée. Celle de Hollande a été priſe encore en 564; celle de Veniſe (choſe certaine, & qui paroit néanmoins incroïable) le fut en 860 (a) &c. Depuis bien des ſiecles ce ſpectacle ne ſe reproduit plus. N'en doit-on pas conclure que ſi le globe n'eſt pas plus chaud, il ne s'eſt du moins pas refroidi ?

A cela ajoutez que le mouvement augmente toujours par la population & la cultivation des païs autrefois déſerts, & que les êtres en mouvement *ſont autant de petits foïers* (p 348). —— Ajoutez le *frottement intérieur* de la terre, calculé en raiſon directe de la maſſe du ſoleil, de la maſſe des cométes & des planétes; *frottement* dont l'effet doit être ſans doute meſuré ſur ſa durée, & qui produit

Ci-deſſus, p. 189 & ſuiv.

(a) *L'hiver de cette année*, dit Mezerai, *fut ſi rude, que la Mer-adriatique ſe glaça; de maniere que les marchands de ces côtes portoient leurs denrées à Veniſe par charrois.* Hiſt. de France, l. x. p. 554 t. 1. édit. in-fol. de 1685. Les hiſtoriens d'Italie atteſtent le même événement.

plus de chaleur durant 75000 ans que durant quelques jours. —— Ajoutez que le froid d'autrefois a fait *arriver les nains & les pygmées* (p. 40), & que celui d'aujourd'hui n'en fait plus venir (a). —— Ajoutez les faits qui parlent aux yeux de la multitude. Faut-il plus de tems, plus de matieres combustibles pour produire un grand incendie que du tems de Sésostris & de Nemrod? Vit-on jamais autant d'incendies de villes, de villages & de forêts que durant le cours de ces dernieres années (b)? La quantité de feu, échue en partage à notre globe, n'est donc pas diminuée.... Et si par une émanation aussi constante qu'abondante, comme Newton l'assure, le soleil envoie son feu sur la terre, si ce feu ne retourne plus à sa source, & que d'un autre côté rien ne s'anéantisse dans la nature, ne doit-on pas être tenté de croire que la terre est aujourd'hui bien plus chaude qu'elle ne l'a jamais été?

Mais abandonnons ce point de vue qui nous écarteroit de notre objet; bornons-nous à admirer l'extrême antipathie de Mr. de Buffon pour les événemens consignés dans les

---

(a) Voyez la p. 509 du 3e. vol. de l'Hist. nat. où Mr. de Buffon réfute l'existence actuelle des races de géans & de pygmées. *Ce sont*, dit-il, *des variétés individuelles & accidentelles, & non pas des différences permanentes qui produiroient des races constantes.*

(b) Voyez les gazettes & les journaux de 1778 & 1779.

Livres sacrés. Le déluge, cette terrible catastrophe du globe, qui anéantît toute la race humaine, n'est qu'une petite inondation de l'Arménie, dont le souvenir s'est conservé on ne sait comment chez les Hébreux (p. 291). Cette terre, qui suivant les assertions les plus claires & les plus multipliées des auteurs inspirés (a), doit périr par le feu, périra par une cause toute opposée, savoir, par le froid; & tandis que les Anges même ignorent le tems de la fin du monde (b), M^{r}. de Buffon, par le moïen de la théorie du froid, en fait avec la plus extrême précision, l'année & même le jour. C'est *l'an 93,291 à dater de ce jour* (c).

Cependant la future conflagration du globe annoncée dans l'Ecriture, & dont il est impossible de calculer l'époque, est parfaitement conforme à une des plus anciennes traditions établies parmi les hommes. Les enfans de Seth,

---

(a) *Ille tunc mundus aquâ inundatus periit, cœli autem qui nunc sunt & terra, igni reservati.* 2. Pet. 3. ℣. 6. 7. —— *Elementa calore solventur, terra autem & quæ in ipsâ sunt opera exurentur.* Ibid. ℣. 10. —— *Cœli ardentes solventur, & elementa ignis ardore tabescent.* —— *Dies enim Domini in igne revelabitur.* 1. Cor 3. &c. A toutes ces autorités le cher Mr. Bailly répond, que c'est-là une *idée superstitieuse.* Ast. anc. p. 283.

(b) *De die autem illo vel horâ nemo scit, neque Angeli in cœlo.* Marc. 13.

(c) Ce sont ses propres paroles, *Supplem. à l'Hist. nat. t. 4. p. 287*, edit. in-8°.

au rapport de Flave Joseph (a), la graverent sur deux colonnes; les philosophes les plus célebres en ont reconnu la vérité (b); les dieux même, dit un ancien poëte, la regardoient comme l'arrêt d'un irrévocable destin (c); les phénomenes les plus frappans & en même tems les plus communs de la nature semblent appuïer cette croïance générale, & l'expliquer pour ainsi dire, par des tableaux passagers, mais terribles. Quand le feu s'amasse dans l'air, & couvre tout l'horizon des nuages dont il s'enveloppe, il nous donne par la

---

(a) Je sais que le marquis Scipio Maffei a écrit contre l'authenticité de ces deux colonnes; je pourrois le réfuter par les lumieres que me fournit la savante dissertation du P. Troilo *; mais je n'en ai que faire. L'autorité de Mr. Bailly me suffit; Mr. de Buffon, ne la récusera pas. *Les anciens*, dit Mr. Bailly, en rapportant & en adoptant le passage de Joseph, *avoient appris d'Adam que le monde périroit par l'eau & par le feu; la peur qu'ils eurent que cette science ne se perdît, avant que les hommes en fussent instruits, les porta à bâtir deux colonnes, sur lesquelles ils graverent les connoissances qu'ils avoient acquises &c.* Hist. de l'astron. anc. l. 1. éclairciss. § 1 & 2. p. 283 & 284.

* *Phil. instit. Mutinæ*, 1774.

(b) Voyez les témoignages d'Empedocles, d'Héraclitus, de Sophocle, de Cicéron, de Lucrece, de Lucain, &c. recueillis par le savant auteur de la *Physica sacra* (t. 1. p. 1521), qui ajoute cette réflexion! *Memoratu dignum est antiquissimas pariter & a verbo Dei remotissimas gentes persuasas fuisse de destructione & quasi expurgatione mundi per ignem.*

(c) *Esse quoque in fatis reminiscitur affore tempus*
Quo mare, quo tellus, correptaque regia cœli
Ardeat, & mundi moles operosa laboret.
L. 1. Metam.

la chûte de la foudre & la multiplication des éclairs, une espece de prélude de l'incendie universel. Les animaux éperdus se dispersent, & l'effroi consterne les nations. Les Rois eux-mêmes sentent pourlors leur petitesse, & reconnoissent par une inquiétude secrette l'efficace terrible de ce feu dont toute la nature est pleine, & auquel il ne faut que de la liberté pour opérer la ruine du monde (a) . . . Qu'au spectacle d'un tel orage, se joignent quelques volcans, mêlant leurs feux avec ceux des nues, couvrant de leurs laves les campagnes & les vignes, envoïant des pierres enflammées à des distances énormes; que de violens paroxismes du globe détruisent en même tems les habitations humaines, renversent des montagnes, creusent des abymes, remplacent des florissantes cités par des lacs d'eaux souffrées & bouillantes. . . . . Si dans ce moment on demandoit aux systémateurs, s'il est plus vraisemblable que le monde finira par la glace que par le feu, je suis sûr qu'ils se décideroient pour le feu, & qu'ils ne feroient aucune difficulté de croire

Fugêre fera & mortalia corda per gentes humilis stravit pavor. I. Georg.

. . . A ce jour prévu par nos aïeux
Qui confondra la terre avec les cieux;
Lorsque la flamme en ravages féconde
Viendra sapper les murailles du monde,
Pour reproduire en ses vastes tombeaux
De nouveaux cieux & des hommes nouveaux.

J. B. Rousseau.

(a) Voyez ci-dessus les assertions de Pline, de Kircher & de Mr. de Buffon, p. 547.

☞ *Lemarié, libraire, sur le marché à Liege, propose par souscription l'édition du* Dictionnaire historique (a), *revu & corrigé de la maniere dont je l'ai exposé dans le Journal du 1. Avril, p. 554. Comme le public a tout lieu de suspecter les* Prospectus *dont il est constamment dupe depuis plusieurs années, je ne veux pas qu'il conçoive à ce sujet des espérances trop flatteuses, qui pourroient, si elles étoient vaines, me faire agréger à un genre d'imposteurs dont la société ne m'est rien moins que chere.*

Je promets d'épurer cet ouvrage de maniere à ne lui laisser aucune opposition avec lui-même (& c'est un travail qui n'est pas petit), avec la saine philosophie, avec les bons principes, la modération, la justice, l'impartialité, & la vérité de l'histoire telle que je la connois; je dis telle que je la connois, *car je ne puis promettre de faire disparoître toutes les faussetés, exagérations, anacronismes, qui s'y trouvent en nombre presqu'infini, sans des recherches que je n'ai pas le loisir de faire, & des assistances que je ne*

(a) Comme Mr. Sabatier (*Trois siecles de litt.*) fait connoître ce *Dictionnaire* dans l'article *Dalibrai*, j'ai cru, faute de faire attention à la date, qu'il y avoit un auteur de ce nom parmi les coopérateurs *. La France *littéraire* l'attribue à Mr. Chaudon.

* 15. Février p. 266.

suis pas en état de me donner (a). *Il y aura de nouveaux articles, mais je ne garantis pas d'ajouter tous ceux qui y manquent; il y aura des retranchemens & des additions, qui quoique réfléchies & méditées, ne rempliront pas tout l'espace qui est entre cet ouvrage tel qu'il est & le terme de sa perfection; il y aura un très-grand nombre de corrections, mais je suis bien sûr qu'il en restera à faire.*

Voilà ce que je promets au public, par le seul désir de le servir. La souscription est entre les mains de l'imprimeur; je n'y prends aucun intérêt; comme je n'en ai jamais eu dans l'impression ou la distribution d'aucun de mes écrits.

*** On païera

en souscrivant	4 *l.* ou 3 *fl.* 5 *s.*	Arg.
en recevant le premier vol.	4 *l.* ou 3 *fl.* 5	de
le second . . .	4 *l.* ou 3 *fl.* 5	Liege.
le 3e.	4 *l.* ou 3 *fl.* 5	
le 4e.	4 *l.* ou 3 *fl.* 5	
le 5e.	4 *l.* ou 3 *fl.* 5	

on ne donnera rien à la réception du 6e.

Ceux qui n'auront pas souscrit, païeront 30 *liv.* —— *La souscription sera ouverte*

(a) Je prie mes correspondans & autres de me communiquer (mais franc de port) les connoissances particulieres qu'ils pourroient avoir touchant certains articles; en exprimant néanmoins leurs garans & leurs preuves, sans quoi je n'en pourrai faire usage.

jusqu'au 1. Octobre, mais on commencera l'impression dès le moment que le nombre des souscripteurs sera de 200. —— On donnera toute l'attention possible à la beauté du papier, du caractere, & à l'exactitude de l'impression. —— Pour que les souscripteurs ne soient jamais dans le cas de devoir se procurer une nouvelle édition, l'imprimeur s'engage à donner dans des supplémens à part les articles nouveaux que le tems fera naître. Les souscripteurs pourront s'adresser à l'imprimeur, sans affranchir les lettres, & lui indiqueront la voïe par laquelle ils souhaitent de recevoir l'ouvrage.

Les *Dents* sont le mot de la derniere Enigme, dans laquelle, il faut lire v. 9, *ces sœurs* au lieu de *ses sœurs.*

Mon ouvrage embellit les temples;
Mes loix peuvent servir d'exemples.
Je sais dequoi braver les ombres de la nuit:
Et quoique la douceur me charme,
Si quelqu'accident me désarme,
De ce cruel malheur mon trépas est le fruit.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 1. *Mars.*) Depuis les dernieres ouvertures, que la Porte avoit fait faire aux ambassadeurs de France & d'Angleterre, pour remettre en vigueur le réglement de 1746 concernant la conduite à tenir par les nations belligérantes & la navigation des neutres dans le Levant, cette affaire étoit restée dans l'indécision; & chaque courier de Smyrne nous apportoit de nouveaux détails des violations commises contre le droit des gens, particulierement par les deux corsaires françois armés dans ce port. En conséquence Mr. le baron de Haeften, ambassadeur des Provinces-unies, rappella ces jours-ci au Reis-effendi les instances, qu'il avoit déja faites précédemment, pour mettre fin à ces excès; & lui présenta pour cet effet le mémoire suivant.

« Le soussigné ambassadeur de Leurs Hautes-Puissances, les Etats-Généraux des Provinces-unies, ayant eté informé, que la polacre françoise, le St. Pierre, devoit sortir du port de Smyrne pour exercer de nouveau ses procédés irreguliers contre deux vaisseaux marchands qui sont attendus de Hollande, prie la Sublime-Porte de bien vouloir enjoindre aux caravelles du Grand Seigneur, qui se trouvent actuellement dans l'Archipel, de prévenir toute insulte que le dit armateur françois voudroit entrepren-

dre contre les dits bâtimens : il se flatte d'autant plus du succès de sa demande, qu'il ne sauroit s'imaginer que la Sublime-Porte pourroit souffrir plus long-tems que ses ports & mers soient violés si impunément, & qu'elle ne fasse pas jouir les sujets des Etats, ses maîtres, de toutes les suretés qui leur ont été accordées par les capitulations „.

„ Le soussigné ne pouvant cacher sa surprise, que la Porte ne lui ait point donné jusqu'à présent une réponse sur son mémoire qu'il a présenté ci-devant au sujet de la violence inouie commise par un armateur françois contre le vaisseau hollandois l'Anne-Hélene dans le port de Metelino, il saisit cette occasion pour insister de nouveau à obtenir une satisfaction convenable sur un fait aussi outrageant „.

Le Reis-effendi donna en réponse à ce mémoire les assurances les plus positives de l'intention sérieuse, où étoit la Porte, de prendre bientôt des mesures efficaces pour remédier aux griefs, dont la nation hollandoise avoit à se plaindre. Effectivement il fit communiquer le 12 Février par le premier-interprete de la légation à Mr. l'ambassadeur copie d'une déclaration, que la Porte avoit fait remettre le même jour aux ambassadeurs des cours de Versailles & de Londres. En voici la traduction.

“ Comme il est notoire aux Puissances de France & d'Angleterre, anciennes amies de la Sublime-Porte, que toutes les fois qu'il y a eu des différens entr'elles, ce haut empire n'a pas manqué d'observer à leur égard les droits d'amitié par une parfaite neutralité; & qu'il n'est pas moins notoire, que ce même empire a employé tous les moyens possibles pour faciliter l'exécution de leur commerce sur un pied d'égalité & pour procurer à leurs habitans dans ses

mers toute la fureté possible, en leur prêtant des secours, lorsque les occurrences l'ont exigé, & en leur témoignant toutes les attentions que l'usage & les réglemens de la marine prescrivent : il étoit par conséquent très clair & très-naturel, que la Sublime-Porte pouvoit & devoit s'attendre de la part de ces deux Puissances à un retour réciproque de sincérité, de candeur, d'amitié & de justice ,,.

" Au premier bruit des disputes & des animosités survenues entre ces deux Puissances il y a deux ans, nous eumes des conférences avec leurs ambassadeurs respectifs, dans lesquelles nous convinmes d'un commun accord, que les loix maritimes, établies de tout tems à l'occasion de pareilles hostilités, ne pourroient être violées en aucune façon, & qu'elles seroient observées & respectées. En conformité de quoi la Sublime-Porte a montré son exactitude ordinaire dans sa conduite & sa constance à remplir ses engagemens, en expédiant à tous les commandans des forteresses & des châteaux de ce vaste empire des ordres, par lesquels, ainsi que cela s'est pratiqué dans les tems passés, il leur étoit enjoint de protéger les bâtimens & les négocians contre toute attaque qu'ils pourroient se faire réciproquement; pour cet effet de les admettre dans les ports, & de ne pas consentir à la moindre chose, qui pût donner atteinte à l'engagement & à la promesse. Il leur étoit ordonné entr'autres de ne pas permettre aux corsaires des Puissances belligérantes d'acheter des bâtimens du pays, & de composer leurs équipages de nos propres sujets pour faire la course sur leurs ennemis; & au contraire de défendre & empêcher toutes prises, hostilités & effusion du sang humain, non seulement dans l'enceinte de nos ports, mais encore à la portée du canon, à la vue des forteresses, & même suivant les anciens réglemens à quelques milles loin des rivages : Enfin, dans le cas où quelques vaisseaux des deux nations belligérantes se trouveroient en action hors des sus-mentionnées limites en mer ouverte, il étoit enjoint aux capi-

taines des vaisseaux de cet empire de se bien garder de donner du secours à qui que ce fût des deux parties ou d'y témoigner la moindre partialité : Mais malgré tout cela, les deux Puissances belligérantes ayant négligé une pareille exactitude, il a résulté delà, que la sureté & la liberté de la navigation a été bannie, au point qu'indépendamment des négocians & des bâtimens des deux Puissances en guerre, les neutres même l'ont tout-a-fait perdue dans les mers de cet empire : Et ce qui a le plus indigné la Sublime Porte, c'est d'avoir été informée par des représentations réitérées, que les plus vils & malheureux de ses sujets, avec d'autres leurs semblables, profitent des troubles actuels pour exercer leur méchanceté; qu'ils courent d'une isle à l'autre ; qu'ils font des incursions & mettent à contribution les pauvres sujets; que même quelques-uns de ces gens là, contre la défense précise & la volonté souveraine, prennent parti sur des vaisseaux qui se trouvent en guerre, & courent le risque d'être pris, tués & dispersés ,,.

" Jusqu'ici la Sublime-Porte n'a pas pu avoir la moindre réponse au sujet d'un réglement formé sur le pied de celui qui avoit été établi l'année de l'Hégire 1159 (qui revient à-peu près à l'année chrétienne 1746) pendant la guerre entre les Puissances de l'Europe; reglement communiqué à Mrs. les ambassadeurs ci dessus nommés, & par lequel les limites étoient fixées par une ligne droite tirée au-delà de la Morée jusqu'à l'isle de Candie; & cela dans la vue d'empêcher les violences des corsaires de ces deux Puissances, qu'ils avoient portées à un degré insupportable, & les désordres, qui ont lieu en mer par la négligence & le peu d'attention à observer ces reglemens maritimes, & qui, nuisant à tout le monde en général, attirent à la Sublime-Porte des sollicitations, des plaintes & des représentations continuelles, par lesquelles elle a été informée, que les corsaires de ces deux Puissances gardent les entrées des ports, & que non contens de forcer les bâtimens européens, qui vont & viennent, de venir à l'obeissance, ils

en agissent aussi de même à l'égard des bâtimens turcs, pour les examiner; que contre les anciennes loix & coûtumes ils se livrent des combats, qu'ils se saisissent des bâtimens à quelques peu de milles des rivages, sous les forteresses, à la portée du canon & dans les ports,,.

" Une telle conduite étant contraire à l'honneur de l'empire, la Sublime-Porte doit en toute façon & le plutôt possible établir un bon ordre & le communiquer aux deux Puissances belligérantes, afin de procurer par-là le repos & la tranquillité aux pauvres sujets, que le bon Dieu a confiés à ses soins. A cet effet il est nécessaire, que les ambassadeurs de ces deux Puissances soient avertis au plutôt d'écrire incessamment, pour se procurer des ordres précis & directs à leurs capitaines de vaisseaux en course & à leurs officiers: Mais, comme il faudra quelque tems pour avoir les reponses, la Sublime-Porte exige, que Mrs. les ambassadeurs, ses bons amis, veuillent en attendant écrire de leur part aux capitaines de leurs vaisseaux publics, de ceux qui sont armés en guerre, & leur recommander de suspendre leurs opérations & de se garder d'une telle conduite,,.

Et, comme suivant les anciens réglemens, toutes les fois qu'un vaisseau public de la dépendance des Puissances de l'Europe se trouve obligé de venir dans les mers de la Sublime-Porte, chargé de quelques commissions particulieres, il a été d'usage, que les ministres de ces Puissances donnassent communication du sujet de la dite expédition, de sa destination & du tems qu'il devoit s'arrêter; si l'on manquoit à cette formalité ou à cette régle, & que les vaisseaux publics, qui se trouvent en guerre, entrant dans les mers de la Sublime-Porte, en vinssent à des actes d'hostilité avec leurs ennemis, sous prétexte de défendre leurs pavillons, une telle action ne pourroit être considérée que comme un procédé peu convenable, indécent & tout à fait contraire à l'amitié réciproque. La Sublime-Porte souhaite donc, qu'on employe tous les moyens, tendans à empêcher les dommages qui résultent

de ce peu d'egard pour les anciens réglemens de la marine & pour ses insinuations amicales, fondées sur le droit & la justice ; elle considere en même tems, qu'une partie de son devoir consiste à employer tous les moyens possibles pour procurer la tranquillité & la sûreté à ses négocians & aux pays de sa dépendance, pour mettre ses possessions maritimes à couvert de toutes violences & de toutes injustices contraires aux anciennes & respectables institutions, établies pour le maintien du bon ordre, & pour accorder dans l'occasion sa protection amicale tant aux Puissances belligérantes qu'aux autres, toutes étant également amies de ce haut empire. Tel est le but du présent exposé adressé aux très-honorables ambassadeurs de France & d'Angleterre : Il est en même tems enjoint au Capitan-Bacha (ou grand-amiral) & à ceux qu'il appartient, d'empêcher amicalement ceux qui auroient la hardiesse de continuer les mêmes procédés ; de proteger les négocians & les bâtimens de toutes les nations, qui exercent le commerce dans les pays de cet empire, & dont les cours se trouvent liées d'amitie avec la Sublime Porte, contre les négocians & vaisseaux des deux Puissances belligerantes, qui négligeroient d'observer les réglemens établis & spécifiés comme ci-dessus; savoir, contre ceux qui, sous la portée du canon, quelques milles en dedans des limites, violant les droits des Puissances & des nations, refusant de regler leur conduite sur de meilleurs principes, ne voudroient pas avoir égard à l'honneur & à la dignité de cet empire, qui se trouveroit par là lesé.

Traduit sur l'original turc, ce 14 Février 1780. *par* R. Braggiotti, dragoman.

L'on a tout lieu de s'attendre, que la Porte exécutera vigoureusement les intentions, qu'elle annonce par ce mémoire : du moins, sur les informations qu'on a reçues ici du procédé attentatoire aux droits les plus sacrés de la neutralité, tenu par un des corsaires françois à la

rade de Smyrne contre le navire du capitaine Blom, le Reis-effendi a témoigné à l'ambassadeur de la république, combien il le prenoit à cœur; & il a donné des ordres pour faire punir l'intendant de la douane de Smyrne, qui avoit refusé de concourir avec le Disdar du château pour détourner le corsaire de son dessein: il a en même tems promis de faire envoïer incessamment à tous les officiers du Grand-Seigneur des instructions, pour leur enjoindre d'observer la neutralité la plus exacte.

La frégate françoise, la Gracieuse, qui mouilloit à la rade de Chypre, aïant appris qu'un corsaire anglois avoit amené dans le port une prise françoise, la fit enlever par ses chaloupes armées: mais, le consul anglois s'étant plaint de cette entreprise, dans laquelle il y eut quelques gens tués de part & d'autre, les François furent obligés par les habitans d'abandonner la prise; & peu s'en fallut qu'ils n'essuïassent des effets plus funestes du ressentiment, que leur procédé avoit excité parmi les nationaux.

Des lettres de Kaminieck portent que dans les premiers jours du mois de Mars, Soliman-Bey, Bacha de Choczim, a fait jetter dans le Niester, qui passe sous les murs de sa résidence, ses favorites & les plus belles des 50 femmes qui forment son harem. Quatre mois auparavant il avoit fait essuïer le même sort à quelques autres houris; il a soupçonné que d'intelligence avec un médecin chassé de sa cour, elles avoient voulu l'empoisonner.

SMYRNE (*le* 18 *Février.*) On vient

d'avoir ici un nouvel exemple des excès auxquels les corsaires des nations belligérantes se portent dans les mers du Levant. Le 31 du mois dernier le corsaire françois qui mouilloit dans la rade, appareilla en toute hâte durant la nuit, n'aiant alors que 16 hommes de son équipage à bord & faisant suivre le reste dans des barques pour le joindre en mer. L'on apprit bientôt que son départ avoit été occasionné vraisemblablement par l'avis de l'approche de deux bâtimens marchands hollandois, qui effectivement parurent à la vue du port à 10 heures du matin. Le corsaire françois s'attachant à la poursuite d'un de ces navires, le Smyrne, cap. Blom, força de voiles pour le joindre avant qu'il fût parvenu sous le château : mais le capitaine Blom appercevant sa manœuvre, fut assez heureux, favorisé par le vent, de mouiller sous le canon de ce fort. Cependant le corsaire françois au mépris du droit des gens, voulut visiter le navire hollandois & l'emmener : le capitaine Blom refusa de le souffrir, tant comme étant neutre que comme se trouvant sous la protection du Grand-Seigneur. Par un heureux accident l'emploïé d'une maison hollandoise de cette ville, étant à la chasse près du château, s'y rendit sur le champ & demanda au Disdar, *pourquoi il souffroit qu'on violât le respect dû à la neutralité de la Porte, en visitant les bâtimens neutres sous le canon du château.* Le Disdar & ses gens avouerent que le corsaire françois leur avoit promis 3000 livres, s'ils ne s'opposoient pas à son entreprise : surquoi le

Sr. Constantin Cochine (c'est ainsi que cet emploïé s'appelle) leur promit la même somme, s'ils protégeoient le vaisseau hollandois, & s'ils empêchoient les barques de joindre le corsaire. Le Disdar s'y engagea & exécuta ponctuellement sa promesse, arrêtant les barques & envoïant à bord du corsaire pour l'avertir de ne point toucher au bâtiment hollandois, avant qu'on n'eût reçu des ordres de Smyrne, ou (en cas de désobéissance) qu'il feroit feu sur lui. Mr. de Hochepied, consul de la nation hollandoise, envoïa en attendant son chancelier au consul-général de France, pour se plaindre d'un attentat si manifeste contre les droits de la neutralité tant de la république que de la Porte; à quoi ce dernier répondit, que le corsaire agissoit contre ses instructions. Le Cadi, sur les plaintes que Mr. de Hochepied lui fit aussi porter, lui accorda deux de ses officiers, qui se rendirent sur la réquisition de ce consul, avec le chancelier & le premier interprete du consulat, accompagnés de cinq capitaines de navire, dont un Suédois, un Danois, un Vénitien, un Ragusain, & un Hollandois, au château pour examiner l'affaire & décider de la légitimité de la saisie. Le capitaine du corsaire prétendoit que le bâtiment n'étoit pas sous le canon du château; le Disdar soutenoit le contraire. Enfin l'on convint d'en faire l'épreuve; &, le boulet étant tombé à 4 ou 5 encablures au-delà du vaisseau, le Naïb du Cadi déclara qu'il étoit sous la protection de Sa Hautesse, & que si le corsaire osoit le molester, il en

répondroit à ses risques & dépens. Ainsi ce navire a heureusement évité le sort de celui du capitaine Keuler, dont l'affaire est encore indécise. L'on est impatient de voir si le corsaire françois réussira mieux à intercepter le navire hollandois du capitaine Mallàga, qui est attendu ici incessamment. En attendant l'on blâme universellement le procédé de se tenir dans un port, pour assaillir en pirate tous les vaisseaux qui veulent y entrer, de quelque nation qu'ils soient.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le* 20 *Mars.*) Son Exc. le comte d'Osterman, vice-chancelier de l'empire, a donné le 5 au soir en son hôtel un bal masqué que l'Impératrice a honoré de sa présence, ainsi que le Grand-Duc & Mde. la Grande-Duchesse de toutes les Russies. S. M. I. y étant restée jusqu'à minuit, & L. A. I. jusqu'à deux heures du matin.

Par un rescrit en date du 3 Décembre dernier, adressé au sénat dirigeant, l'Impératrice lui enjoint de tenir la main à ce que dans les gouvernemens de nouvelle création, ainsi que dans les anciens, les manufacturiers & fabriquans ne soient pas troublés dans leurs possessions, & qu'il soit libre à chacun d'eux de faire telles dispositions qu'il trouvera convenables à sa situation, ainsi qu'à l'ordre établi par les loix, sans être obligés de réclamer des magistrats supérieurs ou inférieurs quelque permission ultérieure.

S. M. I. vient de nommer miniſtre à la cour de Suede Mr. de Mouſſin-Pouskin, ci-devant revêtu du même caractere près du Roi de la Grande-Bretagne. Le comte Alexis Orlow eſt revenu de Moſcou, déterminé à aller voïager en païs étranger.

Le gouvernement fait équiper en toute diligence 15 vaiſſeaux de ligne & 6 frégates, l'Impératrice voulant protéger efficacement le commerce & la navigation de ſes ſujets & faire mieux reſpecter ſon pavillon.

On compte qu'il ſe conſtruit actuellement dans la Ruſſie 22 nouvelles villes (a).——On fait monter à trois millions & demi de roubles la ſomme que Sa Majeſte Impériale a ordonné qu'on remît au lieutenant-général de Bauer pour la conſtruction du canal de Fontaka, deſtiné entre-autres à pourvoir d'eau-douce la ville de Moſcou. On ajoute auſſi qu'il y a encore

(a) Il ne faut pas ſe faire illuſion avec le nom de *ville*. Ces villes qu'on bâtit *par vingtaines*, ne feroient pas même d'honnêtes villages dans nos contrées. C'eſt un grouppe, quelquefois ſymmétrique d'un certain nombre de maiſons conſtruites de gros ſapins enchaſſés les uns dans les autres, toutes d'un étage; on les fait dans les forêts où le ſeul matérial qu'on y emploie, eſt à la main; enſuite on les fait traîner par des bœufs juſqu'à la place où l'on veut avoir une nouvelle *ville*. —— En 1769 les habitans d'une de ces villes ſe trouvant mal à leur aiſe ſur la cime d'une haute montagne, prirent le parti de tranſporter toute la ville ſur les bords d'un beau fleuve. En trois jours tout fut fini; j'ai aſſiſté à la cérémonie de la tranſlation.

core d'autres sommes considérables, ordonnées pour divers établissemens des plus avantageux pour la Russie (a).

Des lettres de Moscou nous apprennent que le 26 Février, il y a eu un grand incendie à la maison d'Opéra pendant qu'il y avoit une assemblée nombreuse de personnes de la premiere distinction : par les soins sur-tout du prince Wolkonskoi, gouverneur-général, il n'est pas arrivé de malheurs aussi considérables que ceux qui devoient naturellement arriver. On attend les détails de ce fâcheux événement (b). v. pag 94

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 30 *Mars.*) Les eaux de la Vistule sont montées encore plus haut qu'en 1775. Les lettres de Cracovie mandent que depuis cent ans, on n'a pas vu des inondations aussi grandes dans tout le païs. Les dommages qui en sont une suite, sont inexprimables.

(a) Avec 22 millions de revenu, la cour de Russie fait plus de dépenses que d'autres avec un revenu double & triple. Cela vient de ce que l'état-militaire coûte peu. Le Roi de Prusse dépense 12 millions d'écus pour entretenir 200,000 hommes, & en Russie 300,000 hommes ne coûtent pas 6 millions d'écus. L'argent y est rare & haut, les vivres à grand prix, le peuple serf &c; des nations entieres, tels que les Kalmoucs, servent sans solde; d'autres payent ou entretiennent les régimens qu'elles envoient à l'armée, &c.

(b) Accidens arrivés dans presque toutes les salles de spectacles de l'Europe, 15 Mars 1780, p. 480 & autres cites là-même.

Le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie en cette ville, à l'arrivée de son auguste Souveraine dans ses nouvelles provinces de Pologne, doit se rendre à Polocz qui en est une des principales villes, pour recevoir cette Princesse.

Le comte Mlodziejowski, évêque de Posen & grand-chancelier de la couronne, est mort le 20. Dans la diéte du couronnement en 1764, le Roi regnant le nomma sous-chancelier de la couronne & évêque de Pozemyst. Le prince Czartoryski, évêque de Posen étant mort, ce Monarque lui donna ce nouvel évêché, & le comte Zamoyski s'étant démis du grand sceau dans la diéte de 1766, S. M. lui conféra encore le poste de grand-chancelier de la couronne.

DANTZIG (*le 6 Avril.*) Comme on ne voit point encore arriver ici de navires hollandois, l'on commence à craindre que notre commerce souffrira considérablement cette année par le manque de navires, à moins que la navigation hollandoise de la Baltique en Hollande ne soit devenue sûre; & il faudroit aussi que les Hollandois préférassent cette navigation à celle pour les ports de France & de la Méditerranée, où ils sont exposés à tant de dangers.

Il a été publié ici de la part de la cour de Madrid, que tous les effets qu'on expédie pour l'Espagne doivent être certifiés par notre magistrat & le consul de S. M. Catholique, être chargés pour compte neutre.

ESPAGNE

MADRID (*le 20 Mars.*) Mde. la Princesse des Asturies est déja rétablie de ses couches, & l'Infant qu'elle a donné à l'Espagne, devient de jour en jour plus fort & plus robuste.

Parmi les démarches patriotiques, auxquelles la présente guerre contre la Grande-Bretagne a donné lieu, celle de Dom Joseph de Cregenzan, régent de l'audience roïale de l'isle de Majorque, mérite d'être rapportée. Ce magistrat a adressé à tous les citoïens aisés, particulierement de l'isle de Majorque, une lettre-circulaire, pour les inviter à concourir avec lui à la formation d'un fonds, destiné à secourir ceux qui souffriront des malheurs de la guerre, sur-tout les veuves & les enfans de Majorquains qui y seroient tués, ou ceux qui par des blessures seroient mis hors d'état de gagner leur vie par le travail. Dom Joseph de Cregenzan aïant communiqué son projet au gouvernement, le premier-ministre comte de Florida-Blanca l'a assuré non-seulement par une lettre de l'approbation entiere du Roi, mais a aussi donné les plus grands éloges au zele & à la génerosité de ce citoïen.

CADIX (*le 19 Mars.*) Il est arrivé ici par un exprès des ordres de la cour d'y tenir prêts douze vaisseaux de guerre espagnols, deux frégates, un chambequin, & un senaut, qui composeront deux divisions, dont l'une de 6 vaisseaux de ligne & deux frégates sera sous

les ordres du chef-d'escadre de Solano, & l'autre de pareil nombre de vaisseaux, du chambequin & du senaut, sera commandée par le chef-d'escadre Thomasséo. Il paroit, qu'une de ces deux divisions est décidemment destinée pour l'Amérique, & sera chargée d'y escorter un convoi de plusieurs bâtimens marchands de la même nation, qui ont également ordre de se tenir prêts, afin de pouvoir profiter de l'escorte des vaisseaux de guerre, dont on assure que le départ aura lieu vers la fin de ce mois. Il paroit aussi qu'on se propose de faire embarquer plusieurs régimens sur des navires de transport, qu'on croit devoir faire partie du même convoi. Le comte d'O-Reilly, commandant-général de la province d'Andalousie & inspecteur-général de l'infanterie espagnole, s'étant rendu ici de sa résidence du Port Ste. Marie, a passé en revue le régiment du Roi, de deux bataillons, qui est ici en garnison, & qu'on dit être un de ceux désignés pour s'embarquer, avec celui de la Couronne, qui se trouve cantonné à San-Lucar & à Xerès, à quelques lieues d'ici.

MALAGA (*le* 15 *Mars.*) La frégate suédoise l'Illerim de 34 pieces de canon, aux ordres du chevalier David Ancarloo, est entrée le 7 dans ce port, venant de Livourne. Cet officier aïant rencontré le 28 du mois de Février à 8 heures & demie du soir un corsaire mahonois, monté de 28 canons, qui croisoit à la hauteur de l'isle Minorque, après l'avoir hélé, lui laissa continuer sa route, & il suivit tranquillement la sienne, lorsqu'environ

une demi-heure après le corsaire retournant sur ses pas, rangea la frégate suédoise par la pouppe, & lui lâcha inopinément ses deux bordées chargées à mitraille, qui tuerent trois matelots, fracasserent la cuisse & la jambe droite du commandant, blesserent son lieutenant, & quelques gens de son équipage. Le chevalier Ancarloo qui, la veille avoit été obligé par un ouragan affreux qu'il avoit essuïé dans le golfe de Lyon, de retirer ses canons & de fermer ses sabords, ne se trouvant pas préparé au combat, ses officiers prirent sur le champ les mesures les plus promptes pour repousser le corsaire qui reçut effectivement une bordée de la frégate; mais qui parvint à s'échapper pendant la nuit à force de voiles & de rames. Après cette perfidie, le chevalier Ancarloo vouloit se rendre à Marseille pour s'y faire panser de ses blessures; mais aïant été contrarié pendant trois jours par les vents & le gros tems, il est venu relâcher en ce port, où il a été débarqué pour être transporté chez le consul de sa nation, où il est mort de ses blessures.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le* 25 *Mars.*) La Reine de Portugal vient de nommer Mr. le comte d'Oyenhausen son ministre-plénipotentiaire près de la cour de Vienne, à la place de Dom Miguel de Portogallo, qui devoit s'y rendre, & qui passe maintenant à celle de Madrid; ce dernier est un des prélats de la patriachale. Le

comte

comte d'Oeyras, fils du marquis de Pombal, a obtenu la permiſſion d'aller recevoir les derniers ſoupirs de ſon pere, qui n'a peut-être que quelques momens à vivre. La cour eſt revenue aujourd'hui de Salva-terra.

DANNEMARCK.

Coppenhague (*le* 30 *Mars*.) Le comte de Luccheſe, miniſtre de la cour de Naples & qui eſt en même-tems chargé des affaires de celle d'Eſpagne, a reçu ordre de déclarer à la nôtre, que Sa M. Catholique étoit d'intention de faire des arrangemens à l'égard des navires marchands des Puiſſances neutres, dont on auroit certainement lieu d'être ſatisfait. En attendant on a ici des nouvelles, portant, que les navires de cette nation retenus tant à Cadix qu'à Malaga, & dont le nombre monte à vingt, n'y avoient pas encore été relâchés, & que leurs cargaiſons y avoient été vendues à très-bas prix, ſurtout celles des quatre derniers navires chargés de froment, dont la perte eſt de 60 pour cent.

Les directeurs de notre compagnie aſiatique font enrôler beaucoup de jeunes gens de métier, tels que des armûriers, des maréchaux, des ſerruriers, des charpantiers, maçons, peintres & vitriers, en vue de peupler & garnir nos préſides dans les iſles danoiſes aux Indes-occidentales, ſavoir Ste-Croix, San-Tomé & St. Jean; indépendamment des fraix de tranſport, dont la compagnie ſe charge, elle leur

avance encore 30 écus, & arrivés aux Indes ils toucheront par mois 6 écus & demi danois. Les avances qu'on leur aura faites ne seront rabattues que fort insensiblement.

ITALIE.

ROME (*le* 30 *Mars.*) L. A. R. Mgr. l'Archiduc & Madame l'Archiduchesse continuent d'aller voir tout ce qu'il y a de curieux dans cette capitale. Le 14 de ce mois ils se rendirent à l'église des capucins, où ils examinerent le tableau de saint Michel Archange fait par Guido-Reni, celui de la Conception, par le chevalier Lanfranco; celui de saint François, par le Dominiquain; & un autre de saint François par Carravaggio.

Le 15 L. A. R. allerent au Capitole, où elles virent le recueil des statues & antiquités qu'on y a jusqu'ici rassemblées, ensuite la galerie des tableaux & autres raretés précieuses, à quoi elles emploierent quatre heures. Le lendemain elles virent l'église des douze Apôtres, ensuite l'hôtel & la fameuse galerie de la famille Colonna, & enfin la fameuse colonne de Trajan, tant en dedans qu'en dehors. Le même jour 16 de ce mois, L. A. R. envoïerent un courier extraordinaire à Naples, mais on ne dit pas encore pour quel sujet. Le dimanche, jour des Rameaux, les augustes voïageurs assisterent dans la chapelle du Vatican avec le sacré College & toute la prélature à la bénédiction des palmes : il y fut présenté par le grand

fourier des sacrés palais, au nom du souverain Pontife, à L. A. R. deux palmes garnies des plus belles fleurs. Le soir, le duc de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne, reçut un courier extraordinaire de sa cour avec l'agréable nouvelle que la Princesse des Asturies étoit heureusement accouchée d'un Prince le 5 de ce mois. Son Exc., après l'avoir notifiée au Pape & au sacré College, en fit part aux ministres étrangers, dont les hôtels furent illuminés les deux soirées suivantes, en témoignage de la joie qu'ils prenoient à cet événement. Le 20 au matin, le St. Pere tint un consistoire secret, dans lequel S. S. ne fit que préconiser divers sujets des églises vacantes.

Il existe dans le pavé d'une grande salle octogone du diametre de cinquante-quatre palmes une très-belle mosaïque antique formée de petits morceaux de marbre d'un coloris charmant. Cette salle a quatre portes correspondantes à autant de chambres, quatre niches dans les angles, des murs de courtine & des arcs, avec une voute en partie ruinée. Elle a été découverte il y a quelques jours dans un endroit où se joignent des excavations faites dans l'ancienne ville d'Ocrea au dessous de la terre d'Otricoli, & ces excavations se continuent par le cardinal Pallotta, vice trésorier-général pour seconder les désirs du Pontife actuellement regnant. Ce travail qui est très-bien conservé, a le fond blanc & est de mosaïque dit Palombino. Les quarrés sont ornés de figures représentant des divini-

rés de la fable, mais exprimées dans tout le naturel poffible. On y découvre des animaux marins qui paroiffent nager dans l'eau; d'un autre côté on voit d'autres figures de foldats chargés de leurs armes & de leurs boucliers, qui repréfentent des combats de centaures mâles & femelles; enfin un fefton intermédiaire de différentes fleurs & de fruits, avec des mafques & des vafes; ce qui eft entouré de deux rubans, & coupé d'un autre ruban qui tourne autour des angles du pavé, & joignant un autre pavé d'une chambre contigue, formé de mofaïque blanche & noire, & repréfentant plufieurs belles figures de monftres, & une barque dépeignant le navire d'Uliffe, lorfque craignant les fuites du chant des Sirenes il fe fit lier au mât du navire, aïant eu foin de faire boucher avec de la cire les oreilles de fes compagnons.

NAPLES (*le* 1 *Avril.*) On vient de publier un édit du Roi, portant que S. M. étant informée que plufieurs officiers militaires avoient voulu empêcher les fubalternes de la grand'cour de la vicairie d'exécuter les ordres de cette cour dans les endroits cachés de leurs maifons, qui font éparfes en plufieurs endroits de la ville, & que par ce moïen la juftice n'avoit pas été exécutée; elle a ordonné au capitaine-général de faire favoir à tout le corps des officiers que tous ceux qui feront quelque réfiftance ou porteront obftacle à l'exécution des ordres de la dite vicairie, feront punis griévement & même démis de leurs emplois.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 30 *Mars.*) La cour a assisté pendant la Semaine-sainte aux cérémonies consacrées par l'Eglise à ce tems. L. M. I. & l'auguste famille ont reçu le jeudi-saint dans l'église des PP. Augustins de cette ville la communion paschale qui leur a été distribuée ainsi qu'à toute la cour par Msgr. Garampi, nonce du Pape. Après le service divin, l'Empereur retourné au palais a lavé les pieds à 12 pauvres vieillards que ce Monarque avoit servis auparavant. S. A. R. Mde. l'Archiduchesse Marie-Anne suppléa dans cette cérémonie l'Impératrice-Reine, & lava les pieds en la maniere accoutumée à 12 pauvres femmes.

On a calculé que les PP. de la Rédemption des captifs, depuis 1777 jusqu'à 1780, ont racheté 91 Chrétiens de l'esclavage, où ils gemissoient en Barbarie, pour la somme de 45, 390 florins, qui doit les aider à retourner dans leur patrie.

On a l'avis que le Kan de Crimée fait construire dans son païs plusieurs forteresses. Il se sert d'un ingénieur anglois que le ministre russe lui a envoïé de Constantinople. La Porte en est fort en peine.

RATISEBONNE (*le* 1 *Avril.*) Les envoïés du Palatinat & de Baviere ont fait distribuer ici il y a quelques jours un mémoire, en réponse à celui de S. A. S. le Duc-regnant de Wurtemberg, par lequel ils ont déclaré,

" que le principe du droit de régrédience, sur lequel la Sérénissime Maison de Wurtemberg fonde ses prétentions à la succession de Baviere, n'a pas lieu, selon la pratique générale de l'empire, puisqu'il troubleroit l'ordre de la succession à l'infini ; qu'en conséquence, toutes les prétentions en vertu du susdit droit de régrédience aïant été annullées en conformité du dernier traité de paix, on insistoit de la part de S. A. S. Electorale Palatine sur la protestation portée au protocole par la ratification du traité de paix de Teschen, contre tout ce qu'on pourroit jamais exiger par le droit de régrédience ".

La plus grande partie de la ville de Goslar a été réduite en cendres le 23 de ce mois ; au-delà de 400 des plus belles maisons ont été consumées, le feu s'étant manifesté presqu'à la fois en dix endroits différens, & les propriétaires n'aïant pu en rien sauver. Les rues sont couvertes de cendres, ou de débris. On dit que non-seulement l'hôtel de ville, mais aussi la factorerie hanovrienne & trois magasins de grains ont été la proie des flammes. Ce terrible incendie s'est manifesté, dit-on, dans la maison d'un brasseur & bien des personnes y ont péri.

BERLIN (*le 6 Avril.*) L'on apprend journellement des malheurs occasionnés par le débordement de nos rivieres. Une partie de cette ville est encore sous l'eau & les jardins de Sans-Souci sont pareillement inondés. L'on ne s'apperçoit même pas que les eaux aient diminué depuis le 24 du mois dernier. —

On croit que le conseiller de justice baron de Domberg sera nommé président de la chambre de Cleves à la place du baron de Dankelman, qui vient d'être nommé président des trois régences supérieures de Silésie.

Sa Majesté le Roi continue de jouir d'une santé parfaite & fait journellement une promenade à cheval.

PAYS-BAS.

LA HAYE (le 15 Avril.) Le prince de Gallitzin, envoié-extraordinaire de l'Impératrice de Russie, aiant reçu un exprès de sa cour, ce ministre a eu une conférence avec le président des Etats-Généraux, auquel il remit, de la part de sa Souveraine, un mémoire conçu en ces termes.

Hauts & Puissans Seigneurs,

Le sous-signé envoïé-extraordinaire de S. M. Imp. de Toutes-les-Russies a l'honneur de vous communiquer ici une copie de la déclaration, que l'Impératrice sa Souveraine a faite aux Puissances actuellement en guerre. Vos Hautes-Puissances peuvent regarder cette communication comme une marque particuliere de l'attention de l'Impératrice pour la république également intéressée aux raisons, qui ont donné lieu à cette déclaration. Il a de plus ordre de leur déclarer au nom de S. M. Impériale, " qu'autant que d'une part „ elle désire de maintenir pendant la pré- „ sente guerre la neutralité la plus stricte,

„ autant elle soutiendra par tous les moïens
„ les plus efficaces l'honneur du pavillon
„ russe & la sureté du commerce & de la
„ navigation de ses sujets, & ne souffrira
„ point qu'il leur soit porté atteinte de la
„ part d'aucune Puissance belligérante „ : Que, pour éviter en cette occasion tout mésentendu ou interprétation fausse, elle a cru devoir spécifier dans sa déclaration les bornes d'un commerce libre & de ce qu'on appelle contrebande; que, si la définition de la premiere est fondée sur les notions les plus simples, les plus claires & les plus déterminées par le droit naturel, celle de la derniere est prise par elle littéralement du traité de commerce de la Russie avec la Grande-Bretagne; que par-là elle prouve incontestablement sa bonne-foi & son impartialité envers l'un & l'autre parti; qu'elle croit par conséquent devoir s'attendre, que les autres Puissances commerçantes seront empressées d'accéder à sa façon de penser relativement à la neutralité.

D'après ces vues S. M. Imp. a chargé le sous-signé d'inviter V. H. P. à faire cause-commune avec elle, en tant que cette union pourra servir à protéger le commerce & la navigation, en observant en même tems la plus exacte neutralité, & de leur communiquer les mesures qu'elle a prises en conséquence.

Pareille invitation a déja été faite aux cours de Coppenhague, de Stokholm, & de Lisbonne; afin que, par des soins communs de toutes les Puissances maritimes neutres,

on pût établir & légaliser, en faveur de la navigation commerçante des nations neutres, un système naturel & fondé sur la justice, & qui par son avantage réel servît de régle aux siecles à venir.

Le sous-signé ne doute point, que V. H. P. ne prennent en considération l'invitation de S. M. Imp., & n'y concourent en faisant sans délai une déclaration aux Puissances belligérantes, fondée sur les mêmes principes que celle de l'Impératrice sa Souveraine, en s'expliquant en même tems au sujet de la protection de leur commerce, de la navigation, & de la nature de la contrebande, conformément aux termes de leurs traités particuliers avec les autres nations.

Au surplus le sous-signé a l'honneur d'assurer V. H. P, que, si, pour établir solidement un système aussi glorieux qu'avantageux au bien de la navigation générale, elles vouloient entamer une négociation avec les Puissances neutres sus-mentionnées, afin d'établir une convention particuliere à ce sujet, l'Impératrice sa Souveraine sera prête à y intervenir.

Vos Hautes-Puissances sentiront aisément la nécessité d'accélerer leurs résolutions sur des objets aussi importans qu'avantageux à l'humanité en général: Le sous-signé les prie de vouloir bien le pourvoir d'une prompte réponse.

A la Haye, le 3 Avril 1780.

(*Signé*) Dimitri prince de Gallitzin.

La déclaration, remise aux ministres des cours de Versailles, de Madrid, & de Londres,

dres, qui résident à Pétersbourg (à laquelle il est référé dans le mémoire de Mr. le prince de Gallitzin) n'est pas moins remarquable : en voici le contenu.

L'Impératrice de Toutes-les-Russies a si bien manifesté les sentimens de justice, d'équité, & de modération qui l'animent, & a donné des preuves si évidentes, pendant le cours de la guerre qu'elle avoit à soutenir contre la Porte-ottomane, des égards qu'elle a pour les droits de neutralité & de la liberté du commerce général, qu'elle peut s'en rapporter aux témoignages de toute l'Europe. Cette conduite, ainsi que les principes d'impartialité qu'elle a déployés pendant la guerre actuelle, ont dû lui inspirer la juste confiance, que ses sujets jouiroient paisiblement des fruits de leur industrie & des avantages appartenant à toute nation neutre. L'expérience a cependant prouvé le contraire : ni ces considérations là, ni les égards dûs à ce que prescrit le droit des gens universel, n'ont pu empêcher, que les sujets de S. M. Imp. n'aient été souvent molestés dans leur navigation & arrêtés dans leurs opérations par celles des Puissances belligérantes.

Ces entraves, mises à la liberté du commerce général & de celui de Russie en particulier, sont de nature à exciter l'attention des Souverains & de toutes les nations neutres. L'Impératrice voit résulter pour elle l'obligation de s'en affranchir par tous les moyens compatibles avec sa dignité & avec le bien-être de ses sujets : mais, avant d'en venir à l'effet & dans l'intention sincere de prévenir de nouvelles atteintes, elle a cru être de sa justice d'exposer aux yeux de l'Europe les principes qu'elle va suivre, & qui sont propres à lever tout mal entendu & ce qui pourroit y donner lieu. Elle le fait avec d'autant plus de confiance, qu'elle trouve consignés ces principes dans le droit primitif des peuples, que toute nation est fondée à réclamer ; & que les Puissances belligérantes ne sauroient les invalider

ſans violer les droits de la neutralité & ſans déſavouer les maximes qu'elles ont adoptées, nommément dans différens traités & engagemens publics : Ils ſe réduiſent aux points qui ſuivent.

I. *Que les vaiſſeaux neutres puiſſent naviguer librement de port en port & ſur les côtes des nations en guerre :*

II. *Que les effets, appartenans aux ſujets des dites Puiſſances en guerre, ſoient libres ſur les vaiſſeaux neutres, à l'exception des marchandiſes de contrebande :*

III. *Que l'Impératrice ſe tient, quant à la fixation de celle-ci, à ce qui eſt énoncé dans les articles X & XI. de ſon traité de commerce avec la Grande-Bretagne, en étendant ces obligations à toutes les Puiſſances en guerre :*

IV. *Que pour déterminer ce qui caractériſe un port bloqué, on n'accorde cette dénomination qu'à celui où il y a, par la diſpoſition de la Puiſſance qui l'attaque avec des vaiſſeaux arrêtés & ſuffiſamment proches, un danger évident d'y entrer:*

V. *Que ces principes ſervent de régle dans les procédures & les jugemens ſur la légalité des priſes.*

Sa M. Imp. en les manifeſtant ne balance point de déclarer, que, pour les maintenir & afin de protéger l'honneur de ſon pavillon, la ſureté du commerce & de la navigation de ſes ſujets contre qui que ce ſoit, elle fait appareiller une partie conſidérable de ſes forces maritimes. Cette meſure n'influera cependant d'aucune maniere ſur la ſtricte & rigoureuſe neutralité, qu'elle a saintement obſervée, & qu'elle obſervera tant qu'elle ne ſera provoquée & forcée de ſortir des bornes de modération & d'impartialité parfaites. Ce n'eſt que dans cette extrémité que ſa flotte aura ordre de ſe porter par tout où l'honneur, l'intérêt & le beſoin l'appelleront.

En donnant cette aſſurance formelle avec la franchiſe propre à ſon caractere, l'Impératrice ne peut que ſe promettre que les Puiſſances belligérantes, pénétrées des ſentimens de juſtice & d'équité dont elle eſt animée, contribueront à l'accompliſſement de ſes vues ſalutaires, qui

tendent si manifestement à l'utilité de toutes les nations & à l'avantage même de celles en guerre; Qu'en conséquence elles muniront leurs amirautés & officiers-commandans, d'instructions analogues & conformes aux principes ci dessus énoncés, puisés dans le code primitif des peuples & adoptés si souvent dans leurs conventions.

Il paroit que la cour de Londres est décidemment résolue à s'en tenir à la déclaration faite par son ambassadeur, Mr. le chevalier York, dans son mémoire du 21 Mars, malgré les représentations que les Etats-Généraux avoient résolu le 24 Mars de faire faire sur l'impossibilité de donner une réponse positive dans le terme fixé de trois semaines. Le comte de Welderen, envoïé de la république, aïant formé à cet effet un mémoire au Roi, le communiqua au vicomte Stormont, avec priere de le remettre devant Sa Majesté & de le seconder de ses bons offices, représentant en même tems verbalement à ce secretaire-d'état l'impossibilité de procurer une réponse de toutes les provinces dans un délai de trois semaines : mais cette démarche n'a pas produit plus d'effet, qu'elle n'en a eu ici près du ministre de S. M. Britannique. Mylord Stormont répondit, tant dans cette premiere conférence que dans une seconde, qu'il eut avec le comte de Welderen le 30 Mars après avoir pris les ordres de son Souverain, " que le mé-
„ moire de Mr. le chevalier York ne con-
„ tenant rien que la résolution de S. M. déja
„ exprimée dans la déclaration verbale, faite
„ par mylord Stormont le 28 Janvier, Sa
„ Majesté ne pouvoit apporter aucun chan-
„ gement

„ gement au délai, qui avoit été fixé &c. „

D'un autre côté l'on a la satisfaction d'apprendre, que la promesse, faite par le comte de Florida Blanca, premier-ministre de S. M. Catholique, au comte de Rechteren, envoïé de Leurs Hautes-Puissances, a été pleinement remplie, ainsi qu'il paroit par la copie suivante d'une lettre, écrite par le premier de ces ministres au second, en date du Pardo le 17 Mars 1780.

Mr. D'après l'insinuation de L: H. P. au vicomte de la Herreria, ce ministre a recommandé à la bonté du Roi, la prompte liberté du navire hollandois nommé la Dame Elisabeth, cap. Henri Buk, détenu à Cadix. S. M. qui saisit avec empressement toutes les occasions de marquer aux Etats-Généraux combien elle désire de leur complaire, & de leur accréditer sa constante amitié & bonne crrrespondance, a donné les ordres nécessaires, afin qu'on presse le procès de ce bâtiment, en lui donnant la liberté, pour qu'il puisse continuer son voïage à Smyrne.

En même tems le Roi a résolu aussi d'ordonner, qu'on traite avec toute l'indulgence possible les bâtimens hollandois ; qu'on prévienne les juntes & les ministres de la marine, que son intention roïale est, qu'ils aient à presser l'expédition des procès des navires détenus ; qu'autant qu'il se pourra, ils traitent les bâtimens de la république avec toute condescendance, qu'ils examinent avec promptitude & sans retard leurs papiers de mer, & enfin qu'ils tâchent d'éviter toute détention, à moins que pour de très-justes raisons ils ne se voient obligés de leur défendre la sortie de nos ports.

Ces ordres donc qui viennent d'être expédiés aujourd'hui par un courier extraordinaire, donnent évidemment à connoître, Monsieur, qu'ils sont l'effet de la considération particuliere du Roi pour leurs Hautes-Puissances. Dans une déclaration que j'aurai l'honneur de vous communiquer, relativement à la façon dont S. M. veut que ses escadres agissent

à l'égard de la détention des bâtimens, qui par leur conduite pourroient donner quelques soupçons, particulierement dans le détroit de Gibraltar, & dans laquelle il sera pareillement énoncé la régle qu'on devra observer dans les jugemens des prises, sera consignée & démontrée encore davantage la scrupuleuse équité du Roi envers toutes les Puissances neutres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 12 Avril.*) Leurs Majestés & la famille roïale sont allées passer quelques jours à Windsor, après que le Roi a réglé avec ses ministres tout ce qui concerne le plan d'opérations pour la campagne prochaine. On travaille sans relâche à préparer la grande flotte qui doit agir en Europe, & qui consistera en 36 vaisseaux de ligne. On a déja expedié plusieurs vaisseaux de guerre pour différentes répartitions : ceux qui sont encore destinés pour les Indes-occidentales, aux ordres du chef-d'escadre Walsingham, sont prêts à lever l'ancre au premier signal; & comme c'est de ce côté-là que les ennemis paroissent diriger leurs plus grands efforts, il est important pour nous d'y mettre nos possessions en bon état de défense. Quand tous les renforts destinés pour nos isles y seront rendus, nos forces y consisteront en quarante vaisseaux de ligne, avec un grand nombre de frégates, chaloupes & autres bâtimens, & en plus de vingt mille hommes de troupes réglées sans compter la milice des différentes isles. On s'attend d'apprendre dans peu le

ſuccès de quelques expéditions qu'on doit avoir tentées contre les ennemis.

La cour vient auſſi de publier la relation de la priſe des forts britanniques dans la Floride-occidentale par les Eſpagnols le 21 Septembre dernier. Elle eſt contenue dans une lettre du major-général Campbell, commandant des troupes du Roi à Penſacola, par laquelle il mande le détail & la capitulation honorable accordée aux troupes britanniques par Dom Bernard de Galvez, commandant des troupes eſpagnoles dans la Louïſiane, ajoutant que pluſieurs faits démontrent que l'Eſpagne avoit prémédité ſa rupture avec l'Angleterre long-tems avant la déclaration faite le 16 Juin par ſon ambaſſadeur à Londres, qu'elle avoit formé ſon plan, & prévenu tous les gouverneurs de ſes poſſeſſions éloignées, puiſque la guerre avoit été déclarée à Porto-Rico peu de jours après le 16 Juin; & qu'on mena des captures angloiſes à la Havane au commencement des hoſtilités le 9 Août, aïant préalablement raſſemblé toutes les troupes dans la Louïſiane. L'indépendance de l'Amérique fut reconnue publiquement au ſon du tambour le 19 Août à la Nouvelle-Orleans; & tout étant prêt, le gouverneur ſe mit en marche ſur les bords du Miſſiſſipi pour chaſſer les troupes britanniques: il enleva quelques bâtimens anglois dans le fleuve, chargés de vivres & de munitions pour nos garniſons; il s'empara de nos forts & de la partie occidentale de la Floride avant que notre garniſon de Penſacola eût appris que les hoſtilités

étoient commencées. Les troupes de la Grande-Bretagne & de Waldeck, au nombre de trois à quatre cents hommes, faites prisonnieres dans les différens forts, furent conduites à la Nouvelle-Orleans, & traitées avec beaucoup de politesse & de générosité. Voici la lettre du major-général Campbell, qui donne le détail de ces fâcheuses nouvelles; elle est datée de Pensacola le 15 Décembre, & adressée au lord Germaine.

« Quelle affligeante mortification ne doit-ce pas être pour moi d'avoir à envoyer à votre seigneurie, pour l'information de mon Souverain, la nouvelle de la conquête de la partie occidentale de cette province, faite par les armes espagnoles, les ennemis ayant été avant nous informés du commencement des hostilités entre les deux couronnes. Comme dans mes dépêches du 4 Septembre j'ai préparé V. S. aux événemens qui ont suivi, je m'en rapporterai pour les détails à une lettre en date du 20 Octobre, que le lieutenant-colonel Dickson m'envoya de la Nouvelle-Orléans, aux articles de la capitulation, passée à Baton-Rouge le 21 Septembre entre lui & S. Exc. Dom Bernardo de Galvez, gouverneur de la Louysiane, à la liste qu'il donne des tués, blessés & prisonniers, & à un mémoire contenant les raisons qui l'ont déterminé à choisir le poste de Baton-Rouge préférablement à tout autre : ceci forme un ensemble qui comprend tous les détails ultérieurs qui pourroient paroître nécessaires sur un désastre aussi fâcheux. Je ne puis m'empêcher d'observer que quantité de faits démontrent que les Espagnols avoient prédéterminé une rupture avec la Grande-Bretagne longtems avant le 16 Juin dernier, époque de la déclaration faite par leur ambassadeur à la cour de Londres, qu'ils avoient dressé leurs plans & préparé tous leurs gouverneurs de dehors à un tel événement : il paroit qu'ils avoient fixé le jour, ou du moins de très-près le

le tems auquel elle devoit avoir lieu; car nous sommes informés ici, que la guerre fut déclarée à Porto-Rico peu de jours après le 16 Juin. Il est notoire que dès le commencement d'Août, des vaisseaux anglois ont été conduits comme prises à la Havane, & je sais par le propre aveu du gouverneur de la Nouvelle-Orleans, que dès le 9 Août, il etoit informé que les hostilités avoient commencé; mais il est incertain de combien les informations sur cet événement étoient réellement antérieures au dit jour. Quoiqu'il en soit, on sait à n'en plus douter qu'il y a longtems qu'il se préparoit secrettement à la guerre; qu'ayant précédemment ramassé toutes les forces de la Louisiane, l'indépendance de l'Amérique avoit été dès le 19 Août reconnue publiquement au son du tambour à la Nouvelle-Orleans, & que tout étant prêt à cet effet, il s'étoit mis immédiatement en marche vers le Mississipi, pour y attaquer nos forces; qu'en conséquence il avoit réussi à s'emparer par stratageme d'une chaloupe du Roi dans le lac de Pontchartrain, à enlever dans la riviere du Mississipi un senaut chargé de rum & de provisions pour Manchack, ainsi que six autres petits bâtimens dans les lacs & dans la riviere Amit; l'un de ces derniers avoit à bord des troupes du régiment de Waldeck & un autre des provisions; qu'il avoit pris à tems la précaution d'intercepter tous les avis qu'on avoit envoyés vers cette place, pour y faire part de ses mouvemens; qu'il avoit presqu'achevé de réduire entierement la partie occidentale de cette province, avant qu'il fût arrivé à Pensacola le moindre avis sur le commencement des hostilités : la nouvelle de cet événement ne m'étant parvenue que le 14 Septembre, ainsi que j'en ai informé V. S. par ma lettre de la même date. Il paroit que le lieutenant-colonel Dickson avoit été forcé à capituler le 21 du même mois „.

Copie d'une lettre du lieutenant-colonel Dickson, au major-général Campbell, datée de

la Nouvelle-Orleans, le 20 Octobre 1779.

Monsieur,

" Je vous envoie par le lieutenant Wilson pour votre information, une copie du journal que j'ai continué de tenir depuis le commencement des hostilités avec les Espagnols : vous apprendrez de sa bouche un détail complet de la dangereuse & desagreable situation, dans laquelle je me suis trouvé depuis cette époque; j'espere qu'il servira à me justifier en tout point, & à vous convaincre, que contre une grande supériorité de forces, accompagnées de tous les avantages, qu'un ennemi pouvoit désirer, j'ai fait tous les efforts qui dépendoient de moi. Je vous envoie par le lieutenant Wilson la capitulation en anglois, telle que je l'ai proposée à S. Exc. D. Bernardo de Galvez, ainsi que l'original de la capitulation en langue françoise, telle qu'elle fut enfin conclue entre nous deux. Les conditions sont honorables aux troupes & favorables aux habitans, & j'espere qu'elles mériteront une pleine approbation de votre part. L'ingénieur Graham, qui possede parfaitement la langue françoise, ayant obtenu de S. E. Dom Bernardo de Galvez la permission d'aller à Pensaçola pour ses affaires particulieres, m'a servi très à propos à dresser les articles de la capitulation, ainsi qu'en plusieurs autres occasions, depuis notre arrivée en cette place. Ce n'est pas sans plaisir, que je vous assure, que tous les officiers & soldats à mes ordres se sont signalés par leur conduite, qu'ils se sont acquités de leur devoir avec beaucoup de courage & d'exactitude. Le lieutenant Wilson & le detachement de l'artillerie, ainsi que les canoniers surnuméraires, se sont particulierement distingués le jour que l'ennemi ouvrit ses batteries contre la redoute. Je dois rendre à S. E. Dom Bernardo de Galvez la justice de vous dire, que les officiers & soldats qui se trouvent comme prisonniers de guerre en cette place, y sont traités avec la plus grande attention & générosité, non-seulement par les officiers, mais les soldats espagnols mêmes semblent

blent prendre plaisir à en user poliment & avec douceur à l'égard des prisonniers en general„.

Je suis &c.

(Signé) Alexis Dickson, lieutenant colonel du 16e. régiment d'infanterie.

On a donné récemment une liste de la marine des trois Puissances belligérantes, par laquelle il paroissoit que celle de la Grande-Bretagne montoit à 99 vaisseaux de ligne, & celle de France & d'Espagne réunie à 101; mais il est démontré que cette liste est défectueuse; qu'on doit ajouter à la marine britannique onze vaisseaux de ligne actuellement construits à neuf ou radoubés, & 30 autres depuis 50 canons jusqu'à 100, construits à neuf ou en radoub & très avancés, outre les trois vaisseaux de 74 canons que la compagnie des Indes offre au gouvernement, faisant ensemble 143 vaisseaux de ligne. On doit ajouter à la marine de France 22 vaisseaux de ligne, & à celle d'Espagne 28, de sorte que la marine de ces deux Puissances consisteroit en 151 vaisseaux de ligne, & par conséquent 8 de plus que la Grande-Bretagne.

FRANCE.

PARIS (*le* 12 *Avril.*) Le jour du Jeudi-saint, après l'Absoute faite par l'evêque d'Autun, l'abbé d'Espagnac, chanoine de l'église de Paris & grand-vicaire de Sens, qui devoit prêcher la Cène devant le Roi, s'étant trouvé mal au moment de monter en chaire & hors d'état de prononcer son dis-

cours, le Roi lava les pieds à 12 pauvres & les servit à table, accompagné des Princes du Sang & de ses principaux officiers. La Reine fit la même cérémonie à l'égard de douze pauvres filles, assistée par les Princesses du Sang ainsi que par les Dames de son palais & par celles qui étoient à la suite des Princesses.

Depuis quelques mois il a été beaucoup parlé tant en cette capitale que dans les provinces voisines d'un nombre de scélérats, qui, au moïen d'un tabac ou poudre assoupissante ou de quelque liqueur narcotique, endormoient les personnes, dans la compagnie desquelles ils se glissoient, & qui profitant de leur léthargie, les dépouilloient ou voloient leurs effets. L'exécution de plusieurs malheureux, convaincus de ce crime & punis par le supplice de la roue ces derniers mois, a confirmé l'existence d'une invention aussi détestable. Enfin ce qui acheve d'en prouver la réalité est une déclaration du Roi, donnée à Versailles le 14 Mars, & régitrée en parlement le 20 du même mois, concernant les empoisonneurs: elle est de la teneur suivante.

Louis &c. Nous avons été informés que des malfaiteurs, répandus dans les villes & campagnes, ont fait prendre à plusieurs particuliers qu'ils ont accostés sur les routes, ou chez lesquels ils se sont introduits sous différens prétextes, une liqueur narcotique, assoupissante & pernicieuse, qui a procuré au plus grand nombre un sommeil léthargique, accompagné de convulsions & délire, & a mis leurs jours en danger: Et, quoique les exemples justement séveres, ordonnés

contre plusieurs des coupables par différens arrêts de notre parlement de Paris, nous donnent lieu de penser, qu'ils auront arrêté le cours d'un crime aussi dangereux, nous avons néanmoins voulu manifester, dans toute l'étendue de notre domination, la ferme résolution où nous sommes de faire exécuter la rigueur des loix contre tous ceux qui se serviront de vénéfices, de poisons, ou d'aucunes plantes vénéneuses, sous quelques dénominations qu'elles soient connues, soit que la mort s'en soit ensuivie ou non. A ces causes &c. disons, déclarons, & ordonnons, que l'édit de Juillet 1682 sera exécuté dans toutes ses dispositions, & notamment l'art. VI. du dit édit: Voulons que ceux qui seront convaincus de s'être servis de vénéfices, poisons, ou d'aucunes plantes vénéneuses indistinctement, & sous telles dénominations que les dites plantes soient connues, soient punis de la peine de mort. Pourront même les juges aggraver le genre de supplice, & prononcer cumulativement la peine de la roue & celle du feu, suivant les circonstances: Renouvellons les injonctions faites, par les articles du dit édit, aux médecins, chirurgiens, maîtres en pharmacie, & apothicaires, pour qu'ils aient à s'y conformer. Faisons défenses à tous autres qu'aux maîtres en pharmacie & apothicaires de tenir dans leur maison, magasin & boutique, aucuns poisons ou plantes vénéneuses, à la charge toutefois par les dits apothicaires d'observer, à l'égard des dites plantes, les mêmes précautions ordon-

nées pour les autres poisons, le tout sous les peines portées par le dit édit. Si donnons en mandement &c.

Donné à Versailles le 14e. jour de Mars, l'an de grace 1780 & de notre regne le sixieme (Signé) LOUIS.

(& plus bas) *par le Roi.* AMELOT.

Conformément à l'arrêt d'enrégistrement, l'édit du Roi du mois de Juillet 1682, est imprimé à la suite de cette déclaration, qui s'y réfere.

L'essai que le gouvernement a fait des administrations provinciales, aïant répondu aux avantages que l'on s'en étoit promis, il paroit avoir dessein d'introduire successivement la même forme de régime dans les autres païs d'élection. Il vient d'être publié un arrêt du conseil-d'état du 19 Mars, *portant établissement d'une administration provinciale dans la généralité de Moulins* : dans le préambule il est dit, *que le Roi s'étant fait rendre compte des premiers travaux des administrations provinciales de Berry & de la Haute-Guyenne, & concevant toujours l'esperance que ces établissemens contribueront au bonheur de ses peuples, a bien voulu étendre encore ce bienfait à la généralité de Moulins : Qu'en conséquence S. M. a jugé à propos d'ordonner, qu'il se tiendroit à Moulins, le 1 Mai, une assemblée de seize propriétaires, pris dans différens ordres, pour procéder au choix de 36 autres, & former en tout une assemblée provinciale de 52, dont 10 devront être pris dans l'ordre du clergé,*

16 dans celui de la noblesse, & 26 dans le tiers-état, tant députés des villes que propriétaires habitans des campagnes.

Comme la charge de premier président oblige à une grande fatigue, & que la santé de Mr. d'Aligre est fort affoiblie, ce magistrat a demandé au Roi la permission de s'en démettre. Mais S. M. lui a fait la réponse la plus gracieuse sur le cas qu'elle fait de ses services & elle lui demande de les continuer; ajoutant que pour ménager sa santé, elle le dispense de ses fonctions trois jours par semaine, & qu'elle ne doute pas que le zele & la politesse de Mrs. les présidens à mortiers ne les engagent à le remplacer alternativement. Un refus de démission aussi flatteur pour Mr. d'Aligre a été fort applaudi du public, qui est ravi de ce que ce magistrat reste dans une place où il jouit de l'estime & de la considération qui lui sont dues à tant de titres.

Tous les officiers qui ont des commandemens, même pour l'armée navale de la Manche, ont eu ordre de se rendre à leur destination. En conséquence Mr. de Chabert va partir pour Brest, & il doit suivre l'armement de l'Hector de 74. Le bruit se soutient que Mr. le comte de Grasse, chef-d'escadre, est rappellé, & qu'on veut le mettre au conseil de guerre pour avoir désobéi formellement au comte d'Estaing; & pour s'être rendu à St. Domingue, au lieu d'aller à la Martinique, selon l'ordre que lui en avoit donné ce général. Il court un bruit, qui a cependant besoin de confirmation, que les troupes qui se rassembloient

sembloient à Cadix, en ont mis à la voile du 7 au 8 de ce mois, sous l'escorte d'une escadre de 12 vaisseaux, aux ordres de D. Michel Gaston. Au reste, on ignoroit si ces troupes, qui doivent se rendre en Amérique, se joindront aux troupes françoises pour aller seconder les Américains, ou si elles sont destinées à aller garantir les colonies espagnoles, contre lesquelles on sait que les Anglois ont formé de grands desseins. Les élemens, la fortune & toutes les contrariétés possibles semblent se réunir pour favoriser les Anglois & pour nous nuire. —— On apprend que la frégate la Charmante, la même qui faisoit partie de l'escadre de Mr. du Chilleau, & qui étoit rentrée à l'Orient, allant de ce dernier port à Brest, aïant trop serré la côte, s'est trouvé affalée sous le vent & n'a pu se relever. Elle a donné sur un écueil appellé les Saints, & s'est perdue. Quelques matelots seulement se sont sauvés. Elle étoit commandée par le baron de la Hage.

Le secretaire de Mr. le duc de la Vauguyon, ambassadeur de S. M. près des Etats-généraux, est arrivé ici, il y a deux jours; & Mr. le duc d'Aranda a reçu, en même tems, un courier de la Haye; ce qui, dans les circonstances actuelles, fait penser que les Hollandois sentent la nécessité de prendre bientôt un parti, & qu'il sera déterminé par la démarche que vient de faire la Russie. La déclaration de cette Puissance à notre cour, & à celles de Madrid & de Londres, donne lieu a des conjectures qui se contredisent entierem en. Suivant les unes, elle est la suite d'un traité

de commerce conclu entre S. M. I, & notre cour : ſuivant les autres, en calculant ſous un point de vue différent les intérêts des Puiſſances qui paroiſſent diſpoſées à s'unir, on lui ſuppoſe un motif abſolument contraire.

Les derniers avis qu'on a reçus de l'Amérique-ſeptentrionale portent que les ennemis ont été attaquer M^{r}. de Vaudreuil dans la baie de Cheſapeak avec 3 vaiſſeaux de ligne; mais que ce commandant les a forcés à s'éloigner. Le Fendant, de 74 canons, qu'il commande, & le Fier-Rodrigue (vaiſſeau armé de 50 canons) s'emboſſerent ainſi qu'une frégate, de maniere qu'il ne fut pas poſſible de les entamer, & que l'amiral Arbuthnot dut ſe ſe retirer, après qu'un de ſes vaiſſeaux eut été démâté de ſon grand-mât. —— Le 1er. de ce mois, il eſt entré à Grand^{ville} une priſe faite par le corſaire l'Américaine; c'eſt le navire anglois le Race-Horſe, d'environ 220 tonneaux, de 18 canons & 30 hommes d'équipage; ce bâtiment étoit parti de Lisbonne pour Corke, & ſon chargement conſiſte en ſel, vin & fruits. —— Les lettres de l'Orient du 31 Mars apprennent que le vaiſſeau particulier le Briſſon, armé par les ſieurs Admirauld, de la Rochelle, & qu'on avoit dit pris par les Anglois, y eſt arrivé le 5. Ce bâtiment étoit parti de l'iſle de France le 16 Novembre dernier, & de celle de Bourbon le 10 Décembre, apportant une riche cargaiſon en cauris, bois rouge, thé & café. Ces deux iſles étoient abondamment pourvues de proviſions & de munitions de guerre, & il venoit d'en

partir deux vaisseaux & quatre frégates pour aller en croisiere ou tenter quelque expédition. —— La Goulette le Swift, de 70 tonneaux, sortie de Liverpool pour Terre-neuve avec un chargement de farine, de sel, de fil à coudre & d'attirails de pêche, a été prise le 25 Mars par le corsaire de Grandville le Duc de Coigny, cap. Denis-François de Mengnonet, & conduite à Cherbourg, où elle est arrivée le 28.

Mr. le prince d'Elbeuf & son frere, revenant ces jours derniers dans leur voiture, fatigués de la chasse & assoupis, le cocher par imprudence & défaut de respect, voulut passer rapidement le cortege qui accompagnoit le St. Sacrement chez un malade dans la rue St. Antoine, & froissa rudement le porte-sonnette : Mde. la duchesse de Brionne, informée de ce scandale, a chassé le cocher, & a envoïé à la paroisse de St. Paul une aumône de cent louis en réparation d'une faute, où il y avoit plus d'étourderie que de méchanceté. On dit même que cette pieuse Dame a voulu donner une satisfaction en quelque sorte plus solemnelle.

Mr. le maréchal de Biron est parfaitement rétabli, & reprend journellement l'exercice à cheval. Cet illustre & vertueux seigneur vient de se signaler par un nouvel acte de bienfaisance. Mr. de la Maugerie étant allé chez lui, pour le prier de lui donner encore quelque délai pour le paiement de deux mille écus qu'il lui avoit prêtés dans les embarras qu'il a essuiés, Mr. le duc de Biron remit à parler

de cette affaire après le dîner, auquel il l'invita gracieusement. Le repas étant fini, Mr. le maréchal pria Mr. de la Maugerie de passer dans son cabinet. Là se conjouissant avec bonté de l'heureux succès de son affaire, il déchira son billet de 2000 écus, & le força, malgré la noble résistance qu'il fit, d'accepter une bourse de cinq cents louis, lui demandant le secret; mais au sortir du cabinet, Mr. de la Maugerie ne pouvant contenir les mouvemens de sa reconnoissance pour un procédé si honnête, le fit connoître à toute l'assemblée; ce qui lui attira des plaintes amicales de la part du maréchal, qui vouloit concentrer dans son cœur le plaisir d'avoir fait une si belle action.

Nouvelles diverses.

Voici le détail que nous venons de recevoir touchant l'incendie dont il est parlé dans l'article de Russie. " La nuit du 26 au 27 Février a été pour tous les habitans de cette ville une nuit d'épouvante & d'horreur, & ce n'est qu'aux soins paternels du prince Wolkonskoy, notre gouverneur-général, que nous devons, sous la bénédiction de la Providence, la vie de nos parens, de nos enfans, & de nos amis, consérvés au milieu du désastre le plus effraïant. Une quantité incroïable de monde étoit assemblée à la maison de l'Opéra, les uns pour voir la comédie, les autres pour assister à la mascarade, qui devoit s'ouvrir après la piece: toutes les salles étoient

remplies; & la foule étoit d'autant plus grande que le tems de la Maslinitza (carnaval russe) avoit attiré de la campagne une grande partie de la noblesse. L'on étoit vers la fin du spectacle, lorsque tout-d'un-coup il fut crié *au feu.* A peine les flammes avoient-elles éclaté qu'elles s'étendirent d'un bout de l'hôtel à l'autre. Heureusement, l'intérieur du théatre n'étoit pas encore attaqué; mais l'escalier de la salle de mascarade brûloit. L'imagination saura se peindre peut-être l'effroi & la confusion, qui regnerent dans ce moment terrible; mais la plume n'est pas en état d'en tracer le tableau. A peine notre digne gouverneur, le prince Wolkonskoy, fut-il instruit de cet accident, qui menaçoit d'avoir les suites les plus funestes, qu'il se jetta dans la premiere voiture qui se trouva prête, & se rendit à l'endroit de l'incendie : sa présence fit renaître l'espérance des uns & le courage des autres : tout se ranima; tout courut au secours des malheureux, que l'on croïoit déja les victimes des flammes. Son zele, excité par l'intérêt public, se communiqua aux grands & aux petits, à la noblesse & au peuple : ses ordres furent si bien exécutés qu'en moins d'une demi-heure toute cette foule, renfermée dans le bâtiment qui brûloit, étoit dans les rues & hors de danger. Quelque incroïable que cela puisse paroitre, nous avons eu le bonheur que pas une seule personne n'ait péri ni n'ait même été blessée dangereusement. Une seule Demoiselle s'est foulée le pied; un gentilhomme s'est démis le bras;

& deux Dames, en voulant ſauter par la fenetre, ſe ſont bleſſées par le vitrage, l'une au bras, l'autre à la jambe.

On écrit de Vienne qu'il a été expédié depuis quelques jours en différentes cours pluſieurs exprès avec des dépêches dont on ne connoit pas le contenu, mais on préſume qu'elles ſont relatives aux affaires de l'Amérique. On dit toujours que le départ de l'Empereur eſt fixé au 17, & ſelon d'autres au 26 Avril, & que peu après Mgr. l'Archiduc Maximilien ſe mettra en route. On dit auſſi que l'Empereur aura une entrevue avec l'Impératrice de Ruſſie à Mohilow, ville ſituée en Pologne, & qui eſt tombée dans le partage de la Ruſſie. On croit que le prince Charles de Lichtenſtein aura l'honneur d'accompagner ce Monarque. —— Le 23 Mars, jour de la Cène du Seigneur, un bucheron de Vienne fendoit du bois pour la proviſion d'un particulier qui demeure *auf dem Hofe*, où eſt actuellement établie la chancellerie de guerre; il eſt arrivé qu'un morceau de bois de hêtre fendu en deux parties, à peu-près égales, a offert aux yeux étonnés ces trois caracteres IHS (with a cross above the H), qui expriment le Nom de Jeſus. La piece de bois en queſtion avoit fait partie du cœur d'une ſouche, ou pied d'arbre, qui ne pouvoit avoir moins de deux pieds de diametre. Nos auguſtes Souverains L. M. I.s l'Impératrice-Reine & l'Empereur, ainſi que Mſgr. l'Archiduc Maximilien & Meſdames les Archiducheſſes ont voulu ſe convaincre par eux-mêmes de la ſingularité de ce phénomene. Mrs.

les ministres & les grands de cette résidence se l'ont fait montrer & l'ont admiré : il ne se passe point d'heure du jour qu'il ne se présente des curieux pour le voir. Il est naturel de croire qu'un Nom de Jesus attaché à un jeune arbre, aura été successivement enveloppé de ses accroissemens, & se sera trouvé enfin près du centre de ce même arbre ; comme on l'a vu arriver avec des images, des pierres & d'autres matieres étrangeres au regne végétal, ou du moins à la nature des arbres.

On écrit de Cadix que les escadres, qui s'apprêtent dans ce port, ne tarderont pas à mettre en mer. L'affretement des navires de transport se fait avec activité ; & toutes les troupes, qui doivent s'embarquer, sont arrivées. Voici l'état exacte de l'armement.

Régimens qui s'embarquent au complet : Régimens du Roi, de Guadalajara, d'Arragon, de Soria, & le second de Catalogne, en tout 10 bataillons, faisant 6600 hommes.

Escadre de Mr. de Solano : Le St. Louis de 80 ; le St. Augustin, l'Orient, le Gaillard, l'Arrogant, tous de 70 & le Rusé de 60 canons.

IIe *Escadre de Mr. de Thomaséo :* Le St. Nicolas de 80 ; le St. Eugene, le St. Damase, le St. Janvier, le St. François-d'Assise, & le Guerrier, tous de 70 canons.

La premiere escadre prend des vivres pour cinq mois ; & la seconde pour quatre mois & demi. L'on remplace les soldats, qui manquent dans les régimens nommés pour l'expédition, avec ceux du régiment d'Hibernie.

Des lettres de Madrid portent que le confesseur

fesseur du Roi d'Espagne a eu des ordres de se retirer dans son couvent. Cela a donné matiere à divers raisonnemens : les uns disent qu'il est disgracié parce qu'il a fait voir plus de penchant pour les Anglois que pour les François, ce qui est peu probable ; d'autres soutiennent, qu'il n'est pas renvoïé, mais que sa piété lui a fait demander à Sa Majesté la permission d'aller faire une retraite dans son couvent pendant la quinzaine de Pâques, & qu'il reviendroit à la cour.

On a baptisé dans l'isle de San-Thomé en Amérique, un idolâtre qui est dans la 138e. année de son âge & la 106e. de son mariage. Sa femme n'a que 18 ans moins que lui & alloit achever sa 120e. année.

MORTS.

S. A. S. le Duc regnant de Brunswig-Wolfenbuttel est mort le 26 Mars à Brunswig dans la 66e. année de son âge.

La Princesse Elisabeth-Frédérique-Sophie, Duchesse regnante de Wurtemberg, née Princesse de Brandebourg-Bareith, & le dernier rejeton de cette illustre Maison, est morte le 6 Avril à Bareith dans la 48e. année de son âge.

Dans le dernier Journal, *p.* 608, *l. dern.* fracof., *lisez* Francof. —— *p.* 633, *l.* 9. leurs, *lisez* leur. —— *p.* 634, *l.* 11. sur ses sœurs, *lisez* sur ces sœurs. ——

TABLE.

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. MAI

1780.

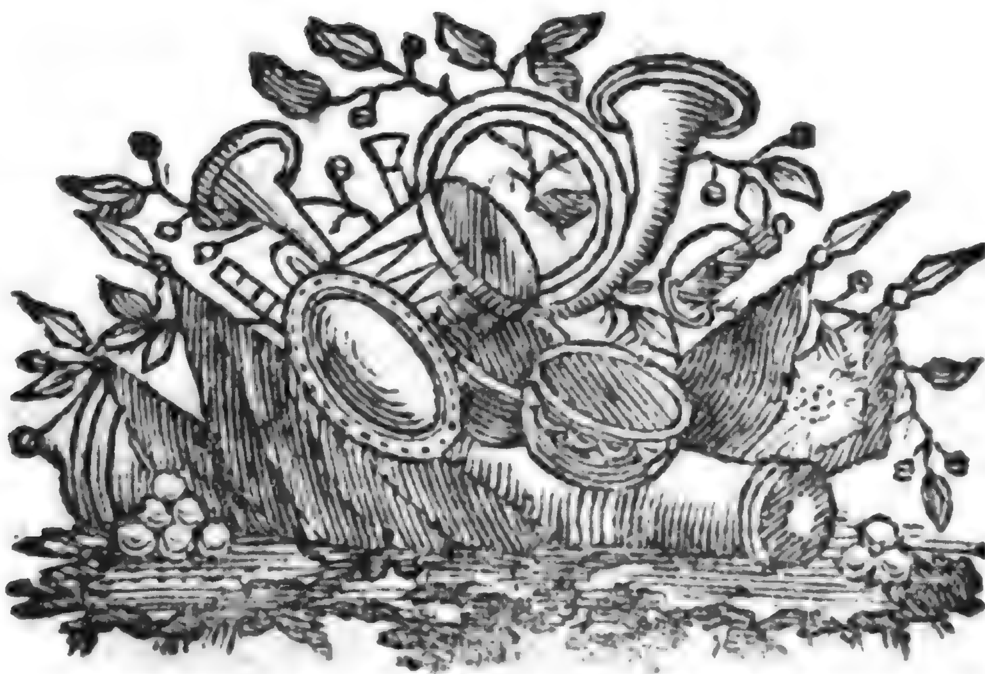

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

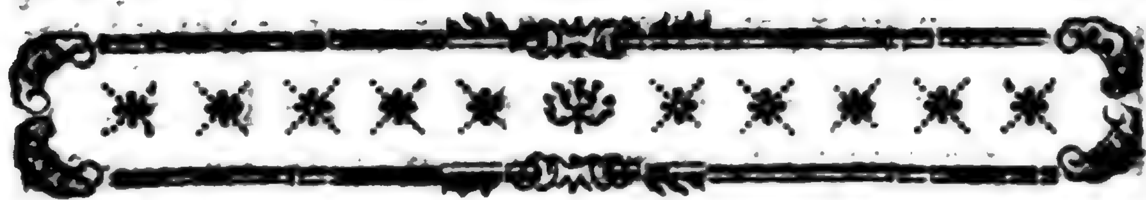

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. MAI 1780.

NOUVELLES LITTERAIRSE.

L'Exode expliqué d'après les textes primitifs avec des réponses aux difficultés des incrédules, par Mr. l'abbé du Contant de la Molette, vicaire-général de Vienne. A Paris chez Moutard ; à Liege chez Lemarié 1780. 3 vol. in-12.

C'EST un service bien réel rendu à la religion & aux sciences que la réfutation des erreurs diverses de Mr. de V, touchant les Livres saints, si néanmoins on peut appeller erreurs

les fruits d'une méchanceté réfléchie. Mr. du Contant de la Molette s'est déja distingué contre cet implacable adversaire de la révélation, par des remarques savantes & profondes sur la Genese (a), il paroit qu'il étendra son plan d'apologie sur tous les livres de l'Ecriture que le commentateur de Ferney a défigurés par des imaginations aussi bizarres qu'impies. Cette réfutation aura sur plusieurs excellens ouvrages que nous avons en ce genre, l'avantage d'être plus suivie, plus liée, & de former en quelque sorte une chaîne de vérités respectables mesurée sur une chaîne d'erreurs absurdes & funestes. " Il est vrai, dit „ l'auteur, que Mr. l'abbé Bullet, dans ses „ réponses critiques, & Mr. l'abbé Guenée „ dans ses *Lettres à Mr. de Voltaire*, ont „ donné la solution de plusieurs difficultés „ qu'on avoit formées contre certains textes „ de l'Ecriture : mais outre que ce n'étoit „ qu'à des difficultés éparses qu'ils ont répon„ du l'un & l'autre, & qu'ils n'ont éclairci „ que des passages détachés, l'on peut as„ surer qu'ils ne se sont jamais proposé d'ex„ pliquer & de défendre, d'une maniere „ suivie, aucun Livre saint, encore moins „ de donner *une Bible enfin vengée*. Com„ ment auroient-ils pu avoir en vue cet ob„ jet, il n'avoit encore point paru de *Bi„ ble enfin expliquée* *, c'est-à-dire, enfin atta„ quée ? „

* Titre d'un des derniers ouv. de V.

(a) 15 Avril 1778, p. 563.——15 Janvier 1778, p. 94.

Le premier volume comprend l'explication de l'Exode jusqu'au 12^e. chapitre, & finit par un parallele très-bien fait de Moïse avec Jesus-Christ, où l'on voit sensiblement que l'ancienne loi étoit la figure & l'expression de la nouvelle. Le second volume traite fort au long des grands événemens arrivés en Egypte lors de la sortie des Israëlites. On y voit sur-tout combien M^r. de V. avoit peu de talent pour les calculs, qui étoient cependant un de ses genres favoris. Jamais ses chiffres ne se rencontrent avec l'état réel des choses. Il les augmente ou les diminue selon le caprice, selon l'intérêt ou le plaisir qu'il prend à obscurcir la vérité. Il est vrai que ceux du savant apologiste ne sont pas toujours exacts, qu'ils sont quelques fois le résultat d'un systême ruineux, comme j'ai déja eu occasion de l'observer (a);

(a) 15 Janvier 1778, p. 96. —— 1 Avril 1778, p. 492. —— On en voit encore un exemple dans le 3e. volume de l'ouvrage que nous annonçons ici, où sur des calculs économiques, toujours démentis par le fait & contraires à l'expérience, l'auteur prétend prouver que la Judée pouvoit nourrir 21,975,941 personnes. Son principe est qu'un arpent de terre peut nourrir trois personnes; sur quoi il se met à mesurer le pays & à faire une table des arpens & des personnes, persuadé sans doute, que tout arpent produit de quoi nourrir; qu'il n'y a ni désert, ni bois, ni rocher, ni bruyere, ni ville, ni village, ni carriere &c; qu'il n'y a pas d'année de famine, de disette, point de guerre, point de pillage; que tout se régle sur la nourriture, que les fraix du vêtement, de l'habitation &c, n'y sont pour

 rien

mais ils n'ont jamais d'opposition avec les dénombremens présentés par les Livres saints, & s'ils pouvoient être réels, ils n'en seroient que plus propres à confondre l'erreur; en les réduisant à leur juste valeur, ils sont encore très-suffisans pour venger la vérité (a).

Le troisieme volume est particulierement emploïé à l'explication de divers événemens arrivés dans le désert, & à l'apologie des cérémonies légales. On ne peut lire ce que dit le savant auteur des différens animaux dont il est fait mention dans l'Exode, sans s'étonner

---

rien. On diroit que ces calculs ont été rédigés par feu Mr. François Quesnay qui aimoit tant les *produits nets*.

(a) Par exemple, en donnant à la Judée une population de 4 à 5 millions *, tout ce qu'on dit de ses grandes armées, est parfaitement justifié. On sait que dans ces tems, & sur-tout chez ce peuple, tout homme étoit soldat, les peres de famille, comme les autres, ainsi que je l'ai prouvé *. J'ajouterai une nouvelle preuve de fait que me fournit Mr. de la Molette. " Saül, apprenant que les Ammonites se disposoient à " attaquer Jabés, ville de Galaad, mit en pieces " les bœufs avec lesquels il labouroit son champ, " en envoya les morceaux par-tout le pays, & " menaça de traiter de même les bestiaux de tous " ceux qui ne se rendroient pas sous ses drapeaux. *Et assumens utrumque bovem, concidit in frusta, misitque in omnes terminos Israël per manum nunciorum, dicens: Quicumque non exierit, & secutus fuerit Saül & Samuël, sic fiet bobus ejus.* Aussi tôt une armée nombreuse se " rassemble, & au lieu de 330,000 hommes, " Saül auroit eu bien plus de monde, si sa puissance eût été mieux affermie ".

* 1. Avril 1779, p. 493.

* *Ibid.*

1. Reg. XI.

de l'ignorance ou de la mauvaiſe foi de ſon adverſaire. Pour trouver dans l'Ecriture des animaux fabuleux, Mr. de V. feint de méconnoître les animaux les plus connus & les plus communs. " Nous ne connoiſſons point, dit-il, d'ani„ maux qui marchent à quatre pattes & qui „ volent. Il n'y en a jamais eu que dans l'in„ vention des peintres & des ſculpteurs, qui „ ont repréſenté des hiéroglyphes „. Sur quoi Mr. de la Molette répond. " Du nombre des oi„ ſeaux, ceux qui marchent ſur quatre pieds ou „ pattes, & qui volent, eſt la chauve-ſouris, „ ch. 11, ℣. 19. Le critique peut-il ne point „ connoître ce petit animal ? il a quatre pat„ tes, il a deux aîles; il marche, il vole. „ Sont-ce les peintres, ſont-ce les ſculpteurs „ qui lui ont donné l'être ? C'eſt de cet ani„ mal que la loi parle, & non d'animaux in„ connus, impoſſibles, imaginaires „.

Il y a à la tête du troiſieme volume une theſe polyglotte, ſoutenue par l'auteur en Sorbonne, le 27 Juillet 1765. La réelle exiſtence de Job & la vérité de ſon hiſtoire y eſt bien démontrée contre quelques modernes ſpéculateurs qui ont voulu en faire une allégorie *. On découvre par-tout l'attachement de l'auteur au texte primitif & à l'étude des langues orientales, on croit même appercevoir qu'il néglige un peu trop la Vulgate, dont l'uſage eſt ſi ancien, ſi général & ſi autoriſé dans l'Egliſe latine. —— On peut remarquer auſſi que le zéle de Monſieur de la Molette contre les adverſaires de la religion ſemble ſe méprendre quelquefois dans ſon objet, il fait des digreſſions contre les

* 15 Avril. p. 610.

gens qui ont couru la même carriere que lui, & qui l'ont fait avec le plus grand succès. L'abbé Guenée sur-tout, lui tient à cœur, les *Lettres juives* de ce savant abbé qu'on a lues & qu'on lit encore avec tant de plaisir, qui ont répandu tant de lumiere sur divers objets importans, ces *Lettres*, dis-je, occupent presque autant Mr. de la Molette que *la Bible expliquée.* Il les critique avec une satisfaction si marquée, qu'il ne seroit pas fort honnête de la troubler. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que Mr. de la Molette s'éleve un trophée un peu trop brillant au sujet d'une petite régle de multiplication où il se trouve quelque défaut; & que pour ce qui est de l'*ixion*, animal que Mr. de la Molette n'a pas trouvé dans l'Ecriture, & qu'il reproche si vivement à Mr. Guenée d'avoir cru qu'il y étoit, cet animal est exprimé très-précisément dans le Deuteronome. Si Mr. de la Molette n'en a *pas vu le mot dans toutes les theses polyglottes, ni même dans la Vulgate, les Septante &c*, il faut croire que ces livres ont changé depuis; car je lis bien certainement dans le Deuteronome chap. XIV. ℣. 13. *Ixion & vulturem, ac milvium juxta genus suum.* —— Je crois devoir répéter aussi, ce que j'ai déja observé en parlant de la *Genese expliquée* *. On est fâché de trouver au millieu d'excellentes choses, énoncées avec la dignité & la gravité convenables, des anecdotes & des réflections qu'assurément on ne s'attend pas de trouver dans un commentaire sur l'Ecriture sainte. Tel

* 15 Avril 1778, p. 564.

eft entr'autres le paffage fuivant. " Voici en
„ propres termes ce qu'on lit dans le codicille
„ de Madame la comteffe de Maulde, Dame
„ de compagnie de Mefdames de France, en
„ date du 19 Mai 1777 ; ladite Dame décédée
„ le 7 Juillet 1778. *Ma chere fille donnera*
„ *mon bougeoir d'or à l'abbé Guenée, aima-*
„ *ble Juif ; je n'en ai point vu chez lui. Cha-*
„ *que fois qu'il l'allumera, il priera le bon*
„ *Dieu de le mettre à portée de moi dans le*
„ *ciel, ainfi que chere fille.* Je fuis fâché,
„ par le vif intérêt que je prends, quoique
„ Chrétien, à tout ce qui regarde l'aimable
„ Juif, que le bougeoir d'or fe foit malheu-
„ reufement trouvé métamorphofé en bou-
„ geoir de cuivre doré „.

Gratas inter menfas fymphonia difcors
Et craffum unguentum & fardo cum melle papaver
Offendunt, poterat duci quià cœna fine iftis.

Hor. a. p.

Code de l'humanité, ou légiflation univerfelle, naturelle, civile & politique, avec l'hiftoire des grands hommes qui ont contribué à la perfection de ce Code : par un grand nombre de moralistes, jurifconfultes & publiciftes, & entr'autres par MM. Bouchaud, de l'académie des infcriptions, & profeffeur roïal en droit ; Bertrand, confeiller de S. M. le Roi de Pologne ; Tfcharner, feigneur d'Aubonne ; le docteur Felice ; Audrier, baron de Georgier ;

le chevalier de Jaucourt; de la Lande, de l'académie de ſciences, profeſſeur d'aſtronomie; Durand de Maillane; Mingard de Beaulieu; Maclaine; Molé, avocat au parlement, &c. &c. *Le tout rédigé & mis en ordre alphabétique, par Mr. de Felice, éditeur de l'encyclopédie faite à Yverdun.* A Yverdun, & ſe trouve à Paris, chez Saugrain & Lamy, libraires, quai des Auguſtins. 1779. 13 volumes in-4°. totalement imprimés, exécutés ſur beau papier & en beaux caracteres.

LE moïen de ne pas être ravi en admiration, de ne ſe pénétrer pas de la plus reſpectueuſe crédulité à la vue & même au ſimple ſon de tant de belles & grandes choſes, & plus encore de tant d'illuſtres perſonnages qui ſe cotiſent chacun ſelon les moïens & l'étendue de ſa charité, pour coopérer par une certaine portion de lumieres ſavamment réparties, à ce grand œuvre de la *legiſlation univerſelle* (a), à ce *code de l'humanité*, qui à coup sûr va bannir tous les torts? Comment en effet, l'injuſtice & la méchanceté des hommes pourroient-elles tenir contre ce *grand nombre de moraliſtes, juriſconſultes, & publiciſtes*, & ſur-tout contre 13 *volumes in 4°. rédigés & mis en ordre alphabétique, exécuté ſur beau papier & en beaux caracteres*?

J'avoue que je n'ai pas été peu ſcandaliſé

(a) Il y a quatre ans que j'ai annoncé un livre qui avoit exactement le même titre. V. le Journ. du 15 Nov. 1776, p. 409.

de la conduite d'un périodiste impoli & parfois impertinent, qui annonce cet ouvrage immortel de la maniere suivante : *Jamais on n'a tant parlé de loix & de morale que de nos jours, & jamais on n'a moins observé les loix & la morale. Il semble qu'on veuille compenser par cette excessive loquacité, l'obligation de remplir ses devoirs. De-là nous sont venues ces volumineuses compilations, que le lecteur, effraïé de l'énormité de leur masse, laisse reposer dans quelque coin de sa bibliotheque, pour les faire descendre ensuite à la beurriere; ou plutôt qu'il n'achete pas. . . . Pourquoi nous charger de l'amas des absurdités & des extravagances, sorties du cerveau phantastique de tant de sophistes & de jurisconsultes qui ont infecté tous les siecles? La morale, les loix mêmes réduites à leurs véritables principes, sont si simples! Qu'est-il nécessaire de les embrouiller par des opinions contradictoires, d'où la vérité ne peut jamais jaillir, par des raisonnemens captieux, par les subtilités de la métaphysique, par le vain étalage de ce qui a été écrit dans tous les tems; labyrinthe tortueux, inextricable, où le fil d'Ariadne ne pourroit jamais diriger les pas errans de quiconque auroit la témérité de s'y engager?* —— Je n'ai pas été plus édifié d'une autre annonce, encore moins respectueuse. *Presque tous les titres de nos grands ouvrages*, dit Mr ***, *ressemblent au début d'un démonstrateur de Lanterne-magique* : Remarquez bien que vous allez voir ce que vous n'avez jamais vu. *Cependant*

le tout aboutit à quelques figures grotesques, & plattement ridicules.

Geistliche Reden über verschiedene Gegenstände der Religion und Sittenlehre, aus dem &c. *Discours sur divers sujets de religion & de morale, traduits du françois par Mr. Herwig, conseiller & bibliothécaire de S. A. La Princesse de Hohenloe.* A Augsbourg chez Barth 1779 2 vol. in-8°; & à Luxembourg chez l'imprimeur du Journ.

SI quelque chose pouvoit me prévenir en faveur des Discours que j'ai consacrés autrefois à l'instruction du peuple chrétien, ce seroient les traductions que j'en vois paroître, non sans une surprise extrême en différentes langues. Voilà la seconde qui s'en publie en allemand dans l'espace d'un an *. Je ne déciderai pas laquelle des deux mérite la préférence; le peu d'usage que je fais aujourd'hui d'une langue qui m'a été autrefois très-familiere, m'ôte tout droit de prononcer sur cet article. Je ne puis cependant méconnoître dans la nouvelle traduction beaucoup de clarté, un choix heureux d'expressions propres, une grande pureté de langage & en même tems un bon emploi des richesses que l'idiome des Germains a acquises dans le cours de ce siecle, sur-tout durant ces dernieres années. La nécessité de changer quelquefois les tours de phrases pour les assortir au génie & au ton d'une langue étrangere, n'empêche pas que la traduction

* 1. Fév. 1779, p. 180.

ction ne soit en général très-fidele. On y remarque cependant quelques légers effets de la distraction de Mr. H, qui me fait quelques fois dire ce que je n'ai pas dit, & même ce que je ne voudrois pas avoir dit. Par ex. dans le Discours sur la mort du Sauveur, le dernier sens de l'exorde a quelque chose de mal vu & qui contraste avec le reste; le texte francois dit tout autre chose. En parlant de Tertullien Mr. H. emploie l'expression de heiliger Vater; il est vrai que cette faute est dans *l'errata*, mais je crains qu'on ne songe pas de l'y chercher; & comme elle est assez grave, je crois devoir en avertir ici. Un passage où Ciceron exalte les grands exploits de Jules-César, est appliqué par Mr. H. à Marcellus *, auquel il ne convient en aucune façon; sans doute qu'il s'est laissé induire en erreur par la citation marginale.

* Tom. 2. p. 202.

Mr. H. a fait ce qu'on eût dû faire dans l'édition françoise. A la tête du premier tome il a placé une courte analyse de chaque discours, & à la fin du second il a mis une table générale des matieres, qui est rédigée avec soin, & facilite la recherche des objets dont on veut s'occuper. Les passages latins de l'Ecriture & des Peres, il les a absolument supprimés, suivant une coutume qui devient tous les jours plus générale, mais qui, j'ose le dire, porte à l'éloquence de la chaire un préjudice infini. Qu'on retranche des sermons de Bourdaloue ce mélange judicieux & plein d'onction des paroles de Dieu avec celles de l'orateur, on s'appercevra sans peine du vuide qu'on y

aura produit (a). Les Massilion, les Flechier, les la Rue, les Neuville n'ont pas cru pouvoir renoncer à la Vulgate, ni même aux expressions des Peres; & sans doute que ces gens-là n'ignoroient pas plus que nous ce qui pouvoit contribuer à la beauté & à la dignité de l'éloquence de la chaire. On a beau dire qu'on rend ces passages en langue vulgaire; il s'en faut bien que cela fasse la même impression. Le peuple averti par la nature même de l'idiome que ce sont les propres paroles des Livres saints, écoute avec plus de confiance & de respect, tout ce qui sert de paraphrase & de commentaire à ces divins Oracles, & tout le discours prend delà un ton d'autorité que par lui-même il ne peut avoir.

Un autre inconvénient de cet usage c'est de dénaturer un grand nombre de passages où l'orateur appuie sur le sens naturel que présente la Vulgate, & où par la substitution d'une version différente on lui fait dire des choses auxquelles il n'a pas songé. On sait qu'il y a un sens d'accommodation qui sans contribuer infiniment à renforcer les preuves de l'orateur & ses moïens de persuader, est néanmoins très-propre à nourrir la piété & à satisfaire l'esprit par des applications ingénieuses & édifiantes. La suppression des textes latins ôte cette ressource aux prédicateurs, & les prive d'une maniere de s'exprimer, dont les

(a) *Poma aurea in lectis argenteis, qui loquitur verbum in tempore suo.* Prov. 25; voilà à la lettre l'effet & l'heureux contraste des textes latins sagement employés.

saints Peres, sur-tout St. Bernard, ont fait le plus heureux usage; & rend ridicule ce qui dans l'original est infiniment raisonnable. Par ex. le P. Bourdaloue en traçant le caractere des faux pénitens & des fausses contritions, emploie & répete plusieurs fois (selon sa méthode, qui est du plus grand effet) ces paroles du Pseaume 103, *de medio petrarum dabunt voces*, & celles-ci du Pseaume 59, *sana contritiones ejus, quia commota est.* Qu'un traducteur s'avise de supprimer ces paroles, d'y substituer le sens littéral en langue vulgaire, & de dire que *les oiseaux chantent entre les rochers*, que *la terre a reçu des secousses & que c'est à Dieu à la raffermir*, que devient, je ne dis pas l'éloquence, mais le jugement & le bon sens de ce grand & immortel orateur?

Enfin un dernier abus de cette innovation c'est de faire négliger la Vulgate, cette version précieuse, la seule avouée par l'Eglise, le manuel des orateurs chrétiens & en général des prêtres de l'Eglise catholique, qui doivent en posséder toutes les expressions, les savoir par cœur autant que la chose se peut. Le bon moïen de s'en nourrir soi-même, c'est d'en faire usage dans l'instruction du peuple. Bien plus, pour tous les Chrétiens lettrés la Vulgate est d'une toute autre ressource que les versions quelconques: son ton simple & majestueux, plein de dignité & d'une noble négligence; le long usage qu'on en fait dans l'Eglise de Dieu, & qui en a consacré, pour ainsi dire, tous les mots; je ne sais quelle onction

que l'Esprit saint semble avoir répandu sur un idiome qui est devenu celui de son Eglise, sur une version regardée en quelque sorte comme texte original, & comme la seule interprete autorisée des divins Oracles; tout cela doit faire rejetter bien loin tout systême qui pourroit en affoiblir le goût, en rendre la connoissance inutile & l'emploi ridicule (a).

(a) Dans l'enseignement des autres sciences ne rapporte-t-on pas les paroles des grands maîtres dans leur langue propre. Les Allemands ne citent-ils pas le grec d'Aristote, le latin de Ciceron & de Quintilien, dans les ouvrages écrits en leur langue? Et pourquoi les saintes Lettres ne jouiroient-elles pas de la distinction accordée à des docteurs profânes?

Epigramme, par Mr. Dorat.

Un jeune homme bouillant invectivoit V**.
Quoi, disoit-il emporté par son feu,
Quoi, cet esprit immonde a l'encens de la terre?
Cet infâme Archiloque est l'ouvrage d'un Dieu?
De vice & de talent quel monstrueux mélange!
Son ame est un rayon qui s'éteint dans la fange;
Il est tout à la fois & tyran & bourreau;
Sa dent d'un même coup empoisonne & déchire:
Il inonde de fiel les bords de son tombeau,
Et sa chaleur n'est plus qu'un féroce délire.
Un vieillard l'écoutoit, sans paroître étonné:
Tout est bien, lui dit-il; *ce mortel qui te blesse,*
Jeune homme, du Ciel même atteste la sagesse;
S'il n'avoit pas écrit, il eût assassiné.

Recueil de poesies

14 aoust 613

Histoire naturelle, générale & particuliere, contenant les Epoques de la nature, par Mr. le comte de Buffon, &c.

SIXIEME EPOQUE

Lorsque s'est faite la séparation des continens (a). P. 271.

LES deux continens ont-ils jamais été joints? L'Amérique étoit-elle autrefois unie à l'Asie, l'Europe & à l'Afrique, pour ne faire qu'une masse de terre ferme? Est-il bien sûr qu'elle ne tient plus aujourd'hui à l'ancien continent par le nord ou nord-est de l'Asie (b)? ... Supposé la séparation des deux continens, s'est-elle faite lors de la grande révolution du déluge, ou bien dans des tems

---

(a) Quoique je suive fidélement le plan de Mr. de Buffon, je n'ai pu toujours réunir sous la même *Epoque* toutes les matieres que l'illustre auteur y traite: l'occasion, la suite & la dépendance des idées, me les ont fait quelquefois avancer ou reculer, pour réunir en un endroit celles qui étoient éparses dans tout l'ouvrage; de sorte qu'on les trouvera dans l'examen des Epoques précédentes ou suivantes; car je crois n'avoir rien omis.

(b) Mr. de Buffon n'ose pas assurer que cette communication n'existe pas (p. 296, 308, 316); par conséquent la *séparation des continens* ne *s'est* pas encore *faite*. Cependant pour qu'on ne me taxe pas de subtilité & de chicane, je me contente d'observer que le titre & le sommaire de cette *Epoque* ne sont pas bien clairement énoncés.

postérieurs? &c.... Ne paroit-il pas que toutes ces questions devroient être murement discutées, ou plutôt n'est-il pas raisonnable d'exiger que pour faire de la séparation des continens une *Epoque* particuliere & précise, pour
P. 295. la fixer à la date de *dix mille ans à compter de ce jour*, on ait éclairci & décidé toutes ces questions de maniere à ne laisser aucun doute sur l'événement même qui constitue l'*Epoque*. Or, c'est dequoi Mr. de Buffon ne s'est point inquiété. Il suppose que les continens ont été liés, qu'ils ont été séparés ensuite, & que ce n'est point durant la grande révolution du déluge que la séparation s'est faite. Suppositions dont il ne fournit pas la moindre preuve. Après quoi il s'occupe d'une observation qui ne fait rien du tout à la vérification de cette *sixieme Epoque de la nature*.

Comment est-il arrivé que cette séparation
P. 273. *des continens paroisse s'être faite en deux endroits, par deux bandes de mer qui s'étendent depuis les contrées septentrionales, toujours en s'élargissant jusqu'aux contrées les plus méridionales? Pourquoi ces bandes de mer ne se trouvent-elles pas au contraire presque paralleles à l'équateur, puisque le mouvement général des mers se fait d'orient en occident? N'est-ce pas une nouvelle preuve que les eaux sont primitivement venues des poles, & qu'elles n'ont gagné les parties de l'équateur que successivement?* On sent d'abord que de telles observations ne peuvent jamais conduire à des résultats clairs & sûrs. La figure de la terre & de la mer présente aux hommes

mes à systêmes tout ce que leur imagination y cherche. Rien ne ressemble mieux à ces nœuds d'érables, qui tracent aux yeux d'un oisif spéculateur toutes les figures que ses idées lui suggerent. En peut-on souhaiter une preuve plus complette que ces vastes chaînes de montagnes qui traversent notre continent, & qui suivant l'exigence des hypotheses de Mr. de Buffon, vont tantôt du nord au midi & tantôt du midi au nord ? .... Mr. de Buffon voudroit trouver *des bandes de mer presque paralleles à l'équateur*, faute de quoi cette *sixieme Epoque* va être l'ouvrage des eaux refluant des poles vers l'équateur. Il faut avouer que ce grand homme a quelquefois des envies plaisantes. Mais en quoi il est à plaindre, c'est qu'au milieu de l'abondance il cherche, il se plaint, il finit par désespérer de rencontrer ses objets chéris. *Des bandes presque paralleles à l'équateur*; en peut-on trouver une plus belle que la Méditerranée ? en peut-on souhaiter une plus large & plus longue ? Et le Pont-Euxin ? voilà encore une bande qui n'est pas indifférente. Et la Baltique depuis Coppenhague jusqu'à Mêmel, & la Manche, & le golfe du Mexique, & le golfe persique, & la mer du Canada &c ? Il y auroit de quoi en faire une boutique. Mais ces bandes, dira-t-on, sont postérieures à la séparation des continens. Oh ! pour cela non. Certainement la Mer méditerranée existoit alors, puisque c'est justement *au tems de la séparation de l'Amérique, que la Sicile a été séparée de l'Italie* (p. 295), & que cette sépara-

Ci-dessus p. 549.

tion est impossible & chimérique sans la Mer méditerranée.

Mais abandonnons cette preuve de fait, pour voir un moment pourquoi la séparation des continens doit être attribuée aux *eaux venues des poles.* C'est que *les pointes*
P. 274. *des continens sont aiguisées vers le sud.* Mais si les pointes ne sont *aiguisées* que *vers le sud*, comme effectivement elles ne le sont point vers le nord ni dans l'ancien ni dans le nouveau continent (a), *les eaux* ne sont donc pas *venues primitivement des deux poles*, mais seulement du pole austral. Mr. de Buffon répond qu'elles sont venues *en plus grande quantité du pole austral.* Mais 1°. pourquoi cette distinction ? Puisque les poles sont également aplatis, ils ont dû se refroidir également (b), & par-là recevoir & envoïer les eaux en quantité égale. —— 2°. Les *pointes* n'étant point *aiguisées* vers le nord, il ne suffit pas de dire que les eaux sont venues *en plus grande quantité du pole austral*; on sera toujours en droit de raisonner ainsi : " Si les *pointes aiguisées* étoient l'effet *des eaux venues des poles*, elles seroient plus ou moins aiguisées tant vers le sud que vers le nord; mais elles ne sont point *aiguisées* vers le

(a) Pas plus au moins que vers l'occident, d'où les eaux ne sont jamais venues.

(b) suivant la physique de Mr. de Buffon. Nous avons vu que suivant la physique connue & généralement admise, ce devoit être tout le contraire, ci-dessus, p. 196.

nord, elles ne sont donc pas l'effet *des eaux venues des poles* „. —— Un argument plus simple encore, est celui-ci. " C'est *la retraite des eaux* qui a formé les montagnes, creusé les vallons, vuidé & élargi les grands bassins; Ci-dessus p. 352.
tout *cela est postérieur à l'ouvrage général des eaux;* pourquoi *l'aiguisement des pointes* ne dateroit-il de la même Epoque? Puisque nous savons qu'à la parole de Dieu, les eaux se sont retirées & *rassemblées en un seul lieu, & qu'alors la terre a paru* (a); pourquoi ne croiroit-on pas qu'un reflux si subit & si terrible a *aiguisé quelques pointes* ? —— Nous savons de plus, que durant l'espace d'un an les eaux ont produit sur la terre des ravages inconcevables *, qu'*à leur retraite* elles ont sillonné des vallons, élevé & abaissé des montagnes **; pourquoi n'eussent-elles pu *aiguiser quelques pointes?* „

* Ci-dessus p. 361 & suiv.

** Ci-dessus p. 553.

Je ne suivrai pas Mr. de Buffon dans les voïages pénibles qu'il fait au Groenland & au Canada, d'où il part brusquement pour l'Islande, le Spitzberg & Kamtschatka; observant par-tout les exploits des eaux, ou plutôt les dirigeant, les modifiant de maniere à trouver toujours leur ouvrage conforme à ses combinaisons; calculant les chocs, les résistances, les réactions suivant l'occasion & le besoin. Chemin faisant il a quelque embarras sur les élephans qu'il trouve en Amérique; il

P. 276, 277, 278, 279, 280, & 281.

(a) *Congregentur aquæ quæ sub cœlo sunt in locum unum, & appareat arida. Et factum est ita.* Gen. I.

conclut qu'ils y sont venus *par les contrées septentrionales de l'Asie*, sans songer que cette conclusion est infiniment injurieuse à la puissance des molécules (a). Après bien des aventures il se repose dans l'Atlantide de Platon. C'est cette région fameuse, qui donna lieu à la séparation des continens, par son entiere destruction opérée apparemment par l'enfoncement de quelque grande caverne. *L'on peut attribuer la division entre l'Europe & l'Amérique à l'affaissement des terres qui formoient autrefois l'Atlantide ; & la sépara-*
P. 296. *tion entre l'Asie & l'Amérique (si elle existe réellement) supposeroit un pareil affaissement dans les mers septentrionales de l'orient.* On voit que la séparation de l'Asie d'avec l'Amérique étant incertaine, tout se réduit à *l'affaissement des terres qui formoient autrefois l'Atlantide.* C'est donc cette Atlantide qui fait le fondement de cette *sixieme Epoque.* Examinons s'il est bien solide.

(a) N'est-il pas plaisant de raisonner sur la maniere dont les élephans sont arrivés en Amérique, tandis que les molécules les ont produits en Asie sans le moindre inconvénient, qu'elles font encore *de nouvelles especes, dont le tempérament différe de celui du renne, autant que la nature du renne differe de celle de l'élephant*, p. 253, & que par *leur concours fortuit elles ont produit plus d'êtres que toutes les générations réglées.* Hist. n. t. 2. p. 320. —— De plus, puisque *le transport des plantes n'est pas nécessaire pour rendre raison de l'existence des végétaux, & que le même degré dechaleur produit les mêmes plantes* (Epoq. p. 268), pourquoi faudroit-il supposer le *transport* ou la migration des animaux ?

1°. Supposé l'affaissement de l'Atlantide bien réel; pour en faire une Epoque particuliere, il faut démontrer que cet affaissement ne s'est pas fait durant le déluge, durant cette révolution terrible où tous les agens physiques ont concouru avec les eaux à faire une *terre nouvelle* *. En attendant cette démonstration, sans laquelle la *sixieme Epoque* ne date de rien, il est raisonnable de croire que la figure qui est demeurée au continent après la premiere & la seconde retraite des eaux, n'a pas souffert de grande altération. Mr. de Buffon lui-même observe que les terres une fois consolidées demandent des efforts & un tems infini pour prendre une configuration nouvelle; au lieu que les terres *moins compactes & plus tendres* se laissent façonner sans résistance. On assure à la vérité que les presqu'isles se changent en isles par la destruction des isthmes qui les attachoient aux continens (a), & que par une espece de compensation les isles devenoient des presqu'isles par la formation de nouveaux isthmes (b). Mais ces petites modifications

* Ci-dessus, p. 361.

P. 228.

(a) On donne pour exemple de ces évenemens la séparation de la Sicile d'avec l'Italie. Virgile raconte qu'un terrible paroxisme du globe a rompu l'isthme & divisé ces deux régions.

Hæc loca vi quondam & vastâ convulsa ruinâ,
(Tantum ævi longinqua valet mutare vetustas!)
Dissiluisse ferunt, cùm protenus utraque tellus
Una foret : venit medio vi pontus & undis
Hesperium Siculo latus abscidit. 3. Æneid.

(b) *Tempus erit rapidis olim cùm Pyramus undis*
In sacram veniet, congesto littore, Cyprum.
Ovid. l. 15 Metam.

difications de la géographie du globe, fussent-elles bien certaines (a), sont très-insuffisantes pour autoriser l'histoire de l'absorbition de l'Atlantide, de la formation de la Méditerranée &c, par d'autres causes que celles qui ont opéré les grandes révolutions du globe.

2°. L'histoire de l'Atlantide, telle qu'on la raconte ordinairement, a-t-elle un fondement bien réel dans l'histoire? Platon en parle comme d'un événement dont on l'a entretenu dans son enfance, & dont il convient ne pouvoir rendre un compte bien précis; il fait jusqu'à trois fois cet aveu important. Après avoir étudié à fond tous les traits que ce philosophe a recueillis sur l'Atlantide, un Critique savant & profond a paru prouver, que ce païs n'est autre chose que la Judée (b).

Du

(a) Je ne sais en vérité pas si une seule de ces révolutions est bien constatée. On peut remarquer dans le passage de Virgile, que je viens de citer, une contradiction frappante. C'est, dit-il, la violence & un événement fécond en ruines, qui a opéré cette séparation: *vi & vastâ ruinâ*; & en même tems il assure que c'est l'édacité du tems, la marche lente mais destructive des siecles: *tantum ævi longinqua valet mutare vetustas.* —— Et pour ce qui est des isles, qu'on prétend se changer en presqu'isles, celle qu'Ovide nous disoit, il y a 18 siecles, devoir se réunir au continent, est encore aujourd'hui, l'isle de Chypre, comme elle l'étoit alors.

(b) Historisch-critiquer Versuch über die Atlantiquer, &c. *Essai historique & critique sur les Atlantiques, où l'on indique le rapport qu'il y a entre l'histoire de ces peuples & celle des Israëlites, traduit du françois de Mr. Baer. A Francfort & à Leipsig* 1777. —— Ce qui peut servir particulierement

Du premier abord cette opinion promet un développement peu satisfaisant; on la regarde comme un paradoxe, susceptible peut-être de quelques ornemens d'érudition, mais peu propre à fixer le suffrage des savans qui cherchent la vérité préférablement à l'étalage des citations. Mais ce préjugé se dissipe à mesure qu'on avance dans l'ouvrage de Mr. Baer. On découvre des rapports si marqués & si multipliés entre la Palestine & l'Atlantide, qu'on a bien de la peine de les attribuer au hazard, & l'on finit par regarder pour vrai, ce qui d'abord n'avoit pas même paru vraisemblable (a).

---

culierement à assurer à ce traité le suffrage des savans, c'est le rapport des observations de Mr. Baer avec celles de Mr. l'abbé Guerin du Rocher. Ce dernier ayant prouvé que l'histoire des tems fabuleux n'étoit qu'une altération de l'histoire des Patriarches; il résulte de cette découverte un grouppe de lumieres qui rejaillit d'une maniere directe sur l'assertion de Mr. Baer.

(a) Il faudroit transcrire tout l'ouvrage de cet habile Critique, pour faire connoître les différentes observations par lesquelles il établit que l'Atlantide de Platon est réellement la Judée. Pour donner quelque idée de sa maniere de discuter cette assertion, il suffira de savoir que Mr. Baer montre dans le plus grand détail, que la forme & l'étendue de l'isle atlantique étoient les mêmes que celles de la Palestine; que les mœurs des Atlantes étoient parfaitement conformes à celles des Juifs; que le temple des Atlantes, la forme de leurs sacrifices, étoient exactement semblables au temple de Jérusalem & aux sacrifices des Juifs; que tout le récit de Platon s'accorde parfaitement avec l'histoire des Juifs, à quelques

3°. Si l'Atlantide est un païs très-différent de la Judée, si son existence particuliere & son affaissement sont véritables, est-il dit pour cela qu'elle a quelque rapport avec la séparation des continens? Il est vrai que le P. Kircher dans son *Mundus subterraneus* place l'Atlantide dans la mer qui sépare l'Europe & l'Afrique de l'Amérique; c'est-là où Mr. de Buffon a pris ses idées sur cette antique région (nous avons vu qu'il se tenoit volontiers à la parole de ce Jésuite, dont d'ailleurs il ne semble pas faire grand cas *). Mais

* Ci-dessus, p. 619, & p. 36. I. Mai.

quelques différences près dont Mr. Baer donne des raisons très-plausibles &c. Diodore de Sicile unit l'histoire des Atlantes avec celle de l'Egypte. Sanchoniaton dit expressément que les dieux ou les héros qu'il célebre, & qui sont les mêmes que les héros atlantiques, sont nés aux environs de Tyr & de Biblos. Platon dit que la Mer atlantique dont il parle, dans le tems de l'expédition des Atlantes fut guéable, ce qui fait une allusion manifeste au passage de la Mer-rouge; il dit encore en termes formels que les Atlantes regnoient d'un côté, depuis la Lybie jusqu'en Egypte &c. Platon nous avertit que les noms propres dont il se servoit dans la description de l'Atlantide, n'étoient que des traductions littérales du sens que ces mêmes noms offroient dans la langue du pays. Or on sait qu'*atlas* est synonime d'*athleta*, lutteur, combattant &c; Jacob est connu par sa lutte contre l'Ange, qui lui a fait donner le nom d'*Israël*. Les Atlantes descendoient d'*Uranus*, & Abraham étoit d'*Ur* en Chaldée. Saturne, fils d'Atlas, signifie en arabe la même chose qu'Esau &c.

Mais 1°. Kircher en fait une isle (a), & par conséquent les continens étoient déja séparés, non-seulement avant la destruction mais encore avant l'existence de l'Atlantide. —— 2°. La situation de l'Atlantide adoptée par Kircher n'est pas du tout au gré des autres savans qui ont étudié les contes de Platon tout aussi bien que le Jésuite. Rudbeck assure que l'Atlantide n'est autre chose que la Suede; d'autres prétendent que c'est l'Amérique. Mais ce qui sur-tout est remarquable, c'est que l'illustre Mr. Bailly, l'apôtre du refroidissement du monde, l'ami & le confident de Mr. de Buffon (b) & de Mr. Court de Gebelin

(a) Voyez le *Mundus subterraneus* 1e. partie, p. 82. On y trouve une carte géographique de cette région fameuse, que l'imagination de l'auteur tient fort éloignée des côtes d'Europe & d'Amérique, & dont la disparition n'a par conséquent aucun rapport avec la séparation des continens. De plus le Jésuite attribue cet engloutissement au déluge. *Ex hoc innotescit terram multò aliam modernis temporibus constitutionem habere quàm olim ante communem mundi cataclysmum.* Ibid. p. 83.

(b) Si Mr. de Buffon cite à-peu-près 45 fois *le savant & l'illustre Mr. Bailly*, Mr. Bailly s'en rapporte bien autant de fois à Mr. de Buffon. Ces Messieurs font assaut de confiance & de déférence. Mr. Bailly cite jusqu'aux *discours prononcés à l'académie par Mr. de Buffon*, où l'on n'eût cru trouver que des complimens, & où l'historien de l'astronomie trouve des lumieres propres à fixer les notions humaines.

belin (a), a vu clairement que l'Atlantide n'étoit autre chose que le Spitzberg, païs composé de rocs & de glaces, situé au nord de la Laponie, au 78^{e}. degré de latitude, avec laquelle l'Amérique, eût-elle été jointe tout du long à l'Afrique & l'Europe, n'auroit jamais eu de communication continentale.

C'est donc sur un événement ou fabuleux, ou douteux, certainement défiguré & qui se prête à toutes les imaginations, que M^{r}. de Buffon appuie une longue suite de raisonnemens, qui s'évanouissent à la lecture de la Genese, & au simple récit des deux retraites des eaux, rapportées dans ce Livre divin. Mais si le fondement de la *sixieme Epoque*, je veux dire, l'objet & l'événement qui en fait le fond, n'a, comme l'on voit, aucune consistance physique ni historique, c'est bien autre chose de la date où cette Epoque prend sa naissance & marque la fin de l'Epoque précédente. N'en trouvant rien dans les livres anciens & modernes, je dois m'en tenir à M^{r}. de Buffon. *C'est*, dit-il, *à la date de dix mille ans à compter de ce*

(a) Je ne connois pas d'ouvrage plus parfaitement semblable à celui de Guillaume Postel, intitulé *La clef des choses cachées depuis le commencement du monde*, que le *Monde primitif analysé & comparé dans son génie allégorique & dans les allégories auxquelles conduit ce génie*. C'est ce dernier ouvrage que Mr. Bailly cite plus de 50 fois, toujours avec les plus grands éloges, en particulier *Ast. anc.* p. 19, 91 &c. *Lett. sur les scien.* p. 202, 232 &c.

jour (p. 295). Mais comme *cette terre atlantide étoit très-peuplée, gouvernée par des Rois puiſſans qui commandoient à pluſieurs milliers de combattans* (p. 277), & que cependant alors il n'y avoit pas encore un ſeul homme ſur la terre, puiſque *depuis la création de l'homme il ne s'eſt écoulé que ſix ou huit mille ans* (p. 51); j'avoue que mon embarras eſt extrême & que je ne puis bien comprendre comment 2 ou 4 mille ans avant l'exiſtence des hommes, l'Atlantide eut déja des *Rois ſi puiſſans* & tant *de milliers de combattans*. Que dis-je? *Ce n'eſt que depuis environ trente ſiecles* (3000 ans) *que la puiſſance de l'homme s'eſt réunie à celle de la nature* (p. 338). De ſorte que je ſuis obligé de finir cet article comme les précédens, ſans avoir pu allier & combiner les idées de l'illuſtre ſyſtémateur. Il faut croire que vivant dans la 75000^{e}. année d'un globe dont le feu vivifiant eſt déja en grande partie diſſipé, *mon ſang*, pour me ſervir des expreſſions de Virgile, *refroidi tout autour de mon cœur, ne me permet pas de rien comprendre à ces Epoques de la nature.* 2. Georg. ỳ. 483.

... Has ne poſſim naturæ accedere partes,
Frigidus obſtiterit circum præcordia ſanguis.

DANS une multitude d'écrits sur le pain de Pommes de terre, je n'ai rien vu de plus raisonnable que les réflexions suivantes, tirées d'une famille publique, & bien propres à ranger cette découverte parmi tant d'autres plus bruyantes que réellement utiles. *Je puis vous assurer que nous avons assez de terres pour nous fournir plus de grains qu'il ne nous en faut.* A propos de quoi donc avoir imaginé le pain de Patates ? *Cette idée est sombre & au moins inutile & déplacée. Mais il s'en faut bien que ce soit là ses seuls défauts. Les bonnes qualités du nouveau pain de Pommes de terre ne sont rien moins que constatées. Une livre de ce pain nourrit-elle autant qu'une livre de pain commun de froment ? On n'en dit rien. Ce pain convient-il à tous les tempéramens ? Comment se digere-t-il ? Est-il propre aux mêmes usages que le pain de froment ? On n'en dit rien, & cependant on le propose, on le prône, &c. L'invention de ce pain n'est point, comme on le dit dans l'éloge, une arme & encore moins l'arme la plus redoutable contre le monopole. Dans des tems moins sûrs, ce seroit même une arme très-dangereuse en faveur du monopole, en ce qu'elle pourroit inspirer une fausse sécurité sur les premiers besoins du peuple, & mener par-là à ce qui a toujours été l'occasion du monopole. Il est impossible de savoir le prix que prendroient les Pommes de terre, si l'usage général les convertissoit en pain. On ne peut donc fixer ce dernier à environ 5 liards la livre, ni à tout autre prix. Personne n'en sait rien, ni les inventeurs, ni leurs panégyristes. Pourquoi donc l'ont-ils dit ? Pour se faire croire ; & apparemment ils l'ont fait croire. Le pain de Pommes de terre ne pourroit empêcher la cherté des grains, ni leur disette, soit qu'elle fût réelle, ou qu'elle ne fût que factice. Il faudroit pour cela trois conditions dont quelques-unes au moins ne peuvent se rencontrer. 1°. Il faudroit*

droit que forcé par la disette le peuple de Paris & d'ailleurs s'accommodât paisiblement du pain de Pommes de terre; 2°. que les Pommes de terre qui ne se conservent qu'une partie de l'année, fussent toujours là, & en quantité suffisante pour subvenir à tous les besoins éventuels, ou, ce qui est la même chose, que dans l'incertitude des moissons, le cultivateur plantât, à tous risques, des Pommes de terre, non-seulement pour les usages qu'on en fait actuellement, mais encore pour les usages qu'on n'en feroit pas suivant les circonstances; 3°. que le besoin qu'on auroit des Pommes de terre, & la grande consommation qu'on en feroit en cas de secours prévû ou non prévû, pour se convertir en pain, n'en fît pas hausser le prix au point que le pain de ces racines ne devînt aussi cher que celui du grain. J'ignore si l'idée des auteurs de ce nouveau pain (car ils ne s'expliquent pas clairement dans leur éloge, & peut-être ils ont eu leurs raisons) est que ce pain devienne habituellement le pain du peuple, ou d'une grande partie du peuple: mais si cette idée se réalisoit jamais, elle seroit la ruine de l'agriculture. A la vérité, on auroit du pain de Pommes de terre; mais pour le reste, le pauvre seroit obligé de s'en passer. La belle invention pour la mettre au-dessus de toutes les inventions, & pour en faire la sauvegarde de la famine & du monopole! Je ne dis plus qu'un mot, Monsieur, c'est que cette invention n'est qu'une chimere: elle n'est quant à l'usage & quant à l'utile rien de tout ce qu'on en a dit. Les inventeurs se sont trompés dans presque tous les points; & ce n'est pas là ce qui m'étonne le plus. Je vous prie, Monsieur, d'avoir la complaisance d'insérer ma lettre dans vos Feuilles. Il n'est pas moins nécessaire de combattre les faux systêmes que de faire valoir les bons, quoique pourtant nous ne voyons que trop souvent le contraire. Je suis, &c.

La mouche à miel est le mot de la derniere Enigme.

LOGOGRIPHE.

Cherche, ami lecteur, devine quel est mon être:
Dans un nombre de sœurs on me voit paroître ;
Je suis dans les richesses, l'éclat, les grandeurs,
Je suis dans les délices, la gloire & les fleurs,
Dans la misere, la peine & l'indigence ;
Dans l'esprit & le cœur j'ai ma résidence:
J'habite dans les astres, & au bout du monde,
Dans la terre, la lune, à la fin de l'onde,
Au milieu du feu, au milieu de la mer,
Je suis simple au ciel & double dans l'enfer;
Sans être divine, je demeure en Dieu,
Je suis en toutes choses, enfin en tout lieu.

LOGOGRIPHUS.

Nativo splendore oculos perstringo; sed ultrà
Sex mihi da fratres, recreo concentibus aures.

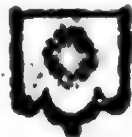

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 30 *Mars.*) La régence de Tripoli eſt aujourd'hui dans la plus grande confuſion, & ſe trouve expoſée à toutes les horreurs de la guerre civile. Un nouveau prétendant à la dignité de Bacha, s'étant formé un parti conſidérable, s'eſt avancé juſqu'à un mille & demi de cette ville, dans la vue de dépoſer le Bacha regnant & de s'emparer de ſa place : il avoit penſé réuſſir d'emblée ; mais la réſiſtance, qu'il a trouvée, l'a obligé à ſe retirer plus loin. Les deux armées ſont à une journée de cette ville & à la portée du fuſil l'une de l'autre ; de ſorte qu'on s'attend à apprendre la nouvelle d'une bataille, qui décidera apparemment du ſort des deux rivaux. En attendant l'alarme & l'épouvante ſe ſont répandues dans la ville, vû que, quelle que ſoit l'iſſue du combat, il ſera ſuivi de grands déſordres: les Francs ont embarqué leurs effets à bord des navires à la rade ; & les conſuls ont armé ceux qui dépendent de leur juriſdiction ; mais ils ſont trop foibles pour ſe défendre avec ſuccès.

On apprend qu'un terrible tremblement de terre a détruit Tauris, grande ville d'Aſie dans la Perſe, au point que ſur chaque cen-

taine de personnes & de maisons il en a à peine été sauvé deux. On y comptoit environ 150 mille ames & elle renfermoit plusieurs belles mosquées. Il s'y faisoit un commerce considérable, & il n'y avoit guere de villes en Asie où l'argent fût plus commun & le commerce plus actif; on y voïoit des marchands de toutes les sectes & de toutes les nations du monde (a).

SMYRNE (*le* 18 *Mars.*) Le corsaire françois, commandé par le capitaine Magagnos, continue d'infester notre golfe & de tenir la rade comme bloquée, malgré les plaintes réitérées que les nations neutres ont faites à ce sujet, & les ordres que la Porte a donnés pour le maintien du droit des gens. Comme il y avoit tout lieu de présumer, qu'il guettoit le navire hollandois du capitaine Malaga, Mr. de Hochepied, consul des Provinces-unies, a envoïé ordre à ce bâtiment de rester à Foglieri, où il se trouve depuis le 23 du mois dernier. A son défaut, un bâtiment russe, capitaine Anderson, qui naviguoit même sous pavillon françois, a été saisi par le sieur Magagnos & conduit dans notre port. Ce navire venoit ici de Constantinople, aïant entr'autres à bord des especes monnoïées, dont le corsaire a remis 36 mille piastres à ceux auxquels ils étoient consignés: de cette somme 25 mille piastres appartiennent à Mr. de Stachieff, ministre de l'Impératrice

(a) 1. Oct. 1778, p. 190. — 15. Juill. 1779, p. 439.

pératrice à la Porte, & 5000 à des négocians russes établis à Constantinople. Le sieur Magagnos a de plus déposé 10 mille piastres de la cargaison du même bâtiment chez le consul de France; mais il est incertain, si cette somme sera regardée de bonne prise, comme on prétend considérer le reste du chargement consistant en fer. Le motif de cette décision est fondé sur ce que le réglement de S. M. Très-Chrétienne du mois de Juillet 1778 défend aux neutres d'acheter des vaisseaux, qui ont appartenu aux Anglois durant la guerre; & que le navire se trouve dans le cas, aïant été pris sur les François l'année derniere par le corsaire anglois, la Vipere.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le* 10 *Avril.*) Les préparatifs pour le voïage, que l'Impératrice se propose de faire dans ses nouveaux états en Lithuanie, se continuent avec diligence: une partie des cuisines & des caves est déja partie; & il a été envoïé ordre de tenir 250 chevaux prêts à chaque station; objet dont les seuls fraix sont évalués à 800 mille roubles. Pendant l'absence de S. M. le feld-maréchal prince de Gallitzin sera revêtu, comme durant le voïage de l'Impératrice à Moscou, du gouvernement en cette résidence; & L. A. Imp. feront leur séjour à Czarsko-Zelo. Sa Maj. compte de partir de ce château vers le 10 Mai, & de prendre sa route par Nerva & Pleskow sur Mohilow, où elle restera cinq

à six jours. L'on croit que S. M. emploïera environ six semaines à cette tournée, & qu'elle ne sera de retour ici que vers l'anniversaire de son avénement au thrône. Le bruit, que l'Empereur, faisant également un tour dans ses nouveaux états en Pologne, aura une entrevue avec notre Souveraine à Mohilow, paroit se soutenir. L'on apprend aussi, que les gouverneurs des provinces, par lesquelles elle doit passer, ainsi que quelques seigneurs de la cour qui y ont des terres, se préparent à lui donner de superbes fêtes : le feld-maréchal comte Czagar-Czernicheff, gouverneur de la Russie-blanche, & Mr. de Soritsch se distingueront à cette occasion. Le vice-chancelier comte d'Ostermann en a donné une le 7 de ce mois à S. M. & à L. A. Imp. qui a été remarquable par sa beauté.

Le comte Alexis Orlow est parti d'ici la semaine derniere pour aller prendre les eaux minérales à Tœplitz, Carlsbad, Aix-la-Chapelle & Spa; & l'on assure qu'il est d'intention de se rendre ensuite en Angleterre & de prendre sa route par la Hollande. Il y a bien des gens ici qui pensent que ce seigneur est chargé d'une commission à la cour de Londres.

La cour a, dit-on, résolu de faire une négociation de quelques millions de roubles en Hollande. —— On se prépare de bâtir par ordre de Sa Majesté un collége magnifique à Moscou, pour l'éducation de la jeune noblesse, qui aura toute la forme du Collége Thérésien à Vienne, & portera le nom de

I

notre Souveraine; on assemble un nombre suffisant de Jésuites pour leur en confier la direction.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 10 *Avril.*) Mr. Alexandrowicz, nouvel évêque de Chelm, & Mr. Sobolewski, nouveau castellan de Varsovie, ont prêté serment entre les mains du Roi, en qualité de sénateurs du roïaume. —— Il s'est tenu ces jours-ci une diétine de la noblesse du district de Varsovie pour l'élection d'un nouveau notaire de ce païs, à la place de Mr. Sobolewski, devenu castellan de Varsovie.

Mr. le comte de Borch, sous-chancelier de la couronne, vient d'être nommé grand-chancelier. Ce seigneur qui descend d'une ancienne famille de Livonie, aime l'équité, & on se promet beaucoup de son administration, pourvu que la foiblesse de sa santé ne l'oblige pas à déposer les sceaux du roïaume.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 10 *Avril.*) Madame la Princesse des Asturies a été relevée de ses couches le 4, par le cardinal patriarche des Indes, & à cette occasion il y a eu gala à la cour. Le Roi a fait présent à S. A. R. d'une garniture en pierreries, évaluée à 200 mille écus. —— La cour a donné des ordres pressans pour faire partir dans le courant de ce mois le convoi destiné pour la Havane & la Vera-Cruz; ce

convoi doit partir sous l'escorte de 12 vaisseaux de ligne & de quatre frégates.

Le nouveau réglement du Roi concernant la conduite que les escadres de Sa Majesté doivent tenir à l'égard de la détention des bâtimens, qui pourroient donner quelques soupçons, particulierement dans le détroit de Gibraltar, & la régle qu'on devra observer dans les jugemens des prises, paroit en forme d'une lettre du ministre d'état au ministre de la marine, & conçue en ces termes :

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR,

Dès le commencement de la présente guerre avec la Grande-Bretagne le Roi déclara sincérement, & même d'une façon dont il n'y a point d'exemple, ses intentions de faire bloquer la place de Gibraltar ; & Sa Majesté en fit donner par moi l'avis formel à tous les ambassadeurs & ministres étrangers, afin qu'ils fussent en état d'en instruire leurs nations respectives, & que celles-ci pussent éviter dans leur navigation & leur conduite les conséquences & les procédés, autorisés par le droit des gens & les loix générales de la guerre. Le Roi déclara pareillement, par ses ordonnances pour la course publiées à la vue de tout le monde, " qu'à l'égard des marchandises, productions, & effets anglois, chargés à bord de bâtimens portant pavillon ami ou neutre, Sa Majesté se conduiroit suivant le procédé dont les Anglois en usoient envers des chargemens du même genre, afin d'éviter par cette réciprocité de conduite l'inégalité énorme, le préjudice, ou même la ruine, auxquels le commerce & les sujets de Sa Majesté se trouveroient exposés ".

Malgré des dispositions si pleines d'équité, de franchise, & de bonne-foi, les capitaines & patrons de bâtimens neutres n'ont pas cessé d'abuser sans honte de l'immunité de leur pavillon, soit en se glissant furtivement dans la place de Gibraltar

avec des cargaisons de vivres, même avec celles qui étoient destinées pour les flottes & armées du Roi; soit en cachant une grande partie de leur chargement, consistant en poudre & autres marchandises de contrebande; ou en déguisant par des papiers doubles & simulés, qu'ils jettoient en mer lorsqu'ils se voyoient poursuivis, la propriété des navires & des effets, ainsi que leur destination pour des personnes & des endroits différens de ceux auxquels ils appartenoient réellement & où ils se rendoient; soit enfin en faisant une résistance formelle contre les vaisseaux du Roi ou contre ses corsaires, lorsqu'ils cherchoient à reconnoître quelques bâtimens, qu'ils supposoient neutres.

Quoique ces faits soient notoires & qu'ils aient été prouvés par des procédures formelles, ces hommes avides de gain & pervers ont rempli toute l'Europe du bruit de leurs clameurs, répandant faussement, qu'il avoit été donné ordre de détenir & de saisir tous bâtimens neutres, qui vouloient passer le détroit; tandis qu'en réalité les ordres se sont bornés à la détention des navires suspects par leur route ou leurs papiers, & qui étoient chargés de vivres ou d'effets ennemis; modération bien différente de la conduite, qu'ont tenue la marine & les corsaires anglois, en détenant & déclarant de bonne prise les vaisseaux neutres, non-seulement lorsqu'ils portoient des productions espagnoles, mais de quelque genre que fussent les marchandises, qu'ils avoient chargées dans des ports d'Espagne, ou quoiqu'ils se rendissent simplement à cette presqu'isle; amenant aussi à la place de Gibraltar les bâtimens neutres, qui passoient à leur vue avec des chargemens de vivres, quoique tout ne fût qu'une feinte & un accord simulé, fait d'avance avec les intéressés en ces fraudes.

Ces clameurs ont accompagné plusieurs plaintes, qui ont été portées au Roi en différens recours, remplis des exagérations & des faussetés sus-mentionnées; & les plaignans se sont adressés de la même façon à leurs cours respectives, sans faire attention que, conformément à tous les traités de paix & de commerce, les tribunaux royaux de marine ou d'amirauté, tant inférieurs que supérieurs,

leur étoient ouverts pour entendre leurs moyens & leurs preuves, prononcer sentence sur les procès qu'ils y auroient formés, & réparer les torts, que les vaisseaux détenus auroient soufferts dans un cas ou dans l'autre sans raison suffisante, quoique jusqu'en ce moment ce point n'ait jamais été légalement vérifié : mais les capitaines & patrons se sont constamment opiniâtrés à vouloir, que sans autres preuves que leurs relations & leur recours à ce ministere on les relâchât & qu'on leur bonifiât les retardemens ou délais de la détention ; & cela uniquement parce que la clémence du Roi, l'équité & même l'indulgence, recommandées aux juges de la marine, ont fait remettre en liberté plusieurs bâtimens qui avoient été détenus avec justice, & qui auroient pu être declarés de bonne prise, conformément à l'ordonnance, & à ce que pratiquoient nos ennemis, d'autant qu'on vouloit bien dissimuler ici les défauts très-essenciels des papiers des uns & les violens soupçons qu'il y avoit contre d'autres.

Pour faire évanouir jusqu'à l'ombre de pareils recours, le comte de Rechteren, envoyé des Provinces unies, & les autres ministres des cours étrangeres furent prévenus, que, s'ils proposoient des moyens d'empêcher les causes de soupçon & les fraudes, le Roi, pour donner une nouvelle preuve de la bonne correspondance & amitié qu'il desiroit de maintenir avec ces cours, adopteroit ceux de ces moyens, qui seroient propres à produire un tel effet ; &, comme jusqu'à ce jour ils n'ont proposé ni réglé aucuns moyens de ce genre, Sa Majesté a jugé à propos de prendre par elle même les mesures qui conviennent à sa Souveraineté, réunissant à cet effet la substance de celles qui ont été communiquées jusqu'ici, & manifestant d'une maniere, s'il se peut, encore plus positive ses intentions si pleines de justice, d'équité, & de modération, comme étant fondées sur la résolution de les faire observer avec exactitude (Nous donnerons les articles, contenant ces dispositions, l'ordinaire suivant).

Le capitaine par *interim* du paquebot courier de Sa Majesté le Quiros, de 16 canons,

forti de la Havane le 22 Janvier, eſt arrivé aujourd'hui à bord d'un brigantin portugais, & a déclaré qu'à 38 degrés de latitude & 358 de longitude, il a été pris par un corſaire anglois de 32 canons, 6 mortiers & quelques pierriers, & de 150 hommes d'équipage, après un combat de quatre heures.

Du camp de St. Roch (*le* 30 *Mars*.) Il ne s'eſt rien paſſé ici de bien intéreſſant depuis quelque tems. Le 6e. bataillon des Gardes Walones qui, étant à Leganez près de Madrid, avoit reçu ſubitement un ordre de ſe rendre à notre camp, ſe trouve à dix lieues d'ici, où il doit s'arrêter 8 à 15 jours juſqu'à nouvel ordre. Le régiment d'Eſtramadure & celui de Burgos doivent auſſi arriver bientôt au camp; mais le premier bataillon du régiment d'infanterie légere de Catalogne en eſt parti. Nous avons à Algéſiras 6 vaiſſeaux de ligne, quelques frégates & chebecs aux ordres de Dom Barcelo, chef-d'eſcadre. Les ennemis continuent à fortifier la pente qui deſcend vers la pointe de l'Europe, comme s'ils craignoient d'être attaqués par mer de ce côté-là. La deſtination de l'armement qui ſe fait à Cadix, eſt un myſtere qui ouvre un champ vaſte aux conjectures. Il en eſt qui prétendent qu'il eſt deſtiné à attaquer Gibraltar par mer, tandis que les troupes de terre l'attaqueront du côté des lignes de St. Philippe. Leur opinion prévaut depuis qu'on ſe perſuade que le gouverneur de Gibraltar n'a pas une garniſon ſuffiſante pour réſiſter

aux diverses attaques qu'on se propose de faire à la fois contre cette place.

Les lettres de Cadix du 4 de ce mois portent, " que dans un conseil de guerre tenu „ le 22 du mois dernier à l'isle de Léon, „ on avoit remis en liberté les navires des „ patrons K. Brons, E. Brandaris, O. Swart, „ M. C. Couter, M. P. Winter, S. Laurentius, J. J. Milfaart, J. Feykes, G. Baron, „ A. Allen, J. A. de Boer, P. van der Water, J. Swart, J. Reynders, M. Jansse & „ H. Buck; mais qu'au départ de la poste, „ aucuns de ces navires n'avoient encore reçu leurs papiers de mer „. Ces lettres ajoutent, " que le nombre des navires „ hollandois, arrêtés par les Espagnols & relâchés depuis, se montoit à 28, à la susdite époque du 4 Avril „.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 12 *Avril.*) Sa Majesté voulant assurer la protection du commerce & de la navigation de ses états, a envoïé ordre à Carlscroon d'équiper en toute diligence les vaisseaux de guerre le Prince-Charles-Fréderic, les Etats-de-l'Empire, le Fréderic-Rex & le Prince-Charles, ainsi que trois frégates, & on travaille à Gothenbourg aux vaisseaux de guerre l'Upland, l'Aigle-noir & le Jarramas, qui dans peu seront en état de mettre en mer.

L'envoïé-extraordinaire de l'Impératrice de Russie a donné connoissance à notre cour de

la déclaration faite par sa Souveraine, tant aux Etats-généraux des Provinces-unies qu'aux Puissances actuellement belligérantes, en demandant, *si la Suede vouloit aussi y acquiescer, & à cet effet se joindre à la Russie, en augmentant la marine suédoise, afin de concourir ainsi au maintien de la neutralité?* Quoique notre cour paroisse très-portée à entrer dans les vues de la Russie, cependant on pense qu'avant de rien décider sur cet objet, elle en donnera premierement connoissance à la cour de France. En attendant, le ministre de Russie en cette cour a reçu ordre de traiter directement de cette affaire, tant avec le prince de Gallitzin, envoïé-extraordinaire de S. M. I. auprès de Leurs Hautes-Puissances, qu'avec les autres ministres de la cour, résidans chez les Puissances neutres.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 12 *Avril.*) Sa Majesté a donné ordre de lever encore deux escadrons de hussards, outre les huit escadrons qui sont déja sur pied. De ces dix escadrons, il sera formé deux régimens, dont l'un doit être commandé par le colonel de Schinkel, & l'autre par le colonel de Spaeth. —— Le comte de Reventlow, fils du grand-chambellan de ce nom, nommé depuis le mois d'Octobre dernier, ministre du Roi près la cour de Madrid, partira demain pour se rendre à sa destination. —— Il s'est tenu ces jours

derniers un grand conseil au sujet de la proposition de la cour de Russie faite à la nôtre ainsi qu'à celles de Stockholm, de Lisbonne & aux Etats-généraux des Provinces-unies des Païs-Bas, pour la protection du commerce & le maintien de la neutralité conformément aux traités; mais on ignore ce qui a été résolu à cette occasion; & jusqu'à présent il est certain qu'il n'a point été donné d'ordres pour un plus grand armement, lequel rencontreroit d'ailleurs beaucoup de difficultés par le manque de matelots; & l'on pense généralement que notre cour ne prendra point de résolution touchant cette affaire, sans avoir préalablement sondé les sentimens des Puissances belligérantes à cet égard.

ITALIE.

ROME (*le* 15 *Avril.*) Le 6 au matin, le souverain Pontife est parti en poste pour aller voir les travaux qui se font aux marais pontins. Sa Sainteté avoit dans sa voiture Msgr. l'archevêque Contessini son aumônier & Msgr. Romuald Onesti, son digne neveu. Cette voiture étoit suivie d'une autre, escortée par 6 cuirassiers & précédée d'un courier. Le St. Pere arrivé à Albano, alla adorer le St. Sacrement qui étoit exposé dans la cathédrale, où il fut reçu par le chapitre & le clergé; puis étant passé au palais épiscopal, S. S. s'y entretint quelque tems, & continua sa route sur Velletri. — Par un billet de la secretairerie d'état, Msgr. Onesti, neveu

de Sa Sainteté, est admis au nombre des protonotaires apostoliques surnuméraires; ce qui lui donne le droit de porter le rochet. — En considération de nos augustes Voïageurs, le Pape a confirmé pour 6 autres mois les conservateurs de Rome & pour 3 autres mois les officiers de l'illustre peuple romain. Il se prépare plusieurs fêtes pour l'amusement de L. A. R.

Dans la nuit du 28 du mois dernier, le feu a pris au buffet du cardinal secretaire d'état, qui est logé actuellement au Vatican: tout son linge de table, sa porcelaine, son argenterie &c, en sont fort endommagés. Sans l'activité d'un garde suisse qui accourut à tems, & qui coupa le cours des flammes, le vaste palais du Vatican auroit pu en être la proie. On attribue cet accident à la négligence d'un valet.

Dans une excavation qu'on fait à Torre Treteste par ordre du cardinal Casali, on a trouvé un Faune d'une sculpture délicate dans l'attitude d'un homme dormant. Il est d'un très-beau marbre blanc, mais il lui manque quelque chose aux extrémités des pieds & des mains.

FLORENCE (*le* 17 *Avril.*) Il a passé avant-hier par cette ville quatre couriers extraordinaires pour annoncer à cette cour & aux autres de l'Europe l'agréable nouvelle que, le 12 de ce mois au matin, S. M. la Reine des Deux-Siciles est heureusement accouchée d'un prince, qui a reçu sur les fonts

de baptême 12 noms, *Janvier-Charles-François*, &c.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 20 *Avril.*) L'Impératrice-Reine est revenue le 12 de Presbourg en parfaite santé. Cette Souveraine y a dû connoître encore par elle-même l'attachement de la nation hongroise pour son auguste Personne aux acclamations de la haute noblesse & du peuple. S. M. I. alla voir le nouveau palais qu'on y construit pour le cardinal-primat de ce roïaume, & honora d'une visite la comtesse douairiere du comte Léopold Palfy.—— Un courier vient de remettre à la cour le testament du feu Duc de Modene, ainsi que le codicille que ce prince a fait pendant sa derniere maladie, & par lequel l'Empereur est déclaré son exécuteur testamentaire.

L'on prétend que comme notre cour n'a aucun traité avec les états barbaresques, & que son commerce dans la Mediterranée est par-là exposé à leurs pirateries, Leurs Majestés Impériales & Roïale ont résolu de faire équiper cette année à Trieste & à Fiume un navire & deux frégates de guerre pour la protection du commerce de leurs sujets.

L. M. I. ont donné depuis peu une nouvelle preuve de leur tendre affection pour la nation hongroise, en accordant à la garde noble hongroise, qui est à la cour, la charge de courier secret du cabinet, & dont la fonction sera de porter aux cours étrangeres les dépêches impériales,

riales, afin que la nobleſſe hongroiſe trouve par-là l'occaſion de connoître les païs étrangers en voïageant. On a choiſi à cet effet de tout le corps des gardes nobles 20 ſujets qui vont être emploïés inceſſamment. Lors de leur arrivée en quelque cour, ils ſeront préſentés au Souverain par les miniſtres impériaux, & conduits en qualité d'officiers de L. M. I. chez les perſonnes du premier rang; & afin que dans les réſidences où ils remettront leurs dépêches, ils puiſſent voir ce qu'il y a de curieux, il leur ſera, dit-on, toujours permis de s'y arrêter un mois. C'eſt dans cette vue que M^r^. Jean Schboky vient de partir pour Madrid.

On dit actuellement que le voïage de l'Empereur eſt retardé juſqu'au 28. Le plus grand nombre prétend que ce Monarque dirigera ſa route par les roïaumes de Lodomerie & de Gallicie à Buckowine, où il doit ſe faire des améliorations. S. M. I. ſera accompagnée dans ce voïage par le général-major comte de Braun, un des neveux du feld-maréchal comte de Laſcy, & par les colonels Zehnter & Lang. —— La cour a pris un deuil de 15 jours, à l'occaſion de la mort du Prince Charles de Brunſwig-Wolfenbuttel.

PRESBOURG (*le* 10 *Avril.*) Les dernieres lettres de l'Eſclavonie portent, que la culture de la ſoie faiſoit de grands progrès dans cette province, principalement dans les cantons occupés par les troupes, où dans le courant ſeulement du mois paſſé les chefs du régiment de Gradiſca ont gratifié leurs ſoldats de douze mille jeunes plants de ces mûriers,

tirés de la pépiniere d'arbres, appartenante audit régiment. —— Au commencement du mois dernier deux manœuvres en creusant un fossé près des vignes de Semlin, ont eu le bonheur de trouver dans les fouilles 23 pieces de monnoies d'argent fort anciennes, dont la plûpart pesent environ une demi-once. Dès que la chose fut divulgée, le magistrat de Semlin s'empressa d'en faire sur le champ l'acquisition, en les païant généreusement. Ces monnoies sont de l'argent le plus fin, quoique frappées assez grossierement. D'un côté se voit un homme assis dans un fauteuil, entre deux colonnes; il tient la main élevée, & sur celle-ci repose un oiseau, qui ressemble beaucoup à un pigeon. Sur le revers, entouré d'un cercle un peu relevé, on voit une tête couronnée de laurier, dont la bouche est extrémement fendue. Quelques-unes de ces monnoies portent encore visiblement des caracteres grecs. Quoique plusieurs antiquaires les attribuent à Alexandre le grand, la chose n'est pas pourtant clairement décidée.

Berlin (*le* 16 *Avril.*) Le 7, la cour a pris le deuil pour 8 jours, à l'occasion de la mort du Duc regnant de Modene & de la Mirandole, & le 12 un autre deuil de 8 jours pour la mort de la princesse Wilhelmine de Dessau. —— Sa Majesté a donné au baron Gaspar-Maximilien, Drost de Vischering, la prévoté de Minden, vacante par la mort du comte d'Eltz. Le Roi qui jouit d'une parfaite santé, est passé de Potzdam à Sans-Souci avec toute sa cour. Ce Monarque a assigné 180 mille

mille écus aux habitans d'Ober-Bruche qui ont souffert des pertes considérables par le débordement des eaux; en Silesie & en Prusse les eaux ont fait de pareils dégats, sur-tout à Marienwerder & à Marienbourg. Le régiment qui a porté jusqu'ici le nom du prince héréditaire de Brunswig doit à l'avenir, par ordre du Roi, porter le nom du Duc regnant de Brunswig; ce qui annonce que ce prince restera au service de Sa Majesté; on assure même que S. A. S. sera élevée au rang de feld-maréchal. Il a passé par cette ville un courier portugais, venant de Pétersbourg & retournant à Lisbonne.

Les orphelins de Potzdam à qui l'on apprenoit divers métiers, vont être par ordre du Roi répartis dans les villages; chaque païsan recevra par an 18 écus pour élever un de ces infortunés. Les pasteurs seront chargés de veiller sur leur éducation. Sa Majesté a nommé le baron von der Reek, président de la régence de Cleves à la place du baron de Danckelman, actuellement ministre de justice en Silesie, & président de la régence de Cleves, le baron de Dornberg qui l'étoit de celle de Minden.

Le comte de Mansfeld étant mort sans héritiers, une partie du comté de ce nom tombe en partage au Roi & l'autre à l'Electeur de Saxe: en conséquence Sa Majesté a fait prendre possession de sa portion dudit comté par un escadron de cavalerie.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 18 *Avril.*) Hier, le Roi étant en son conseil, il a été résolu d'exécuter la menace, que le chevalier York, ambassadeur du Roi à la Haie, avoit faite, par son mémoire du 21 Mars, à la république des Provinces-unies, au cas qu'elle ne donnât point dans le terme prescrit de trois semaines (échu le 13 de ce mois) une réponse satisfaisante concernant le secours réclamé, & d'user par conséquent envers le pavillon hollandois des droits, que la Grande-Bretagne croit lui appartenir à l'égard des neutres non privilégiés en tems de guerre. Cette résolution vient d'être publiée aujourd'hui, dans la gazette de de la cour, en ces termes.

A la cour à ST. JAMES, le 17 Avril 1780, le Roi présent en conseil.

Depuis que la Grande-Bretagne a été entrainée dans une guerre involontaire contre la France & l'Espagne, l'ambassadeur du Roi auprès des Etats-généraux des Provinces-unies a remis plusieurs mémoires, pour réclamer les secours stipulés par les traités: ces représentations, quoique réitérées de la maniere la plus pressante par le mémoire du 21 Mars, sont restées sans réponse; & L. H. P. n'ont point manifesté l'intention d'y souscrire. En différant ainsi de remplir les engagemens les plus positifs, elles désertent l'alliance qui a subsisté si long-tems entre la couronne de la

Grande-Bretagne & la république, & se mettent au niveau des Puissances neutres, qui ne sont liées avec ce roïaume par aucun traité. Les principes de sagesse & d'équité prescrivent par conséquent au Roi de ne plus considérer les Etats-généraux que dans le rapport éloigné où ils se sont placés eux-mêmes: & Sa Majesté, aïant pris cet objet en considération, a jugé à propos, de l'avis de son conseil, de faire exécuter incessamment les mesures, qui ont été annoncées formellement par le mémoire du 21 Mars dernier, & qui avoient été insinuées précédemment au comte de Welderen, envoïé-extraordinaire & plénipotentiaire de la république, par une déclaration verbale du lord Stormont, l'un des secretaires-d'état, près de deux mois avant la remise du sus-dit mémoire.

A ces causes, le Roi, de l'avis de son conseil, déclare, que les sujets des Provinces-unies seront considérés dorénavant sur le pied de ceux des Puissances neutres, qui ne sont point privilégiées par des traités: *Sa Majesté suspend par ces présentes, provisionnellement & jusqu'à nouvel ordre, toutes les stipulations particulieres, destinées à favoriser en tems de guerre la liberté de la navigation & du commerce des sujets des Etats-généraux, telles qu'elles sont exprimées dans les différens traités, qui subsistent entre S. M. & la république, & notamment dans le traité de marine, conclu entre la Grande-Bretagne & les Provinces-unies à Londres, le 1 Décembre 1674. (v. st.)*

Sa Majesté animée par un sentiment d'humanité, voulant cependant épargner l'intérêt des individus, & ne cherchant point leurs pertes par un acte de surprise, déclare en outre, de l'avis de son conseil, que l'exécution de la présente ordonnance n'aura lieu qu'aux époques suivantes; savoir: dans le canal & les mers du nord, douze jours après la date d'aujourd'hui: depuis le canal, les mers britanniques & celles du nord, jusqu'aux Isles Canaries inclusivement, tant dans l'Océan que dans la Méditerranée, le terme sera de six semaines, à compter de la date des présentes: il sera de 3 mois depuis les Isles Canaries jusqu'à la ligne équinoctiale ou l'équateur: enfin de 6 mois pour ce qui est situé au-delà de l'équateur, & en général dans toutes les autres parties du monde, sans exception ou détermination plus particuliere de tems ou de lieu.

(Signé) ETIENNE COTTRELL.

Conformément à cette résolution les ordres viennent d'être expédiés aux officiers de l'amirauté de faire saisir, après le délai prescrit, tous navires hollandois, allant d'un port de France ou d'Espagne à l'autre, & tous ceux qu'on soupçonnera avoir à bord des marchandises, appartenantes aux sujets de ces deux Puissances. Le vicomte de Stormont vient d'écrire la lettre suivante à Mr. de Welderen, ministre plénipotentiaire de Leurs Hautes-Puissances les Etats-généraux des Provinces-unies des Païs-Bas, datée à St. James, le 17 Avril 1780.

Monsieur, *Le Roi a toujours espéré que la foi*

des traités, & les liens d'une alliance qui a subsisté depuis plus d'un siecle, ainsi que ceux d'une amitié réciproque, & d'un intérêt commun, joints à l'évidence du danger qui menace la république elle-même, si la France & l'Espagne remplissoient leurs desseins ambitieux, porteroient Leurs Hautes-Puissances à aider sa Majesté à frustrer ces desseins, en lui fournissant les secours stipulés par les traités les plus solemnels. Mais puisque Leurs Hautes-Puissances ont adopté un autre systême, aussi contraire aux intérêts de la république qu'à ceux de la Grande-Bretagne; puisqu'elles n'ont fait aucune réponse à la réclamation réitérée de ces secours, & n'ont pas même montré la moindre intention de remplir des engagemens aussi clairs & formels, Sa Majesté s'est vue dans la nécessité d'exécuter ses intentions, qui ont été si clairement annoncées dans le mémoire que son ambassadeur a présenté le 21 Mars passé, & dans la déclaration verbale que j'ai eu l'honneur de vous faire, par ordre exprès du Roi.

Comme vous êtes parfaitement instruit, Monsieur, des sentimens de Sa Majesté, il ne me reste qu'à vous communiquer ministériellement l'ordre que le Roi vient de donner en son conseil, & de vous prier d'en instruire Leurs Hautes-Puissances. En lisant cet ordre, vous y verrez, Monsieur, une attention particuliere aux intérêts des sujets commerçans de Leurs Hautes-Puissances. La publicité du mémoire présenté par l'ambassadeur du Roi, ainsi que celle de la déclaration verbale, dispenseroient sans doute de tout avertissement ultérieur; mais le Roi desire que les individus souffrent aussi peu que possible des suites du systême que L. H. P. ont adopté, & qui paroit aussi opposé aux sentimens de la nation hollandoise, qu'il est contraire aux intérêts de la république.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé STORMONT.

Le chef-d'escadre Walsingham a été obligé de rentrer une seconde fois le 16 à Plymouth avec toute son escadre. Les uns croient que les vents contraires l'ont obligé de retrograder;

d'autres disent qu'aïant été informé par la frégate l'Aurore qu'il y avoit à la hauteur des Sorlingues une flotte françoise de 18 vaisseaux de guerre, il avoit pris le parti de retourner. Il a été joint par l'amiral Graves avec sa division, & on croit qu'ils seront partis ensemble sans le convoi pour aller chercher l'ennemi.

FRANCE.

PARIS (*le* 30 *Avril.*) Il paroit un édit du Roi, portant suppression des 48 offices de receveurs-généraux des finances; & établissement d'un nouvel ordre à cet égard. La Chambre des comptes avoit fait des représentations sur cet édit; mais le Roi a répondu à ces Messieurs qu'il leur étoit très-obligé de leur zele, qu'il avoit tout prévu, & qu'ils eussent à enrégistrer. C'est ce qui a eu lieu, *par obéissance à l'exprès commandement du Roi.*

L'ordonnance du Roi portant création de la place de colonel-général de son infanterie francoise & étrangere du 5 de ce mois, est conçue en ces termes.

« Sa Majesté voulant donner à Mr. le prince de Condé une marque de son estime particuliere & de la justice qu'elle rend à ses services, à sa valeur, à ses talens & à ses actions à la guerre; elle crée & établit en sa faveur par la présente ordonnance la place de colonel-général de son infanterie françoise & étrangere, sans rien innover à la charge & à l'autorité de colonel-général des Suisses & Grisons entretenus à son service ».

« Par le dispositif. Tous les régimens d'infanterie

fanterie feront tenus de lui obéir en tout ce qu'il leur prefcrira pour le fervice de S. M. Le premier régiment quitte le nom de Picardie & prend celui de Colonel-général de l'infanterie ; & celui de Provence formé en 1776 de fon dédoublement, quitte auffi fon nom & prend celui de Picardie. M^r. le prince de Condé travaillera feul avec le Roi fur la nomination aux emplois, fur les graces & fur tout ce qui peut concerner le feul régiment Colonel-général de l'infanterie, dérogeant à l'égard des autres régimens à ce qui avoit été prefcrit par l'ordonnance du 30 Mai 1721, concernant les droits & prérogatives du colonel-général de l'infanterie „.

" Les colonels-commandans & en fecond auront la qualité de meftre-de-camp; il ne fera reçu aucun officier qui ne foit pourvu de l'attache de colonel-général. S. M. entend ne pas comprendre dans les difpofitions de la préfente ordonnance le régiment de fes Gardes-françoifes, celui du Roi infanterie, le corps-roïal d'artillerie, celui du génie, ni les régimens fuiffes & grifons. Cependant fi le régiment des Gardes-françoifes ou celui du Roi infanterie fe trouvoit feul dans le lieu où feroit le Colonel-général, ils fourniroient pour fa garde. Du refte les officiers-généraux chargés de l'infpection des troupes, & les chefs des régimens d'infanterie continueront de s'adreffer au fecretaire d'état de la guerre comme ci-devant, &c „.

Suivant les dernieres lettres de Breft, l'efcadre du chevalier de Ternay étoit le 14 fur

une ancre, prête à faire voile; & elle a dû appareiller le lendemain, si le tems le lui a permis; ce dont l'on doute, vu qu'il a regné ces jours-ci un vent violent de sud-ouëst, très-contraire à la sortie de la rade. Si l'on peut s'en rapporter à des états, qui circulent de cette escadre, elle se trouvoit finalement composée des vaisseaux suivans: Le Duc de Bourgogne de 80 canons, commandé par le chevalier de Ternay; le Neptune de 74. Mr. Destouches; le Conquérant de 74. Mr. de la Grandiere; l'Eveillé de 64. le chevalier le Gardeur de Tilly; le Jason de 64. Mr. de la Clocheterie; la Provence de 64. Mr. Lombard; l'Ardent de 64. Mr. de Marigny; & le Fantasque de 64. (armé en flute) le chevalier de la Voyrie: Les frégates la Surveillante de 34. Mr. de Cillart; l'Amazone de 34. Mr. de Vaudreuil; la Bellone de 34. Mr. de Gonidec; la flûte, l'Isle de France; les corvettes l'Ecureuil, la Guêpe, le Pluvier, & le Saumon, avec 19 navires servant de transport pour les troupes, dont 100 à 150 hommes se trouvent aussi sur chacun des vaisseaux de ligne. L'on n'apprend point qu'une autre division sous les ordres de Mr. Duchaffault ait eu ordre d'accompagner celle de Mr. de Ternay jusqu'au décapement: mais les lettres de Cadix nous informent que l'escadre espagnole a dû en appareiller avant le 15 du courant: les vaisseaux de ligne étoient prêts dès le 28 Mars.

Les mêmes avis de Brest portent, que 18 bâtimens, chargés de vivres & partis de St.

Malo, sont entrés le 10 en ce port; mais que le convoi parti le 24 Mars du Havre restoit encore à Cherbourg. Celui des bâtimens de transport, qui étoient venus de Cadix sous l'escorte de Mr. de Sade pour l'approvisionnement de l'escadre espagnole, & qui devoient y retourner avec le vaisseau le St. Joseph de 70 canons, commandé par Dom Antonio Osorno-Herrera, chef-d'escadre, & deux frégates de la même nation, est rentré à Brest avec l'une de ces frégates, la Carmen, le seul de ces 3 navires qui se soit sauvé. Dom Diégo de Cannus, qui la commande, a écrit de la rade de Brest, le 8 de ce mois, au sujet de ce malheur, une lettre au vice-consul d'Espagne, dont voici la traduction.

Les vents étant montés au nord le 6 de ce mois, nous mimes à la voile à 10 heures du matin. Comme ma frégate, selon l'ordre de notre marche, devoit faire l'avant-garde, je sortis le premier: Je fus suivi par le vaisseau le St. Joseph & par quelques flutes. A 5 heures du soir, me trouvant très avancé en mer, je virai de bord pour venir joindre le général; ce que je fis à 6 heures. Plusieurs bâtimens de notre convoi n'avoient encore pu sortir. Le vent ayant tombé de trois airs à 7 heures, le commandant fit signal de mouiller vis-à-vis Berthome; ce que nous fimes dans l'instant, le St. Joseph, la Rose & moi nous trouvant très-près de la côte du nord, surtout ma frégate, qui n'en étoit qu'a une portée de fusil. La nuit fut passablement belle jusqu'à minuit: mais à ce moment le ciel s'obcurcit; & à 2 heures le vent sauta au sud; ce qui nous mit dans le plus grand danger. A 6 heures du matin le vent commença à fraichir; & le commandant fit signal de lever l'ancre. Comme nous allions commencer à manœuvrer, le vent augmenta furieusement: &, me trouvant le plus près

de la côte, je ne jugeai pas convenable d'exécuter son ordre ; & je restai où j'étois, en jettant une autre ancre. Le St. Joseph & la Rose mirent à la voile à 8 heures, après avoir coupé leurs cables ; & dans ce moment le vent toujours au sud devint si violent, que c'étoit un vrai ouragan. Le St. Joseph vira de bord une fois ; mais à la seconde le vent abattit ses huniers, amara sa misaine ; & au même instant son mât de misaine se rompit. Dans cette position critique il mit deux ancres à la mer ; mais les cables se rompirent aussi tôt : il remit à la voile avec la grande voile & celle d'artimon, qui furent enlevées par le vent. Ne sçachant plus que faire dans une si cruelle situation, il se présenta devant ma pouppe, en tirant des coups de canon & demandant des secours : Il échoua une demi-heure après à la côte. J'étois dans la plus grande affliction de ne pouvoir lui donner le moindre secours ; & je craignois à tout moment un sort égal, parce que j'étois si proche des roches de Berthome que l'écume, que faisoit la mer en se brisant contre elles, venoit jusqu'au-dessus de ma pouppe. La Rose éprouva le même malheur à très-peu de distance du St. Joseph ; & tous deux n'étoient qu'à une portée de canon de ma frégate. La mer se couvrit aussi-tôt de pieces de bois ; & nous vimes sur la plage plusieurs hommes en chemise : nous découvrions le navire entre des montagnes d'écume & de pierres avec toutes ses voiles démontées. Le vent continuant de souffler avec violence ; la mer s'élevant jusqu'aux nues ; le tems étant fort obscur ; la pluie, la neige, & la grêle tombant sans discontinuer, ne nous permettoient pas d'attendre aucuns secours. La Rose fut submergée en un instant : nous appercevions toujours le vaisseau entre les lames de mer, répétant les signaux de détresse. A 7 heures du soir, j'appellai tous mes officiers dans la chambre du conseil : je leur remontrai la triste situation dans laquelle nous étions, & que dans la nuit notre perte étoit presque évidente, parce que le cable de notre ancre commençoit à menacer ruine ; & que nous n'étions pas à 20 vares des rochers.

Je proposai en conséquence de couper notre mât pour diminuer l'agitation de la frégate & en faire des radeaux, afin de sauver l'équipage ; tout le monde fut de mon avis ; nous allions mettre la main à l'œuvre, (il étoit alors 8 heures,) quand le vent, qui avoit passé à l'ouëst, se calma un peu : Je fis aussi-tôt appareiller ; ce qui me réussit heureusement, puisqu'à une heure & demie j'entrai dans cette rade, m'étant sauvé comme par miracle. Nous avons la satisfaction d'apprendre dans notre malheur, que tout le monde s'est sauvé, & qu'on peut retirer beaucoup d'effets des bâtimens échoués.

Le cutter du Roi le Cerf, commandé par le sieur Varage, enseigne de vaisseau & de port, parti des côtes de France en même tems que l'escadre de Sa Majesté aux ordres du comte de Guichen, & qui étoit destiné à annoncer à la Martinique, l'arrivée de l'escadre & du convoi, à mouillé le 13 Mars au Fort-royal de cette isle, où l'on attend incessamment l'escadre du Roi. Les vaisseaux aux ordres du comte de Grasse, & ceux qui étoient commandés par le sieur de la Motte-Piquet & le marquis de Vaudreuil, se trouvoient réunis à cette même époque, dans le port du Fort-royal. Le comte de Pont-de-Vaux, lieutenant-colonel du régiment de l'Auxerrois, embarqué sur le vaisseau le Fendant, est mort à la Martinique le lendemain de son arrivée.

Le prince Bariatinski, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie, a remis le 4 de ce mois à notre cour une déclaration de sa Souveraine, portant, que comme plusieurs navires marchands russes avoient été pris & conduits dans les ports d'Espagne par les Espagnols;

pagnols; & que même à ce sujet il avoit été fait des représentations nécessaires à la cour de Madrid, S. M. Impériale avoit fait équiper à Cronstadt une forte escadre de navires de guerre pour la protection du commerce de ses sujets; déclarant en même tems que cet armement n'avoit absolument d'autre but que l'observance d'une exacte neutralité entre les Puissances belligérantes & la sureté du pavillon russe contre toute attaque; en ajoutant qu'une pareille déclaration avoit été faite aux cours de Madrid & de Londres, ainsi qu'à celles de Lisbonne, de Stockholm, de Coppenhague & à la république des Provinces-unies des Païs-bas, & que S. M. Impériale se persuadant que cette démarche auroit l'approbation des Puissances neutres, elle les avoit invitées d'agir de concert avec elle pour la protection de leur commerce & de leur navigation, en observant la neutralité la plus exacte entre les Puissances belligérantes.

On parle beaucoup ici d'un prétendu comte de Paradez, conduit à la Bastille en sortant de l'hôtel de Mr. de Sartine. Il avoit été en Angleterre & en Espagne : il a fait parler de ses intrigues pendant qu'il étoit volontaire sur la flotte du comte d'Orvilliers. On prétend qu'il étoit devenu l'espion du ministere anglois, & que cela s'étoit découvert par des paquets qui lui venoient sous l'adresse même de Mr. de Sartine. Il a (dit-on) acheté des terres & un hôtel. Selon quelques-uns, c'est le fils d'un pâtissier de Metz, ou d'un commissaire des guerres de Huningue, qui a su

s'approprier les titres d'une maison illustre. Selon d'autres il est véritablement petit-fils d'un Grand-d'Espagne, privé de son titre pour avoir épousé une servante, & il se faisoit appeller Monseigneur par son frere, qui lui servoit de secretaire : il n'a que 25 à 26 ans. Il a le brévet de colonel au service de France, & il passe pour avoir beaucoup d'esprit & de connoissances dans le militaire & la politique.

L'*Essai sur les motifs d'éviter les procès & sur les moïens d'en tarir la source* (a) a produit de bons effets dans quelques provinces, quoiqu'il ne s'y voïe encore que des faits notoires. Mais ce petit ouvrage a occasionné des réflexions à ce sujet. En faisant même abstraction des divers abus de la chicane, qui ne seroit pas épouvanté des sommes qu'elle engloutit par an ? On s'en peut faire une idée par la multitude des familles qui ne subsistent en France que par son secours. En attendant qu'on puisse adopter des moïens de réformer les abus, quelques Seigneurs établissent dans leurs terres des bureaux de conciliation : un des premiers a été établi à Blain près de Nantes par M^r. le duc de Rohan-Chabot ; on court de toutes parts à ce nouveau tribunal de paix : il est composé de gentilshommes, de curés & de praticiens, ces derniers étant nécessaires pour l'instruction & le rapport des affaires ; il n'en coûte aux plai-

deurs

(a) C'est l'excellent ouvrage, dont nous avons rendu compte le 15 Octobre 1779, p. 253.

deurs que le papier timbré. Mr. le duc & Madame la duchesse voïant la prospérité de ce bureau de paix, ont étendu leur humanité jusqu'à faire juger & rapporter *gratis* les transactions des plaideurs étrangers à leur terre, qui comprend une douzaine de paroisses.

Le sieur Pigot, célebre jurisconsulte anglois, qui est député des propriétaires de l'isle de Grenade à la cour de France, vient d'appuïer par sa consultation mise au bas d'une requête du sieur Dancourt, avocat aux conseils du Roi, une cause que ce dernier est chargé de défendre au conseil des dépêches. Il s'agit de décider si le chancelier de *l'isle* de Grenade a rendu un jugement conforme au droit & aux régles de la justice, en mettant en séquestre les habitations des sieurs Guillaume & Alexandre, sous prétexte d'actes qui n'avoient créé une hypotheque sur ces biens que pour des lettres de change qui se trouvoient acquitées, & après que trois jugemens contradictoires avoient décidé que les actes ne pouvoient plus avoir d'effet, l'hypotheque étant éteinte. Cette affaire se discute selon les principes de la législation angloise.

PAYS-BAS.

La Haye (*le* 30 *Avril.*) L'on apprend, que les députés de la province de Hollande ont déja été chargés de porter à l'assemblée des Etats-généraux l'avis de Leurs Hauts-commettans concernant l'invitation, que le prince de Gallitzin, envoïé de l'Impératrice de

Russie, a faite, au nom de Sa Majesté, à Leurs Hautes-Puissances, pour protéger de concert la navigation des neutres; & que cet avis, énoncé dans une résolution des Etats de la province en date du 13 Avril, tend à accepter l'invitation dans des termes remplis de dévouement & de reconnoissance, en déclarant, " que L. H. P. regardent la commu-
„ nication, qui leur a été faite, comme une
„ marque signalée de la bienveillance de Sa
„ Maj. envers la république; qu'elles s'hono-
„ rent & croient de leur devoir d'y répon-
„ dre avec cordialité & sincérité : Qu'elles
„ considerent aussi comme une nouvelle preu-
„ ve de la magnanimité & de la justice uni-
„ versellement reconnues de Sa Maj. tant le
„ but qu'elle s'est proposé, que les mesures
„ qu'elle a projettées, pour maintenir dans
„ la présente guerre la neutralité la plus ri-
„ goureuse entre les Puissances belligérantes,
„ & pour protéger non-seulement l'honneur
„ du pavillon russe & la sureté du commer-
„ ce & de la navigation de ses sujets, en
„ ne permettant point que quelqu'une des
„ Puissances belligérantes y porte atteinte,
„ mais aussi pour établir par ses soins les li-
„ bertés & le repos de l'Europe sur les fon-
„ demens les plus solides de l'équité, du
„ droit des gens & des traités subsistans, &
„ pour faire valoir un systême équitable de
„ navigation & de commerce en faveur des
„ Puissances neutres : Que L. H. P, désirant
„ d'observer avec S. M. Imp. dans la pré-
„ sente guerre une neutralité scrupuleuse,

„ n'ont que trop éprouvé les pertes, aux-
„ quelles la navigation & le commerce des
„ nations neutres sont exposés par les idées
„ incertaines & flottantes des Puissances bel-
„ ligérantes à l'égard du droit des neutres,
„ à mesure qu'elles sont guidées par l'intérêt
„ propre & par les opérations de la guerre;
„ qu'ainsi L. H. P. jugent avec S. M. Imp,
„ qu'il est de la derniere nécessité, que ce
„ droit soit fixé sur des principes solides &
„ maintenu de concert par les Puissances ma-
„ ritimes neutres: Que, pour ce qui regarde
„ la détermination du susdit droit, L. H. P.
„ se conforment entierement avec les cinq
„ points, contenus dans la déclaration que
„ S. M. a faite aux cours de Versailles, de
„ Madrid & de Londres; qu'à son exemple
„ elles sont prêtes à faire remettre de pareilles
„ déclarations aux Puissances belligérantes; &
„ qu'elles sont très-disposées à entrer en con-
„ férence avec S. M. & les autres Puissances
„ maritimes neutres sur les mesures, par les-
„ quelles la liberté de la navigation & du
„ commerce soit maintenue de concert de la
„ maniere la plus efficace tant pour l'avenir
„ que pour le présent, en observant une
„ neutralité exacte entre les Puissances belli-
„ gérantes „. Le même avis tend aussi à faire parvenir copie d'une telle résolution non-seulement au prince de Gallitzin, envoïé de Sa Maj. près de la république, mais aussi à Mr. de Swart, résident de L. H. P. à Pétersbourg, & à leurs ministres aux cours de Coppenhague, de Stockholm & de Lisbonne, avec ordre

ordre à ces derniers d'y seconder autant que possible les démarches de la cour de Russie, & d'agir de concert avec les ministres de Sa Maj. Impériale, &c.

L'on a publié ces jours-ci la sentence, que le conseil de guerre maritime a prononcé le 7 Avril à la décharge du contre-amiral comte de Byland, & qui a été approuvée par Mgr. le Prince Statthouder, en qualité d'amiral-général de la république, le 11 du même mois: elle remplit 15 pages d'impression *in-folio*, & contient en détail les moiens, que le comte de Byland a emploïés pour sa défense. Ce commandant rend d'abord compte des instructions, qu'il a reçues successivement de Mgr. le Prince Statthouder, par rapport à la conduite qu'il devoit tenir, tant envers les bâtimens marchands qu'il pouvoit prendre sous son escorte qu'à l'égard de vaisseaux étrangers; & il déclare *sur sa parole d'honneur comme officier*, " qu'outre ces ordres & in-„ structions, remis, par lui en original au „ conseil, il n'a eu aucuns autres ordres par-„ ticuliers ni instructions secrettes, pour se „ régler dans le cas d'une rencontre avec les „ Anglois ou avec quelque autre nation „. Il détaille ensuite les précautions qu'il avoit prises relativement aux signaux pour les vaisseaux de guerre de son escadre & les bâtimens marchands du convoi; & il expose les raisons qu'il avoit eues pour donner aux premiers, déja avant sa sortie du Texel, un ordre cacheté, par lequel il avoit réglé un signal particulier pour amener tous ensemble leur pa-

villon, au cas qu'obligé d'entrer en action pour la défense du convoi il jugeoit ce parti nécessaire. Après avoir rapporté briévement les circonstances de la rencontre avec l'escadre du commodore Fielding & les pourparlers qu'il eut à cette occasion, le comte de Byland justifie la résolution qu'il avoit prise de faire amener le pavillon à tous ses vaisseaux à la fois, " vu qu'il étoit impossible de tenir tête „ à une supériorité de forces aussi excessive, „ & que d'abord qu'il ne pouvoit remplir le „ but de sa mission, savoir de protéger le „ convoi, la continuation du combat n'au- „ roit opéré que la destruction inutile des „ vaisseaux & la boucherie des équipages „. Il ne manque pas d'éclaircir également les motifs, qui le déterminerent à faire hisser de nouveau le pavillon à son escadre & à rendre le salut prescrit par les traités. D'après la considération de ces divers moïens, l'avocat-fiscal a donné ses conclusions entierement à la décharge de Mr. le contre-amiral; & le conseil les a suivies par le dispositif de sa sentence, dont voici la teneur.

" Le haut-conseil de guerre maritime susdit, aïant mûrement examiné & considéré tout ce qui a rapport à la cause; eu égard à la déclaration faite par l'avocat-fiscal en prenant ses conclusions; aïant réfléchi sur tout ce qu'il y avoit à considérer en cette affaire & qui pouvoit servir à la décision; faisant droit au nom & de la part des Hauts & Puissans Seigneurs, les Etats-généraux des Provinces-unies, & de S. A. S. le Prince

d'Orange & de Nassau, déclare, " qu'il a
„ trouvé la conduite du défendeur dans la
„ rencontre avec l'escadre du commodore an-
„ glois Fielding, sur tout eu égard aux cir-
„ constances particulieres, dans lesquelles le
„ défendeur s'est vu en cette occasion, con-
„ forme aux régles de la prudence, ainsi qu'au
„ devoir d'un bon soldat & marin, & qu'il
„ n'a fait rien qui ne convint à ses instruc-
„ tions & à l'ordre du service; absout en
„ conséquence le défendeur de toutes consi-
„ dérations, qu'on auroit pu mouvoir au con-
„ traire; & compense les dépens du procès „.

Cette sentence est signée par tous les membres qui ont composé le conseil de guerre; savoir, le lieutenant-amiral baron de Wassenaer, président; les vice-amiraux Hartsinck & Reynst; les contre-amiraux Vis, Haringman, Pichot & Dabenis.

Le duc de la Vauguyon, ambassadeur de S. M. Très-Chrétienne, a présenté aux Etats-généraux un mémoire conçu en ces termes.

Hauts & Puissants Seigneurs.

Le systême politique du Roi est essenciellement fondé sur des principes invariables de justice & de modération. Sa Majesté en a donné les témoignages les moins équivoques dès l'origine des troubles, qui se sont élevés entre elle & le Roi d'Angleterre, en prévenant toutes les Puissances neutres par le développement des dispositions les plus favorables à leur prospérité, & en ne leur proposant d'autres conditions que celle de la plus absolue impartialité. Elle s'est vue forcée avec le plus sincere regret de n'en pas reconnoître les caracteres dans la résolution des Etats-généraux du 19 Novembre 1778, par la-

M 2 quelle

quelle V. H. P. suspendoient les effets de leur protection, rélativement à une branche de commerce, dont les loix de l'équité publique & les stipulations les plus précises des traités leur assuroient la liberté. Le Roi me chargea alors d'annoncer à V. H. P. " que, si elles se déterminoient à faire ainsi le sacrifice d'une partie ,, de leurs droits à ses ennemis, Sa Majesté ne ,, pouvoit conserver à leurs sujets les avantages ,, conditionnellement promis par son dernier réglement, ni les anciennes faveurs, dont leur ,, commerce jouit dans ses états, & qui ne sont ,, la suite d'aucune convention, mais d'une ,, bienveillance & d'une affection héréditaires ,, *Vos Hautes Puissances* s'empresserent d'assurer le Roi, *qu'elles étoient décidées à observer la plus exacte neutralité pendant la durée des troubles survenus entre* la France & l'Angleterre: mais, si elles annoncerent que *l'acte, qui suspendoit les effets de la protection efficace de la république en faveur des navires chargés de bois de construction, devoit être regardé comme non avenu, à moins qu'il ne fût confirmé ultérieurement*, elles déclarerent en même tems, que *toute discussion sur cette matiere seroit sursise jusqu'après les délibérations, qui devoient fixer les convois.* Sa Majesté, n'appercevant pas dans cette disposition nouvelle un changement réel d'intention, ne crut pas pouvoir se dispenser de mettre des bornes aux avantages, accordés dans les différens ports de son royaume au commerce hollandois, lorsque V. H. P. continuoient à suspendre en faveur des ennemis de sa couronne l'exercice des droits les plus solidement établis: mais elle s'est plu à les conserver aux différens membres de la république, à mesure qu'ils ont adopté un système, qui, en même tems qu'il est conforme à ses vues, est essenciellement juste: elle a applaudi aux réclamations de V. H. P. auprès de la cour de Londres, aux efforts qu'elles ont faits pour recouvrer les moyens de rendre au pavillon des Provinces-unies son ancienne considération, ainsi qu'à l'ordre positif qu'elles ont donné à une escadre de se tenir prête à escorter

& protéger tous les navires, chargés d'objets non compris parmi les marchandises de contrebande, dès que les convois illimités seroient arrêtés; & elle a constamment desiré, que V. H. P. cessassent enfin de mettre obstacle aux témoignages de son affection, en s'abandonnant entierement aux principes fondamentaux de leur intérêt. Instruite de leurs intentions définitives à cet égard, & assurée du développement, que V. H. P. sont déterminées à donner à leur neutralité, en accordant une protection efficace & indéfinie au commerce & à la navigation de leurs sujets, Sa Majesté a écouté avec plaisir les représentations, que plusieurs membres de l'union, & notamment le Prince qui est à la tête de la république, lui ont faites relativement aux gênes, que le commerce des différentes provinces éprouve dans les ports de son royaume; & Sa Majesté m'a ordonné de déclarer à Vos Hautes-Puissances, " qu'elle a révoqué par ,, un arrêt de son conseil du 22 Avril 1780, ,, dont j'ai l'honneur de leur remettre une copie ,, autentique, ceux des 14 Janvier, 27 Avril, & ,, 18 Septembre 1779 ,,. Mais elle ne veut pas se borner à rétablir ainsi les sujets de V. H. P. dans la jouissance des faveurs, qu'ils éprouvoient avant la publication de ces nouvelles loix, & dans celle de tous les avantages conditionnellement promis par son réglement *concernant le commerce & la navigation des neutres*: elle veut leur donner une preuve éclatante de sa bienveillance; & elle me charge d'annoncer à Vos Hautes-Puissances, " qu'elle a ordonné la ,, remise de toutes les sommes perçues par les ,, préposés de ses fermes en vertu desdits ar- ,, rêts ,,. Elle se flatte, que des témoignages aussi importans de son affection convaincront V. H. P. non-seulement qu'elle prend l'intérêt le plus sincere à la prospérité des Provinces-unies, mais aussi que la justice, la modération & la bienfaisance forment la base essencielle & invariable de sa politique & de ses procédés.

A la Haye, le 26 Avril 1780.

L'arrêt du conseil du 22 Avril, annoncé par ce mémoire, est de la teneur suivante.

Le Roi étant informé des dispositions, faites par les Etats-généraux des Provinces-unies, pour suppléer à la réciprocité requise par son réglement du 26 Juillet 1778, concernant la navigation des bâtimens neutres; & Sa Majesté, voulant en conséquence de ces mêmes dispositions donner une nouvelle preuve de son affection auxdites Provinces-unies, s'est déterminée à faire cesser les gênes, que le commerce de leurs sujets éprouvoit dans ses états: à l'effet de quoi, ouï le rapport; le Roi, étant en son conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit.

ART I. Sa Majesté a révoqué & révoque l'arrêt de son conseil du 14 Janvier 1779, qui assujettit à un droit de fret les bâtimens desdits sujets des Etats-généraux des Provinces-unies des Pays-Bas, ceux du 27 Avril & 5 Juin 1779, qui établissent un nouveau tarif pour les objets provenant de leur crû, pêche, fabrique, & commerce, & celui du 18 Septembre 1779, qui intredit & prohibe l'entrée des fromages de Nord-Hollande dans le royaume.

II. Sa Majesté confirme, en faveur desdits sujets des Etats-généraux des Provinces-unies des Pays Bas, les avantages conditionellement promis par les dispositions de son réglement du 26 Juillet 1778, *concernant la navigation des bâtimens neutres en tems de guerre.*

III. Voulant Sa Majesté donner auxdits sujets des Etats-généraux des Provinces-unies des Pays-Bas une preuve éclatante de sa bienfaisance, Sa Majesté a ordonné & ordonne la remise de toutes les sommes, perçues par les préposés de ses fermes en vertu des arrêts ci-dessus mentionnés.

Fait au conseil d'état du Roi le 22 Avril 1780.

(Signé) DE SARTINE.

Pour l'ampliation. (Signé) GRAVIER DE VERGENNES.

On a reçu avis du cap de Bonne-Espérance, " que le vaisseau françois le Salomon, venant de l'isle de Maurice, y étoit arrivé le 20 Janvier dernier, & que ce navire avoit essuïé une tempête des plus furieuses, qui lui avoit occasionné de tels dommages, qu'ils l'avoient mis, à ce que l'on ajoute, hors d'état de poursuivre son voïage pour l'Europe. C'est sur ce navire qu'ont été sauvés les deux matelots du vaisseau de la compagnie des Indes hollandoise le Mentor, qui a eu le malheur de périr dans la même tempête ". On a reçu aussi avis " qu'un vaisseau anglois avoit paru tout démâté à la hauteur du cap, & que trois vaisseaux francois, qui se trouvoient à la rade du cap de Bonne-Espérance, avoient mis à la voile au moment même, pour tâcher de s'en rendre maîtres ". Ces lettres ajoutent, que le 4 & le 5 Juillet dernier, les vaisseaux françois le Sirven, les Bons-amis & l'Hercule, étoient arrivés au même endroit, & en étoient partis le 15 dudit mois pour l'isle de Maurice; que le 3 Novembre le vaisseau françois le Grand-Bourbon; le 5 Décembre, le Triton; le 25, la Sartine, & le 12 Janvier, les vaisseaux de guerre françois le Brillant, l'Orient, le Flamand, la Consolante & la Subtile, tous sous les ordres du chef-d'escadre Mr. de Tronjoly, avoient jetté l'ancre dans la même rade, & que l'on croïoit que cette escadre partie de l'isle Maurice le 6 Décembre pour croiser contre les navires anglois, reprendroit dans peu la route de cette isle ".

BRUXELLES (le 24 Avril.) Le 18 Novembre de l'année derniere il a été conclu à Bruxelles un traité entre l'Impératrice-Reine & le Roi Très-Chrétien, concernant les limites de leurs états respectifs aux Païs-Bas, & d'autres objets relatifs aux frontieres. En voici la teneur.

Au Nom de la Très-Sainte & indivisible Trinité, Pere, Fils & Saint Esprit. Ainsi soit-il.

" SA MAJESTE' l'Impératrice Reine Apostolique de Hongrie & de Boheme, & Sa Majesté „ le Roi Très Chrétien, ayant terminé par la convention conclue à Versailles le 16 Mai 1769 „ les contestations, qui subsistoient à l'égard „ de leurs possessions respectives aux Pays-Bas, „ elles ont jugé qu'il importoit aussi au bien commun de leurs sujets, de régler encore quelques „ autres objets relatifs à la frontiere; de traiter „ de l'échange des enclaves, conformément à „ l'article 27 de la même convention; & enfin „ de procéder à un arrangement plus régulier „ d'une partie de leurs limites, d'après leurs „ convenances réciproques, & sur-tout d'après „ les principes de la bonne & étroite amitié qui „ les unit. Dans cette vue, Nous Patrice comte „ de Neny, commandeur de l'Ordre-royal de „ Saint Etienne, conseiller d'état intime actuel „ de l'Empereur & de l'Impératrice Reine, chef „ & président du conseil privé de Sa Majesté Impériale & Apostolique aux Pays-Bas &c, muni „ de ses plein-pouvoirs; & Nous Jean Balthazar comte d'Adhémar, de Montfalcon, des „ premiers comtes d'Orange, colonel en premier „ au service de France, chevalier de l'Ordre-royal „ & militaire de St. Louis, premier écuyer de „ Madame Elisabeth de France, ministre-plenipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès „ du gouvernement général des Pays-Bas &c., „ muni pareillement de ses plein-pouvoirs, sommes convenus des points & articles suivans: „

" ART. I. Pour prévenir les difficultés que „ pourroit produire le mélange des territoires

„ situés sur la rive gauche de la Scarpe, au-dessus de son confluent avec l'Escaut, les Hautes Parties contractantes sont convenues, que la séparation des deux dominations dans cette partie, sera fixée & déterminée désormais par les limites suivantes, désignées dans le plan figuratif qui en a été levé pendant la négociation: „

“ 1°. Par un fossé qui, en sortant du territoire du village de Celles, ou le Celles, fait la séparation des paroisses de Maulde & de Bleharies, & va joindre le ruisseau nommé vulgairement le Seulx de Bleharies; „

“ 2°. Ce ruisseau, depuis le point de sa jonction avec ledit fossé, continuera à faire la limite jusques au pont de Laids, autrement dit le pont de Maulde, construit sur la chaussée de Tournay à Valenciennes; & plus bas jusques à un endroit où le ruisseau fait un coude par la gauche dans les prairies „.

“ 3°. Du point de ce coude, la limite suivra les bornes actuelles de la seigneurie du Ponthoir & du territoire de Bleharies, (depuis le point C. jusqu'au point D. du plan figuratif) & ira aboutir (du point D. aux points E. & F.) à l'Escaut, vis à vis de l'avenue du château de la Plaigne, par une ligne droite, qui sera désignée par des bornes aux points C. D. E & F. „

“ Moyennant cela, tout le village de Maulde appartiendra désormais en toute souveraineté à Sa Majesté Très-Chrétienne, ainsi que l'enclavement de Rongy, qui est enfermé dans la seigneurie du Ponthoir; l'enclavement de Bleharies; & les terreins dépendans de Mortagne, pour autant que ces différentes parties sont situées au-delà de la ligne des limites vers Saint-Amand „.

“ II. L'Impératrice-Reine cede aussi au Roi Très-Chrétien, les villages & hameaux suivans, faisant partie des dépendances de Mortagne, savoir Flines, Sart, Rouillon, Rœux, Rodignies, Legies, & le hameau d'Oursel, contigu à la terre, avouerie & seigneurie de

„ Vernes, qui, pour cette raison, est nommé „ communément Oursel à Vernes, ainsi que les „ parties de l'Escroëtte de Mortagne enclavées „ dans ces endroits. Les parties de l'Escroëtte, „ ou des dépendances de Mortagne enclavées „ dans la seigneurie de la Plaigne, ou situées „ en dessous de ce village, continueront à ap- „ partenir à Sa Majesté Impériale Apostolique „.

" III. Sa Majesté Très-Chrétienne cede à Sa „ Majesté Impériale Apostolique, le village de „ Wihers avec son territoire, ses appartenances, „ dépendances & annexes „.

" IV. Sa Majesté Très-Chrétienne cede pa- „ reillement à Sa Majesté Impériale Apostolique, „ le village de Hovarderies avec son territoire, „ ses appartenances, dépendances & annexes. „ Dans les parties où le ruisseau de Lannon sé- „ pare le territoire de Hovarderies d'avec ceux „ d'Aix & de Rumegies, le milieu de son lit „ formera désormais la limite entre les deux do- „ minations „.

" V. Le Roi Très-Chrétien cede aussi à l'Im- „ pératrice-Reine, deux cents soixante-seize bon- „ niers de terrein du village de Leers, & outre „ ce la partie du chemin de Tournay à Menin, „ qui passe par ce village, de maniere qu'en al- „ lant de Tournay à Menin, tout ce qui est à „ la droite du chemin fera partie de la cession, „ & que le surplus sera pris sur la gauche le long „ du même chemin „.

" VI. Pour l'exécution de l'article précédent, „ ainsi que de l'article I, en tant qu'il concerne „ la position des bornes, il sera nommé de part „ & d'autre des Géometres qui, dans le terme „ d'un mois après l'échange des ratifications de „ la présente convention, procéderont, tant à „ la désignation & à l'abornement des limites du „ côté des villages de Bleharies & de Maulde „ vers l'Escaut, qu'au mesurage & à l'aborne- „ ment des deux cents soixante-seize bonniers du „ village de Leers, en leveront des plans, & „ tiendront des procès verbaux de leurs opéra- „ tions, qui seront censés faire partie de la pré- „ sente convention „.

« VII. Sa Majesté Très-Chrétienne cede encore „ à Sa Majesté Impériale Apostolique, & re- „ nonce à ses droits sur tout le fief & bois de „ Cavrinnes, contenant environ dix sept bon- „ niers, en forme d'un quarré long, attenant „ d'un côté au village de Bachy, terre de Fran- „ ce, & des trois autres côtés aux villages d'Es- „ plechin & de Rumes, Tournesis „.

« VIII. Sa Majesté Très-Chrétienne se désiste „ de la prétention, qui a été formée en son „ nom par les Etats de Lille, relativement à un „ terrein de dix-sept cents du village d'Esple- „ chin, Tournesis, mais paroisse de Wannehain, „ chatellenie de Lille. En conséquence, ce pe- „ tit terrein continuera à faire partie du village „ d'Esplechin, & à contribuer avec ce village „ dans les charges publiques, comme avant la „ convention du 16 Mai 1769 „.

« IX. Le contingent de la généralité de Saint- „ Amand dans les rentes créées avant sa sépara- „ tion du Tournesis, continuera d'être fixé & „ payé à la proportion de cinq patars un denier „ & deux treiziemes au florin, en conformité „ de l'ordonnance du Sr. de Sechelles, Inten- „ dant de la Flandre françoise, du 22 Novem- „ bre 1753: Et le contingent de la généralité de „ Mortagne dans les mêmes rentes, sera réglé „ & arrêté proportionnément au produit de la „ taille, selon le principe admis dans ladite or- „ donnance „.

« X. Ces fixations, réduites à des sommes annuel- „ les, & les liquidations à faire en conséquence, „ seront arrêtées entre les députés des Etats du „ Tournaisis d'une part & les députés des dites „ généralités, d'autre part „.

« XI. Le Roi Très-Chrétien réserve néanmoins „ aux généralités françoises de Mortagne & de „ Saint-Amand, le droit de rembourser leurs con- „ tingens dans les rentes sus-mentionnées, à fur „ & mesure que leurs facultés le leur permet- „ tront: à l'effet de quoi les députés des Etats „ du Tournesis, & ceux desdites généralités, „ après avoir fixé & déterminé les contingens „ de ces dernieres, conformément aux articles

„ 9 & 10 ci-dessus, en composeront le fonds de „ capitaux appartenant à des sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, lesquels seront & demeureront entierement détachés de la masse „ des dettes ci-devant contractées par les Etats „ du Tournesis, sans pouvoir être morcelés, „ contre la teneur de leur constitution, ni proportionnés à la cotte-part qui tomberoit dans „ chacun de ces capitaux à la charge de deux „ généralités françoises. Ces capitaux, ainsi démembrés de ladite masse générale des dettes „ du Tournesis, demeureront affectés exclusivement aux Etats de Saint-Amand & de Mortagne : Ils pourront être remboursés, & les intérêts en seront payés au chef-lieu de Saint-Amand, sans l'intervention des Etats du Tournesis „.

“ XII. S'il résulte des opérations des commissaires dont il est parlé articles 9 & 10, que „ le total des capitaux appartenant aux sujets de „ Sa Majesté Très-Chrétienne dans les rentes „ du Tournesis, ne monte pas à la somme qui „ compose le contingent de Mortagne & de St. „ Amand, ce contingent sera rempli & complette, „ au gré des Etats du Tournesis, avec autant „ de justesse qu'on pourra le faire, (sans morcéler les rentes, contre la teneur de leur constitution) par des capitaux isolés, appartenant „ à des sujets de Sa Majesté Impériale Apostolique, ou autres quelconques „.

“ Les capitaux qui au moyen de cet arrangement constitueront le complément du contingent des deux généralités françoises, en demeurant attachés & affectés à l'administration „ des Etats du Tournesis, comme ils le sont aujourd'hui, pourront néanmoins être remboursés par les mêmes généralités françoises, lorsqu'elles le trouveront convenir : mais jusqu'au „ remboursement, les intérêts continueront à „ être versés annuellement à leur échéance dans „ les caisses des Etats du Tournesis, pour être „ distribués par eux aux credirentiers, autres „ que sujets de la France, en la maniere accoutumée „.

" XIII. En cas que les députés des Etats du
„ Tournesis & ceux des généralités de Mor-
„ tagne & de Saint-Amand, ne puissent pas s'ac-
„ corder entre eux sur l'exécution des articles 9
„ 10 & 11, Leurs Majestés-Impériale Apostolique
„ & Très Chrétienne, nommeront chacune un
„ commissaire pour en décider „.

" XIV. L'Impératrice-Reine Apostolique cede
„ au Roi Très-Chrétien la Seigneurie de la Motte,
„ ou de Gué-la-Motte, située près de la ville
„ d'Armentieres „.

" XV. Sa Majesté Impériale Apostolique cede
„ pareillement à S. M. Très Chrétienne dix-neuf
„ cents dix-huit mesures, une line & soixante 1918: 1: 66.
„ six verges du territoire du village de Wattou.
„ Ces dix-neuf cents dix-huit mesures une line
„ & soixante-six verges seront prises dans la par-
„ tie du territoire de Wattou la plus voisine du
„ bourg de Steenvoorde, entre le ruisseau nommé
„ le Steenvoorde-Beeck, le grand chemin de
„ Steenvoorde à Poperinghe, & le chemin nom-
„ mé le Callecanistracte „.

" XVI. L'Impératrice-Reine Apostolique cede
„ aussi au Roi Très-Chrétien, dix-neuf bon-
„ niers, trois cents de terre & quatorze verges
„ le long du grand-chemin de Lille à Dunker-
„ que, pour être ajoutés à l'allignement du ter-
„ ritoire françois, tel qu'il a été fixé & aborné
„ dans cette partie, en conséquence de l'article
„ 13 de la convention du 16 Mai 1769. Ces dix-
„ neuf bonniers, trois cents de terre & quatorze
„ verges, ayant déja été désignés & mesurés,
„ sous la direction des commissaires des deux
„ cours, par les géometres qu'ils avoient nom-
„ més, & qui en ont levé le plan figura-
„ tif, certifié par leur rapport du 29 Novembre
„ 1777, ainsi que le procès verbal des commis-
„ saires, arrêté à Ipres le 15 Décembre suivant;
„ on s'en tiendra de part & d'autre, relative-
„ ment à cet objet, au résultat desdits plans &
„ procès verbal „.

La fin l'ordinaire prochain.

Nouvelles diverses.

On apprend de Dresde que Son Altesse Roïale Madame l'Electrice-douairiere de Saxe y est morte d'une hydropisie.

Par les dernieres lettres de New-York l'on sait enfin ce qu'est devenu le général Clinton, dont depuis plus de 4 mois on n'avoit reçu aucune nouvelle. Depuis le 24 Février ce général assiége Carls-Town dans la Caroline-méridionale, sans qu'on soit encore informé du succès de cette entreprise, dont nous donnerons les détails l'ordinaire prochain.

MORTS.

Marie-Joseph Castelli, Milanois, cardinal de la Ste. Eglise romaine sous le titre de Saint Alexis, est mort le 9 Avril au matin à Rome, âgé de 75 ans, respecté par sa piété & les grandes aumônes qu'il faisoit aux pauvres : il avoit été décoré de la pourpre par le Pape Clément XIII de glorieuse mémoire.

L'abbé Desmarests, ancien confesseur de Louis XV, vient de mourir âgé de 79 ans à Arras, où il n'avoit rien perdu, pendant un séjour de 36 ans, de la considération qu'il avoit obtenue à la cour.

Mr. Meunier de Querlon, des académies de Rouen & de Marseille, pensionnaire du Roi, est mort à Paris le 12 d'Avril, à l'âge de 78 ans. Critique éclairé, sage, profond, il eut le mérite rare de bien apprécier les talens, de faire valoir les ouvrages essenciels, de ne traiter que légerement les objets frivoles, d'être ferme & invariable sur les principes du devoir, de la décence, de la religion, des mœurs, du bien public & du vrai goût, en matiere d'arts & de littérature. Pendant plus de vingt-deux ans, il a travaillé sur ce plan utile & honorable pour un homme de lettres. Dans les douleurs de ses dernieres

maladies, il a joui des adoucissemens que les lettres & la religion peuvent seules procurer. Heureux d'avoir su éviter au milieu de l'égoïsme & des factions, tout esprit de brigue & de parti, d'avoir vécu sans faste & sans ambition, & de ne s'être attaché qu'au vrai & à l'utile!

Le nommé Isaac Sarrault, laboureur du village de Drahec, paroisse de Brelou, élection de Saint-Maixant, est mort à l'âge de 99 ans; il n'avoit jamais été malade que trois jours avant sa mort; il travailloit chaque jour à la terre; & durant le dernier hiver il avoit lui seul fait près de trois cents fagots.

La nommée Barbe Bouton, veuve du sieur Crosnier, est morte le 4 Avril à Bonnetable, âgée de 102 ans moins trois mois, sans avoir eu d'autre infirmité que la vieillesse.

Le nommé Antoine Rougeron, métayer dans le bourg d'Aronne en Bourbonnois, y est mort le 25 Janvier dernier, âgé de 110 ans, sans avoir été malade. Entré en 1687 au service de Mr. le marquis de Saulx-Tavanes, il en étoit sorti trois ans après pour vivre à la campagne, où il a constamment donné à sa nombreuse postérité l'exemple du travail & des vertus chrétiennes, ne manquant jamais de se rendre à pied les dimanches & fêtes à sa paroisse, quoiqu'il en fût éloigné de plus d'une lieue, & qu'il lui fallût traverser des montagnes très-escarpées.

Dans le dernier Journal p. 27, l. 1. de la note *Queſt-ce*, lisez *Qu'eſt-ce*. *Ibid.* l. 4. *Cachelots*, lisez *Cachalots*. —— P. 30, l. 25, placez à la marge, la citation, *Hiſt. nat. t. xi. p.* 87. —— P. 34, l. 6, *directe*, lisez *inverse*. l. 7, *deux mille toises*, lisez *deux mille pieds*. —— P. 35, l. 6, *paradoxale*, lisez *paradoxal*. —— P. 36, l. 9. 2000 *toises*, lisez 2000 *pieds*. —— P. 48, l. 2 de la note (b) *Cicéron*, lisez *Ciceron*. —— P. 48, l. 5, *réflexion* ! lisez *réflexion* : —— P. 49, l. 18, des *floriſſantes*, lisez *de floriſſantes*. —— P. 73, l. 32, *Ratiſebonne*, lisez *Ratisbonne*.

TABLE.

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

1. JUIN

1780.

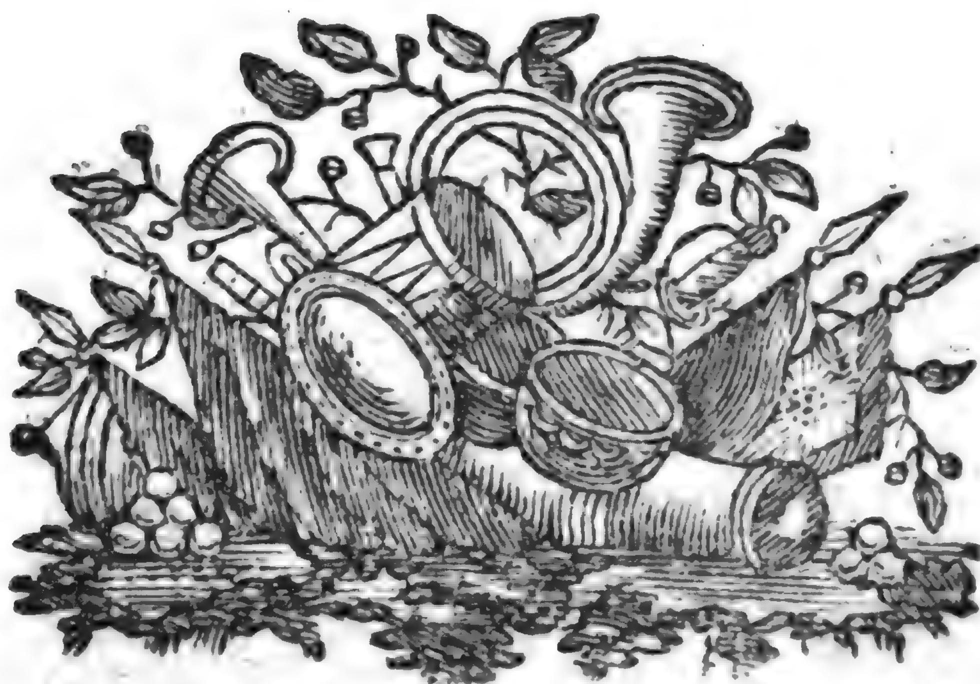

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

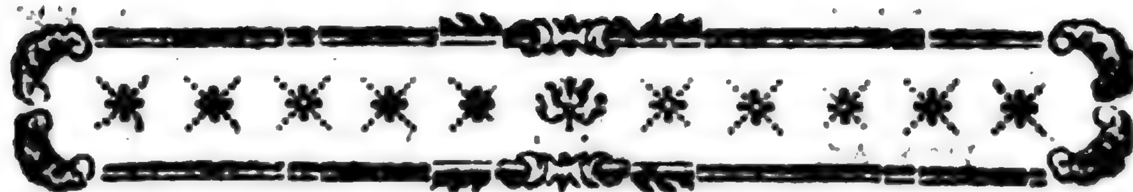

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

1. JUIN 1780.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Meditationes physico-chymicæ &c. *Méditations physiques & chymiques sur l'origine du monde, par Mr. Waller.* A Stockholm 1779.

N'Est-il pas fâcheux qu'un homme comme Mr. Waller, qui sembloit né pour enrichir la physique des connoissances les plus intéressantes en minéraux & en fossiles, qui effectivement a déja répandu beaucoup de lumieres sur plusieurs de ces objets, ait été affecté tout-à-coup de la maladie des

systêmes ; maladie la plus propre à offusquer l'intelligence humaine & à altérer toutes ses notions ? Déja le soleil a changé de nature pour Mr. Waller ; il n'est pas de feu, il n'a pas de chaleur & ne peut en donner par conséquent. Quel embarras pour Mr. de Buffon ! comment en tirera-t-il des planétes en fusion ? . . . . Ce n'est pas tout. Mr. Waller a trouvé aussi que l'eau & la terre étoient foncierement le même élement ; que l'eau, cet élement simple & inaltérable *, retournoit en terre, & que lorsqu'il en sera tems, on ira promener durant les beaux jours d'été dans les vastes plaines de la Mer pacifique. Tel est le systême de Mr. Waller, que nos arrieres neveux vérifieront sans doute avec empressement, quant à la transmutation de l'eau. Pour ce qui est du soleil, il n'y a que les Fées qui pourroient en avoir dit un petit mot à Mr. Bailly, d'où la chose sera parvenue par quelque indiscrétion jusqu'à Stockholm.

* 15 Mars 1780 p. 438.

Réflexions politiques, générales & particulieres sur la guerre d'Allemagne en 1778, *& sur la paix conclue à Teschen le* 13 *Mai* 1779, *par Mr. R.* A Amsterdam 1780 ; à Liege, chez Desoer. 1 vol in-12. de 114 pages.

SI le patriotisme exprimé avec le feu & la naïve véracité d'un jeune littérateur, qui donne des espérances fondées, peut donner

à un ouvrage de l'intérêt, & lui concilier le suffrage des lecteurs, j'ose assurer que celui-ci jouira de cet avantage. Malgré quelques incorrections de stile, quelques points de vue légerement appuiés, un zele qui n'apperçoit pas toujours le degré d'ardeur où la prudence s'efforce de l'arrêter; on se préviendra aisément pour les talens de l'auteur & le genre de sa philosophie. La maniere dont sont traitées les matieres relatives aux opérations militaires, à la conservation des armées, au pouvoir des généraux, fait naître sur ces articles divers des réflexions utiles, & suggere des projets dont l'exécution semble promettre du succès. L'auteur saisit très à propos des idées de comparaison sur l'état de nos armées avec celle des Grecs & des Romains; & ces comparaisons prises dans toute leur étendue, paroissent en quelque sorte indiquer les causes des avantages que ces anciens guerriers avoient sur les nôtres: " Les calamités respectoient bien plus les „ armées des anciens que les nôtres. Alexan„ dre seroit-il jamais venu épouvanter le Gan„ ge? Annibal auroit il bravé les Alpes & jetté „ la consternation dans la rivale de Carthage? „ César vainqueur des Gaules, auroit-il fran„ chi l'Océan & transplanté l'aigle romaine „ jusques dans Albion, s'ils avoient dû tras„ ner après eux des hôpitaux presque aussi „ nombreux que le reste de l'armée? „ L'auteur oppose à cet état des anciennes armées, celui des nôtres où les maladies font de si cruels ravages. Il cite en exemple la dyssenterie meurtriere qui désoloit dans la derniere

guerre les bataillons autrichiens & prussiens que Mars sembloit épargner. Il paroit persuadé que ces épidémies doivent être attribuées à une vie trop sédentaire. " Ce n'est pas, dit-il, que „ dans les garnisons respectives on néglige „ d'exercer les soldats au maniement des ar- „ mes, mais on leur laisse ignorer ce que „ c'est que la fatigue d'une route un peu pé- „ nible. Encagés pendant dix ans & plus „ dans l'enceinte d'une ville, ils n'en sortent „ jamais en bataillon, en appareil de guerre, „ sinon pour aller effectivement à la guerre. „ Il semble qu'à tous égards, il n'en résul- „ teroit que du bien, que les troupes chan- „ geassent de garnison presque tous les ans. „ Cela les accoutumeroit aux fatigues d'une „ marche, & ce changement n'en feroit que „ plus *plaisant* pour le soldat, & pour le „ bourgeois même. Ne faisant ainsi que vol- „ tiger d'une ville à l'autre, on s'y attache „ moins, on ne contracte point de si fortes „ amitiés, & on quitte en conséquence & la „ ville & ses connoissances avec moins de re- „ gret : au lieu qu'un séjour de dix à douze „ ans rendant, pour ainsi dire, le militaire „ bourgeois, la séparation doit être de part „ & d'autre douloureuse & affligeante : le „ soldat abandonnant une si ancienne rési- „ dence, semble s'expatrier ; l'ordre de chan- „ ger est regardé d'un œil aussi abattu qu'une „ lettre de cachet, & le nouvel endroit de „ garnison, comme un lieu d'exil „.

Quoiqu'il en soit du fond de cette observa-

tion

tion (a), il paroit que l'application n'en peut être générale. Dans le tems où les troupes ne changeoient pas plus de garnison qu'aujourd'hui, les maladies étoient plus rares & bien moins destructives. L'auteur occupé des armées d'Allemagne, n'a pas réfléchi que les choses n'alloient pas mieux sur les flottes qui croisoient dans la Manche. Le nombre des malades qui se trouvoient sur celle du comte d'Orvilliers, est réellement incroïable. Celle d'Angleterre étoit tellement infectée au sein même de l'hiver, qu'après la défaite de Dom Langara, les vainqueurs ne purent se résoudre à se laisser approcher des vaincus, de peur de leur donner la mort (b). C'est à des raisons bien plus sérieuses & d'une conséquence plus grave & plus terrible que la vie sédentaire, qu'il faut attribuer les maladies exterminantes qui attaquent nos armées & nos flottes. Les influences physiques & morales qui en résultent, sont si sensibles & si évidentes, qu'on ne peut méconnoître le principe du mal. Il

---

(a) Dans les *Mémoires de Mr. de St. Germain*, p. 216, je viens de lire le passage suivant. *Les raisons sur lesquelles on établit l'utilité & même la nécessité de changer les garnisons, paroissent plus spécieuses que solides. Ces changemens sont très-ruineux pour les troupes & très-onéreux au peuple; voilà deux grands maux qui sont bien foiblement compensés par l'utilité que l'on peut en retirer: Pour les diminuer du moins ces maux, dans le cas que le systême des changemens parût nécessaire, ils ne devroient être faits que rarement, de proche en proche & successivement.*

(b) Voyez le Journal du 1 Avril 1780, p. 566.

est vrai que ce n'est point une petite affaire que d'y porter un remede efficace; mais le Monarque dont l'auteur parle avec une si juste admiration, & pour la gloire duquel il s'intéresse si vivement, a tant de ressources dans sa puissance, ou pour mieux dire, dans sa sagesse, dans la profondeur & la solidité de ses vues, que tout lui est possible, & qu'il saura, lorsqu'il s'en occupera, trouver des moïens proportionnés aux plus grands effets:

Quid non efficient manus
Hor. l. 4. Od. 4. *Quas & benigno numine Jupiter*
Defendit, & curæ sagaces
Expediunt per acuta belli?

Un article de ce petit ouvrage est emploïé à l'examen du pouvoir qu'il couvient de laisser au général en chef. Il paroit qu'il y a toujours plus de danger à mettre des entraves aux talens & à l'activité d'un habile guerrier, que de lui accorder un pouvoir illimité. " L'art „ de la guerre exige dans beaucoup de rencon- „ tres une promptitude d'exécution presque „ égale à celle de conception. Le moindre „ mouvement de l'ennemi ou quelqu'autre „ circonstance passagere est capable de résou- „ dre un général à attaquer. Aujourd'hui „ l'ennemi est accessible, demain il est retran- „ ché; aujourd'hui il est inférieur, demain „ il lui vient un renfort. C'est alors qu'il „ faut saisir les momens; & comment les saisir, „ quand il faut consulter un conseil de guerre „ assemblé à plus de cent lieues? L'ennemi

„ affiége & preſſe une place d'importance :
„ ſi on arrive à tems, on la délivre ; un jour
„ de retard, elle eſt emportée. Les armées
„ impériales ſont tantôt ſur Rhin, tantôt en
„ Italie, tantôt ſur les bords de la Turquie,
„ &c. Quel moïen d'opérer avec autant de
„ célérité qu'il en faut ſouvent, lorſqu'on
„ doit attendre des ordres de Vienne ? „
L'auteur cite à cette occaſion le procès intenté au prince Eugene après la victoire de Zenta, & un mot bien remarquable de Bannier, général des armées ſuédoiſes, le plus illuſtre des éleves de Guſtave-Adolphe ; qui diſoit aux officiers de ſon armée, éblouis de ſes ſuccès : *Pourquoi croïez-vous que Galas & Piccolomini n'ont pu rien faire contre moi ? C'eſt qu'ils n'oſoient rien entreprendre ſans le conſentement des miniſtres de l'Empereur.*

L'auteur s'occupe enſuite de l'état politique de l'Allemagne, de ſon gouvernement, de ſon commerce, de la multitude des Souverains qui partagent le domaine de cette floriſſante contrée de l'Europe. Il établit comme une vérité conſtante que la conſervation de l'Etat germanique eſt abſolument inſéparable de la puiſſance & de la proſpérité de l'auguſte Maiſon d'Autriche ; il détaille les moïens multipliées de défenſe & de ſûreté que les princes autrichiens préſentent au corps de l'Empire ; & l'on doit convenir que l'hiſtoire a vérifié juſqu'ici la plûpart des réflexions qu'il ſe permet ſur cette matiere, qui prend quelquefois une tournure très-délicate, ſans que l'auteur paroiſſe s'en

appercevoir, son ardeur patriotique lui dérobant la vue de toute espece de péril.

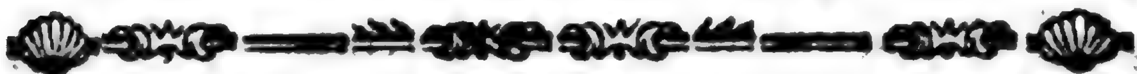

Abrégé de l'Histoire générale des voïages par Mr. de la Harpe. A Paris, & se trouve à Liege, chez Lemarié. 1780.

QUel homme que ce Mr. de la Harpe! à peine s'est-il tant soit peu reposé des fatigues essuïées dans la laborieuse élucubration du dithyrambe *, que voilà tout-à-coup 21 volumes in-8°, qui sortent de son attelier sans même qu'on ait pu soupçonner qu'il y travailloit. Il est vrai, que ces 21 in-8° sont formés des 21 in-4° de Mr. l'abbé Prévot (a); mais on sait assez qu'il en coûte tout autant, & quelquefois plus pour appetisser les grandes choses, que pour agrandir les petites. Pour faire d'un nain un géant, on lui donne des jambes postiches; mais pour faire d'un géant un nain, la chose n'est pas tout-à-fait si simple!

* 15 Nov. 1779, p. 416.

Il est naturel de croire que la lumineuse philosophie de Mr. de la Harpe n'aura pas trouvé de quoi se déploïer avec beaucoup de gloire dans un recueil de voïages; mais depuis que j'ai lu dans la préface (p. IV.) que suivant Mr. d'Aguesseau *les Anglois ne savoient pas faire un livre*, & que

(a) Voyez la préface p. VIII.

Hume & Gibbon ont démenti un mot vrai jusqu'alors, je commence à croire qu'il y a bien du *de la Harpe* dans ces voïages. En effet, un homme qui ne voit rien qui mérite le nom de *livre*, dans les immortels ouvrages d'un Newton, d'un Bacon d'un Boyle, d'un Pope, d'un Milton, &c, & qui n'honore du titre de *livre* que les impiétés d'un Hume, d'un Gibbon, doit avoir fait des découvertes qui ont échappé à tous les voïageurs.

Ceux d'entre Mrs. les professeurs de l'université de Leyde, qui sont chargés de l'administration du legs de feu Mr. Stolp, ont déterminé dans leur assemblée ordinaire, une question de morale, à l'eclaircissement de laquelle ils invitent tous ceux qui voudront prétendre au prix, dont ils ont la disposition, & qui consiste dans une médaille d'or, de la valeur de 250 *florins de Hollande. Voici cette Question.* Demonstretur, nullum in ethicâ christianâ esse præceptum, quo & singuli cives in commodis suis sequendis, & Principes in republica secundùm politices regulas administranda, impediantur: *c'est-à-dire, on demande, qu'on démontre, " que la morale „ chrétienne ne contient aucun précepte, qui soit „ en contradiction avec le soin, que chaque citoyen „ doit avoir de ses propres avantages, & avec la „ politique d'un Prince dans le gouvernement de „ l'état „. Ceux qui travailleront à répondre à cette question, dont on conçoit l'importance dans le tems présent, sont priés d'écrire leurs dissertations en latin ou en hollandois, de sorte qu'elles n'excedent pas* 40 *pages d'impression, & de les faire parvenir* franco *avant le* 1 *Juillet* 1781, *à M. le professeur Allamand, secretaire actuel du legs de Stolp. Ils sont avertis aussi d'y*

*joindre un billet cacheté, qui contienne leur nom & leur adresse, avec une dévise, qui doit encore être mise à la tête de leur ouvrage. Le prix sera adjugé le 13 d'Octobre 1781 ; & l'on n'ouvrira que le seul billet appartenant à la dissertation couronnée : les autres, sans être decachetés, seront jettés au feu, à l'exception de ceux qui sont attachés aux pieces qui auront mérité l'*accessit ; *& on n'ouvrira ceux-ci qu'après en avoir reçu la permission des auteurs.*

C'est une chose vraiment intéressante pour les gens qui tiennent encore aux antiques notions du Christianisme, de voir des académiciens s'occuper de la conservation & de la défense des vérités religieuses. On sait que Mr. Boyle a fondé en Angleterre une chaire destinée exclusivement au développement démonstratif des grands argumens qui établissent l'existence de Dieu. Mr. Stolp s'est proposé un but semblable, en fondant un prix pour celui qui auroit le mieux traité des questions proposées par l'académie de Leyde, relatives à la vérité de la religion.

Personne ne connoit mieux que moi le peu de talent que j'ai pour réussir dans ces sortes de concours ; aussi depuis que je respire, très-foiblement à tous égards, l'air du monde littéraire, jamais l'idée ne m'est venue de disputer à qui que ce soit une palme académique (a).

Mais l'institution tout-à-fait chrétienne & vraiment édifiante, imaginée par M. Stolp,

(a) J'excepte une seule occasion où j'ai cru pouvoir essayer ce genre de lutte. Mr le prince Massalski, évêque de Vilna, proposa en 1770, un

m'a fait déroger un moment à la régle générale que m'avoit fait adopter la connoissance de l'exiguité de mes lumieres; & l'an 1779 j'ai eu la confiance de présenter à *Messieurs les administrateurs du legs de Mr. Stolp*, mes réflexions sur le sujet qu'ils avoient proposé (a).

Le jugement qu'ils ont porté sur les différentes pieces qui ont concouru pour le prix, me fait assez connoître que j'ai mal traité la matiere. Il est de fondation qu'outre la piece couronnée, on imprime les quatre qui ont le plus approché de celle qui a été poudrée *pulvere olympico*. La mienne a été jugée inférieure même à ces quatre non couronnées. Je me persuade sans peine que ce jugement est très-bien fondé.

Cependant mon attachement à tout ce qui tient aux vérités de la religion, est tel que, mon amour propre dût-il mille fois se confondre, je suis résolu d'essuïer le contraste de ma dissertation avec ces cinq adoptées par

---

un prix pour la meilleure dissertation sur les moyens de former de bons curés en Pologne. J'ai succombé à la tentation de diriger mes foibles lumieres vers un objet vraiment intéressant & bien digne de l'attention d'un évêque. Mais il paroit que sa Grandeur a été aussi mécontente de moi que de mes concurrens; car elle n'a daigné faire aucune mention de nous, & a employé sa médaille à un usage plus honnête sans doute & plus utile.

(a) Voyez le Journal du 1 Juin 1778, pag. 168.

l'académie de Leyde ; & cela précisément dans la vue de renforcer par quelque foible raïon, échappé peut-être à ces auteurs distingués, le grouppe de lumiere qu'ils ont répandu sur une question précieuse par sa nature & par les développemens qu'elle promet.

Pour cela je fais actuellement imprimer ma dissertation, que je ne tarderai pas à présenter à Mrs. les professeurs de Leyde, comme une foible expression du respect dont je suis pénétré pour des savans qui s'occupent de matieres si édifiantes & si chrétiennes. Je suis sûr que cette lecture les décidera à publier sans délai les cinq dissertations, dont l'impression est annoncée depuis le 13 Octobre 1779, & dont cependant le public ne jouit pas encore. Voïant paroître une production informe sur un sujet, qui leur tient à cœur, & sur lequel ils ont cinq dissertations rédigées avec autant de sagesse que de goût, ils n'auront rien de plus pressant que de nous communiquer les pieces vraiment désirables qu'ils nous promettent depuis 8 mois; c'est le seul bon effet que je puis espérer de l'impression de la mienne.

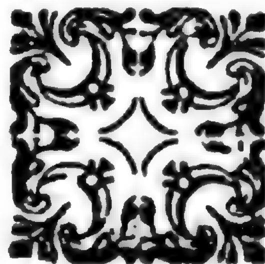

Histoire naturelle, générale & particuliere, contenant les Epoques de la nature, par Mr. le cômte de Buffon, &c.

SEPTIEME ET DERNIERE EPOQUE.

Lorsque la puissance de l'homme a secondé celle de la nature. page 322.

RIEN de plus incontestable que l'union de ces deux puissances. *Dieu*, dit l'Ecriture, *a placé l'homme dans un jardin délicieux pour le cultiver.* Lorsque peu après il le condamna *à manger son pain à la sueur de son front*, la fertilité de la terre devint encore plus dépendante du travail & de l'industrie du cultivateur. Mais vers quel tems l'homme est-il venu pour seconder la nature? A quel point & à quel degré d'influence & de coopération peut-il la seconder? Ce sont les seules questions qu'on peut se permettre dans l'examen de cette derniere Epoque.

Gen. II. 15.

Gen. III. 19.

Si nous nous en rapportons à Mr. de Buffon, ce n'est que l'an 67,000 ou 69,000 (p. 51.) ou même l'an 72,000 (p. 338) que *la puissance de l'homme s'est réunie à celle de la nature.* Mais si nous retranchons de cette longue suite d'années tout le tems qu'il a fallu pour consolider le globe, pour pouvoir le toucher, pour l'attiédir au point de recevoir les eaux &c; retranchement indispensable, dès qu'il est démontré, comme il l'est, que la terre n'a point été dans un

état de fusion ni d'incandescence (a), qu'elle ne s'est point refroidie, (b)... si nous retranchons le tems emploïé par les marées pour la formation des ardoises, & par les végétaux pour former des dépôts de houille; comme il faut le retrancher sans doute depuis qu'on ne peut douter que les marées ne font point les ardoises (c), que les végétaux ne croissent pas sur le verre pur (d), & que la houille n'est point une substance végétale (e)... si nous retranchons le tems où les élephans ont habité le nord, comme nous devons le faire depuis que nous sommes bien sûrs qu'ils n'y ont *jamais* habité (f)..... si nous retranchons enfin le tems emploïé par les Rois de l'Atlantide à regner sur des peuples qui n'existoient pas de l'aveu de Mr. de Buffon lui-même (g); nous verrons que l'homme est venu *seconder la nature* dans un tems qui répond parfaitement aux tables chronologiques de Moïse.

Une difficulté se présente. Ce sont les connoissances astronomiques des Patriarches, qui ont fait imaginer à Mr. Bailly un ancien peuple perdu dont ces connoissances dérivoient. Mr. de Buffon ne manque pas de gémir beaucoup sur l'extinction de cette antique race d'astronomes; & pour qu'on ne doute pas de son existence, il nous donne comme un monument & un *débris* de leurs vastes

(a) Ci-dessus p. 107 & suiv. — (b) p. 32. 1. Mai. — (c) p. 207. — (d) p. 460. — (e) p. 457. — (f) p. 625. — (g) p. 126, 15. Mai.

vastes connoissances *la période de six cents ans, que Josephe nous a transmise sans la comprendre.* P. 334.

Une période dont parle Josephe *sans la comprendre*, voilà d'abord un fondement bien lumineux. Ce Josephe dont on conteste si légérement l'autorité quand on a quelque intérêt contraire, devient ici un témoin irréprochable (a). Admettons la période, admettons tout ce que Josephe en dit, que s'ensuit-il? Que la longue vie des Patriarches leur a facilité les connoissances astronomiques. C'est là toute la conclusion que Josephe en tire; & puisqu'il faut nous régler sur son autorité, il faut nous en tenir à ce qu'il dit (b). Mr. Cassini,

(a) Les auteurs de la nouvelle *Histoire universelle* disent tout uniment, que *tout ce qu'on raconte de l'astronomie antidiluvienne, est fondé sur une erreur de Josephe.* T. I. p. 245. édit. de Paris. — Mr. Cassini doute *s'il est bien vrai, que l'année dont les anciens Patriarches se servoient, fût la grande période de six cents ans &c.* C'est M. de Buffon lui-même qui transcrit ce passage de Cassini, t. 2. p. 342. — Le savant Mr. Goguet prétend que la période, dont parle Josephe, n'est autre chose que le *Neros* des Chaldéens; Mr. de la Lande (*Ast. n.* 1225) ne rejette pas cette explication, il se contente de la regarder comme *douteuse*... Qu'on juge d'après cet exemple & d'après tant d'autres de la solidité des fondemens sur lesquels Mr. Bailly & Mr. de Buffon établissent leurs *démonstrations*; car c'est ainsi qu'ils appellent les plus légeres, les plus inconsistantes conjectures, dès le moment qu'elles semblent favoriser leurs opinions.

(b) *Propter virtutes & gloriosas utilitates quas jugiter perscrutabantur, id est, astrologiam & geo-*

plus astronome que Josephe, ne voïoit dans cette période d'autre conséquence sinon que *dès le premier âge du monde les hommes avoient déja fait des progrès dans la science du mouvement des astres.* M^r^. Cassini n'ignoroit pas quelles découvertes des observateurs attentifs pouvoient faire durant une vie de 900 ans, dans une condition (les premiers hommes étoient des bergers) qui les plaçoit nuit & jour vis-à-vis des astres, dans une région où le ciel est toujours serein. Voïageant par une de nos provinces, cet habile astronome avoit trouvé un jeune rustre, dont il admira la science astronomique, qu'il amena avec lui & dont il prit plaisir à perfectionner les lumieres; il conclut sans peine de cet exemple ce que pouvoient avoir été les premiers observateurs des astres. —— Qui ne sait d'ailleurs combien la pureté & la paix de l'ame, l'innocence & l'intégrité des mœurs, la modération des désirs, telles qu'on les remarque dans la vie des Patriarches, contribuent à l'accroissement des connoissances, surtout de celles qui supposent dans l'intelligence une sublimité & une promptitude particulieres? C'est à cette seule raison qu'un ancien a cru pouvoir attribuer les premieres notions de l'astronomie:

Ep. t. 2. p. 342.

metriam, Deus iis ampliora vivendi spatia condonavit, quod nunquam discere potuissent, nisi sexcentis viverent annis, per tot enim annorum curricula magnus annus impletur. Antiq. judai. l. 1. c. 4. très-anc. édit. sans date ni nom d'imprimeur.

Felices animos quibus hæc cognoſcere primis,
Inque domos ſuperas ſcandere cura fuit!
Credibile eſt illos pariter vitiiſque locisſque
Altiùs humanis exeruiſſe caput.
Non Venus & vinum ſublimia pectora fregit,
Officiumque fori, militiæque labor;
Non levis ambitio perfuſaque gloria fuco,
Magnarumque fames ſollicitavit opum.
Admovêre oculis diſtantia ſidera noſtris,
Ætheraque ingenio ſuppoſuêre ſuo.

Ovid. Faſt. L. I.

A cela ajoutez que le progrès des ſciences n'eſt pas proportionnel au tems qui s'eſt écoulé depuis leur origine. Il dépend de cent circonſtances qui ſe réuniſſent dans un ſiecle, & qui ne ſe retrouvent plus dans une très-longue ſuite d'années. En 20 ans d'un ſiecle éclairé on avance plus que dans mille ans d'ignorance & de barbarie.... Que de ſciences ſont reſtées, pour ainſi dire, au berceau, à la Chine, au Japon, en Europe même! Les premiers pas ont été rapides, mais le génie des ſiecles ſuivans les a arrêtés.... Ce n'eſt pas la ſucceſſion graduée des lumieres depuis Jules-Céſar juſqu'à Grégoire XIII, qui a opéré la réformation du calendrier; l'idée même n'en eſt pas venue. Le génie de Clavius fit en un moment ce que 15 ſiecles n'avoient ni ébauché ni préparé. —— Enfin pour ne rien laiſſer à déſirer ſur un article, dont Mr. Bailly & après lui Mr. de Buffon ont fait un ſi grand uſage pour accréditer la fable *des anciens peuples perdus*; remarquons avec Mr. de la Lande, que rien n'eſt plus aiſé que de calculer les périodes, tant celles de

600 ans comme celles de 19, dès qu'on est une fois instruit du cours des astres. Ne calcule-t-on pas toutes les éclipses, toutes les conjonctions du soleil & de la lune, depuis leur existence jusqu'à leur fin? *Le mouvement du soleil*, dit ce célebre astronome, *emploïé à mesurer le tems, pourroit suffire pour remonter à la plus haute antiquité, sans craindre un jour d'erreur sur 6000 ans, mais les besoins de la chronologie & de l'histoire ne remontent pas aussi loin.* Astron. n. 1227.

Il est donc bien prouvé que l'homme n'a pas eu besoin de plus de tems qu'il n'en eu en effet, pour acquérir les premieres connoissances astronomiques, fût-il même bien démontré que la période luni-solaire en fît partie. Il me reste à dire un mot de son pouvoir sur la nature.

Le travail indispensablement nécessaire à la nature humaine, & qui dès-lors devoit entrer dans les vues & les arrangemens du Créateur (a), exigeoit que la terre & ses productions

(a) Les payens un peu plus clairvoyans que nos sublimes philosophes, ont compris que la Providence avoit disposé tellement l'ordre de la nature, que l'homme ne pût vivre sans le sentiment du besoin, & des obstacles qui combattent la jouissance du beau domaine qui lui est abandonné, sans ces embarras, ces difficultés qui provoquent son activité, nourrissent & perfectionnent son industrie.

Pater ipse colendi
Haud facilem esse viam voluit . . . .
1. Georg. *. . . . curis acuens mortalia corda . . .*
Nec torpere gravi passus sua regna veterno....
Ut varias, usus meditando, extunderet artes.

tions fussent à un certain point dépendantes de ses efforts; que l'homme pût perfectionner, modifier, diversifier tout ce que la terre produisoit pour son utilité & son agrément. Mais l'influence du travail de l'homme sur la fécondité de la terre, va-t-elle jusqu'à changer la nature des choses, jusqu'à altérer le plan de la création? Non sans doute, il ne sauroit effacer un seul *trait qui forme l'empreinte d'une espece.* C'est M[r]. de Buffon qui nous l'assure lui-même (a). En vain ce naturaliste nous fait-il une description élégante des fleurs & des fruits que l'homme a perfectionnés. Leur invariable nature existe dans toutes ses propriétés. Qu'on en néglige la culture, elles y retourneront, jusqu'à ce que le travail les ramene à cette modification artificielle. Le Créateur

Ci-dessus 1. Mai p. 20.

Ep. p. 357 & suiv.

(a) C'est une chose admirable que la maniere dont l'illustre naturaliste s'accorde avec la physique des auteurs sacrés, dès qu'il n'est point occupé de ses systemes. Quand il exprime si élegamment la perpétuité & l'inaltérabilité des especes, dont *les traits sont gravés en caracteres ineffaçables & permanens à jamais*, la marche constante de la *nature qui n'altere rien aux plans qui lui ont été tracés, & qui dans toutes ses œuvres présente le sceau de l'Eternel*, ne croit-on pas entendre ces beaux passages des pseaumes, où le tableau de la création triomphe des révolutions & des siecles, & se reproduit toujours le même dans une suite de générations innombrables? *Ipse mandavit & creata sunt, statuit ea in æternum & in sæculum sæculi, præceptum posuit, & non præteribit.* Psal. 148. *In æternum, Domine, verbum tuum permanet in cœlo. In generationem & generationem veritas tua. Fundasti terram, & permanet.* Psal. 118.

Hist. nat. t. 12. & 13.

teur a donné au germe des êtres vivans & végétans, soit dans le développement plus ou moins parfait de son efficace, soit dans sa combinaison avec différentes causes étrangeres, un principe de diversité, proportionné à l'industrie & aux besoins de l'homme, ainsi qu'à l'étendue de ses regards & de ses recherches; diversité qui unit à la simplicité du dessin la magnificence de l'exécution. C'est ainsi que l'homme peut diversifier les fruits, adoucir les sucs sauvages, corriger l'austere simplicité de la nature, soumettre les animaux, différencier leurs usages & leurs inclinations, varier même leur figure à un certain point, & perpétuer les races avec l'empreinte faite sur les individus; mais à tout cela il n'a rien mis que l'industrie & le travail; c'est une simple découverte des richesses de la nature, & l'effet de ses rapports encore subsistans, avec sa beauté & sa bonté primitives. Aussi le succès de nos tentatives a-t-il ses bornes, & se resserre-t-il dans l'espace que Dieu a marqué. Nous n'avons pas le choix des moiens, & nos opérations doivent se diriger sur les *regles éternelles*, comme dit un ancien, *établies par la nature* (a). Nous ne convertissons point l'ivraie en bled (b); & si le bled

(a) *Continuò has leges æternaque fœdera certis Imposuit natura locis.* 1. Georg.

(b) Autrefois Mr. de Buffon assûroit que c'étoit de l'ivraie que l'homme avoit fait le bled. Devenu plus circonspect, il ne spécifie plus l'ivraie, & se contente de dire que le bled *est une herbe*

ne vient pas sans culture, c'est l'effet d'une cause que les physiciens chrétiens n'ignorent pas (a). Nous découvrons, nous développons

---

herbe perfectionnée par le travail ; il a fallu, ajoute-il, *la choisir entre mille & mille autres, cette herbe précieuse, il a fallu la semer, la recueillir nombre de fois pour s'appercevoir de sa multiplication.* p. 356. Oh ! c'est justement cette réflexion, qui détruit la découverte. *Il a fallu la choisir entre mille.* Mais comment *la choisir*, comment savoir qu'elle valoit mieux que ces *mille & mille*, qu'elle deviendroit *bled* plutôt que ces *mille & mille* ... Comment persévérer dans cette culture un grand nombre d'années, recueillir cette herbe *mille & mille* fois sans *s'appercevoir de sa multiplication*, & néanmoins continuer toujours ? .... Est-ce ainsi que se font les découvertes ? ... Depuis 30 ans que Mr. de Buffon assure que l'ivraie se change en bled, quelqu'un a-t-il eu la patience de l'éprouver ? & si personne ne l'a eue sur la parole d'un si grand homme, qui se seroit avisé de l'avoir sans aucun motif, sans aucune espérance fondée d'en recueillir le fruit ?

(a) Mr. Bailly comprenant la fausseté de cette assertion de son ami, prétend d'après un certain Mr. Heinzelmann, que le bled existe en plante agreste, je ne sais dans quel coin de la Sibérie. Mais comme ni Mr. Pallas, ni Mr. Gmelin, ni aucun autre voyageur n'ont vu ce bled agreste, nous le rangerons avec les Tchouden & autres belles choses perdues* ; pour nous en tenir tout uniment au témoignage de Moyse, qui nous apprend que si le bled n'existe pas en plante agreste, si sa conservation exige la culture de la terre, c'est un effet sensible de l'arrêt qui condamne l'homme à ne se nourrir qu'au prix de son travail, & qui ordonne à la terre à ne pas lui fournir le pain sans résistance. *Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex eâ cunctis diebus.*

* Voyez en quel sens le bled peut être agreste, 15 Juin 1777 p. 262.

les ressorts & la docilité des germes, mais nous ne pouvons en changer le caractere. Conformément à ces paroles d'un Naturaliste bien instruit, & le grand maître de cette science comme des autres, *l'homme ne peut espérer de recueillir des raisins sur les épines, ni des figues sur les ronces* (a).

Enfin quelque modification, quelque perfection même que l'homme puisse donner aux productions de la terre, ses efforts restent toujours beaucoup en deça de la simple nature. Y a-t-il dans nos jardins de fleur plus belle que le chévre-feuille, plus odoriférante que le muguet, d'une couleur plus douce que le bluet, plus brillante que le coquelicot? Où est le parterre qui retrace l'émail, le contraste, & l'incroïable variété des prés? Y a-t-il un arbre plus chargé de fleurs que l'épine, plus riche en fruits que le noisettier, le châtaigner, le palmier? Y a-t-il une herbe plus salutaire que le plantin, l'hyssope, la centaurée, & cette multitude de simples qui tapissent les terres désertes & les cimes arides des montagnes? N'est-ce pas sur des hauteurs inaccessibles à la cultivation que

---

bus vitæ tuæ ... in sudore vultûs tui vesceris pane. Gen. 3. Voilà comme la physique de l'Ecriture nous tire d'embarras, lorsque que celle des plus brillans systémateurs bien loin de pouvoir nous instruire, ne sait plus elle-même quel parti prendre.

(a) *Numquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus?* Matth. 7.

naissent les cédres & les larix, les grandes & imposantes productions de la nature végétante ? .... L'homme a-t-il imaginé une liqueur comparable à l'eau, un vêtement plus propre au froid que la laine, une chaleur plus vivifiante que celle du soleil, une lumiere plus douce que celle de la lune, un ombrage plus frais, plus agréable que celui d'un arbre ? La culture la plus ingénieuse présente-t-elle un coup d'œil comparable à celui de la nature négligée, un aspect plus ravissant que celui dont on jouit sur les hautes montagnes ? Le cours libre & sauvage d'un ruisseau n'a-t-il pas plus d'intérêt que les jets cadencés des eaux factices ? —— Les ouvrages de la nature sont un fond de richesses, de commodité & d'agrémens, sur lequel il est permis à l'homme de travailler, mais sans y rien changer d'essenciel, & sans que son ouvrage égale jamais la merveille & l'excellence des matériaux.

A la fin de la septieme & derniere *Epoque* M[r]. de Buffon s'étend sur la morale, & disserte à la maniere de Chrysippe & de Xenocrate sur la cupidité, l'ambition & les autres passions qui agitent les habitans de ce globe. Il termine sa harangue en assurant que *la vraie gloire de l'homme est la science, & la paix son vrai bonheur*. J'aurois cru que la *vraie gloire de l'homme*, c'étoit plutôt *la vraie vertu*, une vertu bien éclairée, ferme, conséquente, fondée sur des motifs solides & durables à jamais. Je pensois qu'il y avoit plus d'un genre de science qui ne conduisoit pas P. 364.

à la *vraie gloire*, & qu'il y auroit au moins plus d'exactitude à dire que la *gloire de l'homme c'étoit la vraie science*. Mais quelque glorieuse que puisse être *la science*, je ne vois pas trop le rapport qu'elle a avec *la paix, vrai bonheur de l'homme*. Je ne sais si Mr. de Buffon apperçoit ces rapports un peu mieux que moi, s'il les connoit par une expérience mieux sentie. J'ai des raisons assez fortes d'en douter. A la vérité je connois une certaine science qui pourroit bien être amie de la paix, contribuer beaucoup à l'acquérir & à en assurer la possession; mais je doute que ce soit la science dont parle l'illustre naturaliste; je doute que ce soit celle qu'il développe dans l'histoire des *Epoques*; science qui ne présente qu'un squelette de calculs, d'hypotheses empiriques, de combinaisons abstraites plus métaphysiques que physiques; toujours en opposition avec les premiers principes des autres sciences, toujours opposée à elle-même; contrastant d'une maniere frappante avec la simple & consolante théorie de la création, consignée dans les Livres divins; tendant à persuader que l'Etre tout-puissant & éternel, l'Etre unique par essence, l'Etre qui seul possede l'immortalité & la communique, n'est pour rien dans l'existence du monde, que *la*
P. 80. *terre & les planetes ont été formées par les seules loix de la nature*; répandant la triste idée du néant *sur le spectacle de l'univers si vivant si animé*, pour me servir de l'expression de J. J. Rousseau, & *substituant à cette grande harmonie des êtres, où tout*

parle de Dieu d'une voix si docile, un silence éternel.... Seroit-ce bien-là la science qui produit la *vraie gloire*, le *vrai bonheur* de l'homme ?... Le plus célebre de nos poëtes lyriques ne l'a pas représentée avec ces brillans avantages:

Œuv. choisies de J. B. Rousseau. p. 49. Amst. 1749.

A quoi vous sert tant d'étude,
Qu'à nourrir le fol orgueil
Où votre béatitude
Trouva son premier écueil ?
Grands hommes, sages célebres,
Vos éclairs dans les ténebres
Ne font que vous égarer.
Dieu seul connoit ses ouvrages;
L'homme entouré de nuages
N'est fait que pour l'honorer.

Curiosité funeste,
C'est ton attrait criminel,
Qui du royaume céleste
Chassa le premier mortel.
Non content de son essence,
Et d'avoir en sa puissance
Tout ce qu'il pouvoit avoir,
L'ingrat voulut, Dieu lui-même,
Partager du Dieu suprême
La science & le pouvoir.

A ces hautes espérances,
Du changement de son sort
Succederent les souffrances,
L'aveuglement & la mort;
Et pour fermer tout azyle
A son espoir indocile,
Bientôt l'ange dans les airs,
Sentinelle vigilante,
De l'épée étincelante
Fit reluire les éclairs.

A LA FIN des *Epoques* l'illustre naturaliste a placé un certain nombre de *variantes*, c'est-à-dire, de changemens dans les opinions qu'il a cru devoir adopter. Telle est la mesure de la distance du soleil qui étoit autrefois de 30 millions de lieues, & qui est aujourd'hui de 33 millions, p. 365 (a). —— *Telle* est la grandeur des planétes, qui faisoient autrefois la 650^e^. partie du soleil, & qui aujourd'hui sont réduites à la 800^e^, p. 366. —— Telles sont encore ces mêmes planétes qui autrefois étoient d'une *matiere opaque*, lorsqu'elles furent séparées du soleil, & qui aujourd'hui sont reconnues pour avoir été aussi

(a) Quelle exactitude, quelle bonne foi dans un compte où jamais deux astronomes n'ont pu se rencontrer *! Il s'en tient, dit-il, *aux observations faites lors du passage de vénus en* 1769; mais ignore-t-il que la distance de 33 millions de lieues est une conséquence de la parallaxe de 9 sec. (*Astronom. de la Lande n.* 1363) & qu'à ce même *passage de vénus en* 1769, la parallaxe du soleil a été trouvée être de 8 sec. 6 ou même 5 dixiemes seulement? C'est le résultat des *cinq observations complettement réussies* comparées par Mr. de la Lande (*Ab. d'astron. n.* 734. *édit. de* 1774). Or une parallaxe de 8 sec. $\frac{1}{2}$ donne 35 millions de lieues. Voilà donc encore une *variante* à ajouter dans quelque nouvelle édition des *Epoques*.

* Ci-dessus p. 17.

lumineuses que cet astre, p. 367, (a). —— Tels sont les *rapports de la densité des planètes avec leur vitesse & leur chaleur*, qui sont aujourd'hui tout autres par des *raisons qui avoient échappé* au savant naturaliste, p. 368 & 371 (b). —— Tel est l'intérieur du

---

(a) Après des observations multipliées sur la nature des taches du soleil, Mr. de la Lande nous assure que cet astre est à la vérité couvert d'un fluide ignée, mais qui a si peu de profondeur qu'il laisse souvent entrevoir le noyau qui est obscur, opaque & solide. Si donc les planétes sorties du corps du soleil, n'ont pas été plus *lumineuses que cet astre*, elles ont été *opaques*... Remarquons en passant que la solidité du corps solaire suffit pour détruire toute la théorie de la production des planétes, ci-dessus, p. 11 & suiv. —— La même observation de Mr. de la Lande prouve que le verre pur ne flue jamais, pas même dans le soleil, supposé que cet astre soit composé de cette matiere. Ci-dessus, p. 118.

(b) On peut juger de la nature du scrupule qui prend à Mr. de Buffon sur la mesure de cette densité, par ce qui a été dit ci-dessus, p. 201. —— Je connois peu de savans qui prennent plus de plaisir à faire de grands calculs, & qui soient en même tems plus malheureux dans le résultat, que Mr. de Buffon. Nous avons vu combien il varioit dans sa longue chronologie, dans la détermination des masses, distances, élévations, profondeurs &c. Mais une chose singuliere, c'est la légereté avec laquelle il adopte comme un fondement bien solide des erreurs palpables, sur lesquelles il accumule des calculs à perte de vue. C'est ainsi, p. ex. que dans le 7e. vol. du suppl. on voit des tables de population qui ne finissent pas, toutes appuyées sur ce principe, que la mortalité n'est pas plus grande dans les villes les plus peuplées que dans les villages, dans Paris que dans *le bourg d'Epoisses*. Voyez le Journal du 1. Mars 1779, p. 317.

globe qui autrefois étoit *entierement inconnu*; & qu'on sait aujourd'hui être *composé de roc vif, vitreux*, p. 404, (a). —— Telles sont les matieres calcaires, qu'autrefois *aucun feu connu ne pouvoit vitrifier*, mais qui aujourd'hui *peuvent comme toutes les autres être réduites en verre*, p. 407 (b). —— Telle est la maniere de penser de Mr. de Buffon au sujet de Mr. de Voltaire, qu'il avoit autrefois tourné en ridicule, mais qu'il reconnoit aujourd'hui pour *l'honneur de son siecle*, aïant *regret de ses expressions*, & cela autant *pour Mr. de Voltaire que pour la postérité*, p. 410 (c). —— Telle est la direction des grandes montagnes de l'ancien continent qui, comme nous l'avons déja observé, s'étendoient autrefois *d'occident en orient*, & qui aujourd'hui *sont disposées*

(a) Voyez ce que nous avons dit de ce changement ci-dessus, p. 277.

(b) S'il est vrai, comme le célebre Macquer l'assure, que les matieres calcaires n'entrent en fusion que lorsqu'elles sont mêlées, *qu'aucun feu ne peut les fondre lorsqu'elles sont bien pures*, &c, rien n'obligeoit Mr. de Buffon à cette rétractation qui pourroit bien être une nouvelle erreur. V. le Dict. de chymie, art. *Terre calcaire*.

(c) C'est bien dommage qu'après une rétractation si glorieuse à Mr. de Voltaire, ce philosophe ne puisse revenir un moment sur la terre pour se repentir également d'avoir dit en parlant du systême de Mr. de Buffon, qu'il avoit *fait un monde ridicule*; *étudié des fables contre nature*, & que ses

doctes leçons
Sembloient partir tout droit des petites-maisons.

Ci-dessus p. 31.

posées du nord au sud, p. 440. —— Telle est l'origine des montagnes qui autrefois étoient toutes l'ouvrage de l'eau, mais dont les plus belles & les plus grandes sont aujourd' hui l'ouvrage du feu, p. 447. —— Tel est le pouvoir exclusif que possédoit autrefois *l'eau de former les grandes masses de gré*, pouvoir qui appartient aujourd'hui *au feu primitif*, p. 450. —— Telles sont les couches de matieres calcaires, qui autrefois *étoient inclinées dans les montagnes*, mais qui aujourd'hui *sont horizontales comme dans les plaines*, p. 456 (a). —— Telle est l'*explication* qui regarde *les pics des montagnes*, & *qui ne péchoit qu'en ce qu'elle les attribuoit à l'eau, au lieu qu'on doit les attribuer au feu* (on voit que le changement est peu considérable) p. 461. —— Telle est *la cataracte de la riviere de Niagara*, qui étoit autrefois *la plus fameuse, tombant de 146 pieds de hauteur perpendiculaire*, & qui aujourd'hui cede le pas à celle du Velino près de Terni, haute de 300 pieds, p. 469, (b) &c. &c. &c. .... A ces

(a) Il falloit bien en venir là pour sauver l'ouvrage des marées, ces feuillets si délicats & nécessairement de niveau avec la mer (ci-dessus, p. 206); & comme les couches des montagnes n'ont presque jamais ce niveau, il est indispensable de croire que *les montagnes elles-mêmes se sont inclinées en bloc*, p. 457.

(b) Mr. de Buffon dit qu'il a été *informé par Mr. Fresnaye, qu'il y avoit une si grande cataracte en Europe*. Comment comprendre qu'un homme tel que lui ne connoisse que depuis quelques années

variantes, dont Mr. de Buffon lui-même a dressé le catalogue, j'en ajouterai quelques-unes qui lui ont échappé.

Remonter aux différens âges de la nature, c'est parcourir la route éternelle du tems. Epoq. p. 2. (a)

Toute la matiere du ciel & de la terre a été créée ou tirée du néant dès le commencement. Ep. p. 48.

Plus j'ai pénétré dans le sein de la nature, plus j'ai admiré & profondément respecté son Auteur. Ep. p. 43. *Le souverain Etre a fait de l'homme le témoin intelligent, l'administrateur paisible*

Tout concourt à prouver que la matiere a été créée in principio. Ep. p. 48.

La matiere est contemporaine au tems (qui est *éternel.*) Ep. p. 3.

Si Dieu l'eût permis, il se pourroit par les seules loix de la nature que la terre & les planétes eussent été formées de cette maniere (par le choc fortuit d'une cométe). Ibid. p. 80. *Le concours*

---

années, & par une *note communiquée*, une cataracte si voisine de la France, dont tous les historiens d'Italie, tous les voyageurs & géographes ont fait de si magnifiques descriptions! Il en avoit une bien pittoresque dans ce même *Mundus subterraneus*, qu'il a mis tant de fois à contribution, & traduit quelquefois, comme nous l'avons vu, mot pour mot.

(a) Si je ne rapporte pas toujours les propres paroles de Mr. de Buffon, c'est précisément pour être plus court & pour mieux rapprocher ses idées; je porte la plus scrupuleuse attention à ce que le sens ne souffre rien de ce laconisme. J'assemble quelques fois des assertions & des expressions éparses, mais très unies dans l'intention de l'auteur; le lecteur s'en convaincra sans peine en lisant attentivement les pages citées.

ſible des merveilles de la création. p. 271.

concours fortuit des molécules a produit la plûpart des êtres. Hiſt. n. t. 2. p. 320. *La terre produit les animaux par ſa propre force.* Ep. p. 255.

La cométe à frappé la terre d'un coup oblique. Hiſt. nat. t. 1. p. 154.

Lors du choc de la cométe la terre n'exiſtoit pas encore, les planétes n'étoient pas formées. Hiſt. n. t. 1. p. 136 (a).

L'impulſion a été CERTAINEMENT *communiquée aux aſtres par la main de Dieu, lorſqu'elle donna le branle à l'univers.* Hiſt. nat. t. 1. p. 131.

La mécanique rend raiſon de cette impulſion d'une maniere vraiſemblable. Ibid. p. 132. (Quand de deux explications qui s'excluent mutuellement, l'une eſt *vraiſemblable*, l'autre ne peut être *certaine*).

Le mouvement de la terre eſt l'effet du mouvement général des corps céleſtes. Hiſt. nat. t. 13. p. v.

Le mouvement de la terre eſt l'effet du coup oblique qu'elle a reçu de la cométe Hiſt. nat. t. 1. p. 154.

La cométe a frappé & ſillonné le ſoleil. Ep. p. 67. (elle étoit donc ſolide au moment du choc).

La matiere de la cométe s'eſt mêlée à celle des planétes pour ſortir du ſoleil. p. 74. (elle étoit donc liquide au moment du choc, car c'eſt le choc qui a fait ſortir les planétes).

La matiere de la cométe s'eſt mêlée à celle des planétes. Ep. 74.

Le ſoleil n'a été diminué que d'un 650ᵉ. (Ep. p. 73.) *Les planétes avec leurs ſatellites ne font pas la* 650ᵉ *partie du ſoleil.* Hiſt. nat. t. 1. p. 136. (la matiere de l'énorme cométe ne s'eſt donc pas mêlée à la matiere des planétes).

(a) S'il ſe trouve dans ce catalogue quelques *variantes* que j'ai déja eu occaſion de faire connoître dans le cours des *Epoques*, c'eſt que j'ai cru devoir les laiſſer ſubſiſter ici comme dans leur place propre, afin de n'en pas troubler l'enſemble, & d'en rendre la recherche moins pénible.

Les satellites ont été séparés du corps de la planéte principale, par l'obliquité du coup de la cométe. Hist. nat. t. 1. p. 151.

Les satellites ont été projettés par le mouvement de la rotation des planétes. Ep. p. 87.

Les planétes ne sont pas demeurées lumineuses, parce qu'elles n'ont pas eu à supporter comme le soleil toute l'action & la force pénétrante des vastes corps qui circulent autour de lui. Ep. p. 67. 73. 96.

Les planétes se sont éteintes parce que la matiere a changé de forme par la séparation qui s'est faite des parties plus ou moins denses, séparation causée par le mouvement d'impulsion. Hist. nat. t. 1. p. 148.

La projection des planétes hors du soleil n'est pas donnée comme un fait réel & certain, mais seulement comme une chose possible, (Ep. p. 66.) *imaginée avec quelque vraisemblance.* Hist. nat. t. 1. p. 133.

Cette hypothese de la formation des planétes est une chose qui parle aux yeux attentifs, c'est un grand systême, qui est clair pour ceux qui savent voir. Ep. p. 75 (a).

Durant la troisieme Epoque, les végétaux en immense quantité ont couvert les terres que l'eau avoit abandonnées. Ep. 153. 141.

La retraite des eaux date de la quatrieme Epoque. Ep. p. 187.

Ces végétaux tombant de vétusté furent entraînés par les eaux. Ep. p. 153.

Les eaux avoient abandonné ces terres. p. 141; *les eaux s'en étoient retirées.* p. 189. (elles n'y sont plus revenues dans toute la suite des Epoques pour entraîner les végétaux).

(a) *Il est probable, possible, apparent; je présume, je conjecture, on est fondé de croire*, &c, telle est la maniere générale de Mr. de Buffon dans la présentation des premiers traits de ses hypotheses; mais il ne tarde jamais à corriger cette timidité par des *il est certain, évident, incontestable, démontré par les faits, c'est une chose qui parle aux yeux, un apperçu sensible*, &c.

Le globe dans son origine étoit de verre pur, toutes les matieres qu'il contenoit, étoient vitrifiées & de la même nature. Ep. p. 109.

Le globe au moment d'où date son refroidissement, étoit composé de matieres vitrescibles, calcaires & ferrugineuses. Suppl. t. 4. p. 80. & 91.

Les matieres calcaires sont l'ouvrage de l'eau. Les craies, les marbres &c, toutes les matieres qui se convertissent en chaux, ont été formées dans l'eau. Ep. p. 20.

Le globe lors de son refroidissement (35000 ans avant l'arrivée des eaux) *étoit déja composé de matieres calcaires* (puisque c'est par la nature de ces matieres qu'il faut calculer son refroidissement). *Suppl. t.* 4. *p.* 80. 81 (a).

L'eau de la mer se change en terre. Les animaux à coquilles convertissent le liquide en solide. Ep. p. 20.

L'eau de la mer tient en dissolution des particules de terre, qui combinées avec la matiere animale, concourent à former des coquilles. Ibid.

Rien de vivant ne peut exister dans un globe qu'on

Les animaux à coquilles ont vecu dans l'eau bouil-

(a) Ces incertitudes, ces variations continuelles prouvent bien la difficulté de prononcer sur l'origine des substances terrestres Comment attribuer tout au feu primitif du globe ou à l'océan universel, dès qu'il est certain que la nature ne cesse un moment de travailler dans ce laboratoire d'où elle exclut tout témoin (*ci-dessus p.* 293. 540)? Comment peut-on prétendre que toutes les pierres sont l'ouvrage de la mer ou de la fusion du globe, tandis que les pétrifications nous présentent des pierres de toute espece, dont la mer & le feu primitif n'ont jamais approché, *des arbres devenus une pierre aussi belle & aussi dure que l'agathe* (Ep. t. 2. p. 181)? & cela par une opération souvent très-prompte, comme il est évident par la nature des choses qui ont subi cette métamorphose, & comme je suis à même de le prouver par des faits subsistans & incontestables. — J'ajouterai à ce que j'ai dit des marbres (*ci-dessus p.*

 437)

ne peut toucher sans se brûler. Suppl. à l'Hist. nat. t. 4. p. 91.	*lante.* Ep. 135. (tandis que la chaleur du vase fait bouillir l'eau, on ne peut le toucher sans se brûler).
Les raïons du soleil ne pénétrent pas à 15 ou 20 pieds dans la terre. Ep. p. 14.	*Les raïons du soleil ont porté la densité du globe* (dont le diametre est de 3000 lieues) *de* $206\frac{7}{8}$ *à* $440\frac{7}{8}$. Hist. n. t. 1. p. 146(a).
La mer éteint les volcans lors qu'elle se précipite dans leurs foïers. Ep. 191.	*L'eau venant à flots remplir les profondeurs de la terre, met en action les volcans.* Ibid. p. 207.

437), que les couleurs des marbres sont l'effet de diverses substances & émanations souterraines, particulierement des minéraux. J'en ai une piece dont les veines d'un gris foncé contiennent visiblement du fer. Mr. Collini observe que le même métal donne différentes couleurs aux agathes (*Voyage minéral p.* 184). Mr. Romé de l'Isle a vérifié que le fer qui colore les marbres verds, y est dans l'état métallique, puisque ces marbres sont presque tous attirables par l'aiman. *La variété des couleurs du marbre & leur éclat,* dit Mr. Bertrand, *viennent des parties minérales ou métalliques, souvent mêlées ou dissoutes avec des sels* (Dict. des foss. art. *Marbre*). Le savant auteur ajoute que *le fond de la matiere qui compose le marbre, est quelques fois de l'argille.* Or, suivant Mr. de Buffon, l'argille n'a rien de commun avec les coquillages? *La plupart des marbres,* dit Mr. Demeste, (*Lettres sur la chymie,* t. 1. p. 298) *contiennent autant & même davantage de pierres ollaires, d'argille, de mica, de pyrites, que de molécules calcaires.* Ce sont cependant ces marbres, que Mr. de Buffon assurent être *entierement composés de madrepores & de coquilles,* & même *de coquilles encore évidentes ou très-reconnoissables.* Ep. 20 & 21. . . . . Il n'y a peut-être pas de moyen plus sûr de produire par un seul écart de la raison une étonnante multitude d'erreurs, que de généraliser des faits particuliers.

(a) La raison pour laquelle Mr. de Buffon diminue ailleurs cette densité (p. 368), ne regarde point le soleil, mais précisément la lune.

Tous les charbons de terre ne sont composés que des débris de végétaux. Ep. t. 2. p. 283.

Le charbon de terre, la houille &c, sont des matieres qui appartiennent à l'argille. Hist. nat. t. 1. p. 275.

Pour expliquer comment il se trouve des élephans en Amérique, il faut supposer qu'ils y ont passé par le nord de l'Asie. Ep. p. 280, 37. *Par cette raison il ne s'en trouve pas dans l'Amérique méridionale.* p. 250.

Les animaux se produisent par les propres forces de la terre. Ep. p. 255. *Selon le degre de froid ou de chaud la nature produit des animaux dont le tempérament differe de celui du renne autant que la nature du renne differe de celle de l'élephant.* p. 253. *La même chaleur produit par tout les mêmes plantes sans qu'elles y aient été transportées.* p. 268.

Les molécules organiques vivantes, toujours actives, sont indestructibles. Ep. p. 264.

Elles périssent dans le froid; la nature vivante ne peut subsister que jusqu'à l'année 168,123, c'est-à-dire, pendant 73,291 ans à dater de ce jour. Suppl. t. 4. p. 286.

Toutes les matieres du globe ont le verre pour base, & nous pouvons les réduire à leur premier état. Ep. 17.

Les molécules organiques; cette matiere vivante (Hist. nat. t. 13. p. IX) *qu'on peut démontrer aux yeux de tout le monde* (Hist. nat. t. 2. p. 258), *sont indestructibles* (Ep. 264), *incorruptibles* (Hist. nat. t. 2. p. 24). *Rien ne peut détruire la matiere organique* (t. 13. p. VIII.)

Les molécules organiques sont des parties PRIMITIVES *& incorruptibles.* Hist. nat. t. 2. p. 24.

Les molécules n'ont existé que lorsque les élemens d'une chaleur douce ont pu s'incorporer aux substances qui composent les corps organisés. Ep. 164.

A la seconde Epoque l'extérieur & l'intérieur du globe étoient également composés de matieres fondues par le feu, toutes vitrifiées, toutes de la même nature. Ep. 109.

Les molécules organisées, cette matiere vivante & PRIMITIVE, *indestructible, incorruptible*, étoit donc alors *vitrifiée* (a)?

La substance des parties organiques est la même que celle des êtres organisés... Il faut des millions de parties organiques SEMBLABLES AU TOUT *pour faire un* INDIVIDU SENSIBLE... *un polype n'est qu'un assemblage de petits polypes, comme des millions de petits cubes de sel accumulés font un cube sensible.* Hist. nat. t. 2. p. 20.

Ces corps organisés déja sensibles ne sont pas encore des animaux ni des corps organisés semblables à l'individu qui les produit. Ibid. t. 2. p. 230.

C'est de la réunion des parties organiques vivantes, qu'on peut démontrer aux yeux de tout le monde, que se forme le corps de l'animal, ou du végétal; c'est en quoi consiste l'unité & la continuité des especes. T. 2. p. 258.

On peut croire que ces corps organisés ne sont que des especes d'instrumens qui servent à perfectionner la liqueur séminale, &c. &c. Ibid. t. 2. p. 230 (b).

(a) *Matierre vivante, active, indestructible*, & néanmoins parfaitement *vitrifiée*? Et après une parfaite vitrification toujours *active & vivante*? O richesses, ô ravissantes merveilles des métamorphoses mythologiques, vous n'êtes rien en comparaison des prodiges rapportés dans les *Epoques de la nature*!

(b) Voilà comme d'un trait de plume on renverse dans un moment de distraction les systêmes les plus chéris. Une autre reflexion plus décisive & d'un vrai plus sensible est que, suivant cette théorie de la génération, prise comme nous l'avons vu, dans le *Mundus subterraneus*, les mutilations, les privations doivent être héréditaires. C'est une conséquence infaillible rendue sensible par l'expérience optique dont se sert le Jésuite (*p. 335 2e. part*) pour expliquer

La nature n'altere rien aux plans du Créateur, dans toutes ses œuvres elle présente le sceau de l'Eternel. Hist. nat. t. 12. p. IV.

Le concours fortuit des molécules produit plus d'êtres vivans que les loix physiques de la génération. H. n. t. 2. p. 320. *En Amérique elles ont formé des especes qui ne ressemblent point aux autres.* Ep. p. 265.

L'empreinte de chaque espece est comme un type dont les principaux traits sont gravés en caracteres ineffaçables & permanens à jamais. Hist. nat. t. 13. p. IX. *Comme l'ordonnance est fixe pour le nombre, le maintien & l'équilibre des especes, la nature se présente toujours sous la même forme.* Ibid.

Des especes qui n'existent plus, ont existé autrefois. Ep. 431. 135. *Les especes actuelles ne ressemblent aux anciennes que de nom; d'ordinaire les choses restent, & les noms changent avec le tems. Ici c'est le contraire: les noms sont demeurés & les choses ont changé.* Ep. p. 359. *La terre produit de nouvelles especes, dont le tempérament differe de celui du renne autant que la nature du renne differe de celui de l'élephant.* Ep. p. 253.

La lune est le plus petit de tous les corps célestes. Ep. p. 55.

Un des satellites de Jupiter est aussi petit que la lune. Ibid. p. 88.

Le fer rouge est 25 fois

La terre a 50 fois plus

---

quer son hypothese, & qui se présente d'elle-même dans les passages que nous avons copiés ci-dessus. p. 621. *Quod uti* &c. De la réunion &c. On peut consulter outre l'ouvrage que j'ai indiqué (*ci-dessus p.* 619), les *Opuscules de l'abbé Spalanzani traduits en françois par Mr. Sennebier, à Genève* 1777, & le traité de Mr. Ward, *A Modern system of natural history*, à Londres chez Newbury 1777.

plus chaud que le soleil en été. Suppl. t. 4. p. 196.

de chaleur qu'elle **n'en** *reçoit du soleil.* Ibid. p. 95. (elle est donc 25 plus chaude que le fer rouge).

Il faut faire attention à une chose très-essencielle, qui est l'unité du tems de la création ... toutes les especes d'animaux & de végétaux sont à-peu-près aussi anciennes les unes que les autres. Hist. n. t. 1. p. 196. 197.

Les coquillages sont nés vers l'an 25 *ou* 35 *mille; les végétaux* 10,000 *ans après; l'an* 60,000 *sont venus les éléphans, & l'homme existe depuis 6 ou 8 mille ans.* Epoq. *per totum.*

Depuis la création de l'homme il ne s'est écoulé que 6 ou 8 mille ans; les différentes générations du genre humain n'en indiquent pas d'avantage. Nous devons cette foi, cette marque de soumission à la plus ancienne, à la plus sacrée de toutes les traditions; elle n'est point opposée à la saine raison, à la vérité des faits de la nature. Ep. 31.

C'est à la date d'environ dix mille ans, à compter de ce jour en arriere, que la séparation de l'Europe & de l'Amérique s'est faite (p. 295), *par l'affaissement des terres qui formoient l'Atlantide* (p. 296), *païs très-peuplé gouverné par des Rois puissants qui commandoient à plusieurs milliers de combattans.* p. 277.

Ce n'est que depuis environ trente siecles (3000 ans) *que la puissance de l'homme s'est réunie à celle de la nature, & s'est étendue sur la plus grande partie de la terre; les trésors de sa fécondité jusqu'alors étoient enfouis, l'homme les a mis au grand jour,* Ibid. p. 538.

Les eaux se sont établies sur le globe l'an 25000, lors-

La terre n'a reçu les eaux qu'à la date de 30 *ou*

Le refroidissement de la terre au point de pouvoir

que la terre a été assez attiédie pour ne plus rejetter l'eau par une trop forte ébullition. Ep. p. 104.

35 mille ans de la formation des planétes. Ep. p. 132.

voir la toucher ; s'est fait en 34 mille 770 ans & ½. Suppl. t. 4. p. 287. (quelle précision ! tandis que le refroidissement, au point de recevoir les eaux, ne peut être calculé qu'à 15000 ans près).

La terre est âgée de 75,000 ans. Ep. p. 95.

Il a fallu 76000 ans pour attiédir la terre au point de la température actuelle. Ibid. p. 345.

Son refroidissement à la température actuelle s'est fait en 74,832 ans. Suppl. t. 4. p. 287.

Il n'est fait aucune mention des planétes dans tout le récit de la création. Ep. p. 54.

Moïse ne distingue pas les planétes, des étoiles fixes. Ibid. p. 54 (comment donc s'assurer qu'il parle des unes sans parler des autres ?)

Le déluge est une grande révolution, un terrible événement (Hist. nat. t. 1. p. 202) *produit par la volonté immédiate de Dieu.* p. 199.

Ce n'est qu'une inondation de l'Arménie, dont le souvenir s'est conservé chez les Hébreux. Ep. p. 291.

Les élephans ont vécu & se sont multipliés dans les terres du nord ; car on a peut-être tiré du nord plus d'ivoire que les élephans des Indes actuellement vivans n'en pourroient fournir. Epoq. p. 28. *Cette quantité d'ivoire démontre*

L'ivoire du nord est le produit du morse ou vache marine, qu'on appelle élephant de mer, *ou* bête à la grande dent. (Hist. nat. t. 13, p. 358 & suiv.) *Le morse a comme l'élephant, deux grandes défenses d'ivoire. La tête ressembleroit*

évidemment que le nord est la patrie des élephans, leur païs natal & la premiere terre qu'ils ont occupée. p. 243.

en entier à celle de l'élephant, s'il avoit une trompe (p. 358, 359). *Ses défenses sont grosses & longues comme la moitié du bras. Il n'y a point d'ivoire plus beau* (p. 361). *J'en ai eu deux, dont chacune avoit deux pieds un pouce de Paris de long, & huit pouces de circonférence par le bas* (p. 373). *Cet animal ne se trouve que dans les mers du nord* (p. 381). *Aux environs de Jenisci, le long du fleuve Anadir, de l'Obi &c. en Sibérie* (p. 360). *Toutes les dents qu'on apporte pour vendre à Jakutzk, viennent d'Anadirskoi... Elles ont une aune de Russie de long & sont grosses comme le bras.* Ibid. &c. Il faut lire tout cet article, particulierement ce que dit Mr. de Buffon de l'énorme quantité de ces animaux (p. 363, 364), de la vente & du prix de leur ivoire (p. 363). Dans ce très-long article sur l'ivoire du nord, il n'y a pas un mot de l'élephant, sinon pour exprimer ses rapports avec le morse (a).

(a) J'ai paru souhaiter (*ci dessus p. 627*) que Mr. de Buffon nous indiquât *ces dépôts d'ivoire formés exclusivement des défenses d'élephans trouvés dans le nord;* mais puisque l'illustre naturaliste nous enseigne lui-même la vraie origine de l'ivoire de Sibérie, je dois convenir que j'ai eu tort d'insister sur un point qu'il avoit déja lui-même suffisamment éclairci contre lui-même. —— Qu'on ait trouvé en Sibérie, comme dans les autres plages de la terre, dont la température ne convient pas à l'élephant, quelques débris de ces animaux, à la bonne-heure; c'est un objet de curiosité, & point de commerce. Mr. Gmelin, l'ancien, cité par Mr. de Buffon, (*Hist. nat. t. 11 p. 90*) convient qu'on a confondu avec l'élephant, un autre animal plus analogue au bœuf; & tout ce qu'il en dit désigne évidemment le morse. J'ai vu moi-même une de ces défenses fossiles, épaisse à son gros bout de 4 pouces, &

S'il y a eu des élephans dans le nord, c'est que pour éviter leur destruction dans les grandes révolutions de la terre, ces animaux se sont échappés de leur endroit natal. Passage de Gmelin, l'ancien, adopté dans l'Hist. nat. t. 11. p. 92.

Les élephans & autres animaux qui n'habitent aujourd'hui que les terres du midi, ont existé dans le nord comme dans leur patrie & leur païs natal. Epoq. p. 243 (a).

& qui n'avoit pas deux pieds de long, ce qui ne convient nullement aux défenses de l'élephant. Hubner dans son *Dict. de commerce*, art. Russiche Waaren, assure que l'ivoire de Siberie vient d'un amphibie très-commun dans ce pays. Mais rien n'est plus propre à dissiper toute espece de nuages dont on voudroit envélopper cette matiere à la faveur de l'équivoque du mot *ivoire*, que ce qu'on lit dans les rélations du P. Philippe Avril, imprimées à Paris en 1692, traduites en allemand & inserées dans le Weltboth du P. Stœcklein t. 3. part. 17, n. 72. Le P. Avril entre dans tout le détail de la figure & des propriétés de cet animal, de la chasse qu'on en fait, des rivieres & des plages ou il se tient, &c. C'est le chancelier même de la Siberie, Mr. Mutschim - Puchkim, qui avoit observé tout cela par lui-même, qui en a instruit ce Jésuite, dont le rapport est d'ailleurs absolument conforme à celui d'une multitude de naturalistes & de voyageurs, cites la plupart par Mr. de Buffon, *Hist. nat. t.* 13 *p.* 358 *& suiv.*

(a) En accordant au célebre naturaliste un supposé faux, j'ai fait voir qu'il ne servoit point à prouver la demeure des élephans dans le nord; voici une réflexion plus simple encore, qui paroit infiniment propre à terminer cette question, quelque soit l'origine de l'ivoire de Sibérie. " Si cet ivoire est le produit des élephans domiciliés dans le voisinage des poles, pourquoi n'en trouve-t-on pas une quantité égale dans la Moscovie d'Europe, la Laponie, l'Islande, le Canada &c,? La Sibérie étoit-elle donc plus chaude que toutes les régions placées sous la même latitude?... Pourquoi n'en trouve-t-on pas tout autant en Italie, France, Allemagne, Turquie & autres plages des zones temperées, où les éle-phans

Les défenses d'élephans trouvées dans le nord sont les plus grandes, elles ont jusqu'à 6 ½ pieds. Epoq. t. 2. p. 221.

Celles des élephans d'Afrique & d'Asie sont bien plus grandes, elles ont jusqu'à 9 pieds. Hist. nat. t. 11. p. 87.

Je suis très-persuadé que les os trouvés à Aix, ont appartenu à des phoques, à des loutres, à des lions marins. Ep. t. 2. p. 205.

Comme l'on ne connoit pas assez la forme des têtes de lions marins, phoques, ours &c, nous croïons devoir suspendre notre jugement sur les animaux auxquels ces ossemens ont appartenu. Ibid. p. 206.

La race de géans se trouve aujourd'hui en Amérique. Ep. p. 306. *Leur race gigantesque s'est propagée sans obstacle & presque sans mélange* p. 307.

On peut douter qu'il y ait de tels hommes en Amérique. L'excès de grandeur ou de petitesse dans l'homme ne regarde que les individus & ne se perpétue pas avec les races. Hist. nat. t. 3. p. 509. *On n'est pas sûr qu'il y ait des races constantes & des peuples de géans.* Ep. t. 2. p. 304.

C'est à une température plus chaude que l'on doit attribuer les êtres gigantesques dans le genre des animaux, & toutes les productions

Les Patagons, (placés près du cercle polaire austral) *sont une race constante & successive de géans.* Ep. t. 2. p. 316. *Tout récemment*

---

phans en bien plus grand nombre (car 5000 ans leur avoient donné le tems de se multiplier) ont demeuré précisément aussi long-tems que dans le nord? .... Ou bien l'ivoire de Sibérie n'appartient pas à l'élephant, ou des raisons très-différentes de la prétendue chaleur des poles, savoir celles que nous avons indiquées ci-dessus (*p.* 627), l'ont accumulé dans cette province „.

fions giganteſques qui paroiſſent avoir été fréquentes dans les premiers âges du monde. Ep. 141.

cemment on a vu un géant né ſur les confins de la Laponie. Ibid. p. 304. *Les baleines, les gibbars, mollars, cachalots, narwals & autres grands cétacées appartiennent aux mers ſeptentrionales, tandis que l'on ne trouve dans les mers méridionales que les lamentins, les dugons, les marſouins, qui tous ſont inférieurs aux premiers en grandeur.* (Ep. t. 1. p. 257). *La nature n'a jamais produit dans les terres du midi des animaux comparables en grandeur aux animaux du nord.* p. 263.

Les chiens, les loups & les renards ſont chacun d'une eſpece différente. Hiſt. nat. t. 5. p. 210.

Le chien, le loup, le renard peuvent être regardés comme ne faiſant qu'une même famille. t. 14. p. 350.

Les dents à groſſes pointes mouſſes ne peuvent être celles de l'hippopotame, dont les dents ſont creuſées en trefle, elles ont appartenu à une eſpece perdue, la plus grande de toutes. Ep. t. 2. p. 232 & ſuiv.

Les dents d'hippopotame qui n'ont pas encore été uſées par la maſtication, ont des éminences coniques; les autres ont la figure de trefle. Hiſt. nat. t. 12. p. 77 (a).

Sans pouvoir devenir utile comme l'élephant, le rhinocéros eſt auſſi nuiſible par ſa conſommation. Hiſt. nat. t. XI. p. 192.

La conſommation du rhinocéros n'approche pas de celle de l'élephant. Ibid. p. 197. *Sa nourriture eſt auſſi bien moins précieuſe.* Ibid. p. 46. 181.

(a) J'ai cru devoir donner une autre explication des dents creuſées & non creuſées de l'hippopotame, & je la crois vraie (1. *Mai p.* 25); mais celle-ci eſt également propre à faire ceſſer les regrets que donne l'illuſtre naturaliſte à la perte de cette belle eſpece d'animaux, *la plus grande de toutes.*

Les animaux qui n'ont qu'un estomac & les intestins courts, sont forcés, comme l'homme, à se nourrir de chair. Hist. nat. t. 7 p. 36.

L'orang-outang, singe si semblable à l'homme, que l'un peut servir à l'anatomie de l'autre (Hist. nat. t. 14. p. 28), *ne se nourrit que de fruits.* Ibid. p. 48.

Le lion ne vivant que dans les païs chauds, & n'aïant pu passer en Amérique que par le nord de l'Asie, on doit conclure que le lion américain est d'un genre différent. Hist. nat. t. 9. p. 396.

Le tigre pour la même raison n'a pas passé en Amérique (t. 9. p. 171), *& cependant son genre s'y trouve; les tigres de l'Amérique, quoique différens de ceux de l'ancien continent, sont du même genre* T. 14. p. 369.

Le tigre appartient à l'ancien continent, & ne se trouve pas dans le nouveau. T. 9. p. 58.

Les tigres du nouveau continent sont du même genre que ceux de l'ancien. T. 14. p. 369.

Le singe organisé comme l'homme & ne raisonnant pas, démontre que son ame est différente de celle de l'homme. T. 14. p. 61.

Si la pensée n'est pas née dans le singe, c'est qu'une différence si petite dans l'organisation qu'on ne peut la saisir, suffit pour détruire la pensée ou l'empêcher de naître. Ibid. p. 32 (a).

Si les baleines restent où elles sont, c'est qu'elles n'ont pas même le sentiment qui pourroit les conduire vers une température plus douce;

Le rhinocéros, animal brusque & brut, sans intelligence & sans sentiment; qui est en grand ce que le cochon est en petit (Hist.

(a) Voyez ce qu'il faut penser de cette assertion dans le Catech. phil. p. 211, édit. de 1777.

& qu'il faut de l'instinct pour se mettre à son aise, pour se gîter commodément. Ep. p. 262.

nat. t. XI. p. 190) *habitoit autrefois le nord* (Ep. p. 242); *quand le globe s'est refroidi, il s'est retiré dans les zones tempérées & enfin dans la zone torride.* p. 250.

Les vagues & les sables forment des dunes qui sont des collines tout-à-fait semblables aux autres collines, tant par leur forme que par leur composition intérieure. Hist. nat. t. 1. p. 436.

Les dunes ne sont pas composées de pierres & de marbre comme les montagnes qui se sont formées dans le fond de la mer. Ibid. p. 596.

Le nouveau monde est une terre plus récemment peuplée que celle de notre continent; la nature vivante, sur-tout celle des animaux terrestres y est née tard. Epoq. p. 256.

Les éléphans, les rhinocéros, les hippopotames (premiers habitans du globe, arrivés, il y a 15,000 ans) *ont existé en même tems dans les contrées septentrionales de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique.* Ibid. p. 243.

Les grandes sociétés n'ont pu se former en Amérique qui est une terre nouvelle. Epoq. p. 326.

Il ne s'est écoulé que six ou huit mille ans depuis la création de l'homme. Ibid. p. 51. *Les animaux terrestres existoient en Amérique, il y a 15,000 ans.* Ibid. page 243 combinée avec la page 249.

La Sicile s'est séparée de l'Italie à-peu-près dans le tems de la séparation de l'Europe & de l'Amérique. Epoq. p. 295.

Ce n'est peut-être que dans un second déluge, qu'il y a eu ensuite, que s'est formé le golfe adriatique ainsi que la séparation de la Sicile. Ibid. p. 290.

Par une lecture plus réfléchie que celle que mes occupations

tions m'ont permis de faire des ouvrages de Mr. de Buffon, on découvriroit sans peine un bien plus grand nombre de *variantes.* Si l'auteur qui durant une longue suite d'années a donné à son ouvrage toute son attention, qui l'a lu, relu, corrigé, réformé (*decies* sans doute, selon la grande régle d'Horace, *art. poët.*), si, dis-je, l'auteur lui-même n'a pas apperçu une seule de celles que je viens d'indiquer, je suis bien éloigné de croire que j'aie recueilli toutes celles que ses ouvrages contiennent; je suis au contraire persuadé qu'il y a de quoi en faire un volume égal à un des *supplémens* de l'*Histoire naturelle.* Une telle collection n'auroit pas de quoi surprendre. *Le faux*, dit J. J. Rousseau, *est susceptible d'une infinité de combinaisons; la vérité n'a qu'une maniere d'être.*

Le mot du dernier Logogriphe françois est la lettre *E*, & celui du latin, *Sol.*

LOGOGRIPHE.

Je suis un de ces traits qui forment la beauté,
Ne me prêtant pas moins à l'art qu'à la nature :
Je dis plus, sans te faire injure,
Lecteur, jamais sans moi tu n'aurois existé;
Tu ne saurois sans moi concerter d'entreprise;
Quels que soient tes desseins, je suis toujours à toi.
N'en témoigne point de surprise,
Car, lecteur, tout commence & tout finit par moi.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 15 *Avril.*) Le canon du ferrail nous a annoncé, ces jours-ci, qu'une des femmes du Grand-Seigneur venoit d'accoucher d'une princeffe. Ces événemens étoient ci-devant fort avantageux pour ceux qui faifoient le commerce de diamans, vu qu'ils fourniffoient ordinairement à chaque naiffance d'un prince ou d'une princeffe pour 300 mille piaftres en bijouterie aux grands, qui devoient en faire préfens au Sultan, à fa favorite & à l'enfant qu'elle venoit de mettre au monde; les grands fuivoient entr'eux ce même exemple; mais depuis qu'ils font ces préfens en argent, cette branche de commerce eft prefqu'entiérement tombée. —— La Porte a fait ces jours-ci un grand changement dans les bachas d'Afie, en les changeant de gouvernemens. —— La femaine derniere le feu prit à l'hôtel d'Abdoelrefak, ex-reis-effendi, & le confuma entiérement. On évalue la perte à plus de 200 mille piaftres; mais ce qui eft plus à déplorer, eft que 17 perfonnes ont péri dans les flammes; entr'autres le fils aîné de ce miniftre avec fon époufe & 4 enfans. On prétend que cet incendie n'eft pas l'effet de l'imprudence, mais que des ennemis de cet ex-mi-

nistre l'ont causé. —— La Cour de Toscane voulant faire tourner à l'avantage de ses sujets les inconvéniens que le commerce des François & des Anglois éprouve dans le Levant par la guerre qui subsiste entre les 2 couronnes, a formé le projet d'établir un commerce direct entre Livourne & Constantinople, mais jusqu'à présent ce projet rencontre tant de difficultés, que l'on doute qu'il réussisse jamais. —— La peste s'est de nouveau manifestée à Arnautkeny, village à peu de distance de cette capitale. Une famille grecque en a été attaquée, dont une personne en *est* déja morte & 2 autres en sont à l'extrémité, cependant on se flatte que ce terrible fléau ne s'étendra pas plus loin.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le* 6 *Mai.*) Le départ de l'Impératrice reste fixé au 10 de ce mois, & l'on apprend que S. M. Imp. arrivera le 27 à Mohilow; que l'Empereur y arrivera le lendemain 28 & que le feld-maréchal comte de Romanzow est nommé pour recevoir ce Monarque sur les frontieres.

La suite de l'Impératrice notre Souveraine sera beaucoup augmentée; c'est le prince Potemkin qui est chargé de former la liste des personnes qui doivent la composer. Le comte Iwan Czernicheff, président de l'amirauté, sera du nombre, & l'opéra italien suivra aussi Sa Majesté.

L'Impératrice a fait remettre dans le cabinet

net de l'académie impériale des ſciences & beaux arts quelques ornemens & habits remarquables de plumes, ainſi que des matériaux pour des habillemens d'écorce de prunier, pluſieurs inſtrumens, armes &c, dont la plupart ont été apportés des iſles nouvellement découvertes par le capitaine anglois Mr. Cook dans l'Océan-méridional, ainſi que des iſles nommées les Agréables. Mr. Clarke, compagnon de ce ſavant voiageur, en avoit fait par reconnoiſſance préſent au major Bœm qui ſe trouvoit à Kamtſchatka avec un détachement de nos troupes, & qui avoit été dans l'occaſion de donner beaucoup de ſecours à ces célebres voiageurs pendant leur ſéjour dans le port de Petro-Paulowich. Mr. le major Bœm y avoit ajouté beaucoup d'autres vêtemens & armes curieux que des marins ruſſes lui avoient apportés de quelques iſles nouvellement découvertes, & ſituées du côté de l'Amérique. Il avoit eu le bonheur de faire agréer toutes ces raretés à Sa Majeſté Impériale qui en a fait, comme il a été dit, préſent à ſon académie.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 25 *Avril.*) Le Roi a nommé le comte de Mniszech, grand-ſecretaire de Lithuanie, à la place de ſecretaire du conſeil-permanent pour le département des affaires étrangeres, qu'occupoit le comte Ogrodzki, ce miniſtre aiant été obligé par l'état de ſa ſanté à s'en démettre; mais il conſerve

la charge de grand-secretaire de la couronne. Plusieurs de nos grands se disposent à aller rendre leurs respects à l'Impératrice de Russie, pendant le séjour qu'elle fera en Lithuanie, nommément le comte Branicki, grand-général de la couronne. Quelques autres seigneurs se rendront à Léopol pour présenter leurs devoirs à l'Empereur : de ce nombre sont le prince Lubomirski, grand-maréchal de la couronne : le prince Czartoryski, général de Podolie : le comte Mozsynski, grand-référendaire de Lithuanie; & quelques grands de la maison Potocki. Le voïage des deux Souverains & leur prochaine entrevue à *Mohilow* sur le Dnieper sont ici le principal objet de l'attention publique. Le prince de Gallitzin, envoïé de Russie à Vienne, accompagnera, à ce que l'on apprend, l'Empereur dans ce voïage; & les principaux seigneurs, qui se trouveront parmi la suite de l'Impératrice, sont le prince Potemkim, le comte Iwan Czernicheff, le prince Dolgorucki & le comte de Stroganow.

On voit circuler ici une lettre de Mr. le comte de Stackelberg au nonce Archetti, & une déclaration de l'Impératrice de Russie, touchant les Jésuites. Il paroit par ces deux pieces que cette cour compte sur le caractere pacifique & accommodant du nonce pour satisfaire sur cet objet les deux Puissances qui n'ont pour but que le bien de l'humanité; celui de la Russie étant purement l'éducation de la jeunesse.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 25 *Avril.*) Le Roi, outre la garniture de diamans & de pierreries, estimée 200,000 écus romains, a encore fait présent à la princesse des Asturies d'une somme de deux millions de réaux pour ses menus plaisirs.

La frégate-couriere du Roi, l'Aigle, partie de la Havane le 27 Février, étant arrivée heureusement le 3 Avril au port de Vivero dans la Galice, avec les paquets de la cour & les lettres du public, après avoir soutenu plusieurs combats contre des bâtimens ennemis; le gouvernement a publié une partie des dépêches, qu'il a reçues à cette occasion, dans un supplément de 12 pages in-4°, ajouté à la gazette de Madrid du 21 de ce mois. Ce supplément contient deux relations: la premiere est celle des opérations contre les Anglois sur la côte de Campêche depuis le 2 Août jusqu'au 5 Novembre 1779.

En même tems qu'on reçut au Yucatan la déclaration de guerre contre la Grande Bretagne, laquelle s'y publia le 2 Août de l'année derniere, il arriva un ordre du Roi d'attaquer les Anglois & de détruire tous leurs établissemens & les possessions, qu'ils avoient usurpées sur la côte orientale de Campêche. Pour l'exécuter Dom Roberto de Rivas Betancourt, lieutenant de Roi & gouverneur par *interim* de la province, donna immédiatement ordre d'armer 300 hommes, la plus grande partie miliciens, ainsi que de préparer à Bacalar toutes les pirogues & autres petits bâtimens, qu'on pourroit y rassembler. Il ordonna aussi au lieutenant-colonel Dom

Joseph Rosado, gouverneur de ce préside, de déloger sur le champ les ennemis des bords de la riviere Hondo ; ce qu'il exécuta, quoiqu'avec très-peu de forces, faisant prisonniers tous les Anglois & les Negres qui s'y trouvoient, & s'emparant de deux goëlettes, d'une balandre, & d'autres bâtimens. Toute la flottille à Bacalar étant prête, l'on prépara sans perte de tems une expédition, dont le commandement fut confié au même Dom Joseph Rosado : elle se porta en droiture à Cayo-Cozina, le principal des établissemens anglois, devant lequel elle se présenta le 15 Septembre, après avoir pris dans la traversée trois goëlettes avec quelques prisonniers, entre autres 17 Negres. Tous les colons de cet établissement avec plus de 300 esclaves furent obligés de se rendre prisonniers ; & nos gens s'emparerent d'un grand nombre de petits bâtimens. Au moyen même de quelques canots & pirogues, ils eurent le bonheur de se rendre maîtres d'un brigantin de 14 canons, évalué à 70 mille piastres ; & ils eussent pris un autre navire de guerre de 28 canons, si par la faute du pilote le premier n'eût échoué, & qu'ainsi ils n'eussent été forcés d'abandonner l'entreprise. Les Anglois firent en cette occasion une perte assez nombreuse : la nôtre fut de 4 morts & 5 blessés. La venue de 2 frégates de guerre & d'un brigantin de 28 canons, qui arriverent le 20 du même mois de la Jamaïque au secours des Anglois, dans le tems qu'on étoit occupé à embarquer les prisonniers, obligea notre troupe à renoncer à son entreprise : elle se rembarqua donc, emmenant neanmoins avec elle les chefs de ces établissemens, les familles principales, la plus grande partie des esclaves, & différens effets ; & elle se rembarqua en bon ordre laissant seulement à Cayo-Cozina deux soldats, qui ne purent gagner les bâtimens.

Dans le retour les troupes de l'expédition furent jointes par deux compagnies, l'une des grenadiers miliciens, l'autre des chasseurs du bataillon fixe de Castille. Avec ce renfort, elles entrerent dans la Riviere-Neuve : mais les Anglois

glois y avoient déja abandonné leurs demeures, & avoient passé à l'embouchure de la riviere Walix, avertis de notre entreprise par deux Negres fugitifs, qui y étoient entrés avec une petite chaloupe (ou doris) le 15 Septembre. Les Espagnols détruisirent entiérement 17 établissemens, contenant 338 maisons : ils prirent quelques Negres, qui n'avoient pu échapper ; & ils retournerent à Bacalar, différant jusqu'à une occasion plus favorable l'attaque des ennemis sur le Rio-Walix, d'autant qu'il eût été téméraire de l'exécuter alors qu'on savoit avec certitude, que les frégates & le brigantin, restés à Cayo Cozina, viendroient promptement à leur secours.

Le gouverneur de Yucatan commença, d'abord après leur retour, à faire les dispositions nécessaires pour une seconde expédition, qui devoit être composée de 5 goëlettes prises sur les Anglois, de 10 pirogues, & de 8 doris bien armés, du moins autant que le permet la petitesse de pareils bâtimens, ainsi que de 390 hommes d'équipage & de débarquement. On dépêcha alternativement plusieurs des bâtimens, pour reconnoître les manœuvres des trois vaisseaux de guerre, jusqu'à ce qu'à la fin l'un d'eux apporta l'avis, qu'il avoit seulement apperçu un brigantin mouillé & quelques goëlettes. En conséquence cette expédition fit voile le 28 Octobre sous les ordres du lieutenant-colonel Dom Francisco Pinneiro ; & le lendemain elle mouilla à la vue du Cayo (ou Quai), qui se trouva abandonné, les habitans par crainte de nos armes s'étant réfugiés à la Jamaïque & au Riotinto. Deux Anglois seulement & un Negre, qu'on rencontra, furent faits prisonniers : Et l'on détruisit tout cet établissement, composé de plus de 200 maisons, qui, quoique de bois, n'étoient pas d'une structure vulgaire.

Pendant que ces opérations s'exécutoient, un patron, qui avoit été d'abord détaché du gros de l'expédition avec un nombre convenable de troupes & de bâtimens, entra, conformément à ses ordres, dans le Rio-Nuevo ; & prenant

sa route par le même sentier : que les Anglois avoient suivi dans leur fuite vers le Rio-Walix, il détruisit toutes les maisons, qu'il rencontra sur la partie supérieure de cette riviere. En même tems il avoit chargé un officier d'entrer avec une pirogue par l'embouchure de cette riviere & d'exécuter la même destruction sur la partie inférieure ; de sorte que dans le même instant toutes les peuplades du Quai & de la riviere furent extirpées, quoiqu'on n'y fît d'autre prise que celle d'un petit bâtiment avec trois Negres, tous les habitans s'étant précédemment enfuis

Le 2 Novembre le gouverneur de Yucatan envoya le capitaine Dom Joseph de *Urrutia* avec 120 hommes, embarqués sur 9 *pirogues* & 4 doris, & soutenus par deux goëlettes, pour aller ruiner tous les établissemens du Rio-Chevun, à trois lieues au sud de l'embouchure de la riviere de Walix, où il y avoit 134 maisons : Et la nuit du 5 cet officier revint, après avoir complettement rempli sa mission. En retournant à Bacalar, les troupes de l'expédition détruisirent encore trois rangs d'habitations, formant 50 à 60 maisons, les seules que les Anglois possédoient sur la riviere du Nord : de sorte que par ces opérations la province de Campêche se trouva entiérement nettoyée d'ennemis. La perte, qu'ils ont faite de 307 esclaves, 5 goëlettes & une balandre prises, outre 5 goëlettes & 40 bâtimens plus petits coulés à fond, d'un nombre d'armes, de munitions, d'effets, de bétail, de meubles précieux, ainsi que celle des maisons détruites, est évaluée à plus de 900 mille piastres fortes. Dans toutes ces opérations les troupes ont agi avec beaucoup d'activité, de valeur & de constance ; & plusieurs fois elles se seroient vu exposées à des attaques sanglantes, particuliérement sur les rivieres, si les ennemis avoient su profiter des avantages de leur situation pour une défense aisée, & de ceux que leur offroient les navires, sans comparaison fort supérieurs en nombre & en force, qui, suivant la déposition des prisonniers, se trouvoient dans le golfe de Honduras.

La feconde relation plus étendue concerne ce qui s'eft paffé à Omoa depuis le 23 Septembre jufqu'au 30 Novembre 1779. On y voit que ce fort, dont la prife avoit paru fi importante aux Anglois, n'a été que cinq femaines entre leurs mains, Dom Matias de Galvez, préfident de Guatimala, l'aïant investi le 25 Novembre, & l'ennemi l'aïant abandonné le 29 fur la menace d'un affaut, qui lui avoit été faite la veille. La même relation nous apprend auffi, que les deux navires, dont les Anglois fe font emparés à Omoa, appartenoient au commerce de Cadix, & que leur prife n'a été confidérable que par la défobéiffance des capitaines, qui avoient gardé à bord une partie de leur cargaifon, malgré l'ordre qu'ils avoient eu de la laiffer à Saint-Philippe de Caftille. Le Roi, pour récompenfer le zele & l'activité de Dom Matias de Galvez, préfident, gouverneur & capitaine-général du roïaume de Guatimala, l'a élevé au grade de brigadier de fes armées; & Sa Majefté a avancé pareillement les officiers, qui ont fervi fous fes ordres. Elle a auffi donné des marques de fatisfaction à ceux qui ont été emploïés à l'expédition de Campêche. Dom Roberto de Rivas Betancourt a été déclaré brigadier; Dom Jofeph Rofado, colonel, &c.

La place ne nous permet pas d'inférer, comme nous l'avions promis, les articles concernant la navigation des bâtimens neutres, qui font d'une extrême prolixité. Il fuffit de favoir qu'ils réuniffent les moïens propres à

assurer le blocus de Gibraltar, aux égards qu'on doit au pavillon des Puissances neutres.

Tout est embarqué à Cadix, & la flotte est à pic depuis le 13. Il paroit que Dom Michel Gaston avec une forte division ira la convoïer jusqu'à une certaine hauteur. Les vaisseaux françois ne resteront dans ce port que le tems qu'il leur faut pour s'approvisionner: le Héros est le seul, qui a eu besoin d'une carene; les 4 autres sont dans le meilleur état. —— Un bâtiment, sorti de Baltimore le 19 Mars, a confirmé l'arrivée du général Clinton dans la Caroline, & tout ce que son armée a souffert durant la traversée. Il faut qu'elle ait été extrémement maltraitée, puisque la Défiance, vaisseau de guerre de 64 canons, a péri, & qu'on a été obligé de jetter à la mer 700 chevaux, pour lesquels on n'avoit pas de fourrages. Nous faisons des vœux, pour que notre armée & celle qui va sortir du port de Brest, n'éprouvent pas un malheur pareil. —— Les dernieres lettres de Cadix portent que les sieurs Bernard Cabanon & compagnie, l'une des principales maisons négociantes de cette ville-là, ont ouvert une banqueroute d'environ cinq cents mille écus.

Quoique la réponse de cette cour à la déclaration de celle de Pétersbourg n'ait pas encore été rendue publique, nous pouvons du moins en offrir à nos lecteurs la substance d'après des avis autentiques. Il y est dit:

Que le Roi a reçu avec plaisir les ouvertures qui lui ont été faites de la part de S. M. l'Impératrice de Russie, relativement aux mesures que cette Princesse se propose de suivre, tant à l'égard

des Cours actuellement en guerre, que des Puissances neutres; que ces principes sont précisément les mêmes qui ont guidé le Roi antérieurement, & qu'il s'est efforcé de faire goûter à la Grande-Bretagne; que depuis le commencement des troubles, Sa Majesté Catholique ne s'est point écartée du systême d'équité & de modération qu'elle a fait éprouver à toutes les Puissances de l'Europe, & que c'est uniquement sur les procédés arbitraires de l'Angleterre, qu'elle a dû se décider pour des votes plus vigoureuses; que puisque les Anglois loin de respecter les pavillons neutres, se sont même permis d'attaquer les vaisseaux dont la cargaison étoit autorisée par les traités, il a bien fallu que l'Espagne veillât de son côté au maintien de ses intérêts; que le Roi non content de se borner aux marques fréquentes qu'il a données de son équité, déclare encore qu'il est prêt à témoigner toute la déférence possible pour celles des Puissances neutres qui se détermineront à protéger leur pavillon, & qu'il demeurera fidele à cet engagemment jusqu'à ce que l'Angleterre mette un frein aux exactions que ne cessent de commettre ses navires; qu'au reste S. M. C. accede aux autres articles de la déclaration remise le 15 Avril par le sieur de Sinovief; mais qu'elle se flatte en même tems, que pour ce qui concerne le blocus de Gibraltar, S. M. l'Impératrice voudra prescrire à ses sujets de se conformer aux restrictions proposées par l'ordonnance émannée à Madrid en date du 13 Mars dernier.

On s'entretient beaucoup dans cette capitale d'une découverte faite par Mr. d'Ulloa (a) dans le corps de la lune. C'est un trou

---

(a) C'est un des associés de Mr. de la Condamine dans la fameuse expédition de la mesure des degrés (Voyez le Journal du 1. Décembre 1779, p. 484). Cette découverte date du 24 Juin 1774, mais elle n'est généralement connue que depuis l'impression du 69e. tome des *transactions philos.* à Londres, chez Davis 1780.

qui traverse cet astre de part en part. Les astronomes ont de la peine à se faire à l'idée de cette perforation, mais Mr. Ulloa & ses co-observateurs assurent que rien n'est plus incontestable. Un homme de génie s'est plu à inférer delà, que la lune n'étoit point un corps sphérique, mais plat, doué seulement d'autant d'épaisseur qu'il lui en faut pour n'être pas diaphane. Il prétend que cette forme donneroit l'explication claire d'un phénomene inexplicable jusqu'à présent, celui de l'immobilité des faces de la lune qui nous présente toujours la même. La lune, suivant cette idée, ressembleroit à un grand miroir qu'une femme de chambre tient tourné sans cesse vers sa maîtresse, en se prêtant à tous ses mouvemens (a).

Extrait d'une lettre de Gibraltar du 29 Avril.

La flotte espagnole qui nous bloquoit, a désafourché ce matin; à midi elle a mis en mer portant le cap au nord; actuellement nous l'avons perdue de vue. On a détaché la frégate la Porcupine pour observer ses mouvemens; nous croïons qu'elle a pris la route

---

(a) Si les *phases* de la lune ne s'opposoient à cette explication, rien ne l'empêcheroit de jouir des honneurs décernés à tant d'autres imaginations astronomiques, qui pour n'être pas combattues par des faits aussi sensibles, n'en sont pas plus vraies. Du reste la perforation lunaire n'étonnera pas ceux qui ont vu le catalogue que j'ai rédigé de ces sortes de découvertes, *observat. philos* p. 132. edit. de 1778. Depuis cette époque j'en ai recueilli bien d'autres.

de Cadix pour se joindre à la grande flotte. On apprend de Madrid que 9 vaisseaux de ligne aïant sous leur escorte 8 mille hommes de troupes de terre, sont partis de Cadix pour la Havane; que Dom Louis de Cordova attendoit dans ce premier port 8 vaisseaux du Ferrol, avec lesquels il devoit se rendre à Brest, dès qu'ils auroient joint les 12 qu'il avoit à ses ordres.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 30 *Avril.*) Le chargé d'affaires de la cour de Dannemarck a notifié à notre ministre " que sa cour avoit accédé aux „ propositions & à l'invitation de la cour de „ Russie, pour établir un systême de neutralité „ armée par mer, demandant en outre, de la „ part de sa cour, que notre Monarque vou„ lût bien y accéder pareillement „. On ignore encore quelle réponse lui a été faite, mais on ne doute cependant pas que notre cour n'adopte le même systême.

Le collége d'amirauté a expédié une ordonnance à tous les agens & consuls qui résident en païs étrangers, par rapport aux convois nécessaires à la protection du commerce des sujets de ce roïaume; elle porte ce qui suit.

S. M. ayant trouvé nécessaire de faire équiper un certain nombre de vaisseaux de guerre & fregates, pendant cette année, afin de protéger la navigation des négocians suédois, le collége d'amirauté fait en conséquence savoir, qu'outre les vaisseaux de guerre qui doivent protéger les navires des autres nations, destinés pour les ports de ce royaume, afin qu'il

ne se commette aucune hostilité sur les côtes de Suede, ledit collége a encore jugé nécessaire que quelques frégates doivent servir à convoyer les navires suédois, qui ont à naviguer hors de la Mer Baltique. A cet effet, le collége-royal d'amirauté a jugé à propos de donner avis, que la rade d'Elseneur servira de rendez-vous pour tous les vaisseaux qui veulent profiter des convois, & qui partiront en quatre différens tems. Savoir, le premier convoi partira le 29 Mai avec les navires marchands qui pourront alors être prêts, sous l'escorte de la frégate le Zwarte-Orn, commandée par le major Harald Christiernin, qui a ordre de les conduire par le canal jusqu'au cap Finisterre, & d'avoir soin autant qu'il lui sera possible, que les navires arrivent en sûreté dans les ports de ces destinations, & de conduire ensuite les bâtimens sous son convoi destinés pour la Méditerranée, avec la même vigilance, par le détroit de Gibraltar, jusqu'à la hauteur de Malaga. Le second convoi fera voile le 14 Juillet avec la frégate Hœcken, aux ordres du major & chevalier Samuel Orrskiœld, qui doit convoyer avec le meme soin les navires marchands jusqu'au cap Finisterre. Le troisieme mettra en mer le 31 Août, sous la protection de la frégate Upland, commandée par le major & baron Salomon Christian von Kœhler. Enfin le 4e. convoi partira le 30 Septembre, escorté par les frégates Sudermanland & le Jaramas, commandées par les majors & chevaliers C. M. Wagenfeldt & Hans Fréderic Wachtmeister, qui doivent convoyer avec les mêmes soins les navires marchands jusqu'au cap Finisterre, & ensuite ceux qui sont destinés pour le Portugal, l'Espagne & la Méditerranée, ainsi que le long des côtes d'Europe jusqu'à Livourne; les commandans devant se concerter avec les consuls de leur nation; où ils doivent croiser pendant les mois de l'hiver, afin de protéger les navires des sujets suédois, qui commercent dans la Méditerranée; après quoi lesdites frégates doivent se rendre vers la mi-Février à Malaga, & faire à la hauteur de ce port, de courtes croisieres jusqu'à la fin de ce mois, pour s'en retourner ensuite, en prenant sous leurs convois les vaisseaux de Sété & ceux venans de la Méditerranée, pour les reconduire

conduire par le canal dans leur pays. On doit, au surplus, ne pas oublier que l'on ne prendra sous convoi, aucuns navires marchands, que ceux seulement, qui se conformeront à l'ordonnance royale en date du 18 Février 1779, ainsi qu'à la neutralité que S. M. veut maintenir avec la plus stricte exactitude. Ainsi les patrons des navires suédois sont avertis par la présente, & même il leur est ordonné de ne porter aucun secours dans les places ou ports qui pourroient se trouver bloqués par l'une ou l'autre Puissance présentement en guerre. Toutefois, nonobstant cet arrangement, S. M. veut bien permettre, afin que le commerce ait son cours, & ne soit pas retardé, que l'on donne la liberté aux navires marchands de partir sans lesdits convois, suivant que l'exigeront les circonstances dans lesquelles ils pourroient se trouver, ainsi que la facilité de se séparer en pleine mer des vaisseaux du Roi, si leur avantage l'exige, auquel cas les patrons des navires seront obligés d'en donner auparavant connoissance aux commandans des frégates. En un mot, les patrons des navires seront tenus de se conformer aux ordres que les chefs du convoi leur remettront, conséquemment aux instructions qui leur seront délivrées. Stockholm, le 1. Avril 1780.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 1 *Mai.*) L'amirauté n'a encore reçu jusqu'à ce jour aucun ordre touchant un armement considérable, & l'on est seulement occupé sur le chantier à doubler deux navires de guerre & une frégate qui ont été mis en commission au mois de Mars passé. On équipe aussi la frégate la Christiana de 20 canons & 10 pierriers, aux ordres du capitaine Stockfleth, qui est, dit-on, destinée pour l'isle de St. Thomas. En attendant il a été défendu d'emploïer pendant

dant cette année sur des navires marchands aucun matelot enrôlé pour le service du Roi.

ITALIE.

Rome (*le* 30 *Avril.*) Le Pape revint ici le 20 très-satisfait des ouvrages faits aux marais-pontins, qu'il avoit été voir. —— Le même jour L. A. R. Mgr. l'Archiduc Ferdinand & Madame l'Archiduchesse son épouse allerent féliciter S. S. sur son heureux retour, & prendre congé d'elle, avec qui elles s'entretinrent pendant plus d'une heure. Le Saint-Pere les régala de deux chapelets, l'un de jaspe de couleur sanguine, & l'autre de Lapislazzuli, avec des médailles d'or garnies de brillans. Tous les gentilshommes de leur suite furent aussi régalés chacun d'un chapelet de pierres précieuses. Le 21 Mr. Coppari, maître de la garde-robbe de S. S, envoïa porter à L. A. R. les présens suivans, savoir, deux tableaux en tapisserie, l'un représentant Pie V, & l'autre la Sainte-Vierge tenant Jesus-Christ dans ses bras, travaillés sur les originaux de Rubens, avec leur bordure dorée; deux portraits en mosaïque, l'un de la Sainte-Vierge & l'autre de la Madelaine, aussi avec leur bordure de cuivre doré. Trois caisses de livres magnifiquement reliés; deux autres caisses couvertes de velours cramoisi galonné d'or, remplies de cire bénite. Deux autres caisses renfermant, l'une le corps de Saint-Fortuné, & l'autre celui de Sainte-Béatrix, dont Madame l'Archiduchesse porte le nom. Le même

matin

matin Mr. Manciforte, majordome du sacré palais, porta à L. A. R. de la part du Saint-Pere la Rose d'or, que les Papes ont coutume de bénir le quatrieme dimanche du carême. Ce prélat reçut une tabatiere d'or garnie de diamans, & dans laquelle il y avoit une bague de sept gros brillans. Le 22 L. A. R. partirent d'ici pour aller en Toscane, en passant par Terni, Lorrette, Pesaro, Fano, Sigillo, Foligno, Perouse, Arezzo & par le Grand-Duché. Avant leur départ elles ont remis ès mains du prince Albani divers présens pour les distribuer ainsi qu'il suit: A Mr. Altieri, une tabatiere d'or émaillée & ornée de brillans, avec le chiffre de S. A. R, aussi en brillans; à Mr. Dini, une tabatiere aussi d'or émaillée; à Mr. J. B. Colligola, une tabatiere pareille; à la princesse Albani, deux brasselets de brillans, sur l'un desquels est le portrait en mignature de Madame l'Archiduchesse, & sur l'autre son nom en chiffre, le tout entouré de brillans; au prince Albani, une tabatiere d'or telle que celle de Mr. Altieri; à la princesse de Teano, fille du prince Albani, une tabatiere d'or du dernier goût, aussi garnie de brillans & du chiffre de S. A. R; à Mr. l'abbé Marini, aussi une tabatiere d'or, ornée de brillans & des portraits de L. A. R; à Mr. Brunati une tabatiere d'or émaillée avec le portrait de Mgr. l'Archiduc; à l'avocat Fey, une tabatiere d'or émaillée, aux deux marquis Litta, chacun une montre d'or avec la chaîne de même métal; au directeur des postes de Florence, à l'abbé

Crispi, à Mr. Campana & au premier homme de chambre du grand maître de S. S, chacun une semblable montre ; au célebre peintre Maron, une tabatiere d'or ; au sieur Monarini vingt sequins ; au sieur Vincent Sebastiani, 60 écus, & au païsan de Felettino, qui a eu le malheur d'être blessé par la roue du carrosse de L. A. R, trois cents écus.

Dans l'excavation que la révérende chambre continue de faire faire dans le territoire de Tivoli pour y recouvrer des antiquités, on a trouvé plusieurs superbes colonnes de marbre gris moucheté ; on les transportera au premier jour ici pour les placer dans *le Museum* clémentin au Vatican.

Florence, (*le* 25 *Avril.*) Notre Souverain, qui ne perd pas de vue le bien de ses états, & dont le regne est une continuité d'actes de bienfaisance & de la plus sage législation, aïant à cœur de débarrasser les manufactures de soie de cette capitale, des liens qui en resserrent l'activité & qui nuisent à leurs progrès ultérieurs, a, par un réglement du 20 Mars, levé tous les obstacles, toutes ces petites loix de forme qui en asservissant les manufactures à de certaines pratiques, relativement aux satins, serges de soie & taffetas, en obstruoient la fabrique & la circulation. Ce réglement donne aux fabricans la liberté de monter leurs métiers sur les largeurs plus ou moins grandes qui leur seront les plus avantageuses, & qui conviendront le mieux à leurs correspondans. S. A. R. a de plus aboli toutes les taxes & tarifs, de quelque genre que ce soit, qui leur étoient imposés par le

tribunal de l'art de la soie, & elle s'y est déterminée, dans la vue de rendre plus florissante cette branche importante du commerce.

On a publié un autre édit en vertu duquel, à commencer du 31 Octobre prochain, on supprime la garnison militaire des troupes qui font la garde dans cette ville; & à leur place on établit une garnison bourgeoise composée de quatre compagnies. Elles serout formées de personnes de tout état, & même mariées, pourvu qu'elles soient de bonnes mœurs & bien disciplinées. Leur âge est réglé depuis 18 ans jusqu'à 40. Cet édit contient 34 articles, par lesquels on prescrit les régles qui devront être observées & les privileges dont ces troupes jouiront.

Messine (*le* 30 *Avril.*) Depuis le 2 de ce mois nous avons essuïé pendant plusieurs jours, par de vives secousses de tremblement de terrre, les alarmes les plus fortes, & nous ne sommes pas encore exempts de crainte Ce fléau s'est d'abord manifesté dans les hauteurs de Lipari par l'explosion du volcan de cette isle, qu'a suivi de près un tremblement de terre, dont le mouvement d'abord vertical, s'est étendu ensuite horizontalement du nord au sud, & a duré 6 à 7 secondes. Le 28 du mois précédent, à minuit 20 minutes, la même explosion a été suivie d'une autre secousse momentanée & sans ondulation, à laquelle deux autres mouvemens de même nature, mais moins forts, ont succédé. A 2 heures ¾ & à 5 heures ½ du matin, la répétition successive & fréquente de cette con-

vulsion de la terre, a fait abandonner la ville aux habitans, dont les uns se sont construit, sur l'esplanade de la citadelle, des barraques & les autres des tentes où ils ont campé jusqu'au 1er. de ce mois. Comme on ressent toujours quelque mouvement extraordinaire sous le sol, & qu'on sait que non-seulement le volcan de Lipari jette encore une fumée très-épaisse, mais qu'il sort aussi de l'Etna un retentissement souterrain, qui présage, dit on, une éruption soudaine, on ne se rassurera, ou l'on ne prendra un parti quelconque qu'au retour des personnes qu'on a envoïées *pour* observer l'un & l'autre de ces gouffres de feu.

Les dommages qu'ont causés ces divers tremblemens de terre ont été proportionnés à la solidité du sol & des édifices. Messine a peu souffert, parce que son terrein sablonneux a fait moins de résistance, & parce que la plus grande partie de la ville est bâtie sur pilotis. Ils ont renversé au contraire des églises & plusieurs maisons à Roccalumera, Tavermina, Jaci d'Aquila & sur les montagnes qui ferment cette vallée, dont le sol est de pierre dure & de matiere calcaire. Il n'y a eu à Catania que quelques maisons endommagées, & l'on attend des nouvelles des endroits plus éloignés. Les mêmes secousses se font sentir sur toute la côte de Calabre, parallele à la Sicile, & elles y ont produit à-peu-près les mêmes effets.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 30 *Avril.*) Le 22, Mde. l'Archiducheſſe Chriſtine & le duc Albert de Saxe ſont arrivés de Presbourg, pour ſouhaiter un heureux voïage à l'Empereur, qui eſt parti le 26 peu avant 8 heures ſur Brunn pour ſe rendre en Galicie. S. M. a trois voitures à ſa ſuite & il y a ordre de tenir 40 chevaux prêts à chaque ſtation; ce Monarque n'en a fait uſage qu'à la 3e. ſtation; il fera, dit-on, à cheval la viſite projettée dans ſes nouveaux états de la Pologne; on fait monter à un million de florins les préſens que S. M. I. doit faire ſur ſa route.

Le 23 les ambaſſadeurs & miniſtres des cours étrangeres, ainſi que la principale nobleſſe parurent à la cour en *gala*, aïant quitté le deuil, pour aſſiſter à la fête qui s'y donnoit dans la grande ſalle magnifiquement illuminée, à l'occaſion des heureuſes couches de la Reine des Deux-Siciles. L. M. Impériales s'y trouverent; avant l'appartement, il fut publié une promotion de 24 chambellans impériaux & de cinq autres cavaliers qui ont cette expectative. —— Le comte de Breuner vient d'être nommé miniſtre de cette cour à celle de Sardaigne. —— Dimanche dans la nuit, nous eumes un violent orage qui déſola tous les endroits par leſquels il avoit pris ſa direction; la grêle y étoit d'un pied de haut; au même tems on reſſentit à Lintz un

tremblement de terre qui n'y a pourtant causé aucun dommage.

Il vient de partir deux commissaires impériaux pour Cinq-Eglises, chargés d'y remettre solemnellement les patentes qui l'ont érigée en ville libre, & d'y faire des réglemens relatifs à l'économie, & à la prompte administration de la justice. —— On mande de Hongrie que dans les environs de Zayagrotz, on a découvert une très-belle carriere de marbre & d'agathe. On a trouvé sur-tout près du village de Trebichowa un marbre noir moucheté, aïant des veines blanches; après l'avoir fait examiner par des experts, on a reconnu qu'il ne le cédoit pas au plus beau marbre des païs étrangers (a).

BERLIN (*le* 10 *Mai.*) Dans la nuit du 1^er^. au 2 de ce mois, S. A. R. Mde. la Princesse de Prusse est heureusement accouchée d'une princesse. Ce joïeux événement fut annoncé par le canon de la place & des chateaux. L'auguste mere & l'enfant se trouvent dans les circonstances les plus favorables. —— Il paroit un ordre du cabinet du Roi au grand-chancelier en date du 14 Avril 1780, portant que dorénavant un chacun sera obligé de porter directement en personne ses plaintes

(a) Ce marbre noir est une vraie rareté pour la Hongrie, qui quoique très-abondante en tout genre de marbre, ignoroit absolument le noir; les gens du pays avoient de la peine à me croire quand je leur disois qu'il y en avoit dans nos provinces

& causes devant les juges & d'y plaider sa propre cause, & sans qu'il soit permis d'emploier des avocats salariés, à moins que les plaignans ne s'en trouvent point capables: en ce cas il leur sera accordé aux fraix de l'état une personne qui sera obligée de défendre *gratis* leur cause. On se flatte que par ces arrangemens les procès deviendront moins nombreux, seront plus promptement décidés & moins coûteux. Les avocats qui par-là se trouvent congédiés, pourront se présenter, s'ils s'en croient capables, pour être placés en qualité de conseillers, en cas de vacances, dans les différens colléges de justice.

La journée du 17 Avril dernier sera une époque remarquable dans les annales de la ville de Havelberg. Deux navires construits dans les chantiers roiaux furent lancés à l'eau en présence de S. Exc. Mr. le baron de Schulenbourg, ministre dirigent d'état & de guerre, ainsi que des généraux de Rittwitz & Knobelsdorf & de Mr. le conseiller Eckert, à qui l'on est redevable de ce projet. Ces 2 vaisseaux ont été nommés, le 1er. la Ville-de-Havelberg & l'autre l'Elbe; l'ordre est venu, dit-on, de mettre incessamment la main à quatre autres de même grandeur. Les deux premiers descendront l'Elbe jusqu'à Hambourg.

Dresde (*le* 30 *Avril.*) Madame l'Electrice-douairiere de Saxe, Marie-Antoinette Walpurgis de Baviere, vient enfin de succomber à la douloureuse maladie, dont elle étoit attaquée depuis plusieurs mois: elle est morte le 23 à 4 heures après-midi, laissant

les plus vifs regrets à toute la famille électorale & à la Saxe en général. Cette princesse, fille de l'Empereur Charles VII, & sœur de Maximilien, dernier Electeur de Baviere, étoit née le 18 Juillet 1725.

Le baron de Metzbourg, nommé pour résider ici de la part de L. M. Imp. & Royale, a été présenté le 17 à l'Electeur en cette qualité. —— Le décès de Joseph-Wenceslas, dernier prince de Fondi, &c, qui est mort peu de semaines après le prince son pere, aïant fait vaquer quelques fiefs de la Saxe, qui faisoient partie du comté de *Mansfeld*, la cour électorale les a fait occuper & a envoïé à cet effet un bataillon du régiment du Prince Clément en garnison à Eisleben. Elle a mandé quelques centaines de païsans, pour perfectionner les fortifications de cette capitale, commencées durant la derniere guerre, & pour réparer les dégats, qui y ont été causés par les dernieres inondations de l'Elbe.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 10 *Mai.*) La déclaration faite aux Etats-généraux des Provinces-unies par la cour de St. James a été suivie de prompts effets : l'armateur le Neptune, cap. John Rowe, a conduit avanthier à Margate le Goede Vizwagten, cap. Herman Hermandez, allant d'Amsterdam à Nantes avec un chargement en poix, goudron, &c. Ce navire est le cinquieme que l'on a pris aux

Hollandois en conséquence de la déclaration qui fait tant de bruit.

On voit ici la copie de la réponse, que la cour a fait faire à la déclaration de l'Impératrice de Russie, présentée à notre ministere par Mr. de Simolin le premier de ce mois. Cette piece qui a été expédiée le 13 du mois dernier par un exprès au chevalier Harris, est conçue dans les termes suivans.

Pendant tout le cours de la guerre dans laquelle le Roi de la Grande-Bretagne se trouve engagé par l'agression de la France & de l'Espagne, il a manifesté les sentimens de justice, d'équité, & de modération qui gouvernent toutes ses démarches. Sa Majesté a réglé sa conduite envers les Puissances amies & neutres d'après la leur à son égard, la conformant aux principes les plus clairs, & le plus généralement reconnus du droit des gens, qui est la seule loi entre les nations qui n'ont point de traité, & à la teneur de ses différens engagemens avec d'autres Puissances; lesquels engagemens ont varié cette loi primitive, par des stipulations mutuelles, & l'ont variée de beaucoup de manieres différentes, selon la volonté & la convenance des parties contractantes.

Fortement attaché à Sa Majesté l'Impératrice de Toutes les Russies par les liens d'une amitié réciproque, & d'un intérêt commun, le Roi, dès le commencement de ces troubles, donna les ordres les plus précis, de respecter le pavillon de S. M. Imp. & le commerce de ses sujets selon le droit des gens & la teneur

des engagemens qu'il a contractés dans son traité de commerce avec elle, & qu'il remplira avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Les ordres à ce sujet ont été renouvellés, & on veillera strictement à l'exécution. Il est à présumer qu'ils empêcheront toute irrégularité; mais s'il arrivoit qu'il y eût la moindre violation de ces ordres réitérés, les tribunaux d'amirauté, qui dans ce païs-ci, comme dans tous les autres, sont établis pour connoître de pareilles matieres, & qui dans tous les cas, jugent uniquement par le droit général des nations, & par les stipulations particulieres des différens traités, redresseroient les torts d'une maniere si équitable, que S. M. Imp. seroit entiérement satisfaite de leurs décisions, & y reconnoîtroit cet esprit de justice qui l'anime elle-même.

L'amiral Walsingham a remis à la voile de Torbay le premier de ce mois, avec toute la flotte destinée pour les Indes-occidentales. Il a été joint par l'amiral Graves avec sa division à la hauteur de Plymouth. La grande flotte s'apprête à remettre en mer pour le 17 du courant. —— L'amiral Barrington a accepté un commandement, & a hissé son pavillon à Portsmouth, à bord du Namur de 90 canons.

La cour a publié dans la gazette ordinaire de Londres du 29 Avril l'extrait des dépêches, qu'elle a reçues par le paquebot, le Swift, cap. Nichols, arrivé de New-York à Falmouth.

Extrait d'une lettre de Sir Henri Clinton, chevalier

valier du Bain, au lord George Germaine, datée au quartier-général sur l'isle de James, dans la Caroline-méridionale, le 9 Mars 1780.

Ma derniere dépêche N°. 83 *vous aura informé, mylord, que l'amiral & moi nous n'attendions que des informations positives pour savoir, si la flotte du comte d'Estaing avoit remis en mer. Sur l'avis qu'on reçut vers la fin de Décembre, qu'elle avoit quitté la côte, & les troupes aïant été embarquées durant quelque tems, l'amiral fut en état d'appareiller le* 26 *Décembre. Je ne vous incommoderai pas, mylord, par le récit des particularités d'un voïage extrémement tédieux durant un tems fort mauvais, si ce n'est que j'ajouterai, que, dans nos pertes des bâtimens de transport, nous avons eu le bonheur de sauver les équipages; qu'il ne nous manque qu'un seul bâtiment, aïant à bord un détachement hessois, & qu'on suppose avoir fait route pour les Indes-occidentales; mais que nous avons à regretter la perte totale d'un bâtiment appartenant au parc d'artillerie, qui a coulé à fond en mer, & de la plus grande partie des chevaux, que nous avions emmenés pour la cavalerie ou pour d'autres usages publics.*

Il fut jugé, que le meilleur parti seroit de nous porter par une seconde navigation de Tybée à North-Edisto, & de passer de-là à l'isle de John & ensuite à l'isle de James. De cette isle-ci, par un pont sur Wappoocut nous avons gagné les bancs de la riviere d'Ashley. Mon intention est de passer aussi-
tôt

tôt que possible sur l'isthme de Charles-Town. L'ennemi, à ce que je trouve, a rassemblé toute sa force en cette place: l'on dit, qu'elle ne passe pas à présent les 5000 hommes, mais l'on y attend tous les jours des renforts. En attendant, comme les rebelles ont fait leur principal objet de la défense de Charles-Town, j'ai résolu de mon côté de m'assembler en plus grande force devant la ville; & dans cette vue j'ai appellé immédiatement à cette armée un corps, que j'avois laissé en Georgie; il passera la riviere de Savannah & me joindra par la route de terre. La force navale à Charles-Town consiste en 4 frégates rebelles & une frégate françoise, avec un vieux vaisseau de 60 canons, quelques brigantins & galeres.

Quoique notre long voïage & des délais inévitables depuis notre arrivée aient donné aux rebelles le tems de fortifier Charles-Town du côté de terre, travail que leur grand nombre de Negres a beaucoup facilité; cependant, me reposant sur le mérite des troupes que j'ai l'honneur de commander, en la grande assistance que je reçois de la part du comte Cornwallis, & en la co-opération ultérieure de la marine, j'ai de grandes espérances de succès. Je ne saurois fermer ma lettre sans témoigner, combien j'ai d'obligations jusqu'ici à l'amiral Arbuthnot pour l'assistance, qu'il m'a donnée par le moïen du capitaine Elphinstone, qui a été principalement emploïé jusqu'à présent aux arrangemens marins immédiatement relatifs à l'armée.

mée. L'attention infatigable, que cet officier a montrée pour nous, en conduisant si habilement & si heureusement les bâtimens de transport dans le North-Edisto jusqu'à cette heure, ainsi que le grand avantage que j'ai retiré de la connoissance qu'il a de la navigation intérieure de cette partie de la côte; méritent mes plus vifs remercîmens.

P. S. Depuis que j'ai écrit ce que dessus, il est arrivé un renfort à Charles-Town, qu'on dit consister en 2 mille hommes de l'armée septentrionale.

Extrait d'une lettre du capitaine Drake, du vaisseau du Roi, le Russel, à Mr. Stephens, datée à New-York le 29 Mars 1780.

Quoique je n'aie rien de particulierement intéressant à apprendre aux seigneurs commissaires de l'amirauté, cependant je crois qu'il ne conviendroit point de laisser partir un paquebot de ce port, sans vous prier d'informer ces seigneurs, que j'ai laissé le vice-amiral Arbuthnot à la hauteur de la barre de Charles-Town, le 8 de ce mois, ayant son pavillon arboré à bord du vaisseau le Roebuck; il étoit accompagné de la Renommée, du Romulus, de la Blonde, du Persée, de la Camille, & du Raleigh, tous disposés à passer la barre le même matin, si un brouillard ne les en eût empêchés. Le Richmond étoit arrivé deux jours auparavant avec un convoi à la hauteur de Tybée. Les bâtimens de transport alloient se rendre du North-Edisto, où ils avoient débarqué les troupes, à Stono. Lorsque je partis, les troupes étoient sur l'isle de James. Les frégates rebelles se trouvoient placées en dedans de la barre; savoir, la Bricole, la Providence, le Boston, le Ranger avec deux galeres à la hauteur de l'isle de Sullivan, 4 autres & 3 galeres à la hauteur de la ville. J'arrivai ici avec le vaisseau du Roi à mes ordres le 21 du courant, chargé par le vice-amiral de prendre le commandement

dement en ce port. Comme je ne joignis l'amiral de Tybée à la hauteur de Stono que peu de momens avant qu'il se portât vers la barre de Charles-Town, & que je partis immédiatement de-là pour me rendre ici, je ne suis pas à même de donner aux seigneurs de l'amirauté des particularités ultérieures, concernant les opérations qu'on avoit projettées.

Extrait d'une lettre (traduite de l'original) du lieutenant-général Knyphausen au lord Germaine, datée à New-York le 27 Mars 1780.

J'ai l'honneur de vous informer, mylord, que depuis le départ du général Clinton, de cette ville le 26 Décembre dernier, nous avons eu l'hiver le plus long & le plus rude, qu'on se souvienne d'avoir jamais vu. Tout étoit *continent*; & les chevaux avec de grosses voitures pouvoient passer sur la glace dans les Jerseys d'une isle à l'autre : Ce n'est que depuis le 20 Février que les rivieres & les détroits ont été navigables. Les rebelles crurent pouvoir profiter de cette communication aisée & menacerent d'attaquer l'isle des Etats, où il y avoit environ 1800 hommes sous les ordres du brigadier-général Sterling, assez bien retranchés. A cet effet le général Washington, dont l'armée étoit en barraques à Morris-Town, envoya un détachement de 2700 hommes avec 6 pieces de canon, deux mortiers, & quelques chevaux aux odres du lord Sterling, qui arriva sur l'isle le 15 Janvier de bon matin, nos postes avancés s'étant retirés à l'approche de l'ennemi : Il se forma en ligne ; & , ayant fait quelques mouvemens dans le cours de la journée, il se retira durant la nuit, après avoir brûlé une maison, pillé quelques autres, & emmené environ 200 pieces de bétail. Le jour de leur arrivée sur l'isle, je fis embarquer 600 hommes pour tenter un passage & soutenir le général Sterling : mais la glace flottante empêcha la réussite & les obligea de revenir. Je m'imagine, que l'apparition de ces bâtimens de transport avec des troupes à bord, qu'ils purent appercevoir vers la fin du jour, les engagea à faire une

retraite auſſi ſoudaine, d'autant plus qu'ils ignoroient quel pouvoit en être le ſuccès. Il fut fait quelques priſonniers dans la retraite.

Quelques jours après un poſte avancé, que l'ennemi avoit à Newark & qui conſiſtoit en une compagnie, fut ſurpris & enlevé par un détachement envoyé d'ici & de Paulus-Hook, ſous les ordres du major Lumm; & le même jour le général Sterling envoya un autre détachement ſous le lieutenant-colonel Boskirk, qui ſurprit la garde du piquet à Elizabeth-Town & fit 2 majors, 2 capitaines, & 47 ſoldats priſonniers de guerre. L'une & l'autre de ces entrepriſes fut effectuée ſans aucune perte de notre côté. Quelque tems après, le général Mathew envoya un détachement des Gardes & de cavalerie provinciale ſous le colonel Northon, pour attaquer un poſte à John's-Houſe dans les Plaines-Blanches. L'entrepriſe ne réuſſit pas entierement ſelon ſes vœux: Cependant les rebelles, qui étoient poſtés dans une maiſon, furent attaqués & délogés avec perte de 40 hommes tués & de 97 priſonniers, parmi leſquels étoient un lieutenant-colonel, un major, & 5 officiers ſubalternes. Nous eumes trois tués & 15 bleſſés.

La nuit du 22 de ce mois nous ſurprimes en partie & enlevames un poſte rebelle dans les Jerſeys, conſiſtant en 250 hommes, dont nous fimes ſeulement 65 priſonniers, parce que deux embarquemens, l'un d'ici ſous le lieutenant-colonel Macpherſon, l'autre de Kingsbridge ſous le lieutenant-colonel Howard, n'arriverent point au tems fixé. Notre perte en cette occaſion a été très-peu conſidérable. Le capitaine Armſtrong du 42e. régiment a été bleſſé. Par ces petites entrepriſes durant l'hiver nous avons fait, autant que nous pouvons calculer, 320 priſonniers & tué environ 65 ennemis.

Suivant les meilleures informations, que nous avons pu nous procurer, l'armée du général Washington à Morris-Town conſiſte en environ 5000 hommes, outre la milice. Il y a eu une grande déſertion parmi eux. Las de la guerre & mécon-

tens

tens du déchet de leur argent, il regne un mécontentement général par toute l'armée.

Un officier parti de St. Christophe le 10 Avril, a apporté pour nouvelle, que Mr. de Guichen est arrivé à la Martinique avec toute sa flotte; que les forces navales rassemblées devant cette isle depuis leur jonction, consistent en 23 vaisseaux de ligne; que quatre jours après l'arrivée du comte de Guichen, l'amiral Rodney est entré à la Barbade avec 4 vaisseaux de ligne; que l'on avoit renoncé à l'expédition dont il a tant été parlé, & pour laquelle sir Hyde Parker & le général Vaughan avoient fait de si longs préparatifs; qu'en conséquence à l'époque du départ de ces deux navires, les troupes se séparoient & se rendoient à leurs stations respectives.

FRANCE.

PARIS (*le* 12 *Mai.*) Le 30 du mois dernier, le comte de Montezan, ministre-plénipotentiaire du Roi près l'Electenr Palatin, a eu l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour retourner à sa destination. —— Le 2 de ce mois, le baron de Breteuil, ambassadeur-extraordinaire du Roi près l'Empereur & l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Boheme, a eu l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour retourner à Vienne. —— Le prince de Montbarey, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses Ordres, ministre & secretaire d'état au département de la guerre, aiant obtenu de Sa Majesté Catholique

fique la grandeſſe d'Eſpagne de la premiere claſſe, a eu, le 6 de ce mois, l'honneur de faire ſes remercîmens au Roi à ce ſujet. — Le duc d'Ayen & le marquis d'Oſſun, miniſtre d'état, ont reçu par le même courier la lettre d'office, qui leur permet de porter la Toiſon-d'or. En même tems que le Roi d'Eſpagne leur a accordé cette décoration, Sa Majeſté a fait parmi ſes propres ſujets une promotion dans ſes Ordres; & elle a accordé pluſieurs grandeſſes & quelques titres de caſtille. Les ſeigneurs les plus connus dans l'étranger, qui ont obtenu des graces en cette occaſion, ſont le marquis d'Almodovar, ci-devant ambaſſadeur en Angleterre, qui a été créé duc, & Dom Louis de Cordova, qui a été décoré du cordon de l'Ordre de Charles III.

Le 8 de ce mois, leurs Majeſtés, Monſieur, Madame, Madame la comteſſe d'Artois & Madame Eliſabeth de France, partirent d'ici pour aller dîner au château de la Muette. Après le dîner, le Roi, accompagné de Monſieur, ſe rendit à la plaine des Sablons, où Sa Majeſté paſſa en revue le régiment des Gardes-françoiſes & celui des Suiſſes, Mgr. le comte d'Artois, colonel de ce dernier corps, étant à ſa tête. Les troupes, après avoir fait l'exercice, défilerent devant le Roi & Monſieur, enſuite devant la Reine, qui s'étoit auſſi rendue à cette plaine, accompagnée des princeſſes. Après la revue, toute la cour eſt revenue ici.

L'ouverture de l'aſſemblée du Clergé eſt fixée au 29 de ce mois; & les députés, qui doivent y aſſiſter, arrivent ſucceſſivement. Si,

d'un côté, le gouvernement peut attendre du zele & du patriotisme de ce premier Ordre de l'état un secours, proportionné à ses richesses & à la conjoncture des affaires, d'un autre côté il vient de faire une démarche très-agréable à plusieurs prélats, en supprimant la commission pour l'examen des Réguliers, qui avoit été établie en 1766. L'arrêt du conseil, rendu à cet effet le 19 Mars, est de la teneur suivante.

Le Roi s'étant fait rendre compte, en son conseil, de tout ce qui a été fait en exécution de l'arrêt du conseil du 23 Mai 1766, concernant les Ordres religieux, Sa Majesté auroit reconnu que, par les soins & par le zele des Srs. commissaires nommés pour l'exécution dudit arrêt, la plus grande partie des Ordres & Congrégations religieuses de son royaume ont un corps de constitutions, statuts & réglemens rédigés avec clarté & précision, & revêtus de l'autorisation nécessaire par le concours des deux Puissances: Que par ce moyen il est facile aux supérieurs d'y maintenir l'ordre & la discipline; d'éviter, par une exacte observation de la régle, tout ce qui pourroit introduire le relâchement; & de rendre les Ordres religieux de plus en plus édifians & utiles: Les dits Srs. commissaires ayant représenté à Sa Majesté, que l'objet de leur mission est rempli, l'ont suppliée de les décharger de la surveillance, que l'exécuton dudit arrêt du 23 Mai 1766, exigeoit de leur part: Sa Majesté, en leur témoignant sa satisfaction de leurs travaux & de leur zele, a jugé à propos de se rendre à leur demande. A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport; & tout considéré: Le Roi, étant en son conseil, a déchargé les dits Srs. commissaires de l'exécution de l'arrêt du conseil du 23 Mai 1766. Enjoint Sa Majesté aux supérieurs & membres des dits Ordres & Congrégations religieuses de se conformer aux constitutions, statuts & réglemens rédigés dans leurs chapitres généraux, autorisés par le St. Siege,

& revêtus de l'autorité de Sa Majesté : Exhorte S. M. les archevêques & évêques de son royaume, néanmoins leur enjoint de maintenir, chacun en ce qui les concerne, l'exécution des dites constitutions, statuts & réglemens.

Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 19 Mars 1780

(*Signé*) AMELOT.

Le même jour il a été rendu un arrêt du conseil, *qui nomme des commissaires pour examiner les demandes en suppression & union ou translation de titres de bénéfices & biens ecclésiastiques.* —— L'ordonnance du Roi *portant création de la place de colonel-général de son infanterie françoise & étrangere*, en date du 5 Avril, vient aussi d'être publiée : Elle porte, que, *Sa Majesté voulant donner à Mr. le Prince de Condé une marque de son estime particuliere & de la justice qu'elle rend à ses services, à sa valeur, à ses talens, & à ses actions à la guerre, elle crée & établit en sa faveur, par la présente ordonnance, la place de colonel-général de son infanterie françoise & étrangere ; sans rien innover à la charge & à l'autorité du colonel-général des Suisses & Grisons entretenus à son service.*

Réponse du Roi à la déclaration de l'Impératrice de Russie.

" La guerre dans laquelle le Roi se trouve engagé, n'ayant d'autre objet que l'attachement de Sa Majesté aux principes de la liberté des mers, elle n'a pu voir qu'avec une vraie satisfaction l'Impératrice de Russie adopter ce même principe & se montrer résolue à le soutenir. Ce que S. M. Imp. réclame des Puissances belligérantes, n'est autre chose que les régles prescri-

tes à la marine françoise, dont l'exécution est maintenue avec une exactitude connue & applaudie de toute l'Europe „.

" La liberté des bâtimens neutres, restreinte dans un petit nombre de cas seulement, est d'une conséquence directe du droit naturel, la sauve garde des nations, le soulagement même de celles que le fléau de la guerre afflige : aussi le Roi a t il désiré de procurer non-seulement aux sujets de l'Impératrice de Russie, mais à ceux de tous les états qui ont embrassé la neutralité, la liberté de naviguer aux mêmes conditions, qui sont énoncées dans la déclaration à laquelle Sa Majesté répond aujoud'hui „.

" Elle croyoit avoir fait un grand pas vers le bien général, & avoir préparé une époque glorieuse pour son regne, en fixant par son exemple les droits que toute Puissance belligérante peut & doit reconnoitre être acquis aux navires neutres. Son espérance n'a pas été deçue, puisque l'Impératrice en se vouant à la neutralité la plus exacte, se déclare pour le systême que le Roi soutient au prix du sang de ses peuples, & qu'elle réclame les mêmes droits dont Sa Majesté voudroit faire la base du code maritime „.

" S'il étoit besoin de nouveaux ordres, pour que les vaisseaux de S. M. Imp. n'eussent aucun lieu de craindre d'être inquiétés dans leur navigation par les sujets du Roi, S. M. s'empresseroit de les donner; mais l'Impératrice s'en reposera sans doute sur les dispositions de S. M. consignées dans les réglemens qu'elle a publiés. Elles ne tiennent point aux circonstances : elles sont fondées sur le droit des gens, & elles conviennent à un Prince assez heureux pour trouver toujours dans la prospérité générale, la mesure de celle de son royaume. Le Roi souhaite que S. M. I. ajoute aux moyens qu'elle prend pour fixer la nature des marchandises dont le commerce est réputé de contrebande en tems de guerre, des régles précises sur la forme des papiers de mer, dont les vaisseaux russes seront munis „.

" Avec cette précaution S. M. est assurée,

qu'il ne naîtra aucun incident qui puisse faire regretter d'avoir rendu pour ce qui la concerne, la condition des navigateurs russes aussi avantageuse qu'il soit possible en tems de guerre. D'heureuses circonstances ont déja mis plus d'une fois les deux cours à portée d'éprouver combien il importoit qu'elles s'expliquassent avec franchise sur leurs intérêts respectifs „.

" Sa Majesté se félicite d'avoir à exprimer à S. M. I. sa façon de penser sur un point intéressant pour la Russie & pour les Puissances commerçantes de l'Europe. Elle applaudit d'autant plus sincérement aux principes & aux vues qui dirigent l'Impératrice, que S. M. partage le sentiment qui a porté cette Princesse à des mesures, d'où doivent résulter également les avantages de ses sujets & de toutes les nations. „.

Versailles, le 25 *Avril* 1780.

Le 2 de ce mois à 4 heures du matin, l'escadre du chevalier de Ternay a fait voile par un vent frais. —— Mr. le vicomte du Chilleau a demandé d'être jugé dans un conseil de guerre, tant parce que tout capitaine qui revient sans son vaisseau, doit subir l'examen de sa conduite, que parce qu'il est sûr, par le témoignage de son état-major & de tout ce qui étoit à bord du Protée, d'être justifié des propos auxquels l'inexacte lettre de l'amiral Digby a donné lieu.

La comtesse d'Harcourt, quoique autrefois inoculée dans toutes les régles, vient de mourir de la petite-vérole. L'illusion de cette charlatanerie commence à s'évanouir pour le bien de l'humanité. Des villes entieres, les flottes, les armées sont devenues la proie de cette maladie terrible, depuis qu'au lieu de l'étouffer, ou de l'écarter, on avoit pris le

parti insensé de la perpétuer & de la propager (a).

Sur la démission de Mr. Jaquard, Mr. le vicomte de Foucault de Jumilly a été pourvu de la baronie de Souastre, seconde des quatre commanderies de l'Ordre roïal & militaire des chevaliers-barons de la Sainte-Ampoule. Cet Ordre institué par Clovis lors de son sacre en 496, est le premier auquel la piété de nos Rois a donné lieu. Les marques distinctives de cet Ordre sont un large ruban noir & moiré où est attachée une croix d'or émaillée & anglée à 8 pointes, où d'un côté est un St. Esprit apportant une sainte Ampoule, & de l'autre un St. Remi; & sur le côté gauche de l'habit & du manteau une grande croix aussi à huit pointes brodée en or & en argent & dans le milieu un St. Esprit comme dans la croix.

On écrit de Dunkerque que le 27 Avril dernier, le capitaine Royer, commandant de frégates armées en course, après avoir combattu avec avantage une frégate de 36 canons, qui escortoit une flotte de navires anglois, s'étoit emparé d'un de ces navires nommé le Castor, les autres s'étant dispersés & sauvés à la faveur de la nuit; que le 30 suivant il eut connoissance d'une autre flotte à la hauteur du cap Flamborough, & qu'au moment qu'il se disposoit à lui donner chasse, il vit arriver sur lui quatre frégates angloises de 36

(a) 15 Avril, p. 639 & autres cités p. 640.

à 30 canons. Il en avoit à ses ordres trois de 28, avec lesquelles il n'hésita point de livrer le combat. Aïant attaqué lui-même celle des ennemis, qui étoit la plus avancée, il lui fit essuïer à la demi-portée du canon un feu si vif qu'elle étoit en déroute & sur le point d'amener, lorsque les trois autres frégates arriverent pour la secourir. Le Roban-Soubise, que montoit le capitaine Royer, reçut alors toutes leurs bordées, & y riposta avec la plus grande audace, secondé par les frégates le Robecq & le Colonne. Après une heure & demie de combat, soutenu avec un acharnement dont il y a peu d'exemples, entre ces trois frégates & les quatre frégates ennemies, supérieures en force, le capitaine Royer eut le malheur de recevoir un coup de pierrier qui lui fracassa la cuisse, & le força de laisser le commandement à son capitaine en second, qui continua le combat jusqu'à ce que les ennemis furent forcés de l'abandonner. Leur retraite ne permet pas de douter qu'ils n'aient été très-maltraités Il y a eu huit hommes de tués, entr'autres le sieur de Lauture, lieutenant, commandant le détachement du régiment de Rouergue, qui étoit à bord du Rohan-Soubise, & une vingtaine de blessés. Le capitaine Royer est mort de sa blessure le lendemain. Son corps a été rapporté à Dunkerque, où les trois frégates sont rentrées; toute la ville a été consternée de la perte de ce brave homme, à qui l'on a rendu les honneurs funebres les plus distingués.

Le projet de la réhabilitation de la mémoire

du feu comte de Lally paroît être tombé dans une espece d'oubli, depuis l'opposition formée par Mr. Duval d'Eprémesnil, conseiller au parlement de Paris, qui a cru devoir défendre la mémoire de son oncle contre les imputations contenues dans le plaidoïer du jeune comte de Lally-Tollendal. Comme celui-ci s'étoit appuïé particulierement du suffrage de Voltaire, Mr. d'Eprémesnil s'est vu dans le cas d'apprécier l'autorité de cet homme fameux. *Je lui laisse*, dit-il, *avec plaisir ce protecteur, à qui les désaveux ne coûtoient rien, qui de son cabinet prononçoit sur les affaires sans connoître les pieces, sans avoir lu les informations* (a).... *vers sa tombe s'avance à pas lents mais sûrs, la postérité, qui dans l'ecrivain le plus vanté cherchera vainement un homme de bien* (b).

(a) Preuves incontestables de cette observation, 1. Nov. 1775, p. 641. — 15 Nov. 1775, p. 725 &c.

(b) Mr. Linguet en combattant cette assertion de Mr. d'Eprémesnil, prétend qu'il suffit pour être *homme de bien* de n'avoir pas toujours fait ou écrit le mal; qu'un recueil de bonnes choses tiré des plus volumineux ouvrages démontre que l'auteur est *homme de bien*, quelques horreurs qu'il puisse avoir écrites d'ailleurs (*Annal. polit. n.* 59, *p.* 181). Si l'éloquent avocat vient à faire recevoir cette maxime, elle mettra bien des gens à leur aise; elle confondra sur-tout ces vieux moralistes qui faisoient consister la vertu & la sagesse dans la privation des qualites contraires:

Virtus est vitium fugere, & sapientia prima
Stultitiâ caruisse. Hor.

Le sieur Harlai, habile avocat, étant mort depuis peu à Colmar, laissant une succession de 80,000 livres, ses parens se rendirent de Baïonne en cette ville pour recueillir ce riche héritage. Mais leur surprise ne fut pas petite lorsqu'à l'ouverture du testament ils apprirent, que le défunt nommoit héritier l'hôpital des foux à Strasbourg, donnant pour raison que devant toute sa fortune aux insensés plaideurs, il étoit juste qu'il n'oubliât pas les pauvres gens de cette espece. Il legue néanmoins 12000 livres à ses parens. Du reste ce testament est rédigé avec tant de précaution qu'il n'y a pas moïen de le faire casser.

PAYS-BAS.

La Haye (*le* 15 *Mai.*) L. H. P. ont arrêté, que pour le service jusqu'au 1er. Mai 1781, requis tant pour la défense des ports de la république que pour les convois, le collége de l'amirauté sur la Meuse équipera deux vaisseaux de 70 canons; un de 60; trois frégates de 36, & deux de 20. Le collége de l'amirauté siégeant à Amsterdam, fournira un vaisseau de 70 canons; trois de 60; sept de 50; six frégates de 40; six de 36 & cinq de 20. Le collége de l'amirauté de Zélande, deux vaisseaux de 60 canons; une frégate de 36 & deux de 20. Le collége de l'amirauté de West-Frise & du Quartier-du-Nord, deux frégates de 36 & deux de 20. Le collége de

l'amirauté en Frise, deux vaisseaux de 50 canons; une frégate de 36 & une de 20.

Que l'équipement se fera de la maniere suivante: 250 hommes sur chacun des vaisseaux destinés à garder les côtes, dont un de 70 & quatre de 40 canons; & quant à ceux destinés à servir sur mer, il y aura 550 hommes à bord des vaisseaux de 70 canons; 450, sur ceux de 60; 300 sur ceux de 50; 270 sur ceux de 40; 230 sur ceux de 36; & 150 sur ceux percés pour 20 canons. Total 13960 hommes.

Les députés de L. H. P, pour ce qui concerne les objets maritimes, ont été requis en outre & chargés d'examiner & de délibérer de quelle maniere il peut être convenablement pourvu à l'indemnisation des fraix de provisions de bouche, des gages, des réparations & munitions navales, avant que les rôles maritimes des équipemens antérieurs n'aient été totalement formés, & enfin à tous les cas imprévus.

BRUXELLES (*le* 18 *Mai.*) On sait que lorsque pendant l'année derniere, une dyssenterie épidémique désoloit ces provinces (a),

---

(a) Il paroit sur la nature de cette dyssenterie un traité intéressant, par Mr. Eloy, médecin de son A. R. le Duc Charles &c, auteur du *Dictionnaire historique de la médecine* (15 Déc. 1779, p. 567). J'en rendrai compte dès que les matieres littéraires, accumulées durant le long examen des *Epoques*, me le permettront. Ce traité se trouve à Liege, chez Lemarié.

le gouvernement fit les dispositions les plus généreuses, & prit en même tems les mesures les plus efficaces, tant pour le traitement gratuit & le soulagement des malades, que pour arrêter, autant qu'il étoit possible, la communication du mal. Depuis lors, le gouvernement a jugé qu'il seroit conforme à la bienfaisance de Sa Majesté, & digne de ses soins maternels, de porter aussi ses attentions sur l'avenir; & dans cette vue il a été adressé aux conseillers-fiscaux des provinces, une dépêche circulaire dont voici la teneur: *L'Impératrice-douairiere & Reine. Chers & Féaux. Il a été reconnu, par les circonstances de la dyssenterie épidémique qui a regné l'année derniere dans les provinces de notre obéissance aux Païs-bas, que si le gouvernement en avoit été informé d'abord, on auroit pu, par de prompts secours, en contenir les progrès, & sauver la vie à beaucoup de monde: Et comme l'intérêt de l'humanité & la conservation de nos fideles sujets, qui nous sera toujours chere, exigent, qu'il soit pris des mesures pour tâcher de remplir efficacement, dans les tems à venir, des vues aussi salutaires, nous désirons:*

1°. Que vous adressiez des lettres circulaires aux officiers de police des villes, bourgs & autres lieux principaux de votre ressort, pour leur recommander, que dès qu'ils s'appercevront, ou qu'ils apprendront, soit par les curés ou par les médecins, qu'il se manifeste dans leur canton quelque maladie, ayant le caractere ou les apparences de contagion, ou d'épidémie, ils aient d'abord à vous en informer. 2°. Dès qu'une pareille information vous sera parvenue, vous

choisirez & enverrez sur les lieux, un ou plusieurs médecins expérimentés, pour visiter les malades, reconnoître l'état & le caractere de la maladie, & donner leur sentiment par écrit sur les remédes, soit préservatifs ou curatifs qu'ils jugeront devoir être employés. 3°. Vous nous remettrez, sans délai, ce rapport de médecins, avec votre avis sur la matiere, nommément sur les moyens d'empêcher la communication de la maladie & d'en arrêter le progrès.

A tant, chers & féaux, Dieu vous ait en sa sainte garde, &c.

Suite du traité conclu entre l'Impératrice-Reine & le Roi Très-Chrétien, concernant les limites de leurs états respectifs aux Païs-bas, & d'autres objets relatifs aux frontieres.

" XVII. Le Roi Très-Chrétien cede à l'Impé- ,, ratrice-Reine Apostolique le village & la terre ,, de Westoutre, avec la seigneurie de Vleninck- ,, hove, la Vierschaere de Steenvoorde & les ,, enclavemens qui en dépendent, ou qui y sont ,, annexés, pour autant qu'ils dépendent, quant ,, au spirituel, de la paroisse de Westoutre ,,.

" XVIII. Sa Majesté Très-Chrétienne cede pa- ,, reillement à Sa Majesté Impériale Apostolique, ,, tout le terrein dépendant du village de Hal- ,, luin, chatellenie de Lille, qui est situé entre ,, la Lys & le grand chemin qui conduit de la ,, ville de Menin au village de Reckem ; & en ,, outre dix toises de terrein le long & à la droite ,, dudit chemin, dans toute son étendue ,,.

" Afin de former une démarcation plus sen- ,, sible de la limite en cette partie, il sera ou- ,, vert sur la lisiere extrême des deux domina- ,, tions, une tranchée large de quatre pieds & ,, profonde de cinq pieds, & il ne sera point ,, permis du côté des Pays-bas autrichiens de ,, faire aucune construction de bâtimens nou- ,, veaux entre cette tranchée & le grand-che-

min

„ mis susmentionné ; tout comme du côté de
„ la France on ne souffrira pas qu'on établisse
„ quelques bâtimens nouveaux plus près que de
„ dix toises de ladite tranchée „.

“ Et pour qu'il n'y ait point à cet égard de
„ méprise, capable de donner lieu dans la suite
„ à des difficultés, les commissaires chargés de
„ l'exécution du présent traité, constateront,
„ par leurs procès verbaux, les bâtimens qui peu-
„ vent exister actuellement sur le terrein dont il
„ s'agit „.

„ Mr. le Duc d'Orléans & ses héritiers, con-
„ serveront, comme barons de Halluin, dans la
„ partie qui sera démembrée de cette terre, en
„ vertu du présent article, tous les droits de
„ propriété, seigneurie & jurisdiction, dont S.
„ A. S. y a joui jusqu'à présent, en se confor-
„ mant d'ailleurs pour l'exercice de ces droits,
„ aux loix & aux réglemens usités dans la partie
„ des Pays-bas autrichiens, à laquelle ce dé-
„ membrement sera incorporé „.

“ XIX. Comme par les arrangemens arrêtés en-
„ tre les commissaires respectifs, lors des tradi-
„ tions & prises de possession des lieux récipro-
„ quement cédés ou échangés, en conséquence
„ de la convention du 16 Mai 1769, il y a eu
„ dans les parties remises au Roi Très-Chrétien
„ dans la Westflandre, un excédent de trente-
„ trois mesures, deux cents cinquante-deux ver-
„ ges, les hautes Parties contractantes sont con-
„ venues par le présent article, que cet excé-
„ dent sera bonifié à l'Impératrice-Reine, par
„ une partie équivalente de terrein, à prendre
„ du territoire de Hontschore, savoir le long du
„ chemin verd, qui va de l'intérieur de la cha-
„ tellenie de Furnes vers Ronsbrugghe, & dans
„ les terres contigues audit chemin, depuis le
„ point où il se joint au chemin nommé le Waer-
„ moestraete, jusques au point où il joint la
„ chaussée d'Ipres à Bergues-Saint-Winox „.

„ XX. L'Impératrice Reine cede au Roi Très-
„ Chretien, soixante-dix bonniers du bois de
„ Roisin. Ce démembrement sera pris vers l'ex-
„ trémité du bois, dans la partie où il longe la

„ chaussée de Valenciennes à Maubeuge, & commencera à la cense de la Rouise, jurisdiction „ de la Flamengrie, d'où il sera tiré une ligne „ droite parallélement à la chaussée, jusqu'à l'autre extrémité du même bois „.

“ XXI. Sa Majesté Très-Chrétienne cede en „ échange à Sa Majesté Imperiale Apostolique, „ soixante-dix bonniers de terre, à prendre dans „ la partie du territoire du village de la Flamengrie, qui tient au bois de Roisin „.

“ XXII. Sa Majesté l'Impératrice-Reine cede „ aussi à Sa Majesté Très-Chrétienne, la cense de „ la Salemagne, avec le moulin qui en dépend, „ enclavés dans la prévôté de Maubeuge „.

“ XXIII. L'intention des hautes Parties contractantes étant, que la riviere de Honelle „ serve désormais de limite des deux dominations, „ dans les environs de Quievrechain, Sa Majesté Très-Chrétienne cede à Sa Majesté Impériale Apostolique le château & la cense de „ Quievrechain, avec toutes les dependances de „ ce village, situées à la rive septentrionale de „ cette riviere, ainsi que les édifices de la cense „ de Raucourt & les terres qui en dépendent, „ situées aussi à la même rive de l'Honelle „.

“ XXIV. L'Imperatrice-Reine cede de son côté „ au Roi Très Chrétien, l'église & la partie du „ village de Marchipont, situees à la rive méridionale de l'Honelle, ainsi que la partie du „ territoire du même village, située en deça de „ l'Honelle, mais enclavée dans le territoire de „ Sebourg „.

“ XXV. Sa Majesté Impériale Apostolique cede „ pareillement à Sa Majesté Très-Chrétienne, „ la terre & seigneurie de Gontreuil, avec ses „ appartenances, dépendances & annexes „.

“ XXVI. Le Roi Très-Chrétien cede encore „ à l'Impératrice Reine Apostolique, le hameau „ de Ferlibray, faisant partie de la prévôté de „ Bavay, avec ses appartenances, dépendances & annexes „.

“ XXVII. Si les commissaires des hautes Parties contractantes, qui seront chargés de l'exécution de la présente convention, viennent

„ à découvrir de petits enclaves actuellement in-„ connus, ils seront autorisés à procéder de pro-„ che en proche à leur échange, moyennant „ des équivalens „.

La fin l'ordinaire prochain.

MORTS.

Romualdo Guidi, cardinal-diacre, du titre de St. George, élevé à la pourpre par le Pape regnant le 1. Juin 1778, est mort à Rome, le 23 Avril, à l'âge de 59 ans.

François-Xavier, comte regnant de Montfort, Seigneur de Tettnang, Langenargen & Schombourg, grand-maréchal-héréditaire de l'abbaye souveraine de Kempten & grand-maitre élu de l'Ordre en l'honneur de la Providence, est mort le 24 Mars.

Michel-Ancel Desgranges, doyen des lieutenants-généraux des armées du Roi, grade auquel il fut élevé en 1743, maître des cérémonies de France, est mort à Paris le 12 Avril, dans la 93e. année de son âge.

Claude-Joseph Dorat, né en Bourgogne, ci-devant mousquetaire de la garde du Roi, connu depuis 1758 dans la litterature, est mort à Paris le 29 Avril. Il étoit âgé d'environ 44 ans. On l'avoit nommé le poëte des graces, mais il étoit en même tems le poëte de la licence. Après Mr. de Voltaire, personne de nos jours n'a mieux réussi dans les poësies légeres; il a fait en ce genre une foule d'ouvrages agréables, où l'on est néanmoins fâché de ne pas trouver toujours la sagesse & la décence.

Dans le dernier Journal, p. 121, l. 22. *devenoient*, lisez *deviennent.* ═══ P. 128, l. 4. *famille*, lisez *feuille.* ═══ P. 133, l. 24, 800 *mille*, lisez 80 *mille.*

TABLE.

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. JUIN

1780.

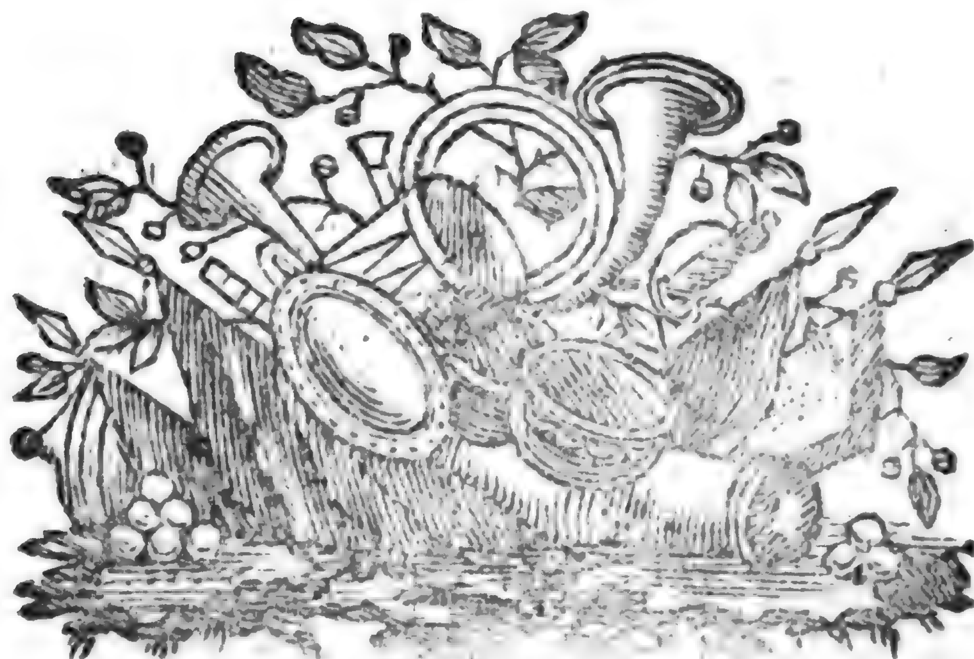

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

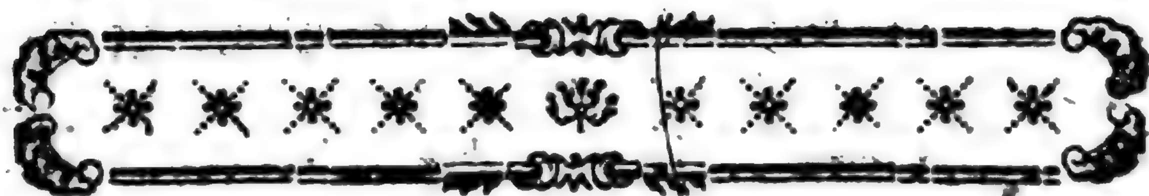

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. JUIN 1780.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Mémoires de Mr. le comte de St. Germain, ministre & secretaire d'état de la guerre, lieutenant-général des armées de France, &c. A Amsterdam, chez Rey ; à Liege chez Orval-Demazeau, 1779, 1 vol. in-8°. de 320 pages.

LA mémoire encore toute récente du ministre qui fait le sujet & qu'on regarde comme l'auteur de cet ouvrage, en rend la lecture très-intéressante. On reconnoit en gé-

néral la maniere de penser de Mr. de St. Germain, sur les objets divers dont il est ici fait mention. Ce sont les vues d'un homme judicieux, bon patriote, habile militaire, prudent administrateur, serviteur fidele de son Roi, sage & vertueux politique. Mr. de St. Germain vivoit heureux dans sa retraite de Lauterbach, lorsqu'il fut appellé au ministere. Son entrée à la cour fut celle d'un philosophe qui sait apprécier l'éclat de cet éblouissant séjour par son peu de consistance & de durée. " Tout le monde sait que ce fut Mr.
,, l'abbé Dubois, aumônier de Mr. le cardinal
,, de Rohan, que le ministere chargea de me
,, proposer la place de secretaire d'état de la
,, guerre.... Je l'acceptai & je partis incontinent
,, pour Fontainebleau où étoit la cour. Toute
,, la France s'y étoit rassemblée, & jamais
,, on ne vit autant de démonstration de joie
,, & une plus grande unanimité de suffrages.
,, J'avoue que mon amour-propre en fut extré-
,, mement flatté. Mais une longue expérience,
,, une profonde connoissance des hommes, &
,, mon caractere naturellement froid & in-
,, différent, me sauverent du danger de tant
,, d'hommages, & ma tête au milieu de ce
,, *brouhaha* n'en fut point troublée ,,.

On voit ici les vues sages & profondes que le comte de St. Germain déploïa durant le tems de son ministere, pour allier un brillant & puissant état militaire, avec l'économie devenue un objet de premiere conséquence; on voit également *les contradictions*, pour me servir de ses termes, *qu'il a essuïées dans cette*

pénible & nouvelle carriere, & enfin les raisons qui l'ont derechef déterminé à se rendre aux attraits de la retraite.

Cependant si ces *Mémoires* en général peuvent être regardés comme l'ouvrage de ce ministre, on ne peut croire qu'ils soient sortis de sa main parfaitement tels qu'on les voit aujourd'hui. Ils ont été certainement altérés par un commentateur infidele, qui joignoit à l'ignorance de quelques faits notoires, celle de la philosophie & de la maniere de penser de Mr. de St. Germain. L'interpolation se découvre dès les premieres pages. Jamais, par exemple, le comte de St Germain n'a pu dire à personne qu'il avoit envoïé son grand Mémoire sur l'administration militaire à feu Mr. le maréchal du Muy. Il avoit été fait pour Mr. le comte de Maurepas, & n'avoit été adressé qu'à lui seul, quelques mois avant la mort de Mr. le maréchal du Muy (a). Jamais non plus Mr. de St. Germain n'a pu mettre sur le compte d'un banquier de Hambourg, comme le fait l'éditeur, la banqueroute qu'il a essuïée. Il savoit trop bien, que celui qui avoit abusé de sa confiance étoit *Bargum* de Coppenhague.

(a) On peut, sans craindre de se tromper, regarder comme très-certain tout ce que je dis ici du comte de St. Germain. J'en tiens le détail d'un de ses amis *, témoin de ses actions, dépositaire de sa maniere de penser, & absolument incapable de donner la plus légere atteinte à la vérité. J'ai un Mémoire manuscrit signé de sa main, que je ne refuserai pas de communiquer à ceux qui voudront le voir.

* Mr. l'abbé Dubois, le même dont on vient de parler.

Si l'éditeur attribue des méprises de cette nature à l'imprimeur, & qu'il les dise de peu d'importance, demandons à tous les banquiers de Hambourg, s'ils regardent l'imputation qui les concerne, comme indifférente ; demandons à l'imprimeur, si l'éditeur l'en a averti, afin qu'il puisse corriger cet article & le rectifier dans une seconde & troisieme édition ; je suis bien sûr qu'il ne s'est pas même apperçu de sa faute, & qu'il croit encore avoir bien fait de charger un banquier de Hambourg.

Mais il y a un autre point bien important à discuter avec lui. Comment a-t-il pu avancer que Mr. de St. Germain *n'avoit rempli aucune des conditions qui lui avoient été prescrites, lorsqu'il fut appellé au ministere* ? Et, supposé la chose véritable, comment a-t-il pu dire que *c'est par ménagement, par circonspection qu'il supprime la copie de ces conditions* ? Quelle circonspection ! Quel ménagement, que celui d'avancer un fait aussi grave, & d'en supprimer la preuve ! La vérité est que cette copie auroit démontré combien l'éditeur s'est aventuré en voulant faire passer le ministre pour n'avoir *rempli aucune de ces conditions.*

Si ces observations s'étoient présentées à Mr. de St. Auban, qui s'est trouvé offensé dans ces *Mémoires*, il y a lieu de croire qu'au lieu d'attaquer Mr. de St. Germain lui-même, ce brave officier se seroit contenté de mépriser les *Mémoires* en convainquant l'éditeur d'impostures grossieres ; il se seroit dit qu'un

historien qui ose affirmer ce qu'il n'ose pas prouver, qui se permet contre son héros des assertions qu'il lui seroit de toute impossibilité de justifier, peut bien s'être donné pleine carriere à l'égard des autres, & avoir prêté à M^{r}. de St Germain des opinions qu'il n'eut point & des procédés qu'il ne connut jamais(a).

Tel est le parti qu'auroit du prendre M^{r}. de St. Auban, & que prendront sans doute tous ceux qui sont personnellement maltraités dans ces *Mémoires*, ou qui ont à se plaindre de quelques maximes ou expressions qu'on y lit. Le Clergé sur-tout rend trop de justice à la sagesse, à la religion, à la piété de M^{r} de St. Germain, pour le soupçonner d'avoir jamais emploié, dans le sens exprimé dans les *Mémoires*, les mots de *tolérance* & d'*intolérance* (b), ou appliqué le nom de

(a) Dans le manuscrit, dont j'ai parlé, & que j'ai sous les yeux, la pleine justification de Mr. de St. Germain est mise dans un jour, qu'il paroit impossible d'obscurcir. Mais l'altération des *Mémoires*, qui est une chose incontestable, suffit pour justifier ce ministre contre les reproches de Mr. de St. Auban; & cette même altération donne à Mr. de St. Auban un moyen court & sûr d'anéantir tout ce que les *Mémoires* contiennent de contraire à sa gloire, sans compromettre la mémoire du défunt ministre.

(b) Il est encore aujourd'hui au service de Madame la comtesse de St. Germain, une fille danoise, autrefois luthérienne, aujourd'hui catholique, dont la conversion est l'effet de la fermeté & de la prudence du défunt ministre. Elle est à même de

dogmes à des objets qui n'en sont pas susceptibles, en accompagnant cette application absurde de termes ridiculement déplacés. Enfin aucun homme de bon sens ne se persuadera, que Mr. de St. Germain ait représenté Louis XIV, comme *avili par la dévotion*. Le sage ministre qui approchoit de l'âge de ce grand Roi, dont la mémoire est si odieuse aux philosophisme, ne cherchoit comme lui, depuis plus de dix ans, de consolations que dans les vérités de la religion. Ce n'est pas Mr. de St. Germain, mais l'éditeur qui a pu dire que la dévotion avoit *affoibli les ressorts de l'ame de ce Monarque*; non, encore une fois, ce n'a pu être ce ministre, qui faisoit personnellement l'expérience du contraire, & qui se plaisoit à répéter ces quatre vers de la Henriade où le poëte-philosophe trace le portrait de Louis XIV :

Je le vois éprouvant des fortunes diverses,
Trop fier dans ses succès, mais ferme en ses traverses,
De vingt peuples ligués bravant seul tout l'effort,
Admirable en sa vie & plus grand dans sa mort,

---

de rendre témoignage à la sagesse & à l'efficacité des moyens employés par son bon maître pour la délivrer de ses préjugés, & la rendre propre à connoître & à goûter la vérité.

Temples anciens & modernes, ou observations historiques & critiques sur les plus célebres monumens d'architecture grecque & gothique. Par Mr. l'abbé May. A Paris, chez Musier, & ne se trouve que chez Merigot, le jeune, 1780. 2 vol. in-8°. Prix 6 liv. avec figures.

RIen n'est plus propre que cet ouvrage à réprimer le mauvais goût qui commence à s'introduire dans l'architecture des temples chrétiens. Le respect que l'antiquité a le pouvoir de nous imprimer pour les productions même les plus foibles & les plus défectueuses, a persuadé à des artistes inconsidérés de chercher dans les réduits obscurs & mesquins des idoles le dessin des temples du vrai Dieu. Déja ce systeme s'exécute sous nos yeux, & si ce préjugé subsiste, que deviendra la majesté de nos églises? (a).

Mr. l'abbé May, qui durant ses voïages divers dans les contrées de l'Europe les plus intéressantes & les plus fécondes en instructions, s'est nourri l'esprit de l'étude & du spectacle des beaux modeles, nous fait voir

(a) Je ne répeterai pas ici ce que j'ai dit dans le Journal du 1 Août 1779, p. 487 Je n'ai rien vu de plus analogue aux observations que j'ai faites sur les temples, que cet ouvrage de Mr. l'abbé May, imprimé depuis 1774, & que l'annonce du libraire Merigot vient de rappeller à l'idée du public.

d'abord, que tout ce que l'on nous dit de la magnificence & de la vaste étendue des temples païens, sont des exagérations démenties par le fait. " Les descriptions faites d'après le temple de Diane à Ephèse ou de Sérapis, ne conviennent point à tous les temples: tous n'avoient ni ces places, ni ces portiques, ni ces vestibules, qu'on nous représente comme nécessaires à leur composition. Les trouvoit-on, par exemple, aux soixante temples qui étoient sur le Capitole; celui de Jupiter-Capitolin occupant déja une bonne partie du terrein, & la Basilique de St. Pierre couvrant autant de surface qu'en a ce fameux tertre? Les trouvoit-on à ceux qui entouroient la moitié du *Forum Romanum*, où il y avoit outre cela des basiliques, des rostres, des arcs de triomphe, des statues équestres, des fontaines qui resserroient l'espace? Quelques-uns avoient tout au plus un petit portique à deux, quatre ou six colonnes; les autres pouvoient être riches en peintures & en sculptures; mais l'extérieur étoit sans cet appareil qui demande un grand terrein pour avoir de la majesté, & qui tombe dans le mesquin, dès qu'on le traite en petites proportions ".

Mais si en général les temples païens n'avoient ni la splendeur ni la grandeur des nôtres, on pourroit croire au moins que les plus célebres, tels que ceux de Delphes, d'Ephèse, de Jupiter-Hammon, exigent une exception, & qu'aujourd'hui même ils fixeroient

roient les regards & l'admiration des curieux. C'eſt cet autre préjugé, moins humiliant que le premier, que le ſavant abbé s'applique à corriger, en montrant que les temples les plus fameux du paganiſme étoient très-inférieurs pour la grandeur, & dès-lors d'un aſpect moins majeſtueux & moins impoſant, je ne dis pas, que nos belles égliſes modernes, mais même que les anciennes gothiques. " Le temple de Jupiter olympien à Athènes avoit, nous dit-on, plus de quatre ſtades de circuit. Soit ; mais diſtribuons la ſurface comme les anciens eux-mêmes l'avoient diſtribuée, & nous aurons une juſte idée de la grandeur réelle du temple. Il faut renfermer dans ce circuit un monument conſacré à Saturne & à Rhée ; un bois, des ſtatues ſans nombre, des coloſſes auſſi énormes que celui de Rhodes. Qu'on donne au bois ſeulement le quart de l'étendue du boſquet des Thuileries, que l'on place les ſtatues dans des points de vue proportionnés à leur maſſe, & à leurs attitudes, qu'on loge un peu au large Saturne & Rhée ; le terrein ſe remplira de façon, qu'il ne reſtera à Jupiter qu'une maiſon aſſez bornée ; & nous verrons ailleurs qu'en effet elle l'étoit. Que dirai-je de ces temples de l'Egypte, où il falloit traverſer quatre & cinq cours avant d'arriver au ſanctuaire de la divinité qu'on y adoroit ; de ces temples de la Gréce, où il y avoit des bibliotheques, des gymnaſes, des bains ? Il eſt évident qu'ils étoient plutôt des villes ſacrées que des temples. —— A s'en rapporter aux deſſins qui

ont été tracés du fameux temple de la Fortune à Préneste, nul autre n'avoit plus d'étendue, ne s'annonçoit avec plus de magnificence. C'étoient des terrasses élevées l'une sur l'autre, des galeries, des pavillons; mais où tout cela conduisoit-il? A une colonnade en hémicycle, au milieu de laquelle étoit placée, sur un throne, la statue de la Fortune. Tout le reste n'étoit donc qu'une espece de palais composé de différentes pieces indépendantes l'une de l'autre pour la solidité, & n'aïant d'unité que dans la ressemblance des divers corps qui se répondoient. Ce palais appartenoit moins à la déesse qu'à ceux qui la servoient, qu'à ceux qui venoient consulter ses oracles, & qui trouvoient dans ces galeries des promenades pour rêver à leurs chimeres „.

L'auteur fait ensuite l'histoire & la description du Panthéon, seul temple illustre conservé dans toute son intégrité, & qui par son extrême infériorité aux temples modernes, est une réfutation visible de nos erreurs dans cette matiere. Après cela Mr. l'abbé May s'occupe des temples chrétiens, en particulier de St. Paul de Rome, & de ceux qui sont construits dans le goût que nous appellons *gothique*; genre d'architecture, dont il développe l'origine, les différens âges, & qui malgré des défauts multipliés avoit un mérite bien réel, mérite qui lors de la révolution arrivée à la renaissance des arts, n'a point été parfaitement remplacé. " Les temples gothiques, quelle que soit la maniere des

architectes, présentent les plus grandes beautés au milieu des plus grands défauts ; on ne peut les voir, sans y découvrir une majesté digne de leur destination ; une science de ce que l'art de bâtir a de plus profond, une hardiesse dont l'antiquité ne nous fournit point d'exemples. Les anciens Romains donnerent à leurs grandes voûtes jusqu'à six & huit pieds d'épaisseur ; il y a telle voûte gothique qui n'en a pas un. On trouve à presque toutes nos voûtes modernes quelque chose de pesant ; celles des anciennes cathédrales sont d'une légereté qui frappe l'œil le moins connoisseur. Cette légereté vient en partie, si je ne me trompe, de ce qu'entre la voûte & les piliers il n'y a aucun corps intermédiaire & saillant qui en tranche la liaison, ce que fait l'entablement dans l'architecture grecque. La voûte gothique paroit naître du pied même des piliers qui la portent, sur-tout lorsque ces piliers imitant les cannelures grecques sont composés de *fuseaux* ou *torons* qui en font une espece de gerbe. Ces torons, poussés perpendiculairement jusqu'à une certaine hauteur, se plient ensuite pour former les arcades qui lient un pilier à l'autre, les voûtes des bas-côtés & les *nefs* ou *ogyves* qui donnent la force à la maîtresse voûte. Leur courbure est naturelle, & la pierre y présente une flexibilité égale à celle des métaux les plus ductiles. Les ogyves formant de toutes parts des raïons, divisent toute la surface en angles rentrans & saillans; de cette division en plusieurs petites parties bien symmétrisées, nait ce *svelte* qu'il est difficile de donner aux longues

voûtes en plein ceintre, telles qu'on les fait aujourd'hui „.

L'histoire & la construction de l'église de Ste. Sophie à Constantinople, donnent encore à notre auteur occasion de faire d'excellentes remarques sur l'architecture des temples. On voit du premier coup d'œil, combien cette église tant célébrée est inférieure à St. Pierre de Rome, dont l'auteur nous entretient ensuite dans le plus grand détail. " Monument célébré dans toutes les langues, & toujours supérieur à l'idée qu'on s'en fait. Temple auguste qui n'eut jamais d'égal en grandeur, en majesté, en richesses, où la religion a rassemblé tout ce qui peut servir à nourrir, à animer la piété; où la curiosité la plus avide & la plus intelligente trouve de quoi se satisfaire, revient sans cesse aux mêmes objets, & ne les quitte que déterminée à y revenir encore; où les artistes en tout genre les plus critiques & les plus habiles viennent admirer & s'instruire „. On ne peut lire ce que dit Mr. l'abbé May de ce magnifique édifice, sans ressentir en quelque sorte l'enthousiasme de ce bel art qui engendre de si beaux & si étonnans ouvrages. En même tems le lecteur chrétien sent, je ne sais quelle satisfaction en réfléchissant, que *le plus bel édifice que les mains des hommes aient jamais élevé*, pour se servir de l'expression de Voltaire, a été consacré à l'Eternel, par les sectateurs de la seule véritable religion; comme si entre tant d'autres caracteres qui la distinguent, Dieu avoit voulu placer encore la

magnificence de ses temples, & le zele de ses enfans pour la décence & la splendeur des lieux saints (a).

La comparaison que l'auteur fait ensuite de cette église célebre avec celle de St. Paul de Londres, est entierement à l'avantage de la premiere. " Déja bien supérieure par sa grandeur (b), *St. Pierre* l'est encore par son architecture & ses décorations. Ce temple (*St. Paul*) commencé en 1670 & achevé en 1726 sur les dessins & sous la conduite du chevalier Wren, est après St. Pierre de Rome le plus vaste temple moderne de l'Europe; il en est aussi le plus frappant par le grand appareil d'architecture grecque que l'inventeur y a déploïé. Mais cette architecture y est-elle traitée avec ce goût, cet accord, cette sagesse, qui distingue la Basilique de Michel-Ange? Au milieu de l'ordonnance corinthienne qui regne dans tout l'édifice, n'apperçoit-on pas dans un grand nombre de parties de détail, un mélange de maigreur & de pesanteur qui tient un peu au discordant du gothique? Sans parler des défauts essenciels & visibles de proportion dans quelques dimensions principales, pourquoi ces licences qui doivent choquer des yeux un peu

---

(a) *Dilexi decorem domûs tuæ, & locum habitationis gloriæ tuæ.* Psal 25.

(b) La différence est à peu près d'un tiers; on peut voir la comparaison des deux plans dans le *Voyage d'Italie* de Mr. de la Lande.

accoûtumés à l'élégante précision de l'antique & de l'excellent moderne si commun au tems du chevalier Wren? Pourquoi la suppression de l'architrave & de la frise au-dessus des arcades de la nef & du chœur, tandis que par-tout ailleurs l'entablement est complet? Pourquoi ces arcades trop larges de près d'un tiers pour leur hauteur, ce qui fait paroître les pieds droits extrémement foibles & les rend d'autant plus maigres qu'ils ne sont & ne peuvent être décorés que d'un simple pilastre? Pourquoi le sommet des arcades s'éleve-t-il comme au temple de la Paix au-dessus du chapiteau des pilastres, de toute la hauteur de l'architrave & de la moitié de celle de la frise? Pourquoi cette énorme coupole qui paroit écraser le temple, parce qu'elle a une hauteur & une circonférence extérieure disproportionnée aux autres dimensions de l'édifice? Pourquoi la surface intérieure du tambour disposée en cône tronqué, ce qui met les pilastres dont elle est ornée hors d'à-plomb, & les fait pencher vers le centre? &c &c. On pourroit multiplier ces questions, & il seroit difficile d'y répondre de façon à justifier toute l'admiration des Anglois, & à sauver au chevalier Wren le reproche d'avoir souvent manqué de goût. Il a été grand géométre & habile architecte; il a érigé un vaste édifice noblement distribué; mais son temple est bien éloigné d'égaler St. Pierre de Rome, non-seulement par la grandeur & par la somptuosité de la décoration, puisqu'il n'y en a de nulle espece dans St. Paul de Londres; mais

mais encore du côté de l'obſervation exacte des bonnes régles, enfin de cet enſemble qui, malgré pluſieurs défauts, rend & rendra long-tems la baſilique du Vatican la merveille de l'univers „.

Un avis que les architectes ne doivent pas négliger, eſt celui qui regarde je ne ſais quelle ſimilitude qu'on remarque entre pluſieurs égliſes modernes & les ſalles de ſpectacle. On y apperçoit une légereté & ſi l'on veut une puérilité dans les ornemens & les décorations, indigne de la maiſon de Dieu. " Quant au goût actuel de décoration, tout le monde le connoit. L'Italie, & l'Italie ſeule eſt encore une bonne école pour cette partie. Les éleves qu'on y envoie ſe tiendront néanmoins en garde contre un certain papillotage de décoration théatrale qui, depuis le commencement de ce ſiecle s'eſt introduit à Naples, à Veniſe, & même un peu à Rome, quoique la pureté du goût s'y ſoutienne beaucoup mieux qu'ailleurs „.

Toutes ces obſervations ſont d'un homme de génie, qui a ſçu meſurer le mérite des temples ſur les régles de l'art, & l'état où étoit l'architecture dans les ſiecles de lumieres & de goût. Ses connoiſſances, la ſolidité & la ſureté de ſa critique paroiſſent également dans la diſſertation vraiment curieuſe *ſur les vrais deſtructeurs des grands édifices de l'ancienne Rome*, qui termine cet ouvrage.

J'aurois certainement tort ſi je relevois quelques fautes légeres dans d'autres vues que de contribuer à la perfection de cet excellent

traité. Elles ne sont pas de nature à pouvoir humilier l'auteur, ni à affoiblir l'idée qu'il a fait naître de ses lumieres & de sa maniere d'observer. Page 21 on croit voir une distinction entre *le courage par lequel les Romains parvenoient à la gloire, & la vertu par laquelle ils acquéroient de l'honneur*, & cette distinction ne paroît pas fondée. En bâtissant deux temples, *l'un à l'honneur, l'autre à la vertu*, Marcellus n'avoit point en vue les qualités morales des soldats, mais leur valeur, leur intrépidité, suivant l'ancienne signification du mot *virtus*.

Æneid. 2. *Dolus an virtus quis in hoste requirat?*

Page 130, l'auteur paroit regretter les anciens temples qu'on a détruits en exécutant à la lettre les édits des Empereurs, & croit que *c'étoit le tems favorable d'appliquer à l'usage du christianisme ce que le paganisme avoit de plus magnifique.* Mais il a trop bien prouvé qu'en fait de temples *le paganisme* n'a rien eu de *magnifique*; que le Panthéon est ce qu'il avoit de mieux en ce genre; que tous les anciens temples, faisant abstraction des accessoires, étoient très-petits & ne pouvoient suffire à la célébration des mysteres de la religion chrétienne, & contenir le peuple qui y assiste. A quelle fin eût-on donc pu laisser subsister cette multitude de petits bâtimens mesquins & informes qui n'étoient propres qu'à loger une effigie de Bacchus ou de Priape? —— Page 192, l'auteur suppose qu'Anthémius, architecte du temple de Ste. Sophie,

avec le génie dont il étoit doué, s'il avoit trouvé la bonne architecture florissante, eût changé le plan & les ornemens de ce temple : il donne même une idée de ce qu'il auroit imaginé, & cette idée est précisément celle que le Sr. Souflot a exécutée pour l'église de Ste. Genevieve à Paris. Cependant Mr. l'abbé M. ne cite ni cet édifice, ni l'architecte qui l'a dessiné. —— A la page 198, il est dit : entre les premiers architectes & les nôtres, *il s'est écoulé des milliers de siecles*. Cela sent un peu les calculs de Mr. de Buffon. Un *millier de siecles*, c'est cent mille ans, jusqu'où irons-nous avec *des milliers*? Je suis sûr que l'auteur a voulu dire *des milliers d'années*, & qu'il ne croit pas plus que moi aux chroniques des savans modernes. —— Page 263, après avoir justifié le Bernin sur l'imputation de l'affoiblissement de la coupole de St. Pierre, en creusant les piliers qui la portent, on ajoute qu'il résulte des Mémoires du marquis Poleni que les dommages qu'elle a éprouvés, ont été occasionnés par la foudre qui frappe fréquemment cette partie; par la précipitation avec laquelle elle fut construite sous Sixte V, & par les travaux de Maderne qui ont éprouvé bien des secousses. Mais Mr. Patte, continuateur du Cours d'architecture de Mr. Blondel, t. VI, p. 24 fait voir que ce désordre vient uniquement de ce qu'au lieu de prolonger les contre-forts jusqu'au dessus de la retombée des arcs doubleaux de la voûte, comme on prétend que Michel-Ange l'avoit proposé dans un de ses projets, Fontana,

chargé de la construction de cette partie, les a placés environ 9 pieds au-dessous. Mr. Patte entre là-dessus dans un grand détail; ses réflexions paroissent naturelles & vraies.

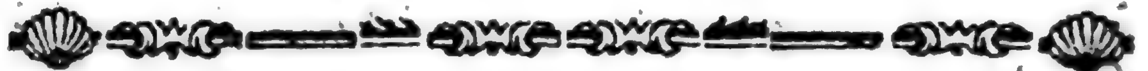

Remarques sur cette espece de paralysie des extrémités inférieures, que l'on trouve souvent accompagnée de la courbure de l'épine du dos, qui est supposée en être la cause, avec la méthode de la guérir : suivie de plusieurs observations sur la nécessité & les avantages de l'amputation dans certaines circonstances. Par Mr. Percivall Pott, de la société-roïale de Londres. Ouvrage traduit de l'anglois, avec des observations & des additions, par Mr. Beerenbroek, docteur en médecine, associé au collége-roïal des médecins & à la société-roïale de médecine d'Edimbourg. A Bruxelles, & se trouve à Paris chez Segaud, 1 vol. in-8°. de 99 pages.

LA maladie dont il s'agit dans ce traité, est une des plus graves & des plus difficiles à guérir. Les anciens s'en sont occupés sans avoir rien découvert qu'on pût regarder comme un remede digne de confiance; les modernes ne paroissent pas avoir eu plus de succès. " Hippocrate ordonne de violentes secousses, l'extension, le levier, &c. Il y en a parmi les modernes qui ont conseillé le suspensoire de Nuck, des corps de baleine & d'acier, &c. L'expérience a malheureusement prouvé que ces moïens sont bien loin de

répondre à l'attente que l'on s'en étoit formée ; & c'est peut-être ce qui a fait dire dernierement à un auteur, que c'étoit *une maladie si terrible que l'art n'offre encore aucune ressource contre elle, & que le meilleur parti à prendre est d'abandonner à la nature le sort de ceux qui en sont attaqués* „

Mr. Pott semble avoir été plus heureux ; on assure que des expériences multipliées autorisent la théorie qu'il établit de cette maladie singuliere, & les moïens qu'il suggere pour la combatre. Mr. Beerenbroek en traduisant un traité si intéressant, a rendu à l'humanité un service bien propre à contribuer à sa conservation.

Près de la moitié de ce volume est emploïé à l'examen de la nécessité & des avantages de l'amputation en certains cas. Mr. Bilguer, chirurgien au service du Roi de Prusse, a prétendu tout récemment que l'amputation dans presque tous les cas étoit inutile & condamnable. Son ouvrage traduit, commenté & reconnu bon par le célebre Tissot, a eu du succès. Mr. Pott essaie de le réfuter & d'établir l'utilité & la nécessité de l'amputation dans diverses circonstances : nommément dans la fracture composée, dans certaines especes d'écrouelles placées dans les articulations, dans quelques especes d'anévrismes, dans la carie de toute la substance de l'os.

Les raisons de l'auteur, les remarques que le traducteur y a ajoutées, m'ont paru dignes de la plus sérieuse considération ; mais je suis trop peu instruit de ces matieres pour

porter quelque jugement en leur faveur ou contre elles ; vu sur-tout les terribles conséquences qui résultent toujours de ces systêmes quand ils ne sont pas d'accord avec la nature. Il me semble néanmoins que si les pauvres mortels qui sont dans le cas de l'amputation, savent que Mrs. Bilguer & Tissot leur conseillent de conserver leurs membres, ils seront bien tentés de courir les risques de cette conservation. On diroit même presque, malgré les très-bonnes observations de Mr. Pott, que vû les divers sentimens des chirurgiens & des médecins, c'est le cas de décider la chose par l'axiome de droit, *melior est conditio possidentis.*

Nouvelle édition des Lettres édifiantes & curieuses, réunies aux Mémoires du Levant. Ouvrage en 24 volumes in-12, proposé par souscription.

Cette annonce est de l'éditeur, excepté les notes que j'ai cru devoir y joindre.

LES Lettres édifiantes & curieuses, avec les Mémoires du Levant, forment un recueil considérable & non moins intéressant pour ceux qui aiment les arts & les sciences, que pour les personnes pieuses qui conservent du zele pour les progrès de la religion (a).

(a) J'apprends que dans des vues sans doute très-pures, des philosophes s'occupent à élaguer cet ouvrage, & à le saupoudrer autant que sa nature le permet, de leurs idées favorites. Tout ce qui est *édifiant* doit disparoître, le *curieux* seul demeurera. Le bon moïen de faire

Cet ouvrage eſt encore très-recherché ; mais on ſe plaint qu'il devient fort rare & que pluſieurs des volumes qui le compoſent ſont aujourd'hui très-difficiles à trouver, & ſe vendent à un prix exceſſif. *Le 28e. volume in-12 ſe vend communément 12 livres, & s'eſt vendu juſqu'à 24 livres* ; c'eſt ce qui nous détermine à en donner une nouvelle édition.

Nous ne retrancherons rien d'eſſenciel de la premiere ; nous y ajouterons même beaucoup de Lettres & de Mémoires que nous nous ſommes procurés & qui n'avoient point encore paru ; & à l'aide de notes courtes & claires, nous rectifierons les erreurs que nous croirons dignes d'être relevées.

Cependant, pour la commodité du public, nous réduirons cette collection, aujourd'hui en 43 volumes, à 22 vol. au plus, parce que chacun de ceux que nous donnerons ſera d'environ 500 pages, & que le caractere que nous employerons, quoique très-liſible & pareil à celui du *Proſpectus*, ſera moins fort que celui de la premiere édition.

Afin de ne rien laiſſer à déſirer, autant qu'il eſt en nous, nous avons acheté tout ce que nous avons pu trouver de planches gravées ; nous ferons graver à neuf celles qui nous manquent, & retoucher toutes les anciennes.

Nous prévenons que nous changerons un peu l'ordre des Lettres, 1°. En les mettant ſelon leurs dates, ce qui ne s'eſt pas toujours fait dans la

---

faire évanouir cette pieuſe entrepriſe, c'eſt de reproduire l'ancienne collection de ces Lettres, d'en conſerver les détails également précieux à la religion & aux ſciences, & de diſpenſer les lecteurs qui aiment le vrai, de le chercher chez des gens où il devient méconnoiſſable lors même qu'ils n'ont pas jugé à propos de l'effacer tout à fait.

premiere édition. 2°. En réunissant & mettant de suite celles qui concernent une contrée : en sorte qu'on trouvera sans interruption, l'histoire naturelle, civile & religieuse des différens pays où les missionnaires ont séjourné.

Mr. de Fontenelle disoit des Lettres édifiantes & curieuses, que jamais ouvrage n'avoit mieux rempli son titre. On lui a effectivement donné beaucoup d'éloge, dont une partie se trouve consignée dans les Mémoires de l'académie des sciences & dans les œuvres de plusieurs savans célebres (a).

Nous ne répondrons ni aux injures contre les missionnaires, ni aux mauvaises plaisanteries que des écrivains aussi peu décens que peu vrais ont employées pour décréditer cette intéressante collection

---

(a) Mrs. de Buffon, de Mayran, Montesquieu, le Franc, &c, ont toujours parlé de ces Lettres avec éloge & les ont citées avec confiance; & ces témoignages valent bien celui de M^r. Paw, & de quelques autres ennemis déclarés de tout ce qui a quelque rapport avec le culte de Dieu. Des hommes qui joignent à la probité & à la religion l'expérience d'une longue demeure dans les païs où ils ont écrit, sont sans doute les plus croïables de tous les voïageurs; des hommes qui ont renoncé à tout intérêt terrestre, & sacrifié, suivant l'expression de l'Ecriture, la propriété même de leurs existences au triomphe de la vérité, sont nécessairement très-éloignés de la défigurer par des exagérations ou des fictions si ordinaires à ceux qui écrivent dans des régions lointaines. Le seul article sur lequel leur témoignage n'est pas toujours recevable,

Hominibus qui tradiderunt animas suas pro nomine Domini. Act. 15.

lection (a) ; mais nous profiterons, pour la perfection de l'ouvrage, des observations sages & des critiques raisonnables & fondées.

---

vable, est celui de la Chine, où ils ont erré par préjugé, séduits par les idées fausses que cette nation foible & arrogante s'étoit faite d'elle-même ; n'osant d'ailleurs pas s'expliquer sur divers objets, & cela, comme je l'ai observé, sous peine de mort ; & enfin jugeant 1. Mai p. 16. 17. la Chine par comparaison aux plages sauvages & aux peuples barbares qu'ils ont visités en Afrique & en Amérique.

(a) Faut-il s'étonner de l'ardeur qui anime les philosophes contre les travaux & les écrits de missionnaires ? Ce nom est une condamnation de fait du zele philosophique. Ces *précepteurs du genre humain*, qui dans le repos du cabinet, dans le sein d'une vie commode & délicieuse, fabriquent tant de brochures pour établir leurs dogmes & leur morale, se sont-ils jamais avisés de visiter un seul village pour porter leurs précieuses leçons à de pauvres cultivateurs ? Y a-t-il eu dans cette secte nombreuse qui couvre aujourd'hui la surface de l'Europe, un seul apôtre qui ait quitté sa patrie & sa famille pour combattre l'ignorance & la superstition, ces grandes ennemies de la philosophie, & faire briller la sagesse chez les Iroquois, les Hurons, les Cafres & les Cannibales ? Comment allier ce grand zele pour la *vérité*, pour *l'humanité*, cet enthousiasme de *bienfaisance*, cet *amour* véhément

pour

Conditions de la souscription.

On donnera 6 liv. en souscrivant, & ainsi de suite; 6 liv. à chaque livraison de trois volumes en feuilles, qui se fera au moins de trois mois en trois mois; & l'on recevra gratis *les trois derniers volumes, en présentant la quittance de la souscription, qu'on laissera alors au libraire.*

Chacun des volumes, quoique presque tous ornés de cartes géographiques & de planches relatives, pour la plupart, à l'histoire naturelle, ne sera donc que de 2 liv. pour les souscripteurs.

Ceux qui n'auront pas souscrit payeront chaque volume 2 liv. 10 sols. On promet la plus grande exactitude; & si le nombre des souscripteurs se trouvoit insuffisant pour cette entreprise utile, mais dispendieuse; par la voie des journaux on avertira les souscripteurs de retirer leur argent au bout de six mois que la souscription cessera d'être ouverte. On pourra souscrire dès le moment de la publication du Prospectus *jusqu'à la fin de Septembre de cette année, à Paris, chez J. G. Merigot le jeune, & à Liege chez Orval-Demazeau.*

---

pour ses semblables, avec tant d'indifférence & d'indolence?... Il faut donc nécessairement décrier & calomnier les missionnaires, vilipender & défigurer leurs ouvrages pour ôter la matiere d'un parallele humiliant & odieux.

Primæ lineæ Juris Ecclesiastici. Autore Francisco Georgio Ditterich, Juris Can. in cath. Argentoratensium universitate prof. pub. & ordin. sup. curiæ Alsatiæ advocato, Ser. Princip. Salm Salmensis regnantis consiliario aulico. Argentinæ, typis Levrault 1778, 1 *vol. in-8°* de 460 *pages. Se trouve chez l'imprimeur de ce journal.*

CEs principes du droit canon n'ont pas l'air de sécheresse & d'aridité, qui regnent ordinairement dans les livres élémentaires; l'auteur leur a donné un développement suffisant pour les faire lire avec intérêt. L'histoire qu'il y a adroitement mêlée & qui en fait un composé très-bien assorti de faits & de droit, attache singulierement le lecteur attentif & l'éclaire sur l'origine & le fondement de plusieurs loix, dont on ne connoit ordinairement que l'expression & l'effet. Quoique les vues de Mr. Ditterich se portent directement sur la jurisprudence canonique reçue en Allemagne, elles embrassent également celles des autres païs & sur-tout de la France, par les exceptions qu'il a soin de faire lorsqu'il y a quelque différence entre le droit germanique & le leur.

L'édition est belle & exécutée avec soin. Il y a néanmoins certaines manieres d'écrire, certaines abréviations qui embarrassent à la premiere vue, p. ex. *S. Pontifex*, ce qu'on

eſt tenté de lire *Sanctus Pontifex*, au lieu de *Summus Pontifex.*

Œuvres complettes de Mr. Falconet, publiées pour la premiere fois. A Pétersbourg. Se trouve à Liege chez Lemarié 1779. 2 vol. in-8°.

CE titre comprend une fauſſeté inſigne. Il y a pluſieurs années que les ouvrages de Mr. Falconet ſont imprimés; mais comme on ne les vendoit pas, on les a fait reparoître en y mettant un nouveau feuillet avec la date 1779, eſpérant ſans doute quelque choſe de l'illuſion de la nouveauté. Mais pourquoi les *œuvres complettes* de Mr. Falconet ne ſont-elles pas recherchées, malgré qu'elles ſoient remplies d'érudition & d'excellentes obſervations ſur les arts? Ne ſeroit-ce peut-être pas, parce que l'auteur, quelque mérite qu'il ait, prend un ton d'empire qui révolte les ames ſenſibles, & ſur-tout les artiſtes qui croient auſſi avoir quelque droit de juger les ſtatues. Je ne ſais ſi ma conjecture eſt fondée, mais voici un endroit que je prends au hazard. " Vous avez de l'éſprit, de ,, la vivacité, de la juſteſſe même quelques fois. ,, Vous cauſez fort agréablement, je ſais tout ,, cela; mais je ne ſavois pas combien vous ,, êtes obtus pour tout ce qui s'appelle pro- ,, duction du génie dans les beaux arts. Vous ,, êtes entré dans mon attelier, vous avez

„ regardé la ſtatue de Pierre I. (je ne vous
„ dis pas que vous l'aïez vue) & vous allez
„ par la ville ramaſſer & répandre des pau-
„ vretés; & cela me revient, parce que tout
„ revient. Par exemple, vous dites que la tête
„ du Héros eſt trop groſſe pour les jambes.
„ Savez-vous la proportion qu'il doit y avoir
„ entre une tête & une jambe? Savez-vous
„ quelle proportion les ſtatuaires grecs don-
„ noient à leurs chef-d'œuvres immortels?
„ Vous répondez que vous n'en ſavez rien,
„ & vous répondez juſte. Pourquoi donc par-
„ lez-vous de proportions? Oh! vous êtes
„ plus avancé que je ne croïois! Mais vous
„ n'êtes ni prudent ni honnête.... Une per-
„ ſonne reſpectable qui a vu mon ouvrage
„ avec une ſenſibilité attentive, a trouvé que
„ le col du cheval étoit, peut-être, d'un
„ quart de pouce trop gonflé par-devant, en
„ convenant cependant que beaucoup de
„ chevaux avoient le col fait ainſi. Vous
„ avez ſçu l'obſervation, & vous avez dit: Le
„ col eſt trop gros, & n'a point de propor-
„ tion avec la croupe. Quand vous viendrez
„ me voir, nous prendrons un beau cheval
„ & un compas, nous meſurerons ce col &
„ cette croupe, & vous verrez l'ineptie de
„ votre déciſion, mais ineptie à un point
„ que je vous défie d'imaginer. Cette même
„ perſonne reſpectable trouvoit les doigts de
„ la main étendue un peu trop écartés; ce
„ qui pouvoit être. Vous l'avez ſçu, & vous
„ avez dit: Il faut que les doigts ſe touchent.
„ Mon ami, cela feroit une main auſſi peu

„ spirituelle, aussi peu significative que votre
„ maniere de voir, de répéter & d'instruire.
„ Voïez comment d'une observation sensée,
„ on fait une grosse bêtise quand on répete
„ ce qu'on n'entend pas. &c &c „. Le titre de la lettre est: *Lettre à une espece d'aveugle.*

Mon cher compatriote &c.

Lorsqu'on écrit de la sorte, peut on espérer d'avoir beaucoup de lecteurs? Peut-on se flatter de vendre ses *œuvres* quelques *complettes* qu'elles soient?

Nucleus selectissimarum precum; autore Joanne-Antonio Kobrich, Eccl. paroch. Landsbergæ organæo. Augustæ-Vindelicorum, typis Rieger. 1778. 1 *vol. in*-12°. *de* 160 *pages. Se trouve à Luxembourg chez l'imprimeur du Journal.*

On ne pardonneroit sans doute pas à un organiste de paroisse de composer des livres, si ce n'étoit dans un genre assorti à sa profession & à son occupation habituelle. En célébrant sans cesse les louanges de Dieu par le chant & les accords de l'orgue, il est naturel qu'on prenne goût pour la priere, & si on vient à en apprendre de bien belles, il est naturel qu'on aime à les répandre. Or c'est ce qu'a fait Mr. Jean-Antoine Kobrich. Ses intentions sont certainement louables; le choix, la disposition, la combinaison des

prieres pourroient quelques fois l'être davantage. Sa Théologie eſt auſſi quelques fois en défaut. On trouve encore *l'officium immaculatæ conceptionis* avec les expreſſions condamnées à Rome, telles que celles-ci : *Domina* exaudi *orationem meam.* —— *Clara* lux *divina.*

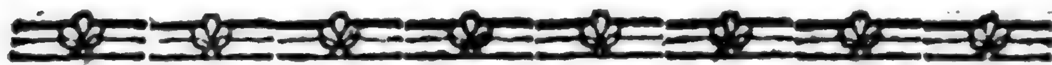

IL y a quelque tems qu'on ne ceſſe de nous parler des cryſtaux artificiels compoſés par un certain Mr. Achard. Le ſecret que la nature met dans ſes opérations, ſur-tout dans celles dont elle s'occupe dans ces laboratoires ſouterrains où elle n'admet point de témoins, m'avoit donné quelque défiance à l'égard de la nouvelle invention ; & quoique je fuſſe un peu humilié de trouver mon ſcepticiſme en oppoſition avec le ton ferme & aſſuré des journaliſtes, je commence preſque à croire que j'ai eu raiſon de ne point admirer d'abord les cryſtaux de la nouvelle fabrique ; car j'apprends que l'académie des ſciences a tâché en vain de vérifier le fait. Mrs. Briſſon, Cadet & de Fontanieu ont été nommés commiſſaires, & leur rapport n'eſt point du tout favorable à la découverte de Mr. Achard. Mr. de Fontanieu a eu pendant treize mois la conſtance de répéter toutes les douze heures l'opération qui devoit conduire au but déſiré, & il n'en a abſolument rien réſulté.

☞ *L'imprimeur de ce Journal avertit qu'on souscrit aussi chez lui, pour la nouvelle édition du* Dictionnaire historique, *& qu'il en distribue le* Prospectus *gratis.*

Orval-Demazeau, libraire sous la tour, vient de recevoir les 2, 3 & 4e. volumes du *Théâtre à l'usage des jeunes gens*, que j'ai fait connoître dans le J. du 15. Fév. 1780, p. 272.

Le mot du dernier Logogriphe est la lettre *T*.

Lecteur pourras-tu bien deviner mon essence?
Je suis (le croiroit-on?) & sans ame & sans corps;
Et c'est moi qui de tout donne l'intelligence.
Ma nature par-tout n'agit que par ressorts;
J'ai dans tous les palais ma plus noble séance;
Sans sortir du dedans, je m'exerce au dehors;
Aucun juge ne peut me forcer au silence,
Et sans force, souvent, je dompte les plus forts.
Aux humains tous les jours je rends mille services;
Le sexe fait de moi ses plus cheres délices;
Sans partage, je suis en mille endroits divers;
Vers le bien, vers le mal mon penchant est extrême;
Je nâquis au moment qu'on créa l'univers;
Personne ne dira qui je suis que moi-même.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 25 Avril.*) La princesse, dont une des Sultanes est accouchée le 21 du mois dernier, a été nommée Rebia. —— Le capitan-bacha fait armer une escadre de 7 vaisseaux de ligne & de quelques frégates, avec laquelle il doit passer incessamment en Morée, pour y châtier les Albanois-turcs qui y ont fait de nouveau une invasion & qui emportés par l'esprit de vengeance, ont achevé de saccager & de ruiner la ville de Patrasso, où ils ont commis mille excès de cruauté.

On se ressouviendra que depuis la mort de Kerim-Kan, Roi des Perses, ce malheureux roïaume est partagé en deux factions, dont l'une dispute le thrône au fils du défunt, héritier présomptif de la couronne. Zadic-Chan son concurrent, vient d'envoïer d'Ispahan en cette capitale Mehemed-Mirsa avec quatre Persans, chargés de remettre de sa part au Sultan une lettre, dans laquelle il prie Sa Hautesse de lui accorder sa protection dans la guerre qu'il se propose de faire au fils de Kerim-Kan; mais il ne paroit pas que la Porte y soit disposée. Le Prince Héraclius, Souverain de la Georgie, qui a aussi des vues hos-

tiles contre la famille du défunt, a envoïé ici un député pour le même objet. Il n'est pas vraisemblable qu'il puisse être mieux écouté que l'autre.

Le baron de Herbert, internonce de la cour de Vienne, a porté de vives plaintes au gouvernement à l'occasion des persécutions auxquelles sont exposés de la part du patriarche arménien ceux des Arméniens-catholiques, qui sont venus s'établir à Trieste, en exigeant d'eux des droits que leurs parens lui eussent païés, s'ils ne s'étoient pas expatriés. Le Reis-effendi, ou grand-chancelier, en a fait rapport au Grand-visir, qui a promis d'expédier des ordres en conséquence.

On se flatte de voir diminuer enfin le prix des vivres qui étoit excessif, par l'arrivée prochaine des bâtimens qui en sont chargés. —— L'intention de Sa Hautesse est qu'on fasse réparer les châteaux des Dardanelles, qui sont délabrés, & qu'il soit aussi formé un camp de 80 mille hommes dans les environs d'Andrinople.

Le Tefterdar, ou trésorier de la Porte en Crimée, aïant été rappellé de cette province & étant revenu ici, se rendit vendredi dernier en grand appareil chez le Grand-visir en conséquence de l'ordre qu'il en avoit reçu. Celui-ci l'accusa d'avoir communiqué à Gianakli-bacha le commandement qui avoit été donné par la Porte de l'arrêter, ce qui lui avoit fait prendre la fuite en Crimée auprès du Chan des Tartares; & il lui ordonna, malgré tout ce qu'il put alléguer pour sa justification,

ſion, de ſe rendre auprès du Grand-Seigneur, pour faire entendre ſes raiſons à S. H. Le malheureux Teſterdar s'étant acheminé vers le ſerrail, fut au moment qu'il y entroit arrêté par un bourreau, qui l'attendoit, & qui ſans autre forme de procès lui coupa la tête. Son corps a été expoſé trois jours de ſuite devant le ſerrail ſuivant l'uſage ordinaire.

On aſſure qu'on a trouvé dans les archives de la Porte une ancienne ordonnance, qui régle les limites au-delà deſquelles ne peuvent paſſer ni les vaiſſeaux de guerre, ni les corſaires des nations belligérantes dans les mers ottomannes; ce qui ne pourra que tourner à l'avantage des Puiſſances neutres.

Smyrne (*le* 10 *Avril.*) En conſéquence d'un ordre ſupérieur qui a été ſignifié au corſaire françois de laiſſer paſſer tranquillement le bâtiment marchand hollandois, commandé par le patron Mallaga, celui-ci eſt venu jetter l'ancre à notre rade, le 29 du mois dernier, ce qui a cauſé une joie générale parmi tous les négocians. Le corſaire eſt enſuite ſorti du golfe pour aller croiſer, mais peu s'en eſt fallu qu'il n'ait été enlevé par le bâtiment anglois l'Anglican, armé en partie en courſe & en partie pour le commerce, & il ne lui eſt échappé qu'en échouant ſur l'iſle Tino, où l'anglois auroit pu le brûler, ſi les habitans n'avoient prié ce dernier de ne pas le faire, vu qu'ils courroient eux-mêmes le danger de périr, & de voir leurs maiſons détruites par le canon. Le 1er. de ce mois, la frégate françoiſe la Mutine eſt arrivée ici de

Salonique, aïant sous son escorte 8 bâtimens marchands richement chargés & destinés pour Marseille. Le 5, cette frégate a appareillé pour les Dardanelles, d'où elle escortera jusqu'ici 9 bâtimens marchands venant de Constantinople, & 4 autres qui avoient fait partie du convoi que le chevalier de Forbin a escortés dans ces parages, mais qu'un furieux coup de vent avoit fort endommagés. Les frégates françoises la Sultane & la Flore mettront aujourd'hui ou demain à la voile aïant sous leur escorte 36 bâtimens marchands de la même nation. Elles se rendent d'abord à la Morée, où quatorze autres vaisseaux marchands les attendent & où la Mutine les rejoindra avec son convoi. Sur la route elles toucheront à Candie pour y prendre encore 12 bâtimens marchands de leur nation, & delà tout le convoi, consistant alors en 67 navires marchands, fera voile pour Marseille sous l'escorte des trois frégates susdites, dont la plus grande n'est que de 32 canons.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le* 10 *Mai.*) L'Impératrice aïant égard aux longs & fideles services du prince Wolkonski, général en chef & gouverneur-général de Moscou, vient de lui accorder la démission de tous ses emplois, en lui continuant les mêmes appointemens. Sa Majesté lui a fait remettre en outre une grosse somme d'argent. —— Sa Majesté a nommé une commission pour régler les limites

avec la Pologne du côté de Kiow. Elle sera composée de Mr. de Potemkin, commissaire-général, & de Mr. de Bulgakou, qui a accompagné le prince de Repnin en qualité de conseiller d'ambassade, à Varsovie, à Constantinople & au congrès de Teschen.

La débâcle des glaces a rendu notre riviere navigable depuis vendredi dernier; mais le passage entre Cronstad & Oranieboom est encore fermé par les glaces.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 15 *Mai.*) Le 8, fête de St. Stanislas, ce jour se passa fort tranquillement à la cour, le Roi ne voulant point recevoir de complimens publics à ce sujet; mais vers midi il se rendit avec une petite suite, dont étoit le prince-évêque d'Ermeland, à Marimont, où le comte Rzewuski, maréchal de la cour eut l'honneur de faire agréer un repas magnifique à son Souverain. Les chevaliers de l'Ordre de St. Stanislas assisterent pourtant selon l'usage à la Messe dans l'église de Ste. Croix. Plusieurs d'entr'eux qui n'ont pas donné leur contingent & rempli quelques devoirs ordonnés par les statuts, craignent que leurs noms ne soient rendus publics.

On parle de donner un coadjuteur au prince-primat du roiaume qui est quelquefois un peu malade; il en attend, dit-on, la permission du St. Siége pour déclarer son successeur qui ne sera connu que vers le tems de la diéte

qui paroit reculée jusqu'au mois de Septembre, & qui selon toute vraisemblance sera tenue sous le lien d'une confédération. Néanmoins les universaux pour les diétines sont déja expédiés aux différens palatinats.

Le prince Bieloselski, qui a été ici quelque tems, est parti pour Dresde, où il se rend en qualité de ministre de Russie à la cour de Saxe. On apprend de Versailles que Mr. Jakubowski, brigadier des armées du Roi de France, a été compris dans la promotion des maréchaux de camp.

Le Roi a reçu de l'Imp. de Russie un présent précieux, qui lui fut remis de sa part le 17 Avril par le célebre Mr. Salamel, professeur de Moscou. Ce présent consiste en un volume de parchemin fait de peau de vache, & sur lequel se trouve écrite la vie singuliere de Tamerlan, Empereur des Tartares, qui fut surnommé, comme on le sait, la *colere de Dieu*. Ce sont ses propres Mémoires qu'il avoit écrits lui-même en langue arabesque. Ce rare manuscrit fut découvert dans la grande bibliotheque de l'église de Sainte-Sophie, lorsque Mahomet II s'empara de la ville de Constantinople. Plusieurs autres manuscrits importans en furent sauvés en même tems, malgré la confusion, & transportés ensuite en Russie. Ce qui rend encore plus précieuse cette derniere piece, c'est que cette vie est écrite de la main de Tamerlan. On dit en général qu'elle contient des événemens très-singuliers.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 6 *Mai.*) Les embarras de la guerre n'occupent pas tellement le ministere, pour l'empêcher de songer à l'amélioration des affaires intérieures. Le décret suivant, que le Roi a rendu le 5 du mois dernier, en est la preuve. " Rempli constamment du
„ désir de soulager mes peuples bien-aimés
„ & d'avancer leur bonheur par tous les moïens
„ qui se présentent, ce seroit particuliere-
„ ment aujourd'hui que le Tout puissant vient
„ de manifester par l'heureuse naissance d'un
„ Infant, sa protection visible en faveur de
„ ma personne, de ma famille, & de tous
„ mes roïaumes, ma volonté roïale de pou-
„ voir consoler mes fideles sujets par la dimi-
„ nution & même par la suppression entiere
„ du fardeau dont ils sont chargés, si les né-
„ cessités de la guerre contre la Grande-Bre-
„ tagne n'y mettoient obstacle, en me for-
„ çant à me servir de tous les moïens, que
„ l'amour éprouvé de mes sujets peut m'offrir
„ ou permettre pour leur propre défense &
„ pour celle de l'honneur & des droits de
„ cette monarchie. Malgré une situation aussi
„ difficile, j'ai considéré, que les besoins &
„ les calamités de la guerre devant finir un
„ jour, il seroit juste & entierement con-
„ forme à ma prévoïance paternelle de me
„ procurer d'avance toutes les lumieres &
„ d'ordonner toutes les recherches, qui pour-
„ roient conduire au soulagement de mes

„ peuples & à l'adouciſſement de leurs peines
„ paſſées, ſans perdre de tems, d'abord que
„ l'heureux moment du retour de la paix ſe-
„ roit arrivé. Dans cette vue j'ai réſolu d'or-
„ donner, que dans chaque capitale de pro-
„ vince de ces roïaumes il ſe forme une
„ Junte, composée de l'intendant & tréſorier,
„ d'un régidor ou membre du corps munici-
„ pal, nommé par celui-ci à cet effet; d'un
„ individu zélé & intelligent, choiſi dans
„ le corps du peuple, par la ſociété écono-
„ mique de la province, ou à ſon défaut par
„ le corrégidor; & de l'adminiſtrateur-géné-
„ ral des rentes: Laquelle Junte appellant à
„ ſes ſéances & entendant, lorſqu'elle le ju-
„ gera convenable, le procureur-ſyndic & au-
„ tres perſonnes qualifiées, s'aſſemblera du-
„ moins une fois chaque ſemaine & exami-
„ nera mûrement & avec connoiſſance de
„ cauſe, s'il convient de faire quelques chan-
„ gemens, eu égard à la population, aux
„ productions, commerce & induſtrie du
„ peuple de la province, à leurs progrès,
„ leur accroiſſement ou leur décadence, l'état
„ & la méthode de leurs contributions; s'il
„ ſeroit avantageux d'y apporter quelque di-
„ minution ou ſurérogation, ſoit en la ſub-
„ ſtance ou dans les moïens; aïant toujours
„ en vue de combiner, autant que poſſible,
„ le ſoulagement de mes ſujets dans les pro-
„ vinces reſpectives, eu égard à leurs obliga-
„ tions envers la couronne, ainſi que le
„ paiement de leurs redevances & leurs au-
„ tres devoirs; le tout ſans préjudice de ce

„ qui me sera proposé en son tems, comme „ régle générale, par mon conseil de finance „ & salle de contribution unique. La même „ Junte examinera séparément les projets pour „ l'établissement de deux fonds de secours; „ l'un pour encourager & augmenter l'agri- „ culture & pour soutenir les cultivateurs mal- „ heureux; l'autre pour le même effet en fa- „ veur des arts & fabriques, pour en aug- „ menter le nombre, avancer leur perfection „ & leur débouché par le moïen du commer- „ ce : Elle devra proposer toutes les idées, les „ moïens & les régles qui s'offriront pour „ l'accomplissement de ces vues; & elle les „ remettra successivement entre vos mains, „ sans attendre que les trois points susdits „ soient entierement achevés, puisqu'il suf- „ fit qu'elle expose & envoie séparément son „ avis sur chacun d'iceux, d'abord qu'elle „ l'aura rédigé. De cette maniere la Junte „ d'état pourra aussi connoître progressivement „ les moïens, qui tendent au but proposé; „ & vous m'en rendrez compte, ensemble avec „ l'avis de ladite Junte d'état, pour prendre „ une résolution en conséquence. Vous au- „ rez soin de l'exécution de la présente; & „ vous expédierez les ordres & les avis né- „ cessaires à cette fin „.

Signé par S. M. au Pardo, le 5 *Avril* 1780; *& adressé à Dom Miguel de Muzquiz, (ministre & secretaire d'état au département des finances, du commerce, &c.)*

Le Roi a conféré le régiment vacant de Flandres, infanterie, au marquis Vanmarck, qui en

étoit lieutenant-colonel. Voici la principale partie de la promotion, que le Roi a faite à l'occasion de la naissance de l'Infant, fils du Prince des Asturies

Grands d'Espagne : marquis d'Almodovar avec le titre de duc, marquise de Cerralvo, marquis de Valmediano, comte de Murillo, comtesse de la Puebla del Maestre, prince de Montforte, comte de Bornos, marquis d'Albayda, marquis de San-Vicente, marquis de Guadalcaſar y Mejorada, comte de Castillejo, marquis de Vallecerrata, duc del Parque, duc de Gravina-Orsini, prince de Montbarey, comte de Glimes. Le marquis San-Felices, comte d'Alcolea, & le marquis de la Lapilla, ont obtenu les honneurs & le traitement de grand; Dom Pedro Rodriguez Campomanes & Dom Sebastien de Liano y la Quadra ont été décorés de titres de Castille.

Chevaliers de la Toison-d'or ; duc d'Osuna, comte d'Aguilar, duc de Hijar, prince de la Riccia, marquis de Guevara, marquis d'Ariza, duc d'Ayen, marquis d'Ossun, connetable Colonna, marquis de Belgida. Le comte de Castelblanco a été déclaré greffier du même Ordre.

Grands-Croix de l'Ordre de Charles III. L'archevêque de Valence; l'archevêque de Santiago; l'évêque de Salamanque, inquisiteur général, prélats; duc de Medinaceli, marquis de Belmonte, duc de Frias, comte d'Altamira, prince de Francavilla, duc d'Albuquerque, marquis de Castel-dosrius, marquis de Croix, Dom Louis de Cordova, duc de Crillon, marquis de Villel, comte de Lacy. Sa Majesté a disposé en même tems de 2 Croix pensionnées & ordinaires, qui vaquoient dans le même Ordre, & elle a créé 34 chevaliers surnuméraires sans pension.

Le Roi a de plus admis à des places en son conseil d'état trois de ses secretaires d'état; savoir, Dom Manuël de Roda, du département de grace & de justice; Dom Joseph de Galvez, du département des Indes; Dom Miguel de Muzquiez, du département des

finances. Sa Majeſté a nommé Dom Fernando de Magallon ſon miniſtre à la cour de Parme, conférant ſa place au conſeil des Indes à Dom Bernard de Yriarte, le plus ancien officier de la premiere ſecretairerie d'état; le poſte de ſon miniſtre à la cour de Florence à Dom Simon de las Caſas, officier moins ancien de la même ſecretairerie, & celui de ſon miniſtre à Coppenhague à Dom Ignacio-Maria de Corral. Elle a déclaré le marquis de Villena ſon grand-écuïer; & enfin elle a nommé 9 gentilshommes de la chambre avec exercice, & 9 avec entrée: les premiers ſont le comte de Bournonville, le marquis de Pennafiel, le comte de Salduenna, le duc de Grenada de Ega, le comte de Mora, Dom Victorio de Navia & Dom Domingo O-Reilly (ces deux derniers affectés au ſervice de l'Infant Dom Antoine), le comte de Cervellon, & le marquis de Caſtelar.

Pluſieurs particuliers ſecondent les efforts du gouvernement, pour maintenir la marine ſur un pied reſpectable: Dom Manuël Solis y Gorrais, ſeigneur de la terre de la Villa de las Navas, avoit offert ci-devant à S. M. la coupe des forêts qui s'y trouvent, & dont les arbres ſont très-propres à la conſtruction de vaiſſeaux: ce citoïen patriotique venant de renouveller la même offre, en ajoutant qu'il avoit déja établi des magaſins de bois pour en faire l'envoi au département de Cadix, le Roi a cru ne devoir pas ſe refuſer plus longtems aux preuves d'un dévouement

aussi généreux; & en conséquence tout le produit des forêts de cette terre servira à l'usage de la marine roïale.

On vient d'être informé par un courier extraordinaire expédié de Cadix, que l'armement & le convoi en sont enfin partis le 28 Avril avec un très-bon vent, au nombre de 144 voiles, dix-sept bâtimens marchands venant de la Méditerranée s'étant joints à lui le 26 Avril. En voici un état exact, ainsi que du corps-d'armée, qui y a été embarqué.

" Douze *vaisseaux de ligne*; savoir: le St. Louis de 80 canons, Dom Joseph Solano, chef-d'escadre; Dom Juan-Antonio Camino, capitaine de pavillon; le St. Augustin de 70, Dom Juan de Salabarria, brigadier; l'Arrogant de 70, Dom Philippe Lopez-Carrizosa, capitaine de vaisseau; le St. François de Paule de 70, Dom Domingo Grandellana, capitaine de vaisseau; le Gaillard de 70, Dom Joseph Zavala, capitaine de frégate; le Rusé de 64, Dom Estanislao Velasco, capitaine de frégate. (Ces vaisseaux composent la premiere division: les suivans forment la seconde). Le St. Nicolas de 80, Dom Juan Tomaséo, Chef-d'escadre; Dom Francisco Morales, capitaine de pavillon; le St. François-d'Assise de 70, Dom Joseph Domas; le St. Janvier de 70, Dom Felix Texada; le Velasco de 70, Dom Santiago Munnos de Velasco; le Guerrier de 70, Dom Fidel de Eslaba; le Dragon de 64, Dom Pedro Autran ,,.

" *Frégates*: la Ste. Cécile de 34, Dom Augustin Moncada; la Ste. Rosalie de 34, Dom

Antoine Tacon. Le chambequin l'Andaloux de 30, Dom Nicolas Macdonell, lieutenant de vaisseau : le paquebot le St. Gilles de 16, Dom Juan Aguirre, lieutenant de vaisseau: le lougre le Cornwallis de 10, Dom Antonio Vatezabel, enseigne de vaisseau „.

“ Les bâtimens du commerce & de transport sont au nombre de 83, sur lesquels on a embarqué les régimens du Roi, de la Couronne, de Soria, de Guadalaxara, d'Hibernie, d'Arragon & de Flandres, chacun de 2 bataillons, formant ainsi 14 bataillons de 8 compagnies de fusiliers, (chaque compagnie de 80 hommes), & d'une compagnie de grenadiers. Il faut y ajouter le second régiment de Catalogne, consistant en 2 bataillons de 8 compagnies de fusiliers & de cent grenadiers; en tout 11,460 hommes, y compris une compagnie de cent artilleurs. Des 42 navires marchands, dont la cargaison est estimée à 20 millions de piastres, 13 sont destinés pour la Havane, 16 pour la Vera-Cruz, 5 pour Montevidéo, 3 pour la Guayra, 2 pour Cartagene, 1 pour Lima, & deux pour la Louisiane.

Le comte de Florida-Blanca, premier secretaire d'état de S. M. Catholique, a écrit au comte de Rechteren, envoïé-extraordinaire de Leurs H. P. à Madrid, la lettre suivante, datée d'Aranjuez le 1 Mai 1780.

MONSIEUR,

Sa Majesté a appris, que la chaloupe d'un chebec, commandé par Dom Barthelemy Rossello, s'étant saisi d'un batiment hollandois

dois, nommé le Spaaren, capitaine Jean Tjeerds Wagenaer, sortant de Gibraltar, où il avoit débarqué un chargement de farine, qu'il conduisoit du Ferrol à Cadix pour le compte des pourvoïeurs de notre marine, ledit bâtiment a été mis en liberté sur la déclaration qu'il a faite; savoir, " qu'il avoit „ été pris sous le cap Spartel par le cor„ saire anglois, le Maidstone, qui l'avoit „ conduit à cette place „. Cependant on a des preuves, que le bâtiment a été rencontré à l'entrée du port de Cadix, aïant encore son chargement; que par conséquent la prétendue saisie par le corsaire anglois est une pure fiction, & l'introduction à Gibraltar du chargement de 5162 quintaux & un quart castillani de farine un vol manifeste, fait à la provision de la marine du Roi: Et, afin que de pareilles fripponneries soient punies & prévenues par la suite, Sa Majesté a ordonné, qu'on fît le procès audit Wagenaer, & que je vous en prévienne, afin que vous en donniez connoissance à Leurs Hautes-Puissances, auxquelles son ministre à la Haïe a ordre de se plaindre hautement d'un vol, qui ne devoit pas être le fruit des ménagemens, dont le Roi a usé envers le pavillon de la république: J'ajouterai que S. M. espere, que Leurs Hautes-Puissances, par le remede qu'elles y apporteront & par la punition sévere des coupables, lui épargneront de prendre par elle-même les précautions nécessaires pour réprimer des excès aussi crians.

J'ai l'honneur d'être &c.

De 38 navires hollandois, conduits & détenus à Cadix, 34 ont été relâchés, les papiers des quatre autres ſe trouvent encore entre les mains des Juges; mais juſqu'ici l'on n'a pas rembourſé le produit de la vente des cargaiſons de 17 de ces vaiſſeaux, dépoſé au tréſor roïal.

PORTUGAL.

Lisbonne (*le* 4 *Mai.*) Le comte d'Oyenhauſen, qui eſt au ſervice de notre cour, & qui a embraſſé la religion catholique en épouſant la fille du marquis de Lorna, a été nommé par la Reine ſon miniſtre à la cour de Vienne; il ſe mettra en route pour cette capitale le 15 de ce mois, tandis que D. Michel de Valenza, deſcendant de l'illuſtre famille de Bragance, eſt parti aujourd'hui pour Madrid, où il remplira le poſte d'ambaſſadeur de notre cour près de S. M. C.

On apprend de Macao, que l'Empereur de la Chine eſt mort : ce Prince, qui protégeoit les artiſtes & les ſavans européens, étoit, dit-on, ſavant lui-même & fort bon poëte : il avoit été viſiter les provinces éloignées de ſon roïaume; & on aſſure qu'il eſt mort de chagrin en voïant ſon peuple malheureux (a).

Comme

(a) Sauf tout l'honneur que nous devons à l'Empereur de la Chine, le parti qu'il a pris de *mourir de chagrin*, plutôt que de remédier *aux malheurs de ſon peuple*, paroit un peu étrange. Comme ces malheurs viennent en grande partie de la

Comme il est décédé loin de sa capitale, l'on craint que son successeur, qui est un de ses plus jeunes fils, n'y arrive pas assez à tems pour empêcher ses freres d'exciter des troubles dans l'empire (a).

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 10 *Mai.*) Le Roi, aïant tenu le 28 du mois dernier, chapitre de son Ordre des Séraphins, a nommé ensuite chevalier de celui de l'Epée M^r. de Celsing, son

---

de la forme de ce *paternel gouvernement* à coups de bâton, & plus encore de l'excessive population qui entasse ces paresseux & avides Chinois sur les bords des rivieres, pendant que l'intérieur des provinces sert de retraite aux tigres; il paroit que les moyens de corriger tout cela n'étoient pas hors du pouvoir de Sa Majesté Pekinoise Tandis qu'on nous renvoie sans cesse aux sublimes exemples des vertus chinoises, nous avons le plaisir de voir parmi nous des Princes qui *visitent aussi les provinces éloignées de leur royaume*; mais ils y trouvent des peuples heureux; ou s'ils ne les trouvent pas tels, ils ne s'avisent pas pour cela de *mourir de chagrin*; ils étudient la cause du mal, & y apportent le remede le plus prompt & le plus efficace qui soit en leur puissance.

(a) Admirable gouvernement, où la succession même au thrône n'est pas réglée d'une maniere bien affermie!... Et voilà cette Chine, vis à-vis de laquelle, si on en croit les philosophes, nous autres pauvres Chrétiens nous ne sommes que des barbares ou des imbécilles! Diverses réflexions dans le Journal du 1. Mai 1780, & autres cités là-même.

ſon envoïé-extraordinaire à la Porte ; & S. M. a déclaré Mr. Elie Schrœderheim, premier-ſecretaire d'expédition, héraut du roïaume. —— Hadgi Abderahman Aga, envoïé du Bey de Tripoli, qui a réſidé ici depuis le mois d'Août dernier, a eu le 21 ſon audience de congé du premier-miniſtre comte Ulric Scheffer : il partira dans peu pour Coppenhague ; mais il eſt encore incertain, ſi delà il ſe rendra en Hollande ou en Ruſſie, ſon maître paroiſſant lui avoir laiſſé le choix de ces ſortes de miſſions.

On voit ici la liſte ſuivante des étoffes fabriquées en cette capitale dans le courant de l'année 1779, ſavoir, étoffes de ſoie pour la valeur de 296,718 rixdalers ; draps de différentes ſortes pour 237,954 ; étoffes de laine de différentes ſortes pour 132,182 ; étoffes d'écorſe d'arbre pour 93,372. Rubans de ſoie & de laine pour 19,200 : en tout pour le montant de 821,895 rixdalers. Pendant le cours de cette même année il a été importé ici pour 250,000 rixdalers d'étoffes de ſoie étrangeres, dont les marchands qui les ont reçues, n'ont pu vendre la moitié ; & quant aux draps, bas & rubans étrangers qui ſont de contrebande, il n'eſt pas poſſible de ſavoir ce qui en a été introduit par fraude.

On continue de parler beaucoup dans le public du voïage qu'on prétend que le Roi doit faire l'été prochain.

DANNEMARCK.

Coppenhague (*le* 10 *Mai.*) La cour a accédé à la propofition de Sa Majefté l'Impératrice de Ruffie à l'égard d'une neutralité armée ; & en conféquence on eft occupé à prendre des mefures pour l'armement. Outre les quatre vaiffeaux de ligne & les deux frégates que l'on équipoit, la cour vient encore de mettre en commiffion les deux vaiffeaux de ligne le Jylland de 70 canons, & le Mars de 60, & on fe donne toutes les peines poffibles tant ici qu'en Norwege & dans les autres provinces de ce roïaume, pour recruter le nombre d'hommes néceffaires à cet armement. Deux de nos vaiffeaux de ligne, le Wagrien, cap. Bille, & l'Infœds, cap. Ritten, font paffés en rade famedi dernier. Le même jour le capitaine Ziervogel, commandant une frégate, a mis à la voile avec les officiers & les équipages néceffaires pour ramener ici les deux frégates qui fe trouvent à Frédericksham en Norwege.

Le vaiffeau de guerre ruffe, cap. Spendof, qui a hiverné ici, & la frégate de la même nation qui étoit de retour de Norvege où elle avoit été envoïée, ont mis hier à la voile pour fe rendre à Pétersbourg.

ITALIE.

Rome (*le* 15 *Mai.*) Comme la chaleur eft beaucoup augmentée, le St. Pere ne

fort plus le matin pour aller faire une promenade en carroſſe, comme il avoit coûtume; mais quand il a fini de donner ſes audiences publiques, il paſſe dans le jardin pour s'exercer par des promenades qui contribuent beaucoup à la conſervation de ſa ſanté.

Le courier qui par ordre de S. S. a conduit L. A. R. Mgr. l'Archiduc Ferdinand & Mad. l'Archiducheſſe ſon épouſe jusqu'aux frontieres de la Toſcane, a été gratifié de L. A. R. d'une ſomme de cent ſéquins & d'une montre d'or ornée de brillans.

Dans les excavations du Lateran on a trouvé un buſte d'enfant orné d'une cuiraſſe & d'un manteau. Son habillement le fait prendre pour un jeune Empereur; & les traits de ſon viſage lui donnent un air de Septimius Geta, ſur-tout quand on regarde la façon des lévres, qui reſſemblent à celles de Sévere ſon pere. On a auſſi découvert une petite ſtatue qui n'a point de tête, & qui repréſente un jeune homme avec une coupe & un autel embraſé, tenant dans ſa main gauche une corne d'abondance. Il n'a point de jambes, mais autour du cou il a deux ſerpens qui ſe réuniſſent ſur une boule ou petit bouclier. Dans d'autres excavations qu'a fait ouvrir le prince Sigiſmond Chigi dans le territoire de Porrigliano, de concert avec le comte de Nero, outre deux précieux buſtes repréſentant Antonin le Pieux & Fauſtine ſon épouſe, on a trouvé quelques morceaux d'albâtre & un ſuperbe lion de marbre de Paros, auquel il ne manque que les deux pattes de devant.

NAPLES (*le* 10 *Mai.*) Le 6, jour anniversaire de la fête de la translation du sang de St. Janvier, principal protecteur de cette ville, on fit la procession ordinaire composée de tous les Ordres religieux, du clergé, des bénéficiers, séminaires & chapitres, & qui fut suivie de la liquéfaction du sang de ce Saint à la grande satisfaction de tout le peuple (a).

Le capitaine du vaisseau tripolitain qui avoit été fait esclave l'année derniere par nos chebecs, & qui avoit obtenu sa liberté à la sollicitation de la Reine, est revenu ici, &

(a) Quand j'ai rédigé la petite dissertation sur la liquefaction du sang de St. Janvier, inserée dans le Journal du 15 Novembre 1779, je n'avois pas connoissance des Lettres d'un savant Protestant suédois, où on lit le passage suivant que l'on pourra ajouter à la page 411. " Vous vous attendez que je n'oublierai pas St. Janvier, patron de Naples. Nous avons plusieurs fois assisté à la cerémonie de la liquefaction de son sang, d'aussi près qu'il étoit possible, étant recommandés au cardinal & au prince depositaire de la clef de l'armoire qui renferme la phiole célebre. Quand on l'en a tirée, nous avons vu au fond une masse dure & coagulée, qui un jour s'est fondue & est devenue fluide en 16 minutes, & un autre jour en 7 minutes. Il nous fut permis de toucher la phiole, pour nous convaincre de la merveille. Comment s'opere t-elle? Est-ce du sang? N'en est-ce pas? Je ne le peux dire avec certitude. Je n'y ai remarqué aucune fraude, à moins qu'on ne donne ce nom aux secousses & aux renversemens reiterés en la montrant au peuple ". Lettres de Mr. Bioernstahl. Lett. 24 datée de Naples le 21 Septembre 1771.

a apporté à Sa Majesté pour présent plusieurs animaux rares d'Afrique & quelques tapis d'un travail singulier.

BOLOGNE (*le* 11 *Mai.*) La nuit du 9 vers la 8^e^. heure italienne, on a ressenti ici une violente secousse de tremblement de terre, accompagné d'un bourdonnement, de chocs & d'ondulation; elle fut suivie vers la 9^e^. heure d'une autre petite secousse avec ondulation; mais l'une & l'autre n'ont causé aucun dommage. Le brouillard qui s'éleva de la terre après le tremblement, semble avoir un effet des vapeurs & exhalaisons produites par le bitume, le soufre & autres matieres enflammées dans son sein.

GENES (*le* 12 *Mai.*) Il s'est répandu depuis quelque tems en cette ville des pieces de fausse-monnoie sous la forme des nouveaux écus de France. Elles sont composées de marcassite avec un mélange d'étain, de plomb & autres métaux; & afin que chacun puisse se mettre au fait de les distinguer des véritables écus, on avertit que les faux sont en grande partie datés des 1767 & quelques-uns de 1768, avec l'empreinte de Louis XV, Roi de France, aiant la tête & le col nuds. De l'autre côté sous l'écusson ou les armes de France & sous le lien qui joint les branches d'olivier qui les environne, entre le mot *Domine* & le mot *Benedictum*, on voit la lettre majuscule *L*; & dans le contour, au lieu des paroles *Domine salvum fac Regem*, il y a une petite ligne plus noire, indiquant l'union des deux parties de la forme dans laquelle on a

jetté la composition pour faire la monnoie. Dans quelques-uns de ces écus on voit une ligne limée. Leur superficie est d'une couleur plus sombre que celle des vrais écus, & elle est remplie de petites cavités & élevations qui indiquent des grains de sable dont la forme est composée; & si on jette ces pieces avec force sur un corps dur, elles se rompent en plusieurs morceaux.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 15 *Mai.*) L'Empéreur a pris sa route sur Brody & Kiow pour se rendre à Mohilow; on croit qu'il est actuellement à Lemberg. Ce Monarque, qui voïage encore sous le nom d'un comte de Falkenstein, est accompagné du général-major de Browne, fils du comte de ce nom, général en chef & gouverneur-général de la Livonie, du colonel de Zechenter & du lieutenant-colonel de Lange. Sa Majesté sera reçue par le feld-maréchal comte de Romanzow-Sadunanskoy. On assure que cet auguste Voïageur fera de grandes largesses dans ce païs, & remettra à plusieurs magnats polonois des diplômes de princes, ou de comtes du St. Empire-Romain. La livrée avec laquelle il paroîtra à Mohilow lors de son entrevue avec l'Impératrice de Russie, est de la plus grande magnificence. Le 10 Mde. l'Archiduchesse Marie est revenue de Presbourg en cette résidence avec le duc de Saxe-Teschen son époux. Le 11, S. E. Mr. le comte Auguste de Seilern, président du

haut tribunal de justice, y présenta avec les formalités d'usage en qualité de président Mr. le comte Léopold de Clary-d'Aldringen, ci-devant vice-chancelier de Boheme & d'Autriche, que l'Impératrice a nommé à ce poste.

On apprend de Gratz que Mr. le baron François de Riese, chevalier de l'Ordre militaire de Marie-Thérese, lieutenant-feld-maréchal & propriétaire d'un régiment d'infanterie, a été présenté le 6 à la chancellerie de guerre en qualité de commandant-général de l'Autriche-intérieure, à la place de feu le baron de Lietzen.

BERLIN (*le* 19 *Mai.*) Le Roi, après avoir fait le 1. de ce mois la revue particuliere des régimens en garnison à Potzdam, en arriva le 5 au matin au château de Charlottenbourg, où S. M. fit aux officiers-généraux de notre garnison l'honneur de les admettre à sa table; le lendemain à 6 heures du matin elle se rendit au parc & y fit la revue particuliere des régimens d'infanterie de Bornstædt, de Braun, du prince Frédéric de Brunswick, de Ramin, de Woldeck, de Thuna, & de Pfuhl, sur l'état desquels elle témoigna sa satisfaction au lieutenant-général de Ramin, notre gouverneur, & aux autres commandans respectifs. Notre Monarque fit ensuite une visite à la princesse Amélie, sa sœur, & dîna de nouveau à Charlottenbourg avec ses généraux & ministres. Le 7 S. M. fit également dans le parc la revue des régimens de cavalerie, qui composent notre garnison; & dont elle ne marqua pas moins de contentement; après quoi

elle est retournée à Potzdam. Elle n'a été accompagnée dans ces revues, outre ses aides-de-camp, que par le prince-regnant d'Anhalt-Cœthen, qui est à son service en qualité de général-major de cavalerie. La revue générale des régimens étrangers à Potsdam aura lieu les 17 & 18 de ce mois; à Berlin le 21, & deux jours suivans; ensuite successivement près de Magdebourg, près de Custrin, près de Stargardt en Poméranie, près de Graudentz dans la Prusse-occidentale, & près de Kœnigsberg dans la Prusse-orientale; mais S. M. n'assistera point à cette derniere. On parle d'un voïage, que le Prince de Prusse fera au mois de Septembre prochain à Pétersbourg, où S. A. R. fera quelque séjour

Une partie des fiefs, qui composoient le comté de Mansfeld, & qui ont été ouverts par l'extinction des héritiers mâles de cette Maison, se trouvant sous la suzeraineté du Roi, S. M. en a fait prendre possession par le conseiller de guerre Gueintzius; mais il n'a pas été envoïé d'escadron de cuirassiers pour cette occupation, ainsi qu'il a été dit par erreur. *

* 15 Mai 1780, p. 147.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 25 *Mai.*) Le gouvernement de l'hôpital de Greenwich, ou des invalides de la marine, ainsi que la place de représentant pour Plymouth sont devenus vacans par la mort de sir Charles Hardi, qui le soir du jour même qu'il avoit hissé à Portsmouth son pavillon à bord du Victory, fut

attaqué d'une inflammation d'entrailles, à laquelle il ſuccomba le lendemain matin dans la 67^{e}. année de ſon âge, regretté de ſa patrie pour les longs ſervices qu'il lui a rendus. Le 20 avant que le Roi retournât à Kew, le comte de Sandwich, premier commiſſaire de l'amirauté, eut une audience de S. M. dans ſon cabinet; après laquelle l'on apprit, qu'elle avoit nommé pour ſuccéder au feu chevalier Hardi dans le commandement de la grande flotte, deſtinée à croiſer dans la Manche, l'amiral François Geary. Cet officier, qui n'a pas ſervi ſans réputation dans la derniere guerre, a vécu depuis ce tems dans la retraite à ſa terre de Polesden au comté de Surrey: il eſt actuellement dans la 70^{e}. année de ſon âge, & précede immédiatement ſur la liſte de nos officiers-généraux de marine le chevalier Rodney, en qualité d'amiral du pavillon blanc, grade qu'avoit auſſi feu ſir Charles Hardi. L'on dit, qu'avant de le choiſir, le commandement en chef de la flotte avoit été offert aux vice-amiraux Mann & Barrington; mais qu'ils ſe ſont excuſés de l'accepter: le dernier néanmoins commandera, dit-on, en ſecond ſous Mr. Geary, aïant ſous lui le vice-amiral Darby & les contre-amiraux Digby & Roſs. Le capitaine Kempenfeld, capitaine de pavillon du vaiſſeau la Victoire ſous l'amiral Hardi, conſervera ce poſte ſous M^{r}. Geary.

Voici la liſte authentique des vaiſſeaux de guerre qui ſe trouvent à Spithead & qui compoſeront la grande flotte, deſtinée pour croi-

ſer

ser dans la Manche, savoir, la Victoire, le Britannia & le Roïal-George, tous trois de 100 pieces de canon; le Duke, le Formidable, le Namur, l'Océan, l'Union, le Barfleur, le Prince-George & le Queen, tous de 90; le Foudroïant, la Princesse-Amélie & le Gibraltar de 80 pieces; le Marlborough, l'Alexander, le Dublin, la Fortitude, le Culloden, le Vaillant, le Courageux, l'Arrogant, l'Alcide, le Cumberland, la Bellone, l'Alfred & le Monarch, chacun de 74 pieces de canon; la Diligente, la Princesse & le Monarque, (tous trois prises espagnoles) de 70; l'Inflexible, le Monmouth, le Nonsuch, le Prince William, (prise espagnole) le Prothée, le St. Alban & le Buffalo, chacun de 64; le Chatham, l'Isis, le Jupiter, le Portland & le Warwich, tous de 50. En tout 42 vaisseaux de ligne,

De par le chevalier James Marriot, juge de la haute cour de l'amirauté en Angleterre, il a été publié l'ordonnance suivante: *Qu'après chaque déclaration, qui sera présentée par un réclamant neutre pour preuve ultérieure de sa propriété, il sera fait un serment par le réclamant, pour affirmer, que les divers effets réclamés, appartenoient au réclamant, au tems de l'embarquement, comme aussi au tems qu'ils ont été pris, & encore actuellement, & qu'ils lui auroient de même appartenu, en cas que ces effets n'eussent point été arrêtés & pris, & qu'ils appartiendront encore au réclamant, lorsqu'étant rendus, ils arriveront & seront déchargés dans le vrai*

port de leur destination, & qu'au tems & lieu que lesdits effets seront vendus ou qu'on en disposera autrement, ils sont seulement pour le compte & le profit dudit réclamant, & que ni le Roi françois, ni le Roi d'Espagne, ou quelque personne domiciliée dans leurs païs & possessions, ni quelque habitant des colonies angloises de l'Amérique en rébellion, ni leurs facteurs ou agens, ni aucune autre personne quelconque, autre que le dit réclamant, n'a ou n'a eu au tems susdit aucun droit, propriété ou intérêt aux dits effets, ou n'en aura jusqu'à ce qu'ils auront été vendus ou qu'il en sera disposé autrement: & qu'ainsi ils sont uniquement pour le véritable compte du réclamant.

La gazette de la cour du 16 contient l'extrait suivant d'une lettre du vice-amiral sir Peter Parker, commandant en chef des navires & bâtimens de S. M. à la Jamaïque, à Mr. Stephens, datée à bord du Salisbury dans le port du Port-Roïal, le 7 Avril 1780.

Le 15 du mois dernier, la Pallas envoya ici un navire espagnol de 20 canons, chargé de deux mille cent quintaux de poudre, & de quelques pieces d'artillerie, destinées pour les places où il y a garnison espagnole. Le 25 du même mois, le Janus arriva très-endommagé dans ses agrès & sa caréne, avec une relation du capitaine Cornwallis, que le 20 du passé au matin, à la hauteur de Monti-Christi, il apperçut quatre vaisseaux de ligne françois & une frégate, ayant sous leur convoi un nombre de navires marchands. Nos vaisseaux le Lion de 64 canons, le Bristol de 50, & le Janus de 44, formerent la ligne à l'avant & furent chassés par les François, avec lesquels com-

mença sur les 5 heures une canonade, qui dura toute la nuit; l'ennemi n'ayant pas choisi de se placer à côté de nos vaisseaux, quoiqu'il le fût en son pouvoir. La matinée du 21 fut calme, & le Janus étant près du commodore françois, soutint un feu constant & bien dirigé, qui l'obligea de prendre l'avantage d'un peu de vent pour se retirer, avec la perte de son mât de misaine & de celui de petit perroquet. Le Lion & le Bristol allerent avec leurs chaloupes au secours du Janus, ce qui occasionna un feu général pendant deux ou trois heures. Les ennemis employérent le reste du jour à réparer leurs dommages, & précisement avant le coucher du soleil, ils firent encore voile derriere nos vaisseaux; mais la canonade n'eut pas lieu comme auparavant la nuit entiere. Le mercredi 22 au point du jour, le capitaine Cornwallis apperçut trois voiles sous le vent, & reconnut ensuite que c'étoient le Rubis & les frégates le Niger & la Pomone. Les François serrerent immédiatement le vent, & le capitaine Cornwallis les chassa pendant cinq heures; mais ils éviterent le combat, nonobstant que le Janus étoit désemparé, & que le capitaine Cornwallis n'avoit seulement que deux vaisseaux de 64 canons & un de 50 à opposer aux 4 vaisseaux de ligne ennemis de 74 canons chacun, sous le commandement, en cas que j'aie été bien informé, de Mr. de la Motte-Piquet. Les noms des navires françois sont l'Annibal, le Héros, le Vainqueur, le Diadême & la frégate l'Amphitrite. Les François tirerent avec si peu de justesse qu'il n'y eut seulement que 12 hommes de tués & blessés sur nos trois navires. La bonne conduite & l'intrépidité du capitaine Cornwallis & de tous les officiers & équipages sous son commandement donnera, je me flatte, une entiere satisfaction à leurs Seigneuries &c.

Lettre d'un officier de la marine angloise, écrite dans la baie du carénage de Ste. Lucie le 28 Mars.

Sir George Rodney étant arrivé depuis quelques jours à la Barbade avec quatre vaisseaux de ligne,

gne, une frégate & une chaloupe, l'amiral Hyde Parker nous détacha immédiatement pour lui porter des dépêches. A notre arrivée à la Barbade, nous y trouvames sir George à terre fort indisposé de la goute : il avoit fait transférer son pavillon du Sandwich à bord d'une petite chaloupe, ayant envoyé ce vaisseau en croisiere avec l'Ajax, le Terrible, le Montague & l'Intrépide, dans l'espérance d'intercepter un convoi françois sous l'escorte de 4 vaisseaux de ligne, qui étoit attendu à toute heure. L'amiral Hyde Parker avoit aussi détaché 4 vaisseaux sous les ordres du commodore Collingwood, pour attendre la même flotte au vent de la Martinique. Le commodore apperçut une flotte; mais, lorsqu'il s'en approcha, il se trouva chassé par 14 vaisseaux de ligne françois & 6 frégates : le commodore fut donc obligé de virer de bord; & il manqua de perdre celui de ses vaisseaux qui faisoit la queue; mais la nuit étant survenue le commandant françois fit le signal de rejoindre à tous ses vaisseaux, qui donnoient chasse. Le 22 Mars, en retournant de la Barbade à Ste. Lucie, nous rencontrames le commodore & le joignimes à la hauteur de cette derniere isle. Il fit rapport à l'amiral Hyde Parker de ce qui lui étoit arrivé; surquoi celui-ci attendit durant deux jours les vaisseaux de sir George Rodney, d'autant plus que le commodore Collingwood lui avoit envoyé à la Barbade avis du gros renfort, que les François venoient de recevoir : mais vraisemblablement il leur aura été impossible d'atteindre cette isle, vu que jusqu'ici nous n'en avons encore aucune nouvelle. L'amiral Parker, sur la réception des dépêches que nous lui apportames de la part de sir George, ordonna le 23 à toute la flotte d'entrer dans la baie du Gros Islet de Ste. Lucie, où nous nous formames en ligne de bataille à l'entrée de la riviere, nos forces consistant alors en 16 vaisseaux de ligne, un de 50 canons, deux frégates, & 4 chaloupes. Le matin suivant, 24 Mars, nous découvrimes une grosse flotte, qui faisoit le trajet vers nous de la Martinique; &, lorsqu'elle se fut approchée de plus près, nous

pumes compter de Ste. Lucie 25 vaisseaux de ligne, 6 frégates, & une chaloupe. Vers les 9 heures il fut fait signal de la Vigie de l'Isle, qu'on appercevoit plusieurs voiles au vent de la flotte françoise, qu'on prenoit pour un convoi de bâtimens de transport &c, attendu de la Barbade. Cet avis, comme on peut aisément l'imaginer, ne manqua pas de nous causer de l'inquiétude, voyant les ennemis maîtres de la mer, & deux de leurs plus gros vaisseaux serrant de près notre convoi. L'amiral fit sur le champ le signal du conseil pour tous les capitaines; surquoi il fut résolu dans l'instant & unanimement de prendre le large. Jamais joie fut plus grande que celle que cette résolution causa à toute la flotte: les cables furent coupés immédiatement; & un ciel des plus sereins favorisa le beau coup d'œil, que cette flotte, appareillant tout à coup & dans le meilleur ordre possible, nous fournit à notre bord, notre vaisseau se trouvant au vent. A peine avions-nous été une heure & demie sous voile, qu'à notre grand étonnement nous vimes toute la flotte françoise, qui avoit le vent de nous, & qui avoit presque joint nos bâtimens de transport, virer de bord & nous laisser bientôt dans la possession paisible du convoi, qui consistoit en 31 vaisseaux de transport, ayant plusieurs régimens à bord, sous l'escorte de la seule frégate, le Pégase, capitaine Bazely (de 28 canons). Il n'est pas difficile de concevoir leur joie à notre vue. Après que nous les eumes joints, l'amiral fit le signal de les conduire à la baie du carénage, un peu sous le vent du Gros-Islet, où nous mouillames avec eux en sureté vers les deux heures; & peu après nous les touames plus avant dans la baie. Le 25 la flotte françoise fit une seconde apparition & s'avança jusqu'assez près de nous; mais elle ne se hazarda point à rien envoyer contre nous, respectant trop nos deux batteries, l'une de six, l'autre de deux pieces de canon, ainsi que la disposition de nos frégates le Lévrier & le Pégase à l'entrée de la baie.

Il paroit en ce moment une gazette extraordinaire,

traordinaire, contenant une lettre de l'amiral Rodney & la relation d'un combat donné le 17 Avril entre 20 vaisseaux anglois, & 23 françois sous les ordres de Mr. de Guichen. Mr. Rodney n'a pris aucun vaisseau françois, mais il regarde sa victoire comme pleinement constatée par la retraite de la flotte ennemie. Nous donnerons le détail de cette affaire l'ordinaire suivant.

FRANCE.

PARIS (*le* 25 *Mai.*) Mſgr. le comte d'Artois déroge à l'usage d'attendre que les Princes aient 7 ans pour les retirer de la premiere éducation des femmes; il a décidé que Mſgr. le duc d'Angoulême passera aux hommes, lorsqu'il aura 5 ans accomplis, le 6 Août. En conséquence l'on dispose ce qui est nécessaire à cet effet. Le jeune Prince aura 6 des gardes du corps de Mſgr. le comte d'Artois affectés à sa garde. Mr. l'abbé Guénée, connu par les *Lettres de quelques Juifs portugais à Mr. de Voltaire*, est nommé précepteur. Le gouverneur, Mr. le marquis de Sérent, & les sous-gouverneurs, Mrs. les vicomtes d'Arbouville & de la Bourdonnaye, sont nommés depuis longtems.

Le Roi a accepté pour son service l'offre que lui a faite Mr. le cardinal de Rohan de lever un régiment dans la souveraineté de son évêché, il s'appellera probablement régiment de Strasbourg; un cardinal en devient colonel. —— Mr. Bertin a donné sa démission

& il lui est accordé pour sa retraite, en qualité de ministre & secretaire d'état, 40 mille livres de pension, dont 20 reversibles à Mde. la comtesse de Blette sa niéce; sa charge de secretaire d'état, que l'on disoit être une cinquieme roue à un carrosse, sera éteinte; le département se partage entre les autres secretaires d'état, le directeur-général des finances & le directeur-général des bâtimens qui a les manufactures de porcelaine. Il vend, avec l'agrément du Roi, la charge de grand-tresorier de l'Ordre du St. Esprit, dont le cordon & la plaque sont réversibles de Mr. de Sartine à Mr. le garde-des-sceaux, Mr. Amelot ne désirant l'honneur de cette décoration que par les preuves de noblesse requises. Mr. Bertin continuera d'assister au conseil; mais l'on croit néanmoins que Mr. Amelot ne tardera pas à être fait ministre d'état. Le district des haras du roïaume, qui étoit du département de Mr. Bertin, passant à celui de la guerre, Mr. le prince de Montbarey charge de ce détail Mr. le prince de St. Maurice son fils.

L'assemblée du clergé qui se tient tous les 5 ans, s'ouvrira le 29 de ce mois. L'évêque de Blois doit faire le discours de l'ouverture.

Députés de l'assemblée générale du clergé.

Archevêques.	*Députés du second ordre.*
De Rouen, pour	Paris l'abbé de Chevreuil.
De Reims, pour	Rouen l'abbé de Bridele.
D'Aix, pour	Sens, l'abbé de Robbien.
D'Auch, pour	Tours l'abbé de Hercé.
De Toulouse, pour	Reims l'abbé de la Sar.
D'Arles, pour	Bourges l'abbé de Calar.

Evêques.

Evêques. *Députés du second ordre.*

De Blois, pour Alby l'abbé d'Alaia.
De Macon, pour Bourdeaux l'ab. de Beauregard.
De Nevers, pour Auch l'abbé de Mongremir.
De Dol, pour Narbonne l'abbé de Baſtigny.
De Clermont, pour Toulouſe l'ab. de Colbert.
De Caſtres, pour Arles l'abbé du Leu.
D'Agen, pour Aix l'abbé de Forbin.
D'Agde, pour Vienne l'abbé de St. Albin.
De Valence, pr. Embrun l'ab. de Bourdonnage.
De Vence, pour Lyon l'abbé de Guemaduc.

Agens généraux.

L'abbé de Périgord,
L'abbé de Boiſgelin.

La commiſſion contre les moines n'aura pas lieu dans cette aſſemblée du clergé; mais il y a, comme nous l'avons dit, une déclaration du Roi qui autoriſe les archevêques & les évêques de réunir toutes les communautés religieuſes qu'ils jugeront être dans le cas. Cette aſſemblée ne ſera pas auſſi tumultueuſe qu'on ſembloit l'appréhender. Les difficultés ſont applanies, & le miniſtre des finances a été invité à dîner chez Mr. l'archevêque de Paris. Ce prélat vient de remporter une victoire complettte. Il s'étoit toujours oppoſé à la tranſlation des Cordeliers au couvent des Céleſtins, dont l'Ordre eſt aboli. Le motif de ſa réſiſtance étoit fondé ſur ce que la Puiſſance eccléſiaſtique n'avoit point concouru à l'extinction de cet Ordre; ainſi les PP. Cordeliers reſteront dans leur antique domicile. Ce digne archevêque toujours prompt à s'alarmer ſur tout ce qui eſt relatif à la religion,

vient d'obtenir encore un petit triomphe, car c'est, dit-on, à sa sollicitation que la police a suspendu la représentation *de la veuve du Malabar*. Comme cette veuve qui fait le sujet de cette piece, est exposée aux attaques d'un prêtre Bramine, on a craint que le public n'en fît une comparaison scandaleuse. Ainsi malgré les progrès de la philosophie, malgré les assauts livrés à la religion, il reste toujours sur la brêche de zélés défenseurs.

Du Cap-françois de saint-Domingue, le 31 Mars.

L'escadre du Roi, aux ordres du sieur de la Motte-Piquet, chef-d'escadre des armées navales, composée des vaisseaux l'Annibal & le Diadême de 74 canons, le Réfléchi de 64 & l'Amphion de 50, (ces trois derniers commandés par le commandeur de Dampierre, le Sr. Cillart de Suville, & le Sr. de Saint-Cézaire, capitaines de vaisseau), avoit appareillé le 13 Mars de la rade du Fort-roïal de la Martinique, emmenant sous son escorte un convoi considérable de navires de commerce, qui devoit se rendre à Saint-Domingue.

Le Sr. de la Motte-Piquet, présumant qu'il pourroit y avoir à Porto-Rico des navires espagnols destinés pour les isles de Sous-le-vent, détacha la frégate l'Amphitrite, commandée par le chevalier de Langan-boisfévrier, capitaine de vaisseau, pour offrir la protection de l'escadre aux navires, qui pourroient se trouver dans les ports de cette isle; & quatre bâtimens très-richement chargés s'y rangerent sous l'escorte de l'Amphitrite.

Le 19 à 11 heures du soir, étant environ à 7 lieues de distance de la Grange, (isle Saint-Domingue,) le Sr. de la Motte-Piquet eût connoissance, dans la partie du nord-ouëst, de trois bâtimens qui faisoient des signaux. Il fit à son escadre celui de se préparer au combat, & au convoi celui de forcer de voiles, & de gagner la terre; ce qui fut exécuté. Ces premiers signaux furent suivis immédiatement de celui de donner chasse aux bâtimens découverts. Le 20 au point du jour, on distingua clairement 3 vaisseaux de ligne & 2 corvettes; mais le calme ne permit pas de les joindre. Ce ne fut qu'à 5 heures du soir, que le vaisseau l'Annibal, monté par le Sr. de la Motte-Piquet, qui avoit eu la supériorité de marche sur les autres vaisseaux de l'escadre du Roi, parvint à se trouver à la portée du canon des trois vaisseaux chassés, qui furent reconnus pour être ennemis; & il engagea le combat, en faisant feu contre les trois jusques à 11 heures du soir, que le Diadême & le Réfléchi, aïant pu s'approcher, tirerent quelques volées sur les vaisseaux anglois: l'Amphion étoit encore trop éloigné. A une heure après minuit, les ennemis avoient assez gagné de l'avant pour s'être mis hors la portée du canon: mais le 21 à 4 heures du matin, l'Annibal, le Diadême & le Réfléchi, se trouverent assez près des vaisseaux anglois pour recommencer le combat, qui eût été décisif, si le calme qui survint, & les courans qui manioient les vaisseaux, ne se fussent opposés à toute évolu-

tion : ils engagerent même l'Annibal dans la position la plus désavantageuse pour un vaisseau, en présentant sa pouppe au travers d'un vaisseau ennemi, dont le feu l'incommoda beaucoup. Le Sr. de la Motte-Piquet fut atteint dans la poitrine d'une balle de mitraille, qui heureusement avoit perdu une grande partie de sa force. Sa blessure, à laquelle il fit mettre sur le pont un premier appareil, n'empêcha point qu'il ne continuât de donner ses ordres. Un peu de vent, qui s'éleva alors, permit à l'Annibal de se rapprocher des trois autres vaisseaux du Roi, qui faisoient tous leurs efforts pour venir le couvrir contre les trois vaisseaux ennemis, qui, par leurs positions de circonstance, enveloppoient l'Annibal. Les 4 vaisseaux du Sr. de la Motte-Piquet recommencerent bientôt à faire feu sur les Anglois, qui de nouveau prirent chasse. Un calme plat qui survint ne permit pas de les poursuivre. Le 22 au point du jour, l'escadre du Roi n'en étoit plus qu'à une portée & demie du canon, lorsque le Sr. de la Motte-Piquet, qui avoit espérance de les joindre dans moins d'une heure & de recommencer le combat, apperçut 4 bâtimens faisant route à toutes voiles sur les deux escadres : il continua la chasse pendant quelque tems ; mais à 6 heures & demie il reconnut, que trois de ces bâtimens étoient vaisseaux de guerre : il fit à son escadre le signal de tenir le vent, & dirigea sa route pour faire entrer ses vaisseaux dans le port du Cap-françois, où ils mouillerent dans la journée.

Du Fort-royal de la Martinique le 2 Avril.

L'escadre du Roi, aux ordres du comte de Guichen, lieutenant-général des armées navales, mouilla dans la rade de ce port le 22 du mois dernier avec le convoi considérable, qu'elle avoit amené de France sous son escorte. Les vaisseaux commandés par le comte de Grasse, chef-d'escadre, en avoient appareillé quelques jours auparavant, & avoient été au devant de l'escadre, à laquelle ils s'étoient joints sur la Dominique. Le 21 du mois, le comte de Guichen avoit eu connoissance de 4 vaisseaux, qu'il fit chasser depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 du soir : mais se trouvant par le travers de l'isle de la Désirade sous le vent, & la chasse le conduisant dans le canal d'Antigua, cette route eût mis la flotte considérablement sous le vent de la Martinique, d'où elle eût eu beaucoup de peine à remonter : cette considération le détermina à abandonner la chasse pour rejoindre la flotte & passer au vent de la Dominique.

Le comte de Guichen ne prit que le tems nécessaire pour débarquer les malades au Fort-royal, en appareilla le 23 à 4 heures du matin avec les vaisseaux réunis au nombre de 23, le Dauphin-royal étant en réparation; & il fit voile pour Ste. Lucie, où il fut informé qu'à son approche les vaisseaux ennemis s'étoient réfugiés au nombre de dix sept. Le marquis de Bouillé, maréchal-de-camp, gouverneur-général de la Martinique, s'étoit embarqué sur l'escadre pour commander les troupes de débarquement, s'il y avoit lieu à une expédition. On éprouva une résistance invincible de la part des courans; & les bordées, que l'escadre fit pour s'élever, ne furent pas favorables au corps-de-bataille : les seuls vaisseaux de tête, le Robuste & le Citoyen, avoient pu gagner le vent du Gros-islet. On découvrit alors les 17 vaisseaux ennemis mouillés & embossés. Le marquis de Bouillé fut instruit en même tems par le rapport du comte de Bouillé, son neveu, que les ennemis avoient reçu un renfort considérable, qui portoit le nombre des troupes de Ste. Lucie à plus de 5000

hommes, qui s'étoient fortifiés au morne Fortuné, de maniere à ne pouvoir y être attaqués avec avantage. On renonça pour le moment à l'expédition ; & l'escadre revint faire de l'eau & du bois au Fort-royal : elle doit remettre en mer vers le 4 ou 6 Avril.

L'arrivée de l'escadre aux ordres du comte de Guichen dans la mer des Antilles a déconcerté tous les projets des ennemis, qui se disposoient à faire l'attaque de quelques-unes des isles françoises ou conquises : ils avoient dans cette vue retiré de quelques-unes des leurs une partie des garnisons, pour en former un corps-d'armée : mais, à l'approche de l'escadre de Sa Majesté, toutes ces troupes ont été renvoyées à leurs stations respectives, où l'ennemi paroit vouloir actuellement se tenir sur la défensive.

A ces relations nous ajouterons l'extrait suivant d'une lettre particuliere.

Les premiers avis, que nous avons eus touchant la flotte du comte de Guichen, & qui étoient venus par la voïe de St. Christophe, n'étoient pas exacts. Ce fut le 21 Mars que Mr. de Guichen parut aux atterrages de la Martinique: il donna chasse à 4 vaisseaux anglois, qui se réfugierent à Ste. Lucie. Mouillant peu après au Fort-roïal, il y trouva Mr. de Bouillé tout prêt pour seconder ses opérations; de sorte que tout aïant été embarqué le 23 de bonne heure, on mit à la voile pour aller attaquer Ste. Lucie : l'on se présenta devant le carénage ; mais 5 vaisseaux de ligne anglois & 26 transports étant entrés dans le même moment en ce port, sans que notre armée, qui étoit sous le vent, pût l'empêcher, on ne crut pas prudent d'attaquer ce poste défendu par 6 mille hommes & par 21

vaisseaux, qu'on voïoit embossés. Le 27 toute l'armée rentra au Fort-roïal. Le 30 on fit partir l'Iphigénie, la Courageuse, & la Médée pour conduire des renforts à St. Vincent & à la Grénade. Les ennemis se proposoient d'attaquer ces possessions, lors de l'arrivée de Mr. de Guichen; & il est malheureux pour lui de n'avoir pas paru 4 jours plus tard: il les auroit trouvé occupés à la réduction de ces isles; & leur défaite n'en auroit été que plus facile. L'amiral Rodney est resté à la Barbade, malade de la goute. Au reste ce n'est pas Mr. de Vevres, intendant de St. Domingue, qui est mort, mais Mr. Tafard, qui alloit le remplacer: il est mort dans la traversée, à bord de l'escadre de Mr. de Guichen. La blessure de Mr. de la Motte-Piquet n'est pas dangereuse: toutes les relations confirment, que sans le calme il auroit pu s'emparer des vaisseaux ennemis moins forts que lui: il est certain que, si le Diadême n'avoit pas été obligé d'obéir au signal de ralliement du général, il faisoit amener un vaisseau, qui ne pouvoit essuïer une derniere bordée sans le plus grand danger. Le convoi de Mr. de la Motte-Piquet entra au Cap le 19 Mars: le 20 & le 21 le combat eut lieu: le 24 l'Amphitrite, que le commandant avoit détachée pour Porto-Rico, arriva avec 4 riches vaisseaux espagnols sous son escorte; & le 26 Mr de la Motte-Piquet entra lui-même dans le port. Il se confirme par le rapport du navire, la Jenny, arrivé à Liverpool, que dans une même nuit au commencement

d'Avril un incendie a réduit en cendres le bourg du Roseau dans la Dominique & celui de la Pointe-à-Pitre dans la Guadeloupe.

On mande du Cap-françois que le vicomte d'escars, capitaine de vaisseau, qui commandoit la frégate du Roi la Prudente de 26 canons de douze, aprés s'être emparé successivement de trois corsaires anglois de la premiere force, a rencontré le 2 Juin, dans les parages des isles sous-le-Vent, une division ennemie, composée du vaisseau le Rubis, de 66 canons des calibres de 24, 18 & 9; de la frégate l'Eolus de 32 canons, & du bricq la Jamaïca de 18 canons. Une suite de calmes & de vents contraires aïant rendu inutiles toutes les tentatives du vicomte d'Escars pour s'éloigner de ces bâtimens, ce capitaine de vaisseau voulut néanmoins soutenir l'honneur du pavillon; il essuïa pendant trois quarts d'heure un feu très-soutenu, & il ne se rendit qu'au moment où son grand mât & celui de misaine étoient prêts à tomber, ses manœuvres hachées, & où son vaisseau avoit 7 pieds d'eau dans la calle. Ce combat, qui fait le plus grand honneur au vicomte d'Escars, n'a pas été aussi meurtrier qu'il a été vif, parce que, de part & d'autre, les coups ont été dirigés particulierement dans la mâture. Le vicomte d'Escars n'a perdu que deux hommes; il en a eu 7 blessés griévement. Le capitaine du vaisseau anglois a été tué, ainsi que 23 hommes de son équipage.

Le comte d'Argout, maréchal-des-camps & armées du Roi, gouverneur, lieutenant-général

ral pour le Roi aux isles Sous-le-vent, étant mort, Sa Majesté a nommé au gouvernement de ces isles le marquis de Vaudreuil, chef-d'escadre, commandant actuellement le Fendant dans l'armée navale, en station aux isles du-Vent.

Les lettres de Cadix, datées du 5 de ce mois, annoncent le départ de l'escadre françoise qui étoit dans la rade sous les ordres de Mr. de Beausset. Elle étoit approvisionnée de vivres pour six mois, & avant de mettre en mer, elle en a encore chargé pour six semaines. Elle a dû appareiller le 6 du courant. On ignore absolument l'objet de son expédition. Mr. Beausset a des dépêches qu'il ne doit ouvrir qu'à une certaine latitude. Cette escadre, composée de 5 vaisseaux de ligne & chargée pour 7 ½ mois de vivres, va-t-elle aux Indes? On ne le croit pas. Doit-elle se réunir avec Mr. de Ternay à une certaine hauteur? Quelques personnes le présument. D'autres soutiennent que cette escadre doit faire partie de l'armée d'observation dans la Manche, & que la circonstance de 7 ½ mois de vivres est une fausseté qu'on ne doit pas croire.

Mr. Franklin a reçu, dit-on, de Nantes un paquet provenant d'un sloop anglois, pris par un corsaire américain; & par les papiers l'on a vu qu'il étoit dépêché par Clinton, pour informer sa cour que sur ce qu'il s'étoit rassemblé 8 mille hommes de troupes continentales à Charles-Town, il n'avoit pu, avec d'égales forces, entreprendre le siege, & qu'il alloit se retirer à Savannah dans la détresse.

tresse. Cependant cette nouvelle ne paroit pas tout-à-fait certaine. —— On mande de Rochefort que l'Invincible, vaisseau neuf de 104 canons, est actuellement en rade. Le commandement de ce vaisseau a été donné à Mr. de la Cary.

PARIS (*le 3 Juin.*) En ce moment nous apprenons que le 17 Avril il y a eu un combat sanglant & opiniâtre entre la flotte de Mr. de Guichen composée de 23 ou 25 vaisseaux, & celle de Rodney composée de 20. On ignore encore le détail de cette affaire qui paroit n'avoir rien de décisif.

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le 4 Juin.*) *Suite du Traité conclu entre l'Impératrice-Reine & le Roi Très-Chrétien, concernant les limites de leurs états respectifs aux Païs-bas, & d'autres objets relatifs aux frontieres.*

" XXVIII. L'Impératrice-Reine cede au Roi Très-Chrétien l'avouerie suprême ou *superlative* de la terre & seigneurie de Chooz, qui lui appartient en qualité de comtesse de Namur, avec les droits, redevances & prérogatives quelconques qui y sont attachés ,,.

" XXIX. Le Roi Très-Chrétien cede à l'Impératrice-Reine sur la frontiere du Luxembourg, le village, terre & seigneurie de Sompthonne, ainsi que la censé du Hayon, avec leurs appartenances, dépendances & annexes ,,.

" XXX. Sa Majesté l'Impératrice-Reine cede à Sa Majesté Très-Chrétienne dans la même province, les villages de Gernelle & de Rumelle, pareillement avec leurs appartenances, dépendances & annexes ,,.

" XXXI. Pour faciliter aux sujets de l'Impératrice-

patrice-Reine la communication par la Semoy avec la Meuse, le Roi Très-Chrétien consent de faire lever les obstacles que les fermiers des pêcheries domaniales, ou ses autres sujets peuvent avoir mis au libre usage de ladite riviere de Semoy. Les commissaires pour l'exécution de la présente convention seront chargés d'arrêter de concert les mesures nécessaires, pour faire cesser ces empêchemens. Les procès-verbaux qu'ils auront tenus pour cet effet, seront censés faire partie de cette convention „.

" XXXII. Toutes les reconnoissances, redevances & prestations, soit en denrées ou en argent, que quelques villages de la frontiere du Luxembourg ont été dans l'usage de payer jusqu'ici, sous le nom de *Sauvemens*, à des Domaines situés hors du territoire de leur Souverain, cesseront à l'avenir de part & d'autre, à compter du jour de la signature de la présente convention „.

" XXXIII. Les Hautes Parties contractantes déclarent, que les arrangemens contenus dans la présente convention ne préjudicieront aucunement aux droits de propriété, de participation à la table des pauvres de la paroisse, quoique située sous une autre domination, de pâturage, ou autre servitude, ni aux droits réels, ou aux actions qui peuvent compéter aux communautés, ou aux particuliers de l'une ou de l'autre domination, sur les lieux & territoires réciproquement cédés ou échangés, & qu'il leur sera loisible d'exercer leurs dits droits & actions, & de les poursuivre pardevant les juges compétens „.

" Si par l'événement des cessions respectives on auroit morcelé quelque héritage ou corps de ferme, les propriétaires ou fermiers jouiront de la faculté d'emporter librement, & en exemption de tous droits, les récoltes provenantes des terreins cédés, sous la condition d'exporter les foins en meule, & les grains en gerbes „.

" XXXIV. Si parmi les seigneuries, terres ou autres lieux cédés ou échangés par le présent traité, il s'en trouvoit qui eussent ci-devant appartenu

partenu au Domaine du Souverain, les aliénations qui en auront été faites avant la date de la présente convention, demeureront valables, en vertu d'icelle, ainsi que le demeureront également les aliénations des droits domaniaux qui se trouveront dans le même cas „.

L'abondance des matieres nous oblige de renvoyer la fin de ce traité à l'ordinaire prochain.

NOUVELLES DIVERSES.

La manufacture de cordages, établie à Fiume, reçoit de jour en jour de plus grands accroissemens. On y a travaillé depuis peu pour l'équipement d'un navire marchand, appartenant aux héritiers David, un cable de 125 brasses & de 18 pouces d'épaisseur. Chaque brasse pesoit 46 livres, poids de Vienne. Il en fut païé à la manufacture onze cents florins, 37 kreutzer. On a engagé différens artisans, un aumônier, un médecin, un chirurgien pour le vaisseau autrichien le Prince-de-Kaunitz qui doit partir incessamment pour la côte de Coromandel, où l'on doit, dit-on, établir une nouvelle colonie.

Les dernieres lettres de Stockholm en date du 12 de ce mois confirment le bruit d'un voïage, que le Roi de Suede fera cet été en païs étranger; elles portent même, que S. M. partiroit dans quelques semaines pour Wismar, d'où elle continueroit par Hambourg sa route pour Spa, sous le nom de comte de Gothie. Il paroit, que jusqu'ici il y a moins de fond à faire sur un autre bruit, qui couroit à Varsovie, selon les lettres de cette ville

au 13 de ce mois ; savoir, que le Roi de Pologne pourroit aussi avoir une entrevue avec l'Impératrice de Russie à Mohilow : il est seulement certain, que le prince Poniatowski, lieutenant-général de l'armée de la couronne, partiroit le même jour, 13 Mai, avec le baron de Coccéji, pour aller complimenter à Polocz cette Souveraine au nom de S. M. Polonoise. Le nombre des autres grands, qui se sont déja rendus ou vont se rendre dans la Russie-Blanche, afin de présenter leurs respects à l'Impératrice, est très-considérable : le grand-général comte Branicki est déja parti, & sera suivi par le palatin de Lenczyc, le castellan de Troki &c. L'on dit, qu'à l'effet de maintenir le bon ordre au milieu de la multitude de toutes nations, que la présence des deux Souverains rassemblera, un corps de 5 mille Russes prendra poste à peu de distance de Mohilow.

Le Roi de Prusse a témoigné son déplaisir sur la dureté avec laquelle en usent à l'égard de ses sujets les exacteurs des droits. C'est en conséquence qu'il leur est expressément défendu de ne dire des injures à qui que ce soit, & même d'y répondre si on leur en disoit, pouvant néanmoins en dresser un procès-verbal ; mais si leur rapport se trouvoit faux, on ne se contentera pas de les casser, & ils doivent s'attendre à des peines infamantes ; & pour qu'aucun receveur des droits n'en prétende cause d'ignorance, chacun d'eux sera tenu de mettre son nom au bas de la lettre circulaire qu'il a plu à Sa Majesté de leur envoïer.

On nous écrit de l'isle de Corse que l'amirauté françoise aïant envoïé ordre à cette isle de fournir 900 matelots, on avoit eu toutes les peines du monde à faire une telle levée, quoique l'on y fournît même les portefaix; que tous les matelots de Saint-Boniface ont abandonné leur patrie sous prétexte d'aller à la pêche du corail; que cependant la province de Cap-corse avoit seule montré en cette occasion beaucoup d'attachement à la France, mais que les autres fournissoient très peu d'hommes; que quand on voulut obliger les marchands de Bastia à contribuer à la dépense de cette levée, les habitans protesterent que si le Roi vouloit leur vie & leurs services, ils étoient prêts à tout sacrifier; mais que la cour demandant des matelots, ils n'étoient pas obligés d'en fournir & ne vouloient rien donner à cet effet. Les François emploïerent les voïes de force; on envoïa contre ces Corses indociles des détachemens dans les bois. Sept des plus mutins furent pris & pendus, quelques autres arrêtés, condamnés & punis, les uns par les galeres, le reste par l'exil, sans compter ce qui avoit été tué par la cavalerie dans les bois.

MORTS.

Dom Bernardo Oconor, comte d'Ofalia, gentilhomme de la chambre du Roi avec entrée, chevalier de l'Ordre de St. Jacques, commandeur de Bedmar & d'Albanchez, lieutenant-général des armées du Roi d'Espagne, membre du conseil-suprême de guerre &c, est mort à Madrid le 29 Mars, à l'âge de 84 ans.

Jacques-Joseph baron de Hubens, doyen de la célebre église collégiale de St. Martin à Liege, à laquelle nous devons l'institution de la Fête-Dieu; homme singulierement respectable par ses vertus, la simplicité & l'innocence de ses mœurs, la douceur & la tranquillité de son caractere, connu dans presque toutes les provinces catholiques par son zele pour l'adoration du St. Sacrement des autels, est mort à Liege, le 25 du mois dernier. On sait que pour étendre non-seulement dans toute l'Europe, mais jusques dans les deux Indes l'association de l'adoration perpétuelle, il n'a épargné ni fatigues, ni dépenses, ni sollicitations, ni aucun des moyens qu'une piété active peut imaginer & employer. On a remarqué, comme une circonstance singuliere, qu'il est mort le jour même où le grand objet de son zele recevoit dans toute l'étendue de l'Eglise catholique les honneurs du plus glorieux triomphe; jour auquel il avoit constamment souhaité de mourir, & auquel il étoit parvenu à se persuader qu'il mourroit en effet.

Dans le dernier Journal, *p*. 189, *l. dern. lisez* page 186. — *P*. 197, *l*. 16, elles, *lisez* ils. — *P*. 199, *l*. 37 à ne pas, *lisez* de ne pas. — *P*. 213, *l*. 20, *lisez* 93,291. — *P*. 217, *l*. 8, 15000 ans *lisez* 10,000, ans. — *P*. 235, *l*. 5 *de la note*, *au lieu de* 1774, *lisez* 1778. — *P*. 264, *l*. 5 *de la note* (b), tiré, *lisez* tirées.

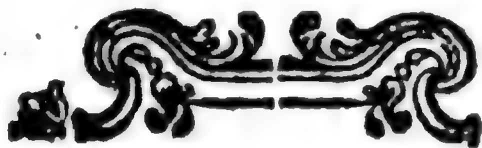

TABLE.

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

I. JUILLET

1780.

l'édition a Londres 403.

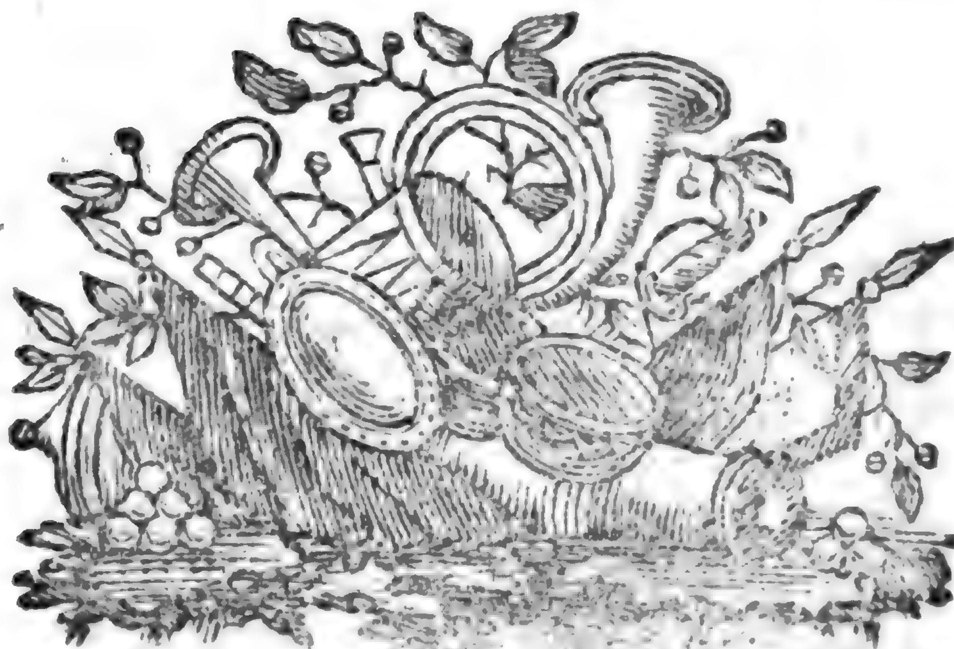

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apoſtolique.

Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commiſſaire-Examinateur.

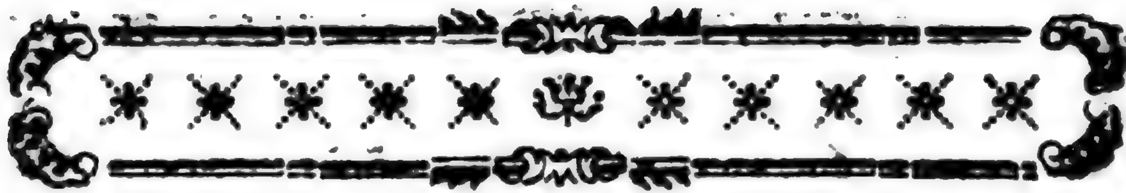

JOURNAL HISTORIQUE ET *LITTERAIRE.*

1. JUILLET 1780.

NOUVELLES LITTERAIRES.

*Le modele des pasteurs, ou précis de la vie de Mr. de Sernin, curé d'un village dans le diocése de T * * *.* A Paris, chez Valade; à Liege, chez Desoër. 1779. 1 vol. in-12. de 200 pages.

DEs détails pleins de naïveté & d'une simplicité qui n'a rien d'ignoble, rendent cet ouvrage vraiment intéressant. Si Mr. Sernin est un personnage réel, qui a vérifié par son zele & ses vertus le tableau qu'on

nous présente ici d'un pasteur, il est certain que la lecture de l'ouvrage doit attacher davantage; naturellement on aime mieux s'instruire dans des exemples que la pratique a réalisés, que dans ceux qu'une imagination édifiante a tracés à son choix. Cependant l'auteur refuse d'éclaircir cet article. " Plu-
„ sieurs personnes, dit il, m'ont demandé,
„ si M^r. de Sernin avoit existé jamais, &
„ tel que je le peins. Je ne leur ai jamais ré-
„ pondu positivement, je manquerois au res-
„ pect dû à la mémoire d'un homme dont
„ la premiere vertu étoit la modestie, s'il a
„ existé : en avouant ce livre pour un ou-
„ vrage d'imagination, j'en affoiblirois peut-
„ être, pour bien des gens, l'intérêt, & par
„ cela je le rendrois moins utile „.

Il faut convenir que l'ouvrage soit historique, soit romanesque ne peut avoir que d'excellens effets. Si *le modele des pasteurs* n'a point existé dans M^r. Sernin, il a existé certainement, il existe encore, malgré la corruption du siecle qui ronge jusqu'aux entrailles de l'Eglise, dans des ecclésiastiques respectables, chargés de l'instruction & du salut de leurs freres, & qui n'épargnent dans les travaux de ce pénible ministere ni soins, ni fatigues. Or, ce genre de modele ne sauroit être trop répandu, ni exposé d'une maniere trop solemnelle & trop frappante. Non, j'ose bien assurer qu'il n'y a rien au monde qui influe plus directement, plus efficacement sur l'état du peuple, que la conduite d'un curé, sur-tout dans les villages & dans les endroits

droits éloignés des grandes villes. Je n'hésite pas à dire que les mœurs, la probité, la religion des gens de la campagne sont en quelque sorte en la disposition des curés (a). Si dans les villes où le mal est toujours en plus grande masse que le bien, ils n'ont pas la même influence, ils peuvent toujours beaucoup sur l'esprit & le cœur de la multitude; s'ils ne peuvent étouffer le blasphême & le vice, ils en arrêtent au moins les progrès, ils en retardent la consommation, ils en affoiblissent le triomphe. " C'est, dit l'auteur, à l'administration des chefs des paroisses que sont
„ confiées les mœurs & la paix du peuple:
„ c'est d'eux seuls que dépend le bonheur intérieur des familles. Les loix ne peuvent
„ que contenir les méchans décidés, & maintenir l'ordre extérieur; mais c'est aux pasteurs seuls qu'est confié l'ordre intérieur,
„ dont les détails, à l'infini, échappent à la
„ vigilance des loix. C'est à leur tendre sollicitude qu'est remis le soin d'instruire,
„ de consoler, d'inspirer par leur exemple surtout,

(a) Si j'osois dire à cette occasion une chose bien paradoxale, & qui néanmoins est bien vraie, c'est que dans mes divers voyages, j'ai toujours connu les curés par les paroissiens (j'entens dans les villages, sur-tout à quelque distance des grandes villes): l'effet de l'instruction, de l'exemple, de la charité & du zele du pasteur, l'impression infiniment précieuse du culte religieux exercé avec décence & dignité, paroissoient dans les mœurs & les manieres de ces bons rustres; & le défaut de tout cela étoit également sensible.

„ tout, l'amour du bien & l'horreur du crime ;
„ c'est dans leurs bras, comme dans un asyle
„ sacré, que viennent se jetter les pauvres, les
„ vieillards, les orphelins, les mourans &
„ tant d'autres voués au malheur, que dé-
„ laisse la froide humanité ; c'est par ce mi-
„ nistere sacré que la religion a uni la terre
„ aux cieux ; un bon curé, en un mot, est
„ l'image la moins imparfaite d'un Dieu de
„ paix & de miséricorde „.

A la vie de ce vertueux pasteur, on a joint un recueil de lettres sur différens sujets, & quelques fragmens qu'on a trouvés dans ses papiers après sa mort. Parmi ces derniers j'ai lu avec plaisir un passage sur l'éducation, qui m'a paru être le fruit de l'expérience & d'un jugement droit. " Jamais siecle
„ ne fut plus fécond que le nôtre en projets
„ d'éducation, & jamais on ne s'accorda si
„ peu sur les principes qui doivent en être
„ la base. Le plus petit pédant s'évertue dans
„ un imposant *prospectus* où il ne vous pro-
„ met rien moins que des Spartiates pour le
„ corps, & des Athéniens pour l'esprit, après
„ quatre ou cinq années d'exercice ; & Dieu
„ sait quels sont ces prodiges „.

L'Auteur discute ensuite le plan d'instruction qu'on suit dans un grand nombre de provinces, & qui devient tous les jours plus général ; il observe que presque toutes les sciences qu'on enseigne aux jeunes gens, se réduisent à une physique géométrique, ou enfin à l'étude des mathématiques en général ; système d'instruction dont il ne croit pas qu'on

doive se promettre des effets bien brillans, ou du moins universellement utiles. " J'avoue, „ dit-il, que cette science peut être utile à „ qui veut être architecte, navigateur, astro- „ nome; mais pour celui qui ne veut rien „ être de tout cela, les premiers élémens doi- „ vent suffire. Il est faux, comme on le pré- „ tend, que cette étude rend l'esprit juste: „ 1°. parce que rien ne peut rendre juste un „ esprit qui ne l'est pas: 2°. parce que cette „ justesse d'esprit que l'on en suppose l'effet, „ doit au contraire être supposée anté- „ rieure, sans quoi il n'y a ni goût ni „ progrès à attendre: 3°. il résulte de quantité „ d'observations d'expérience, que cette étude „ en perfectionnant très-strictement la justesse „ d'esprit, a l'inconvénient d'appauvrir, de „ dessécher l'imagination, & de faire de faux „ raisonneurs qui nient tout ce qui ne leur „ est pas démontré. Ce n'est que depuis quel- „ ques années, où l'on s'est livré indistinc- „ tement à cette étude, que nous avons vu „ s'éteindre le goût de la littérature & des „ arts d'agrémens. La poësie à cessé de pein- „ dre & d'émouvoir; elle est devenue rai- „ sonneuse, & conséquemment a cessé d'être „ poësie. On a vu de toutes parts s'élever des „ essaims de philosophes-géométres qui ont „ tout soumis au calcul, arts, goûts, génie, „ sentimens. Delà l'extinction absolue des ta- „ lens & des affections douces; le siecle de „ Louis XIV, qui valoit bien le nôtre, „ avoit produit dans tous les genres de grands „ hommes, que les mathématiques n'a- voient

„ voient sûrement pas rendu tels. Je ne
„ vois pas que Bossuet, Fléchier, Fénelon,
„ Racine, Moliere, Boileau, la Fontaine,
„ soient arrivés par des séries de calculs à cette
„ justesse d'esprit, à cette vérité de goût, qui
„ est un des grands mérites de leurs écrits.
„ L'application du calcul ne peut se faire en
„ un mot qu'aux objets qui de leur nature
„ peuvent se mesurer, ou se compter; tout
„ ce qui tient à l'élevation du génie, à la
„ richesse de l'imagination, & à la sensibilité
„ du cœur, n'est & ne fut jamais de leur
„ ressort„........ " Les siecles qui nous
„ ont précédés ont eu des poëtes, des ora-
„ teurs, des philosophes, des législateurs,
„ des généraux d'armée, & nous ne voïons
„ nulle part que ce fût à l'étude des mathé-
„ matiques qu'ils fussent aucunement redeva-
„ bles de leurs talens, de leur génie, en-
„ core moins de cette force, de cette éner-
„ gie de sentimens qui ont produit tant d'ac-
„ tions & d'ouvrages sublimes. Cette observa-
„ tion jointe à celle du dénuement & de la
„ sécheresse de notre siecle calculateur, de-
„ vroit, ce me semble, nous rendre un peu
„ plus circonspects sur le choix des études,
„ & sans tout accorder à l'ancienne maniere
„ d'instruire, ne pas tout prendre de la nou-
„ velle „.

Je ne dirai pas ce que je pense de ces observations, que presque tous les journalistes ont trouvé très-impertinentes. Mais j'y ai apperçu un rapport si sensible avec la maniere dont j'ai parlé autrefois de l'étude *générale & assidue*

ſidue des mathématiques & de ſes effets *, que j'ai douté pendant quelque tems, ſi je devois me conſoler d'être dans la même erreur en ſociété avec un auteur ſi eſtimable; ou ſi une choſe qui malgré l'impreſſion des idées dominantes, ſe préſente ſous les mêmes traits à deux hommes ſans prétentions, ſans rapport entre-eux, n'étoit peut-être pas la vérité.

* Obſ. phil. Entr. 2.

De la Religion, par un homme du monde, où l'on examine les différens ſyſtêmes des ſages de notre ſiecle, & où l'on démontre la liaiſon des principes du chriſtianiſme, avec les maximes fondamentales de la tranquillité des états. 3, 4 & 5e. parties. A Paris, chez Moutard 1778 & 1779; à Liege chez Orval-Demazeau.

J'Ai rendu avec une vraie ſatisfaction compte des deux premiers volumes de cet ouvrage eſtimable *; j'ai fait connoître la ſageſſe des principes embraſſés par l'auteur & la ſolidité des raiſonnemens avec leſquels il les défend contre les ennemis communs de la religion & de la ſociété. La ſuite de cet ouvrage complette le deſſein de l'auteur & ſemble aſſurer le ſuccès qu'il s'en promet. Je ne puis cependant m'empêcher d'obſerver que depuis les deux premiers volumes, il eſt ſurvenu quelque changement dans la maniere de l'auteur. Quoique déja un peu diffus dans ſes raiſonnemens, il ſembloit bien plus ſerré &

* 1 Avril 1779. p. 476.

plus pressé d'arriver au but, qu'il ne l'est dans ces trois dernieres parties. Ce sont des citations de 10, 15 & 20 pages, tirées mot à mot de quelque livre bon ou mauvais; tantôt pour réfuter l'erreur, tantôt pour appuier la vérité; mais il faut convenir que ces discussions parasites font bien plus le compte de l'imprimeur & du libraire que du lecteur. Il est un art d'isoler les erreurs en les dépouillant de leurs vains dehors, de les présenter, pour ainsi dire, toutes nues au tribunal de la raison, & leur procès se trouve bientôt fait; c'est cet art précieux que les apologistes de la religion ne sauroient trop s'appliquer à acquérir.

Je dois répéter ici ce que j'ai observé en parlant du commencement de cet ouvrage. L'auteur a dans les hypotheses de Mr. de Buffon une confiance sans égale. On auroit cru que cette confiance se seroit au moins affoiblie depuis l'impression des *Epoques.* Mais c'est tout le contraire, l'auteur y voit des accords merveilleux avec l'Ecriture-sainte, sur-tout avec la physique de Moïse, quoique Mr. de Buffon qui connoissoit sans doute ses *Epoques*, en conclut tout uniment que Moïse étoit un très-pauvre physicien, parce que *de son tems on n'étudioit pas la nature.*

Cependant ne nous étonnons pas de ce jugement plein de foiblesse & de contradiction. M. de Buffon avoit fait à l'auteur *la grace de lui communiquer ces Epoques*, de même qu'à tous ceux dont il aimoit à être courtoisé, depuis Mr. Pallas académicien de Sibérie

ſperie, juſqu'à Mr. G. maître de forges dans je ne ſais quel vallon de la France * &c. Le moïen de réſiſter à de pareilles avancées, ſur-tout quand on eſt *homme du monde* & qu'on connoit les régles de la politeſſe?

* 1. Juillet 1775. p. 3.

Mais ſi l'auteur eſt un diſciple humble & docile de Mr. de Buffon, il n'a pas le même degré de ſoumiſſion à l'égard de l'*homme rare*, *l'honneur de ſon ſiecle* *, pour lequel Mr. de Buffon *a conçu la plus haute eſtime*, eſtime qu'il veut être connue de tout le monde, ſur-tout *de la poſtérité*. Non, pour cet homme-là notre auteur le mene aſſez mal, & ne ſemble point du tout d'accord avec le Pline françois, ce qui n'eſt pas trop galant, vu que celui-ci lui avoit fait *la grace de communiquer* cet endroit des *Epoques*, tout comme le reſte.

* Mr. de Volt. Epoq. t. 1. p. 411.

Lettres du docteur Démeſte, au docteur Bernard, premier profeſſeur de la faculté de médecine de Douay, de la ſociété roïale de Londres &c, ſur la chymie, la docimaſie, la cryſtallographie, la lithologie, la minéralogie & la phyſique en général. A Paris, chez Didot; à Liege chez Desoër 1779.

C'Eſt la ſuite de l'ouvrage que j'ai déja fait connoître *, qui ne peut que renforcer le goût de l'hiſtoire naturelle & en étendre les progrès. Ce ſecond volume eſt preſque

* 15. Avril 1779. p. 554.

que entierement emploïé à la minéralogie, c'eſt-à-dire, à l'explication des matieres métalliques & des minéraux qui ſe rencontrent dans les entrailles de la terre.

Les ſubſtances métalliques ſe diviſent en métaux & en demi-métaux. Les premiers ſont ductiles, les ſeconds ne le ſont pas & alterent même la ductilité des métaux. L'auteur traite fort amplement de ces deux genres, de leurs diviſions, ſous-diviſions & propriétés différentes. En parlant des chaux métalliques, & des moïens de réduire en chaux les métaux imparfaits, l'auteur a cru devoir revenir encore à la décompoſition de l'air, qu'il ne peut ſe réſoudre à regarder comme une ſubſtance ſimple & incorruptible; quoique rien ne ſoit plus aiſé à concevoir, comme je l'ai obſervé en parlant du premier volume de cet ouvrage *. L'air au moment où il s'unit avec les corps, eſt toujours & par-tout le même; ſes différentes propriétés ne naiſſent que de cette union, de cet amalgame des parties naturelles avec différens atômes (a). On a démontré par des expériences curieuſes que l'air quelque comprimé & condenſé qu'il puiſſe être, jouit néanmoins de

* 15. Avril 1779. p. 559.

(a) S'il arrive quelques fois qu'on ne puiſſe dépurer ſuffiſamment l'air fixe pour lui rendre les propriétés de l'air proprement dit, il ne faut attribuer cet effet qu'à la difficulté d'opérer ſur ces ſubſtances inviſibles, & au défaut de connoiſſances propres à détruire l'agrégation & la combinaiſon de l'air & des élemens des corps.

toutes ses propriétés, & ne tient rien de la nature de ce dernier élement ; je ne pense pas qu'on puisse décider la question actuelle par un fait plus sensible & plus propre à constater l'immuable nature de l'air. Boyle a trouvé le moïen de rendre l'air treize fois plus dense, en le comprimant. Haller dit qu'il l'a vu réduit à un volume 60 fois plus petit. Hales l'a rendu 38 fois plus dense, à l'aide d'une presse ; mais en faisant geler de l'eau dans une grenade de fer, il réduisit l'air à un volume 1838 fois plus petit ; de sorte que cet air ainsi condensé devoit avoir & une densité & une pesanteur spécifique environ deux fois & un quart plus grandes que celles de l'eau : ce qui démontre incontestablement que l'air est une substance qui n'a rien de commun avec l'eau ; puisque si l'air n'étoit qu'une eau raréfiée, on n'auroit pu le réduire qu'à la densité de l'eau ; après quoi il auroit résisté à toutes les pressions, avec une force égale à celle qu'on remarque dans l'eau, que l'on sait être incompressible.

Je me suis arrêté un moment sur cet article, parce qu'il est de la plus grande conséquence. On ne peut toucher aux substances simples, sans altérer l'ordre d'une infinité d'idées, sans rompre la suite & la dépendance des notions les plus importantes & les plus essencielles dans l'étude de la nature.

La 31^{e}. lettre traite particulierement du mercure, de ses différentes especes, de ses effets sur les métaux, & des divers résultats de ses combinaisons avec d'autres matieres. L'auteur

teur l'envisage comme une substance intermédiaire entre les métaux & les demi-métaux; sa fluidité lui paroit être l'effet de la chaleur de l'athmosphere; & cette raison paroit certaine depuis que l'expérience faite à Pétersbourg l'an 1759 nous a appris que dans un froid extrême le mercure devient malleable comme les autres métaux. Les Lettres suivantes contiennent des détails très-bien déduits sur l'arsenic, le cobalt, le bismuth, le zinc, l'antimoine. La pierre calaminaire paroit à Mr. D. être quelques fois le résultat de madrepores, d'entroques &c. Je suis néanmoins tenté de croire, que s'il se trouve quelques fois de ces débris marins dans la pierre calaminaire, ils ne constituent pas la nature de cette pierre, & ne se convertissent point en sa substance proprement dite. Une des raisons qui me fait adopter cette opinion, c'est que la calamine est sur-tout composée de zinc & de fer, & que les coquillages sont d'une nature trop disparate pour pouvoir former le même produit que ces deux substances.

L'article du fer est un de plus étendus; l'auteur paroit y avoir donné une attention particuliere, comme au métal le plus réellement utile, & de l'usage le plus général. Non-seulement il est, pour ainsi dire, l'instrument de tous les ouvrages humains, le lien & le soutien de tout ce qui a quelque consistance dans les grandes productions de l'art, mais il fournit encore à la médecine des médicamens très-efficaces, & d'une vertu bien constatée par les observations de la pratique.

Ce métal eſt, en quelque ſorte, le ſeul qui n'ait rien de virulent ; il peut être pris intérieurement en ſubſtance, pourvu qu'il ſoit diviſé en chaux ou ſafran, ou uni même avec quelque acide, & ſous la forme ſaline, ſans aucun danger; il n'occaſionne jamais aucun accident fâcheux quand il eſt adminiſtré en doſe convenable & à propos. L'auteur diſcute enſuite la nature & les propriétés des autres métaux parfaits, & donne ſur ces diverſes ſubſtances ſouterraines des notions très-intéreſſantes ; il les conſidere ſur-tout dans leurs rapports avec la chymie, & les altérations plus ou moins ſenſibles qu'elles eſſuient dans leur mélange avec des matieres étrangeres. Aux métaux parfaits Mr. D. a joint la platine, qui effectivement en a toutes les propriétés, mais qui eſt ſi rare, qu'elle eſt juſqu'ici un objet de curioſité plutôt qu'un métal utile; non-ſeulement parce qu'on ne la trouve *que dans le nouveau roïaume de Grenade*, comme l'auteur le dit, mais parce que la cour d'Eſpagne a fait fermer ces mines, qui ſont très-abondantes, & qui fourniroient de la platine à toute l'Europe s'il étoit permis de les exploiter. Il eſt à croire que la défenſe ne tardera pas à être levée, dès que le miniſtere de Madrid fera attention à la ceſſation entiere des raiſons qui avoient provoqué cette défenſe. (a)

(a) Comme la platine ſoutient toutes les épreuves ordinaires de l'or, qu'elle en a la pe-
ſanteur

Le traité des métaux est suivi de la théorie de l'eau ; en lisant le titre de la 45^e^. lettre, *de l'eau & de son analyse*, on pourroit être tenté de croire que l'auteur ne regarde pas l'eau comme une substance simple & indécomposible ; mais on se tromperoit. Il est trop instruit pour croire à ces plaisantes transmutations d'eau en terre, de terre en eau &c. Dans le premier volume p. 25, il dit expressément que *l'eau parfaitement pure est une substance élémentaire*, que *nous n'avons aucun moïen de la décomposer*, que *c'est un corps incorruptible*, *&c.* Il s'agit ici des eaux empreintes de diverses matieres, & qui par-là sont nécessairement susceptibles d'analyse. Cette lettre est un très-bon traité sur les eaux minérales, que l'auteur considere néanmoins plus en chymiste qu'en médecin ; leur usage

---

santeur spécifique & qu'elle le pâlit beaucoup moins que l'argent lorsqu'elle est alliée avec lui, des gens peu scrupuleux sur la probité ont profité de ses propriétés pour altérer des lingots d'or avec de la platine ; & cet or allié ayant soutenu les preuves de l'or pur, a été mis dans le commerce & vendu comme tel. Il étoit donc très-nécessaire d'interdire absolument l'usage d'un métal avec lequel on pouvoit impunément faire des fraudes aussi préjudiciables. Mais depuis que les meilleurs chymistes de l'Europe ont examiné la platine, ils ont trouvé & publié des moyens certains & faciles de reconnoître la plus petite quantité de platine mêlée avec l'or, & même de séparer exactement ces deux métaux l'un d'avec l'autre dans quelque proportion qu'ils soient unis.

usage & leurs effets étant un objet étranger au but principal de son ouvrage.

Les volcans, & les matieres diverses qu'on considere comme le produit de ces vastes & terribles fourneaux, font le sujet des deux lettres suivantes. Parmi les matieres volcaniques Mr. D. n'hésite pas un moment de placer les basaltes en colonnes. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit dans le Journal du 1. Avril 1780, p. 537; je ne crois pas me flatter trop en donnant le nom de *démonstration* à l'ensemble des réflexions que j'ai accumulées sur ce sujet. Mr. D. nous apprend lui-même que les plus célebres physiciens de nos jours, ceux sur-tout qui se sont particulierement occupés de cet objet, un Guettard, un Romé de Lisle, un Sage, ont regardé les basaltes comme produits par la voïe humide. Si quelques-uns de ces physiciens prétendent que la mer a figuré de la sorte des *laves boueuses*, c'est une opinion contraire à la nature de la lave qui au moment du refroidissement se durcit & ne se prête plus en rien à l'action de l'eau. —— A-t-on vu, voit-on encore sortir du Vesuve des *laves boueuses*? les voit-on se figurer en colonnes basaltiques, lorsqu'elles se mêlent aux eaux de la mer? —— Des laves tellement mélangées & *boueuses*, qu'elles ressemblent à une terre molle, & qu'on assure en même tems être parfaitement semblables aux laves pures & durcies hors de l'eau; voilà certainement une découverte qu'on ne se fût pas avisé de prévoir. —— Ces *laves boueuses* montent-elles & descendent-elles les montagnes?

leur gré ? ont-elles 30 & 40 pieds de hauteur &c ? —— Si par-tout où il y a des basaltes, la mer a agi sur des laves, il y a donc eu une mer universelle postérieure à l'éruption des volcans, ce que Mr. de Buffon lui-même, si incliné à supposer des océans de feu & d'eau, n'a point imaginé &c ?

A propos de Mr. de Buffon, on voit ici que les basaltes noirs deviennent des granits, oui des granits, *auxquels il ne manquent que du mica, pour être des granits complets.* Si donc le roc primitif du monde de Mr. de Buffon, est de granit, comme l'illustre naturaliste nous l'assure, son monde sera postérieur à l'existence des volcans, ou du moins des basaltes; de sorte que la *seconde des Epoques de la nature*, doit être placée après *la quatrieme*, ce qui pourra paroître singulier.

L'ouvrage finit par diverses considérations sur les regnes animal & végétal; on y trouve des choses très-curieuses sur les matieres diverses qui composent les êtres de ces deux classes. Mr. D. remarque qu'on retire *fréquemment de l'or des végétaux*, & cette observation suffit pour expliquer comment on a pu trouver quelques fois des substances végétales dorées. Des esprits superficiels regardent comme des dupes ceux qui assurent en avoir vu (a),

(a) J'ai vu dans le cabinet du comte Palfi à Rodenstein, près de Tyrnau, trois pepins trouvés dans un raisin de Tokai, qui étoient parfaitement dorés & sembloient être métallisés. Je les

mais dans la réalité ce rapport n'a rien du tout qui offense les notions les plus communes. Si les plantes attirent tous les genres de sucs, si avec les sucs, ils attirent du fer & de l'or; pourquoi dans les endroits où ces métaux sont très-communs, abondants, & presqu'à la superficie des terres, on ne verroit jamais de production végétale qui en portât l'empreinte ? (a)

Il y a quelque tems que j'ai eu occasion d'observer que les couleurs des pierres étoient l'effet des substances minérales *. Mr. D. pense la même chosede la plûpart des couleurs des végétaux. *Elles dépendent*, dit-il, *non-seulement de l'acide de la lumiere & du phlogistique, mais encore du fer en différens états de modification, & peut-être aussi de l'or. Les bois rouges tels que le fernanbouc, contiennent beaucoup de fer* (b), *mais beaucoup moins d'or que le hêtre & la vigne.*

* 1. Juin 1780. p. 212

---

les ai examinés avec toute l'attention possible, & je suis très convaincu qu'il n'y a aucune supercherie. Le comte m'assura que c'étoient bien réellement des pepins de Tokai, trouvés tels dans le raisin.

(a) Il n'y a peut-être pas de plante qui tire plus fortement & plus abondamment le suc de la terre que la vigne. Delà le goût de terroir, le goût des engrais divers très-distinct dans le vin, tandis que le cidre, la bierre, l'huile n'ont point de goût local. La vigne est donc plus propre que tout autre végétal à recueillir les petites particules métalliques que les eaux voiturent aux pieds de ses racines.

(b) J'observerai en passant que c'est le fer contenu

Vu l'incroïable divisibilité de la matière, & la facilité avec laquelle elle s'insinue & se répand sur toute la surface du globe, je ne sais s'il seroit absurde d'étendre cette observation jusqu'à l'étonnante variété des couleurs dans les fleurs. Mr. D. ne se décide pas sur cet article, du moins en termes bien précis; il est vrai qu'il attribue en général aux chaux métalliques unies au phlogistique la faculté de colorer les corps, mais il ne paroit proposer cette opinion que comme une conjecture. "Si nous suivons, dit-il ailleurs, „ les variétés & les modifications de couleurs „ que nous présente le fer dans ses différens „ produits, tant naturels qu'artificiels, nous „ trouverons *peut-être* un moïen d'expliquer „ les couleurs variées des végétaux „. Ce genre de timidité & de circonspection est ordinairement la marque d'un bon esprit, d'un jugement mur, qui craint toujours de se hazarder lorsque les faits manquent pour servir de témoins à ses assertions. C'est ainsi qu'on aime à entendre l'auteur poser pour principe que *nous ignorons parfaitement en quoi consiste la différence entre la terre qui sert de base à un métal, & celle qui fait la base d'une autre substance métallique . . . , que nous ne connoissons aucun moïen de modifier la terre*

tenu dans les animaux & les végétaux, qui a fait illusion à Mr. Mesmer (1 Avril, p. 525). L'aimant agissant nécessairement sur les corps à raison du fer qu'ils contiennent, parce qu'il ne peut attirer ces petites particules sans produire un certain mouvement dans les corps mêmes, a fait imaginer à ce médecin un *magnétisme animal.*

absorbante d'un métal, de maniere à la rendre propre à former un autre métal en la combinant de nouveau avec le principe de la métalléité. Les premieres opérations de la nature, je veux dire, celles qui servent de base & d'origine aux substances tant vivantes que végétales & métalliques, sont si mystérieuses & se font avec tant de secret, que l'observateur le plus attentif ne peut lever le voile qui couvre la naissance des êtres les plus communs.

C'est pour n'avoir pas toujours présente à l'esprit une vérité si constante, que les chymistes ont donné lieu à une mobilité & une inconsistance extrême dans les notions les plus importantes de leur art. Il est incroïable combien ils varient sur l'origine, la nature, les propriétés, le résultat des matieres sur lesquelles ils s'exercent. Nous avons vu que l'air très-simple suivant Macquer, est un composé suivant Mr. D; que les basaltes, ouvrage du feu selon les uns, sont, si on en croit d'autres, l'ouvrage de l'eau. Que le granit, regardé comme roc primitif par Mr. de Buffon, n'est selon Mr. D, qu'une altération des basaltes &c : ajoutons que le diamant, verre pur & primitif selon Mr. Macquer, est une *substance saline, composée & combinée* &c, selon Mr. D; que la terre absorbante est la matiere primitive, au gré de Mr. D, & le verre, au gré de Mr. Macquer; que le marbre toujours calcaire, comme l'assure Mr. de Buffon, est souvent argilleux, si nous en croïons Mr. D; que les matieres calcaires

& argilleuses, si essenciellement différentes aux yeux de presque tous les chymistes, ont souvent la même origine & la même substance, suivant Mr. Ludwig & l'abbé Collini (a), &c. On peut

(a) Le passage de Mr. Collini m'a paru bien remarquable & très-propre à sapper par le fondement une multitude de ces petites hypotheses, dont l'effet est de retrécir les idées, de mettre des entraves au génie, de dénaturer l'ouvrage de la création, & de régler l'étude de la nature sur les égaremens de l'imagination. *On ne sauroit*, dit ce judicieux observateur, *déterminer les changemens auxquels peut être assujettie la même terre, ou par une décomposition ou par une séparation & une extraction naturelle, ou à l'aide d'un intermede inconnu ; ni connoître tous les sels qui peuvent se former, ou se volatiliser dans le tems même de ces vicissitudes, & par une suite de ces changemens ; transmutations mystérieuses, que la nature peut effectuer de mille manieres, & sur lesquelles nous devons tâcher d'avoir toujours les yeux ouverts. On voit qu'on ne sauroit positivement affirmer, que d'une substance, quelque pure qu'elle nous paroisse, il ne puisse en naître qu'une substance de la même nature. Ainsi nous ne pourrions pas démontrer que l'argille, dont la nature & les propriétés ne nous sont pas encore connues, quelsque soient les essais qu'en ont fait d'habiles chymistes, ne peut jamais rien produire de calcaire, & qu'une terre calcaire ne peut jamais donner naissance à aucune substance argilleuse.... La terre particuliere, qui réunie avec l'acide vitriolique, fait la base de l'alun, est une des parties constitutives de l'argille : cependant cette terre d'alun est douée de quelques-unes des proprietes des terres calcaires, quoiqu'elle ne se manifeste pas réellement calcaire dans ses autres effets. Etoit-on fondé à trouver absurde l'opinion de* Mr. Ludwig, *qui pensoit que la craie pouvoit avoir été formée par une argille qui avoit*

peut bien dire que si Dieu a *abandonné à la dispute des hommes* l'objet des sciences Eccle. 3. dont ils s'occupent, cet abandon est particulierement sensible dans les matieres qui appartiennent à la chymie.

DAns le Journal du 1 Février, p. 176, j'ai rétracté les doutes que j'avois jettés sur l'authenticité des manuscrits dont Mr. Anquetil nous a donné une si pompeuse traduction. Peut-être ma docilité en ce point a-t-elle été excessive, mais elle est une suite de la disposition sincere & constante où je suis d'aimer & de dire toujours la vérité, sans aucun égard à ce genre d'humiliation, qui semble être inséparable d'un désaveu. Quoiqu'il en soit, je viens de lire un *Mémoire* fait par un homme bien instruit qui me persuade, qu'en suspectant les manuscrits sur lesquels Mr. Anquetil a travaillé, je ne me suis pas trompé. Il est bien vrai que ces manuscrits existent, & que Mr. A. les a déposés à la bibliotheque du Roi ; mais c'est lui-même qui leur a donné l'existence, qui les a fait rédiger par

---

avoit perdu son principe glutineux.... Tout ce qu'on a pu opposer de plus solide à ces opinions, c'est qu'on ne peut faire de la chaux avec de l'argille. Mais c'est ce que ces hommes célebres n'ont certainement pas ignoré, avant de proposer leurs idées à ce sujet. Ces opinions me paroissent mériter d'autant plus d'attention, qu'elles tendent à ramener le systême des choses créées à des principes plus simples & plus dignes de l'auteur de la nature. Voyage minéral par Mr. Collini, p. 176.

deux prêtres perſans qui ne méritent aucune confiance.

“ Les Perſans des deux derniers ſiecles (dit Mr. Meiners dans un Mémoire lu à l'académie de Gœttingue, le 18 Septembre dernier) ne prétendoient point poſſéder les véritables livres de Zoroaſtre, & ils ont avoué de bonne foi aux voïageurs Olearius, Chardin, Tavernier, &c, que les monumens de l'homme qu'ils réverent comme le chef-d'œuvre de leur religion, ſe ſont perdus avec les tems. Les Perſans du XIIe. ſiecle étoient de la même opinion, ainſi que le prouvent les témoignages des auteurs arabes cités par Mr. Anquetil même qui répete les plaintes des Perſans, de ce que la fureur des guerres avoit détruit jusqu'aux ouvrages de leur Sage; c'eſt pourquoi ils ne pouvoient plus continuer leur culte comme autrefois. Des témoignages auſſi précis ſuffiſent pour affoiblir la foi qu'on pourroit accorder à certains prêtres avec qui Mr. Anquetil dit avoir fait connoiſſance. Ces prêtres n'ignoroient pas que depuis le tems de Fraſer, les Européens cherchoient les écrits de Zoroaſtre; ils déſiroient profiter de cette curioſité, & ſuivant la relation de Mr. Anquetil même, ils emploïoient mille artifices pour le tromper „.

“ Quand même tous les Perſans ſe glorifieroient de poſſéder les vrais livres de Zoroaſtre, on ne ſeroit pas obligé de les en croire aveuglément. Preſque tous les anciens peuples, même les plus inſtruits ſe ſont laiſſé tromper par des livres ſuppoſés, & il auroit bien

pu en aller de même du petit reste des anciens Persans, avec d'autant plus de vraisemblance, qu'ils ont perdu le fil de l'histoire de leur nation, avec les Mémoires des fameux exploits de leurs ancêtres, & tous les anciens ouvrages, ceux même qui ont été composés entre la chûte des Arsacides & l'invasion des Arabes; si bien qu'ils n'ont point de régle pour distinguer les livres véritables, anciens & authentiques, des apocryphes, nouveaux & supposés „.

" Cette perte réelle de tous leurs anciens écrits est un puissant argument contre l'antiquité vantée du *Zend-Avesta* de Mr. Anquetil. Les langues dans lesquelles toutes les pieces de ce recueil sont écrites, changent en preuve le soupçon qu'elles ont été composées plus tard qu'on ne le suppose; car dans les dialectes *Zend* & *Pehlvi* il est entré des mots arabes introduits en Perse seulement depuis le VIIe. siecle. Enfin les livres compris dans le *Zend-Avesta* par Mr. Anquetil, témoignent contre lui qu'ils n'ont pour auteur ni Zoroastre, ni un contemporain de Zoroastre. Mr. Meiners démontre de chacun de ces livres, qu'ils ne contiennent presque aucune trace de l'ancienne religion des Perses, & qu'au contraire ils renferment des caracteres manifestes d'indien nouveau, de judaïsme & de christianisme „.

" Après avoir établi son opinion sur des raisons très-plausibles, Mr. Meiners réfute, les unes après les autres, celles dont Mr. Anquetil a fait usage, en faveur de son ouvrage,

dans le dernier volume des *Mémoires de l'académie des inscriptions*, & il conjecture que les prêtres persans se sont abstenus de communiquer leurs livres de religion. Au moins le *Zend-Avesta* ne s'accorde nullement avec ce que les Persans du dernier siecle donnoient pour les plus anciens & les plus sacrés monumens de leur croïance dont lord Chardin & d'autres voïageurs ont publié des relations abrégées. Il n'est pas facile de deviner précisément l'époque de la fabrication des différentes parties du *Zend-Avesta* : mais on peut tenir pour certain qu'elles sont écrites postérieurement à la derniere ruine de l'empire des Perses & à leur établissement dans l'Inde,,.

Cette discussion est terminée par un jugement succint de toute l'entreprise de l'académicien de Paris, & de la maniere dont il l'a conduite, afin de ramener de leur erreur, par ce jugement, ceux qui penseroient devoir croire à l'authenticité du *Zend-Avesta* sur l'unique autorité de Mr. Anquetil.

" Mr. Anquetil est monté comme un jeune homme encore peu instruit & peu formé, sans préparation & sans secours, sur le vaisseau qui l'a conduit en Asie. Au lieu de prendre la route de Perse, il a débarqué à Pondicheri, où il n'y avoit ni Persans, ni livres persans. Deux ans de dissipation & de courses dangereuses & inutiles, lui avoient fait perdre son but de vue; revenu à lui-même, il alla à Surate, où il fit rencontre de deux prêtres rusés du plus bas rang. Il en obligea un par récompense & plus encore par menaces, à lui

traduire le *Vendidad*, d'une langue ignorée de Mr. Anquetil, en nouveau perſan, dont de ſon propre aveu il ne ſavoit que le peu qu'il en avoit appris d'un homme qui n'entendoit ni le françois, ni le portugais, & qui ne pouvoit ſe faire comprendre à lui autrement que par ſignes. Ainſi quand le *Zend-Aveſta* ſeroit de Zoroaſtre, il y auroit toujours ſujet de douter, qu'il fût ſage de ſe fier à la verſion d'un prêtre mal affectionné, & que Mr. Anquetil eût bien compris le prêtre. Mr. Anquetil a beau dire qu'au moïen de quelques dictionnaires, il s'étoit promptement mis en état de n'être pas dupe; cela tient de la fanfaronnade; car les dictionnaires dont il s'eſt ſervi, ſont ſi pauvres & ſi défectueux, qu'ils ne peuvent ſeuls rendre quelqu'un capable d'entendre un ſeul paſſage d'un livre écrit en *Zend* ou en *Pehlvi* „.

A ces obſervations de l'académicien de Gœttingue, j'ajouterai un paſſage tiré d'un ouvrage qui réunit l'érudition, la ſaine critique, la plus ſtricte & la plus redoutable logique. " Nous demandames (dit Mr. l'abbé Chapelle dans ſon excellente défenſe de *l'Hiſtoire véritable*, p. 325) il y a environ 5 à
„ 6 ans, à un homme d'une naiſſance &
„ d'un mérite diſtingués & très-inſtruit, qui
„ a paſſé plus de 20 ans dans les Indes, & y
„ a connu Mr. Anquetil, ſi ce nouvel auteur
„ étoit habile, inſtruit & exact, & ſi on
„ pouvoit s'en rapporter à ſes ouvrages; la
„ même queſtion a été faite tout récemment
„ à une perſonne très-reſpectable revenue des
„ Indes, & qui eſt verſée dans les langues de

„ d'Indouftan. D'après les réponfes qui nous
„ ont été faites, nous nous fommes décidés
„ à ne point faire l'emplette des ouvrages de
„ Mr. Anquetil; nous ne les lirons même pas „.

Enfin un fait tout récent, & qui paroit décifif par rapport à la confiance qu'on doit aux affertions de Mr. Anquetil & à fes lumieres fur l'hiftoire & la doctrine des anciens peuples; c'eft le jugement qu'il porte de l'immortel ouvrage de Mr. Guerin-du-rocher, qu'il n'a jamais lu. Je dis, *qu'il n'a jamais lu.* Car il n'eft pas poffible qu'un homme fenfé qui connoit cet ouvrage par lui-même, le regarde comme le fruit *d'une imagination échauffée, privée des lumieres que peuvent donner la faine critique, la connoiffance des langues & les monumens des anciens peuples.* Non, un tel jugement eft impoffible de la part d'un homme, qui n'auroit lu qu'une feule page de l'Hiftoire véritable. Car c'eft précifément & uniquement par les *lumieres de la faine critique, la connoiffance des langues & les monumens des anciens peuples*, que Mr. Guerin démontre la certitude de fa découverte. Or fi Mr. Anquetil prononce avec tant de fécurité & de politeffe fur des ouvrages qu'il n'a jamais lus, & que néanmoins il auroit pu lire bien aifément, que fera-ce des livres fecrets de l'Indouftan, que les prêtres *fe font abftenus de lui communiquer*; qu'ils lui ont expliqués tout comme ils ont voulu, & qui étoient écrits dans une langue où le favant d'Europe n'entendoit rien du tout?

R. D. Bartholomæi Carranza, archiepiscopi toletani ex ordine FF. Prædicatorum, Summa Conciliorum cum additionibus F. Silvii, in novum ordinem redacta &c, & in 4 tomos distributa à P. Dominico Schram Benedictino Bantensi. Augustæ-Vindelicorum, sumptibus Rieger 1778 *in-8°; se trouve chez l'imprimeur du Journal.*

LE P. Schram déja connu par plusieurs ouvrages d'érudition eccléſiaſtique (a), continue à enrichir le public par les recherches ou par les soins qu'il donne à de nouvelles éditions d'ouvrages utiles, entre lesquels on doit assurément compter le Sommaire des Conciles de Barthélemi Carranza si célebre par ses connoissances & ses malheurs (b); ouvrage que le P. Schram a continué & étendu jusqu'à nos tems. Il est vrai que bien des personnes préferent *l'Analyse des Conciles* par le P. Richard (c), parce qu'elle est écrite dans une langue qui dans nos provinces est plus généralement entendue que le latin, & qu'elle

(a) 15 Sept. 1777. p. 102.

(b) On sait que Carranza fut long tems dans les prisons de l'inquisition en Espagne & à Rome, en conséquence de quelques accusations, dont il effaça l'impression par une profession de foi pure & simple.

(c) Voyez ce qui a été dit de cet ouvrage dans le Journal du 1 Fév. 1778. p. 176.

présente plusieurs objets intéressans, qui ont été négligés dans les autres collections de ce genre ; mais cela ne doit pas faire mépriser l'ouvrage de Carranza, que plusieurs personnes regardent comme une excellente introduction à l'histoire ecclésiastique.

Institution & instruction chrétienne. A Naples, Chez Paul Simoné 1779. 3 gros vol. in-12°.

CE volumineux catéchisme fait à Paris & non pas à Naples, paroit être destiné à porter parmi les Italiens le même esprit de dispute qui a divisé les François dans le dernier siecle & durant une partie de celui-ci. C'est très sagement que quelques gouvernemens en ont défendu la distribution, & que les évêques se sont empressés à le retirer des mains des fideles. Une des premieres propositions qui se soit offerte à ma vue, est cette erreur tant de fois condamnée, que toutes les œuvres des infideles sont des péchés, *même*, dit l'absurde rédacteur, *d'assister un pauvre qui manque de nourriture & de vêtemens ; si on le fait par un motif humain de compassion pour son semblable, on ne peut nier que ce ne soit un péché*, t. 3. p. 85. Est-ce bien dans le tems où nous sommes, qu'un fanatisme de cette force ose s'emparer de l'enseignement public de la religion ?

Ce qu'il y a de singulier c'est que les compilateurs de ce catéchisme sont les uns de la

morale relâchée & les autres de la rigide, d'où il arrive qu'on y trouve les deux extrémités; mais ce qui est plus singulier encore c'est que cet ouvrage informe & contradictoire à lui-même paroit *avec approbation & permission des supérieurs*, & dédié à une auguste & pieuse Princesse.

Francisci Veronii ecclesiastis regii & scriptoris à clero gallicano deputati in controversiis, Regula fidei, *sive* secretio eorum quæ sunt de fide catholica ab iis quæ non sunt de fide. Opus Theologis utilissimum. Coloniæ-Agrippinæ apud H. J. Simonis 1779; 1 *volume in-8°, se trouve chez l'imprimeur du Journal.*

C'Est une nouvelle édition d'un ouvrage déja ancien, mais aujourd'hui peu connu (a), qui ne peut qu'être très-propre à amortir l'esprit de dispute dans des controverses sur des matieres qui ne touchent en aucune façon à la substance de la foi. On connoit les excellens effets de l'*Exposition* de la foi par Mr. Bossuet. Des protestans sans nombre ont abandonné le schisme,

(a) On le trouve déja dans le 3e. tome de l'*Epitome controversiarum*, de Veron, imprimé à Paris en 1644. Il s'en est fait une autre édition à Paris en 1669; une à Louvain en 1702.

quand ils ont vu la religion catholique revêtue de cette simplicité admirable, qui fait le caractere de la vérité, & que les ministres de l'erreur avoient barbouillée de toutes les façons. Le traité que nous annonçons ici, n'est sans doute pas écrit avec cette dignité, ce stile mâle & simple qui caractérise les écrits de l'évêque de Meaux. Mais il est bien déduit, le stile en est clair & précis & les raisonnemens toujours concluans. Le but principal de l'auteur est de mettre un espace bien marqué entre les dogmes & les explications que les théologiens en ont données ou les additions qu'ils ont osé y faire; & d'écarter ainsi le genre de confusion que la curiosité ou la suffisance des hommes ont produit dans la science des chrétiens.

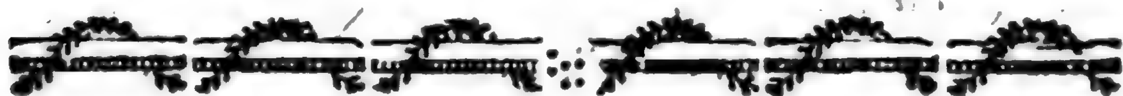

La *Parole* est le mot de la derniere Enigme.

JE suis dans les liens, pour tenir en prison
Un corps, qui bien souvent n'entend pas la raison.
Je suis en même-tems & convexe & concave:
Je voyage souvent bien au delà des mers.
Mon captif est chéri chez les peuples divers.
Je suis fort ami de la cave.

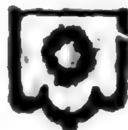

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 10 *Mai.*) La cherté augmente de jour en jour en cette capitale, malgré les soins que le Grand-visir se donne pour lui procurer l'abondance de toutes sortes de vivres ; son zele n'est pas toujours secondé ; il est heureux d'avoir trouvé le secret de contenir le peuple autant par sa douceur que par des exécutions que les circonstances rendoient nécessaires.

On apprend que le Capitan-bacha qui quitta cette rade le mois dernier pour les côtes d'Asie, y avoit débarqué, & s'étoit mis aussitôt en marche vers Nicomédie pour y surprendre & faire exécuter à mort quelques-uns des principaux rebelles. On dit qu'après cette expédition il pourra relâcher à Smyrne; mais il n'est pas croïable qu'il ait un ordre semblable, d'autant que l'on sait que la peste regne dans cette derniere place, & qu'il seroit à craindre qu'elle ne se communiquât à ses équipages.

Les derniers avis d'Alexandrie font mention d'un différent survenu entre un bâtiment anglois & un autre portugais. Ce dernier aïant à son bord un François qui avoit vécu quelque tems parmi les Marattes, pour les ani-

mer contre le gouvernement britannique; l'Anglois crut pouvoir le réclamer. Mais sur le refus du Portugais à le livrer, il s'ensuivit un combat qui ne finit qu'après qu'il y eut de part & d'autre beaucoup d'hommes tués; le bâtiment portugais se réfugia ensuite à Moka.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le* 18 *Mai.*) La riviere de Newa est depuis huit jours entierement libre de glaces, mais le port de Cronstadt en est encore embarrassé, ce qui empêche la sortie des vaisseaux. Le départ de Sa Majesté Impériale pour la Russie-blanche est décidément fixé au 20 de ce mois, & déja la ville de Narva, la seconde des stations du voiage de notre auguste Souveraine, a envoïé des députés à la cour, pour solliciter la permission de donner une fête à cette occasion; ce que Sa Majesté leur a gracieusement accordé.

Le jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté Impériale a été dernierement célébré avec beaucoup de magnificence par le vice-chanchelier comte d'Ostermann, qui ce jour-là donna un dîné, auquel assisterent tous les membres du corps diplomatique, ainsi que plusieurs autres personnes de la plus haute distinction.

POLOGNE.

Varsovie (le 30 Mai.) Depuis quelques jours le Roi eſt au parc d'Ujardow avec le prince-évêque d'Ermeland. Preſque tous nos magnats ſe ſont mis en route pour voir l'Empereur des Romains & l'Impératrice de Ruſſie pendant que L. Maj. Imp. parcourront cette partie de la Pologne qui leur eſt échue à chacune lors du dernier démembrement. Parmi les grands de ce roïaume qui ont paru avec éclat à Lemberg, ſe trouve le prince Czartorisky, général de la Podolie, dont le pere, prince-waiwode de Ruſſie, poſſede des terres conſidérables dans la Pologne-autrichienne. Ce prince Czartorisky s'eſt rendu premierement à Lucko dans la Volhynie, pour y examiner les écoles publiques; delà il eſt allé viſiter celles qui ont été érigées dans l'Ukraine & la Podolie, & qui ſont toutes de ſon département, comme membre de la commiſſion établie pour veiller à l'éducation publique. Ceux de nos magnats & de la Lithuanie qui paroîtront à Mohylow, y déploïeront tous le plus grand faſte, de maniere qu'il feroit difficile d'en citer un pareil exemple, puiſque la moindre ſuite ſera de 10 voitures, & que tous les domeſtiques y paroîtront revêtus des plus ſuperbes livrées. Celui qui brillera le plus ſera le prince de Radziwill, waiwode de Wilna, qui a pris la route de Mohylow avec 16 carroſſes à 6 chevaux. Cependant quelques-uns des magnats,

qui s'étoient rendus à Zamosc, pour y faire leur cour à l'Empereur n'ont pas eu cet honneur, car ce Monarque n'a pas passé par cette ville, mais a continué son voïage en prenant par Jaroslaw. Le comte de Romanzow a été à sa rencontre, & suivant des lettres de la Gallicie, il a l'honneur de l'accompagner par tout. Ce Monarque en visitant les mines de sel à Wielicza & à Bochnia a daigné exempter les habitans de ces deux places de la livraison de recrues. Sa Majesté Imp. se proposoit de s'arrêter quelques jours à Kiow. Il est à présumer que ce Monarque sera très-satisfait de ce voïage, puisque tous les environs de Kiow sont des plus beaux, & que l'Ukraine est une des plus fertiles provinces que l'on puisse voir.

On sait qu'il a été concerté il y a quelque tems entre la Russie & notre gouvernement de nommer de part & d'autre des commissaires, chargés de régler définitivement les limites des deux états. Mais comme cette affaire n'alloit pas de notre côté aussi vite que la cour de Russie le désiroit, l'ambassadeur de cette couronne remit une note au conseil permanent, dans laquelle il insista de nouveau pour que la république nommât au plutôt ses commissaires, & le conseil permanent aïant enfin procédé à cette nomination, cette affaire a été terminée le 23 de ce mois, que ce conseil choisit pour commissaires de la part de la république le général Mulersky & le colonel de Witt, fils aîné du général & commandant de Kaminiec. Le conseil permanent s'est hâté

de faire part de cette nomination à l'ambassadeur de Russie, & les commissaires sont déja partis pour s'acquiter de leur commission.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 30 *Mai.*) Le marquis de Mexolada vient d'être nommé ministre à la cour de Pétersbourg. Dom Ignace de Corral è Aguir qui devoit aller à Coppenhague, passe à Stockholm, Dom de Roxas le remplace en Dannemarck.

CADIX (*le* 25 *Mai.*) L'escadre françoise, commandée par Mr. de Beausset, est sortie le 15 de la baie. L'on avoit cessé de l'approvisionner sur l'avis, que les vaisseaux, attendus de Toulon, lui apportent des munitions: cette escadre, qui n'a des vivres que pour quatre mois, retournera ici dans 25 ou 30 jours avec l'escadre du Ferrol, qui a ordre de venir mouiller dans notre baie après sa croisiere. La destination du convoi, conduit par Mrs. de Thomasséo & de Solano, est toujours un mystere: bien des gens ne sont pas persuadés, que ces forces vont tomber sur la Jamaïque, comme toute l'Espagne paroit le désirer.

Quoique l'attaque formelle de Gibraltar continue de se différer, la position des ennemis dans cette place devient de jour en jour plus fâcheuse: ils manquent de vivres, surtout de charbon: bientôt la disette d'eau, qu'ils éprouvent, doit faire naître parmi eux beaucoup de maladies: tous les transfuges s'accor-

dent sur le besoin extrême, où la garnison est à plusieurs égards : en effet, Dom Antonio Barcelo ferme exactement la place ; & trois ou quatre petits bâtimens de la côte d'Afrique, les seuls qui y soient entrés depuis deux mois, n'ont pu apporter beaucoup de rafraichissemens. Le 10 de ce mois avoit été choisi pour détruire les bâtimens anglois, qui sont dans la baie de Gibraltar : Dom Antonio Barcelo fit sortir les brulôts : toutes les batteries devoient les seconder ; mais, le vent aïant changé tout-à-coup, les brulôts revinrent à Algesires. Les ennemis ont cherché depuis un mouillage moins exposé ; mais notre brave chef-d'escadre ne les y laissera pas tranquilles, & paroit résolu à profiter de la premiere occasion pour exécuter son projet.

Les chebecs du Roi le Mayorquin & le Saint-Sebastien viennent d'entrer en ce port avec la frégate angloise l'Empereur, de 36 canons, dont ils se sont emparés dans ces mers, où ils font des courses aux ordres de Dom Joseph de Salazar. Ils étoient sortis le 15 avec l'escadre de M^r^. de Beausset, & le 16 au matin ils découvrirent sur le vent deux vaisseaux dont l'un qui est la prise, paroissoit de 50 canons parce qu'il y avoit des canonieres sur l'entrepont, & l'autre une frégate de 30 canons. Les chebecs & l'escadre françoise qui étoit encore à la vue, commencerent la chasse, mais malgré la célérité de la frégate françoise la Néréide, & des chebecs, ils perdirent la petite frégate de vue vers le soir. Le chebec le Saint-Sebastien joignit la grosse frégate à

neuf heures du soir & commença la canonade, à laquelle l'ennemi répondit jusqu'à onze heures que le calme les sépara & empêcha la frégate françoise & l'autre chebec de s'approcher. Le vent étant revenu à minuit, l'ennemi prit le large, & les trois vaisseaux poursuivirent la chasse jusqu'à 5 heures du matin, que nos chebecs l'atteignirent & recommencerent le feu, dirigeant leur marche sur la pouppe afin d'en venir à l'abordage que les deux équipages bruloient d'envie d'effectuer; mais Dom Joseph de Salazar voïant que son dessein n'avançoit pas & se trouvant à la demi-portée du canon, il présenta le côté de son chebec. A la seconde décharge l'ennemi baissa son pavillon, & à huit heures du matin les Espagnols y arborerent le leur. On distribua les prisonniers sur les deux chebecs, & sur la Néréide, dont la chaloupe arriva à neuf heures avec un officier, & toute l'escadre françoise à dix.

La frégate angloise qui a eu son mât de misaine & le taillemar rompus, & faisant de l'eau, étoit sortie de Bristol bien équipée & munie de patentes du Roi pour faire la course. Son artillerie consiste en 24 canons de 12 livres, de balle, dix obus de dix-huit livres, & deux de 4. Le corps étoit pourvu de pierriers, de fusils, de pistolets &c; son équipage étoit de 193 hommes, dont cinq ont été tués & un blessé. Les officiers & les autres prisonniers ont été traités avec tous les égards possibles, & on leur a remis leurs bagages. Nos chebecs ont souffert dans la carcasse & dans les agrets; mais l'équipage n'a rien perdu.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 25 *Mai.*) Le Roi a nommé grande-maîtresse de la Maison de la Reine, Madame la comtesse Charlotte de Sparre, & Dame d'honneur de la duchesse de Sudermanie la Demoiselle Christine Gyldenstolpe. Le 14, la cour prit le deuil pour 4 jours au sujet de la mort de la princesse Guillelmine d'Anhalt-Dessau, & le 16 elle reprit un deuil de trois semaines pour feue la Duchesse regnante de Wurtemberg-Stutgard, née Princesse de Brandebourg-Bayreuth.

Leurs Majestés sont passées le 17 au château d'Ulrichsthal avec le Prince de la couronne qui fait les délices de la nation & dont la santé est des plus brillantes.

Comme on abusoit de la liberté de la presse que le Roi avoit accordée par son édit de 1774, S. M. vient de rendre une ordonnance par laquelle elle détermine en quels cas les auteurs seroient punissables pour l'impression d'un ouvrage, & statue qu'on devra toujours s'en prendre aux imprimeurs comme aïant contrevenu à cet édit, voulant qu'ils perdent leurs priviléges & soient enfermés dans quelques forteresses, pendant dix ans & plus, selon la grièveté du délit (a). —— Les directeurs de

(a) Depuis quelques années les philosophes ne cessent d'exalter la législation établie dans les royaumes du nord; voilà néanmoins une ordonnance

la compagnie des Indes à Gothenbourg ont reçu l'avis que les vaiſſeaux partis l'année derniere pour les Indes-orientales, ſavoir Guſtave III & Louiſe-Ulrique ſont arrivés heureuſement le 1^er^. à Java au détroit de Sonda le 7 Août, & le ſecond le 3 Septembre de la dite année, ſe trouvant tous les deux en ſi bon état qu'il n'eſt mort perſonne de leurs équipages.

Il vient de paroître une ordonnance du Roi qui défend l'exportation du ſel de ce roïaume à l'étranger, & qui enjoint en même tems à tous propriétaires de navires marchands de ne faire entrer leurs navires chargés de ſel que dans les ports de ce roïaume.

Sa Majeſté a encore accordé les convois néceſſaires à ſes ſujets pour la protection de leur commerce; & en conſéquence il a été réglé que dès le 29 du préſent mois il ſe trouvera une frégate prête au Sund pour convoïer les navires marchands deſtinés pour les ports du canal juſques au cap Finiſtere; que pareillement deux convois, compoſés chacun d'une frégate, ſe trouveront prêts l'un le 14 Juillet & l'autre le 31 Août prochains, & qu'un quatrieme convoi de deux frégates ſera également prêt le 30 Septembre pour la Méditerranée juſqu'à Livourne.

---

donnance dont ils ne s'accommoderont guere. Qu'on ſéviſſe également dans les autres pays contre les hommes qui outragent le Ciel, le thrône, & les mœurs, & bientôt les fruits du philoſophiſme ſeront anéantis.

Les régimens des gardes devoient se rendre le 20 de ce mois à leur camp ordinaire ; mais il tomba ce jour-là & le suivant une si grande quantité de neige, que le terrein est devenu impraticable pour camper. Le tems continue d'être fort désagréable & très-froid, & l'on a peu d'exemples d'un aussi long hiver en ce roïaume. Pour surcroit de malheur, les rivieres sont débordées dans plusieurs provinces ; de sorte qu'il sera impossible d'y ensemencer les terres.

ITALIE.

ROME (*le* 30 *Mai.*) Le Pape aïant égard au grand âge du cardinal Calino lui a permis de se retirer sur ses biens. —— Le prélat Ruspoli est parti pour sa vice-légation de Ferrare. —— Le Roi Catholique a daigné continuer en faveur du prince Dom Philippe Orsini duc de Gravina & chef de la famille des Orsini, la grandesse d'Espagne de la premiere classe, dont jouissoient déja les Orsini ducs de Bracciano, pour lui, ses fils & leurs descendans. La patente en a été expédiée par le comte de Florida-Blanca directement au cardinal Orsini.

Le souverain Pontife occupé de tout ce qui peut tourner à l'avantage de ses sujets, vient d'ordonner sur les représentations de Msgr. Pretis, intendant des chemins, que l'on raccommodât l'ancienne Voie-Salaire, en commençant par Corese jusqu'à Terni : ce qui abrégera d'environ 20 milles la route que

l'on faisoit par Civita-Castellana. —— Au moïen de quelques excavations faites dans la vigne de Mrs. Pierre & Antoine Sassi, située dans la ville, entre la Porte-Latine & celle de St. Sebastien, on a retrouvé le véritable tombeau des Scipions que les savans plaçoient hors de la nouvelle porte près *Domine-quo-vadis* : ce qui est prouvé indubitablement non-seulement par l'épitaphe de Publius-Cornelius Scipion, écrite sur deux tables de bois de poivrier blanchies anciennement & sur lesquelles on avoit gravé les caracteres enluminés en rouge, mais encore par une autre que l'on voit plus enfoncée dans le souterrain, qui est dans le même goût, & qui appartient à Lucius Scipion, Questeur & Tribun-militaire, fils du célebre Scipion surnommé l'Asiatique, qui subjugua Antiochus le-Grand ; & cette circonstance est exprimée dans la même inscription.

On doit pour l'honneur de la religion & de la vertu, ajouter à l'éloge de feu le cardinal Castelli, mort dernierement, infiniment regretté dans tout l'Etat-écclésiastique, que cette Eminence très-riche par ses biens patrimoniaux, ne connut ce qu'elle avoit que pour en aider les pauvres. Chargé, avant que d'être décoré de la pourpre, du vaste hôpital du St. Esprit, il est incroïable avec quel zele il a rempli cette importante charge. Combien de fois dans la nuit la plus rude faisoit-il des rondes, pour voir, si les malades étoient servis avec soin; toujours prêt à récompenser ceux qui faisoient leur devoir. Devenu cardinal & emploïé dans presque toutes les congrégations, il sçut fournir

nir seul à tout, ne s'en reposant qu'à lui-même pour les décisions; aussi par une étude opiniâtre & constante s'étoit-il mis dans le cas de ne point emprunter les lumieres d'autrui. Son amour pour la religion est aussi connu que son désintéressement, que sa modestie, que son humilité, que sa patience dans de grandes souffrances, que son attachement au Saint-Siege. Sensible aux malheureuses circonstances des tems, il eût voulu, à quelque prix que ce fût, y remédier. La Providence l'a montré, pendant 20 ans, au Sacré-Collége, digne de son estime, de sa vénération, & lui laisse un grand vuide à voir remplir. Au lieu des éloges qu'on pourroit justement inscrire sur sa tombe sépulcrale, toujours humble, il a ordonné qu'on n'y lût que ces paroles : *Ici sont les os de Joseph-Marie Castelli, Cardinal.*

Extrait d'une lettre du vice-consul de France à Messine, du 27 Avril.

« Après les différentes secousses de tremblement de terre que nous avions éprouvées, la tranquillité renaissoit, chacun s'étoit retiré chez soi, les maisons avoient moins souffert qu'on ne l'avoit cru, lorsque dans la nuit du 8 ou 9 de ce mois les secousses recommencerent; on en compta jusqu'à huit toutes sensibles & effraïantes. Celle qu'on ressentit à onze heures & demie avant minuit fut des plus vives, & fit abandonner les domiciles. On se réfugia dans les places de Saint-Jean, de la cathédrale & sur l'esplanade: les femmes, les enfans, les malades dans des carrosses, & presque tout le reste des habitans fut

ſur pied & en prieres. A trois heures un quart du matin j'étois debout; je ſentis l'air de la chambre s'agiter avec violence, comme ſi une fenêtre ſe fût ouverte; l'inſtant d'après les murailles s'ébranlerent avec un bruit dont l'ondulation fut aſſez longue; j'ai compté, après la premiere ſecouſſe, onze battemens de poulx juſqu'à l'entiere aſſiette du ſol, en ſorte que ſi l'on ſuppute la motion de l'air & l'ébranlement, le tout a duré plus de 20 ſecondes, mais heureuſement ſans aucun mouvement vertical. Comme la crainte de voir ma maiſon s'écrouler portoit machinalement ma vue ſur les murailles, j'ai obſervé fort exactement que ce tremblement de terre a eu la même direction que celui du 28 Mars dernier, c'eſt-à-dire, du nord au ſud. Ma maiſon s'eſt ouverte en quatre endroits, preſque toutes celles de la marine ont plus ou moins ſouffert. Le palais de Villa di cane, celui de Boſco, celui du conſul d'Eſpagne, la belle égliſe de l'Annunciata, le monaſtere de Monte-vergine, la belle fabrique delle Verginelle, ſont ouvertes du haut en bas: l'hôtel de ville a auſſi ſouffert quelques dommages, ainſi que tous les grands édifices, & en général il y a peu de maiſons qui n'aient beſoin de grandes réparations. Le gouvernement les fait exactement viſiter toutes, il fait démolir celles qui menacent ruine, & étaïer celles qui ſont ſuſceptibles d'être réparées. On a envoïé à Catania & à Melazzo pour y être informé de ce qui ſe paſſe aux volcans: l'Etna eſt tranquille, Stromboli jette beaucoup de feu; nous

entendons depuis plusieurs jours un bruit souterrain assez fréquent, & pareil à celui qui précéda en 1767 l'éruption du Vésuve. Il paroit venir de Monte-Scudero, à dix-huit milles de cette ville, & les habitans de la Scaletta & des environs disent que la cîme de cette montagne paroit enflammée. On prétend qu'autrefois il y a eu un volcan qui pourroit se rouvrir „.

Venise (*le 1 Juin.*) Le grand-conseil vient d'élire cinq correcteurs, qui sont leurs Excel. Alvise Contarini & George Pisani, procurateurs de St. Marc; & les nobles Girolamo-Ascanio Giustiniani, Pierre Barbarigo, & Zacharie Valerano. Ces cinq correcteurs sont chargés de proposer après le terme d'un an au grand-conseil les loix les plus convenables pour diminuer le prix des articles de premiere nécessité, pour réprimer le luxe, pour prescrire des instructions aux magistrats préposés à l'exécution de ces loix, & pour d'autres objets également intéressans. L'on espere, que les travaux de ces cinq députés termineront enfin les délibérations, qui occupent depuis longtems notre gouvernement au sujet de quelques abus, qui se sont glissés par la succession des tems dans la police intérieure de notre république.

ALLEMAGNE.

Vienne (*le 30 Mai.*) Le 22 au soir, l'Impératrice-Reine, accompagnée de l'Archiduc Maximilien, ainsi que de Mesdames les Archiduchesses, s'est rendue à Neustadt pour

y voir le nouvel établissement formé en faveur du corps des cadets, & y assister aussi à la bénédiction de leurs drapeaux. Le lendemain, les Dames de l'Ordre de la Croix-étoilée ont fait un service pour le repos de l'ame de Marie-Antoinette Electrice douairiere de Saxe, née Duchesse de Baviere. S. M. I. R. A. y a assisté avec la famille impériale. Cette auguste Souveraine est allée à Schœnbrunn. Les détachemens de troupes qui partirent d'ici le 15 pour former le camp de Minckendorf, furent conduits par Msgr. l'Archiduc Maximilien & les deux généraux de Laudon & de Nostitz. —— L'Impératrice-Reine vient de nommer conseiller intime actuel le chambellan comte de Trautmansdorff, envoïé de Boheme à la diéte de Ratisbonne. —— Le 28, après la procession, S. E. Mr. le baron Louis de Breteuil, ambassadeur du Roi Très-Chrétien, revenu depuis peu de France en cette cour, eut sa premiere audience de cette auguste Souveraine, ainsi que de la famille roïale.

Tous les avis que l'on reçoit du voïage de l'Empereur sont très-satisfaisans; ce Monarque jouit d'une parfaite santé; il a quitté Lemberg & a pris sa route par Brodi pour Mohylow, n'aïant de toute sa suite que S. E. le général comte de Braun pour l'accompagner.

L'on assure que l'Archiduc Maximilien sera nommé co-adjuteur de Munster & de Cologne; & que toutes les difficultés à cet égard sont déja applanies. —— L'Empereur a disposé

posé de la pension annuelle de 80,000 florins que recevoit le feu Duc de Modene comme gouverneur de Milan, de maniere que l'Archiduc Maximilien & les Archiduchesses Marie-Anne & Elisabeth en recevront annuellement chacun 12,000 flor. ; & l'Archiduc Ferdinand 44,000.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 10 *Juin.*) *Extrait de la gazette extraordinaire de la cour, du* 25 *Mai.*

" Le capitaine Uvedale, ci-devant commandant du vaisseau du Roi, l'Ajax, & le capitaine Bazely, du vaisseau du Roi, le Pégase, arriverent ici hier au soir fort tard avec des dépêches de la part de l'amiral Sir George Brydges Rodney, baronet, commandant en chef des vaisseaux du Roi aux isles Sous-le-Vent, à Mr. Stephens, contenant la relation suivante de la défaite de la flotte françoise sous le comte de Guichen ".

Extrait d'une lettre de Sir George Brydges Rodney à Mr. Stephens ; datée à bord du Sandwich à la hauteur de la baie du Fort-roïal de la Martinique le 26 *Avril.*

Depuis que j'ai informé les Seigneurs de l'amirauté de mon arrivée à la Barbade & à Ste. Lucie, & que j'avois pris le commandement des vaisseaux du Roi en cette station, l'ennemi, qui avoit paradé durant quelques jours devant Ste. Lucie avec 25 vaisseaux de ligne & 8 frégates remplis de troupes, & qui espéroit de surprendre l'isle, fut trompé dans ses vues par la bonne disposition que le général Vaughan avoit faite des troupes, & le contre-amiral Parker des vaisseaux

vaisseaux : il se retira dans la baie du Fort-royal peu d'heures avant mon arrivée à la baie de Gros-Islet le 27 Mars. Aussi tôt que la flotte put être prête, je résolus de rendre à l'ennemi sa visite & de lui offrir la bataille. En conséquence je me rendis le 2 Avril avec toute la flotte à la hauteur de la baie du Fort-royal, où j'offris pendant deux jours le combat à l'ennemi, notre flotte étant assez proche pour pouvoir compter tous ses canons & quelquefois à la portée des coups à la volée de ses forts. Mr. de Guichen, quoique supérieur en nombre, préfera de rester dans le port : je pensai qu'il étoit plus convenable pour le service de Sa Majesté de laisser une escadre de vaisseaux doublés de cuivre pour veiller aux mouvemens de l'ennemi, & pour m'avertir à tems, au cas qu'il tentât de sortir. J'ai mouillé avec le reste dans la baie du Gros-Islet, prêt à couper ou à filer le cable, à l'effet de poursuivre ou de combattre l'ennemi, au cas qu'il quittât la baie du Fort-royal. Les deux flottes resterent dans cette situation jusqu'au 15 de ce mois, lorsque l'ennemi mit en mer avec toute sa flotte au milieu de la nuit. En ayant été averti sur le champ, je le suivis ; & ayant reconnu la baie du Fort-royal, ainsi que la rade de St. Pierre, pour voir ce qui s'y trouvoit, nous l'apperçumes le 16 à environ 8 lieues sous le vent du roc de la Perle. Il s'ensuivit une chasse général au nord ouest ; & à 5 heures du soir nous découvrîmes clairement, que la flotte ennemie consistoit en 23 vaisseaux de ligne, un de 50 canons, trois frégates, un lougre & un cutter. A l'entrée de la nuit, je formai la flotte sur la ligne de bataille à l'avant ; & j'ordonnai aux fregates la Vénus & le Levrier de se tenir entre les flottes du Roi & de l'ennemi, pour veiller à leurs mouvemens ; ce qui fut admirablement bien exécuté par cet officier habile & vétéran, le capitaine Fergusson, commandant la Vénus. Les manœuvres que l'ennemi fit durant la nuit, indiquerent un désir d'éviter la bataille, ce que j'étois résolu à ne pas permettre ; & en conséquence je contrecarrai tous

ses mouvemens. Le 17 au point du jour nous vimes distinctement que l'ennemi commençoit à former sa ligne à l'avant : je fis le signal de la former aussi à deux encablures de distance. Quarante-cinq minutes après 6 heures je fis connoître par un signal public, que mon intention étoit d'attaquer la queue de l'ennemi avec toutes mes forces; signal auquel il fut répondu par chaque vaisseau de la flotte. A 7 heures du matin, m'appercevant que la flotte étoit trop étendue, je fis le signal pour la ligne de bataille seulement à une encablure entre chaque vaisseau. Trente minutes après 8 heures du matin, je fis le signal pour former la ligne de bataille de front, chaque vaisseau se portant l'un de l'autre nord à l'ouëst & sud à l'est; & nous mimes le cap vers l'ennemi. Il pénétra ce signal; & ayant découvert par-là mon intention il vira vent arriere & forma la ligne de bataille les amures à l'autre bord. Je fis immédiatement le signal de serrer le vent & de former la ligne de bataille à l'avant, à deux encablures de distance, les amures à babord. Les différens mouvemens de l'ennemi m'obligerent à être fort attentif & à saisir promptement chaque occasion qui s'offroit pour l'attaquer avec avantage. Les seigneurs commissaires pourront connoitre les manœuvres que fit la flotte du Roi, par les minutes des signaux avant & durant l'action. A onze heures du matin je fis le signal de se préparer au combat, afin de convaincre toute la flotte, que j'étois déterminé à forcer l'ennemi à une action. Cinquante minutes après onze heures du matin je fis le signal pour que chaque vaisseau portât & gouvernât vers celui qui étoit vis-à-vis de lui dans la ligne ennemie, conformément au 21e article des *instructions additionnelles pour le combat*. A 55 minutes après 11 heures du matin je fis le signal pour la bataille ; & peu de minutes après celui que *c'étoit mon intention d'angager de près*, & naturellement que le vaisseau-amiral donneroit l'exemple. Peu de minutes avant une heure après midi un des vaisseaux de la tête commença l'action : A une heure après-midi, le Sandwich

au centre, après avoir reçu plusieurs décharges de l'ennemi, y entra egalement. *M'appercevant que plusieurs de nos vaisseaux ne combattoient qu'à une certaine distance, je répétai le signal pour combattre de pìès.* L'action au centre continua jusqu'à 15 minutes après 4 heures après-midi, lorsque Mr. de Guichen à bord de la Couronne qu'ils avoient monté de 90 canons, le Triomphant & le Fendant, l'un de 84, l'autre de 74, commandés par le comte de Sade & le marquis de Vaudreuil, chefs d'escadre, après avoir combattu le Sandwich pendant une heure & demie, s'éloignerent. La supériorité du feu du Sandwich & la conduite courageuse de ses officiers & de son équipage mirent ce vaisseau en état de soutenir un combat aussi inégal, quoiqu'avant d'être attaqué par eux il eût forcé trois autres vaisseaux à quitter leur ligne de bataille, qu'il eût entierement rompue, & qu'il fût sous le vent des eaux de l'amiral françois. On peut dire, qu'*à la fin de la bataille l'ennemi se trouva complettement battu*; mais telle fut la distance, l'avant-garde & l'arriere-garde étoient du centre, & tel *l'état de plusieurs vaisseaux désemparés*, particulierement du Sandwich, qu'on eut bien de la peine durant 24 heures à le tenir sur l'eau, & qu'il fut impossible de le poursuivre cette nuit sans le plus grand désavantage: cependant l'on n'épargna aucuns efforts pour remettre la flotte en bon ordre; & j'ai le plaisir d'informer les seigneurs commissaires, qu'ayant apperçu de nouveau le 20 la flotte ennemie, nous la poursuivimes trois jours de suite, mais inutilement, vu qu'elle fit tous les efforts possibles pour éviter une seconde action, & qu'elle ne chercha qu'à gagner le Fort-royal de la Martinique: Nous lui en coupâmes le chemin; mais pour éviter le risque d'un autre combat, elle se réfugia à la Guadeloupe. Comme je trouvai, qu'il seroit envain de suivre les ennemis avec la flotte du Roi dans l'etat où elle étoit, & chacun de leurs mouvemens indiquant leur intention de gagner la baie du Fort royal de la Martinique, comme le seul endroit où ils puss-

sent réparer leur flotte délabrée, je jugai que l'unique moyen, qui nous restoit pour les forcer à une action, étoit d'arriver avant eux à la hauteur du Fort-royal. La flotte à mes ordres y croise actuellement, attendant chaque jour l'arrivée de l'ennemi : j'ai depêché des frégates au vent & sous le vent de chaque isle, pour m'avertir de son approche. L'amiral Parker m'informe, que plusieurs vaisseaux de l'avant-garde ennemie ont été extrémement désemparés & forcés à s'éloigner : son propre vaisseau a été endommagé & son grand mat fort en danger. Je ne saurois achever cette lettre, sans informer les seigneurs commissaires, que *l'amiral françois, qui m'a paru être un officier brave & courageux, a eu l'honneur d'être noblement secondé durant toute l'action.* Le capitaine Uvedale, du vaisseau du Roi l'Ajax, dont la santé ne lui permettoit pas de rester dans ce pays, & le capitaine Bazely du Pégase sont chargés de mes depêches, & informeront les seigneurs commissaires de toutes les particularités, qu'ils pourroient souhaiter de savoir. J'envoie ci-incluse une liste des tués & des blessés, avec le tableau de la ligne de bataille.

Division de l'avant-garde, commandée par le contre amiral Parker : le Sterling Castle, cap. Carkett, de 64 canons & 500 hommes ; Ajax, cap. Uvedale, de 74 can. & 600 hommes ; Elisabeth, l'hon. cap. Maitland, id. idem ; Princesse-royale, le contre-amiral Parker, le Sr. Harmond, cap. de pavillon, 90 can. & 770 hommes ; Albion, cap. Bowier, de 74 can. & 600 hommes ; Terrible, cap. Douglas, id. idem ; Trident, cap. Molloy, de 64 can. & 500 hommes ; la frégate Greyhound.

Division du centre, commandée par Sir George Brydges Rodney baronet, commandant en chef : le Grafton, commodore Collingwood, le Sr Newnham, cap. de pavillon, de 74 can. & 617 hommes ; Yarmouth, cap. Bateman, de 64 can. & 500 hommes ; Cornwall, cap. Edwards, de 74 can. & 600 hommes ; Sandwich, Sir George B. Rodney baronet, le Sr. Young, cap. de pavillon, de 90 can. & 730 hommes ;

Suffolk, cap. Crespin, de 74 can. & 600 hommes; Boyne, cap. Cotton, de 68 can. & 520 hommes; Vigilant, cap. Sir G. Home, de 64 can. & 500 hommes. Les frégates Vénus (celle-ci pour répéter les signaux), Deal-Castle & Pegasus.

Division de l'arriere-garde, commandée par le contre-amiral Rowley: la Vengeance, commodore Hotham, le Sr. Holloway, cap. de pavillon, de 74 can. & 617 hommes; Medwey, cap. Affleck, de 60 can. & 420 hommes; Montagu, cap. Houlton, de 74 can. & 600 hommes; Conqueror, contre amiral Rowley, le Sr. Watson, cap. de pavillon, de 74 can. & 617 hommes; Intrépide, l'hon. cap. H. St. John, de 64 can. & 500 hommes; Magnificent, cap. Elphinstone, de 74 can. & 600 hommes. La frégate Andromeda & le Centurion pour couvrir l'arriere-garde en cas de besoin.

Liste des tués & blessés à bord de chaque vaisseau, pendant le susdit engagement: à bord du Sterlin Castle 4 tués & 34 blessés; de l'Ajax 4 tués 13 blessés; de l'Elisabeth 9 tués, 15 blessés; de la Princesse royale 5 tués, 14 blessés; de l'Albion 3 tués, 2 blessés; du Terrible ni tués, ni blessés; du Trident 14 tués, 26 blessés; du Grafton 2 tués, 30 blessés; du Yarmouth 5 tués, 15 blessés; du Cornwall 21 tués, 49 blessés; du Sandwich 18 tués, 51 blessés; du Suffolk 12 blessés; du Boyne 2 tués; du Vigilant 2 blessés; de la Vengeance 1 tué, 6 blessés; du Medway 2 tués, 3 blessés; du Montagu 9 tués, 26 blessés; du Conqueror 13 tués, 36 blessés; de l'Intrépide 7 tués 9 blessés; du Magnificent 1 tué, 10 blessés; total 120 tués & 353 blessés.

Les officiers tués, sont l'hon. capitaine St. John, du vaisseau l'Intrépide, Mrs. Deacon & Hooper, premier & second lieutenant dudit vaisseau; Mr. Dam, un lieutenant danois sur le même bâtiment; Mrs. Mackton & Wigmore, lieutenans sur le Sandwich & le Medway. Les officiers blessés sont le cap. Houlton du Montagu, l'hon. A. Cockrane, 4e. lieutenant dudit vaisseau; le cap. Carey des marines; le cap. Ogle, du 87e. régiment

ment; le cap. Newnham, du Grafton, Mr. Stewart, 3e. lieutenant de ce vaisseau, Mr J. Smith, 5e. lieutenant du même, Mr E. Smith, lieutenant à bord du Sandwich, Mr. Harriott, lieutenant des marines, à bord de l'Elisabeth, & le canonier de l'Intrépide.

G. B. Rodney.

Extrait d'une lettre du général major Vaughan, commandant en chef des forces du Roi aux isles sous le Vent & Caraïbes, au lord George Germaine, datée à Ste. Lucie, le 25 Avril 1780.

Sur l'avis que la flotte françoise sortoit du Fort-royal, Sir George Rodney mit immédiatement en mer; & comme il pouvoit s'offrir des occasions pour voir les isles ennemies, en donnant aux troupes le secours dont elles pourroient avoir besoin, je l'accompagnai à bord du Sandwich, qui a eu la part la plus distinguée dans l'action, qui se donna le 17 du courant. Un vaisseau ne sauroit être conduit avec plus de bravoure, ni fournir aux annales de la marine un caractere plus illustre, que celui que Sir George a soutenu, en donnant le plus noble des exemples; mais de vouloir tenter son éloge ce seroit nuire à son mérite, qui surpasse tout applaudissement.

L'état extrêmement mauvais de la santé du lieutenant-colonel Musgrave l'a porté à demander la permission de retourner en Europe pour se rétablir; comme il a été long-tems dans ces quartiers, & que, parfaitement instruit de tout ce qui y est arrivé, il peut vous donner, mylord, l'information la plus complette, agréez que je me réfere à lui pour les autres particularités: il a fait les fonctions de quartier-maître-général, & s'est toujours conduit dans toutes les parties du service d'une maniere si éminemment distinguée, que je regrette sincérement la cause, qui lui fait quitter cette isle.

Vous me permettrez, mylord, d'ajouter, que ma plus grande ambition sera de saisir l'occasion d'avancer le service de Sa Majesté; c'est à quoi tous mes efforts seront consacrés.

Le 4e. fils du Roi aïant déclaré l'intention

qu'il avoit de ſervir ſur la flotte, & mylord Amherſt aïant été conſulté pour ſavoir quel feroit l'officier le plus propre à initier ce jeune Prince dans les exercices & manœuvres, ce général a recommandé le capitaine Sims pour inſtructeur de S. A. R.

Depuis le 2 de ce mois cette capitale a été le théatre d'un tumulte, que ſa cauſe même fait déteſter par la partie la plus ſaine de la nation. Mylord George Gordon, qui a trouvé le moïen de ſe rendre important, en ſe mettant à la tête du parti intolérant, ſous le nom d'*Aſſociation proteſtante*, avoit annoncé dans la ſéance des communes du 30 Mai, que Vendredi 2 Juin il préſenteroit la Pétition des habitans de Londres & de Weſtminſter pour la révocation de l'acte, paſſé en 1778 en faveur des Catholiques-romains, & qu'il propoſeroit cette révocation le même jour. En conſéquence il fit inſérer dès le 1 Juin dans les papiers publics quatre réſolutions de ſon Aſſociation, ſuivant leſquelles elle s'aſſembleroit le 2 Juin dans les champs de St. George, & marcheroit vers le parlement, la cocarde bleue au chapeau, en 4 diviſions; celles de Londres, de Weſtminſter, de Southwark, & la diviſion écoſſoiſe. Conformément à cet avis public, les zélés s'aſſemblerent dans les champs de St. George le 2 à 7 heures du matin; Et, mylord George Gordon s'étant mis à leur tête vers les 11 heures, ils marcherent vers le parlement, au nombre d'environ 50 mille hommes, ſur une file de 6 hommes de front, un homme portant la Pétition

1 Juin
p: 227

tition en rouleau sur sa tête. Effectivement mylord George Gordon, qui avoit promis qu'elle feroit longue depuis Buckingham-House jusqu'à Whitehall, a tenu parole, cette énorme requête, signée de plus de 150 mille noms, remplissant plusieurs longues feuilles de parchemin. Comme la qualité des pétitionans répond à l'objet de leur plainte, il étoit immanquable, que cette belle procession ne causât du désordre : il commença à l'occasion de la rencontre qu'elle fit de l'archevêque d'York dans son carrosse : elle arrêta ce prélat & l'insulta d'une façon grossiere : Le comte de Bathurst, président du conseil, le comte de Mansfield, le vicomte Stormont, le duc de Northumberland, les évêques de Litchfield & de Lincoln, les lords Willougby de Broke & Ashburnham, essuierent ensuite un traitement non moins indécent; le comte de Hillsborough l'auroit sur-tout éprouvé, s'il n'avoit été accompagné du vicomte Townshend, pour lequel la populace témoigna des égards. Elle crioit *point de Papisme*, & forçoient les passans, particulierement les membres des deux chambres, à mettre des cocardes bleues & à promettre qu'ils voteroient pour la révocation de l'acte en faveur des Catholiques-romains. De tous les membres de la chambre des communes, il n'y en eut aucun de plus maltraité que Mr. Welbore Ellis, trésorier de la marine : il se sauva au Guildhall, où les mutins le poursuivirent. Mylord Germaine se trouva aussi exposé à des insultes ; mais mylord North les évita & fut même conduit à la chambre avec des cris de

joie, ſur la promeſſe qu'il fit en *homme d'honneur*, de ſoutenir mylord George Gordon de toute ſon influence & de tout ſon pouvoir. Les ſéditieux pouſſerent l'audace juſqu'à vouloir forcer les portes des deux chambres, dont ils tenoient les avenues, pour ainſi dire, aſſiégées; mais les huiſſiers réuſſirent à repouſſer leurs tentatives.

Une licence auſſi effrénée, ſous les yeux mêmes de l'aſſemblée nationale, devoit néceſſairement exciter ſon attention immédiate. Pendant que le duc de Richmond étoit occupé le 2 à prononcer un diſcours à l'appui de la motion qu'il avoit faite, pour faire recevoir le plan d'une repréſentation parlementaire plus égale, mylord Montfort l'interrompit pour informer la chambre, que mylord Boſton, en ſe rendant à l'aſſemblée, venoit d'être tiré de ſon carroſſe par la populace qui le maltraitoit, & qu'il étoit actuellement en grand danger de ſa perſonne. La chambre ſe trouva ſur cette nouvelle dans une grande perplexité: le comte de Radnor propoſa, qu'un certain nombre de Seigneurs ſe rendroient hors la chambre pour tâcher d'appaiſer les ſéditieux, & de tirer mylord Boſton d'entre leurs mains; d'autres Seigneurs firent des ouvertures différentes: mais, tandis qu'on délibéroit, mylord Boſton entra, ſa chevelure en déſordre, & ſes habits portant des marques de la violence populaire. Le reſte de la ſéance ſe paſſa en altercations & en reproches ſur les cauſes de la fermentation, qui regne actuellement parmi la nation. Les pairs reprirent le

lendemain la considération des moïens de punir les auteurs de ce désordre, & firent à ce sujet sur la proposition du comte de Bathurst, un arrêté.

Dans la chambre des communes, mylord George Gordon présenta la Pétition, qu'il avoit apportée avec tant d'éclat; & il proposa de la prendre en considération immédiate: Il fut secondé par Mr. Bull; mais après un pourparler, qui ne fut pas de longue durée, il fut décidé à la pluralité de 192 contre 7 voix de renvoïer au 6 de ce mois l'examen de cette Pétition en committé de toute la chambre. D'abord que mylord George Gordon vit, que, malgré les procédés tumultueux de la foule, la très-grande pluralité de la chambre n'étoit pas disposée à céder à des menaces, il se rendit à la galerie, d'où il harangua la populace, en apparence pour la tranquilliser, l'assurant qu'elle n'avoit rien à attendre de la chambre; mais qu'elle avoit un Souverain gracieux, qui sans doute avoit déja envoïé à son ministre des ordres secrets de travailler à la révocation d'un acte, qu'il voïoit être si désagréable à son peuple. Après mylord Gordon Mr. Allanson, chapelain de la chambre, adressa aussi un discours à la multitude, dans lequel il dit entre autres, que *le noble lord, qui venoit de parler, seroit coupable de tout le sang, qui pourroit être versé dans les désordres de cette journée.* Mais le discours de Mr. Allanson ne put calmer la fermentation, qui s'étoit déja emparée de l'esprit de cette Association fanatique: elle se porta aux excès

les plus coupables, ne respectant ni la loi des nations à l'égard des ministres étrangers, ni les droits de ses concitoïens ; elle se précipita en foule à la chapelle du marquis de Cordon, envoïé-extraordinaire du Roi de Sardaigne ; &, l'aïant dépouillée de tous ses ornemens, elle les brûla au milieu de la rue, mais avec si peu de précaution, que les flammes se communiquerent bientôt au bâtiment même, & que tout le quartier de Lincoln's-Inn-Fields eût été consumé sans le prompt secours des pompes, auxquelles les séditieux ne permirent pourtant pas de jouer sur la chapelle incendiée. Celle du comte de Haslang, envoïé-extraordinaire de Baviere, fut également pillée ; &, malgré une proclamation rendue le 5 par le Roi en son conseil, la fureur populaire n'a pu encore être arrêtée : elle a commis de nouveaux excès le 3 & les deux jours suivans. Les ministres étrangers de la religion catholique ont tenu une conférence entre eux, à l'issue de laquelle ils ont expédié des exprès à leurs cours respectives.

Les troupes aïant été mises sous les armes disperserent, à la vérité, les mutins ; mais, le marquis de Cordon, envoïé de Sardaigne, aïant fait réparer autant que possible sa chapelle, pour la remettre en état d'y faire le Service divin dimanche, la populace n'en fut pas plutôt instruite, qu'elle y accourut ce jour-là à 5 heures du matin ; elle détruisit toutes les réparations déja faites, renversa les bancs, brisa les chaises, jetta les coussins dans la rue, & se préparoit à démolir même la maçonnerie,

lorsqu'un détachement des gardes vint mettre fin à ses excès : Les mutins avoient posté des sentinelles à toutes les avenues ; &, aussitôt que celles-ci virent approcher les troupes, elles en prévinrent leurs camarades, qui se retirerent sur le champ avec précipitation : le détachement est resté dans Lincoln's-Inn-Fields toute la journée. Le dommage, causé à la chapele de Sardaigne par ce double pillage, est très-considérable, vu qu'on n'avoit pas eu le tems d'en sauver les précieux ornemens : Une piece - d'autel, peinte par le chevalier Casali & comprise dans la destruction, est évaluée seule à 2500 liv. sterling. L'épouse du marquis de Cordon, qui se trouvoit fort avancée dans sa grossesse, a été si affectée de ce désordre imprévu, qu'on en craint des suites pour sa santé. La perte, faite au pillage de la chapelle de Baviere, a été beaucoup moindre, parce que le comte de Haslang avoit eu le loisir d'en mettre en sûreté la vaisselle & les autres ornemens les plus précieux, & que les troupes arriverent avant que les séditieux eussent achevé leur dessein. Les chapelles des ministres de Portugal, de Naples & de Vénise ont échappé à leur fureur : mais elle tomba le 4 au soir sur la chapelle catholique dans Little-Moorfields, dont ils pillerent, détruisirent & brûlerent l'autel, les images, les tableaux, les bancs &c. A 9 heures & demie il y survint un détachement des gardes, à l'apparition duquel les séditieux se retirerent avec tant de confusion, qu'il en arriva plusieurs accidens. Le lord-maire, les aldermans

mans Peckham & Clarke, & le shérif Pugh se rendirent aussi sur les lieux; & l'on arrêta la destruction pour le moment; mais le lendemain elle recommença avec plus de violence; & plusieurs milliers de mutins s'étant assemblés dans Moorfields, le lord-maire, qui s'y rendit sur le champ avec ses officiers pour les contenir, auroit été insulté par ces frénétiques, si des détachemens des gardes à pied & à cheval, arrivés dans l'instant, ne l'eussent garanti de leur rage. Une femme, qui s'étoit exprimée imprudemment contre leur fanatisme, fut fort maltraitée, sa maison endommagée, ses meubles pillés &c. Quelques maisons de Catholiques-romains essuïerent le même sort. Une école de cette religion fut brûlée dans Moorfields; & deux autres dans Virginia-Street furent démolies. Le 6, le comte de Sandwich aïant tenté de s'ouvrir un passage pour se rendre au parlement, fut attaqué, blessé & exposé à être la victime des insurgens. Le soir le superbe hôtel du comte de Mansfield fut réduit en cendres, ainsi que la prison de Newgate, dont les portes furent enfoncées & les prisonniers mis en liberté. L'hôtel du lord North, ainsi que la banque & d'autres édifices publics, furent attaqués par les insurgens, qui furent repoussés par le militaire. On compte cent édifices ou maisons particulieres brûlées & le dommage est évalué à un million. Dans cette extrémité le Roi de l'avis de son conseil privé, s'est trouvé dans la nécessité d'emploïer les forces militaires pour supprimer de pareils attentats contre

la sûreté, la vie & les biens de ses sujets. Il y a un camp de dix mille hommes dans Hyde-parc, un autre de cinq mille au parc St. James, des corps de gardes en divers endroits de la ville & des patrouilles dans tous les quartiers. Les habitans ont uni leurs efforts à ceux de la cour, & l'on fait par-tout main basse sur les insurgens, dont une centaine a été tuée; & l'on pend sur les lieux tous ceux qu'on trouve en flagrant délit. Le gros de cette populace tumultueuse consiste en la lie du peuple. La nuit derniere a été assez tranquille. Dans ce moment les affaires reprennent leur cours ordinaire. Le lord George Gordon vient d'être mené à la tour.

Hier matin, la grande flotte a appareillé de Portsmouth.

FRANCE.

Paris (*le* 15 *Juin.*) On vient de publier la ratification du Roi, en date du 29 Décembre 1779 de la convention conclue entre S. M. & le gouvernement-général des Païs bas, relativement aux limites des états respectifs. Les deux Souverains se cedent par cette convention pour leur convenance réciproque des villages, des censes, & des droits en Flandres, dans le Tournaisis, & le duché de Luxembourg.

L'ouverture de l'assemblée du clergé a eu lieu le 2 de ce mois. C'est Mr. l'évêque de Blois qui a prononcé le discours. Il a pris le contrepied des prédicateurs ordinaires, qui ne

cessent de gémir sur les progrès d'une funeste philosophie, & de se plaindre que la foi s'éteint. Le prélat a au contraire ranimé la confiance des fideles & de l'Eglise, en s'appuïant sur ces assurances si consolantes, que *les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.* Mais ce n'est pas de quoi il est question en ce moment; c'est du don-gratuit du clergé, que Mr. Necker a réduit à 16 millions, à condition que cet Ordre en prête au Roi 14, dont un million remboursable chaque année.

Tandis qu'on ne cesse de nous dire que le fanatisme de secte n'est plus à craindre, que la différence de la religion ne peut troubler l'état &c, on apprend que l'Angleterre est en proie aux tumultes les plus horribles par une révolte subite & redoutable occasionnée par un bil donné en faveur des Catholiques (a).

(a) Il ne faut pas douter que ces excès de la part des Protestans d'Angleterre ne mettent de nouveaux obstacles au rappel de ceux de France. Si pour avoir tant soit peu soulagé les Catholiques dans la plus horrible oppression, la cour & le parlement britanniques ont été à la veille d'une révolution, que seroit-ce si les sectaires voyoient les Catholiques jouir de tous les avantages accordés à la religion dominante? On ne tarderoit guere à voir la fatale vérification de ces paroles de Charles IX: *Au commencement vous étiez contens d'une petite liberté, aujourd'hui vous voulez être nos égaux, dans peu vous voudrez être les maîtres & nous chasser entierement*

Nous sommes encore ici sans relation authentique du combat naval du 17 Avril: la corvette, qui apportoit les premieres dépêches de Mr. de Guichen, n'est pas arrivée: & ce qui est encore plus extraordinaire, c'est que les *duplicata* des lettres de ce commandant, que devoit apporter la goëlette, les Bons-Amis, ont été oubliées ou à la Guadeloupe ou à l'Orient: le ministre de la marine a reçu par ce bâtiment tous ses paquets, excepté le plus intéressant: il expédia aussitôt un courier au commissaire de la marine à l'Orient, pour savoir ce que ce paquet est devenu. Un pareil oubli aura droit de surprendre d'autant plus, que l'on ne sait point à qui en imputer la faute: il a été cause, que les lettres particulieres n'ont pas été délivrées; de sorte que l'on n'a appris que très-peu de détails de ce combat du 17 Avril. Le vaisseau qui s'est le plus distingué, de l'aveu de toute la flotte, est l'Artésien de 64, commandé par Mr. de Peynier; il n'a pas craint de se mesurer avec la Princesse-roïale de 90 canons, que montoit Parker, & il l'a désemparée au point qu'elle a fait les signaux de détresse, & qu'on a été obligé de la remorquer hors de la ligne; le Vengeur de 64, capitaine Mr. de Retz, s'est acquis aussi beaucoup de gloire; c'est lui qui a achevé de battre

tierement du royaume. Autres réfl. 15 Août 1778. p. 634 —— 1 Sep. 1779, p. 23, & autres Journ. cités là-même.

battre la Princesse-roïale; le capitaine qui a eu le bras cassé est Mr. d'Aymar, commandant le St. Michel; il y a eu en tout 10 officiers de blessés. Mr. de Guichen voïant que l'ennemi étoit trop près de Ste. Lucie pour pouvoir le forcer à un second combat, étant bien sûr de n'être plus inquiété dans l'expédition qu'il avoit en vue, déposa ses malades & ses blessés, en tout 7 à 800 hommes, à la Guadeloupe. L'Iphigénie seule mouilla à la Basse-Terre, la flotte étant toujours sous voiles. Mr. de Grasse descendit à terre avec Mr. de Saint-Simon, & Mr. de Bouillé luimême visita le lendemain les hôpitaux; ces officiers ne resterent qu'une heure à terre. Mr. de Guichen ayant été vû au nord de l'isle, on est persuadé qu'il va attaquer Saint-Christophe; & on ne croit pas que cette possession importante puisse se défendre contre 23 vaisseaux de ligne & 3 ou 4000 hommes de nos meilleures troupes, auxquels ils n'ont à opposer que des bateaux, un seul régiment & quelques milices.

Extrait des lettres arrivées à l'Orient par la goëlette les Bons Amis, le 1er. Juin 1780, du comte d'Arbaud, gouverneur de la Guadeloupe; de la Basse-Terre, le 20 Avril 1780.

L'escadre du Roi, qui depuis hier est devant la rade de la Basse-Terre, est actuellement occupée à envoyer ses blessés à terre; elle a rendu lundi 17, un combat contre l'escadre ennemie, commandée par l'amiral Rodney, sur lequel je n'entrerai dans aucuns détails: ils seront envoyés par le comte de Guichen, ainsi que par le marquis de Bouillé qui étoit embarqué sur l'escadre. On ne

connoît pas encore bien exactement le nombre des morts & des blessés. Tous mes ordres sont donnés & mes dispositions faites pour qu'ils soient logés & bien soignés dans les hôpitaux.

Autre, du sieur de Joubert, officier supérieur de la Martinique ; de Saint-Pierre, le 28 Avril 1780.

Notre escadre a mis à la voile le 13 de ce mois, ayant à bord 3000 hommes de débarquement, commandés par le marquis de Bouillé. Elle ne put doubler la Martinique par le canal de la Dominique. L'escadre ennemie en eut connoissance ; elle parut le 16 devant Saint-Pierre, & a livré le combat le 17 sous le vent de la Dominique. L'action a commencé à une heure après midi, & à 5 heures les ennemis ont serré le vent : la nuit les a soustraits à la vue du comte de Guichen, qui est resté maître du champ de bataille. L'escadre ennemie n'ayant point été découverte au point du jour, notre général a porté sur la Guadeloupe pour y déposer ses blessés, sans laisser tomber l'ancre, & en s'entretenant sous voile ; nous n'avons pas encore de détail de notre perte en hommes. Les Anglois ont été vus de Saint-Pierre, les 26 & 27, faisant route pour Sainte-Lucie. Un caboteur de la Guadeloupe, vient de me rapporter que notre escadre est sous le vent de cette isle, & qu'il l'a laissée par le travers de Destrayes, dirigeant sa route vers le nord.

On va armer à Grandville, deux frégates, la Louise & la Rosalie, pour aller en course. La premiere portera 44 canons, dont 30 de 18 livres de balle en batterie & 14 de 8 sur ses gaillards, & elle sera montée par 450 hommes d'équipage. La seconde portera 20 canons de 8 livres de balle, 14 pierriers, & sera pourvue de toutes les armes nécessaires pour armer 200 hommes d'équipage dont elle sera montée. Le commandement en chef de ces deux frégates qui navigeront de conserve,

a été donné au capitaine Pierre Denis du Caſſou, de Bayonne, connu par des actions de valeur & d'eclat dans cette guerre, leſquelles lui ont mérité les récompenſes les plus honorables du Roi, & la protection du miniſtre de la marine. Le capitaine du Caſſou montera la frégate la Louiſe, & aura ſous ſes ordres, le capitaine Burgain, qui montera la Roſalie, dont il a le commandement particulier.

Occupés de propager la connoiſſance de tout ce qui peut être avantageux aux progrès du commerce, & au bien général de l'humanité, nous nous empreſſons de communiquer au public un avis envoié de Perpignan, lequel contient ce qui ſuit.

" Le Portvendres, ſis en Rouſſillon, à 20 „ lieues de Barcelone, & à quatre de Roſes „ ſur la côte de la Méditerranée, s'étant „ comblé depuis longtems, & aïant été aban„ donné, le Roi en a ordonné le rétabliſſement, „ & il eſt aujourd'hui en état de recevoir „ non-ſeulement les bâtimens marchands, de „ telle force qu'ils puiſſent être, mais mê„ me les frégates, & dans peu les vaiſſeaux „ du Roi. Ce port, dont la poſition forme „ le centre de la côte de la Méditerranée, „ recoit par ſa droite, tout ce qui ſort du „ Détroit, & par ſa gauche ce qui vient du „ Levant & de la côte d'Italie, au paſſage „ du golfe de Lyon: & il préſente à tou„ tes les nations commerçantes, non-ſeule„ ment un point de réunion le plus avanta„ geux pour le commerce réciproque, mais

„ en même tems un entrepôt de refraîchissement, & un asyle d'autant plus assuré, que ce port est à l'abri de tous les vents, par les montagnes qui l'environnent, & que les bâtimens y sont aussi tranquilles que dans un canal; & comme il n'est encore connu que de ceux qui depuis un an s'y sont réfugiés dans le gros tems, & lui ont dû leur salut, plusieurs aïant péri faute de le connoître, l'on vient de lui donner deux points de reconnoissance, en faisant mettre en blanc le fort St. Elme & la Tour de la Massane, placés sur les plus hautes montagnes des Pyrénées; qui sont vues de 15 à 20 lieues en mer, & l'on a placé à l'entrée du port, un fanal qui porte la lumiere à plus de cinq lieues dans la nuit. Le Roussillon, d'ailleurs, peut fournir par lui-même des vins de la premiere qualité, des huiles, du fer, des soies, des laines presqu'aussi belles que celles d'Espagne, & plusieurs autres productions „.

L'obligation de recevoir dans les païemens que le débiteur fait, un quarantieme des sommes en pieces d'un sou, au poids, occasionne sans cesse des altercations & des plaintes. Car si on veut mettre dans le commerce les pieces dont les sacs pesés sont remplis, il s'y trouve une perte d'un quart, & quelquefois d'un tiers. Pour obvier à ces inconvéniens, où il entre souvent de la fripponnerie, on propose de faire retirer par le Roi toutes ces pieces de monnoie pour les faire fondre, &

d'obliger de recevoir pour les appoints des billets qui ne pourroient être contrefaits, de 25 à 50 livres, tels que ceux de la caiſſe d'eſcompte établie par M^{r}. Turgot, au moien du tems néceſſaire à la refonte ; & pour que S. M. fût dédommagée de la perte qu'entraine cette opération, les billets ne ſeroient rembourſables qu'après certains délais fixés. —— Mad. la marquiſe de Gouy, qui a perdu tous les procès qu'elle a intentés à ſon mari, & qui évalue les biens qu'elle poſſede de ſon chef à plus de cent mille livres de rente, a refuſé ſon conſentement au mariage de ſon fils aîné âgé de 27 ans. Le pere après avoir pris en régle un avis de parens, qui approuvoient le mariage projetté, lui a fait faire une ſommation reſpectueuſe, à laquelle elle a répondu qu'elle faiſoit toutes les proteſtations qu'une mere outragée puiſſe faire contre le fils le plus rebelle. L'avocat de Croix a cité, en plaidant pour elle, toutes les loix qui défendent aux garçons de ſe marier avant l'âge de trente ans ſans le conſentement de leurs parens ſous peine d'être déshérités ; mais au châtelet cette mere a été déboutée de ſon oppoſition d'autant plus que le pere & la famille étoient d'avis contraire au ſien. Il eſt apparent qu'elle ne ſera pas mieux venue au parlement, qui a rendu un arrêt il y a environ un mois contre de pareilles oppoſitions, en faveur d'un jeune homme majeur de 25 ans, qui avoit 60,000 livres de rente, & qui en eſpéroit encore plus de cent mille. On lui repro-

choit que la Demoiselle qu'il vouloit épouser n'avoit que 80,000 livres pour sa dot.

BREST (*le 6 Juin*) Il vient d'arriver ordre de presser l'armement de 6 vaisseaux, qui feront voile sous le commandement de Mr. le vicomte de Rochechouart, qui monte l'Auguste de 80 ; on ne sait pas leur destination. Nous comptons toujours qu'il en viendra ici 25 espagnols de Cadix, & 15 de Mr. de Beaulieu pour composer l'armée navale de 40 à 45 vaisseaux de ligne. Les bâtimens particuliers qui avoient été préparés pour le transport de la cavalerie, ont ordre de désarmer, & ils feront à la suite de l'armée. Le vieux Northumberland sera armé en flûte. Le vaisseau de 74 à la construction duquel on travaille avec activité, ne portera point le nom de Soleil-roïal, il sera nommé le Sceptre, & remplacera celui de ce nom qui est hors d'état de servir. On craint que la Diane n'ait tombé au pouvoir des ennemis, car on vient de recevoir une lettre d'un officier du régiment d'Orléans qui étoit à son bord ; il mande d'Angleterre qu'il va être échangé.

Mr. de Bougainville n'est arrivé que le 26 Mai à Brest, plus de 3 semaines après Mr. le comte de Breugnon ; l'on ne compte plus qu'il conduise avec une escadre des troupes en Amérique, attendu que la destination de l'amiral Graves est plutôt d'aller, comme Rodney, porter à Gibraltar les munitions qu'on n'y peut recevoir d'Afrique, ni par l'avide subtilité de quelques neutres, & puis

se rendre à la Jamaïque avec les 3 mille hommes de troupes qu'il a à bord.

La flotte composée d'environ 150 bâtimens marchands, de transport & d'approvisionnemens, vient d'entrer dans ce port, où elle étoit attendue avec d'autant plus d'impatience, que depuis quelques jours on manquoit de plusieurs choses. Les frégates la Gloire & la Renommée ont convoïé cette flotte partie de Bordeaux & de Nantes, & sont entrées ici avec elle.

Notre ville depuis le commencement de la guerre est un immense attelier, où s'exécutent sans relâche des travaux de tous genres. On est continuellement occupé à l'armement des vaisseaux qui restent dans ce port. Cependant à en juger d'après l'état actuel des choses, on pourroit croire que la flotte d'observation sera très-tardive à mettre en mer. Quant à la seconde division qui doit se joindre à Mr. de Ternay, il semble qu'on n'y pense plus.

On s'attend que Mr. le comte d'Estaing sera nommé pour commander notre grande flotte & s'opposer à Mr. Gearis, successeur de l'amiral Hardy; on ajoute qu'une escadre aux ordres de Mr. le vicomte de Rochechouart ira peut-être chercher le convoi de Cherbourg s'il est encore possible d'entrer dans la Manche, & qu'il est venu ordre de préparer à faire voile les quatre vaisseaux qui doivent être commandés par Mr. de Bougainville. Ils prendront le reste des troupes que devoit emmener Mr. de Rochambeau;

& Mr. de Veimerange, qui l'année derniere étoit intendant de l'armée des côtes, partira avec cette division, quoiqu'il soit encore en cette capitale.

Suivant une liste authentique, il paroit que nos forces maritimes consistent en 84 vaisseaux de ligne: savoir quatre de 110, & le reste de 90, 80, 74, 64 & 50 pieces de canon. Le nombre des frégates se monte à 181, y compris les corvettes, cutters & autres navires depuis quarante jusqu'à dix pieces de canon.

On compte qu'il y a présentement 28 vaisseaux de guerre en service en Amérique, 8 autres sous les ordres de Mr. Ternay, 7 dans les Indes orientales, 36 en Europe. Outre 5 de 74 qui se trouvent sur les chantiers & qui seront bientôt prêts à mettre en mer.

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le* 10 *Juin.*) L'état de la santé de S. A. R. le Prince gouverneur-général de ces provinces devient de jour en jour plus critique. D'après une mûre consultation des principaux médecins du païs, on a fait refermer les ouvertures faites depuis peu aux jambes de S. A. R. On ne peut malheureusement trouver aucun remede pour faire cesser l'oppression de poitrine, dont ce Prince est incommodé & qui empire de plus en plus.

FIN du Traité conclu entre l'Impératrice-Reine & le Roi Très-Chrétien, concernant les limites de leurs états respectifs aux Païs-bas, & d'autres objets relatifs aux frontieres.

" XXXV. Pour l'exécution des articles 1, 5, 15, 18, 19, 20, 21, & 27, il sera nommé de part & d'autre des géometres qui dans le terme d'un mois après l'échange des ratifications de la présente convention, procéderont, sous l'inspection des commissaires des deux cours, au mesurage & à l'abornement des terreins qui en sont l'objet. Ils traceront l'alignement des dix toises paralleles au chemin de Menin à Reckem, qui, en vertu de l'article 18, doivent être cedées à l'Imperatrice-Reine, & présideront à l'ouverture commune de la tranchée dont il est question au même article. Ils tiendront des procès-verbaux de leurs opérations, qui seront censés faire partie de la présente convention, & auront la même force que s'ils y étoient insérés ".

" XXXVI. Les présens articles seront ratifiés par les Hautes Parties contractantes, & l'échange des ratifications se fera dans l'espace de six semaines, à compter du jour de la signature, ou plutôt, si faire se peut. En foi de quoi, Nous avons signé la présente convention, & y avons apposé le cachet de nos armes ".

Fait à Bruxelles le 18 Novembre 1779.

(L. S.) Etoit *signé* NENY.

(L. S.) LE COMTE D'ADHEMAR.

Déclaration de Mr. le comte de Neny, relative à l'article 18 *du Traité.*

" Par l'article 18 de la convention sur les limites des Pays-bas, conclu aujourd'hui entre l'Impératrice-Reine & le Roi Très-Chretien, il a été dit, *que Mr. le Duc d'Orléans & ses heritiers conserveront, comme barons de Halluin, dans la partie qui sera démembrée de cette terre, en vertu*

du présent article, tous les droits de propriété, seigneurie & jurisdiction, dont S. A. S. y a joui jusqu'à présent, en se conformant d'ailleurs, pour l'exercice de ces droits, aux loix & aux réglemens usités dans la partie des Pays-bas autrichiens, à laquelle ce démembrement sera incorporé. Quoique par cette stipulation générale, il soit suffisamment pourvu aux intérêts & à la conservation des droits de Mr. le Duc d'Orléans; cependant Sa Majesté l'Impératrice Reine voulant donner à un Prince qui lui appartient de si près, des marques particulieres de son affection & de son estime, le soussigné son ministre plénipotentiaire, à ce spécialement autorisé, déclare de plus

" 1°. Qu'il sera libre à ce Prince d'établir pour la partie démembrée de Halluin, un lieutenant-bailli, né & domicilié sous la domination de Sa Majesté ,,.

2°. Conformément aux usages du pays, S. A. S. choisira parmi les habitans de cette partie deux sujets pour servir en qualité d'échevins de Halluin ,,.

" 3°. Que la partie démembrée de cette terre ne sera point unie à la ville de Menin, ni au district de Menin-dehors, mais sera traitée sur le pied des villages voisins de la domination autrichienne ,,.

" 4°. Que les habitans de la partie démembrée, ne seront assujettis à aucune bannalité nouvelle de moulins ,,.

" Lorsque la sortie des grains sera permise dans les terres de la domination autrichienne, il sera libre aux habitans de la partie démembrée, nommément aux fermiers de Mr. le Duc d'Orléans, de faire moudre leurs bleds & autres grains, au moulin que ce Prince a fait construire pour l'avantage des habitans de la terre de Halluin, à la charge néanmoins de se munir d'un certificat de l'un des deux échevins résidant dans la partie démembrée, pour constater la quantité de grains qui aura été envoyée audit moulin, ainsi que la rentrée correspondante en farines ,,.

" Dans les cas où l'exportation des grains sera

prohibée dans les terres de la domination autrichienne, les habitans de la partie démembrée, qui voudront faire moudre leurs grains audit moulin, seront tenus de prendre un acquit à caution au bureau le plus prochain des douanes autrichiennes, qui accompagnera chaque transport, & qui devra être reproduit au même bureau, dans le terme de huit jours, pour qu'il puisse conster par là, que la quantité de farines venant du moulin, correspond à la quantité de grains énoncée dans l'acquit „.

" 5°. Que les habitans de la partie démembrée, nommément les fermiers de Mr le Duc d'Orléans, auront la pleine liberté d'enclorre leurs moissons, & de mener librement leurs fumiers & engrais sur les terres dépendantes de leurs fermes, qui se trouveront sous les deux dominations „.

" Qu'il leur sera également permis de vendre leurs foins à des sujets françois, qui pourront les faire passer en France, en exemption de tous droits, moyennant que, dans ce cas, on leve une dépêche au bureau autrichien le plus voisin, après y avoir fait conster par certificat de l'un des deux échevins résidant dans la partie démembrée, que ces foins proviennent des prairies de cette partie, & ont été vendus par les mêmes habitans & fermiers „.

" 6°. Qu'il sera loisible au propriétaire de la blanchisserie de fil, qui doit un arrentement à Mr. le Duc d'Orleans pour le terrein sur lequel elle a été construite, de blanchir également des fils qui lui seront apportés de la domination de France; à condition néanmoins, que le fil en écru qu'on apportera à cette blanchisserie, devra être produit au bureau de l'entrée, où l'on dépêchera un acquit à caution, à la charge de réexporter par le même bureau la même quantité correspondante en fil blanchi „.

" En foi de quoi Nous avons signé la présente déclaration, & y avons apposé le cachet de nos armes „.

Fait à Bruxelles le 18 Novembre 1779,

(L. S.) Neny.

Ce Traité a été ratifié par les Hautes Parties contractantes, & les ratifications échangées à Bruxelles.

Il est aisé de voir par l'inspection des cartes que par ce traité les frontieres de ces provinces sont réglées d'une maniere plus précise & plus réguliere que par aucune convention antérieure. Le comte de Neny, qui a été emploïé à cette négociation de la part de notre gouvernement, a reçu à cette occasion une marque particuliere de l'estime de S. M. Très-Chrétienne : le comte d'Adhémar, ministre-plénipotentiaire de France, étant revenu depuis peu de Paris, lui a remis avec l'agrément de Mgr. notre gouverneur-général, au nom de ce Monarque une tabatiere ornée de son portrait & enrichie de brillans pour la valeur de deux mille ducats.

LA HAYE (*le 6 Juin.*) On assure que le placard touchant les équipemens projettés des vaisseaux de guerre & frégates de la république, dont L. N. & G. P. ont fait remettre le projet à L. H. P. avant leur dernier ajournement, portera " une défense de toute navigation de ces provinces vers l'étranger ; on en exceptera cependant les navires des nations étrangeres qui naviguent avec leurs propres équipages ; les navires & bateaux emploïés aux différentes pêches ; les navires de la compagnie des Indes-orientales ; ceux qui naviguent pour le compte de la compagnie des Indes-occidentales ; mais qu'il sera permis à tous les bâtimens appartenans aux habitans de ces provinces de naviguer, dès qu'ils auront

temis librement & en nature le 3e. homme de leurs équipages aux colléges d'amirauté dont ils ressortent, afin de remédier en quelque maniere au manque actuel de matelots; qu'on exemptera cependant de cette livraison les bâtimens, montés seulement du patron & de 2 matelots, ou du patron, d'un matelot & d'un mousse; de plus que cette livraison n'aura lieu que deux fois en 12 mois de tems & celà les deux premiers voïages que le navire fera; le tout sous peine de 600 florins d'amende païable par les capitaines & armateurs, qui tenteront de sortir des ports de la république, sans avoir fourni le 3e. homme „.

Les Etats-généraux ont résolu de charger le comte de Welderen, leur ambassadeur près de la cour de Londres, de faire à celle-ci de sérieuses représentations sur les violences outrées, commises le 21 Avril dernier par quelques bâtimens charbonniers écossois armés, contre un petit armateur françois le Printems, qu'ils ont attaqué sous le fanal de Hellevoetsluys & chassé sur l'isle Gœrée, d'où ils ont ensuite retiré le bâtiment à la haute marée, après que les François l'eurent abandonné & l'ont emmené avec eux. Violation de territoire, dont L. H. P. exigent satisfaction.

NOUVELLES DIVERSES.

Samedi, 20 Mai, l'Impératrice de Russie s'est mise en route de Czarsko-Zelo pour la Russie-blanche, accompagnée d'une nombreuse suite & des vœux de tous ses sujets pour son

heureux retour : elle s'arrêta à un couvent à 19 werstes d'ici sur le chemin de Pétershoff, pour y faire ses dévotions ; & ensuite elle poursuivit son voïage sur Krasno-Zelo, pour y passer la première nuit. Le Grand-Duc & la Grand'Duchesse se sont rendus avec leur famille à Czarsko-Zelo, pour y établir leur séjour pendant l'absence de Sa Majesté ; & le premier-ministre comte de Panin se trouve aussi actuellement à ce château. Le feld-maréchal prince de Gallitzin, revêtu du gouvernement en chef de la résidence durant le voïage de Sa Majesté, a pris son logement en cette qualité au château-d'été dans l'enceinte de la ville. Ce Seigneur sera à la tête des réjouissances, qui se feront ici le 31 de ce mois, lorsqu'on fera l'ouverture solemnelle de la nouvelle administration provinciale, qui vient d'être établie dans le gouvernement de Pétersbourg sur le même pied qu'elle l'a déja été en plusieurs autres provinces de l'empire. Ces réjouissances consisteront en bals, masquerades, feux-d'artifice, illuminations &c.

Le voïage du Roi de Suede pour les eaux de Spa ne paroit plus douteux : on fixe même le départ de ce Monarque au 20 du courant.

On apprend que les vaisseaux françois, le Zélé, le Marseillois, l'Expériment, & deux frégates, escortant un convoi de 30 voiles destiné pour les isles, ont débouqué le Détroit. L'expériment & les frégates accompagneront ce convoi en Amérique, le Zélé & le Marseillois aïant ordre de le quitter à une certaine hauteur pour se réunir à l'escadre de Mr. de

Beausset. Les autres vaisseaux de Toulon, si nous en croïons les derniers avis reçus de ce port, ne tarderont pas à paroître de même dans nos parages. Il y a apparence, que l'escadre sortie du Ferrol croise de conserve avec celle de Mr. de Beausset; & nous doutons, que les ennemis soient en état de mettre sur pied des forces assez supérieures pour tenter de jetter de nouveaux secours dans Gibraltar, d'autant plus que Dom Michel Gaston est assez près du Détroit pour pouvoir leur en disputer l'entrée.

On mande de Berlin que le Roi, revenu le 29 Mai de la revue des troupes près de Magdebourg, est reparti le 1 Juin par Custrin pour faire également celle des régimens, rassemblés près de Stargard en Poméranie; & Sa Majesté doit avoir continué hier sa tournée de-là sur Graudentz & Mockerau, où les troupes de la Prusse-occidentale exécuteront leurs manœuvres en sa présence. Notre Monarque, que le Prince de Prusse accompagne dans ce voïage, est attendu de retour le 13 à Potzdam, où les ministres ont ordre de se trouver alors pour rendre à Sa Majesté le compte annuel de leurs départemens. L'académie roïale des sciences & belles-lettres a tenu le jeudi 1 Juin son assemblée publique, destinée à célébrer l'avénement du Roi au thrône. Mr. le conseiller-privé Formey, secretaire perpétuel, a fait l'ouverture de la séance, en ces termes : *Huit lustres sont écoulés depuis le jour où notre auguste Monarque monta sur le thrône : J'en compare les 40*

années aux 168 *glaces, de la réunion desquelles le Pline moderne se servit en* 1747, *pour renouveller le fameux miroir d'Archimede. Chacune de ces années jette des traits de lumiere, qui aboutissent au même foïer, où l'Europe étonnée contemple la gloire de Frédéric. Puisse son éclat resplendir au moins jusqu'au dixieme lustre accompli!*

TABLE.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE

15. JUILLET

1780.

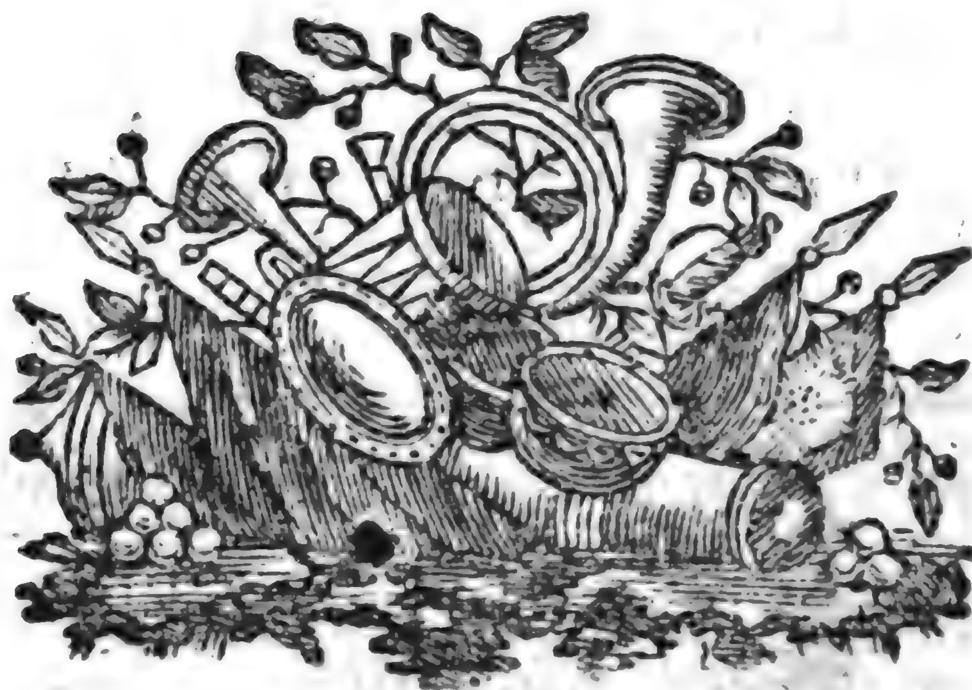

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

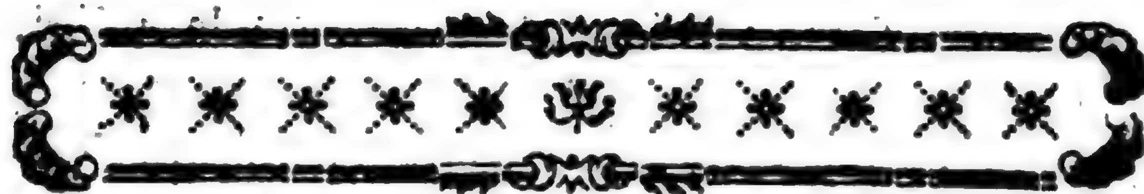

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. JUILLET 1780.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Le Militaire chrétien ; par Mr. l'abbé de Maugre, curé de Gentilly, ci-devant curé de Givet.

Deum timete, regem honorificate. 1. *Pet.* 2. 17.

A Paris, chez Duchesne ; à Liege, chez Desoër & Lemarié. 1779. in-12.

JE ne crois pas qu'il y ait de lecture plus propre que celle de ce petit ouvrage, à réunir dans le cœur des guerriers le zele pour la défense de l'état, & l'attachement aux

vérités sublimes & consolantes de la religion. C'est une espece d'hommage posthume rendu à la mémoire de feu le maréchal du Muy, ou plutôt l'effet de l'obligation que l'auteur avoit contractée envers ce vertueux ministre, de donner au public un extrait des instructions diverses qu'il avoit adressées aux militaires dans une ville où ils faisoient l'objet de sa sollicitude pastorale. Les aumôniers, les curés des villes frontieres y trouveront des détails que les prédicateurs n'ont fait qu'effleurer; les officiers & les soldats peuvent en faire leur manuel. La noblesse qui par état est vouée à la profession des armes, les enfans que des familles honnêtes y destinent, trouveront dans cet ouvrage des régles de conduite pour se préserver des vices qui déshonorent, qui perdent une jeunesse inconsidérée.

L'auteur débute par le dogme de la précieuse immortalité envisagée selon les vues de la croïance du Chrétien. Il parle ensuite de la sainteté & des moïens d'y parvenir; des devoirs des militaires considérés comme paroissiens; de la vocation; il traite avec un soin marqué de la piété dans les armées, & démontre les rapports étroits de la religion & de la victoire. Rien n'est plus digne de l'attention des guerriers que les différentes observations du savant & pieux auteur sur ce sujet. " Dans tous les tems, chez tous les
„ peuples, le culte de la Divinité a toujours
„ été mêlé avec la profession des armes, pour
„ nous rappeller, que c'est le Dieu puissant
„ dans les combats, qui dispose de la vic-
toi-

„ toire ; & ces solemnelles actions de graces
„ des vainqueurs après leurs triomphes ; ces
„ glorieux trophées, enlevés à l'ennemi, dé-
„ posés dans nos temples, suspendus aux
„ voutes du sanctuaire, sont de justes hom-
„ mages rendus au Dieu, qui, par le sort
„ des batailles, régle la destinée des empires, &
„ qui seul est le maître de tous les roïaumes
„ de la terre. *Tu es Deus solus omnium re-* Isai. 37. 16.
„ *gnorum terræ* . . . . . Braves de Juda, en vain
„ vous redoublez les sentinelles pour la garde
„ de vos forteresses, si le Seigneur ne veille
„ à leur défense, elles deviendront bientôt la
„ conquête de l'ennemi. Puissans Monarques,
„ couvrez les plaines de vos nombreux batail-
„ lons, s'ils ne marchent sous la protection
„ du Dieu des armées, ces millions d'hom-
„ mes seront bientôt dispersés, comme la fu-
„ mée que le vent dissipe. Rois de la terre,
„ reposez-vous sur la prudence & la valeur
„ des chefs qui conduisent vos soldats, si le
„ Dominateur des Rois ne préside à vos conseils,
„ s'il ne dirige vos opérations, vous ne trou-
„ verez pas votre salut dans le nombre de
„ vos combattans. *Non salvatur Rex per mul-* Ps. 32. 16.
„ *tam virtutem* „.

La maniere dont l'auteur fait servir l'histoire & sur-tout les Livres saints à la démonstration des vérités qu'il enseigne, est pleine d'intérêt & d'une application si heureuse, si juste, qu'elle sert singulierement à produire la conviction. " C'est cet esprit de religion qui „ a fait triompher le peuple de Dieu des na- „ tions conjurées contre lui. Il n'est devenu

„ le jouet & la proie de ses ennemis, que „ lorsque, rebelle aux loix de son Dieu, & „ déserteur de son culte, il s'est rendu in„ digne de sa protection. *Prince*, disoit Achior „ à Holopherne, avant que d'engager le „ combat, *sachez auparavant si ce peuple,* „ *que vous voulez attaquer, a irrité par quel-* „ *que crime, la colere de son Dieu* (Perquire si est aliqua iniquitas eorum in conspectu Dei); *s'il est coupable, marchons* „ *à lui avec confiance* (& ascendamus ad „ illos): *une entiere défaite sera la punition* „ *de son infidélité* (quoniam tradens tradet „ illos Dominus eorum tibi) „.

Judith, 5. 24.

C'est une chose remarquable que la vérification de ce discours d'Achior par des événemens multipliés, durant une longue suite de siecles. Les guerriers les plus religieux ont toujours été les plus braves, les plus incapables de se déshonorer par la lâcheté d'une fuite, ou par une conduite foible & timide. Gustave-Adolphe disoit que *le plus brave soldat de son armée étoit le plus chrétien.* " Combien, dit l'auteur, nos annales ne nous „ rappellent-elles pas d'illustres héros, la gloire „ du nom françois, la terreur de nos enne„ mis, l'ame de nos armées, dont les ver„ tus chrétiennes illustroient les talens mili„ taires? Ces braves chevaliers dont les noms „ vivront à jamais dans nos histoires, aussi „ simples, aussi réglés dans leurs mœurs, que „ nobles & élevés dans leurs sentimens; „ leurs hauts faits d'armes nous sont „ connus; & lit-on, sans être aussi édifié

„ que surpris, avec quelle intrépidité, après „ avoir fait leur paix avec Dieu, & s'ê- „ tre nourris à l'autel, du Pain des forts, la „ veille d'un assaut, d'une bataille, ils alloient „ affronter les plus grands dangers avec la „ plus ferme confiance & combattre comme „ des lions? *Justus quasi leo confidens absque* „ *terrore erit* „. Prov. 28. 1.

Après avoir établi une vérité de fait si importante à la prospérité des empires, & qui bien approfondie, bien enracinée dans l'ame des militaires seroit un gage assuré de la victoire, l'auteur recherche la cause d'une influence si marquée de la religion sur la destinée des armées. Ses observations sont le résultat de l'expérience, & naissent tout naturellement de la notion même dont il recherche les effets. " N'est-ce pas cet esprit de religion „ qui, ramenant le soldat à son devoir, le „ contient dans la subordination? qui, le „ pénétrant d'horreur pour le vice & le liber- „ tinage, le préserve des maladies, & lui „ conserve la force & la vigueur * ? qui, lui „ faisant une loi de la patience, l'engage à „ souffrir, sans murmurer, les fatigues des „ longues marches & les travaux pénibles des „ camps & des tranchées? qui, lui rappellant „ les engagemens qu'il a contractés, l'affermit „ dans la fidélité qu'il doit à son Prince, l'at- „ tache à ses drapeaux, & arrête sa désertion.... „ A cet attachement à ses devoirs, en géné- „ ral, qu'inspire la religion, joignons ces le- „ çons particulieres de bravoure qu'elle fait „ dans l'occasion. Ecoutez, soldats chrétiens,

* V. le J. du 1 Juin p. 183.

„ vous tous, qui avez pris le parti des armes,
„ écoutez, & n'oubliez jamais cette impor-
„ tante instruction. Votre vie, vous dit la
Ps. 29. 6. „ religion, est à Dieu, *vita in voluntate ejus*:
„ vous lui en devez le sacrifice, lorsqu'il l'e-
„ xige, & Dieu l'exige, lorsque le service
„ du Roi demande que vous l'exposiez. La
„ lâcheté, qui déshonore aux yeux des hom-
„ mes, est un crime que Dieu punit: un
„ bon chrétien ne fut jamais un mauvais sol-
„ dat; la religion lui fait un précepte de bra-
„ voure dans l'état où la Providence l'a placé:
„ & ce nom aussi indécent qu'infamant que
„ vous donnez à un lâche, le couvre-t-il
„ moins de honte & d'ignominie, que ces ca-
„ racteres odieux sous lesquels la religion le
„ peint? Parjure, rebelle, traitre, infidele, il
„ manque tout à la fois à ses sermens, à la
„ patrie, au Roi, à Dieu „.

On trouve ici une objection spécieuse, que l'auteur discute avec toute l'étendue que la chose exige & avec toute la clarté qu'on peut exiger d'une démonstration parfaite. Il s'agit de savoir si à la religion, aux grands motifs puisés dans le christianisme pour provoquer & affermir le courage des guerriers, il ne seroit pas possible de substituer un moien également sûr & efficace. Des politiques du siecle ont cru que l'honneur pouvoit tenir lieu de tout autre aiguillon, & qu'il étoit inutile de chercher un appui à la valeur militaire dans les grandes & éternelles vérités de la révélation.
“ L'honneur, me direz-vous, dans une na-
„ tion comme la nôtre, peut suppléer à la re-
ligion:

„ ligion : je conviens que ce motif eſt capa-
„ ble d'élever l'ame d'un guerrier, de l'en-
„ flammer, & de le porter à ce qu'il y a de
„ plus héroïque dans la profeſſion des armes;
„ mais croïez-vous que cette multitude d'ê-
„ tres qui forme une armée, ſoit ſuſceptible
„ en général de ce ſentiment d'honneur ? . . .
„ Qu'eſt-ce qu'une armée ? Une armée eſt
„ une maſſe énorme, une aſſemblée immenſe
„ d'hommes levés à la hâte, pris ſans choix,
„ enrôlés par la force, ſéduits par la ruſe,
„ impatiens ſous le joug qu'ils portent, &
„ prêts à le ſecouer à la premiere occaſion;
„ ames pour la plûpart viles & mercenaires,
„ guidées par l'appas du butin; conduites par
„ la crainte & retenues par les châtimens, un
„ amas confus de libertins, eſclaves de tou-
„ tes les paſſions les plus honteuſes, comme
„ adonnés aux vices les plus groſſiers; une
„ jeuneſſe ſans régles de conduite, comme
„ ſans principes de religion. —— Une armée,
„ eh! de combien de différentes eſpeces d'hom-
„ mes eſt-elle compoſée ! Penſez-vous qu'il
„ ſoit poſſible de leur inſpirer à tous ce ſen-
„ timent d'honneur qui guidera un chef,
„ parce qu'il l'aura puiſé dans une noble édu-
„ cation; mais, que peut un chef s'il n'eſt
„ ſecondé par le ſoldat qui marche ſous ſes
„ ordres ? —— Il faut, dans les camps & dans
„ les armées, un motif plus à portée de tous
„ les caracteres d'hommes qui s'y trouvent,
„ un motif aſſez général pour agir indiſtinc-
„ tement ſur la multitude, aſſez puiſſant pour
„ lui donner également le reſſort, aſſez noble

„ pour enflammer son courage ; assez respec-
„ table pour lui faire une loi rigoureuse de
„ son impulsion ; l'honneur réunit-il tous ces
„ avantages comme l'esprit de religion, dont
„ l'idée est gravée dans tous les esprits & dans
„ tous les cœurs „.

A cette considération que ne pourroit-on pas ajouter encore touchant les effets tout-à-fait propres à la religion, & que l'honneur ne sauroit avoir ! L'honneur veille-t-il, comme la religion, sur les crimes secrets ? empêche-t-il le héros de s'amollir, de se dégrader par des débauches destructives qui portent la corruption dans le corps, & dans l'ame la foiblesse & la terreur ? La pureté des mœurs, la vie active, pénible, laborieuse, qui en est la fidele compagne, ont toujours fait croître des lauriers, là où le vice fait pousser les cyprès & creuse des tombeaux.

Autre objection. “ Mais, me direz-vous,
„ la religion inspire des terreurs.... Eh sur
„ quoi seroient-elles fondées ? Sur la multi-
„ tude de vos crimes, sur la justice de Dieu
„ qui en est le vengeur ? „ L'auteur combat ces terreurs par les consolantes ressources de la religion, raffermit la conscience inquiete & tremblante, fait renaître la confiance & le calme. Mais à ces terreurs quelles qu'elles soient, je voudrois opposer les terreurs d'un incrédule qui dans le danger imminent de mort sent renaître malgré lui, malgré la plus orgueilleuse profession d'une impiété complette, les vives & terribles impressions des vérités naturelles & religieuses ; qui entend,

malgré lui, cette voix claire & distincte qui dans le secret de *l'ame naturellement chrétienne*, suivant l'expression d'un Pere, l'avertit de son immortalité & des droits imprescriptibles de la justice de Dieu. —— Fût-il, ce qui ne peut jamais être, dans l'intime conviction d'un anéantissement prochain, de quelle ressource lui seroit cette triste opinion ? Qu'y a-t-il de plus affreux que l'idée du néant ? Un philosophe, celui-là même qu'on accuse d'avoir enfanté le système de la nature (a), avoue que toutes les craintes qu'inspire la religion, n'égalent pas l'horreur du néant. " L'instinct qui fait frissonner l'homme à la mort, le laisseroit-il tranquille à l'approche de sa destruction totale. On est accoûtumé à vivre, à sentir, à être quelque chose. Ce n'est pas sans peine que l'on s'arrache à soi-même, & que l'on se dit : *Tu mourras tout entier* (b) ". —— Le caractere de la crainte qu'inspire la religion est de porter avec elle son remede, & de faire évanouir en même tems toute autre espece de crainte.

Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai point d'autre crainte. Rac. *Athalie.*

Mr. l'abbé de Maugre traite ensuite différens points d'instruction qui regardent particulierement les militaires, leur rend odieux

(a) Voyez *La France littéraire* t. 3. I. part. p. 146.... II. part. p. 199.

(b) Merian. Hist. de l'acad. de Prusse, t. 19.

les vices auxquels ils sont le plus sujets, les prémunit contre les dangers auxquels ils sont le plus exposés. En parlant du duel, il adresse le discours suivant à ceux dont le premier devoir est d'empêcher ces combats atroces & absurdes. " J'en appelle à vous que le mé-
„ rite plutôt que le rang & l'ancienneté du
„ service a placés à la tête de vos corps,
„ qui par la noblesse de vos sentimens en
„ formez, en entretenez l'esprit; ô vous,
„ sur qui le Prince se repose de l'exécution
„ de ses ordonnances, vous dont le zèle
„ pour son service caractérise la conduite,
„ j'en appelle à vous, souffrirez-vous que
„ des sujets dignes de votre estime & de vo-
„ tre amitié, l'honneur d'un régiment aux-
„ quels toute une troupe rend les plus glo-
„ rieux témoignages de sagesse & de valeur,
„ soient bravés, insultés, provoqués à se
„ battre, & que des vies si cheres au Prin-
„ ce, si précieuses à la patrie, soient expo-
„ sées au sort d'un combat singulier? Sa-
„ chez qu'en n'usant pas de l'autorité qui
„ vous est confiée pour prévenir & répri-
„ mer ces horribles abus, c'est vous rendre
„ coupables des haines & des vengeances,
„ des cruautés & des meurtres que produit
„ cette abominable chimère de l'honneur
„ prouvé par le duel „.

L'ouvrage finit par des remarques sur le bon emploi du tems, & par un résumé général des effets de la religion sur l'esprit & sur la conduite des militaires. Ce dernier morceau est plein de ce pathétique qui affecte

particulierement les ames grandes & fortes, qui les éleve au-dessus de la foiblesse des motifs humains les plus spécieux, les plus honorés, & leur donne cette fermeté, ce sang froid raisonné & réfléchi, que le chef des incrédules modernes convient être invincible (a). Enfin je ne doute pas d'un moment que cet ouvrage ne serve à reproduire ou à multiplier ces guerriers *fideles & reconnoissans envers la Divinité*, comme s'exprime un ancien, *qui menent, sans se plaindre, une vie dure & sobre, qui craignent moins la mort que le crime, & qui par là-même sont toujours prêts à sauver la patrie & des amis chéris aux prix de leur sang:*

Qui Deorum
Muneribus sapienter uti, Ho
Duramque callet pauperiem pati, 9. Lil
Pejusque letho flagitium timet,
Non ille pro caris amicis
Aut patriâ timidus perire.

(a) *Sa dévotion*, dit Voltaire en parlant du marquis de Fenelon tué à Rocoux, *augmentoit encore son intrépidité, il pensoit que l'action la plus agréable à Dieu, étoit de mourir pour son Roi. Il faut avouer, qu'une armée composée d'hommes qui penseroient ainsi, seroit invincible.* Hist. de Louis XV. t. 1. p. 209.

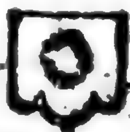

Guérison de la paralysie par l'électricité; ouvrage dédié à Mr. le maréchal duc de Noailles par Mr. l'abbé Sans, chanoine, professeur-doyen de philosophie en l'université de Perpignan; dans lequel on expose la méthode qu'il faut suivre pour guérir la paralysie par l'électricité. Avec fig. 1778.

CEt ouvrage est trop peu connu pour les grands avantages qu'il promet, & peut-être l'est-il trop par le nombre de charlatans qu'il produit. Si on en croit Mr. l'abbé Sans, l'électricité est un remede souverain dans une infinité de maladies qui proviennent des nerfs; il veut qu'on en fasse l'expérience sur chacune de ces maladies. Il va jusqu'à penser que les vieillards dans les muscles desquels le fluide nerveux ne circule que par intervalles, pourroient prolonger leurs jours par l'électrisation. D'un autre côté j'ai vu des exemples bien propres à détruire l'idée qu'on s'est faite des effets salutaires de l'électricité; tantôt je n'y ai découvert aucune efficacité, & tantôt j'ai cru en appercevoir des suites nuisibles. Cependant n'est-on pas en droit de s'en promettre une application heureuse à quelques maladies qui semblent avoir avec ce fluide des rapports particuliers? C'est ce que je suis bien éloigné d'affirmer. Je dirai seu-

lement

lement que jusqu'ici l'on ne peut pas se flatter d'avoir fait de grands progrès. Les guérisons qu'on nous donne pour exemples sont la plûpart très-équivoques; plusieurs même n'existent que dans la persuasion de l'électriseur, les malades que j'ai consultés, n'en convenoient pas.

Tel est l'enthousiasme du public pour tout ce qui a l'air de découverte, qu'il y croit souvent plus fermement que les inventeurs eux-mêmes (a). On a vu Mr. Mauduit, docteur-régent de la faculté de Paris, obligé de contredire les discours qui couroient

---

(a) C'est une chose étonnante & véritablement inexplicable que la facilité & la promptitude avec lesquelles on s'engoue de la moindre découverte, de la moindre innovation dans les idées, des systêmes les plus creux enfin & les plus insoutenables, tels p. ex. que l'inoculation, les para-tonnerres, les para-volcans, l'emploi de l'huile pour appaiser les tempêtes &c. (*Voyez tous ces articles dans différens* numeros *de ce Journal*) —— On peut bien renverser aujourd'hui la proposition du Sauveur du monde qui reprochoit aux Juifs *leur lenteur à croire* *. Nous sommes faciles *jusqu'à la folie*, à croire tout ce qui s'annonce avec le ton du charlatanisme & de la pédanterie. *O stulti & præcipites corde ad credendum.... La lenteur*, dont parle l'Evangile, ne se fait pas sentir dans l'examen de tant de vaines & absurdes spéculations. Nos objections, nos répugnances, notre *incrédulité* en un mot, n'ont lieu qu'à l'égard de la vérité, à l'égard des enseignemens utiles, & sur-tout des dogmes propres à assurer une solide & durable félicité à l'homme: *in omnibus quæ locuti sunt Prophetæ.* Luc. 24.

* *Stulti & tardi corde ad credendum.* Luc. 24.

sur les guérisons qu'on lui attribuoit & qu'on assuroit avoir été opérées par l'électricité. « On me cite, dit-il, dans les papiers „ publics : on s'autorise, pour prouver l'effi- „ cacité de l'électricité, des merveilles que „ j'opere, à ce qu'on dit; on publie de la „ province, des faits qui se sont passés „ chez moi à Paris; on donne comme gué- „ ris des malades qui ont obtenu, à la vé- „ rité, beaucoup de soulagement, mais que „ je traite encore. Une sorte d'enthousiasme „ dont la source est sans doute, l'amour de „ l'humanité, s'est emparée de la plupart des „ esprits : on fait l'énumération des maux „ qu'on suppose devoir être guéris par l'élec- „ tricité ; on la conseille à tous ceux qui „ sont attaqués de ces maux. On ne parle „ que des avantages; on ne dit rien des ris- „ ques que l'on peut quelquefois courir, ni „ sur les moïens de prévenir ces risques. Ce „ silence a pour fondement la persuasion où „ l'on est & qu'on veut inspirer aux autres, „ que l'électricité ne peut faire que du bien „ & jamais du mal. Si cette proposition n'é- „ toit que hazardée, je ne la combattrois „ pas; mais le raisonnement & l'expérience „ la contredisent; elle peut, d'ailleurs, de- „ venir dangereuse dans plusieurs cas ». Le savant médecin cite ensuite Mrs. Haller, Linnée & Zetzel, qui ont observé divers inconvéniens de l'électricité, & détaille les effets très-funestes qu'elle pouvoit avoir en diverses circonstances; il en rapporte lui-même un exemple frappant. « Une femme hémiplégique

„ que depuis treize mois, ne pouvoit depuis
„ ce tems sortir à pied, elle ne pouvoit
„ monter ni descendre seule; son bras étoit
„ presque sans mouvement; le poignet & les
„ doigts étoient fléchis & immobiles. Elle
„ sort à pied, monte & descend seule:
„ son poignet, ses doigts sont redressés, elle
„ commence à se servir de sa main, &
„ leve son bras presque perpendiculairement.
„ Mais deux fois l'humeur déplacée s'est por-
„ tée à la tête, trois fois à la poitrine. Ces
„ accidens ont toujours succédé à des dou-
„ leurs éprouvées pendant quelques jours
„ dans les parties paralysées, & à un mou-
„ vement de ces parties plus libre qu'à l'or-
„ dinaire. On ne peut à ces signes mécon-
„ noître le transport de l'humeur morbifique.
„ C'est le jugement qu'en a porté la société
„ de médecine, à qui j'ai rendu compte de
„ ces faits „.

Il est vrai que malgré ces observations, Mr. Mauduit ne désespere pas de rendre l'électricité utile, & d'en écarter les dangers; mais ses avis sont très-propres à guérir l'excès de confiance que l'ouvrage de Mr. Sans pourroit inspirer aux médecins & aux malades. Rien n'est plus sage, plus circonspect que la conclusion qu'il tire de tout ce qu'il a appris & vu lui-même en cette matiere. “ L'électricité expose donc à des risques,
„ même en opérant de bons effets; il n'est
„ donc pas prudent de la conseiller vague-
„ ment sans avertir des dangers qu'on peut
„ courir en se soumettant à son action, &

„ sans parler des moïens de prévenir ces
„ dangers. Sont-ils tels qu'ils doivent faire
„ renoncer à un moïen de guérir, dont on
„ a conçu de si grandes espérances ? „ Voilà précisément où se réduit la question. Qui osera la décider avant que des expériences sans nombre ne nous aient donné sur ce fluide imperceptible & merveilleux des lumieres que nous n'avons pas, & que nous acheterons peut-être aux dépens d'une multitude de nos semblables ?

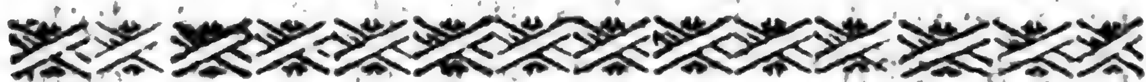

Conclusiones & dissertationes philosophicæ, quas præside venerabili viro Domino Joanne-Josepho Gerard, defendet &c. Lovanii, typis academicis 1780.

EN rendant compte, il y a deux ans, d'une these du même auteur *, j'ai observé que ce genre d'ouvrages n'étoit point du ressort d'un journaliste. La multitude de ces programmes scientifiques ou littéraires qui paroissent dans l'espace d'une seule année, dans toutes les villes d'Europe, dans toutes les langues connues des peuples de cette partie du monde, sur toutes les matieres dont l'activité de l'esprit humain s'est emparée, est telle que l'analyse qu'on en feroit, formeroit des volumes supérieurs en masse & en nombre à la plupart des journaux. Ce n'est que par des considérations particulieres que je me suis occupé en 1778, d'un de ces programmes distingué par la maniere dont il étoit rédigé. Cette

* 1. Août 1778. p. 490.

exception que j'ai cru bien fondée alors, l'est encore mieux aujourd'hui, l'auteur aïant donné à ses assertions des fondemens plus solides encore & des développemens plus satisfaisans.

Cependant la raison qui me rend l'annonce de cette these indispensable, est d'une nature différente. Aux éloges que j'ai faits de celle de 1778, j'avois ajouté quelques légeres critiques, auxquelles l'auteur a fait une attention trop marquée pour que je puisse la dissimuler, sans déroger à la maxime que j'ai inviolablement observée jusqu'ici, de justifier mes observations, ou de convenir de mes erreurs.

Des objections que j'ai hazardées sur la these de 1778, l'auteur en combat deux avec une étendue & un détail de raisons qui me persuade que la vérité relative à ces articles ne lui est point indifférente; je dois donc de mon côté ne point négliger de la dépouiller des nuages qui la couvrent, autant qu'il est en mon pouvoir de produire cet effet salutaire.

La premiere assertion que l'auteur justifie, est celle qui regarde le célebre Wolff, qui pensoit comme bien d'autres instituteurs, que les enfans dont les mœurs commençoient à se corrompre, ne se corrigeoient pas aisément par des paroles, & que le sentiment physique devoit appuïer les leçons, pour combattre un autre sentiment physique dont on ne sauroit arrêter l'impression d'une maniere trop efficace, sur-tout dans un âge où la raison n'a presque point de prise, & d'où néanmoins

dépend l'état de l'homme dans toutes les saisons de la vie.

En proscrivant avec une juste indignation l'éducation à coups de bâton, comme une insulte faite à l'humanité, comme une pratique barbare, aussi humiliante pour l'instituteur que pour les éleves *, j'ai cru néanmoins devoir me déclarer pour le philosophe de Berlin, & cela sur-tout dans le cas dont il parle. J'ai appuié sa théorie des témoignages multipliés des auteurs sacrés, dont je savois que l'autorité étoit chere à Mr. G.

* Ibid. p. 499.

Le savant professeur m'a honoré d'une réponse qui se réduit à deux chefs principaux. 1°. Les enfans, dit-il, ne connoissent pas les vices contre les mœurs, ainsi Mr. Wolff combat un être de raison, à moins que par le mot de *voluptas* il n'entende la gourmandise, ou plutôt la grande envie de manger (*edacitas.*) —— 2°. Les passages de l'Ecriture qui semblent appuïer la théorie de Mr. Wolff, ne regardent que les enfans des Juifs, & nullement ceux des Chrétiens.

J'ai fait tout au monde pour acquiescer aux raisons du savant professeur, mais soit indocilité, soit défaut de lumieres, je n'ai pu opérer dans mon intelligence, parfois tant soit peu revêche, un consentement parfait.

D'abord j'ai été surpris d'apprendre que Mr. G. assuroit que par *voluptas nocua*, Mr. Wolff ne pouvoit entendre la volupté, parce que ce philosophe donne (dans un endroit très-différent) pour exemple la gourmandise. Car il ajoute incontinent,

sufficit exemplum ut ideam voluptatis nocuæ animo comprehendamus. On voit la sage retenue de l'auteur allemand qui vouloit éviter des détails délicats, & faire comprendre la chose par un exemple plus susceptible d'explication *.

J'ai été plus surpris encore d'apprendre que les enfans, déja capables d'une éducation morale (car il ne s'agit que de ceux-là) ignorent essenciellement toute impression contraire à la décence ou à l'intégrité des mœurs; que leur constitution physique ne comporte point les plus légers symptomes d'une corruption naissante. *Hoc vitium ne in infantes quidem cadere potest* (a). Je ne sais si les physiciens, si les parens & instituteurs attentifs aux premiers développemens du cœur humain seront de l'avis de Mr. G. Je sais seulement que ceux qui aiment leurs enfans autant qu'ils craignent de les voir vicieux, agissent comme s'ils étoient bien convaincus du contraire. Ils croient découvrir dans l'âge le plus tendre, non pas sans doute encore un vice bien spécifié, mais une impulsion vague & folâtre, en quelque sorte indéterminée, & souvent trompée dans son objet, mais qui n'en est pas moins réelle, & qui, si on ne veille à ses progrès, fera dans la suite du tems les plus désolans ravages. Je me rappelle

* Je consens d'avoir tous les torts possibles, si ceux qui liront le passage que j'ai transcrit p. 498 du Journal cité, se persuadent qu'il s'y agit de l'*edacitate*.

(a) Pour éviter l'équivoque du mot *infantes*, Wolff avoit ajouté *infantes & pueri*.

l'avis d'un ancien, dont on a toujours reconnu l'utilité & l'importance.

Juv. Sat. 14.

Nil dictu fœdum visuque hæc limina tangat
Intra quæ puer est, procul hinc, procul inde puellæ
Lenonum, & cantus pernoctantis parasiti.
Maxima debetur puero reverentia, si quid
Turpe paras, ne tu pueri contempseris annos.

Cette doctrine qui nous paroit si raisonnable, & même si chrêtienne quoiqu'elle soit d'un païen, est absurde si le sentiment de Mr. G. pouvoit se vérifier. L'impossibilité de corrompre l'enfant dont parle Juvenal, rendroit la précaution qu'il suggere, parfaitement ridicule.

Quant aux passages des saintes Lettres, où il est dit que les paroles, ou un *simple refroidissement de l'amour des parens*, comme s'exprime Mr. G, ne sont pas toujours suffisans à l'égard de toutes especes de caracteres & de naturels, pour réprimer indéfiniment tous les genres de vices, même les plus impérieux, & les plus difficiles à guérir dans les adultes par les secours de la religion & de la raison *; le savant professeur nous assure que dans ces passages il n'est question que des enfans juifs, & point du tout des enfans chrétiens, que cette doctrine si essencielle à l'éducation des Juifs est *horrible* dans l'éducation chrétienne *. Cette explication m'a frappé, je l'avoue; elle m'a paru absolument neuve; je l'ai cherchée dans tous les interpretes, dans tous les saints Peres qui se sont occupés du sens des Livres sapientiaux; je n'ai

* *Ibid.* p. 499.

**Puero horrendam, & vix unquàm audiendam.*

rien trouvé qui y eût le moindre rapport. Aussi Mr. G. ne cite-t-il en sa faveur que l'autorité d'Erasme ; mais cette autorité est-elle suffisante pour se débarrasser du consentement unanime des Peres, qui, suivant le Concile de Trente, est une régle que les commentateurs de l'Ecriture ne doivent jamais violer, sur-tout *en matiere de mœurs*, comme dans le cas présent où il s'agit de l'éducation morale des enfans chrétiens?

Mais la nouvelle explication fût-elle de quelque autorité, est-elle raisonnable en elle même, & peut-on la regarder comme bien assortie au texte sacré, ou même aux régles d'une bonne logique. 1°. Les leçons contenues dans les Livres sapientiaux regardent toutes les nations ; les Chrétiens comme les Juifs y trouvent des régles de conduite qu'ils peuvent suivre sans aucune crainte de s'égarer. Jamais on n'a dit que les auteurs n'avoient eu en vue que les Juifs. Je ferois un volume des témoignages de tous les genres qui prouvent le contraire.

2°. La nature des enfans juifs étoit-elle si différente de celle des enfans chrétiens? Que la nation ait été moins policée, à la bonne heure, mais les enfans des uns & des autres apportent en naissant une disposition égale à une éducation telle que Mr. G. établit. Pourquoi donc les Juifs n'auroient-ils pu également emploïer *la diminution de l'amour paternel*, & la substituer à des remedes plus severes? Tout grossiers qu'ils étoient, ils pouvoient sans doute traiter leurs enfans un peu plus froide-
ment

ment qu'à l'ordinaire. Cela demanderoit-il tant d'art & tant d'esprit ? Or, si les Juifs possédoient ce moïen, si les enfans en pouvoient profiter, sur quel fondement est appuïée la distinction d'Erasme & de Mr. G. ?

Je ne répondrai point à une autre explication, par laquelle le savant professeur nous apprend que les passages en question n'expriment pas le genre de punition conseillé par Wolff, mais en général des peines, & des corrections quelconques. *Loca autem ex sacro Proverbiorum libro prolata generatim de castigatione intelligenda sunt. Sic de Christianis dicitur Ps.* 88. Visitabo in virgâ iniquitates eorum *; *quòd omnino de castigatione à verberibus alienâ intelligendum est* : je dis que je n'opposerai rien à cette explication, parce que je suis persuadé que Mr. G. ne la propose pas sérieusement. Je consens à la regarder pour vraie, si le savant professeur me dit positivement, qu'il est bien persuadé que dans ce passage, *si enim percusseris eum virgâ, non morietur* (Prov. 23.), il s'agit d'une peine quelconque, telle que seroit *mera parentum amoris remissio.*

* J'ignorois que cela fût dit littéralement & exclusivement *de Christianis.*

Je m'en tiendrai d'autant plus volontiers à la déclaration de Mr. G. lui-même, que je remarque dans sa manière de disserter une bonne foi absolument rare, & qui me donne de sa franchise & de son équité une idée tout aussi avantageuse, que celle que j'avois conçue de ses lumieres & de ses talens. Mr. G. aïant en 1778 condamné comme injuste tout genre de servitude, rejette aujourd'hui une opinion,

* Div. réfl. sur cette matiere 1. Mars 1780, p. 349 & autres cités là-même.

Ibid. p. 497.

dont il a reconnu la fausseté : *Jus naturale penitiùs perscrutati nihil ab eo servitutem dissentire putamus.* Il porte la même droiture d'esprit dans la condamnation de plusieurs erreurs enseignées par Mr. de Condillac, dont il avoit parlé autrefois avec trop de confiance (a). Quand on a affaire avec des savans de ce caractere, on se sent singulierement encouragé dans la recherche de la vérité, parce qu'on est bien sûr que lorsqu'elle sera trouvée, ils ne mettront aucun obstacle à ce qu'elle soit vue & reconnue de tout le monde.

C'est cette considération qui m'engage à m'arrêter un moment sur la seconde de mes observations, que Mr. G. a regardée comme défectueuse. Il s'agit de la longue vie qu'il nous promet à l'exemple des hommes antédiluviens, à condition que nous vivions sobrement comme eux. A cela j'ai opposé l'immutabilité du terme ordinaire de la vie humaine depuis David jusqu'à nos jours, quoique depuis ce tems l'homme se soit nourri de tous les alimens que sa nature comportoit, & avec divers degrés de *Ibid.* p. 496.

(a) Je ne puis cependant consentir à l'extrême différence que Mr. G. met entre la doctrine que le philosophe françois établit sur les sensations, & celle qu'il embrasse sur l'origine des idées humaines. Le *prorsùs abhorret* ne me paroit point résulter bien évidemment d'une lecture attentive des deux endroits que le savant professeur trouve si opposés. Je crois même que Mr. de C. est très-bien d'accord avec lui-même, & que par-là Mr. G. peut s'en tenir tout simplement au *longè fallitur.*

sobriété dont quelqu'un répondoit sans doute à celui des premiers habitans du monde. J'observois de plus que, suivant Mr. G, les alimens des premiers hommes, le bled, les légumes, les fruits étoient dégradés & altérés depuis le déluge, & qu'ainsi les mêmes alimens ne pouvoient plus conduire à la même longévité. Mr. G. répond 1°. qu'aucune nation ne vit avec autant de sobriété que les hommes qui vécurent avant le déluge (a) 2°. Que le terme ordinaire de la vie dont parle David, est l'effet de la colere de Dieu que nous provoquons par des vices ou des intempérances personnelles (b). 3°. Qu'aujourd'hui nous avons des alimens bien plus substantieux, parce qu'une longue culture de la terre la rend féconde en fruits propres à reproduire la longévité des patriarches (c). Ces raisons m'ont tellement étonné,

Cependant il appelle la chair animale au secours des vegétaux (p. 15. l. 23), & la réprouve dans la même page (l. 39) n'en permettant que très-peu dans le nord seulement. J'avoue que je ne comprends rien à tout cela.

(a) *Neque etiam ulla gens eâ vivit temperantiâ quâ primi homines.* Cette sobriété des hommes antédiluviens est-elle bien d'accord avec la crapule que J. C. leur reproche? *Sicut erant in diebus ante diluvium, comedentes & bibentes, &c.* Matt. 24.

(b) *Deficiunt dies nostri in irâ Dei, dùm vitæ curriculum intemperantiâ vel immoderatione aliâ contrahimus.* Seroit-il bien possible que depuis Noë aucun homme n'eût assez approché de la vertu & de la tempérance des contemporains de ce patriarche, pour atteindre à un âge qui en étoit, selon Mr. G, la suite naturelle? .... Non, pas un seul..... Ce sont cependant ces mêmes vieillards de 900 ans qui ont été abolis par le déluge chargé de purger la terre des abominations qui la rendoit odieuse à Dieu.

(c) *Longâ culturâ fortasse suâ jam dudùm terræ feracitas*

que je ne puis me résoudre à les discuter dans le détail que la chose exige, avant que le savant professeur, dans le calme d'une réflexion moins partagée qu'il ne l'a eue dans la rédaction d'une these si composée, les ait soumises lui-même à un nouvel examen, & déclaré qu'il persiste à les trouver solides & vraies.

Entre les alimens nuisibles & les causes abréviatrices de la vie, Mr. G. n'hésite point un moment de placer le pain. Il a lu la dissertation de Mr. Linguet sur cette matiere, & lui donne son entiere approbation, *D. Lingueti panem repudianti concedimus.* Mais le savant professeur peut-il ignorer la différence qu'il y a entre un paradoxe imaginé par un homme de génie, orné de tous les ornemens de l'éloquence, présenté avec ces couleurs illusoires mais brillantes qu'on admire même dans l'erreur, & à la faveur desquelles elle joûte quelquefois avec succès contre des vérités arides; & ce même paradoxe avancé sérieusement par un homme qui prouve méthodiquement & raisonne de sang froid? Dans Homere

---

feracitas est, undè nobis valentissimi ad vitum cibi. S'il est bien vrai que les alimens d'aujourd'hui sont si supérieurs à ceux que la terre produisoit du tems de Pharaon, de Romulus, & d'Auguste, pourquoi ne vivons-nous pas plus long-tems que les sujets de ces anciens Monarques. Il faut que nous soyons bien intemperans. Les Commode & les Sardanaple étoient à notre égard des modeles de sobriété, puisque malgré l'amélioration de nos alimens, mesurée sur une culture de 2 ou 3 mille ans, le terme ordinaire de notre vie répond exactement au leur.

mere & Virgile je suis enchanté des histoires de la plus absurde mythologie; mais quand je lis ces mêmes histoires dans un traité de théologie païenne, je me sens la plus vive pitié pour la nature humaine.

Je n'ai garde de faire une querelle historique, physique ou théologique au célebre & éloquent Annaliste. Le feu de son imagination, l'énergie de son stile, le choix enchanteur de ses expressions, un ton de dignité & de la plus ferme confiance, lui tiennent lieu de démonstration, & quelquefois de raisonnement. On est toujours satisfait, toujours ravi en lisant les intéressantes dissertations qu'il accumule sur toutes les matieres possibles. On s'empresse de dire *cela est beau*; on n'examine pas si cela est vrai. Mais dans une these où l'on exprime simplement, quoiqu'élégamment, le langage de la froide & grave raison, il est naturel de chercher avant toute chose la vérité; & de demander au savant professeur, pourquoi, si le pain est une nourriture si pernicieuse, les hommes dont il reconnoit & nous promet la longévité, se sont constamment nourris de pain (a)? Pourquoi parmi nous, les centenaires se trouvent presque toujours dans cette classe de citoiens qui se nourrissent

(a) Depuis Adam jusqu'au déluge, & depuis le déluge jusqu'à David on a mangé du pain; & ce pain étoit moins bien conditionné que le nôtre : ce n'étoit qu'une pâte grossiere cuite sous la cendre *; aujourd'hui on y met un peu plus de façon, & le pain en est plus léger & plus salubre.

Subcinericios panes. XVIII.

rissent pour ainsi dire exclusivement de pain (a)? Pourquoi le Créateur, qui sans doute connoissoit les propriétés de tous les alimens, détermina le pain pour être la nourriture propre de l'homme (b)? Pourquoi toutes les fois qu'il envoïa à ses serviteurs par des voïes extraordinaires, une nourriture propre à les sustenter, il choisit précisément le pain (c)? Pourquoi il déclara en termes exprès par la bouche d'un de ses Prophêtes *qu'il ne fait naître la matiere du pain, que parce que cette nourriture est propre à fortifier l'homme* (d)? &c. &c. Lorsque toutes ces questions, & d'autres que je me propose de faire dans l'occasion, auront été résolues d'une maniere pleinement satisfaisante, je ne ferai aucune difficulté de dire : *D. Linguet panem repudianti concedimus.*

(a) C'est parmi les cultivateurs, les artisans, les hommes d'une vie dure, laborieuse & pauvre, que se trouvent la plûpart des exemples d'une singuliere longévité. Or, je le demande, le fond de la nourriture, & souvent l'unique nourriture de ces gens-là, n'est ce pas le pain?

(b) *In sudore vultûs tui vescêris pane.* Gen. 3. On ne peut pas dire que le mot *panis* se prend ici pour la nourriture en général. La nature du bled, qui de toutes les plantes est la seule qui ne soit pas agreste, qui, comme remarque Mr. de Buffon, exige seule une culture constante & pénible, est aussi la seule qui vérifie exactement ce passage de la Genese.

(c) III. Reg. XIX. 8.

(d) *Ut educas panem de terrâ. Et panis cor hominis confirmet.* Psal. 103.

Une note qui regarde Mr. l'abbé de Lignac, auteur des excellentes *Lettres à un Américain*, demande encore une petite observation de ma part. Cet abbé, dit Mr. G, a avancé plus d'une erreur en combattant l'activité de la matiere enseignée par Mr. Néedham. *Errore non uno tenetur; nec mirum; totus enim ibidem pugnat contra opinionem veram quâ D. Néedham actuosam elementorum materiæ naturam defendit.* Je ne me rappelle pas trop ce que Mr. l'abbé de Lignac a enseigné sur cette matiere, mais les principes de Mr. Néedham sur le mouvement de la matiere élémentaire, aïant été publiés en 1774 sous le titre de *Vues générales*, j'y ai fait une réponse que je ne crois pas contenir *plus d'une erreur* (a). Mais en cas que cette croïance soit elle-même une nouvelle erreur, j'aurai une obligation très-réelle à celui qui voudra bien me détromper.

Je serois fâché que ces petites dicussions que je n'ai pu négliger sans affoiblir la confiance que mes lecteurs veulent bien prendre en ma maniere de voir, prévinssent en quelque façon que ce fût, contre le contenu de cette these réellement remarquable par l'érudition & les vastes connoissances de l'auteur, par la pureté & l'élégance du langage qui contraste singulierement avec la barbarie qui défigure ordinairement ces sortes d'ouvrages. Les bons principes physiques & moraux y sont presque toujours

---

(a) Voyez le Journal d'Avril 1774 p. 243.

opposés aux égaremens des philosophes modernes; l'excellence de l'ame humaine, l'unité & l'intimité du *Moi*, les bornes des perceptions & de l'imagination des brutes, l'influence du christianisme sur le bonheur de la société & des individus &c, y sont traités avec autant d'ordre & de précision que de force & de lumieres. Les délires de l'épicuréisme, du polythéisme, du manichéisme; l'ancienne erreur *de generatione ex patri*, les visions des *Epoques*, les prétentions des polygamistes, le contract social de l'insociable J. J. Rousseau &c. &c; tout cela est réfuté avec un succès digne de la religion & de la raison.

Examen impartial des Epoques de la nature de Mr. le comte de Buffon, par l'abbé F. X. de F. A Luxembourg, chez les héritiers d'André Chevalier 1780. 1. vol. in-8°. de 270 pages. Prix 30 f. de France. A Liege, chez Demazeau & Lemarié.

C'Est l'ensemble des observations diverses que j'ai faites sur le dernier ouvrage du Pline françois, & qui ont paru successivement dans ce Journal depuis le 1 Janvier jusqu'au 1 Juin de cette année. Des personnes respectables m'ont pressé vivement d'en faire une édition à part, à l'usage de ceux qui ne lisent pas le Journal, ou qui attachés par goût à l'Histoire naturelle souhaitent de

trouver ces matieres réunies dans un volume. J'ai cru devoir céder à une demande qui m'a paru raisonnable, quoique je ne puisse ignorer que ma déférence m'attirera de la part des savans du jour de nouvelles politesses & des propos plus honnêtes encore & plus décens que les articles épars de cette critique. On sent bien qu'à ce genre d'attaque je n'opposerai que la défense de ce bon âne, qui suivant Horace, baissoit les oreilles sans dire mot, *demitto auriculas.* Mais si contre ces sortes d'agresseurs je prens le parti de ce prudent animal, je répondrai avec soin à toutes les critiques honnêtes; & si dans celles même qui n'auroient en général que le mérite des injures, il se trouvoit quelque observation sérieuse; si on m'y reprochoit (non pas d'une maniere vague, mais précise & bien déterminée) des défauts d'exactitude, des raisonnemens vicieux, des citations fausses &c, je m'empresserois ou de convenir de mes torts, ou de faire voir que mes adversaires n'ont pas raison.

Le *Tonneau* est le mot de la derniere Enigme.

LOGOGRIPHE.

JE suis en feu, sans avoir chaud;
J'occupe la tête des femmes;
Je suis le principe des flammes,
Et je forme un fat comme il faut.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 30 *Mai.*) Il paroit aujourd'hui que les ambaſſadeurs des Puiſſances belligérantes ſont très-portés à ſeconder les précautions que la Porte vient de mettre en uſage pour empêcher que leurs armateurs n'inquietent à l'avenir les navires neutres dans le golphe de Smyrne, où la tranquillité à cet égard eſt actuellement tout-à-fait rétablie. —— On apprend que la peſte qui regne dans le quartier des Grecs à Smyrne, continue d'y enlever quelques perſonnes; mais juſqu'à préſent on n'entend pas parler, que cette cruelle maladie ſe ſoit manifeſtée ici. —— L'ambaſſadeur de France a reçu ces jours-ci avis de Mr. d'Entrecaſteaux, capitaine de vaiſſeau, & commandant de la frégate françoiſe la Mignone, qu'en venant de Marſeille avec un convoi de 27 navires, il avoit été attaqué à ſon entrée dans l'Archipel par deux corſaires anglois, chacun de 20 canons, qu'il avoit néanmoins été contraint de ſe retirer & de relâcher deux des navires qu'il eſcortoit & dont ils s'étoient emparés; qu'enſuite il étoit entré avec tout le convoi dans le port de Milo, d'où il n'oſoit point reſſortir ſans ſecours. Cette nouvelle cauſe d'autant plus d'inquiétudes aux

négocians françois, qu'il ne se trouve actuellement point d'autres frégates de leur nation dans ces mers.

Le receveur général de la ferme de tabac s'étant plaint au Grand-Visir du préjudice notable causé aux droits d'entrée par le commerce frauduleux du tabac étranger, que l'on ne cessoit d'apporter à Constantinople, tant des païs de la chrétienté que de divers autres endroits, abus qui le mettoit hors d'état de pouvoir remplir ses engagemens; le ministre de S. H. a défendu sous peine de la vie à tous Turcs, Grecs, Arméniens ou Juifs, d'acheter pour leur usage du tabac provenant de l'étranger. Cette défense est même poussée si loin, que depuis peu il a été confisqué un tonneau de tabac en carottes, que quelques domestiques d'un ambassadeur avoient fait venir pour leur consommation.

Les dernieres lettres de Tripoli rapportent que cette régence est actuellement dans les alarmes d'une guerre civile. Un nouveau prétendant à la dignité de bacha, après s'être fait un parti considérable, s'est avancé près de la capitale avec un corps respectable de troupes, dans l'idée de déposer le bacha regnant. Déja les deux armées sont en présence, & l'on croit qu'il s'ensuivra une bataille sanglante; l'incertitude de l'événement a déterminé les François de cette côte à éloigner leurs effets & à les faire passer sur divers bâtimens. Les consuls de diverses nations ont en même tems fait prendre les armes à toute personne de leur jurisdiction en état de les porter. On

apprendra par la suite ce qui résultera de tous ces mouvemens.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le* 10 *Juin*.) Le feld-maréchal prince Alexandre-Michailowitz Gallitzin, commandant en chef du gouvernement de Pétersbourg, a fait le 30 du mois dernier l'ouverture de la nouvelle forme d'administration de ce gouvernement, sur le même pied qu'elle a déja été introduite en plusieurs provinces de cet empire. Les habitans ont témoigné par des démonstrations de joie publique leur satisfaction de cet événement.

Le général prince Dolgoroucki, dont les succès dans la derniere guerre, lorsqu'il commandoit en Crimée, lui ont mérité le surnom de Krimsky, a déja pris possession de la place de gouverneur-général de Moscou, dans laquelle il succede au général prince Wolkonsky; & il a donné en cette qualité deux fêtes, l'une à l'anniversaire de la naissance de l'Impératrice, l'autre à celui du prince Constantin Paulowitz.

Une lettre d'Astracan, du 14 Avril dernier, confirme la nouvelle que la ville de Tauris, en Perse, & plusieurs villages aux environs ont été ruinés de fond en comble par un tremblement de terre & qu'à peine 700 personnes ont pu sauver leur vie. Cette lettre ajoute que le gouvernement de la Perse est toujours sur le même pied qu'au moment du décès de Kerim-Kan; que son

fils Albufat-Kan se maintenoit dans la régence par les conseils & le secours de son oncle maternel Sadug-Kan, qui est dépeint comme un homme aussi habile que courageux; enfin que les troubles, qui s'étoient manifestés dans quelques provinces, étoient presque tout appaisés au point que l'on craignoit peu ceux qui subsistoient encore.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 15 Juin.*) Les universaux pour la tenue des diétines ante-comitiales ont déja été expédiés dans les palatinats respectifs: il y est particulierement recommandé de prendre en considération les moiens pour établir le commerce en Pologne sur un pied plus favorable. L'on croit aujourd'hui, que cette diéte, qui s'occupera d'objets économiques pour le bien-être du païs, se tiendra sans le lien de la confédération.

Plusieurs seigneurs polonois, qui avoient eu dessein de se rendre à Mohilow, sont revenus ici, aïant été arrêtés à quelques lieues de-là par un cordon de troupes russes, qui ne laisse passer personne sans passeport; & ces passeports sont très-difficiles à obtenir: l'interprete, qui se trouva ici il y a deux ans avec l'ambassadeur du Grand-Seigneur, a pris beaucoup de peine pour s'en procurer un: mais il n'a pu y réussir; & l'on croit, qu'il aura de la peine à remplir sa mission, s'il est vrai qu'il avoit été chargé par la Porte, inquiete de l'entrevue des deux Souverains, de

veiller sur ce qui pourra s'y passer. L'Empereur, parti le 19 Mai de Léopol pour continuer sa route sur Brody, arriva le 22 à Polonna, où il fut reçu par le lieutenant-colonel de Schütz sans aucune cérémonie, suivant le désir exprès de Sa Majesté.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 10 *Juin.*) La cour a reçu l'agréable avis qu'un navire portugais a reconduit à Lisbonne les trois millions de piastres que notre vaisseau Notre-Dame du Bon-Conseil, pris ensuite par les Anglois, avoit laissés aux Isles Terceres. Ce secours vient fort à propos dans les circonstances actuelles.

Tous les avis reçus des provinces du roïaume annoncent qu'on y éprouve la plus grande sécheresse, & qu'il n'y est pas tombé de pluie depuis plusieurs mois; ce qui fait prévoir une très-mauvaise récolte, & doit augmenter le prix des vivres qui se vendent déja le double & le triple de ce qu'ils coutoient les années précédentes. On ne peut guere se flatter d'en voir baisser le prix, puisque la saison est déja trop avancée pour que la pluie qui tomberoit actuellement, puisse contribuer à nous procurer l'abondance des denrées nécessaires à la vie. C'est en conséquence d'une aussi triste perspective, qu'il vient d'être ordonné des prieres publiques pour implorer le secours du Ciel & en obtenir de la pluie. Les spectacles sont fermés, les combats des taureaux sont suspendus, & l'on réclame l'inter-

cession de St. Isidore qu'on invoque ordinairement dans les tems de stérilité.

Extrait d'une lettre de Cadix du 24 Mai.

" L'escadre du Ferrol, composée de 8 vaisseaux de ligne, ne s'est pas réunie à celle de Mr. de Beausset, comme on avoit lieu de le croire; elle est venue ici en droiture; & elle a mouillé avant-hier dans notre baie. Lorsque l'escadre françoise sera revenue de sa croisiere, & qu'elle aura été jointe per les vaisseaux de Toulon, toute la flotte, qui partira de Cadix, sera des plus respectables ,,.

Cartagene (*le* 30 *Mai.*) Le convoi aux ordres du capitaine de vaisseau Dom François de Vera, venant de Barcelone, vient d'entrer en ce port. Ce commandant étant informé le 22 que trois galiottes algériennes avoient pris une barque catalane & une flute entre Tarragone & Salon, *sortit* le même soir sur le chebec le Catalan avec le Saint-Blaise & le Saint-Louis; mais un vent d'est étant survenu pendant la nuit, ces deux derniers furent séparés de lui, & au point du jour il n'apperçut qu'une grande galiotte avec une barque & une flute qu'il prit pour ennemis, & quoique quand il fut parvenu à la portée du canon, la flute eût baissé son pavillon au second coup, Dom François de Vera s'appercevant que la galiotte cherchoit à s'échapper, il ne s'arrêta pas à la barque, mais il suivit l'autre comme plus importante, & l'aïant atteinte à six heures du matin il fit un feu continuel pendant trois quarts d'heure, sans que l'ennemi eût

changé de direction ni de voile ; mais alors il commença à ripoſter à coups de canons & de pierriers, & le feu continua des deux côtés juſqu'à dix heures & demie, que notre capitaine aïant ſerré la galiotte par le côté, la coula à fond. Il en recueillit 58 hommes du nombre deſquels étoient le Reis, 20 Turcs & 16 bleſſés. Nous n'avons eu que ſept bleſſés. Cette galiotte ou demi-galere, ſelon la déclaration du Reis, ſe nommoit la Chouette, & avoit cinq canons à la proue, deux à la pouppe & deux cents hommes d'équipage. Elle étoit ſortie le 1 Mai avec trois autres galiottes, dont elle fut ſéparée le 21. Elle a eu 59 morts dans le combat. La flute ſe voïant abandonnée du chebec auquel elle s'étoit rendue, pourſuivit ſa route pour Alger, mais elle fut repriſe le même jour par les frégates du capitaine Dom Alvaro Lopez de Cariſoſa, qui l'envoïa à Alicante avec les ſix Mores qui la montoient.

PORTUGAL.

Lisbonne (*le* 5 *Juin.*) La Reine Très-Fidele a fait publier une ordonnance portant établiſſement d'une nouvelle junte de commerce : ceux qui la compoſent & la préſideront, ſont les ſuivans, ſavoir en qualité de provéditeur Dom Juan-Henriquez de Souza, de vice-provéditeur Dom François-Nicola Ronçon, de ſecretaire Dom Gomez de Carvahlo, procureur-général Dom François Cupez, députés Dom Fernand Bandeira,

deïra, Joseph Ferreïra-Coelho, Martin Torrez, Alexandre Bom & Dom Diegue de Carvahlo-Lucena. Cette junte tiendra ses séances tous les matins, excepté les jours de fête.

Depuis la proclamation du Roi de la Grande-Bretagne contre les navires hollandois, on voit conduire ici journellement des prises de cette nation, qui étoient destinées pour les ports de France & d'Espagne.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 15 *Juin.*) Le Roi s'est rendu le 29 du mois dernier à la tête des régimens de notre garnison au camp qui se forme annuellement dans la plaine de Ladugard, où ces troupes feront leurs exercices en présence de Sa Majesté. S. M. partira incessamment pour Spa & Aix-la-Chapelle.

ITALIE.

ROME (*le* 15 *Juin.*) Le consistoire secret annoncé par le Pape, reste fixé au 19 de ce mois; il n'y sera question que de remplir les églises vacantes. —— Le jour de l'octave de la Fête-Dieu, le souverain Pontife, un flambeau à la main, accompagna à pied suivi de 9 cardinaux, la procession sortie de la basilique de St. Pierre, & à laquelle le cardinal duc d'York porta le St. Sacrement.

On apprend de Ravenne que le 25 du mois de Mai vers les trois heures & demie de l'après-midi, toute la ville a été saisie

d'horreur à la fuite de deux fecouffes de tremblement de terre qui ont emporté plufieurs manteaux de cheminée fans avoir caufé d'autres dommages: les mêmes fecouffes ont été reffenties dans les deux villes de Rimini & de Cesène.

VENISE (*le* 10 *Juin.*) Dans la vue de favorifer le commerce, notre gouvernement a fupprimé le corps de nation & le conful, qui exiftoient au Caire en Egypte, & les a fait paffer à Alexandrie, qui fera déformais le lieu de la réfidence des confuls: le premier, qui a été défigné pour ce pofte, eft Mr. Etienne Cigovich, noble Efclavon: il jouira des mêmes honneurs & prérogatives que le conful qui réfidoit ci-devant au Caire; & il aura la faculté d'établir à Damiete un vice-conful pour faciliter les affaires. Mr. Cigovich partira dans peu pour fa deftination: c'eft la feconde fois qu'il a l'honneur de fervir la république, aïant réfidé nombre d'années en qualité de chancelier & vice-conful à Tripoli en Barbarie.

LIVOURNE (*le* 12 *Juin.*) La préfence de Mgr. le Grand-Duc & de Madame la Grande-Ducheffe en cette ville y donne chaque jour lieu à des fêtes brillantes. Leurs Alteffes Roïales firent le 30 du mois dernier à Mr. Melvill, commandant la frégate hollandoife, le Caftor, l'honneur d'une vifite fur fon bord, accompagnées des principaux feigneurs & dames de leur cour. Quoique leur venue fût imprévue, elles furent reçues avec le meilleur ordre & faluées d'une double

ble

ble décharge de 21 canons. Elles accepterent une collation, que ce capitaine leur offrit; & en quittant son vaisseau elles lui témoignerent leur entiere satisfaction.

MODENE (*le 5 Juin.*) Les augustes voïageurs de Milan sont arrivés hier après midi en cette ville; y aïant dîné L. A. R. se rendirent sur les remparts où leur présence avoit attiré une quantite d'équipages & une foule immense de peuple &c. Notre sérénissime Duc les avoit fait complimenter sur les frontieres de ce duché par le comte Marchisio, le brigadier Taccoli, & le général Giardini.

On apprend de Venise, que le 2 de ce mois, par ordre de la république, le noble Pisani, procurateur de Venise & le proviseur Charles Contarini ont été arrêtés, le premier aïant été conduit à Verone & le dernier à Cataro. Outre ces deux nobles plusieurs autres cavaliers ont été mis aux arrêts. La raison de ce procédé est encore enveloppée de tous les voiles du mystere. Il est défendu à Venise d'en parler sous les peines les plus rigoureuses: tout le peuple est stupéfait. On se regarde avec étonnement sans oser proférer un mot; & voilà tout ce qu'on sait jusqu'ici de cette révolution.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 18 Juin.*) Il paroîtra bientôt une ordonnance pour réformer les abus au sujet des titres qu'on s'arrogeuit: il y sera

déterminé à quelle occasion les titres de *Grace* & d'*Excellence* pourront être accordés. —— Les troupes aiant pu rentrer dans le camp de Minkindorff depuis qu'on a facilité l'écoulement des eaux qui s'y trouvoient, l'Impératrice-Reine s'y rendit le 12 après midi, en traversa toutes les lignes avec la famille impériale, & alla se placer sous un pavillon qui lui avoit été préparé & d'où S. M. vit les manœuvres des soldats, en témoigna son contentement & retourna à Schœnbrunn.

Suivant des avis de Trieste, le vaisseau autrichien la Marie-Thérese, qui avoit été ci-devant aux ordres du capitaine Barthélemi Buban, entra dans ce port le 4 de ce mois, sous le commandement du S^r. de Cotto, Livournois qui en étoit le pilote, venant de Porto-Re. Ce pilote a déposé qu'étant sorti le 12 Mai de Trapani avec un chargement de sel, il rencontra le 18 près du cap Ste. Marie un chebec barbaresque, qui le força d'amener par ses bordées : le capitaine obéit & descendit dans la chaloupe, muni des patentes impériales & d'un firman du Grand-Seigneur pour se rendre à bord du corsaire, où il fut reçu avec toutes les apparences d'amitié. Dans cet intervalle, les Musulmans envoïerent 8 hommes de leur équipage sur le vaisseau autrichien, pour se faire donner quelques provisions ; mais dès qu'ils y furent descendus, ils tirerent leurs armes : un des matelots reçut un coup dans les reins, un autre fut blessé d'un coup de pistolet. L'équipage autrichien ne fut pas plutôt informé de cet

acte de violence qu'il se lança sur les Turcs & en tua 6, les autres ne s'étant échappés qu'avec peine. L'équipage turc commença alors à se battre contre les Autrichiens qui se défendirent avec tant de courage par le feu de leur mousquéterie, que non-seulement ils repoussèrent avec une très-petite perte les ennemis, mais qu'après un combat de plus d'une heure à coups de fusil, il firent sauter en l'air par un feu bien dirigé le chebec turc où le pauvre capitaine qui s'y étoit rendu de bonne foi, eut le malheur de perdre la vie. On n'a pu savoir le nombre des Turcs ni des canons qui étoient sur ce chebec : on ignore jusqu'au nom de celui qui le commandoit. Tout ce qu'on a pu voir, c'est que les Barbares avoient arboré pavillon rouge, & parloient italien.

BERLIN (*le 20 Juin.*) Le Roi est revenu le 13 de ce mois à Potzdam de la revue, que S. M. a faite des troupes dans la Poméranie & la Prusse-occidentale. Il y a eu à cette occasion plusieurs promotions dans le commandement de différens corps. Le lieutenant-général de Kleist aïant obtenu sa retraite avec le gouvernement de Spandau, vacant par la démission du général de Hordt, qui est retourné en Suede, S. M. a conféré le régiment d'infanterie, dont il étoit chef, au colonel de Zitwitz; celui du feu général de Mülbe au colonel de Konitz; & au colonel de Kalkreuter le régiment de dragons du général de Reitzenstein, auquel S. M. a accordé la permission de se retirer avec une pension. Ces nouveaux chefs ont été en même tems

élevés au grade de général-major, ainsi que le colonel de Mauschwitz, chef d'un régiment de cuirassiers. Les généraux prince de Hesse-Philipsthal, de Lengefeld, de Luck, & d'Owstein aiant aussi obtenu leur démission, le Roi a disposé de leurs régimens en faveur des colonels von der Goltze, de Hulsen, de Blumenthal, & Teufel de Zeilenberg. Peu après le retour de S. M. les ministres d'état & de guerre se sont rendus à Potzdam, pour lui rendre, suivant l'usage annuel, un compte exact de leurs départemens respectifs. —— Le prince Grégoire Orlow & son épouse, après s'être arrêtés ici quelques jours, ont continué le 7 leur route pour Spa. L'on assure, que ce seigneur a eu à Stargard un assez long entretien avec le Roi, qui lui a fait l'honneur de l'admettre à sa table.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 26 *Juin.*) Le comte de Lincoln, aide-de-camp de Sir Henri Clinton, est arrivé le 15 avec les dépêches suivantes pour le lord George Germaine.

Charlestown, le 13 Mai 1780.

Mylord,

Je ne fatiguerai point V. S. de la répétition des délais & des difficultés qui ont traîné en longeur les opérations sérieuses jusqu'au 29 Mars, jour auquel le débarquement fut effectué sur l'isthme de Charlestown.

Alors on avoit formé un dépôt, l'amiral avoit passé la barre, & j'avois, pour seconder mes opérations, l'assistance essencielle des officiers & matelots de la marine-royale: mes forces étoient

aussi augmentées par la jonction du corps tiré de Georgie aux ordres du brigadier-général Peterson; qui, à travers un pays coupé de rivieres, & rendu plus difficile encore par les grosses pluies, dans l'espace de 12 jours, s'étoit avancé, non pas sans opposition, de Savannah, vers la riviere Ashley.

Sous la conduite du capitaine Elphingston, & par les bons services des officiers & matelots de la flotte, le passage de l'Ashley fut effectué en bon ordre, avec célérité, & sans éprouver de résistance de la part de l'ennemi. Le lendemain l'armée marcha vers Charlestown, & dans la nuit du 1er Avril ouvrit la tranchée, à 800 verges des ouvrages des rebelles.

Le 8, nos canons étoient montés en batterie, & j'eus la satisfaction de voir l'amiral entrer dans le port de Charlestown avec le succès que méritoit sa conduite, quoiqu'exposé à un feu très-vif que l'on faisoit sur lui de Sullivan's-Island. Alors nous crumes convenable d'envoyer à la place la sommation ci incluse; nous en reçumes la réponse que j'ai l'honneur d'y joindre. Le lendemain les batteries furent ouvertes, leur effet ne tarda pas de nous faire observer que le feu des ouvrages avancés de l'ennemi se ralentissoit considérablement, vu que l'attention des ingénieurs & l'activité des troupes s'accroissoient à mesure que l'on avançoit: le 19 Avril on compléttà de secondes paralleles auxquelles on ouvrit des approches sûres; alors nous nous trouvions à 450 verges de la place.

Jusqu'à ce moment-là, mes communications avoient demandé la plus grande attention; on les avoit établies du lieu de débarquement à Perreneau dans la riviere Stono, à travers le Wappoo, où l'on s'étoit ouvert quelques petits passages, ne laissant, pour le transport par terre, qu'un chemin de l'étendue d'un mille, lequel conduisoit à cette partie de la riviere Ashley, qui se trouvoit vis-à-vis de notre camp.

La construction de quelques ouvrages pour la protection des approvisionnemens & des navires que nous avions sur la Stono, d'autres ouvrages pour assurer la communication, diverses redoutes & batteries élevées sur l'Ashley, furent les travaux né-
cessaires

ceſſaires pour établir la sûreté dans un point ſi important.

La préſence de la flotte dans le port, me débarraſſant de toute crainte de ce côté; & l'amiral ſe chargeant de la défenſe du fort Johnſon, je me vis en état de détacher 1400 hommes aux ordres du lieutenant-colonel Webſter du 33e. régiment, pour couper ce qui reſtoit à l'ennemi de communication avec le pays; ſans cette meſure notre ſuccès n'eût pas été complet, parce que j'étois fondé à craindre que l'on ne pût pas faire paſſer des forces navales dans la riviere Cooper; par conſéquent la place n'eût pas été complettement inveſtie.

V. S. obſervera que, pour exécuter ſes ordres, le colonel Webſter avoit des rivieres à paſſer & d'autres operations difficiles à effectuer, en préſence d'une cavalerie très-ſupérieure qui pouvoit le harraſſer conſidérablement; il étoit donc de la plus haute importance que l'on attaquât ce corps le plus bruſquement qu'il étoit poſſible, & que l'on s'emparât des principaux paſſages du pays: le lieutenant-colonel Tarleton avec la cavalerie, la légion, & le détachement du major Ferguſon ayant ſurpris & défait ce que les rebelles avoient aſſemblé en cet endroit de cavalerie & de milice, & s'étant emparé ſur la Cooper du pont de Biggin, ouvrit le pays au colonel Webſter, mit à ſa diſpoſition une quantité conſiderable de proviſions, & le mit en état de prendre poſte près de la ſource de la riviere Wandoo, d'où il coupoit par terre toute communication entre la riviere Cooper & la ville; quelques navires armés que l'amiral fit paſſer dans la baie de Servée, d'autres qu'il mit en ſtation dans le paſſage de Spencer, completterent l'inveſtiſſement a l'egard de la mer.

Le 18 Avril, un renforcement conſidérable m'étant arrivé de New York, je renforçai ſur le champ le corps qui étoit au-delà de la riviere Cooper, & en cet état d'augmentation, je priai le lieutenant-general comte de Cornwallis de le prendre ſous ſes ordres.

Le 6 Mai, les troiſiemes paralleles furent com-

plettes

plettes & pouſſées juſqu'au bord du canal des rebelles ; on pouſſa la ſappe juſqu'à l'écluſe qui en contenoit les eaux ſur la droite, par ce moyen une grande partie du canal fut à ſec.

Alors nous fumes en état de nous former une idée exacte des défenſes de la ville du côté de la terre : elles conſiſtoient en une chaîne de redoutes, de lignes & de batteries qui s'étendoient de l'Ashley à la Cooper ; en front de chaque flanc des ouvrages, des marais réunis par le canal épanchent leurs eaux dans l'une & l'autre rivieres ; entre ces obſtacles & la place, regne un double rang d'abatis ; quantité d'autres obſtructions à un foſſé & double paliſſade, un ouvrage à corne en maçonnerie, que, pendant la durée du ſiege, l'ennemi fermoit comme une eſpece de citadelle, fortifioient le centre de la ligne & la porte dans l'endroit où les défenſes naturelles ne ſe préſentoient pas comme elles ſe trouvent être plus près de l'eau ; 80 pieces de canons ou mortiers étoient montés dans l'étendue de ces lignes.

Le 6 Mai, nos batteries étoient prêtes dans les troiſiemes paralleles.

Alors de nouveaux motifs, d'une nature forcée, concouroient à engager la place à capituler : l'amiral Arbuthnott avoit débarqué à Sullivan's-Iſland un corps de matelots & de troupes de la marine aux ordres du capitaine Hudſon, à qui la garniſon s'étoit rendue à certaines conditions, ſur la menace qu'il lui avoit faite de faire battre le fort par l'artillerie des vaiſſeaux.

Le lieutenant-général comte de Cornwallis n'avoit pas eu moins de ſuccès dans le pays ; la cavalerie aux ordres du lieutenant-colonel Tarleton avoit eu encore la bonne fortune que mérite la bravoure unie à la bonne conduite ; elle avoit atteint à Santee un corps de cavalerie raſſemblé par l'ennemi avec une difficulté infinie, l'avoit chargé avec beaucoup d'ardeur & mis en déroute ; la plupart des cavaliers s'étoient ou jettés dans la riviere ou enfoncés dans les marais, d'où peu d'entr'eux ont pu ſe tirer ; on leur prit ou tua 50 ou 60 hommes ; tous les chevaux du corps tomberent entre nos mains avec les armes, &c.

Quoique

Quoique dans un second pourparler sollicité par l'ennemi, il eût mis des prétentions trop étendues dans la proposition qu'il faisoit de capituler, l'amiral & moi ne pumes nous refuser au desir de tenter encore une fois, s'il étoit possible, d'éviter la cruelle extrémité de l'assaut; cependant dans cette reprise de négociation nous ne trouvames pas qu'il eût beaucoup rabattu de son indiscrétion; en conséquence on ouvrit les batteries des troisiemes paralleles, & l'on ne tarda pas à obtenir une supériorité manifeste du feu; le corps des chasseurs, faisant le service de marksmen (qui ajustent comme s'ils tiroient au blanc) fut en cette occasion d'une utilité extrême: sous le couvert de ce feu, nous gagnames la contrescarpe de l'ouvrage extérieur qui flanquoit le canal, on passa le canal même, & l'on poussa les ouvrages vers le fossé de la place.

Le 11, le général Lincoln nous notifia qu'il acceptoit les termes qu'il avoit refusés deux jours auparavant: quelle que fût la sévérité de ceux que pouvoit dicter la justice dans une occasion pareille, nous nous déterminames à ne point exiger une soumission sans conditions, d'une armée épuisée, que nous nous flattions de pouvoir nous réconcilier encore par la clémence, on signa donc les articles de la capitulation tels que j'ai l'honneur de vous les faire passer.

Le 12, le major-général Leslie prit possession de la ville.

On a pris 7 officiers généraux, un commodore, 10 régimens continentaux & 3 bataillons d'artillerie, la milice de la ville & de la campagne, le tout y compris les François & les matelots, montant à environ six mille hommes sous les armes; le député gouverneur titulaire, le conseil & les officiers civils sont également prisonniers.

Quatre frégates, plusieurs navires armés, un nombre considérable de bateaux & environ 400 pieces de canon sont aussi tombés en notre possession.

Il me reste, Mylord, à ajouter à cette lettre, les expressions de reconnoissance que je dois à l'armée, dont le courage & les travaux m'ont procuré ce succès: j'ai les remercîmens les plus

affectueux à faire au lieutenant-général comte de Cornwallis, aux majors-généraux Leslie, Huyne & Kosborth, & au brigadier-général Peterson, à raison de l'assistance active que j'en ai reçue.

Je crois ne pas me flatter en vain en espérant que S. M. honorera de sa gracieuse approbation les bons services qu'ont rendu pendant la durée du siege les officiers & soldats de l'artillerie royale; le capitaine Elphingston, les officiers & matelots de la marine royale servant avec nous à terre, le corps du génie, les officiers & soldats de tous les corps anglois & hessois, & particuliérement le détachement des chasseurs.

Je dois faire une mention spéciale des obligations que j'ai au lieutenant-colonel Webster & au corps qu'il commandoit: je dois les plus grands éloges au lieutenant-colonel Tarleton & à la cavalerie, à raison de leur bonne conduite, de leur bravoure, & des services éminens qu'ils ont rendus.

A l'égard du major Moncrieff, ingénieur en chef qui a formé le plan du siége, & qui secondé par les officiers habiles qui servent sous lui, l'a conduit avec tant de jugement & d'intrépidité, tant d'attention & de fatigues, je voudrois lui payer le tribut de l'applaudissement le plus distingué, de la reconnoissance la plus durable, persuadé que des recommandations infiniment plus flatteuses que celles que je puis donner, ne manqueront pas de couronner un mérite si rare.

V. S. a vu combien est grande la part qu'ont eu à toutes les mesures l'amiral Arbuthnott & la flotte; je puis ajouter que si nous nous fussions vus dans la nécessité de livrer l'assaut, je suis persuadé que, pour nous seconder dans cette crise importante, les vaisseaux se fussent singuliérement signalés.

J'ai l'honneur d'envoyer à V. S. un état des pertes que nous avons faites.

(Signé) H. Clinton.

Total des morts & blessés, Anglois, Allemands & Provinciaux.

Morts.

2 enseignes, 1 sergent, 73 fusiliers.

Blessés.

1 *capitaine*, 7 *lieutenans*, 2 *sergens*, 179 *fusiliers.*

Suivant une liste annexée, la perte de notre armée dans ses opérations, depuis qu'elle débarqua dans la Caroline-méridionale, le 11 Février, jusqu'au jour de la capitulation, a été de 76 morts & 189 blessés; & celle de la flotte aux ordres de l'amiral Arbuthnot, se monte à 23 tués & 28 blessés. —— La cour a aussi publié une lettre de l'amiral Arbuthnot où il rend compte de ses opérations, combinées avec celles des troupes; comme elle n'est guere qu'une répétition de ce qu'on vient de lire, & qu'étant fort longue, elle nous emporteroit trop d'espace, nous n'en rapporterons que le dernier paragraphe. " Les „ corsaires viennent d'essuier un échec terri„ble. L'Iris & la Galathea en ont pris 9 en „ 10 jours, dont 2 montent 20 canons, & „ aucun en a moins que 16; ils avoient 800 „ matelots „.

Copie des sommations envoyées au général-major Lincoln, le 10 Avril 1780.

Du camp devant Charles-Town, le 10 Avril.

Sir Henri Clinton, chevalier du Bain, général & commandant en chef des forces de S. M. dans les colonies situées sur l'Atlantique, depuis la Nouvelle-Ecosse &c; & le vice-amiral Arbuthnot, commandant en chef les forces navales de S. M. dans l'Amérique-Sept. &c.; voulant prévenir l'effusion du sang & les maux qui sont sur le point de commencer, jugent qu'il est conforme aux principes de l'humanité, d'avertir la ville & la garnison de Charles-Town des ravages & de la désolation dont elles sont menacées par les forces formidables qui les entourent par mer & par terre. On offre donc en ce

moment aux habitans, l'alternative de sauver leur vie & leurs biens. (qu'ils ont dans la ville,) ou de s'exposer aux fatales conséquences d'une canonade & d'un bombardement. Si la place, restant dans une sécurité trompeuse, ou ses commandans dans une indifférence insensée sur le sort de ses habitans, retardent la reddition, ou que les magasins publics & les navires ennemis soient détruits, rien ne pourra arrêter les effets du ressentiment d'une troupe désespérée, & l'on peut compter que l'offre modérée que l'on fait aujourd'hui, ne sera pas renouvellée. Les commandans respectifs qui font cette sommation à la ville ne doivent pas craindre qu'elle prendra le parti désespéré de faire une plus longue résistance; mais plutôt, qu'on leur ouvrira les portes, & qu'on les recevra avec un degré de confiance qui sera le présage d'une réconciliation ultérieure. H. Clinton. M. Arbuthnot.

Copie d'une lettre du général-major Lincoln au général sir Henri Clinton & au vice-amiral Arbuthnot, datée de Charles-Town, le 10 Avril 1780.

Messieurs. J'ai reçu vos sommations datées de ce jour. Il y en a 60 qu'il étoit bien connu que vos intentions contre cette ville étoient hostiles; & l'on auroit pu, durant ce tems, l'abandonner: mais le devoir & l'inclination nous porteront à la défendre jusqu'à la derniere extrêmité. J'ai l'honneur d'être &c. B. Lincoln, commandant au département méridional.

Copie d'une lettre de Mr H. Clinton au général-major Lincoln, datée du camp devant Charles Town, le 8 Mai 1780

Mr. Informé, comme je le suis, de toutes les circonstances qui concernent la place investie, l'humanité seule peut me porter à offrir de nouveau à votre considération les propositions que j'avois d'abord déterminé de ne plus vous faire. La perte du fort Sullivan, la destruction de ce qui vous restoit de cavalerie, le 6 de ce mois, la situation critique où notre approche de la ville vous a mis, marquent ce moment comme le terme de vos espérances d'être secourus; supposé que vous eussiez pu en former de telles; & comme celui où une résistance ultérieure

ne pourroit être envisagée que comme une témérité. Par cette derniere sommation je vous rends par conséquent responsable des ravages que la vengeance d'une soldatesque désespérée exerceroit contre un peuple malheureux, que vous sacrifieriez, en persistant dans une résistance infructueuse. J'attendrai votre réponse jusqu'à 8 heures; tems auquel les hostilités recommenceront, si la ville ne s'est pas rendue. J'ai l'honneur d'être &c. *H. Clinton.*

En conséquence de cette lettre, le général Lincoln proposa des articles de capitulation, auxquels il fut répondu par Mr. Clinton & le vice-amiral Arbuthnot. Ces réponses n'aïant pas paru admissibles à Mr. Lincoln, il proposa d'autres articles, qui à leur tour furent rejettés; & le 11 Mai, le général Lincoln écrivit la lettre suivante.

Copie d'une lettre du général-major Lincoln, au général sir H. Clinton, datée de Charles-Town, le 11 Mai.

Monsieur. " Les mêmes motifs qui vous ont porté à proposer des articles de capitulation à cette garnison, m'avoient déterminé à vous offrir ceux que j'ai eu l'honneur de vous envoyer le 8 de ce mois. Ils me parurent tels que je pouvois les proposer, & vous les accepter avec honneur. Comme les exceptions que vous y fites, concernoient principalement la milice & les habitans, je crus alors qu'ils n'y donneroient pas les mains: Mais les ayant récemment consultés, ils ont exprimé leurs dispositions de les accepter; & comme de mon côté je désire de préserver, autant qu'il est possible, les individus des malheurs de la guerre, permettez que je vous offre maintenant de les accepter". J'ai l'honneur d'être &c. B. Lincoln.

La Suscription portoit: A S. Ex. Sir H. Clinton.

Réponse de ce dernier, datée du camp devant Charles-Town. le 11 Mai 1780.

Mr. " Lorsque vous jugeâtes à propos de rejetter les termes favorables, qu'un vif désir de pré-

venir l'effusion du sang humain avoit dictés, & que vous proposâtes des articles absolument inadmissibles, l'amiral & moi fumes d'avis, qu'une reddition à discrétion étoit désormais ce que la ville pouvoit attendre : Mais, comme les mêmes motifs qui avoient dicté ces conditions prévalent encore aujourd'hui, je vous informe qu'elles sont de nouveau accordées. On vous enverra une copie des articles pour recevoir votre ratification, aussi-tôt qu'elle pourra être prête, & immédiatement après l'échange, un détachement de grenadiers ira prendre possession des ouvrages à corne vis-à-vis de votre porte principale. Tout arrangement propre à assurer le bon ordre dans l'occupation de la ville, sera fait demain avant midi; & à cette heure, votre garnison l'évacuera ,,. J'ai &c. H. Clinton.

Articles de capitulation entre L. Ex. Sir H. Clinton, chevalier &c, & Mariot - Arbuthnot, écuïer, vice - amiral de la bleue &c., d'une part; & le général-major Benjamin Lincoln, commandant en chef dans les ville & port de Charles-Town, d'autre part.

Art. I. Tous actes d'hostilités & ouvrages ultérieurs cesseront entre les assiégeans & les assiégés, jusqu'à ce que les articles de la capitulation soient agréés, signés & exécutés, ou collectivement rejettés. *Accordé.* II. La ville & les fortifications seront rendues au commandant en chef des forces britanniques dans l'état où elles sont. *Réponse.* La ville & les fortifications, les navires qui se trouvent dans la riviere, l'artillerie & tous les magasins publics seront rendus dans leur état présent, au commandant des assiégeans. On enverra des officiers des divers départemens pour les recevoir. III. Les troupes continentales & les matelots seront conduits dans un endroit convenu, où ils resteront prisonniers de guerre, jusqu'à ce qu'ils soient échangés. On fournira aux prisonniers des vivres sains & dans la même quantité qu'en reçoivent les troupes de S. M. Britannique. *Accordé.* IV. Les troupes de milice

qui se trouvent dans la place auront la permission de retourner dans leurs maisons ; & seront assurées de leurs personnes & de leurs biens. *Réponse*. Ces troupes retourneront dans leurs maisons respectives, comme prisonnieres sur leur parole ; & aussi longtems qu'ils l'observeront, ils ne seront pas molestés dans leurs propriétés par les troupes britanniques. V. Les malades & les blessés continueront de rester sous la garde de leurs propres chirurgiens ; & on leur fournira les remedes & autres secours, comme dans les hôpitaux britanniques. *Accordé*. VI. Les officiers de l'armée & des vaisseaux pourront emporter leurs épées, pistolets, bagages qui ne seront point visités ; & garder leurs chevaux & leurs domestiques. *Rép*. Accordé, excepté à l'égard des chevaux qui ne pourront sortir de la ville ; & qui seront vendus par une personne nommée à cet effet de la part de chaque corps. VII. A une heure indiquée, la garnison sortira de la ville, armes sur l'épaule, tambours battans, enseignes déployées ; & se rendra dans un endroit convenu, où elle déposera ses armes en tas. *Rep*. La garnison entiere sortira de la ville, à l'heure convenue, & se rendra sur le terrein qui est entre les ouvrages de la place & le canal, où elle déposera ses armes. Les tambours ne battront point une marche britannique, & les drapeaux ne seront pas déployés. VIII. Le consul de France, sa maison, ses papiers & autres biens meubles seront protégés ; & dans le tems convenable il lui sera permis de se retirer dans l'endroit qui sera convenu entre lui & le commandant en chef des forces britanniques. *Accordé* ; à cette condition qu'il se regardera comme prisonnier de guerre sur parole. IX. Les habitans seront protégés dans leurs personnes & dans leurs biens. *Rep*. Tous les officiers-civils & les habitans qui ont porté les armes durant le siege seront prisonniers sur leur parole ; à l'égard des biens qu'ils ont dans la ville, on leur accorde les mêmes conditions qui ont été faites à la milice ; & toutes autres personnes se trouvant actuellement dans la ville, lesquelles ne se trouveroient pas

comprises dans cet article ou dans un autre, seront néanmoins considérées comme prisonnieres sur leur parole. X. Il sera accordé un terme de 12 mois à tous ceux qui ne voudroient pas continuer à vivre sous le gouvernement britannique, pour disposer de leurs effets, sans être molestés, & se retirer eux & leurs familles dans l'endroit qu'ils jugeront à propos; & durant cet espace de tems, il leur sera loisible de faire leur séjour à la ville ou à la campagne. *Rép.* Il n'est pas possible d'entrer en ce moment dans la discussion de cet article. XI. La même protection pour leurs personnes & pour leurs biens, & le même tems pour se retirer avec leurs effets, seront accordés aux sujets de France & d'Espagne. *Rép.* On leur accorde les mêmes conditions qu'au consul de France. XII. Il sera permis au général d'envoyer des dépêches à Philadelphie, & elles ne seront point ouvertes. *Accordé.* Tous les papiers & regiftres publics seront soigneusement conservés & fidellement délivrés aux personnes commises pour les recevoir

Fait à Charles-Town, le 12 Mai 1780. Benj. Lincoln.

Fait au camp devant Charles-Town, le 12 Mai 1780. H. Clinton. M. Arbuthnot.

Suit la liste de l'artillerie, armes & munitions trouvées dans la place; nous ferons grace au lecteur de ces détails, & nous nous contenterons de dire que les pieces d'artillerie se montent à 311, tant canons que mortiers &c.; outre ce qui a été pris au fort Moultrie, à Lampries, à Mount-Pleasant & à bord des vaisseaux, montant à 80 ou 90 pieces.

Une nouvelle presqu'aussi agréable que celle de la prise de Charles-Town est le mauvais succès de l'expédition, que l'armement espagnol, parti le 25 Février de la Havane, devoit exécuter contre la Floride-occidentale.

Cependant l'on n'en a pas encore l'avis authentique ; & ce qu'on en sait se réduit à l'article suivant tiré de la gazette de New-York du 26 Avril. *Le 24 Avril au matin il arriva à Sandy-Hook une flotte d'une cinquantaine de bâtimens de la Georgie sous l'escorte des vaisseaux du Roi, la Delaware & l'Iris. Par les passagers qu'elle nous a amenés & les avis qu'elle a apportés, nous avons entre-autres été instruits, que sir James Wright (gouverneur de la Georgie) avoit reçu de Mr. Tonyn, gouverneur de la Floride-orientale, l'information importante, qu'il venoit d'apprendre de Pensacola, de la part de Mr. Chester, gouverneur de la Floride-occidentale, qu'une flotte avec 3 mille hommes de troupes espagnoles, passant de la Havane à la Nouvelle-Orléans, avoit essuïé un violent coup de vent, qui avoit fait couler à fond plusieurs des bâtimens ; de sorte qu'il avoit péri près de 700 hommes ; que, le reste de l'armement étant arrivé à la Nouvelle-Orléans, il avoit exécuté une descente à Mobile ; mais que le général Jean Campbell, commandant en chef des troupes du Roi dans la Floride-occidentale, étant tombé brusquement sur ce corps, l'avoit entierement défait. Deux frégates espagnoles & un nombre de bâtimens de transport avoient péri dans l'ouragan.*

Sur la résolution prise de s'assurer de la personne de lord Gordon, les principaux secretaires d'état signerent un ordre avec lequel les Srs. Mann & Staley, messagers du Roi, se rendirent

dirent à sa maison dans Welbeck-Street : ils le trouverent en conversation avec le comte d'Aberdeen, son oncle, & l'informerent de l'objet de leur visite. *Si vous êtes bien sûrs*, dit-il, *que c'est moi dont vous aïez besoin, je suis prêt à vous accompagner*. On avoit eu soin de tenir un fiacre prêt pour l'y faire entrer ; & un gros détachement de chevaux-légers étoit à portée pour lui servir d'escorte jusqu'au corps-de-garde des gardes à cheval, où il arriva vers les 6 heures du soir. Au moment qu'il partit de Welbeck-Street, les habitans de ce quartier se rassemblerent autour du carrosse & lui firent les reproches les plus durs, comme aïant été l'auteur de leurs calamités actuelles : pour se délivrer de cette mortification, il pria qu'on baissât les stores; ce qui lui fut accordé. Conduit devant le conseil à St. James, il fut examiné par mylord Amherst, en qualité de commandant en chef, ainsi que par le comte de Bathurst, président, mylord North, les secretaires d'état, & plusieurs autres membres du conseil-privé: Il répondit aux différentes questions avec beaucoup de fermeté & tout l'extérieur de l'innocence : il protesta n'avoir jamais eu intention de troubler la tranquillité publique; que ses démarches n'avoient eu pour motif que l'amour de sa patrie & pour but le maintien de la religion établie par les loix. Plusieurs membres lui reprocherent itérativement & avec force, qu'étant descendant immédiat d'une des plus illustres familles de son païs, & membre du corps législatif, il s'étoit mis

à la tête de la canaille la plus vile, pour intimider ce même corps; & qu'ainsi il avoit donné lieu aux désastres irréparables, qui avoient été les suites de ses démarches. Il répondit, qu'*il n'avoit pas prévu ces effets de ses démarches, beaucoup moins au degré où les désordres étoient parvenus; qu'ils avoient été bien loin de ses intentions; qu'il en étoit fâché* &c. Malheureusement ses lettres, arrêtées au bureau de la poste & écrites aux personnes, avec lesquelles il étoit en liaison en Ecosse, déposoient contre ces protestations: elles lui furent exhibées; & l'on assure, qu'il ne répondit à ce reproche qu'avec beaucoup d'embarras. Son accès est défendu à ses parens, à ses amis, à ses freres même; l'usage de l'encre & du papier lui est interdit: les gardes de la tour sont doublées, les ponts levis sont levés, & les précautions de toute espece donnent à son infortune l'apparence la plus sérieuse.

Le 19, les deux chambres du parlement s'étant rassemblées, le Roi se rendit à la chambre-haute, & y aiant mandé les communes, Sa Majesté fit aux deux chambres un discours assorti aux circonstances de la révolte. Les seigneurs & les communes répondirent à S. M. par des assurances très-vives de leur attachement à l'ordre & à la sécurité publiques, & une entiere approbation des mesures que S. M. avoit prises pour ramener le calme. —— L'heureuse réconciliation de S. M. avec ses freres est un événement, auquel le malheur même de l'émeute des

prétendus Associés protestans a donné occasion. Lorsqu'elle éclata, les deux princes s'empresserent de faire offrir leurs services au Roi; & le duc de Glocester se mit à la tête du premier régiment des gardes, dont il est colonel: Sa Majesté fut touchée de cette marque d'attachement, & répondit à ses freres de la maniere la plus amicale. Ensuite de cette premiere démarche, le duc de Glocester eut le 9 au soir une entrevue avec le Roi, & le duc de Cumberland le lendemain. Les enfans du premier de ces princes furent présentés le 14 à L. M, & resterent plusieurs heures à la cour: ceux du Roi ont en revanche la permission de rendre visite à leurs oncles, qu'ils n'avoient pas vus jusqu'ici. Le public se croit en grande partie redevable de cette réconciliation à la Reine, dont le caractere généreux n'a pas négligé d'exciter davantage les sentimens de tendresse, que l'affection des deux princes avoient fait renaître dans son époux.

L'amiral Geary fit le 6 au matin le signal à tous les officiers de la flotte, rassemblée à Spithead, de se rendre à leurs bords respectifs, & le 8 au matin il en appareilla avec 23 vaisseaux de ligne, 5 frégates, un brulôt, quelques cuttres &c. Les vaisseaux de ligne sont: La Victoire, de 100 canons, amiral Geary, cap. Clayton; le Barfleur de 98, vice-amiral Barrington, cap. Hill; la Bretagne de 100, vice-amiral Darby, cap. Pole; le Prince-George de 98, contre-amiral Digby, cap. Patten; le Roïal-George de 100, contre-ami-

nal Rofs, cap. Bourmafter; le Duc, le Formidable, & la Reine de 98; le Namur, l'Océan, & l'Union de 90; la Princeffe-Amélie, de 84; le Foudroïant de 80; l'Alexandre, la Bellone, le Canada, la Défenfe, le Dublin, l'Invincible, le Monarque, l'Edgar, le Courageux de 74; le Sans-Pareil de 64. Les frégates font la Prudente de 36; l'Eméraude, l'Embufcade, la Diane de 32, & la Proferpine de 28 canons. La deftination de cette flotte paroit être de croifer fur les côtes du roïaume, auffi longtems que les troubles inteftins y rendront fa préfence néceffaire, & de fe porter enfuite fur celles de France, pour empêcher la jonction des efcadres de Breft & de Cadix.

FRANCE.

Paris (*le* 30 *Juin.*) Le Roi a nommé à l'abbaïe de Chateliers, Ordre de Cîteaux, diocéfe de Poitiers, l'évêque de Bayeux, premier aumônier de Madame la Comteffe d'Artois, fur la nomination & préfentation de Mgr. le Comte d'Artois en vertu de fon apanage. — S. M. a conféré au comte de Vergennes, miniftre & fecretaire-d'état au département des affaires étrangeres, l'adminiftration des provinces, qui étoient ci-devant du département de M^r. Bertin. Monfieur a fait le 16 de ce mois, en vertu d'une commiffion de Sa Majefté Catholique, la cérémonie de recevoir chevaliers de la Toifon-d'Or le marquis d'Offun, miniftre d'état, lieutenant-général des armées du Roi, & le duc d'Ayen, capitaine des gardes-du-corps du Roi, & maréchal-de-camp. —— La

Reine a été le 15 de ce mois avec la famille roiale à Ermenonville visiter les jardins curieux du marquis de Girardin & le tombeau, que ce seigneur y a fait élever à Jean-Jacques Rousseau: Sa Majesté a demeuré près d'une heure dans l'isle des Peupliers, où reposent les cendres de ce philosophe.

Il a été publié récemment un arrêt du conseil-d'état du Roi, en date du 11 Mai 1780, concernant l'épizootie. Dans le préambule il est dit, " que le Roi, par arrêt de
„ son conseil du 7 Avril dernier, a prohibé
„ l'entrée dans le roïaume des cuirs verds
„ & en poil ou préparés, venant des ports
„ de la Mer Baltique ou de la Hollande:
„ que l'objet de cette disposition a été d'em-
„ pêcher toute communication en France de
„ l'épizootie, qui s'est manifestée aux envi-
„ rons de Hambourg; mais que Sa Majesté
„ étant informée, que le même fléau s'est
„ également déclaré au cap d'Istrie & dans
„ quelques provinces autrichiennes de la mê-
„ me contrée, cette circonstance a paru exi-
„ ger de nouvelles précautions „: elles sont contenues dans les trois articles, dont cet arrêt est composé. —— M^r. de Sartine, ministre de la marine, aïant envoïé à Marseille, comme dans les autres ports du roïaume, les ordres du Roi pour faire respecter le pavillon des Puissances neutres, la chambre de commerce de cette ville-là a fait publier & afficher les deux ordonnances suivantes.

Messieurs les négocians & armateurs sont avertis, qu'ils doivent enjoindre aux capitaines de

leurs navires armés en course ou autres navires de se conformer avec plus d'attention que jamais aux reglemens concernant les navires neutres, & en particulier à l'égard des bâtimens russes; d'user de la plus grande circonspection envers eux; de leur donner suivant les circonstances les secours, qui pourront dépendre d'eux; de n'apporter aucun trouble à leur navigation, quoique la destination de leurs chargemens soit pour des ports ennemis; & de n'arrêter les bâtimens que dans le cas où ils auront les plus fortes raisons de croire, que ce seroient des navires, appartenans à des sujets du Roi d'Angleterre, qui masqueroient leurs pavillons & arboreroient celui de quelques Puissances neutres, dans l'espérance de se soustraire aux recherches, & dans le cas où les bâtimens porteroient à l'ennemi des marchandises de contrebande, telles que des armes & munitions de guerre.

Mrs. les échevins & députés de la chambre du commerce font donner à MM. les négocians & armateurs le présent avis, en conformité de l'ordre qu'ils en ont reçu de Mgr. de Sartine, ministre de la marine.

Marseille le 10 Juin 1780.

Messieurs les négocians & armateurs sont avertis, qu'il a été rendu un arrêt du conseil du Roi en date du 22 Avril, qui révoque ceux du 14 Janvier, 15 Juin, & 18 Septembre de l'année derniere, relatifs à la navigation & au commerce dans les ports du royaume des sujets des Etats-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, & qui confirme en leur faveur les dispositions du reglement du 29 Juillet 1778. Mrs. les négocians & armateurs sont prévenus, qu'ils doivent en instruire les capitaines de leurs corsaires, afin qu'ils sachent la conduite, qu'ils auront à tenir vis-à-vis les navires hollandois, & que c'est le reglement du 26 Juillet 1778, sur lequel ils doivent se régler, & non celui de 1744, qui se trouve abrogé par ce dernier.

Mrs. les échevins & députés de la chambre du commerce font donner cet avis à Mrs. les négocians & armateurs, conformément à l'ordre qu'ils en ont reçu de Mgr. de Sartine, ministre de la marine.

Marseille le 10 Juin 1780.

On apprend par des lettres de cet endroit, qu'il est arrivé le 13 Juin, dans la rade de cette ville, un convoi de 65 bâtimens richement chargés & venant des échelles du Levant, sous l'escorte de plusieurs frégates de Sa Majesté.

Il nous est venu plusieurs lettres de la Martinique par un bâtiment arrivé à Nantes & sorti de St. Pierre le 10 Mai. A cette époque Mr. de Guichen étoit, dit-on, dans les parages du Fort-roïal : & Rodney, au Gros-Islet de Ste. Lucie. Plusieurs lettres font entrer Mr. de Guichen au Fort-roïal le 29 Avril & l'en font sortir du 7 au 9 Mai. L'incertitude, qui regne dans tous les rapports des Indes-occidentales, se fixera apparemment par les dépêches de Mr. de Guichen lui-même, qui ne peuvent manquer d'arriver. En attendant nous donnerons l'extrait suivant d'une lettre de la Martinique, par un des officiers principaux de la marine, en date du 9 Mai.

“ Le 13 Avril le comte de Guichen sortit du Fort-royal avec 22 vaisseaux ; il fit route pour le canal de la Dominique, pour s'élever par-là au vent de la Martinique, afin de se rendre ensuite à la Barbade, ou de forcer l'ennemi de combattre avec désavantage, en lui coupant la communication de Ste. Lucie, & en le tenant sous le vent. Cinq frégates étoient attachées à l'escadre françoise : l'Iphigénie, la Résolue, la Gentille, la

la Cérès & la Diane, qui rejoignit la flotte dans le canal de la Dominique. Le marquis de Bouillé, & Mrs. de Damas, de Séguin, de Livarau & de la Porte étoient embarqués sur l'escadre, ainsi que 4500 hommes de troupes réglées, sans y comprendre les volontaires; mais les projets de mer, quelque bien conçus qu'ils soient, dépendent trop souvent des vents & des courans, avec lesquels tout réussit, & sans lesquels presque toutes les entreprises échouent ou sont différées; heureux encore quand on peut effectuer une partie de ses desseins! C'est ce qu'a éprouvé le comte de Guichen, qui fut livré au calme & aux courans contraires dans le chemin qui devoit le conduire à une affaire décisive & à quelque conquête glorieuse à la nation „.

" Le 15 l'amiral Rodney sortit de Ste. Lucie avec 21 vaisseaux de ligne, dont deux à trois ponts, & quatre frégates. Il se présenta le 16 devant le Fort St. Pierre, avec tous ses pavillons de commandement & ses vaisseaux sous l'apparence du meilleur état possible. On ignoroit la position de notre escadre; mais on présumoit sur le calme qui regnoit depuis plusieurs jours, que les armées pouvoient être en vue l'une de l'autre. Le mouvement de celle des ennemis le prouva bientôt; les bâtimens chasseurs ayant fait quelques signaux, tous les vaisseaux firent vent arriere & se couvrirent de voiles, sur le signal qu'en fit l'amiral Rodney; les curieux se transporterent au même instant sur les hauteurs de la ville de St. Pierre, & apperçurent notre armée sous le vent de l'ennemi, qui étoit en ordre de bataille avec très peu de voiles, afin de lui donner le tems de la joindre & de combattre avant la fin du jour. D'après les manœuvres des deux armées, l'une qui se pressoit d'arriver, l'autre qui l'attendit avec fermeté, on ne doutoit plus de voir un combat très-vigoureux, lorsqu'on vit l'ennemi, qui avoit cru sans doute intimider l'armée françoise par la maniere hardie dont il s'avançoit, s'arrêter à plus de deux lieues de distance de celle-ci, & se tenir dans cette position jusqu'à la nuit, tandis qu'il étoit

le maître d'engager le combat avec tout l'avantage possible „.

“ Le 17 on n'appercevoit plus de St. Pierre aucune des deux armées, parce que les courans les avoient entraînées hors de vue pendant la nuit; mais le même jour on entendit de la pointe de Macouba à la Martinique, le bruit du canon, sans discontinuer depuis midi jusqu'à quatre heures & demie, & l'on a sçu ensuite par l'escadre de Mr. de Guichen, qui s'est présentée le 19 devant la ville de la Basse-Terre à la Guadeloupe, pour y déposer ses blessés, que les François n'avoient perdu d'officier supérieur que Mr. de Séguien, colonel du régiment de la Martinique; & que Mr. Desmar, capitaine de vaisseau, commandant le St. Michel, avoit eu le bras emporté; que les François n'avoient eu qu'un vaisseau (l'Artésien de 64) fort maltraité dans sa mâture, mais dont le mal avoit cependant été réparé sous voile; que les Anglois au contraire avoient considérablement souffert, & qu'entre autres quatre de leurs vaisseaux, le Sandwich, le Conquérant, le Cornwal, & le Trident, avoient été extrêmement endommagés; qu'ils avoient eu environ 200 hommes tués, & qu'en un mot l'amiral Rodney avoit constamment refusé de prêter de nouveau le côté à Mr. de Guichen, qui lui avoit marqué d'une façon digne de sa bravoure l'envie qu'il avoit de le combattre. On a sçu cependant depuis, que malgré le délabrement bien décidé de son escadre après l'action, & les efforts qu'il avoit faits pour s'éloigner de notre armée, il avoit écrit au gouverneur d'Antigoa, qu'il avoit défait l'armée de Mr. de Guichen & qu'il espéroit d'en voir incessamment la destruction totale. On ajoute que cette nouvelle qui se répandit tout aussitôt dans les isles voisines, ne fut pas crue long-tems malgré l'enthousiasme national du peuple anglois, parce que le 24 le comte de Guichen se présenta avec tous ses vaisseaux & ses frégates en très-bon état devant le port de St. Jean à l'isle d'Antigoa, où les Anglois furent alors dissuadés des assertions de l'amiral Rodney, non cependant sans avoir

d'abord cru que c'étoit la flotte angloise qu'ils avoient dans ce moment en vue; ce qui répandit d'abord une joie extrême dans toute la ville & les habitations d'où elle put être apperçue. Mais cette erreur causée par l'aspect d'un double pavillon anglois par-dessus le françois, qu'avoit fait flotter à dessein sur deux de ses vaisseaux le comte de Guichen, ne fut pas de longue durée, & la consternation devint générale, lorsque les habitans reconnurent par la manœuvre, que cette armée n'étoit pas la leur, mais au contraire la nôtre dans le meilleur état possible, qui s'empara même à la vue de la ville, d'un petit bâtiment qui en étoit sorti,,.

" Le 25 après-midi la flotte françoise fut rencontrée à 10 lieues dans le nord-est de la Barboude, & le 1. Mai on ignoroit encore la position véritable de l'armée angloise, que l'on présumoit alors très-éloignée sous le vent des isles, & que l'on a dit depuis être arrivée à Ste. Lucie, avec quatorze vaisseaux seulement, sans qu'on sache ni où sont allés ni ce que sont devenus les sept autres,,.

Le sieur de Bavre, capitaine de vaisseau, commandant la frégate la Gloire, & aïant sous ses ordres le cutter le Hussard, commandé par le chevalier de Langle, a envoïé à Brest le cutter anglois l'Actif, de 12 canons, 8 pierriers, 2 obusiers & de 49 hommes d'équipage : ce corsaire qui est neuf a été pris près d'Ouessant. —— Le chevalier de la Bourdonnaye, lieutenant de vaisseau, commandant le cutter la Levrette, de 18 canons de six, arrivé à Brest le 12 de ce mois, a soutenu un combat, en sortant de la Corogne, contre un cutter de 22 canons portant du neuf; l'action a duré trois heures & demie, & il a eu 4 hommes tués & 15 blessés. Le chevalier de la Bourdonnaye fait le plus grand éloge

de son équipage, & malgré son infériorité; il auroit été assuré d'enlever ce cutter, si la vîtesse de sa marche ne l'avoit dérobé à sa poursuite. —— La frégate la Vénus, commandée par le sieur Gouzillon de Belizal, lieutenant de vaisseau, qui étoit sortie de Brest le 6, s'est emparée, en attérant à Groix, où elle a mouillé le 12, d'un corsaire de Liverpool, armé de 14 canons & de 68 hommes d'équipage. —— Le corsaire le Comte de Maurepas, de Boulogne, est entré, le 14 de ce mois, à Dieppe, avec le navire anglois la Favorite, d'environ 100 tonneaux & de 8 hommes d'équipage, dont il s'étoit emparé deux jours auparavant. Ce bâtiment étoit parti de Londres pour Waterford, chargé de diverses marchandises. —— Le 18, il est entré à Boulogne un brigantin anglois du port de 130 tonneaux, 8 hommes d'équipage, & aïant dans sa chambre quatre canons de quatre, à coulisse. Ce bâtiment, qui étoit parti de Liverpool pour Yarmouth avec un chargement de sel, a été pris par le corsaire le Maurepas. —— La frégate du Roi la Magicienne, & la corvette l'Etourdie, commandées par le chevalier de la Bouchetiere & le sieur de Blachon, ont pris, le 13 de ce mois, sous Belle-Isle, le corsaire la Vengeance, de Liverpool, de 26 canons & de 101 hommes d'équipage. Ce corsaire qui est doublé en cuivre, a été conduit à l'Orient.

Il est parti un convoi le 9 de ce mois de l'isle d'Aix, composé de plus de 40 bâtimens. Le Guerrier de 74 canons, command

par Mr. du Pavillon, a appareillé de Rochefort pour l'escorter avec les frégates la Railleuse, bâtie à Bordeaux, la Cérès, & un lougre. A peu-près dans le même tems le Comte d'Artois de 64 canons, commandé par Mr. de Closnard, a mis à la voile de l'Orient pour se rendre aux Indes-orientales. On ne sait point, quelle est la destination du Protecteur de 74 canons, cap. Mr. Dachon, qui a fait voile de Rochefort avec la frégate la Galatée vers les premiers jours de ce mois. —— Il paroit certain par plusieurs lettres de différens ports, que la flotte angloise a appareillé le 8 de Spithead sous les ordres de l'amiral Geary. Cette flotte forte de 27 vaisseaux de ligne dirige sa route sur la côte de Portugal. Ce départ, auquel on ne s'étoit pas sitôt attendu, cause ici de vives inquiétudes sur les événemens qui peuvent arriver. On sait que Mr. de Beausset croise avec sa petite escadre de cinq vaisseaux à la hauteur du Tage. Il ne s'attend pas à l'apparition de l'armée angloise, qui peut le surprendre & l'enlever.

BREST (*le* 20 *Juin*) Le 7, le César, de 47 canons, commandé par Mr. de l'Espinouse, appareilla de ce port avec la frégate l'Atalante & un cutter, conduisant sous leur escorte 8 gros bâtimens charges de munitions de guerre & de bouche, principalement de biscuits: deux des plus gros navires, le Pondichery & le Dauphin, portent plus de 2 mille quintaux de cette derniere denrée : l'on croit, que ce convoi doit approvisionner les Antilles. Le Roïal-Louis &

le Languedoc sont passés du port dans la rade. Maintenant il ne reste plus dans le port que le Northumberland, nouvellement construit avec les deux vieux vaisseaux l'Union & le Minotaure, encore doivent-ils faire nombre dans l'armée d'observation, mais comme hôpitaux.

On ne sait pas encore, quand la seconde division de l'armée du comte de Rochambeau partira : la disette de bons matelots a retardé cet armement. Le conseil-de-guerre pour juger le vicomte Duchilleau, ci-devant commandant le Protée, s'est assemblé plusieurs fois ; & l'instruction du procès étoit fort avancée, lorsqu'elle a été suspendue par la maladie du greffier de l'amirauté.

TOULON (*le 25 Juin.*) Les dernieres instructions de la cour pour faire partir l'escadre qui est en rade, viennent d'arriver: de sorte qu'elle ne tardera pas à mettre à la voile. Les étrangers qui arrivent journellement pour admirer le vaisseau le Terrible, attendent avec impatience le moment de le voir appareiller; il paroit décidé que cette escadre, composée de 4 vaisseaux de ligne, se rendra à Cadix, où elle se joindra à celle du chevalier de Beausset, & aux 2 vaisseaux le Zélé & le Marsellois qui sont déja partis pour la même destination; & que l'escadre composée alors de 11 vaisseaux de ligne, fera voile pour Brest avec un certain nombre de vaisseaux espagnols: la frégate l'Aurore qui se trouve en armement dans ce port, a reçu ordre de se joindre à cet armement.

— La corvette du Roi la Fleche, qui croiſoit ſur nos côtes, vient de rentrer. — Le nouveau vaiſſeau qu'on a mis ſur le chantier, eſt du même échantillon que le Terrible, & ſera nommé le Merveilleux.

PAYS-BAS.

Bruxelles (*le* 29 *Juin.*) La ſanté de
S. A. R. s'étant trouvée dérangée depuis
juelques ſemaines, & les nuits étant de-
enues plus inquietes, ce Prince a déſiré
e recevoir les Sacremens de l'Egliſe, qui
ii ont été adminiſtrés publiquement mardi
ernier par le cardinal-archevêque de Mali-
es, au chateau de Tervueren, où S. A. R.
: trouve avec ſa cour depuis le 17 de Mai.
A. R. a marqué dans cette circonſtance
ı courage, une fermeté & des ſentimens
ıi ont également édifié & attendri tous les
iſtans. Auſſitôt le ſpectacle a été interdit,
il a été inſtitué dans cette ville & ſucceſ-
ement dans le diocéſe de Malines & dans
autres diocéſes, des prieres publiques pour
conſervation d'un Prince, dont le long
heureux gouvernement préſente des traits
ı interrompus de juſtice, de bonté & de
eſſé. Il y a eu conſtamment pendant tout
tems une affluence de monde dans toutes
égliſes, & différens corps ont fait célé-
ſucceſſivement des Meſſes votives & ſo-
ıelles, où le concours n'a pas été moin-

Nous avons le bonheur d'apprendre, que l'état de S. A. R. se dispose de plus en plus à la convalescence, & que nous pouvons nous livrer à la douce confiance d'un prompt & parfait rétablissement qui fait l'objet du vœu général de toute la nation, exprimé encore en cette occasion, de la maniere & avec les démonstrations les plus touchantes.

LA HAYE (*le* 30 *Juin.*) Les lettres de Cadix du 26 Mai portent que l'on avoit commencé à y rembourser le montant qu'avoient produit les ventes des charges des navires hollandois; que les propriétaires du navire du capitaine Klaas Boer avoient déja été païés ce jour-là, & que le lendemain on devoit aussi païer ceux des autres navires. Suivant les mêmes lettres, il y avoit été publié une défense de n'y point permettre l'importation du beurre, du fromage & des cuirs de Hollande qui ne seront pas munis de certificats que ces articles ne proviennent point de bêtes malades; & comme cette ordonnance y avoit déja été mise en exécution à l'égard de tous ces articles qui arrivent sans certificat, le comte de Rechteren, envoïé-extraordinaire de L. H. P. les Etats-généraux des Provinces-unies a fait des remontrances à la cour de de Madrid, pour que les navires hollandois, qui ont été expédiés avec les articles susdits avant qu'ils aient pu être informés de l'ordonnance de S. M. Catholique rendue à ce sujet, n'y fussent point assujettis.

NOUVELLES DIVERSES.

Un officier de la garde noble hongroise est arrivé le 15 Juin de Mohilow à Vienne avec l'avis que l'entrevue de l'Empereur avec l'Impératrice de toutes les Russies y avoit eu lieu le 3 de ce mois. Selon son rapport, notre Monarque y étoit arrivé 4 heures avant cette Souveraine, & fut spectateur *incognitò* de la magnifique entrée de cette Princesse. Ce Chef de l'empire a été très-satisfait de ce voïage, & l'on croïoit qu'il pourroit accompagner cette Souveraine à Pétersbourg. —— Dans une lettre particuliere, qui fut remise par ce courier à l'Impératrice-Reine, l'Empereur témoigne à son auguste mere combien il étoit satisfait de tous les arrangemens pris pour sa réception à Mohilow par le prince de Galitzin, ambassadeur de Russie en cette cour. Notre Souveraine n'eut pas plutôt lu cette lettre qu'elle communiqua audit prince tout ce qu'elle contenoit de flateur pour lui, Sa Majesté lui aïant en même tems fait présent du portrait de l'Empereur son fils, enrichi de brillans & évalué à plus de 50 mille florins. —— Par le même courier, on a eu l'avis que l'Impératrice de Russie, désirant avoir auprès d'elle Mr. le comte de Cobenzl qui réside à Pétersbourg en qualité d'ambassadeur de notre cour, lui envoïa un exprès pour lui notifier qu'il eût à venir incessamment à Mohilow, ajoutant qu'elle

prendroit sur elle ce voïage qu'il auroit fait sans la permission de son Souverain.

L'émigration d'un grand nombre de familles turques dans les états autrichiens ne discontinue point; les émigrans assurent qu'ils seront suivis de beaucoup d'autres, de sorte que la Bosnie & la Servie verront bientôt diminuer leur population. La cherté qui regne dans ces deux provinces, en est la cause. Le magistrat turc est fort éloigné de donner quelques secours aux familles qui se trouveroient dans le besoin: il les abandonne entierement à leur malheureuse destinée, & ne paroit guere faire attention aux suites que peut avoir un procédé aussi barbare.

Le 10 du mois de Mai, on a ressenti à Comorre trois secousses de tremblement de terre, deux de jour & l'autre de nuit; mais aucune n'a eu de suites fâcheuses. Il est tombé à Oedenbourg le 6 du mois dernier une grêle prodigieuse dont les grélons pesoient une livre moins un quart; les maisons de la ville, ainsi que les vignes en ont beaucoup souffert, les vitres en aïant été presque toutes brisées.

Le 20 Juin, le parlement britannique a délibéré sur les mémoires des Protestans, sollicitant la révocation de l'acte en faveur des Catholiques. Les débats, qui furent ouverts par le lord Beauchamp, durerent jusqu'à une heure après minuit. Mylord North, Mrs. Fox & Burke & tous les principaux membres se déclarerent pour une tolérance générale en matiere de conscience, autant que la

ſureté le permettroit. *Quoi ! dit entr'autres le lord North, condamner à un empriſonnement perpétuel un prêtre qui, en diſant la Meſſe, a cru remplir le devoir le plus ſaint de ſon miniſtere ! Quoi, adjuger à un fils dénaturé les biens de ſon malheureux pere, que le monſtre dénonce pour être catholique ! Quoi, ôter à un pere, à une mere la liberté d'inſtruire ſes enfans dans les principes de ſa religion ! & pourquoi ſe ſouiller de toutes ces injuſtices pour complaire à qui ? A des gens qui.... ; ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Catholiques-Romains réſidans en Angleterre ſont de parfaitement honnêtes gens ; ſe conduiſent admirablement bien : plût à Dieu qu'on en pût dire indiſtinctement autant de tous les Proteſtans ; mais ce ſont des hommes ſe diſant Proteſtans, qui ont mis il y a deux jours cette métropole fumante encore à deux doigts de la deſtruction totale.* Le lord Beauchamp propoſa enfin & la chambre arrêta les concluſions ſuivantes : 1°. Que l'opinion du comité eſt, qu'on a mal repréſenté & mal entendu l'effet & l'opération d'un acte, paſſé dans la 18e. année du préſent regne, intitulé : *Acte pour relever les ſujets de S. M. profeſſant la religion romaine de certaines pénalités &c*, impoſées par un acte des 11e. & 12e. années du regne de Guillaume III, aïant pour titre : *Acte pour prévenir l'accroiſſement ultérieur de la religion romaine.* 2°. Que ledit acte de la 18e. année du préſent regne ne révoque, ni n'altere, ni n'invalide, ou rend inefficace

en aucune maniere les ſtatuts portant défenſe de l'exercice de la religion romaine, antérieurs au ſtatut des 11ᵉ. & 12ᵉ. années du regne de Guillaume III. 3°. Que par ledit acte il n'eſt décerné aucune juriſdiction, ou autorité eccléſiaſtique ou ſpirituelle au Pape, ou au ſiege de Rome. 4°. Que la chambre veille & veillera toujours ſans aucun relâchement aux intérêts de la religion proteſtante, & que toute tentative pour attirer la jeuneſſe de ce roïaume de l'égliſe dominante à la religion romaine, eſt hautement criminelle ſelon les loix exiſtantes, & forme un objet digne d'un arrangement ultérieur. 5°. Que tout effort pour inquiéter l'eſprit du peuple, en repréſentant ledit acte comme incompatible avec les principes de la religion proteſtante, tend manifeſtement à troubler le repos public, à diſſoudre l'union ſi néceſſaire à préſent, à déshonorer le caractere national, à décréditer la religion proteſtante aux yeux des autres nations, & à occaſionner le renouvellement de la perſécution de nos freres proteſtans en d'autres païs.

Ces réſolutions aïant été approuvées, il fut ordonné de former un bil pour garantir la religion proteſtante dans la Grande-Bretagne des uſurpations du Papiſme, & pour empêcher plus efficacement les perſonnes profeſſant la religion romaine d'enſeigner, ou de ſe charger de l'éducation des enfans des Proteſtans.

Le 27 Mai il s'eſt paſſé à Zurich une ſcene affligeante. Mr. J. H. Waſer, ci-devant

ministre de l'église de cette ville, a été décapité. Ce savant a été jugé coupable de crime d'état, pour avoir fait insérer dans la correspondance politique de Mr. Schlosser, professeur à Gœttingue, quelques pieces relatives à l'administration de ce canton avec des notes qu'on a déclaré lésives pour le gouvernement, tendant à la sédition &c. On a ajouté à cette accusation celle de s'être approprié un document du 15e. siecle, appartenant aux archives publiques, & auquel on attachoit un grand prix, le secretaire de sa ville, qui le lui avoit confié, en aïant demandé vainement la restitution.

Les dissentions politiques qui se sont élevées il y a environ quinze ans dans la république de Geneve, continuent d'agiter ce petit état : la mésintelligence entre le parti des citoïens représentans & celui des négatifs s'est sur-tout manifestée à l'occasion du projet de rédaction d'un code de loix, dans lequel les deux partis étoient empressés de faire valoir leurs principes sur la constitution. Quatre des principaux membres des deux partis se sont rendus à Versailles, & ont été admis plusieurs fois à l'audience du comte de Vergennes, ministre & secretaire d'état, la cour de Versailles & les cantons de Zurich & de Berne étant, conformément aux traités, médiateurs & garans de la constitution de cette république.

Le 21 du mois de Mai, à 11 heures du soir, après une très-violente secousse de tremblement de terre, l'Etna s'est ouvert du côté

du sud-ouëst, à trois milles de sa bouche (a); la lave a pris sa direction du côté de la plaine de Catania, & mercredi elle avoit déja couru l'espace de huit lieues. La matiere enflammée sort de cette bouche avec grand bruit, & s'éleve constamment à environ 25 pieds; elle reflue ensuite sur elle-même, & coule avec beaucoup de rapidité. On a mesuré sa marche dans la pente presqu'insensible qui conduit à Belpasso, bourg assez considérable, dont elle n'étoit éloignée mercredi que de sept milles; elle avançoit alors d'environ une demi-toise par minute, & il ne paroissoit pas qu'elle fût dans le cas de se rallentir, en sorte que Belpasso est menacé d'une ruine totale, ainsi que l'ont éprouvé déja trois petits hameaux & quelques maisons de campagne qu'elle a consumés. Sa plus grande extension actuelle est de quatre milles; les matieres en sortant de la bouche sont chargées de soufre; elles se calcinent ensuite, de façon qu'elles annoncent une décomposition entiere. Si la lave ne rencontre pas quelques vallons qui la détournent dans sa course, elle pourra causer du dommage à Catania, ou du moins à ses environs. On se flattoit qu'au moïen de cette éruption on jouiroit d'une plus grande tranquillité, cependant on ressent presque tous les jours de nouvelles secousses; celles de dimanche à 11

(a) Je m'étois donc trompé avec tous les naturalistes, en regardant ce volcan comme éteint. *Examen des Ep.* p. 157.

heures du soir, & du lundi à 4 heures, après-midi, ont été très-fortes, mais momentanées; celle de mercredi a été tout à fait semblable à celle du 28 Mars, & s'est annoncée de même par une forte compression de l'air dans la région supérieure venant du nord : Messine est de nouveau déserte, & tout le monde est campé hors des murs

On écrit d'Espagne qu'enfin on a eu les pluies si long-tems désirées, & si nécessaires aux biens de la terre.

Au moment que la derniere feuille de ce Journal devoit passer sous la presse, nous apprenons de Bruxelles la triste nouvelle, que S. A. R. le Duc Charles de Lorraine & de Bar &c. &c. y est décédé mardi, 4 de ce mois de Juillet, vers les 10 heures du soir.

Dans le dernier Journal p. 361, *l.* 2, de ce dernier élément, *lisez* de l'élément de l'eau —— *p.* 411, *l.* 15 de la religion, *lisez* de religion. —— *P.* 426, *l.* 16 ici, *lisez* à Pétersbourg. —— *P.* 427, *l.* 6, nous doutons que les ennemis, *lisez* on doute que les Anglois.

TABLE.

L'empereur Joseph II a Mohilow et m...

JOURNAL

558

HISTORIQUE ET LITTERAIRE

1. AOUST 1780.

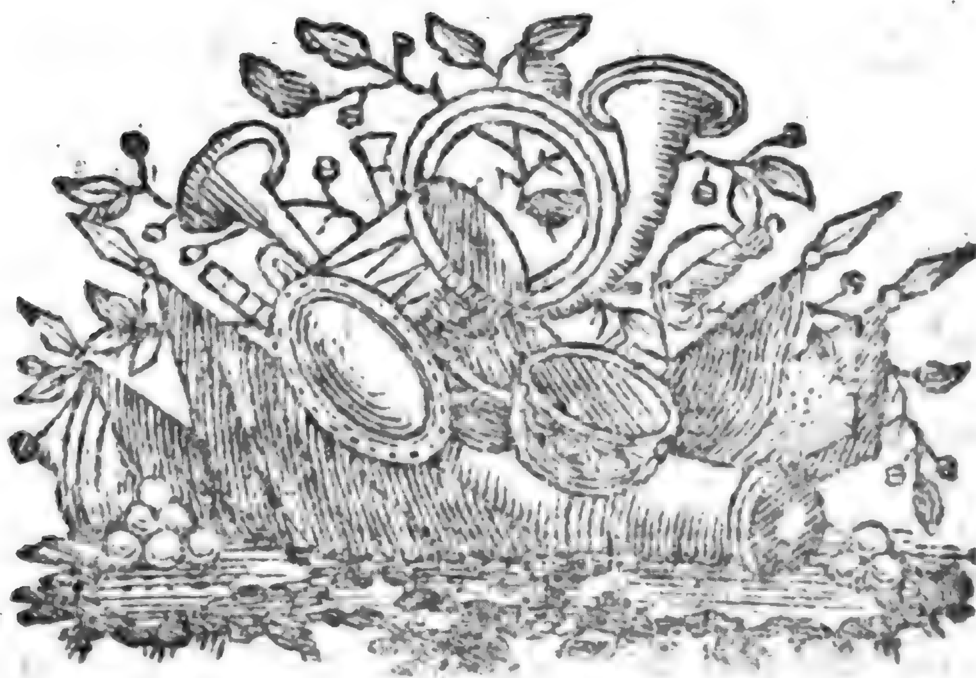

A LUXEMBOURG,
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

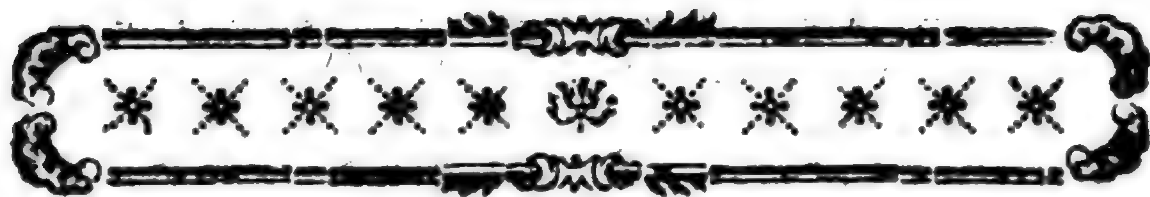

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

I. AOUST 1780.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Théorie des êtres insensibles, ou cours complet de métaphysique, sacrée & profane ; mise à la portée de tout le monde. Par Mr. l'abbé Para du Phanjas. A Paris, chez Cellot ; à Liege, chez Orval-Demazeau. 3 vol. in-8°. 1779.

" DAns un siecle où une fausse philosophie, en s'enveloppant de mille & mille insidieux sophismes, s'efforce avec un fanatique acharnement, de sapper tous les sacrés

fondemens de la religion, de la morale, de l'ordre politique & social; il ne paroîtra point inutile peut-être, de présenter & de montrer, dans un nouveau goût & une lumiere nouvelle, sous ses traits propres & caractéristiques, la vraie philosophie; de la faire descendre de ses trop sublimes hauteurs; & de la mettre autant que la chose est possible, à la portée de tous les esprits éclairés, pour leur en faire bien connoître & bien sentir les vrais principes & les vraies conséquences; & tel est le but de l'ouvrage que nous donnons ici au public philosophe „.

C'est sous ce point de vue plein d'un intérêt solide & bien satisfaisant pour des lecteurs sages, que Mr. l'abbé Para du Phanjas nous présente ce traité de métaphysique. Après tant d'ouvrages en ce genre que nous ont laissé les savans de tous les siecles, sur-tout ceux qui se sont senti un goût particulier pour les méditations profondes, celui-ci ne doit pas paroître inutile. Il ne peut que contribuer à remettre en honneur une science que la frivolité des études modernes fait regarder comme un tissu de spéculations vaines; & qui est néanmoins le fondement de toutes les sciences, la régle & l'ordinatrice des idées humaines. Après une préface raisonnée, où il trace le tableau de la philosophie, depuis Thalès jusqu'à nos jours, c'est-à-dire, pendant près de 2400 ans, il développe le plan de tout son ouvrage, qu'il renferme dans sept grands traités. Je ne sais au monde pourquoi l'auteur qui nous donne une très-ample table alphabétique

phabétique a évité de nous donner une table suivie de l'ordre & de la succession des matieres. Il y a dans ses chapitres, paragraphes, sections &c, une confusion inconcevable; avant qu'on sache si les paragraphes se divisent en chapitres, ou les chapitres en paragraphes, pour trouver le commencement & la fin d'un traité, on perd un tems infini. C'est le seul ouvrage que j'aie trouvé affublé de ce ridicule. Il paroit qu'à un livre de métaphysique l'auteur a voulu donner un air de mystere. Je me bornerai à copier quelques passages remarquables.

En parlant du fanatisme, Mr. l'abbé Para fait une observation qui paroit avoir échappé à la plûpart des philosophes, & même des théologiens qui étoient les plus intéressés à la faire. " Dans les principes des Catholiques, l'enthousiasme & le fanatisme ne peuvent guere trouver accès dans des têtes sensées; parce que chez le Catholique, la régle de la créance & de la conduite est tracée & fixée par un dépôt public & commun de doctrine, émané & de la raison & de la révélation; & non par une suite équivoque de révélations ou d'inspirations particulieres, faites à chaque individu dans l'intérieur de son ame. —— Chez le Catholique, toute inspiration intérieure, qui est contraire aux principes ou de la raison ou de la révélation, est universellement reconnue pour fausse. Toute inspiration intérieure, qui est étrangere aux principes de la raison ou de la révélation, ne peut & ne doit être reçue pour divine, qu'autant qu'elle est

accompagnée de quelque signe miraculeux qui atteste & qui démontre qu'elle vient réellement & effectivement de Dieu. Toute inspiration intérieure qui est conforme aux principes de la raison & de la révélation, peut ou doit être suivie; non comme étant certainement divine en elle-même immédiatement, mais comme étant une dépendance & une conséquence de la saine raison ou de la vraie révélation „.

En discutant la nature du vice & de la vertu, l'abbé Para fait voir que la notion de l'un & de l'autre est absolument dépendante de l'idée d'un souverain législateur. La maniere dont il s'exprime sur ce sujet est bien propre à faire connoître le genre d'éloquence que le savant auteur a sçu associer à des recherches arides & pénibles. " Là, (dans une nation d'athées, si elle étoit possible) ces vertus adorées qui font & la base & le bonheur des sociétés humaines (la droiture, la bonne foi, la justice, l'honnêteté, le désintéressement, la bienfaisance, la fidélité, la probité), ne seroient que de vains noms & de vaines chimeres; ou ne seroient des vertus, qu'autant qu'elles tourneroient à l'avantage personnel & présent de celui qui les auroit ou qui feroit semblant de les avoir. Là, les crimes les plus atroces & les plus révoltans n'alarmeroient que par la perspective de l'infamie & de l'échafaud. Là, les crimes obscurs qui peuvent s'envelopper dans les ténebres, ces crimes audacieux qui peuvent impunément affronter & braver la lumiere, ne seroient arrêtés par aucun frein, ne seroient précédés

cédés d'aucune secrette horreur de la nature, ne seroient suivis d'aucuns déchiremens & d'aucuns remords de la conscience. Là, n'existeroit ou ne devroit exister aucune vertu réelle, ni dans le corps de la nation, ni dans aucun membre de la nation : puisque l'on ne sauroit y avoir besoin au plus, que du masque imposteur de la probité, lequel dans une nation athée, vaudra en tout point la probité elle même, s'il inspire la même confiance, s'il donne le même crédit,„

La maniere dont l'auteur fait servir quelques fois à une même conclusion des hypotheses opposées, marque singulierement la justesse & la flexibilité de ses idées. Quand par elles-mêmes les opinions n'ont rien de révoltant, il est de la modération d'un vrai savant de ne point les rejetter avec aigreur, d'en diriger les conséquences avec sagesse, & de les rapprocher autant qu'il est possible d'une vérité commune & reconnue. Voici comme il parle du systême de Tycho & de Copernic. " Quel astronome, en portant ses regards sur l'immensité des cieux, peut y voir & y observer ce triple mouvement, qui y prodigue peut-être la puissance aux dépens de l'économie, s'il existe réellement dans le soleil & dans les étoiles; qui y assortit si merveilleusement, & la puissance & la sagesse, s'il n'existe en réalité que dans le globe terrestre : sans y découvrir & sans y sentir l'existence d'un Dieu, l'existence d'une puissance & d'une intelligence infinies, par qui ait été formé & par qui soit perpétué un aussi inconcevable enchaînement de phénomenes, un aussi admirable ordre de choses ? „

On ne peut rien ajouter au détail avec lequel Mr. l'abbé P. parle de la nature & des effets des chances, que de vains philosophes ont voulu faire servir à la production du monde d'Epicure. Il a ajouté des observations peremptoires à celles que plusieurs savans avoient faites sur le même sujet. Il répond à la fameuse objection tirée de la possibilité de faire naître l'Enéide d'un jet fortuit de caracteres, & observe que non-seulememt cette comparaison suppose l'existence de l'art d'écrire & des caracteres moulés, mais encore de tels caracteres en particulier appartenans exclusivement à une langue déterminée. " Cette spéculation suppose des caracteres typographiques préexistans, sur lesquels aient été formées des incisions ou des empreintes propres à produire l'Enéide, plutôt que des incisions ou des empreintes propres à produire l'Iliade, ou quelque poëme arabe, ou quelque poëme chinois : sans quoi toute la spéculation porte à faux. Or, des caracteres ainsi formés, ainsi fondus ou ainsi gravés, ne supposent-ils pas évidemment une intelligence, qui ait présidé à leur formation ; & qui en les formant, ait eu quelque fin en vue, & telle fin plutôt qu'une autre ?—Ensuite, cette spéculation suppose que ces caracteres typographiques se trouvent rassemblés & réunis dans un même lieu, que dans ce lieu existe une main qui a une action, & qui, en assemblant au hazard ces caracteres typographiques, a pourtant en vue de les assembler, & de les assembler selon leurs faces convenables : que dans ce lieu il y a sinon des cases & des presses &

une encre convenable, du moins un sol fixe & une suite continue de points d'appui, destinés à soutenir ces caracteres typographiques, avant & après leur fortuit assemblage. —— Le vice de l'irréligieuse spéculation que nous avons ici à réfuter, consiste à renverser absurdement en tout l'ordre des choses, à mettre absurdement dans la nature les loix des chances, qui ne sont & qui ne peuvent être qu'une dépendance de l'ordre actuel de la nature, des loix actuelles du mouvement, avant l'existence de cet ordre de la nature, de ces loix du mouvement. Ou si l'on veut encore, le vice de cette irréligieuse spéculation est celui-là même qui regne dans toutes les irréligieuses spéculations de l'atheisme, c'est-à-dire, une inepte pétition de principe, qui suppose toujours établi, ce qui est précisément à établir „.

A la page 274 du second volume on trouve un examen fort étendu du Telliamed. Systême absurde & infiniment ridicule de Mr. Maillet, mais qui par une fatale analogie avec celui de Mr. de Buffon a paru à l'auteur digne d'une réfutation sérieuse. En examinant le prétendu décroissement de la mer, qui fait le fondement des erreurs du consul françois, l'abbé Para ne refuse pas de croire que la Mer-méditerranée est réellement baissée depuis quelques siecles. Ce qui m'a causé quelque surprise, vu que les plus célebres ports de mer, dont il est parlé dans l'Histoire ancienne, sont encore aujourd'hui ce qu'ils étoient il y a trois mille ans, & qu'il est tres-aisé d'expliquer par des causes

locales les révolutions que certains rivages ont éprouvées (a). Quoiqu'il en soit, le judicieux auteur démontre que la mer en genéral ne diminue pas, & que lorsqu'elle quitte quelques contrées, c'est ou aux atterrissemens ou aux changemens du centre de gravité que cette retraite doit être attribuée. " Si la mer s'éloigne de certaines villes, qu'elle mouilloit autrefois, ou si certains bassins qui étoient autrefois des ports de mer, se trouvent aujourd'hui plus hauts & plus élevés que la surface actuelle de la mer: cela vient, ou de ce que des courans marins entassent & accumulent insensiblement, sur certains rivages, les sables & les terres que les torrens & les rivieres voiturent sans cesse & en assez grande quantité, du sein des continens, dans le sein de la mer: ou de ce que la mer, à la faveur de certains tremblemens de terre, qui entr'ouvrent des rochers ou des rivages par qui elle étoit auparavant arrêtée & captivée, se précipite & se décharge dans des places plus basses que sa surface, où elle va former de nouveaux golfes ou de nouvelles mers. Delà, dans notre globe, divers changemens de centre de gravité: delà, divers déplacemens de la mer: delà, tous les phénomenes physiques, que Telliamed a pris ou donnés pour une diminution réelle des eaux de la mer ".

(a) Voyez le Journal du 15 Mars, p. 239. — 1 Avril, p. 529.

Dans l'explication des choses les plus obscures & qui resteront éternellement dans l'état de mystere, l'auteur sait emploïer un langage qui semble faire naître dans le sein des ténebres un jour inattendu. La maniere simple & infiniment vraie dont il parle de l'union du corps & de l'ame, vaut mieux que de vastes traités que des physiologistes oisifs ou trop curieux ont publiés sur ce sujet. " Cette ineffable union paroit consister dans deux choses; savoir dans la compréfence de l'ame spirituelle & du corps organisé; & dans une mutuelle dépendance de ces deux substances dans leurs fonctions respectives; dépendance décernée & établie par une volonté libre & efficace du suprême Arbitre de la nature; dépendance en vertu de laquelle la substance intelligente ne peut avoir des sensations, des idées, des affections, des jugemens, des raisonnemens, des réminiscences, que par le moïen ou par le concours du jeu naturel & régulier des organes matériels; & en vertu de laquelle la substance organisée ne peut subsister & se conserver, ne peut avoir l'exercice & le jeu régulier de ses organes, ne peut exercer les différentes fonctions auxquelles elle est destinée, sans la présence & sans l'influence de la substance spirituelle qui l'anime & la gouverne ".

Les divers systêmes sur le siege de l'ame ont rencontré des difficultés peremptoires qui les ont fait rejetter tous. L'abbé Para en propose un qui les concilie tous. Cette idée m'a paru neuve & mérite d'être connue. " Il

est possible que le siege de l'ame soit le même pour tous les sujets, invariablement & persévéramment. —— Il est possible encore que ce siege de l'ame soit différent dans les différens sujets: par exemple, que ce soit le corps calleux pour l'un, & la glande pinéale pour l'autre. —— Il est possible enfin, & ce n'est peut-être pas l'opinion la moins probable, que ce siege de l'ame soit accidentellement variable dans un même sujet; & que le premier siege de l'ame étant vicié & altéré, l'ame se place dans une portion différente, la plus propre à favoriser les perceptions qu'elle doit recevoir, & les mouvemens qu'elle doit imprimer „. Je ne sais ce que les savans penseront de ces *possibilités*, mais je ne puis disconvenir que je les trouve fort raisonnables, propres à terminer bien des disputes, & à satisfaire à des difficultés qui paroissent insurmontables (a).

Les doutes que l'auteur répand sur la nature des différens polypes, doivent gêner beaucoup ceux qui ont embrassé le systême qui en fait des zoophytes. L'opinion contraire semble plus conforme à la marche connue de la nature & à la théorie générale des êtres. " Il reste encore à décider, si cette spéculation n'est pas bâtie sur un fondement imaginaire: si on n'a pas imaginé du sentiment, là où n'existe réellement que du mouvement: & (en supposant qu'il y ait

(a) Voyez le Journal du 1. Mai 1779, p. 18.

réellement du sentiment, dans ces productions singulieres, comme il y en a dans un vaisseau qui porte un nombreux équipage, comme il y en a dans une ruche qui contient quinze ou vingt mille mouches à miel) : si on n'auroit point confondu le contenant avec le contenu : comme ce fictice Micromégas qui en descendant de Syrius & de Saturne sur notre petit globe terrestre, prend d'abord un vaisseau dans la Mer-baltique, pour un animal qui marche dans l'eau; & a besoin de recourir à ses meilleurs microscopes, pour découvrir que ce vaisseau est rempli de géometres & de matelots, qui habitent le vaisseau, sans être le vaisseau „ (a).

Un des objets que l'auteur discute avec les plus grands détails, & auquel il semble avoir donné une attention particuliere, c'est le principe qui anime les brutes. Il adopte l'opinion qui m'a toujours paru la plus vraisemblable, & prétend que l'ame des brutes n'est ni esprit ni matiere. " Pourquoi & en vertu de quoi répugneroit-il que l'Auteur de la nature, qui a créé des substances privées & d'intelligence & de sentiment, telles que sont toutes les substances purement matérielles ; qui a créé des substances douées & d'intelligence & de sentiment, telles que sont sans doute toutes les substances spirituelles, telles que sont certainement toutes les ames humaines,

(a) Voyez le Journ. du mois de Mai 1774, p. 320.

maines, puisse créer des substances privées d'intelligence, & douées de sensibilité. —— On peut donc, sans aucune absurdité, sans aucune conséquence, supposer la possibilité d'une substance immatérielle, distinguée & de l'esprit & de la matiere, privée d'intelligence, & douée d'une sensibilité indépendante de l'intelligence „.

Quoique l'imperfectibilité des brutes ait été emploïée par d'habiles philosophes comme une preuve de leur défaut d'intelligence, on ne sera pas fâché de voir la maniere dont l'abbé P. traite ce sujet. Aux discussions les plus usées il sait donner un air & un intérêt nouveaux. Les esprits justes trouveront une différence bien marquée entre ce traité de l'auteur sur les brutes, & celui de Mr. de Condillac, roman de physique, qu'on ne peut être que très-surpris de voir adopté dans quelques universités comme un livre classique (a). " Les brutes ne connoissent point la fin pour laquelle ils agissent. Car, une fin est toujours un objet abstrait : c'est l'objet d'une idée abstraite, dans laquelle la substance intelligente se représente & se propose quelque bien idéal, qu'elle a en vue de se procurer. —— Or, rien n'annonce que les brutes fassent des abstractions. Tout annonce

---

(a) sur-tout après la conduite qu'une des cours les plus sages & des plus chrétiennes de l'Europe a tenue à l'égard de l'ouvrage * & de l'auteur **. Jugement d'un célebre professeur, 15 Juillet p. 451.

* 15 Mars 1776. p. 444.
** 1. Fev. 1780. p. 185.

au contraire qu'elles n'en font point; & puisqu'elles n'en font jamais, qu'elles sont absolument incapables d'en faire. L'attrait présent & sensible du plaisir, la crainte présente & sensible de la douleur, voilà l'unique mobile de toutes leurs opérations. — Un chien malade, guidé par une aveugle sensation de malaise, va dans un pré, sans expérience & sans examen, choisir, au milieu de mille & mille plantes, celle qui doit le purger; celle qui doit lui rendre la santé. Connoîtroit-il la fin pour laquelle il agit? Auroit-il l'idée d'une santé à rétablir, d'une bile à expulser, & de la plante qui doit opérer ces phénomenes, & qu'il n'a jamais vue? Il est clair que son intelligence l'emporteroit infiniment sur celle de tous les Hippocrates du monde. — L'abeille ouvriere, en construisant ses alvéoles exagones & à six pans, avec tant de délicatesse & de symmétrie, auroit-elle en vue, & se proposeroit elle pour fin, de faire tenir dans le plus petit espace possible, le plus grand nombre de cellules, & les plus grandes possibles? Il est clair que son intelligence, en résolvant ainsi l'un de plus beaux problêmes de la géometrie, feroit, à bien des égards, de beaucoup au-dessus de celle de tous les Archimedes anciens & modernes „.

La vérité de ces observations reçoit un nouvel éclat par la perfectibilité de l'homme, par la révolution que le progrès des arts a opérée & opere encore tous les jours dans tous ses ouvrages; tandis que ceux des animaux sont invariablement & universellement

les mêmes. “ Chez les hommes, l'architecture successivement perfectionnée par l'observation & par la réflexion, est enfin parvenue à convertir les anciennes cabanes, incommodes & ruineuses, en édifices élégans, en superbes palais, en temples majestueux, où la force est unie à la grace, l'aisance à la symmétrie, la multiplicité des parties à la simplicité du tout; & qui, bravant les injures du tems & des élémens, survivent à une longue suite de générations, & vont être pour les siecles futurs, ce qu'ils étoient pour le siecle qui les vit naître. —— Chez les castors, l'architecture est toujours précisément la même: elle n'a fait aucun pas quelconque vers la perfection. Les castors d'aujourd'hui, ne bâtissent, ni mieux, ni plus mal, ni autrement que les premiers castors qui ont existé. C'est toujours chez eux invariablement la même maniere de construire les différentes cabanes ou les différentes maisonnettes où doit être logée & distribuée leur petite république : sans digues sur les bords des lacs; avec des digues, le long des rivieres. Leur architecture a beau se montrer vicieuse, insuffisante, ruineuse, sujette à mille & mille inconvéniens constatés par une funeste expérience. N'importe: ils n'y changent rien ; ils ne la réforment & ils ne la perfectionnent en rien: ce qui évidemment n'auroit point lieu, s'il y avoit dans eux le moindre raïon d'intelligence; qui, par le moïen des désastres passés, pût leur faire prévoir & leur faire éviter les désastres à venir „.

C'est

C'eſt à regret que je me borne à ces extraits, que je pourrois multiplier ſans d'autre embarras que celui du choix. Il regne dans cette métaphyſique, ainſi que dans la *théorie des êtres ſenſibles* (a), & les autres ouvrages (b) de l'abbé P. quelque choſe de ſi bien vu & de ſi approfondi qu'on trouve par-tout de quoi s'inſtruire, je dis plus, de quoi admirer la ſaine logique, le diſcernement & les vaſtes connoiſſances de l'auteur. La méthode de l'ancienne école lui a paru la plus propre à la démonſtration, au maintien de l'ordre naturel des idées, à la ſuite & à la dépendance des raiſonnemens; & c'eſt ſans doute la raiſon pour laquelle il l'a préférée. Mais on n'y remarque point ou peu le ton de collége. Les termes techniques qu'il a conſervés, aïant effectivement une ſignification plus préciſe plus excluſive, on doit lui ſavoir gré de ne les avoir pas ſacrifiés à une fauſſe délicateſſe. L'art avec lequel il a ſçu raſſembler dans un traité de métaphyſique

(a) Excellent traité de phyſique qui a paru en 1772, mais que je ne connois que depuis peu de tems. Nous n'avons rien de mieux pour l'uſage des écoles. Le ſeul défaut qu'on peut lui trouver, eſt de confondre quelques fois la vraiſemblance avec la certitude, & de regarder comme des choſes démontrées les hypotheſes de mode & de faveur.

(b) *Principes de la ſaine philoſophie conciliés avec ceux de la religion.* —— *Principes de calculs & de géometrie, ou cours complet de Mathématiques.*

que des vérités de tous les genres, sur-tout celles qui tiennent le plus étroitement à la religion, suppose autant de génie que de zele. Quelque matiere qu'il traite, les erreurs du jour y sont amenées de la maniere la plus naturelle pour recevoir leur jugement & subir la condamnation qu'elles ne peuvent échapper au tribunal d'une raison saine.

On trouvera peut-être que l'abbé P. a donné un peu trop d'étendue à des questions surannées, dont les Arabes se sont beaucoup occupés & dont aujourd'hui on ne reconnoit plus l'importance, quoiqu'elles en aient encore à certains égards par leurs rapports avec des questions plus graves. —— On remarquera encore que l'usage que fait le savant auteur des lumieres de la métaphysique pour favoriser l'explication de nos mysteres, n'est pas toujours également heureux, & que *la simple foi*, comme dit Mr. Bossuet, *vaut mieux que cela.* —— Dans le jugement que l'abbé P. porte des opinions ou explications différentes des siennes, on trouve quelques fois un défaut d'équité (a), quelques fois

(a) C'est ainsi que (*p.* 56 *t.* 3.) le savant auteur assure que le systême de la création simultanée des ames n'a *d'autre fondement qu'une arbitraire interprétation de la Genese.* Je n'ai jamais été porté à favoriser ce systême, je l'ai même combattu avec plus d'ardeur peut être que je devois *, mais il est bien certain qu'il est fondé sur d'autres raisonnemens, que sur *l'interprétation arbitraire de la Genese.*

* Cat. philos. p. 201. édit. de 1777.

même tant soit peu d'humeur (a), quoiqu'en général sa critique soit très-exempte de ces défauts. —— Quelques-unes de ses assertions ont un air paradoxal, qui ne captivera que bien difficilement l'intelligence des lecteurs, telle que la création continuelle des ames des brutes. —— Enfin l'on est fâché de trouver quelques traces d'égoïsme dans un homme fait pour le combattre; ce n'est pas sans peine qu'on l'entend dire qu'il est inutile de faire connoître ses ouvrages, qu'*ils sont entre les mains de tout le monde*, qu'ils renferment un *riche fonds de vues nouvelles qu'il ne doit qu'à lui-même*, que c'est d'après cela que *la postérité jugera les progrès des sciences* &c. Si la modestie est la vertu propre des vrais savans, personne n'a plus de droit de s'en décorer que Mr. l'abbé Para du Phanjas.

(a) Je n'en citerai qu'un exemple (t. 1. p. 473). Le P. Petau & les autres théologiens qui ont borné l'application du fameux axiome *quæ sunt eadem uni tertio &c*, aux choses créées, sont appellés des *prétendus philosophes*, & leur raisonnement une *absurdité manifeste*. Cependant (qui le croiroit?) l'explication de l'abbé Para revient exactement à la même chose, c'est en d'autres mots précisément la réponse du célebre Petau. Si *le Pere est Dieu, sans être tout ce qu'est la nature divine*, c'est uniquement parce que la nature divine est communicable à plusieurs personnes, ce qui ne peut convenir à la nature de l'homme. Or, c'est là tout ce que dit le P. Petau. J'en appelle à l'abbé Para lui-même. Un moment de réflexion le fera convenir de ses torts à l'égard d'un aussi grand homme.

Réflexions de Mr. l'abbé J. Ghesquiere, sur deux pieces relatives à l'histoire de l'imprimerie. Seconde édition. A Nivelles, chez Plon. 1780. Petite brochure de 32 pages.

L'Objet de cette dissertation fixe depuis quelque tems l'attention des gens de lettres, sans qu'on puisse savoir encore de quelle côté se tient la désirable & souvent imperceptible vérité. L'origine de la dispute est dans ces mauvais vers latins, placés à la tête d'un ouvrage, imprimé ou copié (car c'est là le point qui divise les savans) par Jean Brito, citoïen de Bruges:

Vers 1450 selon Mr. G.

Imprimit hac civis Brugersis, Brito Johannes,
Inveniens artem, nullo monstrante mirandam,
Instrumenta quoque non minùs laude stupenda.

Si dans ces vers il s'agit de l'imprimerie, si le mot *imprimit* se prend dans le sens qu'il a aujourd'hui, on ne peut douter que Jean Brito ne soit le véritable inventeur de l'imprimerie, les mots *inveniens artem, nullo monstrante*, ne permettent pas de contester cette conséquence.

Cependant l'attribution de cet art ingénieux à un citoïen de Bruges, au préjudice des hommes célebres auxquels on a cru jusqu'ici être redevable de cette invention, aïant paru inadmissible à M^r^. l'abbé de S. L. & à M^r^. le B. de C^e^, ces savans ont expliqué le mot

imprimit d'une maniere moins littérale, & l'art imaginé par Brito ne leur a paru qu'une maniere particuliere d'orner les manuſcrits, d'exprimer les lettres initiales ou peut-être même toutes les lettres, ſans qu'on dût ſuppoſer dans ſon ouvrage des caracteres mobiles ni aucun travail de typographie proprement dite.

Mr. l'abbé G. prétend au contraire que le livre publié par Brito eſt une *impreſſion*, que l'art qu'il a inventé eſt la typographie; il développe ſon ſentiment avec beaucoup d'ordre & de clarté, & l'appuie de toutes les lumieres d'une vaſte érudition.

On ne peut lire ſes raiſons ſans être tenté d'y acquieſcer; mais il reſte une difficulté qu'il ſemble n'avoir pas apperçue, ou qu'il a cru pouvoir diſſimuler. Elle eſt cependant de nature à mériter ſon attention, & paroît avoir le plus grand rapport avec la déciſion de la choſe controverſée... Si Jean Brito eſt le véritable auteur de l'imprimerie, s'il a inventé (*inveniens*) cet *art merveilleux* ſans maître, ſans modele, ſans aucune connoiſſance des ouvrages de Fuſt (*nullo monſtrante*), pourquoi n'a-t-il pas réclamé contre les prétentions de ce dernier? Brito n'étant mort qu'en 1492, 33 ans au moins après que Fuſt ſe fut attribué les honneurs de cette invention, a-t-il pu être ſi long tems le ſpectateur paiſible d'une ſi odieuſe uſurpation? A-t-il pu l'ignorer, tandis que les impreſſions de Fuſt avec les *ſouſcriptions* qui le déclaroient pere de la typographie, étoient répandues dans toute l'Europe?... Il y a plus. Jean Fuſt & Pierre

Schœffer qui s'attribuoient si persévéramment la gloire de cette brillante invention, ont-ils pu dissimuler la souscription de Brito, qui les confondoient & les accusoient d'une imposture révoltante ? . . . Enfin comment est-il arrivé que dans toute l'Europe, il ne s'est trouvé aucun savant contemporain ni postérieur à l'invention de l'imprimerie, qui ait réclamé en faveur de Jean Brito contre Jean Fust, ou qui ait fait mention de ces deux attributions opposées ?

Voilà le point qui reste à discuter à Mr. l'abbé G; on a tout lieu de croire qu'il y mettra son discernement & sa perspicacité ordinaire; s'il n'avoit pas tout le succès possible, ce ne seroient certainement ni les lumieres ni les savantes recherches qui auroient manqué à la consommation de son triomphe, ce seroit la nature même de la controverse qui lui auroit refusé un succès complet.

Ludovici Antonii Muratorii de ingeniorum moderatione in religionis negotio, libri tres. Augustæ - Vindelicorum, sumptibus Rieger 1779 1 *vol. in-8°. de 650 pages, se trouve chez l'imprimeur du Journal.*

C'Est un de ces ouvrages, dont on ne sauroit trop multiplier les éditions. Il est vrai qu'aujourd'hui les excès en matiere de foi & de religion sont bien peu à craindre ; mais il est toujours important de fixer exactement

ment les bornes que l'esprit de l'Evangile ordonne à ses sectateurs de ne pas transgresser : l'édifice de fange dont la superstition & la calomnieuse philosophie ont surchargé le très-simple ouvrage de la foi, s'écroule à la lecture de ce livre plein de modération, de sagesse, & d'une raisonnable piété.

N'est-il pas étonnant que les François si empressés à traduire la plus vile rapsodie angloise, allemande ou italienne, n'aient pas songé encore à nous donner ce précieux ouvrage de Muratori ? Peuvent-ils ignorer que leurs compatriotes ne lisent point de latin, & que tandis que cet ouvrage ne sera écrit que dans l'idiome de la vieille Rome, il sera inconnu en France ?

Etat & délices de la Suisse, ou description historique & géographique des treize cantons & de leurs alliés. Nouvelle édition. A Neuchatel, chez Samuël Fauche ; à Liege chez Desoër 1778. 2 vol. *in*-4°.

On doit savoir gré aux auteurs de cette nouvelle édition d'un grand nombre de changemens qu'ils ont faits à un ouvrage réellement intéressant & qui présente la description de la contrée la plus curieuse de l'Europe. La physique du païs, les mœurs & le gouvernement des habitans ont plus qu'aucune autre plage du globe, de quoi occuper l'attention d'un philosophe. L'auteur qui nous a donné

la premiere édition de ces *délices* helvétiques, étoit un vrai fanatique qui n'avoit d'autre talent pour écrire que celui que donne l'esprit de faction & de secte, ni d'autre lumiere que la sombre lueur de l'héréfie. Si on retranchoit de ces prétendus *délices* les contes puérils qu'il accumule contre l'Eglise catholique & les calomnies qu'il invente ou qu'il répete contre ses ministres, les quatre volumes n'en feroient pas un. Les nouveaux éditeurs, plus modérés sans être plus justes, plus honnêtes sans être plus vrais *, ont un peu élagué les harangues de ce Démosthene suisse, & les ont remplacées par des observations physiques, géographiques & politiques où les lecteurs de tous les états trouveront de quoi s'instruire ou de quoi s'amuser.

* Dans les affaires qui concernent le Protestantisme.

Il est étonnant qu'on ait emploïé les planches de la vieille édition. Les vues eussent pu servir encore, mais les cartes sont tout à fait surannées. —— On trouve chez le même libraire le *Dictionnaire géographique, historique, & politique de la Suisse*, ouvrage rédigé avec soin, & aussi exact que ces sortes d'ouvrages peuvent l'être. 2. vol. in-8°. prix 5 liv. brochés.

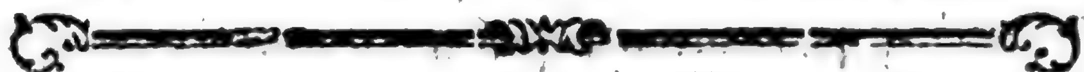

Dissertatio biblica de admirabili transitu maris erythræi. A P. Victorino Zink. Augustæ-Vindelicorum, typis M. Rieger 1778, *un vol. in 4°. de 200 pages. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.*

IL y a dans cette dissertation de fort bonnes réponses aux objections que des philosophes anciens & modernes ont faites contre le passage de la mer rouge; événement plus authentiquement, plus fortement & plus souvent exprimé dans les fastes de l'histoire qu'aucun autre dont l'antiquité nous ait transmis la mémoire. Il y a également des choses fort sensées dans les aphorismes, & dans la chronologie du Pentateuque, qui sont à la suite de la dissertation. C'est dommage que l'auteur débute par une épître dédicatoire à la Ste. Vierge qui ne prévient pas en faveur de son jugement, ni de son goût. Il s'adresse à cette respectable Mere de J. C, en lui donnant les titres suivans: *Primogenitæ christianissimæ*, ce qu'on a bien de la peine à comprendre, & à justifier grammaticalement. *Imperatrici cœli & terræ electæ, coronatæ, Reginæ hæreditariæ Palestinæ, Judææ & Jerusalem. Archiduchissæ de Nazareth &c.* Tout cela est très diplomatique; mais ce qui n'est pas tout-à-fait théologique, c'est *Ex ore Altissimi prodeunti, ante omnem creaturam.* Un professeur en théologie

gie peut-il ignorer que rien n'eſt plus contraire au Catéchiſme du Concile de Trente que d'appliquer aux Saints ce qui eſt dit de Dieu & conſéquemment de la ſageſſe éternelle de Dieu (a)?... Il dira peut-être que ces ſortes de paſſages ſont appliqués à la Ste. Vierge dans la liturgie & dans les oraiſons de l'Egliſe. Mais c'eſt en quoi il ſe trompe bien certainement (b). Il eſt vrai ſeulement que pour exalter Marie & faire connoitre l'excellence de cette Vierge pure, par ſa Maternité divine, l'Egliſe chante les grandeurs du Verbe éternel. Parlà elle ſupplée au ſilence que les ſaintes Lettres gardent ſur la vie & les vertus de Marie, & ce genre de ſupplément eſt bien ſupérieur à tout autre éloge.

(a) *Iſtud maximè cavendum, ne quod Deo proprium eſt, cuipiam præterea tribuant.* Catéchiſ. Conc. Trid. tom 2, p. 603.

(b) Quel genre de myſticiſme pourroit juſtifier une application de cette nature? En quel ſens la Ste. Vierge pourroit-elle dire: *Ab initio & antè ſæcula creata ſum... ante colles ego parturiebar... cum eo eram cuncta componens &c &c..* J'ai connu un théologien plus dévot que judicieux qui dans cette eſpece d'éternité prétendoit ne voir que les deſſeins de Dieu ſur Marie qui ſont effectivement éternels. Mais outre que cette ſorte d'application eſt directement contraire à l'eſprit de l'Egliſe (comme on vient de le voir), il eſt évident qu'elle n'a aucun rapport propre avec la Ste. Vierge; elle regarde tout ce qui a été créé, & ce qui le ſera jamais.

La Médecine pratique de Londres, ouvrage dans lequel on a exposé la définition & les symptômes des maladies, avec la méthode actuelle de les guérir. A Paris, chez Segaud, rue des Cordeliers. 1778. Vol. in-8°.

Ce traité déja très-connu vient d'être traduit en françois & enrichi de notes par Mr. de Villiers, ancien médecin des armées du Roi en Allemagne, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris. C'est le résultat des observations & de l'expérience des plus fameux médecins de Londres quant aux notes dont cette édition est augmentée; s'il est nécessaire pour juger sainement des maladies & de leurs remedes d'avoir l'ame calme & l'esprit juste, on aura quelque lieu de se défier des lumieres de Mr. de V., d'après cette sortie aussi indécente & furieuse qu'absolument mal fondée contre le célebre Mr. Haen: " Si le ,, fougueux & entêté de Haen avoit pu se mo-,, dérer & faire cette réflexion, il n'auroit pas ,, passé sa vie à attaquer quiconque ne faisoit ,, pas la médecine en Suisse, en Allemagne, ,, en France &c, aussi mal qu'il la faisoit à ,, Vienne ,,. Est-ce bien un François qui donne une telle leçon de politesse à un Allemand? Est-ce bien un médecin qui traite de la sorte un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à leur art?

Histoire de l'institution de la Fête-Dieu, dans la ville de Liege, &c. Nouvelle édition, revue, corrigée exactement, & augmentée d'un Abregé historique de l'Institution de l'illustre Confrairie de l'Adoration perpétuelle, *érigée dans l'insigne église collégiale de saint Martin, à Liege, en* 1765. *Proposée par souscription, par J. A. Gerluche, Imprimeur-Libraire, à Liege.*

CEt ouvrage composé d'environ 30 feuilles *in-4°* même caractere que le *Prospectus*, sera imprimé sur beau papier & exactement revisé. Il sera enrichi de 17 belles planches très-bien dessinées & parfaitement gravées. Les souscripteurs payeront 5 liv. de France, ou 4 fl. courants de Liege pour l'exemplaire pris à Liege. On peut souscrire chez tous les libraires de Liege & des Pays-Bas, & aux bureaux des postes impériales.

*** Le Sr. Thyrion, résidant à Luxembourg, vient de faire mouvoir, & monter sur un plan incliné, en présence de plusieurs personnes un petit bateau couvert & chargé. Ce bateau est long d'un pied & demi, sur six pouces de largeur, y compris la partie méchanique qui est en bois: il va à huit rames & 4 perches; 4 ouvriers en les mouvant feront plus d'effet que 16, & même plus, dans le méchanisme ordinaire. Les 8 rames & les 4 perches font 4 marches, de 4 pouces à sec, en moins de deux secondes. D'abord elles operent en s'avançant, elles s'élevent en air en rétrogradant, & elles retombent dans le même instant; mouvemens inconnus jusqu'à présent (a). Ce qu'il y a de remarquable, c'est

(a) *Comme je n'ai point eu cette machine sous les yeux, ni assisté aux épreuves qu'on en a faites,* je

que par le moyen de cette invention, on peut rehausser & descendre les rames & les perches, qui s'enfoncent dans l'eau plus ou moins, à proportion de la charge du bateau. On peut, en outre, dans l'espace d'une minute, les arranger de façon que les ailerons des rames soient toujours à la surface de l'eau, & les perches à rase de terre, afin qu'ils puissent presser dessus lorsqu'elles sont prêtes à s'étendre. — Il a fait deux tems, afin que, quand les rameurs du devant reposent, ceux du derriere puissent reprendre, & ainsi alternativement; par là lorsque le bateau remonte une riviere, elle ne peut l'entrainer, ni le faire aucunement rétrograder, y ayant toujours deux perches fichées en terre. Cependant il convient que ses moyens sont insuffisans contre l'action des fleuves trop rapides, comme le Rhône, le Rhin & le Danube; vû la profondeur & la pression de l'eau contre le bateau, les rames & les perches n'en sauroient maintenir la marche. Il y auroit peut-être un moyen d'applanir cette difficulté. Il est connu qu'une perche quelconque, soit de fer, soit de bois, est d'autant plus flexible, qu'elle est plus longue; pour obvier à cet inconvénient, sans que la grosseur des perches soit proportionnée à la longueur, on pourra faire les perches en bois, tranchantes du devant pour mieux diviser l'eau, garnies en partie de tôle, ayant auparavant bouché les pores avec de la poix fondue, & fortement ferrées au bout; alors elles seront toujours entrainées jusqu'au fond de l'eau par leur gravité spécifique: & par ce moyen, au lieu de 20 ou 30 chevaux qu'on emploie suivant la charge du bateau & la rapidité du courant, il n'en faudroit que la moitié, & peut-être moins; c'est ce que l'expérience en grand démontrera peut être. —— Lorsque dans certains endroits

Je transcris cette annonce sans pouvoir ni parfaitement l'expliquer, ni absolument garantir les effets variés que l'inventeur lui attribue.

droits des rivieres les eaux sont basses, & que le bateau échoue sur un banc de sable, ou sur le gravier, on peut l'en retirer à l'aide de deux rouleaux, qu'il a ajoutés en dessous. Le devant du bateau est fabriqué en triangle, qui descend jusqu'au nivellement des rouleaux; afin qu'ils n'interceptent pas le prolongement par le courant d'eau. —— Il a construit un nouveau gouvernail, qu'on peut, en moins d'une seconde, élever en air en cas de besoin, & qu'on peut à son aise tourner à droite & à gauche. —— De plus il a fait un treuil mouvant, pour attirer le bateau de quel côté l'on veut, par deux cordes tournées à l'entour du mandrin en sens contraire, & dont l'autre bout est attaché à chaque parapet du port, pour atteindre jusqu'au bord. —— Il a fait aux ailerons de deux rames (seulement pour un cas de besoin) une charniere pour les replier. Cela peut servir pour passer des ponts dont les arches ne sont pas assez larges pour le passage.

Le même Thyrion a fait en bois un lavoir pour les mines, d'une nouvelle construction. Il consiste principalement en un seul rable, qu'on fait jouer par une roue à auget; on peut fixer ce rable plus ou moins haut, à proportion de la quantité de mine qui sera sur la table. Par ce moyen on fait plus d'effet sur une heure de tems qu'un manœuvre n'en pourroit faire dans toute la journée. —— Le même méchanicien a fait au balancier des pompes aspirantes une addition qui tire la soupape directement & perpendiculairement; par ce moyen il y a moins de frottement, elles sont plus faciles à faire jouer & durent plus longtems, que les pompes ordinaires.

Le Pere Mourgues, Cordelier de la province de Marseille, inventeur d'un Réveil, dont les effets sont de tirer les rideaux du

lit, & des fenêtres, d'allumer le feu & une bougie, aïant été sollicité par plusieurs amateurs de se rendre à Paris, propose ce Réveil par souscription aux conditions suivantes. On déposera 100 liv. chez Mr. Hémart, notaire, rue du Colombier, & on païera une pareille somme en recevant le Réveil. Ceux qui auront déposé 100 liv. seront libres de les reprendre s'il ne produit pas les effets annoncés. On se contentera même d'une simple soumission de leur part. Ceux qui n'auront pas souscrit, païeront 250 liv. Le R. P. Mourgues demeure à Paris, chez Mr. l'abbé de Viennay, ancien conseiller-clerc au parlement, grande rue Taranne.

☞ *Il y a des gens qui m'envoïant quelque livre à annoncer ou me recommandant quelque article auquel ils s'intéressent, s'imaginent que cela doit se faire incéssamment & au préjudice des matieres qui attendent quelques fois depuis un an l'occasion de se placer. Je les prie de ne pas s'inquiéter & de ne pas m'exhorter inutilement. Si ce sont des choses dont je puisse entretenir le public, je ne manquerai pas de le faire dans le tems convenable; & si elles sont de nature à être dévouées au silence, toutes les instances du monde ne les tireront pas de cette paisible destinée.*

Le mot du dernier Logogriphe est la lettre *F.*

SEcourable au besoin, je conservai jadis
Et ton pere; & celui de tout ce qui respire;
Mais, soumis aux rigueurs d'un tyrannique empire,
Souvent je fais périr celui par qui je suis.
J'apporte tour à tour les chagrins & la joie,
Et si j'ai quelquefois enrichi des pays,
J'ai causé tous les maux de Colchos & de Troye.
De mes yeux meurtriers, quand je veux innocens,
J'annonce la paix ou la guerre.
Très-solide enfant de la terre,
Quand il plait à deux insolens,
Je suis brisé comme du verre.
Guidé par la vertu d'un caillou curieux,
Sans ailes & sans pieds je vais de plage en plage,
Faisant servir à mon usage
Le feu, la terre, l'air, & la mer & les cieux;
La science la plus profonde,
Malgré ses beaux raisonnemens,
tombée en des égaremens,
Sans moi ne sauroit rien encore de l'autre monde.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 20 *Juin.*) Tous les changemens, qui ſurviennent de tems en tems dans les principales charges du Serrail, font voir l'étendue & la ſolidité du crédit, que le Grand-Viſir a ſçu s'acquérir près de ſon Souverain: le grand-écuïer & le grand-chambellan, jouiſſant l'un & l'autre des bonnes graces de Sa Hauteſſe, mais ſuſpects au premier-miniſtre, viennent d'être renvoïés de la cour & remplacés par des créatures de ce dernier. Quelle que puiſſe être la durée de ſa faveur, l'on ne ſauroit refuſer des talens à ce miniſtre, qui continue à ſe ſoutenir contre tous ſes envieux: il a auſſi la ſatisfaction de voir réuſſir les meſures, qu'il avoit priſes pour le maintien de la tranquillité publique au milieu de la cherté des vivres, ſur-tout de la viande, dont le prix augmente chaque jour. L'on ſe flatte, que celle qui a également regné à l'égard des grains, l'année derniere, ne ſera pas à craindre aujourd'hui, tous les avis des différentes parties de l'empire s'accordant à donner les eſpérances les plus favorables, relativement à la prochaine récolte. Le fléau de la peſte, dont l'on croïoit avoir apperçu des traces

dans cette capitale, n'a pas fait au moins jusqu'ici des progrès aussi considérables qu'à Smyrne, où il est à craindre qu'il ne cause beaucoup de ravages.

Sur l'avis qu'une flotte marchande françoise, venue de Marseille, se trouvoit bloquée par des corsaires anglois dans le port de Milo, le comte de St. Priest, ambassadeur de France, présenta un mémoire à la Porte, pour se plaindre de cette violation du dernier accord, fait entre le gouvernement ottoman & les ambassadeurs des Puissances belligérantes pour le maintien de la neutralité. En conséquence le Reis-Effendi fit prier Mr. Ainslie, ambassadeur britannique, d'ordonner, conformément audit accord, aux corsaires de sa nation de respecter les côtes, forts, & havres de l'empire ottoman, & de ne commettre des hostilités qu'en pleine mer. L'ambassadeur répondit, " qu'il
„ approuvoit trop la réquisition de la Porte
„ pour ne pas contribuer tout ce qui dé-
„ pendoit de lui à faire observer aux corsai-
„ res anglois les ordres, qui leur avoient
„ été donnés précédemment „. Cependant le comte de St. Priest jugea à propos pour précaution ultérieure d'envoier le consul de sa nation, qui réside aux Dardanelles, au Capitan-Bacha, qui se trouve actuellement dans l'Archipel avec sa flotte, pour le prier d'avoir soin que le convoi françois n'essuiât aucune insulte. L'amiral ottoman a d'abord déféré à cette réquisition; & l'on apprend par le consul françois, revenu ici, qu'aïant trouvé ce commandant à Metelin, celui-ci n'avoit pas

plutôt appris l'objet de sa commission, qu'il avoit détaché quelques caravelles, pour aller au secours de la flotte marchande bloquée à Milo : mais son assistance n'aura pas été nécessaire, puisque, suivant des lettres de Smyrne, les six corsaires anglois, qui l'y tenoient renfermée, aiant eu l'audace d'attaquer ce convoi dans le port même, le chevalier d'Entrecasteaux, qui le commandoit, les a maltraités après un combat de plusieurs heures, de façon qu'il les a mis hors d'état de tenir la mer, & qu'ils ont dû se retirer à Paros.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le* 15 *Juin.*) Il a été envoïé au collége de commerce une ordonnance de Sa Maj. l'Impératrice, datée de Czarsko-Zelo le 19 Mai & contenant XII articles : cette ordonnance, dont nous aurons sans doute occasion de parler plus amplement, est relative aux circonstances actuelles de la guerre entre l'Angleterre & les deux Maisons de Bourbon, la France & l'Espagne. Cette Souveraine y prescrit certaines régles auxquelles les marchands russes devront se conformer pendant cette guerre. Ils ne pourront charger aucune espece de marchandises qui seroient suspectes à l'une ou l'autre des Puissances belligérantes. Ce n'est qu'à cette occasion qu'ils jouiront de sa protection dans les païs étrangers, ainsi que de celle de ses ministres qui y résident, & que le département du

commerce doit informer de ses intentions à cet égard. Voici le préambule de cette ordonnance.

Les hostilités maritimes, survenues dans ces derniers tems entre la Grande-Bretagne d'un côté, la France & l'Espagne de l'autre, aïant troublé la navigation & le commerce de nos fideles sujets, nous avons fait tout ce qui nous étoit possible pour leur protection, & nous avons emploïé avec tant de succès nos bons offices pour les faire indemniser des dommages qu'ils ont soufferts, que plusieurs de nos négocians ont déja obtenu ce qu'ils demandoient sur cet objet. Cependant, quoique nous aïons tout lieu de présumer que les autres ne tarderont pas à obtenir aussi de la part des Puissances belligerantes une satisfaction convenable, comme nous ne devons pas considérer ces sortes de dédommagemens accordés à des individus particuliers, comme un garant suffisant de la sureté, sur laquelle les nations neutres sont autorisées à faire fonds par la suite: A cet effet nous avons résolu, pour le maintien du commerce maritime de nos sujets, de prendre non-seulement les mesures les plus vigoureuses, mais aussi de les mettre à exécution, lorsque le cas le requerra. Déja même elles ont été annoncées à l'Europe entiere, par une déclaration uniforme, notifiée aux trois Puissances belligérantes; où nous déterminons distinctement & exactement les droits & prérogatives d'un pavillon neutre qui commerce. Les uns & les autres sont fondés, tant sur les

termes positifs de notre traité de commerce avec la couronne de la Grande-Bretagne, que sur les principes clairs & inébranlables du droit des gens & de la nature; mais néanmoins, tandis que pour le bien-être de notre empire, nous exigeons des autres nations, l'accomplissement entier & illimité de leurs obligations, nous ne sommes pas moins disposées de notre côté, à observer à leur égard invariablement les devoirs imposés par la plus exacte neutralité. A cette fin, il est nécessaire que tous nos sujets, dans leur commerce sur mer & les entreprises qui s'y rapportent, suivent notre volonté à ce sujet; faute de quoi ils se rendroient indignes de notre protection & de notre assistance &c.

Après l'arrivée de plusieurs couriers, on a appris que l'Empereur des Romains, sous le nom d'un comte de Falkenstein viendra en cette résidence. Cet auguste Voïageur accompagné du prince de Potemkin & du feld-maréchal le comte de Romanzow, est déja en route pour Moscou, ancienne résidence de nos Czars. A son retour ce Monarque trouvera notre Impératrice à Novogorod d'où ces deux Majestés continueront leur route sur Czarsko-Zelo. Il y a ordre de notre Souveraine de faire de grandes réjouissances. Il y aura entr'autres un magnifique feu d'artifice pour le jour de son avénement au thrône. —— On apprend de Pleskow que l'Impératrice a immortalisé la mémoire de son passage par ce gouvernement, en y accordant

de grandes faveurs & faisant remettre le paiement arrieré de quelques milliers de roubles pour le sel, un présent de 5 mille roubles à notre gouverneur avec une assignation de plusieurs autres sommes considérables pour l'établissement d'une manufacture en toiles, pour la construction des écoles dans toutes les villes de ce gouvernement, d'hôpitaux pour le soulagement des pauvres: tous les couvents & les églises ont eu également part aux bienfaits de S. M. Imp., aïant en outre gratifié de 2000 roubles la bourgeoisie de chaque ville pour l'aider à bâtir, & distingué la ville d'Ostrow, en lui en assignant 6 mille pour l'érection d'une église en pierres.

La flotte de Cronstadt est sortie du port pour se mettre en rade, où elle se tient prête à faire voile au premier ordre. Cette escadre sera partagée en trois divisions chacune de 5 vaisseaux de ligne avec une ou deux frégates, lesquelles seront commandées par les contre-amiraux Borissow, Cruse & Polibin.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 25 *Juin.*) Les diétines devant se tenir le mois prochain, plusieurs de nos Magnats se sont rendus dans les vaivodies dans l'espérance d'y être élus nonces.

Les Haydamaques reparoissent dans l'Ukraine: ils ont arrêté, dit-on, à Granow les équipages & la suite du prince-général de Podolie,

qui informé de cette insulte, tâche de ramasser des troupes pour donner la chasse à ces brigands. —— On vient d'amener ici les deux secretaires du trésorier de la cour de Lithuanie qui ont été arrêtés à Byalistock : on a trouvé sur eux quantité d'écrits & de documens importans. Le Roi vient de nommer à cet effet commissaire le comte Kinsky, écuïer de la couronne, qui a été envoïé à Grodno avec quelques autres pour examiner l'affaire de Mr. le trésorier.

On apprend que lors de l'entrevue des augustes Souverains à Mohilow, on a joué gros jeu, & qu'il a été perdu & gagné des sommes considérables : aussi s'y est-il trouvé maints chevaliers d'industrie. Il a été volé au comte Potocki, grand-enseigne de la couronne qui s'y rendoit, 400 mille flor. polonois en or & en bijoux.

ESPAGNE.

MADRID (*le 25 Juin.*) Il circule ici une copie de la réponse faite par le comte de Florida-Blanca, au mémoire présenté par le comte de Rechteren, ambassadeur de Leurs Hautes-Puissances, contenant des plaintes relatives au traitement vexatoire que subissent les navires marchands hollandois, nonobstant les ordres à ce contraires donnés par Sa Majesté Catholique. Voici la teneur de cette réponse.

Monsieur, les ordres les plus positifs viennent d'être expédiés aux commandans des vaisseaux

seaux de guerre de S. M., ainsi qu'à ceux des navires armés en course, afin qu'ils s'abstiennent de causer le moindre empêchement aux bâtimens portant pavillon hollandois, qu'ils pourroient rencontrer sur mer & chargés d'effets appartenans aux ennemis de cette couronne, pourvu que ces effets ne soient pas de la nature de ceux qui par les traités généraux, sont déclarés de contrebande en tems de guerre. On a aussi insinué en outre aux susdits commandans, d'user de toute l'honnêteté & l'attention possible envers ces mêmes navires hollandois, quant à l'exécution de la déclaration roïale du 13 Mars dernier, concernant la forteresse de Gibraltar bloquée, bien entendu, que tout ce qui a été décidé par le contenu de l'ordonnance en question, ainsi que de celles qui sont antérieures, doit ressortir son plein effet vis-à-vis des autres Puissances qui se sont abstenues de faire une déclaration semblable à celle de L. H. P. Au reste, en conséquence d'un commandement de S. M., j'ai déja donné connoissance de cet ordre au vicomte de la Herreria, & je le communique en même tems à Votre Exc., afin que, si elle le juge à propos, elle puisse en faire part à L. H. P. Aranjuez le 4 Juin 1780.

(Signé) FLORIDA-BLANCA.

Sa Majesté, voulant récompenser les services du comte de Lacy, commandant-général de la côte de Grénade, l'a nommé commandant-général, inspecteur & colonel du corps-roïal d'artillerie, à la place du feu comte Gazola; & elle l'a remplacé en qualité de

capitaine-général de Grenade par le lieutenant-général comte de Xerena. Le gouvernement de la place & du port de Cadix, dont ce dernier étoit revêtu, passe au lieutenant-général comte d'O-Reilly, auquel S. M. a permis de le remplir, en même tems que la place de capitaine-général de l'Andalousie, dont il étoit déjà pourvu.

Dom Emmanuël Gonzalez, sous-lieutenant du second bataillon du régiment d'infanterie d'Espagne, arriva à Aranjuez le 15 au soir avec les dépêches du maréchal de camp, Dom Bernard de Galvez, gouverneur de la Louisiane, contenant l'agréable nouvelle de la reddition du fort de la Mobile aux armes de Sa Majesté le 14 Mars dernier. Voici la traduction de la lettre écrite par ce gouverneur à Dom Joseph Galvez secrétaire d'état & du département des Indes.

Monsieur, j'ai la satisfaction de vous informer que le 14 de ce mois, après quatre jours de tranchée ouverte, le château de la Mobile avec la garnison de 300 hommes, 25 canons & 8 pierriers ont été mis au pouvoir des troupes du Roi.

Cette prise nous a coûté des hommes & du tems plus qu'on ne l'auroit cru, tant à cause de la situation avantageuse du fort, que parce que depuis quatre mois les Anglois l'avoient fortifié considérablement, en donnant aux parapets sept pieds d'épaisseur de plus que du tems des François. La résistance a été vigoureuse, & ce qui ajoute au mérite de cette entreprise, faite par des troupes fatiguées, nues & sauvées du naufrage, c'est qu'il y a une autre circonstance qui mérite d'être mise sous les yeux de Sa Majesté.

Le bruit s'étant répandu à Pensacola que nous avions fait naufrage & perdu 700 hommes, le général Campbell résolut de venir nous attaquer par

terre avec la plus grande partie de ses forces & avec la ferme résolution de décider du sort de toute la province, ce qu'il effectua en arrivant à neuf lieues de notre camp avec onze cents hommes ; & son avant-garde étoit à la vue avant que notre tranchée fut ouverte, parce que la plûpart de nos chaloupes ayant péri, celles qui restoient suffisoient à peine pour nous apporter des vivres, & que le transport des munitions de guerre se faisoit fort lentement.

Je prie V. E. de considérer notre situation à la veille de manquer d'alimens, ayant fort peu de munitions, 1100 hommes à notre vue, 300 dans le fort, ce qui faisoit en tout 1400 hommes, nombre égal au nôtre, & de l'autre part la protection du pays & du fort. Cette position désagréable ne diminua pas le courage de nos troupes ; au contraire la nécessité leur donnant de nouvelles forces, on poussa les travaux & la tranchée, on établit la batterie, on attaqua le fort, & il se rendit à la vue de l'avant-garde de l'ennemi & du général Campbell, qui se contenta de nous observer pendant huit jours & d'être témoin de la valeur & de la constance de nos troupes ; après quoi ayant changé de résolution, il leva son camp & reprit la route de Pensacola avec son armée. Un de nos détachemens prit un capitaine & 20 soldats de son arriere-garde (a).

Il n'est pas possible d'exprimer le regret que ma petite armée témoigna de voir partir le général Campbell sans en être venu aux mains, & nous n'avons pu réfléchir sans chagrin que si l'expédition de la Havane fût arrivée à tems, il auroit eu le sort de Mr. Burgoyne à Saratoga. Pour être convaincu du fondement de ce que j'avance, je prie V. E. de considérer que le général Campbell n'avoit pris du pain que pour huit jours & n'avoit d'autre viande que celle qu'il trouvoit en chemin, dans la croyance qu'il

---

(a) On voit par cette relation, qui est authentique, que les nouvelles de cette affaire, envoyées de New-York à Londres, & inserées dans le dernier Journal, p. 483, sont très défectueuses.

arriveroit au fort avant sa reddition ; que le chemin est plus long de sept lieues que celui que nous avions à faire pour lui couper le chemin & l'empêcher de passer la riviere Perdue, chemin unique pour se rendre à Pensacola.

Je crois que V. E. verra avec le même chagrin que moi la perte d'une occasion si favorable, qui nous auroit valu Pensacola & fait un honneur infini à la nation. J'ai cependant le plaisir de vous assurer que nos officiers & les troupes ne désirent rien tant que de prouver continuellement leur zele pour le service du Roi, & je me réserve de vous envoyer la liste de ceux que je me trouve dans l'obligation de recommander aux bonnes graces de S. M. Dieu conserve V. E. pendant plusieurs années. A Mobile le 20 Mars 1780. Signé *BERNARDO DE GALVEZ.*

On a trouvé dans le fort 36 canons de fer & 13 pierriers neufs, 200 quintaux de poudre, & autres munitions.

Les lettres de Cadix portent que le 2 de ce mois, les vaisseaux françois le Marseillois & le Zélé ont joint l'escadre du chevalier de Beausset, qui continue seule à tenir la mer; & que ces vaisseaux ont annoncé la prochaine arrivée du reste de l'escadre de Toulon. 15 autres vaisseaux de ligne, sous le commandement de Dom Gaston, sont prêts de mettre en mer; de sorte que ces vingt-trois vaisseaux, réunis aux onze françois, formeront une flotte de 34 vaisseaux de ligne qui sortira, dit-on, incessamment, & qui sera seule en état de s'opposer aux entreprises de l'amiral Geary. On attend actuellement d'apprendre dans quelle station l'amiral anglois se placera, afin de combiner avec l'escadre de Brest le moment de l'attaquer avec avantage.

CorogNE (*le* 14 *Juin.*) Un convoi de 53 voiles escorté par le vaisseau de guerre françois

çois le Guerrier de 74 canons, aux ordres de Mr. du Pavillon, deux frégates & deux paquebots viennent d'entrer dans ce port venant de Bordeaux en ſept jours de traverſée. La frégate françoiſe la Bellone, de 36 canons & 280 hommes d'équipage aux ordres du chevalier de Buclesſmur, eſt entrée le 11 en ce port venant de Breſt, d'où elle étoit partie le 20 Mai avec la frégate la Concorde, de même force. Elle s'eſt emparée le 5 de ce mois, après une heure de combat, de la frégate angloiſe le Renard, de 18 canons, chargée de ballots & d'agrets. On a trouvé à bord 31 hommes, mais on n'a pu ſavoir le nombre de ceux qui ont été tués. Ce vaiſſeau eſt un de ceux du nombreux convoi ſorti de Plymouth & de Torbay le 29 Mai aux ordres du commodore Walſingham, deſtiné pour divers ports de l'Amérique angloiſe. La frégate françoiſe ſe trouva la nuit du 6 avec ſa priſe au milieu du convoi anglois, & ne s'eſt échappée qu'à la faveur de la nuit & en ordonnant les manœuvres en anglois.

EXTRAIT d'une Lettre d'Algeſires du 18 Juin.

Le 7 de ce mois tout ayant été diſpoſé pour attaquer le vaiſſeau de guerre & les autres bâtimens ennemis, qui ſont dans la baie de Gibraltar, 9 brûlots ſortirent de ce port pendant la nuit ſous le commandement de Dom Franciſco Munnos : Le vent fut aſſez favorable juſqu'au moment qu'on mit le feu aux mêches : Alors il devint contraire, de maniere qu'il ne fut pas poſſible de les diriger vers les vaiſſeaux, auxquels ils devoient s'accrocher : Il étoit deux heures de nuit. Les ennemis firent un feu terrible ſur ces brûlots : Ils ne les atteignirent pas ; & cela étoit inutile, puiſqu'avant d'approcher du môle ils furent entierement conſumés. Nos batteries

de terre avoient ordre de joindre leur feu à celui de toutes ces machines infernales ; mais voyant par leur direction, qu'il étoit impossible qu'elles causassent du dommage aux ennemis, nos canonniers ne tirerent pas un seul coup. Dom Antonio Barcelo s'étoit avancé avec le St. Michel qu'il monte, ses frégates & ses chebecs, pour contenir les Anglois, & les empêcher de sortir de la baie : La précaution ne servit à rien : Aucun des vaisseaux ennemis ne quitta son mouillage. Ce mauvais succès a fort affligé notre général ainsi que Dom Francisco Munnos, qui est un excellent officier. Par bonheur qu'il n'a péri personne dans cette expédition, excepté peut-être deux matelots du brûlot l'Eméraude, dont on ignore le sort.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le* 20 *Juin.*) Le capitaine Jean Paulsen, commandant le navire suédois, le Patriote, & destiné pour Gênes, est parti d'ici le 2 de ce mois à 5 heures du soir avec un équipage de 13 hommes ; de plus il avoit à bord neuf passagers, parmi lesquels un inconnu, que l'on supposoit être Espagnol ; les 8 autres sont connus ; 3 d'eux sont de jeunes gens de la famille du négociant Pinto, & entre les autres se trouve un certain abbé, neveu du feu musicien de la cour, David Perez, dont la riche succession, consistant en pierreries & argenterie, étoit aussi chargée sur ce navire. Trois heures après son départ, le susdit navire se trouvant seulement à la distance de deux milles du rivage, ce passager inconnu tira un coup de pistolet, dont le capitaine suédois, qui vint d'abord sur le tillac, lui demanda la raison ; mais dans l'instant

tant

tant trois bateaux de pêcheurs aïant à bord environ 50 hommes taut Portugais qu'Espagnols, s'approcherent du navire, l'aborderent & firent sur le champ main-basse sur le capitaine & le pilote. Ils lierent les pieds & les mains des huit autres passagers, leur passerent une corde au col, & les poignarderent ainsi de la maniere la plus barbare; le jeune Pences âgé seulement de dix ans, reçut entr'autres à cette occasion dix coups de poignard dans la poitrine. Après cette terrible exécution ces pirates forcerent les matelots à les aider à transporter sur leurs bateaux la charge du navire, consistant en cacao, quinquina, salsepareille & tabac, outre deux millions de piastres fortes, des joïaux & de l'argenterie. Cette occupation dura jusqu'au lendemain samedi à 4 heures du matin. Ensuite ils attacherent huit cordes à la caliorne, & y pendirent les matelots, à l'exception de trois qui se jetterent à la mer. Deux de ces derniers se noïerent, mais le 3e. après avoir nagé pendant cinq heures, fut encore heureusement sauvé par un bateau de pêcheurs. Avant d'abandonner le navire les pirates y firent deux ouvertures, jetterent tous les cadavres dans la chambre du capitaine, dont ils clouerent la porte, afin que lorsque le bâtiment couleroit bas, aucun des cadavres ne surnageât. Cependant un des passagers n'étoit pas encore mort, & le contre-maître suédois & son fils avoient aussi eu le bonheur de conserver la vie, en se cachant à fond de cale, sous des cuirs. Dès qu'ils n'entendirent plus de bruit, ils monterent

rent sur le tillac, & malgré le mauvais état du navire, le vent étant à l'ouëst, ils réussirent à le faire échouer sur la côte d'Albofeira, près du cap d'Espichel. Le magistrat de la petite ville de Cerimba, qui par hazard se trouvoit au cap, voïant le navire qui cherchoit à échouer, se rendit sur le champ à bord du navire avec les officiers de justice qui l'accompagnoient. Il fut saisi d'horreur à la vue de la quantité de sang répandu sur le tillac: aïant fait enfoncer la porte de la chambre du capitaine qu'il trouva fermée, il y trouva 19 cadavres percés de toutes sortes de coups. Il dressa son procès-verbal & dépêcha deux couriers, un pour la cour & l'autre ici, pour demander des officiers de la douane, afin de faire l'inventaire des marchandises qui étoient à bord. Ce qui fut exécuté avec toute la diligence possible. La cour ne fut pas plûtôt informée de cette funeste catastrophe, qu'elle donna ordre à l'intendant de police d'aller à la recherche de ces assassins; & il partit tout de suite pour cet effet avec une partie de la garnison de Lisbonne. Le régiment qui est en garnison ici, s'est aussi mis en marche pour le même objet; de sorte qu'il y a actuellement environ 4 mille hommes de troupes qui entourent le bois de Montargis, où l'on suppose que les brigands se sont réfugiés. Le ministere a aussi dépêché un exprès à Madrid, pour prier Sa Majesté Catholique de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que ces scélérats ne puissent échapper à la juste punition qu'ils méritent. En attendant nos fron-

tieres

tieres ſont également garnies d'un cordon de troupes qui ne laiſſent paſſer perſonne. L'on dit que ces ſcélérats ſont tous Eſpagnols & font partie d'une bande de plus de 80 qui ont pour chef le nommé Bertoldo. Ce dernier eſt un inſigne ſcélérat qui faiſoit publiquement la contrebande, & s'étoit rendu fameux par la hardieſſe qu'il avoit eue d'attaquer un détachement de cavalerie eſpagnole & de lui enlever la caiſſe militaire. On a déja arrêté pluſieurs de ces aſſaſſins; & il vient de paſſer ici un détachement de cavalerie qui en conduiſoit trois à Lisbonne, parmi leſquels ſe trouve un neveu dudit Bertoldo. Après avoir enterré les cadavres, l'on a travaillé à remettre à flot le navire, qui n'eſt pas fort endommagé, non plus que la cargaiſon.

juill: 1779 pag: 430.

On ſe rappellera l'horrible ſacrilége commis l'année derniere, au mois de Mai dans un village nommé Palmella, où des ſcélérats volerent des vaſes ſacrés & jetterent ſur le pavé de l'égliſe les ſaintes Hoſties qu'ils foulerent aux pieds. La juſtice s'étant ſaiſie de ces profanateurs, ils ont ſubi le 20 Mai le châtiment dû à leurs horribles forfaits. Ils furent d'abord traînés à la queue d'un cheval : arrivés au lieu du ſupplice, on devoit leur couper les pieds & les mains, mais la Reine ſe laiſſa toucher; ſurquoi ils furent pendus; puis brûlés & leurs cendres jettées au vent. Leurs têtes & leurs mains coupées après leur mort ont été envoïées à Palmella pour y être expoſées aux yeux des paſſans. Nos auguſtes & pieux Souverains ſont affligés de tant de ſacriléges, &

pour

pour purger les villes de leur domination de tant de scélérats & vagabonds, le nouvel intendant de police fit publier le 25 Mai un arrêt qui ordonne à tous les pauvres étrangers, vagabonds &c. de sortir du roïaume dans l'espace d'un mois, & à chacun des nationaux de retourner dans leurs provinces respectives, où l'on va songer à y construire autant d'hôpitaux qu'il en faut pour les contenir. Les pauvres espagnols, françois, allemands & italiens ont déja évacué cette capitale. Le 22, on amena trois prisonniers, savoir un hermite, un soldat & un clerc, qui le même jour de cette exécution, commirent un pareil attentat dans un endroit voisin de Palmella, nommé Nostra-Signora del-Cabo, où ils volerent le saint-ciboire plein d'hosties, qu'ils cherchoient à cacher dans la terre au moment qu'on les surprit, & on en doit faire un exemple très sévere pour arrêter le cours de tant de profanations (a).

(a) Ces sortes de profanations, qui de jour en jour deviennent plus communes, & dont on a déja vu de tristes exemples dans les provinces voisines de la nôtre, sont une preuve de fait que l'irréligion commence à gagner le peuple. Les sages du jour avoient d'abord assuré que cela n'arriveroit jamais, parce que le peuple tenoit trop fortement aux idées religieuses, & qu'il étoit en quelque sorte dans la nature du vulgaire de respecter les *superstitions dominantes*. Cependant le contraire ne devient que trop sensible; & quand des gens, sur lesquels l'éducation, l'honneur & les autres moyens qui arrêtent quelquefois les scélérats d'une classe plus élevée, n'ont pas de

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 20 *Juin.*) Le Roi est parti le 15 de ce mois à trois heures après-midi pour Spa & Aix-la-Chapelle, dirigeant sa route par Ystad, Stralsund &c. Sa Majesté voïage sous le nom de comte de Gothland; & elle est accompagnée du comte de Lœwenhaupt, son grand-écuïer, du général baron Mœrner, de M^r. Franc, un de ses secretaires, & d'un page.

Avant son départ, le Roi a remis la direction des affaires du roïaume au sénat, qui néanmoins ne conclura aucunes affaires de conséquence sans en avoir préalablement l'approbation de Sa Majesté. Le comte Ulrich Scheffer, premier ministre, est chargé du département des affaires étrangeres, & en son absence (ce seigneur étant allé prendre les eaux de Medewi) il sera remplacé par le baron Sparre, chancelier de la cour.

Il vient de se passer ici un événement qui fait beaucoup de bruit. Un des gardes du corps du Roi (qui ont le rang d'officier) étant ivre & aïant rencontré le soir assez tard le carrosse du chargé des affaires de France qui s'y trouvoit, fut assez malheureux de l'arrêter & d'en casser les glaces; & s'étant en-suite

---

prise, auront brisé la seule chaîne qui les contient, je ne sais ce que deviendra l'ordre public, le calme & la sécurité des états.

ut apertis Æolus antris,
Sic vitia invadunt orbem resoluta catenis,
Antil. L. 1. *Dum regnat stygis atque Dei secura voluptas.*

ſuite livré à d'autres déſordres, il fut arrêté, conduit en priſon & condamné à perdre la tête ſur l'échafaud. Cette ſentence a été portée au ſénat pour être enſuite confirmée par Sa Majeſté.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 4 *Juillet*) Le navire de guerre le Mars eſt parti d'ici le 17 du mois dernier pour aller, dit-on, croiſer dans la mer du nord; mais d'autres diſent qu'il eſt allé exécuter une commiſſion extraordinaire, dont juſqu'à préſent on n'a rien pu apprendre de certain. La frégate Chriſtiania, deſtinée pour nos iſles de l'Amérique, a mis à la voile. Le vice-amiral Schindel a reçu ordre de ſe tenir prêt à prendre le commandement de l'eſcadre que l'on équipe ici. On ne voit encore juſqu'à préſent dans notre rade, que quatre navires de guerre & la frégate Cronberg, arrivée depuis peu de Norwege. Cette derniere a ordre de partir après-demain pour Ecklenfort, où elle prendra à bord 300 hommes de troupes de terre qu'elle tranſportera ici.

Le premier de ce mois, trois vaiſſeaux de guerre ſuédois venant de la Baltique ont paſſé près d'ici pour ſe rendre dans le Sund, où ſe trouvent actuellement un navire de guerre anglois & deux frégates de la même nation. —— Le 2, il arriva dans notre rade une flotte ruſſe, conſiſtant en 15 vaiſſeaux de guerre & quelques frégates, venant

aussi de la Baltique. Cette flotte est divisée en trois escadres, dont l'une est commandée par le contre-amiral Béripof, la seconde par le contre-amiral Kruse & la troisieme par le commandeur Polibin. On dit que l'amiral Greigh doit aussi arriver avec le vaisseau amiral, pour prendre ici le commandement en chef de la susdite flotte.

ITALIE.

Rome (*le* 22 *Juin.*) Le 19, le Pape tint un consistoire secret, dans lequel Sa Sainteté proposa divers sujets pour des églises vacantes: puis le Saint-Pere fit un savant discours, dans lequel il annonça au sacré-collége la naissance de l'infant Dom Raphaël &c, dont la princesse des Asturies est accouchée dans la nuit du 4 Mars dernier. A l'occasion de cet heureux événement, les palais des cardinaux, des ambassadeurs roïaux & de la prélature ont été superbement illuminés le lundi & mardi au soir. —— Le 15 au matin, le duc de Grimaldi, ambassadeur du Roi Catholique fit au palais d'Espagne, en présence de plusieurs cardinaux la cérémonie de décorer de l'Ordre de la Toison-d'or, le grand-connétable Colonna.

Il y a quelques années que l'évêque de Malabar, de la secte de Nestorius & du rit chaldéen, a fait présenter à la congrégation de la Propagande, par le moïen de deux prêtres de Malabar envoïés ici à cet effet, sa vraie profession de foi. Cet évêque avoit

ſous ſa diſcipline environ quatre-vingt mille ames, qui après ſa converſion ont ſuivi l'exemple de leur prélat, & ont embraſſé toutes la religion catholique-romaine; & pour cela tous les Chrétiens qui ſont dans les lieux nommés de Saint-Thomas, ſont agrégés au giron du ſaint ſiége. La ſacrée congrégation pour procéder avec la plus grande attention dans une affaire de ſi grande conſéquence, en a remis l'examen à un évêque voiſin, catholique-romain, & ſur ſon rapport on pourra ſagement ſe régler.

En continuant les excavations dans la place de Saint-Marc, on a trouvé il y a quelques jours une main de femme de cuivre, d'un travail parfait, qu'on croit être de la ſtatue, qui ſuivant les inſcriptions dont nous avons parlé il y a un mois, a été érigée par Lucius Turcius ſecond à la femme de ſon pere, & de laquelle on eſpere retrouver ce qui manque. S. S. n'a pu ſe refuſer à la demande que lui a fait le chapitre de ſon égliſe de ſaint Jean de Lateran, de vouloir bien lui accorder une partie du bois de Bréſil qu'elle a fait venir pour la ſacriſtie de l'égliſe du Vatican qu'on conſtruit avec magnificence, & elle lui en a cédé une portion d'environ 9000 livres peſant, avec laquelle on travaillera aux armoires de la ſacriſtie de l'égliſe de Lateran.

On parle diverſement de la conſpiration découverte à Veniſe (*dern. Journ. p.* 468); & l'on n'apprend rien touchant les priſonniers d'état qu'on y a arrêtés.

NAPLES (*le 24 Juin.*) On vient de publier & afficher ici la déclaration suivante touchant les biens qui appartenoient ci-devant à la Société des Ex-jésuites :

En conformité du sentiment unanime des membres de la chambre royale, présenté au Roi après un mûr examen avec les représentations raisonnées du 1. de ce mois, S. M. a résolu & déclaré que depuis l'expulsion des membres de ladite société hors de ses états, & d'après la suppression qui s'en est suivie; de tous les biens que cette société possédoit dans les domaines du Roi, les féodaux ont été dévolus de plein droit au fisc de S. M, à la domination de laquelle ils sont réunis sans aucune charge. Les allodiaux sont aussi déclarés vacans au profit du fisc, mais à la vérité en payant les charges imposées par les testateurs, de la possession desquels ils sont passés à la société supprimée. En conséquence de cette déclaration S. M, veut & ordonne que tous les biens susdits, tant féodaux qu'allodiaux, passent comme biens fiscaux à l'administration de la chambre royale, pour les féodaux être vendus ou affermés, & sur les allodiaux être acquitées les charges de la maniere qu'il sera réglé par Sa Majesté. Plus bas étoit : *Je donne part de tout ceci au nom du Roi à vos seigneuries illustrissimes & à la chambre royale pour en faire l'usage qu'il conviendra.*

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 27 Juin.*) Les derniers avis que l'on a reçus au sujet du voïage de l'Empereur, confirment que Sa Majesté jouit heureusement d'une brillante santé. Lors de son arrivée à Mohilow, l'Empereur y trouva le prince Potemkin & le comte de Cobentzl, envoïé de notre cour à celle de Pétersbourg. Le dernier de ces seigneurs, arrivés

vés la veille à Mohilow, avoit remis à Sa Majesté une lettre de l'Impératrice par laquelle elle s'excusoit de n'avoir pu être rendue en cet endroit le même jour que ce Monarque; mais qu'en attendant elle lui envoïoit ces deux seigneurs, pour lui rendre le séjour plus agréable. Lorsque l'Impératrice fit son entrée, l'Empereur se plaça parmi les spectateurs en uniforme verd & sans marques d'Ordre; ce qui l'auroit fait prendre pour simple officier russe: mais elle l'apperçut sur le champ, descendit de carrosse, & le conduisit dans son cabinet, où elle eut avec ce Prince un entretien de deux heures: il y eut ensuite appartement, à l'issue duquel L. M. assisterent à l'opéra comique, qui a suivi l'Impératrice de Pétersbourg; & au sortir du spectacle L. M. souperent ensemble. La cour de l'Impératrice est très-brillante; & elle a nommé trois Dames polonoises pour en faire les honneurs durant son séjour à Mohilow. Les deux maisons que l'Impératrice & l'Empereur y occupent, sont aussi belles que commodes; & en général ce Monarque est extrémement satisfait tant de sa réception à Mohilow que de tout son voïage & des dispositions qui avoient été faites sur sa route pour la police & la bonté des chemins. L'Empereur, pour ne pas prolonger le séjour de l'Impératrice de Russie à Mohilow au-delà du terme fixé, a résolu d'accompagner cette Souveraine de Mohilow à Smolensko, & comme Moscou n'est pas éloigné de ce dernier endroit, de profiter de

cette occasion pour aller voir l'ancienne capitale de l'empire russe. Cette Princesse de son côté aïant appris avec une satisfaction toute particuliere la résolution de Mr. le Comte de Falkenstein, l'a invité à venir à Pétersbourg; & ce dernier voïage fut arrêté avec les sentimens d'une joie réciproque. C'est en conséquence que dès le 10 du mois de Juin, ces deux augustes Voïageurs ont quitté Mohilow, diné le 11 à Orscha & passé la nuit à Liady, le 12 dîné à Krasnoe, & sont arrivés le soir heureusement à Smolensko. L'un & l'autre y sont restés le 13 & le 14. L'Impératrice de Russie aïant delà continué son voïage sur Pétersbourg, l'Empereur a pris la route de Moscou pour y arriver le 16 & ne s'y arrêter que 4 à 5 jours, comptant faire le chemin de Moscou à Pétersbourg en 6 jours. Le comte Louis de Cobenzl aura l'honneur de loger dans son hôtel Mr. le Comte de Falkenstein.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 12 Juillet.*) Lettre de Sir Henri Clinton, commandant en chef des troupes de S. M. dans l'Amérique-septentrionale, adressée à mylord George Germaine, dont le lieutenant-colonel Bruce, aide-de-camp du chevalier Clinton, a été porteur.

Du quartier général à Charles-Town dans la Caroline méridionale, du 4 Juin 1780.

Mylord,

Dans mes dépêches, n°. 88, *j'ai eu l'honneur*

neur de vous donner avis de la prise de Charles-Town, je me trouve maintenant en état de vous donner une liste des prisonniers, dont le nombre se monte à environ 1000 *matelots armés &* 5618 *soldats; je vous apprends que le lieutenant-général Cornwallis s'étoit mis en marche vers le nord de Santée, pendant qu'un autre corps s'approchoit du bord de cette riviere près du district de Ninety-Six. Ces corps sont en mouvement, de même qu'un autre sur la riviere de Savannah en Georgie. Ces troupes, sous les ordres de sa seigneurie, se sont approchées avec tant d'avantage d'un corps d'insurgents qui étoient restés dans cette province, que le général en détachant sa cavalerie & une légion de troupes légeres, réduisit tous ceux qui y étoient encore armés contre nous.*

Le lieutenant-colonel Tarleton étoit à la tête de ce détachement dont la célérité, dans une marche de cent milles qu'il fit en deux jours, a été égale à la valeur avec laquelle il attaqua les ennemis; ceux-ci aïant refusé les propositions qu'on leur avoit faites, ont été défaits avec la perte de cent soixante-douze hommes de tués, d'un grand nombre de prisonniers, & du reste de l'artillerie de l'armée méridionale, armes, drapeaux & bagages. C'est avec la plus grande satisfaction que je fais savoir à V. S. que les habitans viennent de toute part en foule en cette ville, pour témoigner leur contentement du succès des armes de S. M, & pour offrir de soutenir, les armes à la main, son gouvernement.

vernement. Ils nous ont amené des prisonniers qui avoient été ou leurs oppresseurs ou leurs séducteurs, & j'ose dire qu'il y a peu de gens dans la Caroline-méridionale qui ne soient ou nos prisonniers ou nos amis; j'ai en même tems le plaisir d'apprendre que les Loyalistes, dans l'intérieur de la Caroline-septentrionale, commencent à s'armer; j'ose espérer que la présence du lord Cornwallis rappellera au devoir les habitans des frontieres, & peut-être aussi ceux de l'intérieur de la province. Si je puis rassembler les forces navales nécessaires, je me propose d'envoïer un détachement vers la frontiere du cap de la Peur (Cape-Fear) pour favoriser la révolution que je me flatte d'opérer plus avant dans la province.

Je suis sur le point de quitter le port de Charles-Town, avec autant de troupes qu'il m'a été possible d'en prendre à bord. Nous faisons voile pour la Nouvelle-York, & je me flatte qu'aucun secours étranger n'aura atteint cette côte, ni fait pendant notre absence aucune entreprise dans ces quartiers.

Le lieutenant-colonel Bruce, mon aide-de-camp, aura l'honneur de présenter ces dépêches à V. E. Il a servi avec distinction dans tout le cours de la guerre, & il est très-capable de vous rendre, Mylord, un compte détaillé de nos dernieres opérations dans la Caroline.

Le major-général Prévot se prépare à s'embarquer dans peu de jours, pour apporter

ter à V. E. une relation des exploits du comte de Cornwallis.

J'ai l'honneur d'être, &c.

H. Clinton.

Liste de l'armée des Rebelles, commandée par le major-général Lincoln & faite prisonniere lors de la reddition de Charles-Town, le 12 Mai 1780.

Deux majors-généraux, 5 brigadiers-généraux, 3 majors de brigade; 16 colonels, 9 lieutenans-colonels, 21 majors, 145 capitaines, 162 lieutenans, 41 cornettes, ou enseignes, un trésorier, 7 adjudans, 6 quartiers maîtres, 18 chirurgiens, 6 fraters, 329 sergens, 137 tambours, 4710 soldats

L'original de la liste est signé par le commissaire royal des prisonniers. *Jean-André*, adjudant-général député.

A bord du Romulus, à la barre de Charles-Town, du 5 Juin 1780.

Mylord, Je reçois dans cet instant une lettre du comte de Cornwallis, accompagnée d'une relation plus circonstanciée de l'action de Wacsaw, exécutée par le lieutenant-colonel Tarleton. J'ai l'honneur d'adresser ces deux pieces à V. E, & j'y joins la liste des tués & blessés, ainsi que de l'artillerie & autres attirails de guerre, qui sont tombés entre les mains des vainqueurs.

V. E. daignera observer que le nombre des tués, blessés & prisonniers, semble excéder les forces qui se trouvoient aux ordres du lieutenant-colonel Tarleton.

J'ai l'honneur d'être, &c.

H. Clinton.

Copie de la lettre de lord Cornwallis.

De Campden, le 2 Juin 1780.

Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous adresser à la suite de ma lettre du 30 du passé, un billet du lieutenant-colonel Tarleton, écrit en grande hâte sur le champ de bataille. Je vous ai expliqué alors les raisons qui m'ont décidé à envoïer un détachement sous les ordres de cet officier à la poursuite de l'ennemi.

Aujourd'hui j'ai l'honneur de vous faire passer une relation circonstanciée de la marche & de l'action, avec une évaluation de la perte des deux côtés.

Je n'ai le tems que d'ajouter les plus grands éloges de la conduite de Mr. Tarleton; & j'aurois une satisfaction infinie si V. E. réussissoit à obtenir pour lui une marque distinguée des bontés du Roi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Cornwallis.

à S. E. Sir Henry Clinton.

Copie de la lettre de Mr. Tarleton.

De Wacsaw, le 30 Mai 1780.

Mylord, J'ai l'honneur de vous informer, qu'arrivé à Wacsaw, près de la frontiere qui sépare les deux Carolines, après une marche de 105 *milles, exécutée dans l'espace de* 54 *heures, avec un corps de cavalerie, l'infanterie de la légion à cheval, & une piece de trois, nous avons forcé l'ennemi d'engager une action hier à* 3 *heures après-midi. Les rebelles étoient commandés par le colonel Buford, & leur armée étoit*

composée du onzieme régiment de Virginie & des détachemens de plusieurs régimens de la même province, tous pourvus d'artillerie & de quelque cavalerie.

La sommation proposée dans les termes de la capitulation de Charles-Town, aïant été positivement rejettée, l'action commença dans un bois : l'attaque fut dirigée contre les deux flancs : le front de l'armée & le corps de réserve furent mis en déroute par une troupe de 270 des nôtres ; & dans le même instant nous remportames une victoire complette. Il y en a peu qui aient échappé : l'officier commandant s'est sauvé en grande hâte à cheval.

Les éloges dus à la bravoure & à l'activité des soldats, sont au-dessus de ma portée. Leur mérite n'échappera point à l'attention de V. E.

Ban. Tarleton, lieutenant-colonel commandant de la Légion britannique.

A S. E. le lieutenant-général comte de Cornwallis.

Liste des rebelles tués, blessés & faits prisonniers dans l'action de Wacsaw, le 29 Mai 1780. 1 lieutenant-colonel, 3 capitaines, 8 subalternes, 1 adjudant, 1 quartier-maître, 49 sergens & soldats tués.

3 capitaines, 5 subalternes, 142 sergens & soldats blessés, hors d'état d'être transportés, & laissés en arriere sur leur parole.

2 capitaines, 1 subalterne, 50 sergens & soldats, prisonniers.

Pris, 3 drapeaux, 2 pieces de 6 de cuivre, 2 chariots chargés de munitions, 1 forge d'artillerie, 55 barrils de poudre, 26 chariots chargés

d'uniformes neufs, d'armes, de cartouches, de boites à cartouches, de pierres à fusil & équipages de camp.

Liste des tués & blessés du côté des troupes royales. Cavalerie, 2 soldats, 11 chevaux tués, 1 subalterne, 8 soldats, 19 chevaux blessés.

Infanterie. 2 subalternes, 1 soldat tués, 3 soldats blessés.

NB. Le lieutenant Pateschall du 17 régiment de dragons, blessé; le lieutenant Lauchlin M. Donal, de la légion d'infanterie, tué: l'enseigne Campbell de la légion d'infanterie servant dans la cavalerie, tué.

(*Signé*) Ban. Tarleton.

Lieutenant-colonel, commandant de la Légion brit.

Extrait d'une lettre de l'amiral Sir George Bridges Rodney, baronnet, commandant en chef des flottes de Sa Majesté aux Isles-sous-le-Vent, adressée à Mr. Stephens, datée de la baie de Carlisle dans la Barbade, du 31 Mai 1780, & reçue ce matin par le navire le Cerbere, capitaine Man, arrivé à Falmouth le 2 du courant.

Depuis ma lettre du 26 Avril datée de la baie du Fort royal, & dépêchée par le Pégase, je vous prie d'informer leurs seigneuries qu'après avoir beaucoup alarmé l'isle de la Martinique, dont les habitans croyoient que la flotte de S. M. avoit été défaite, ils furent bientôt convaincus du contraire en la voyant paroitre devant leur port, où elle continua de rester jusqu'à ce que l'etat de plusieurs des navires sous mon commandement, & les courans de dessous le vent, obligerent la flotte de mouiller dans la baie de Chocque à Ste. Lucie, afin de mettre à terre les blessés & les malades, de faire de l'eau, & de radouber la flotte; des frégates ayant été detachées tant au vent que sous le vent de l'isle, pour veiller aux mouvemens

de l'ennemi, & pour être informé à tems de son approche de la Martinique, la seule place où il pouvoit se radouber dans ces mers.

Après avoir débarqué les malades & les blessés, fait de l'eau & réparé la flotte, je reçus avis le 6 Mai, que l'ennnemi approchoit au vent de la Martinique; je mis en mer avec 19 vaisseaux de ligne, 2 navires de 50 canons & plusieurs frégates.

Du 6 au 10 Mai la flotte continua à louvoyer au vent entre la Martinique & Ste. Lucie; alors nous découvrimes la flotte françoise à 3 lieues au vent de nous, & à 5 lieues N. N. E. de Point Saline à la Martinique; le capitaine Affleck, commandant le Triomphe, me joignit le même jour

La flotte ennemie consistoit en 23 vaisseaux de ligne, 7 fregates, 2 chaloupes, 1 cutter, & 1 lougre. Rien ne put engager l'ennemi à risquer une action générale, quoiqu'il ait pu le faire journellement. Il fit plusieurs fois des mouvemens qui indiquoient son désir d'engager; mais il changeoit de résolution à mesure qu'il approchoit; & comme la flotte ennemie avoit l'avantage des voiles sur celle de Sa Majesté, il ne tenoit qu'à elle de se placer au vent à la distance qu'elle auroit voulu.

Comme l'ennemi se fioit sur l'avantage de ses voiles, cela l'engagea à courir de plus grands risques, & à s'approcher plus près des navires de Sa Majesté, qu'il ne l'auroit fait sans cela; & pendant plusieurs jours, il se présenta à environ 2 heures après midi en ligne de bataille, & se coiffa au vent, un peu plus loin que la portée du canon.

Comme j'épiois toutes les occasions de gagner le vent, & de le forcer à combattre, l'ennemi, sur l'ordre que je donnai à la flotte de faire force de voiles, ainsi que le 15 vers le vent, eut la vanité de penser que nous nous retirions; & à force de voiles il s'approcha beaucoup plus près que de coûtume. Je le laissai jouir de son erreur, & je permis aux vaisseaux de son avant-garde de s'approcher de mon centre; alors,

le vent ayant heureusement tourné, je vis que je pouvois dépasser l'ennemi. Je fis donner le signal au troisieme vaisseau de commandement, (qui conduisoit l'avant garde) de virer avec son escadre, & de gagner le vent sur l'ennemi. La flotte ennemie vira aussitôt vent arriere, & s'enfuit à force de voiles.

Par cette manœuvre, la flotte de S. M. auroit gagné le vent, & auroit forcé l'ennemi au combat, si au moment que nous étions près de lui, le vent changeant de six points, ne lui eût rendu l'avantage. Cependant il ne lui fut pas possible de dépasser notre flotte, au point d'empêcher l'avant-garde commandée par le brave capitaine Bowyer, d'atteindre son centre vers les sept heures du soir, & il fut secondé par l'escadre du contre amiral Rowley, (qui commandoit l'avant-garde) le centre & l'arriere-garde de la flotte de S. M. suivant en ordre.

Comme l'ennemi faisoit force de voiles, il n'y eut que l'avant-garde de la flotte de S. M. qui put avoir part à l'action; le reste, n'étant pas à la portée du canon, n'a pas jugé à propos de faire une dépense inutile de sa poudre, tandis que les François n'ont cessé de tirer à une distance qui ne pouvoit leur promettre le moindre effet.

L'Albion, cap. Bowyer, & le Conqueror, contre amiral Rowley, sont ceux des vaisseaux qui ont le plus souffert dans cette seconde rencontre; mais en comparant la lenteur du feu de l'ennemi à la vivacité de celui de notre avant-garde, il est à croire que l'arriere-garde françoise a été fort maltraitée.

L'ennemi se tint à une distance respectueuse jusqu'au 19 du courant; je me flattois ce jour-là de la dépasser, mais j'eus la mortification d'être trompé dans cette espérance. En attendant, l'ennemi s'appercevant que son arriere garde ne pouvoit nous éviter, il sembla prendre la résolution de risquer une action générale : dès que son avant-garde nous eut dépassés, l'ennemi vint vent arriere le long de notre ligne au vent, a commença une forte canonade, mais à une telle distance

distance qu'elle produisit peu ou point d'effet : cependant son arriere-garde ne nous échappa point. Elle fut vigoureusement attaquée par les vaisseaux de notre arriere garde, que conduisoit le commodore Hotham; & j'ai le plaisir de pouvoir assurer que le feu de nos vaisseaux fut infiniment supérieur à celui des François, qui, dans cette rencontre ont certainement essuyé des pertes considérables.

L'Albion & le Conqueror ont beaucoup souffert dans cette derniere action, & plusieurs autres vaisseaux ont reçu des dommages considérables; j'ai l'honneur d'insérer ici une liste des tués & des blessés, avec le nom des vaisseaux.

La poursuite de l'ennemi nous a menés à 40 lieues directement au vent de la Martinique, & comme l'ennemi faisoit force de voiles vers le nord, & étoit hors de vue le 21 du courant, l'état des vaisseaux de S. M. ne nous permettant point de le poursuivre plus long-tems, j'envoyai le Conqueror, le Cornwall & le Boyne à Ste. Lucie, & fis voile avec le reste de la flotte pour la Barbade; afin de mettre à terre les malades & les blessés, & de radouber l'escadre. Nous mouillames le 22 du présent dans la baie de Carlisle, & nous n'avons cessé de travailler nuit & jour à réparer nos vaisseaux, & à les pourvoir d'eau & de vivres. J'espere que tout sera prêt pour mettre en mer demain, afin d'aller à la découverte de la flotte espagnole qui a quitté Cadix le 28 du passé. La nouvelle m'en a été portée par le Cerbere, cap. Man, qui s'est trouvé à la hauteur de la flotte espagnole le 4 du courant à 31 degrés & demi de latitude, allant O. S. O.

Les chaloupes le Brillant & le Rattlesnake m'ont joint depuis, avec le même avis; la derniere du commodore Johnstone. Je leur donnerai ordre de retourner à leur station; mais je ne puis m'empêcher d'exprimer à leurs seigneuries combien j'approuve le mérite des deux officiers, qui ont cru qu'il étoit de leur devoir de quitter leur station, pour m'apporter avec tant de diligence, un avis d'une si grande importance. Je vous prie

d'informer leurs seigneuries, que Mr. de Guichen s'est retiré avec la flotte françoise dans un etat délabré à la Martinique, je le veillerai de près; & j'espere que j'aurai l'occasion de rendre un compte avantageux de la flotte espagnole avant que la françoise soit en état de mettre en mer.

Liste des tués & blessés le 15 Mai 1780.

Vaisseaux	*tués*	*bless.*	*Vaisseaux*	*tués*	*bless.*
Vigilant	5	10	*Albion*	12	62
Medway	1	10	*Cornwall*	3	5
Conqueror	2	13			
			Total	21	100

Officier tué; le premier lieut. Law, du Cornwall.

Liste des tués & blessés le 19 Mai 1780.

Vaisseaux	*tués*	*blessés*	*Vaisseaux*	*tués*	*bless.*
Intrepid	1	0	*Magnificent*	5	23
Suffolk	1	21	*Conqueror*	3	10
Triumph	4	14	*Albion*	12	61
Vigilant	9	15	*Terrible*	8	9
Medwey	2	11	*Cornwall*	4	10
Vengeance	3	16	*Preston*	0	3
			Total	47	193

Officiers tués & blessés.

Lieut. Twycross, du Triumph, blessé. Lieut. Slight, du 87e. régiment, sur le Magnificent, blessé. Cap. Watson, du Conqueror, perdu un bras, mort depuis. L'enseigne Curry, du 5e. régiment, sur l'Albion, tué. Mr. Paven, maître de l'Albion, blessé. Le Douglas, du Cornwall, perdu une jambe.

G. B. RODNEY.

Le 5, le Roi fit donner par commission son consentement dans la chambre des pairs, les communes y étant, à divers bills. On y lut

pour la 3e. fois le bill pour réformer l'acte relatif aux Catholiques-romains ; mais quand il fut question de le passer, le duc de Chandos & d'autres pairs s'y opposerent, afin de le mieux rédiger en loi dans la séance prochaine, de sorte que ce bill fut rejetté à la pluralité de 17 voix contre 9. —— Le même jour le greffier de Londres a fait au Roi son rapport concernant ceux des séditieux qui ont été jugés & condamnés à mort, ils étoient au nombre de 16, dont 10 seront exécutés en 3 jours & en 3 endroits différens, Tower-Hill, Holborn & Covent-Garden. On continue le procès de ceux qui restent à juger (environ 80) & chaque jour on en condamne quelques-uns.

Environ 20 mille artisans se rassemblerent le 13 Juin à Phœnix-Parc, prés de Dublin, dans l'intention d'aller au parlement, pour y présenter une requête contre l'admission d'un bill, pendant actuellement pardevant cette assemblée. Un pareil attroupement dans les circonstances actuelles, & presque au moment où la capitale de l'empire britannique venoit d'être exposée à d'aussi grands dangers, par les troubles qui y étoient survenus, causa les inquiétudes les mieux fondées. En conséquence, les volontaires de Dublin s'étant assemblés à la bourse, & la garde bourgeoise aïant été à l'instant renforcée de mille habitans sous les armes, le lord maire envoïa un message au peuple, qui s'étoit attroupé au parc, pour lui notifier, " de ne venir dans la ville, tout au „ plus que six personnes ensemble pour présen- „ ter sa requête, & qu'il lui conseilloit par tous

„ les motifs les plus pressans, de se séparer „.
Cette recommandation emploïée par le premier magistrat, produisit un tel effet dans cette occasion, que tout le monde se dispersa; mais ce qui contribua infiniment à ramener le calme, c'est un billet que les ministres de la religion catholique firent répandre, & qui est de la teneur suivante : *Le clergé de l'Eglise catholique-romaine croit qu'il est de son devoir de recommander de la maniere la plus forte aux membres du troupeau confié à ses soins, de s'abstenir de tout attroupement illicite, capable de troubler la paix que nous ordonne d'observer J. C, notre Sauveur, & à cet effet, de ne pas abandonner, ni cesser chacun ses occupations & devoirs particuliers, principalement dans la circonstance présente; en quoi ils donneront la preuve la plus convaincante que leur principal désir est de se rendre dignes des faveurs & de la bienveillance du gouvernement, ainsi que de l'affection de leurs compatriotes. La charité étant la marque distinctive d'un véritable Chrétien, témoignons que c'est elle seule qui nous anime, & qu'éclairés des lumieres de l'Esprit céleste, nous rendons la plus profonde obéissance à la volonté du Seigneur ainsi qu'aux loix de notre patrie.*

En remettant aux communes d'Irlande un bill pour une naturalisation générale, Mr. Fortescue s'énonça en ces termes : *L'Angleterre s'est trouvée dans le trouble & le désordre. La discorde qui a subsisté dans sa métropole, dégrade l'humanité. Quoi! les enfans éclairés*

de cet empire florissant avilissent à ce point leur raison & se déshonorent aux yeux de l'univers, en brûlant des chapelles, & détruisant le salaire pénible de l'industrie, parce que leurs propriétaires adorent le vrai Dieu dans le beau langage d'Horace & de Virgile.... N'en doutez pas : ils seront la risée & le mépris des gens sensés.

FRANCE.

PARIS (*le 12 Juillet.*) Mr. de Bellecombe, maréchal-de-camp, commandant-général des établissemens françois dans l'Inde, a eu l'honneur à son arrivée d'être présenté au Roi par Mr. de Sartine, ministre & secretaire-d'état au département de la marine. S. M. a daigné le recevoir avec bonté, & lui témoigner sa satisfaction de la défense honorable, qu'il a faite de la place de Pondichéry, dont le siége a duré deux mois & demi; le Sr. de Bellecombe aïant seulement 721 hommes de troupes & 536 Sipahis (ou Sipayes,) tandis que l'armée angloise étoit composée de 2000 Européens & 20 mille Sipahis. Mr. de Bellecombe a eu aussi l'honneur d'être présenté à la Reine & à la famille roïale. —— Le département des haras du roïaume a été conféré au marquis de Polignac, chevalier des Ordres du Roi, premier-écuïer de Mgr. le Comte d'Artois il aura 15 mille livres d'appointemens & la prérogative de travailler avec S. M. pour ce qui concerne cette partie, conjointement avec le ministre de la guerre. —— Il paroit

un arrêt du conseil-d'état du 28 Mai qui nomme les 12 receveurs généraux des finances créés par édit du mois d'Avril dernier ; & un autre qui en renouvellant celui de 1733, ordonne que toutes les pêcheries du ressort de l'amirauté de Saint-Brieu, autres que celles qui appartiennent à l'abbaïe de Beauport, dans l'isle de Rione, seront démolies & détruites par les propriétaires.

Notre ministere vient de donner un *Supplément aux Observations sur le Mémoire justificatif de la cour de Londres.* Il y dévoile quelques traits de la conduite impérieuse de cette cour dans les Indes-orientales, tels que la prise injuste de plusieurs villes & forts, & notamment de Chandernagor, d'où Mr. Chevalier, commandant, s'étant enfui à 80 lieues du Bengale chez un Raja, neutre, en fut enlévé par un officier des troupes de la compagnie angloise, & conduit à Calcotta, où on lui a fait signer un acte par lequel il s'est reconnu prisonnier de guerre. Il se seroit en conséquence rendu en Angleterre, mais le Roi lui a expressément défendu de sortir de ses états. Une autre affaire exposée dans le Supplément aux Observations, est la conduite du cap. George Home, commandant le Ronney, envers le Sartine, portant pavillon de cartel. Le procès-verbal dressé à bord de ce bâtiment, où étoit un commissaire anglois, embarqué à Madras & qui a manqué d'être tué, démontre que le cap. Home étoit inexcusable à tous égards. Cependant la cour de Londres, loin de se montrer indignée de sa

conduite & d'offrir une réparation proportionnée à l'offense, n'a seulement pas répondu aux plaintes que S. M. lui en a fait porter.

On écrit de Clermont-Ferrand, que des officiers du régiment Roïal-Roussillon cavalerie, après avoir eu la malhonnêteté de troubler souvent le spectacle en sifflant les acteurs, que les Dames & les citadins applaudissoient, ou en applaudissant ceux que l'on trouvoit mauvais, se sont emportés jusqu'au point d'aller fondre l'épée à la main sur le parterre, où aucun spectateur n'étoit armé, & ont blessé dangereusement plusieurs personnes; 4 de ces officiers sont arrêtés, & l'on compte qu'il seront punis (a).

La division sous les ordres de Mr. Tressemanes, cap. de vaisseau, composée des vaisseaux du Roi, le Terrible, le Hardy, le Lion & le Sagittaire, & de la frégate l'Aurore, a appareillé pour Cadix le 20 du mois dernier, avec un petit vent frais favorable. 32 bâtimens marchands, dont 27 chargés de vivres sont destinés pour Cadix, & les 5 autres pour les isles de l'Amérique, seront escortés jusqu'au Détroit par cette division. On assure que dès le moment que cette division sera arrivée à Cadix, elle s'incorporera avec

---

(a) C'est une chose singuliere que la multitude des malheurs en tous les genres qui continuent à infester les théatres de toutes les nations. Voyez-en divers exemples effrayans dans les Journaux précédens, depuis 1774 jusqu'en 1780.

celle du chevalier de Beausset qui prendra le commandement du tout, & que 20 vaisseaux espagnols réunis à cette escadre feront voile ensemble pour Brest, où 14 vaisseaux se trouveront prêts à tenir la mer; de sorte que la flotte de la Manche montera alors à 44 vaisseaux de ligne.——On a fait le tableau suivant des vaisseaux de ligne que nous aurons en mer avant la fin de Juillet : dans la Manche 25, en croisiere sur nos côtes, ou servant d'escorte aux convois d'Amérique; 4 qui viennent de partir de Brest & de Rochefort; 8 avec le chevalier de Ternay; 29 aux Antilles; 7 dans l'Inde : total 73 vaisseaux de ligne. Dans ce nombre on ne compte pas ceux qui sont en construction ou en refonte, & qui font monter notre marine à plus de 80 vaisseaux de ligne. Ce tableau exact prouve combien le Nord a eu raison de croire que le moment est enfin arrivé de mettre un terme à la tyrannie maritime de la Grande-Bretagne. Le Souverain qui a fait de si grandes choses en si peu de tems, n'a point fait gémir son peuple sous le poids des impôts.

On mande de Brest que deux de nos frégates & deux cutters, rentrés le 18 du mois dernier, après avoir été à la découverte, rapporterent, qu'ils avoient trouvé la flotte angloise sur Ouëssant, & qu'ils avoient compté 26 vaisseaux de ligne. Les jours suivans cette armée s'est rapprochée de notre port : ses frégates viennent parader à notre vue : une de ses caiches plus hardie s'est avancée jusqu'à la portée du canon : elle vouloit nous examiner de plus près; & se fiant sans doute sur

ſa marche elle croïoit avancer ſans riſque : mais la frégate, la Sibylle, qui étoit mouillée à Berthome, a couru ſur elle & l'a enlevée ſans coup férir.

Le 23 Juin le chevalier de Clonard, commandant le vaiſſeau le Comte d'Artois, fit l'heureuſe rencontre de 4 vaiſſeaux anglois, eſtimés 60,000 guinées, dont il s'empara à leur débouquement. Le lendemain jour de St. Jean, étoit la fête du capitaine. L'équipage ſe livra à toute la joie que lui inſpiroit ce jour & la bonne fortune de la veille, & ce que l'on n'imagineroit pas, c'eſt qu'il y eut *bal maſqué* à bord. Aſſurément les capitaines & les paſſagers des priſes angloiſes ne ſe ſeroient pas douté en ſortant de Cork, que le lendemain ils verroient un bal maſqué ; cependant, au milieu de cette orgie, M^r. le chevalier de Clonard veilloit à la conſervation de ſon vaiſſeau & de ſes priſes ; ſachant que l'amiral Geary étoit dehors, il s'éleva 30 lieues à l'oueſt des Sorlingues pour l'éviter, & il a eu le bonheur de rentrer à l'Orient, ſans être obligé de tirer un coup de canon.

Du Fort-royal de la Martinique le 28 Mai.

L'Eſcadre du Roi aux ordres du comte de Guichen, lieutenant-général des armées navales, étoit arrivée le 22 Mars au Fort-royal de la Martinique ; quelques jours furent employés à débarquer les troupes, les effets & les munitions deſtinés pour cette colonie, à remplacer l'eau des vaiſſeaux, & à diſpoſer un convoi pour faire paſſer avec ſûreté à Saint Domingue, les ſubſiſtances & les autres approviſionnemens deſtinés pour les iſles de ſous le vent.

Le 12 Avril, les troupes qui devoient être

employées dans les expéditions que l'armée navale pourroit entreprendre, furent embarquées avec les chefs des corps, & réparties sur les vaisseaux & les frégates de Sa Majesté. Ces troupes furent tirées des régimens de Viennois, Champagne, Dillon, Touraine, Walsh, Auxerrois & Enghien, des Volontaires-étrangers de la marine, du régiment de la Martinique, des volontaires de Bouillé, & des compagnies d'artillerie. Les officiers supérieurs sous les ordres du marquis de Bouillé, étoient le marquis de Saint-Simon, le marquis du Chilleau, le vicomte de Damas, le marquis de Livarot, le comte de Canillac & le comte de Tilly.

L'armée mit à la voile le 13, de la baie du Fort-royal pour couvrir le passage de la flotte considérable destinée pour Saint-Domingue, que le comte de Guichen avoit fait appareiller le 12 au soir, sous l'escorte du vaisseau le Fier de 50 canons, commandé par le chevalier de Turpin de Breuil, capitaine de vaisseau, & de la frégate la Boudeuse.

L'armée navale du Roi étoit composée de 22 vaisseaux; celle des ennemis, mouillée à Ste. Lucie, étoit à-peu près égale en nombre; mais deux vaisseaux à trois ponts, & une plus grande quantité de vaisseaux de 74, donnoient à l'armée angloise une supériorité de force décidée, qui ne parut pas au comte de Guichen une raison suffisante pour ne pas tenter de former des attaques contre les possessions des ennemis.

L'armée angloise commandée par l'amiral Rodney, n'ayant fait aucun mouvement pour s'opposer au passage du convoi de Saint-Domingue, le comte de Guichen dirigea sa route pour remonter au vent de la Martinique, en passant par le canal de la Dominique; mais les courans contraires étoient si rapides, que deux jours se passèrent avant que l'armée du Roi eût pu gagner le canal. Plusieurs vaisseaux cependant étoient parvenus à s'y élever, lorsque le 16 à 7 heures du matin, la frégate l'Iphigénie, commandée par le comte de Kersaint, capitaine

pitaine de vaisseau, qui étoit de l'arriere de l'armée en observation, signala la vue de l'escadre angloise. Le comte de Guichen fit aussitôt à ses vaisseaux le signal de ralliement & celui d'ordre de bataille: il employa toutes les manœuvres qui lui parurent les plus avantageuses pour approcher les ennemis, qui avoient l'avantage du vent; ce qui ne permettoit pas au comte de Guichen de les attaquer aussi-tôt qu'il l'eût désiré. Il prit le parti de faire forcer de voiles à l'armée du Roi, dans l'espérance qu'il pourroit gagner le vent sur celle des ennemis: mais ce ne fut que le 17, que l'amiral Rodney se décida enfin à accepter le combat, en portant sur notre ligne à une heure un quart après midi. L'action s'engagea à l'avant-garde & à l'arriere-garde: le corps de bataille des ennemis se tenoit encore éloigné; & ce ne fut qu'à une heure trois quarts, que le vaisseau qui se trouvoit le matelot de l'avant de l'amiral Rodney, commença à canonner le vaisseau la Couronne, monté par le comte de Guichen. Le général françois s'étoit flatté que l'amiral anglois le chercheroit dans la ligne; mais il se tint toujours de l'arriere de la Couronne, ce qui fit juger au comte de Guichen, que son projet étoit de couper & d'attaquer l'arriere-garde françoise. En effet, l'amiral Rodney ne tarda pas à manœuvrer de maniere à executer ce projet, en tentant de passer par une lacune que la grande dérive du vaisseau l'Actionnaire de 64, laissoit dans notre ligne; & il avoit déja doublé un de nos vaisseaux, lorsque le comte de Guichen, qui jugea la manœuvre des ennemis, fit signal à l'armée du Roi de revirer de bord, vent arriere, & arriva dans le même instant pour couper lui-même la ligne angloise; mais l'amiral Rodney ne lui en laissa pas le tems, & se pressa de reprendre ses amures, dès qu'il vit que le comte de Guichen arrivoit pour le combattre: le général françois reprit aussi-tôt les siennes, & annulla le signal de faire revirer de bord l'armée du Roi.

Les deux armées se trouvant alors sur les mêmes amures, le comte de Guichen espéroit que l'amiral anglois voudroit enfin le combattre; mais le vaisseau le Sandwich, de 98 canons, monté par cet amiral, resta constamment un peu de l'avant du Palmier de 74, commandé par le chevalier de Monteil, matelot de l'arriere du comte de Guichen; & la Couronne ne pouvoit faire feu sur le vaisseau amiral que d'une partie de ses canons. Les vaisseaux le Sphinx & l'Artésien, de 64, commandés par le comte de Soulanges & le chevalier de Peynier, furent combattus par les plus gros vaisseaux de la ligne ennemie, dans le nombre desquels se trouvoit la Princesse-royale de 98, à trois ponts; ils soutinrent avec fermeté un feu si supérieur, pendant plus d'une heure, jusqu'à ce que le Robuste, de 74, monté par le comte de Grasse, commandant l'escadre bleue, dont ces deux vaisseaux faisoient partie, ayant reviré de bord, vint à leur secours & les dégagea. Le comte de Guichen se flattoit que le combat s'engageroit d'une maniere plus décisive: sa position dessous le vent ne lui laissoit aucune ressource pour y forcer l'ennemi, qui étoit maître de pousser l'action avec vigueur, ou de la rallentir: la surprise du général françois fut des plus grandes, lorsqu'à quatre heures & demie, il vit l'amiral Rodney amurer sa grande voile, serrer le vent & le faire serrer à toute la ligne angloise. Une demi-heure après, on vit tomber le petit mât de hune du vaisseau le Sandwich, qui parut très-maltraité; on crut même s'appercevoir que l'amiral avoit porté son pavillon sur un autre vaisseau; l'armée du Roi conserva ses feux allumés pendant toute la nuit, & fit ses signaux à coup de canons; mais le 18, au point du jour, elle n'eut point connoissance de l'armée ennemie, on ne la découvrit que le 19 sous le vent.

Le comte de Guichen se décida alors à déposer ses blessés à la Guadeloupe, ce qui fut exécuté pendant que l'armée continua de se tenir sous les voiles. L'armée angloise fut apperçue

que le 20 sous le vent de la Guadeloupe: celle du Roi manœuvra le 21 & le 22, pour l'engager à un nouveau combat, & comme elle parut décidée à ne pas l'accepter, le comte de Guichen se détermina, de concert avec le marquis de Bouillé, à remonter au vent des isles par le nord de la Guadeloupe, pour tenter les expéditions qui paroitroient praticables.

Les ennemis avoient fait repasser à Saint-Christophe & à Antigues, les garnisons qu'ils en avoient précédemment tirées pour l'entreprise qu'ils projettoient contre la Grenade. L'égalité des forces entre les deux armées navales ne permettoit pas des siéges en régle, qu'il eût fallu faire pour s'emparer de ces isles. Les généraux françois se déterminerent en conséquence, à remonter au vent de la Martinique, & après avoir passé par le canal de Ste. Lucie, à tenter de prendre poste au Gros-Islet.

L'armée du Roi se trouva, le 5 mai, à vue des terres de la Martinique au vent. Le 7, le marquis de Bouillé s'embarqua sur la frégate la Courageuse; & 600 grenadiers furent répartis sur quatre frégates. A l'entrée de la nuit, cette escadre légere fit route sur Sainte-Lucie dans la partie du vent. L'armée suivoit la route des frégates, pour se trouver à la pointe du jour à l'ouvert du canal. Le 8 au matin, le lougre le Chasseur, commandé par le chevalier de Saint-Georges, qui formoit l'avant-garde de la petite escadre, découvrit l'armée ennemie mouillée au Gros-Islet. On renonça au projet de tenter d'y prendre poste, & l'on se disposa à combattre. Le comte de Guichen louvoya en présence de l'armée angloise, pour l'engager à sortir du canal & lui livrer combat lorsqu'elle en seroit dehors. L'amiral Rodney ne s'y décida pas. Le général françois jugeant qu'il ne pourroit pas l'y déterminer, fit arriver l'armée du Roi sur celle des ennemis, & la poursuivit vent arriere pendant trois jours. Les armées se trouvoient alors dans le sud de Ste. Lucie. Le comte de Guichen prit la bordée du N. avec les vents à l'E; mais ils tomberent les jours

suivans au S. E. & S. S. E. Ce changement donna à l'ennemi l'avantage du vent, sans lequel il paroissoit bien déterminé à ne pas accepter le combat, qui devoit être décisif si l'armée du Roi avoit eu le vent. Cette position ayant porté le 15, l'avant-garde ennemie, au vent de l'avant-garde françoise, le comte de Guichen la laissa s'engager; & quoique la nuit s'approchât, il fit revirer de bord à l'armée, dans la vue de couper l'avant-garde ennemie, ou au moins de la faire plier. Cette manœuvre réussit, & une partie des deux armées combattit à bord opposé. L'action commença à sept heures du soir; mais il étoit trop tard, lorsque les vaisseaux qui étoient engagés ne furent plus à portée de combattre, pour faire revirer l'armée: la proximité des deux lignes rendoit cette manœuvre trop délicate par la confusion qui pouvoit en être la suite, pour que ni l'une ni l'autre des deux armées dût s'y exposer.

La fin pour l'ordinaire prochain.

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le* 10 *Juillet.*) Charles-Alexandre Duc de Lorraine & de Bar, Grand-Maître de l'Ordre-teutonique, Gouverneur & Capitaine-général des Païs-Bas, est mort, le 4 de ce mois, au château de Tervueren à dix heures du soir dans la 68^e^. année de son âge, après avoir gouverné ces provinces pendant plus de 36 ans avec autant de sagesse que de justice & de modération. Sous son gouvernement les loix ont été respectées, l'abondance publique constamment maintenue, le commerce protégé & étendu, & les peuples en général rendus heureux. Le caractere bienfaisant de Son Altesse Roïale, sous les auspices

pices & l'autorité de qui ces grands biens ont été opérés, engagea les états de Brabant il y a quelques années à lui ériger une statue, & fera à jamais chérir sa mémoire dans ces provinces. —— Le 5 de ce mois, S. A. le prince de Staremberg, ministre-plénipotentiaire de L. M. I. & R, reçut des mains de M^r. de Piza, major de la place de la citadelle d'Anvers, les lettres patentes, par lesquelles l'Impératrice-Reine le nomme, pour le cas qui vient d'arriver, lieutenant, gouverneur & capitaine-général par *interim*. —— Le corps de feu S. A. R. aïant été transporté la nuit du 5 au 6 en cette ville, fut exposé le 7 & le 8 de ce mois sur un lit de parade & placé le 8 au soir dans un cercueil de plomb, en présence de S. A. le gouverneur général, qui s'y rendit à cet effet, accompagné du comte de Neny, chef & président du conseil privé, du chancelier de Brabant M^r. de Crumpipen, ainsi que du secretaire d'état & de guerre. La plûpart des grands officiers de la cour, des officiers des compagnies des gardes & des chambellans s'y trouverent, & lorsque le corps fut mis dans le cercueil, S. A. le gouverneur-général, le chef & président, le chancelier de Brabant & le secretaire d'état & de guerre, monterent sur l'estrade, ce que fit aussi le baron de Reutner, grand-commandeur de l'Ordre-teutonique, pour reconnoître le visage de feu S. A. R. Cela fait, le cercueil fut mis dans une caisse de bois, couverte de velours noir galonné en or, dont le fourier de la chambre remit les clefs au gouverneur-général.

TABLE.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE

15. AOUST

1780. reçu le 31 après midi

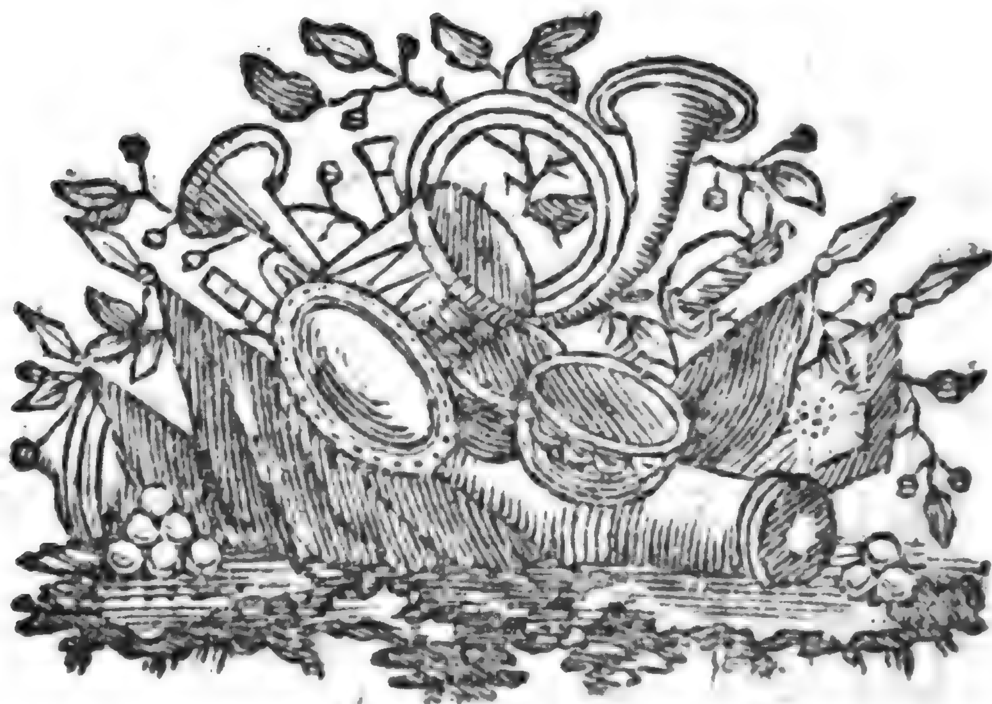

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apoftolique.

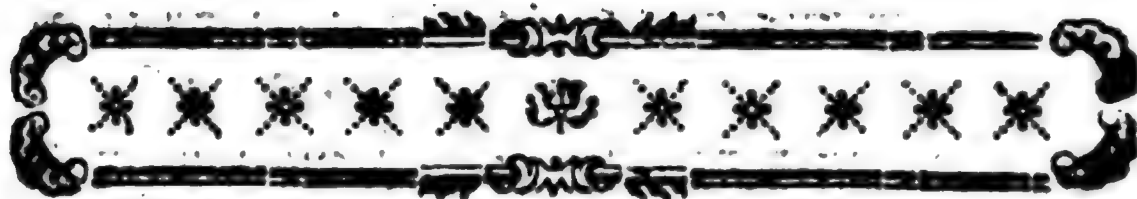

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. AOUST 1780.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent ; composée en anglois par une société de gens de Lettres ; nouvellement traduite en françois, par une société de gens de Lettres : enrichie de figures & de cartes. A Paris, chez Moutard ; à Liege, chez Demazeau 1779.

SI j'ai un peu tardé de parler de cet ouvrage fameux, malgré la promesse que j'avois faite à mes lecteurs de m'en occuper sans

* 15 Avril 1780. p. 612. délai *, c'est, je l'avoue, la perspective effraïante d'une lecture attentive de 60 volumes en très-grand & gros *in*-8°., qui a influé sur une lenteur dont je tâche pour l'ordinaire de me défendre le plus qu'il est possible ; mais je commence à connoître le peu de fondement de mes alarmes. J'ai lu le premier volume, & je ne pense pas que j'irai plus loin.

Ma surprise a été grande, mais si je n'étois pas tant soit peu au fait de nos enthousiasmes littéraires & scientifiques, elle eût été bien plus grande encore, quand j'ai vu ces *historiens universels* recueillir comme une chose précieuse toutes les creuses imaginations des foux anciens & modernes sur la création du monde. 174 pages sont consacrées à la narration la plus sérieuse des plus absurdes rêveries. Ma surprise a augmenté encore quand j'ai vu le choix des anecdotes assemblées par les judicieux écrivains pour nous instruire foncierement dans l'*histoire universelle*. En voici quelques-unes que je prens au hazard, mais qui suffiront pour donner quelque idée des autres, & pour apprécier le génie & le goût de la *société des gens de lettres*. " Les Rabbins „ ont inventé à cette occasion un dialo„ gue entre Noé & le corbeau. Le corbeau „ demande pourquoi on l'envoie plutôt qu'un „ autre oiseau ? & Noé répond, que c'est „ parce que le monde pouvoit fort bien se „ passer de corbeaux, qui n'étoient propres „ ni à servir de nourriture, ni à être offerts „ en sacrifice „. On dira que les *gens de lettres* ne rapportent ces frivolités que comme

la doctrine des Rabbins, j'en conviens; mais que devient l'*histoire universelle*, si on prétend y faire entrer tous les délires des hommes? Quand j'achete une *histoire universelle*, dois-je m'attendre à y trouver le lengage des corbeaux? " C'est une chose bien „ plus extravagante encore de supposer, „ comme l'ont fait plusieurs Rabbins, que le „ corps d'Adam fut créé double, mâle d'un „ côté, & femelle de l'autre; ces corps n'é- „ tant joints ensemble que par les épaules, & „ les têtes regardant vers des côtés opposés, „ & que Dieu lorsqu'il forma Eve, n'eut „ autre chose à faire que de partager ce corps „ en deux. D'autres joignent ces deux corps „ par les côtés, & disent que le corps mâle „ étoit à la droite & embrassoit le cou de l'au „ tre de la main gauche, pendant que le „ corps femelle faisoit la même chose du bras „ droit „. Voilà qui éclaircit merveilleusement l'histoire du monde. Si c'est-là une chose *bien extravagante*, pourquoi tout ce premier volume est-il rempli de *choses* tout aussi *extravagantes*, pourquoi étendre & amplifier ces *extravagances* par des notes très-diffuses & des commentaires plus extravagans encore que le texte même, tel que l'explication suivante. „ Cette prétention a quelque rapport aux her- „ maphrodites ou fameuses androgynes, „ dont parle Platon. C'étoient des corps qui „ avoient les deux sexes, avec quatre bras, „ quatre jambes, & deux visages sur un cou, „ tournés l'un vers l'autre. Ces doubles mem- „ bres leur donnoient une force prodigieuse,

„ & leur inspiroient par cela même une in-
„ solence si grande, qu'ils oserent déclarer la
„ guerre aux dieux. Pour se tirer d'affaire,
„ ils suivirent l'avis de Jupiter qui fut de
„ fendre les androgynes en deux. Ce dieu
„ fit l'opération, & depuis ce tems, chaque
„ partie séparée a conservé la plus grande en-
„ vie de se réunir avec sa compagne. C'est-
„ là, suivant Platon, l'origine de l'amour „.

Encore un trait bien essenciel à l'*histoire universelle* du monde. " Les Anges aïant parlé
„ de l'homme avec mépris, lorsque Dieu les
„ consultoit sur le dessein qu'il avoit de le
„ créer, Dieu leur répondit que l'homme étoit
„ plus sage qu'eux : & pour les en convain-
„ cre, il fit venir toutes les sortes d'animaux,
„ & leur en demanda les noms. Ils ne purent
„ répondre. Dieu proposa la même question à
„ l'homme; il les nomma l'un après l'autre.
„ Ce n'est pas tout, l'homme interrogé sur
„ son nom & sur celui de Dieu, dit parfai-
„ tement bien le sien, & nomma Dieu Je-
„ hovah „. Il me faudroit copier plus de la moitié du 1er. volume si je voulois transcrire toutes les anecdotes réellement curieuses qui y sont rapportées. En voici une, un peu plus courte, mais qui n'en est pas moins intéressante. " Quel-
„ ques Rabbins ont ridiculement imaginé que
„ Dieu avoit d'abord fait Adam avec une
„ queue; mais que voïant qu'elle diminuoit
„ la beauté de son ouvrage, il résolut de la
„ couper; qu'ensuite pourtant il en forma
„ la premiere femme „.

Je laisse juger les gens sensés de l'effet que

produit naturellement le mélange de ces sortes de contes ridicules & frénétiquement impies avec la vérité & la dignité de l'histoire sainte. Les enfans & les femmelettes auxquels cet ouvrage semble être particulierement destiné, ne retiendront guere que ces platitudes, les faits historiques noïés dans un tas de rêveries absurdes ne seront regardés que comme l'accessoire de ces divertissantes narrations (a).

Je ne sais cependant si la *société des gens de lettres* n'a pas eu raison de s'arrêter si long-tems sur les différens romans de la création (b), car dès le moment qu'ils s'occupent d'autres objets, ils paroissent plus malheureux encore dans le choix des matieres, & plus inconséquens dans les jugemens qu'ils en portent. On peut en juger par leurs calculs sur la population, qu'ils augmentent à l'infini sur ce faux principe que " le nombre des hommes ,, s'augmente du double dans l'espace de 360 ,, ou 370 ans &c ,,. Comme si la population ne s'arrêtoit pas d'elle-même quand ses progrès ont touché à un certain degré, & que

---

(a) Ce qui est bien pis encore, c'est que plusieurs confondront les uns avec les autres. J'ai vu une jeune personne qui ne manquoit pas d'esprit, qui après la lecture de cette *histoire universelle*, racontoit les choses les plus extravagantes comme si elles faisoient partie de l'histoire sainte.

(b) D'ailleurs il leur a été si commode de les copier dans l'énorme commentaire de Dom Calmet, ce grand collecteur de rêves antiques, qu'il n'eût pas été possible de grossir l'ouvrage à moins de fraix.

son étendue ne fût essenciellement proportionnée à la place qu'elle occupe, aux moïens de subsistance, à la nature du terrein, du commerce, du gouvernement, de mille circonstances & combinaisons, dont plusieurs existent toujours à la fois, & dont une seule suffit pour démentir l'axiome fondamental de ces calculateurs (a).

Les autres assertions des rédacteurs sur la population du monde primitif sont plus fausses encore, & démenties formellement par le texte sacré. " Les premiers hommes, disent-„ ils, engendroient *des enfans* aussitôt que les „ hommes d'aujourd'hui „. En général rien n'est plus faux ; car il ne s'agit pas de savoir si les premiers hommes pouvoient engendrer (ce qui ne fait rien à la population), mais s'ils engendroient en effet *aussitôt que les hommes d'aujourd'hui* ; or nous savons le contraire (b), & c'est tout ce qu'il importe de savoir dans les calculs sur la population.

(a) Je ne répéterai pas ce que j'ai dit sur cette matiere dans le Journal du 1. Avril 1778. p. 492 & du 15 Mai 1780, p. 103. Je me contenterai d'observer que cette erreur des *historiens universels* leur est commune avec le P. Petau, l'abbé du Contant & d'autres spéculateurs économiques & populateurs.

(b) *Vixit Seth* 105 *annis & genuit Enos... vixit autem Enos* 90 *annis & genuit Caïnan... vixit quoque Caïnan* 70 *annis & genuit Malaleel.... vixit autem Malaleel* 65 *annis & genuit Jared &c, &c.... Vixit autem Lamech* 182 *annis & genuit filium.... Noë verò cùm* 500 *esset annorum, genuit Sem, Cham & Japheth.* Gen. 5.

Je m'imagine bien que les admirateurs de cet ouvrage fameux abandonneront la défense de ce premier volume, dont je ne pense pas qu'il soit possible de faire l'apologie, & se retrancheront à dire que les suivans valent beaucoup mieux. Mais 1°. j'ai peine à croire que des gens qui débutent de la sorte puissent nous donner quelque chose de bien solide & de bien conséquent. 2°. Les traducteurs françois intéressés plus que personne à soutenir le crédit de cette histoire conviennent que l'*histoire moderne n'a pas le mérite de l'histoire ancienne*, & que dans celle-ci même, *la besogne a été négligée*. 3°. L'histoire de Baviere qu'ils viennent de nous donner comme un chef-d'œuvre de lumiere & de critique, n'est qu'un sommaire très-négligemment rédigé des gazettes du tems, & des disputes nées sur la succession du dernier Electeur. 4°. Plus la *société des gens de lettres* se rapprochera dans sa narration de l'ère chrétienne, plus le Protestantisme qui l'anime (ce sont tous des ministres anglicans) défigurera ses observations & même la simple déduction des faits. Car on peut dire que l'esprit de secte est monté chez eux jusqu'au degré qui constitue le fanatisme proprement dit. Je ne crois pas qu'on en puisse douter d'après la lecture de ce premier volume, où très-certainement on ne se fût pas attendu à voir traiter la question du *culte des images*. Elle s'y trouve cependant, car nulle occasion n'échappe à ces zélés Prédicans d'annoncer leurs préjugés contre l'Eglise

catholique. On sait que Tharé, beau-pere d'Abraham, adoroit des idoles, & il est à croire que le pieux Patriarche s'efforça de le détourner de cette superstition. Selon les *gens de lettres*, c'est *le culte des images* qui a fait le sujet des exhortations d'Abraham. " Les écrivains mahométans disent qu'Abra-,, ham fit tous ses efforts pour engager son ,, pere à renoncer *au culte des images*, lui ,, rapportant pour raison qu'il ne pouvoit pas ,, comprendre comment *il se dégradoit à* ,, *rendre des hommages à ce qui ne voïoit* ,, *ni n'entendoit & ne pouvoit lui accorder* ,, *aucun bien* ,,. Et ailleurs " Tharé est le ,, premier artiste qui ait fait des statues, *& qui* ,, *ait imaginé de leur rendre un culte* ,,. Ces petits moïens, ces foibles artifices, me paroissent suffisans pour nous faire connoître ce que les lecteurs catholiques ont à attendre de ces *gens de lettres*, lorsque les événemens se présenteront d'eux-mêmes à l'esprit de controverse qui les anime.

Je ne dirai rien de la maniere dont cette traduction est imprimée. Il me paroit seulement que la manœuvre typographique répond parfaitement à celle de la composition. Toutes les notes sont déplacées; le chiffre auquel on renvoie, n'est presque jamais celui où la note se trouve. —— A l'ouverture du livre je suis tombé sur l'histoire de la colombe que Noë fit sortir de l'arche, on y lit ces paroles: *le pigeon fut envoïé à colombe* (p. 242). J'ai vu depuis une édition plus récente, datée de 1780, qui en quelques points

paroit plus exacte, mais beaucoup plus défectueuse à d'autres égards. Par ex. les *numéros* des pages qui dans la premiere édition vont de suite jusqu'à 512, sont interrompus, on ne sait pourquoi, dans cette contrefaction; ils finissent, & recommencent par l'unité au milieu du volume, quoique les notes qui sont en cet endroit, ne soient qu'une dépendance de ce qui précede; de sorte qu'on ne peut citer les pages de ce premier volume sans les spécifier par un verbiage aussi inutile que ridicule.

Les principes, l'esprit & les devoirs du gouvernement chrétien (a), *ou du ministere épiscopal. Par Mr. Simonin, docteur en théologie.* A Metz, chez Antoine. 1780 1 vol *in*-8° de 296 pages.

ON se tromperoit en croïant ne trouver ici qu'une dissertation théologique sur l'esprit & les devoirs de l'épiscopat, l'auteur a saisi ce point de vue avec tant d'étendue

(a) Par *gouvernement chrétien* on entend ordinairement la constitution politique d'un état gouverné par un Prince chrétien, suivant les maximes & l'esprit du christianisme; l'auteur y attache une signification différente, mais l'équivoque ne tarde pas à se dissiper; le titre même de l'ouvrage détermine le sens dans lequel cette expression y est employée.

& des combinaisons si multipliées, qu'on peut envisager son ouvrage comme un traité très-intéressant sur la vérité de la religion chrétienne en général, mais particulierement sur ce point essenciel, où les communions hétérodoxes trouvent leur condamnation, un tribunal ou ministere immortel établi par Jesus-Christ, tribunal sans lequel la religion ne peut subsister d'une maniere solide & conséquente.

L'auteur débute par un tableau du christianisme qui réunit les grands points de vue où la divinité de cette religion se déploie avec le plus d'éclat. La liaison, l'union étroite de la doctrine chrétienne avec les faits & les vérités consignés dans les annales du monde depuis son origine jusqu'à nos jours, forme elle seule un argument que tous les sophismes ne sauroient obscurcir. « C'est „ dans la suite des âges un nouveau déve„ loppement des premieres vérités, un ac„ croissement de lumieres, qui se répand sur „ le dogme, la morale, toutes les parties qui „ le composent. Pendant que toutes les choses „ humaines s'engloutissent dans l'abyme des „ tems, il surnage & triomphe: loin de s'al„ térer, il ne reçoit du cours des âges que „ plus d'éclat & de splendeur; ses dogmes se „ développent; ses promesses semblent deve„ nir plus augustes, sa morale se déploie, il „ montre de nouveaux prodiges, ses oracles „ se multiplient: les événemens répondent „ aux prédictions; tout se lie, tout s'éclair-

cit.

„ cit. Que j'admire ses annales, & qui pourroit
„ ne les pas admirer? C'est l'histoire suivie
„ de quatre mille ans, c'est un corps de
„ loix, c'est un enchaînement de dogmes,
„ de vérités sublimes, elles offrent aux traits
„ de la critique une face immense. Quel
„ champ par conséquent! quelle ample ma-
„ tiere de censures, & que de moïens d'ex-
„ ceptions! Mais que vois-je? Quelle douce
„ satisfaction! pas un seul point, pas un
„ seul article que la malignité ait osé atta-
„ quer sans se voir aussi-tôt confondue. Que
„ dis-je? Parcourez ces annales, voïez les
„ dogmes, les grands faits qu'elles renfer-
„ ment; tout en atteste l'exactitude; les pra-
„ tiques des premiers hommes, l'état des
„ premieres nations, la tradition des peu-
„ ples, la face même de la terre, des monu-
„ mens de tout genre, tout en garantit,
„ tout en justifie l'exactitude „.

Après des considérations générales sur la vérité du christianisme qui réunissent d'une maniere laconique, mais claire & précise, les divers motifs de crédibilité, que les apologistes de la religion ont traités dans la plus grande étendue; l'auteur s'attache à ce caractere particulier de l'Eglise, par lequel elle est distinguée des sectes acéphales, telles que sont toutes communions que l'hérésie a détachées du siége de Rome & du corps épiscopal qui tient à ce grand centre de l'unité.

Douze chapitres sont emploïés à établir cette observation avec toutes les conséquences & les corollaires qu'on en peut déduire. Si

l'auteur fait quelques digressions sur des matieres qui semblent étrangeres à son objet principal, il n'est pas difficile d'appercevoir qu'elles y tiennent toujours par des rapports bien réels & qui ne peuvent qu'assurer l'effet de ses raisonnemens. Au 14e. chapitre il considere les effets que le défaut de chef & d'autorité légitime à produits chez les hérétiques. Ce genre de contraste est peut-être l'argument le plus propre à dessiller les yeux des hommes que l'erreur n'a point opiniatrés, & c'est effectivement celui qui a le plus contribué à la conversion d'un grand nombre de Protestans éclairés. « S'ils osent „ bien vous donner pour régle les décisions „ de leurs colloques, de leurs synodes, on ne „ peut dire combien il y a là d'inconséquen„ ces, de contradictions, de tyrannie: c'est „ renverser les principes de la réforme, se „ mocquer du fidele Réformé, lui enlever „ le droit d'examen qu'on lui avoit accordé; „ le soumettre à l'esclavage, à une autorité „ vaine, après l'avoir soustrait à la plus émi„ nante autorité qu'on pût avoir sur la terre, „ c'est se rendre tyran, se créer soi-même „ juge sans aucun titre, & vouloir qu'on „ puisse & qu'on doive croire des décisions „ pleines de témérité, d'incertitudes, de con„ tradictions. —— Si chaque Protestant, pour „ être garanti de l'erreur, s'attribue une ré„ vélation particuliere, ou s'il compte sur ses „ goûts, ses sentimens, ses impressions, c'est „ là bien manifestement de la folie, de l'il„ lusion, de l'enthousiasme; & personne qui

„ ne voïe combien la doctrine chrétienne, „ dans ce cas, va être pleine de superstitions, „ d'absurdités, d'incohérence. —— Si cha- „ que fidele protestant, le marchand, le „ laboureur, l'artisan, si le Protestant le „ plus ignorant, comme tous les autres, „ vante son examen & ses discussions, s'il „ se dit juge compétant de la doctrine & in- „ terprete né de l'Ecriture, s'il se croit plus „ infaillible que tous les Peres & tous les „ Pasteurs de l'Eglise, & qu'il s'attribue, à „ leur exclusion, le droit de décider, ce sont „ là des excès d'orgueil, des prodiges de pré- „ somption & de témérité, & personne „ encore qui ne voïe que la doctrine chré- „ tienne ne peut plus être alors qu'un autre „ cahos d'opinions, de superstitions, d'in- „ certitudes, d'illusions „.

Le fondement solide, la nécessité indispensable de l'autorité épiscopale étant démontré, l'auteur passe au détail des devoirs attachés à ce sublime ministere, & aux qualités les plus propres à former un évêque suivant l'esprit de l'Evangile, la doctrine de l'Apôtre, & les canons de l'Eglise. Le tableau qu'il trace du vrai pasteur, présente bien des traits que la morale humaine ne vérifiera jamais; réalisé dans toute son étendue il est lui seul une preuve subsistante & parlante de la religion chrétienne. " Il n'y a „ d'évêques, dont le nom soit immortel, & „ la mémoire en bénédiction, que ceux qui, „ aux titres vénérables qui décorent leur di- „ gnité, ont sçu allier tous les sentimens &

„ associer toutes les vertus qui en sont insé-
„ parables.... Ils avoient craint le poids re-
„ doutable de l'épiscopat ; ils ont consenti
„ à leur ordination, convaincus enfin de
„ la vocation du Ciel. Quels nouveaux héros !
„ dès le moment, ils n'ont plus de pensées,
„ d'inquiétudes, de soins, de désirs, que
„ pour la gloire de la religion & le bien de
„ leurs peuples ; ils ne connoissent d'intérêts
„ que ceux de l'Eglise & du salut des ames ;
„ ils n'ont de consolation & de plaisir qu'en
„ se rendant utiles à leurs ouailles ; ils les se-
„ courent de leurs biens, ils les animent à
„ la piété par le charme de leurs instruc-
„ tions & de leurs exemples ; ils ne préten-
„ dent pas dominer sur les ames, ni les sou-
„ mettre par la contrainte ; c'est l'attrait de
„ leur doctrine & la sainteté de leur vie, qui
„ leur gagnent tous les cœurs ; ils savent que
„ leur gouvernement est un gouvernement
„ de charité & de douceur, d'humilité &
„ de patience, que c'est une continuation du
„ ministere des Apôtres, qu'il doit perpétuer
„ leur zele & leurs travaux „.

On auroit tort de condamner dans un ouvrage théologique un stile quelquefois un peu négligé, quelquefois incorrect & un peu verbiageur ; la solidité des raisonnemens ne souffre rien de ce genre de défaut, qui prouve précisément que l'auteur s'est plus occupé des choses que des mots, & qu'il a eu assez de confiance dans la force de la vérité pour espérer que son impression se feroit sentir sans le secours d'une éloquence plus recherchée.—— Je ne sais comment après la pleine démonstration

monſtration de la ſuppoſition des Lettres de Clément XIV, ſuppoſition avouée par l'auteur lui-même, & dont il n'y a plus d'homme au monde qui doute, Mr. S. peut nous dire ſérieuſement " Si quelqu'un pouvoit ignorer „ quels furent les talens extraordinaires, les „ vertus ſublimes de Clément XIV, je lui dirois : Liſez ſes Lettres, & voïez la juſteſſe „ d'eſprit, l'élévation d'ame qui y regnent; „ liſez ſa vie par Mr. de Caraccioli, & voïez „ ſi, à chaque page, vous ne vous ſentirez- „ pas pénétré d'une nouvelle vénération pour „ ce grand Pontife „. Cela prouve bien que Mr. S. eſt plus verſé dans l'antiquité eccléſiaſtique que dans l'hiſtoire de la littérature moderne. —— On trouve à la page 227 un vœu qui exprime bien le zele & les droites intentions de Mr. S, mais dont l'exécution ne me paroit pas promettre les effets que l'eſtimable auteur s'en promet. Il propoſe l'établiſſement d'un corps de ſavans " qui ſous la direction „ des évêques ſeroient occupés à donner au „ public tout ce qui pourroit le plus contri- „ buer à la gloire de la religion. Ce ſeroit „ d'eux qu'on pourroit recevoir, après l'exa- „ men & le ſuffrage des évêques, le Miſſel, „ le Bréviaire, le Catéchiſme, les Rituels les „ plus parfaits, le cours de théologie le plus „ ſavant, l'Hiſtoire de l'Egliſe la plus appro- „ fondie & la plus exacte „. On croiroit ſans doute qu'un tel établiſſement ne produiroit que des fruits précieux, ſi l'expérience ne prouvoit le contraire. Tout ce que nous avons de beau, de touchant, de ſublime dans la liturgie, eſt

l'ouvrage d'hommes isolés, dont la piété unie à la science a dirigé les travaux. Les Athanase, les Augustin, les Chrysostome, les Grégoire, n'étoient point des associés ni des gens à consultation. Les Bossuet, les Fénélon, les Fleury n'ont point formé de corps académique. Les congrégations, les sociétés du genre que l'auteur imagine, n'ont jamais rien produit d'estimable. En peut-on voir une preuve plus sensible & en même tems plus récente que la congrégation des Rites, dont depuis un si grand nombre d'années il n'est pas sorti une *leçon*, pas un *oremus* qui ne blesse la dignité & ne contraste avec les graces simples & touchantes de la religion? Non, les siecles les plus humilians de l'Eglise n'ont rien enfanté de plus pitoiable que les antiennes, les oraisons & autres parties de l'office des Saints canonisés sous les derniers pontificats, & en général tout ce qui nous vient aujourd'hui d'une congrégation si peu appliquée à remplir le but de son institut (a). Dans les corps l'un se repose sur l'autre; ce qui regarde également tous les membres, n'en inquiete aucun en particulier; la

(a) Comprendra qui pourra, comment dans la capitale du monde chrétien, des hommes vertueux & zelés s'occupent comme d'une affaire infiniment importante, de quelques excavations dont avec des fraix immenses on tire un bras ou une tête de Bacchus; tandis que la liturgie de l'Eglise catholique, la majesté de son langage, l'histoire de ses héros & de ses enfans cheris, sont abandonnées au barbarisme & à l'ignorance.

jalousie même s'oppose au succès de ceux dont les talens ou le zele pourroient se faire remarquer ; & si quelque homme de génie qui ne seroit pas du corps, vouloit en suppléer les devoirs, ce seroit bien pis encore ; on le regarderoit comme un usurpateur odieux, & on lui demanderoit bien sérieusement avec quel droit il s'empare d'un travail dévolu par lettres patentes à des gens paiés pour cela.

L'Histoire véritable des tems fabuleux, confirmée par les critiques qu'on en a faites. Par Mr. l'abbé Chapelle, ancien professeur de philosophie. A Liege, chez Demazeaux & Lemarié ; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal 1770. 1 vol. *in*-8°. de 332. pages.

C'est une chose singuliere que la premiere impression de la vérité ; quoique ce ne soit qu'un point dans l'espace immense des erreurs qui l'imitent & s'efforcent d'en effacer l'éclat, ce point brille d'une lumiere si naturelle, si douce & en même tems si pénétrante qu'il n'est guere possible de ne pas le distinguer, à moins que quelque préjugé, quelque intérêt secret ne le couvre de nuages pour avoir droit de le méconnoitre & d'en contester l'éclat.

Jamais peut-être cette observation ne s'est vérifiée d'une maniere plus sensible qu'à l'égard de l'*Histoire véritable des tems fabuleux*. Tous ceux qui ne s'étoient pas illustrés par de savantes dissertations sur des objets imaginaires,

qui n'avoient point épuisé les ressources des langues inconnues pour établir des histoires factices, ont reconnu à la premiere vue, l'importance & les vastes conséquences de l'ouvrage de M^r. G. du R. En un mot, tous ceux qui n'étoient pas *savans*, mais seulement raisonnables, tous ceux qui étoient réellement savans mais sans prétention & sans esprit de parti, ont dit : " Voilà l'ouvrage qui décidera „ définitivement du sort des anciennes histoi- „ res; voilà le livre qui honorera notre siecle, „ qui le justifiera contre ce tas de compilations „ de tout genre qui l'accuseront de pédante- „ rie & d'ignorance „.

Explicat. du Pentat. Le fameux Jansenius a dit très-indécemment que l'ancien Testament n'avoit été qu'une espece de comédie qu'on avoit fait jouer en l'honneur du nouveau. On dira avec plus de vérité & de sagesse, que l'histoire ancienne n'est qu'une espece de comédie que le savant abbé G. a fait servir à la gloire de l'histoire sainte.

En effet, quel service, pour me servir des termes de l'auteur de la *Bibliotheque du Nord*, " M^r. du R. ne rend-il pas à la religion, à la littérature, en démontrant que cette histoire d'Egypte si remplie de prodiges, si incroïable, si absurde en tant d'endroits, & sur laquelle les savans de tous les païs ont hasardé tant de conjectures; que cette mythologie si monstrueuse des Grecs, prennent également leur source dans l'Ecriture sainte, mal entendue, travestie en mille manieres & adaptée aux idées grossieres des peuples, qui y ont puisé les faits héro-

roïques

roïques dont ils ont embelli leurs annales ? C'eſt aſſurer aux Livres ſaints une antiquité & une authenticité qu'on cherche à leur conteſter par l'exiſtence même des hiſtoires dont ils ſont le fondement. C'eſt répandre le jour le plus lumineux ſur les ténebres de l'antiquité. . . . . Il réſulte de la découverte de M. G. du R. que c'eſt dans les Livres ſacrés qu'il faut chercher les véritables annales du monde ; qu'eux ſeuls doivent être nos guides dans l'hiſtoire des premiers tems, de même qu'ils ſont nos garans pour les grands événemens, qu'ils annoncent „. Non, je ne ſuis pas ſurpris qu'un homme qui joint l'eſprit le plus brillant à une prodigieuſe variété de connoiſſances, ſe ſoit exprimé de la maniere ſuivante dans un parallele entre le plus célebre des phyſiciens de ce ſiecle & l'hiſtorien le plus profond :

Fiere & docte Albion, qui dans un coin des mers,
Prétends au premier rang de la littérature,
Pour avoir à nos yeux dévoilé l'univers
Et le vrai plan de la nature ;
De tes diſcours hautains rabaiſſe enfin le ton ;
La France ta rivale oſe égaler ta gloire ;
Ce que pour la phyſique a fait le grand Newton,
Du Rocher l'a fait pour l'hiſtoire.

Cependant on auroit tort de ſe perſuader qu'un ouvrage ſi lumineux a dû jouir de l'approbation générale. Trois hommes connus dans la république des lettres, Mr. de Guignes, Mr. l'abbé du Voiſin, Mr. Anquetil ſe ſont élevés contre l'Hiſtoire véritable. Cela ne pouvoit manquer d'arriver à moins que le ſavant du

Rocher n'eût trouvé moïen de redresser l'esprit humain comme les anciennes histoires. C'est le sort des grandes découvertes de faire d'abord des incrédules & d'avoir des contradicteurs; l'amour-propre rougit de s'être égaré, il lutte pendant quelque tems en faveur de sa chimere, & finit par embrasser avec enthousiasme l'opinion qu'il feignoit de combattre; &, comme on vient de le dire dans l'éloge de feu Mr. Bordeu, *lorsqu'on présente de nouvelles vues à suivre, de nouvelles tentatives à faire, & sur-tout des abus à corriger, on ne peut manquer d'alarmer l'amour-propre de ceux qui ne voient, dans les découvertes d'autrui, qu'une espece d'empire, auquel ils tâchent autant qu'ils peuvent de se soustraire. ... Les savans, considérant une opinion nouvelle comme une entreprise faite contre leurs domaines, ne se rendent que le plus tard qu'ils peuvent; ils ne se soumettent au joug d'une nouvelle vérité, qu'après avoir bien vérifié les titres de celui qui l'annonce.*

Ce qui affligeoit singulierement les véritables gens de lettres, c'étoit la violence, l'air de triomphe avec lequel s'annonçoient les adversaires de Mr. G. du R, & le peu d'espérance qu'il y avoit que le savant abbé se défendroit contre des agresseurs de cette espece. Sa singuliere modestie, l'esprit de paix qui l'anime, la douceur de ses mœurs & de son caractere qui le porte à fuir toute espece de contestation, même littéraire, tout cela faisoit craindre que les critiques injustes qu'il avoit

essuïées ne parussent solides à ceux qui attendoient une répliquc de sa part.

Heureusement un de ses amis a suppléé à son silence. Mr. l'abbé Ch. a trouvé dans son attachement à la vérité, dans l'étendue de ses connoissances, dans une bonne & solide logique toutes les ressources nécessaires pour anéantir les torts faits à son respectable ami.

Le défenseur de Mr. G. du R. débute par une introduction qui met le lecteur au fait des attaques livrées à ce savant & rare historien. Il trace ensuite le plan général de l'*Histoire véritable*, & fait un précis des *Observations préliminaires* qui seul suffit pour démontrer combien sont solides les fondemens sur lesquels Mr. du R. a bâti son grand & précieux ouvrage, combien sont simples, sûres & conséquentes les vues qui l'ont dirigé dans cette importante découverte. Le précis des rapprochemens des traits paralleles & correspondans de l'histoire d'Egypte & de l'Ecriture sainte, qui présente 250 points de comparaison, forme un tableau frappant qui semble parler aux yeux autant qu'à l'intelligence. Je défie l'imagination la plus créatrice de se figurer une espece de hasard qui puisse produire des combinaisons si multipliées & si justes (a).

(a) J'aurois transcrit quelques uns de ces rapprochemens, si je n'avois craint d'en affoiblir l'ensemble. D'ailleurs tous ceux qui ont l'*Histoire véritable*, ne manqueront pas de se procurer l'ouvrage de Mr. l'abbé Chapelle; & ceux qui ne l'ont pas, pourront y suppléer par ce petit volume qui en est en quelque façon le sommaire & la pleine confirmation.

Je ne ſuivrai pas Mr. Ch. dans la réfutation des critiques de Mr. de Guignes & de Mr. du Voiſin ; la marche de ces ſortes d'ouvrages ſe réglant ſur celle des adverſaires qu'on combat, ne peut avoir plus de ſuite & d'ordre qu'ils n'en ont mis eux-mêmes dans les leurs. Les deux Critiques ſe ſont attachés tantôt à un point tantôt à un autre, ſelon qu'ils ont cru y trouver plus d'avantage pour affoiblir l'eſtime dont jouit ſi juſtement l'*Hiſtoire véritable.* En liſant les diverſes réponſes de Mr. Ch, on eſt faché de voir que deux ſavans eſtimables, car on ne peut refuſer ces qualités à MM. de G. & du V, ont mis dans leur critique tant d'animoſité & tant d'injuſtice.

Cependant pour Mr. de G, il étoit aſſez naturel qu'aïant conſacré ſes vaſtes connoiſſances à débrouiller l'hiſtoire d'Egypte & à en faire la baſe des annales chinoiſes, il n'ait pu voir avec indifférence qu'on lui enlevoit l'objet dont il s'étoit ſi longtems & ſi péniblement occupé. Mais pour Mr. du V, dont les études ſemblent ſe diriger excluſivement vers la défenſe de la religion, quel motif a pu l'animer ſi étrangement contre un ouvrage, qui comme nous l'avons vu *, ne peut que faire jaillir ſur les Livres ſaints un groupe de lumiere, propre à diſſiper tous les nuages aſſemblés par l'incrédulité dans la nuit des anciennes hiſtoires ? Ce ne peut certainement avoir été dans l'illuſtre docteur de Sorbonne, que l'effet d'une diſtraction, qui lui aura fait perdre de vue l'objet pour lequel il s'eſt toujours vivement intéreſſé. Car on a remarqué

* 1. Dec. 1779 p. 474 & autres j. cités là-même.

qu'il avoit quelquefois de ces sortes de distractions. En voici quelques-unes, qui peuvent même paroître un peu fortes dans un homme constamment occupé à combattre les philosophes. " Il ne paroit pas que le culte du vrai Dieu „ puisse avoir quelque influence politique sur „ le bonheur d'une nation „. —— " Avant „ la corruption introduite par la philoso- „ phie d'Epicure, le polythéisme conser- „ voit tous les principes religieux nécessaires „ au maintien de la société civile ; & l'on „ ne voit pas, par exemple, en quoi les ins- „ titutions de Lycurgue, en ne les envisa- „ geant que dans l'ordre politique, eussent été „ meilleures, si au lieu de sacrifier à tous les „ dieux de la Grece, Sparte n'eût adoré que le „ vrai Dieu „. Un homme qui trouve *le culte du vrai Dieu* indifférent à l'égard de la société, qui juge *le polythéisme aussi propre à conserver les principes religieux nécessaires à la société, que le culte du vrai Dieu*, qui assure qu'en politique c'est une même chose *de sacrifier à tous les dieux de la Grece & de n'adorer que le vrai Dieu &c.* (a) ; un homme, dis-je, qui porte de telles décisions, peut bien *comparer le système de Mr. du R. à celui de l'audacieux & impie* Boulanger.

(a) L'idée d'un Dieu selon Voltaire & tous les philosophes, excepté les athées & Bayle, est le fondement de toute société. Selon Mr. du Voisin, la plus absurde des fables, celle de *tous les dieux de la Grece*, est un fondement tout aussi solide.... Ne diroit-on pas que les philosophes raisonnent ici en *docteurs de Sorbonne*, & que le docteur en Sorbonne raisonne en philosophe ?

Je ne dirai rien de M[r]. Anquetil qui s'est aussi déclaré contre l'*Histoire des tems fabuleux*; comme il ne l'a pas lue, ainsi que j'ai eu l'occasion de le remarquer *, il est inutile de discuter son suffrage. Mais quelque importance qu'on puisse y attacher, la conclusion que M[r]. Ch. place à la fin de sa savante & pressante apologie, n'en est ni moins vraie ni moins évidente. "Puisque, depuis deux ans que l'*Histoire véritable des tems fabuleux* paroit, tous ceux qui ont critiqué ou condamné cet ouvrage, n'ont pu ni osé attaquer ce qui en fait le principal & le fonds, & que tout ce qu'ils ont pu y opposer & même tout ce qu'ils ont avancé contre quelques articles accidentels & accessoires, n'offre exactement qu'un tissu d'infidélités, de falsifications, de faussetés, de sophismes, de bévues, de contradictions & même d'injures (comme nous venons très-certainement de le démontrer); n'est-il pas évident que la découverte de M[r]. G. du R. est à l'épreuve de la critique, & qu'il faut par conséquent qu'elle soit appuïée sur des preuves bien solides?„

* 1 Juillet 1780. p. 376.

Ce qui confirme admirablement cette conclusion, c'est la conduite des Censeurs de l'*Histoire véritable.* N'aïant rien à opposer à la réfutation de leurs critiques, ils ont pris le parti de réclamer l'autorité pour faire suspendre un ouvrage qui les humilioit; ils ont pris pour prétexte, la véhémence & la vivacité de l'auteur. Il faut convenir qu'il en a mis un peu trop dans des raisonnemens assez forts par eux-mêmes pour n'avoir pas besoin de ce genre

de secours; mais y a-t il dans son ouvrage quelque chose d'aussi *odieux*, pour me servir du terme de M^r. Linguet (a), que le parallele de l'abbé du R. avec Boulanger? Et peut-on se plaindre, si, lorsqu'on débute par des injures atroces, on reçoit des répliques tant soit peu violentes?

(a) Voyez le N° 60 1779, p. 193, où l'éloquent annaliste rend à l'auteur de l'*Histoire véritable* & à son defenseur, toute la justice qu'ils meritent.

Mémoire sur la marche, la nature, les causes & le traitement de la dyssenterie qui a regné dans plusieurs cantons de la province de Hainaut, en 1779. A Mons, chez Hoyois; à Liege chez Lemarié sous la tour proche l'hôtel de-ville 1780. petit vol. *in*-8°.

QUand le danger est dissipé on aime à s'en rappeller le souvenir, à examiner les causes qui l'ont produit, à rechercher les moïens de le prévenir dans la suite ou de lui échapper, & de jouir du sentiment de son bonheur actuel par le contraste avec les alarmes & les malheurs passés; conformément à ce passage d'un ancien; *hæc quondam meminisse juvabit.* Æn. I.

Le *Mémoire* sur la dyssenterie est très-propre à opérer les effets de ce souvenir salutaire. En examinant les principes du mal, l'auteur

nous met en état de le prévoir & de décider des circonstances qui pourroient le reproduire; en développant les remedes qu'on lui a opposés avec succès, & les précautions par lesquels on en a borné le cours, il nous met en état de le craindre moins & de le combattre d'une maniere efficace; en faisant des tableaux touchans de l'état où l'épidémie a réduit les pauvres peuples, sur-tout les gens de la campagne, il renforce le prix de la santé, & dirige nos soins vers la conservation d'un bien si précieux. "Le fléau qui a désolé quelques-
„ uns de vos cantons, est enfin dissipé; il n'en
„ reste que le souvenir : mais la perte des
„ habitans qui ont succombé à la violence
„ de la maladie, rend ce souvenir bien amer.
„ Plusieurs de vos villes ont pleuré sur le sort
„ malheureux de leurs citoïens. Dans les vil-
„ lages, le laborieux cultivateur a été enlevé
„ à sa famille désolée; la mort de la bonne
„ ménagere a suspendu les détails intéressans
„ de l'économie champêtre; les respectables
„ vieillards, eux qui animoient les jeunes
„ agriculteurs au travail & les éclairoient de
„ leurs sages conseils, n'ont pu résister à la
„ force du mal; le nombre d'enfans qui ont
„ péri, soit par le refus qu'ils ont fait des
„ secours nécessaires, soit par la malignité
„ de l'épidémie, va porter un vuide affreux
„ dans la population future : aucune classe
„ d'hommes, aucun âge n'a été épargné; il
„ y a eu par-tout des victimes de la dyssen-
„ terie „.

L'auteur de cet ouvrage est Mr. Eloy, méde-
cin

cin de feu S. A. R. le Duc Charles de Lorraine, connu par l'estimable *Dictionnaire de médecine*, dont j'ai rendu compte dans le Journal du 15 Décembre 1779, p. 567. Ce Mémoire n'est pas seulement le fruit de ses lumieres, mais encore de son patriotisme & de son zele pour le bien public. " La dyssenterie, dit-il, en
" s'adressant aux citoïens de ces provinces,
" telle qu'elle s'est manifestée en 1779, a dé-
" solé différentes fois l'un ou l'autre de vos
" cantons. La capitale en fut attaquée en
" 1739 & 1740. Cette maladie peut reparoî-
" tre encore; & c'est pour conserver le sou-
" venir de la méthode efficace qui vient de
" l'arrêter dans sa course, que j'ai consigné,
" dans cet ouvrage, tout ce que j'ai pu re-
" cueillir de l'observation ".

L'intrigue du cabinet, sous Henri IV & Louis XIII, terminée par la fronde. Par Mr. Anquetil, chanoine-régulier de la congrégation de France, prieur de Château-renard, & auteur de l'Esprit de la Ligue. A Paris, chez Moutard; à Liege, chez Lemarié. 4 vol. *in*-12.

Ce recueil d'anecdotes est fait avec choix; & quoiqu'il ait les défauts de la plûpart des compilations de ce genre, il paroit propre à répandre beaucoup de jour sur les événemens des regnes de deux grands Rois; peut-être

est-il plus propre encore à nourrir la vraie philosophie, à renforcer par des réflexions qu'il ne peut manquer de faire naître, le contentement & le bonheur des hommes qui n'ont jamais approché, ou qui se sont sagement éloignés de cette mer orageuse, perfide, submergeante & dévorante qu'on appelle *cour*; où le conflit de toutes les passions, de tous les artifices imaginables élevent des tempêtes plus terribles que toutes celles qui agitent les pauvres navigateurs sur l'immensité du gouffre des eaux.

Lettre à l'auteur de ce Journal.

Malberg le 10 Juillet 1780.

JE vous prie, Mr., d'inserer dans vos feuilles une singularité dont je viens d'être témoin. Un curieux voulant observer le roi, ou plutôt la reine d'un essaim d'abeilles sortant de la ruche, sentit tout d'un coup, que l'essaim se posoit sur sa tête & son visage qui en fut tout couvert. Vous jugez quelle a été sa frayeur. Cependant on enleva l'essaim sans difficulté & sans que notre homme en fût piqué (a). Ce qui lui fut le plus sensible, c'est le chatouillement causé par le mouvement & les marches continuelles des abeilles.

J'ai l'honneur d'être &c.

W. C. BOCHKOLTZ,
officier de Malberg.

(a) Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce fait, c'est le sang froid & la présence d'esprit, qui empêcherent l'observateur de se défendre & d'irriter les abeilles. On sait que les essaims s'attachent indifféremment à tout ce qui peut leur servir de point de réunion, & ne font point de mal quand on ne leur résiste pas.

SUr la foi d'une feuille périodique j'ai attribué à Mr. Dorat l'épigramme insérée dans le Journal du 15 Mai, p. 114. Un ami vient de me faire remarquer qu'elle se trouve dans le Recueil de poësies ou œuvres diverses *de Mr. Piron, édit. de Lausanne 1773, p. 21. Epig. 29, avec cette différence qu'on y lit de plus ce vers qui est le neuvieme:*

Sa haine est immortelle, & son génie expire.

L'Accueil que le public veut bien faire à l'*Examen des Epoques*, a engagé l'imprimeur d'en faire des envois à divers libraires où l'on pourra se le procurer, sans recourir à moi, qui n'ai jamais eu en ma possession un seul exemplaire de mes ouvrages. On les trouvera à Mons chez Hoyois, à Ypres, chez Walwein, à Bruxelles chez Lefrancq, à Liege chez Lemarié. —— L'édition quoique faite sur les mêmes tables, est plus correcte que celle qui a paru dans le Journal, parce qu'on a eu le loisir de lire les épreuves avec plus d'attention. La table générale des matieres m'a paru nécessaire pour en faciliter les recherches, & donner le moïen de saisir l'ensemble & les rapports de tant d'observations diverses.

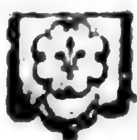

☞ Lemarié, à la couronne sous la Tour à Liege, distribue une nouvelle édition de l'*Ami de la concorde, ou essai sur les motifs d'éviter les procès*, dont il a été fait mention dans le journal du 15 Mai 1780, p. 159; & la septieme édition des *Lettres sur les spectacles* annoncées dans le journal du 15 Mai 1777, p. 107.

Le *Navire* est le mot de la derniere Enigme.

JE suis d'une étrange structure.
L'on me rencontre à la fois,
Lecteur, admire ma nature,
Et dans les champs & chez les Rois:
Je suis de plus d'une espece,
Comme aussi de tous les tems.
Pour te servir, ma vitesse
Egale celle des vents.
Sans dents ni griffes, je blesse;
Je déplais, je divertis,
J'approuve & je contredis.
Je déchire & je caresse.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 30 Juin.*) Il est arrivé ici un événement dont les suites eussent pu devenir sérieuses, s'il n'eût été terminé sur le champ. Un bâtiment russe venant de Tangerok se mit à l'ancre dans le canal à Bujukdere, vis-à-vis la maison de campagne de Mr. de Stackieff, envoïé de Russie. Ce navire portoit le même pavillon qu'arborent les vaisseaux de guerre, étoit armé de 16 canons, avec un équipage de 50 hommes tant matelots que soldats, qui montoient la garde, à l'instar d'un navire de guerre qui est en rade. A peine ce navire avoit-il mouillé, que l'envoïé de sa nation se rendit à son bord. Il y fut reçu au bruit du canon qui le salua; & l'aprés-midi le même salut fut répété jusqu'à deux fois à l'honneur de l'internonce de la cour de Vienne & de son épouse, que Mr. de Stackieff avoit invités à venir voir ce navire. Le Grand-Seigneur, dont la maison de plaisance est située près de Bujukdere, fut ému en entendant tirer de la sorte, & Sa Hautesse dépêcha quelqu'un pour s'informer du motif qui y donnoit lieu. L'arrivée d'un navire armé russe dans le canal, causa dans Constantinople une alarme générale, qui augmenta beau-

coup, lorsqu'on y apprit que le capitaine russe, avoit non-seulement menacé de tirer sur le château, en cas que le commandant turc voulût lui disputer l'entrée dans le canal, mais qu'il avoit aussi refusé au douanier de faire visiter son navire, malgré qu'il étoit chargé de fer & d'autres marchandises. L'on avoit aussi remarqué que le navire en question, avoit appartenu ci-devant aux Turcs, auxquels on l'avoit pris dans la derniere guerre. La Porte instruite de toutes ces circonstances, parut prendre l'affaire à cœur. Elle fit d'abord savoir à l'ambassadeur de France qu'elle avoit été informée avec surprise, qu'un navire de guerre russe se trouvoit dans le canal, & qu'elle espéroit qu'il voudroit bien faire comprendre à l'envoïé de Russie, que cela étant absolument opposé au dernier traité, il convenoit de faire partir ce navire sans aucun retard; si non, elle se trouveroit forcée d'emploïer d'autres moïens désagréables. L'ambassadeur de France écrivit d'abord au ministre de Russie pour lui faire connoître les intentions de la Porte; & en conséquence Mr. de Stackieff eut le lendemain une conférence particuliere avec le Reis-Effendi, dans laquelle il fut conveuu qu'après que le navire auroit subi la visite requise, & déchargé le plutôt possible ses marchandises, il repartiroit aussitôt sans pouvoir prendre d'autres marchandises pour le retour. Tout cela aïant été exécuté avec une diligence extraordinaire, ce différent se trouve entierement terminé.

Les Arméniens établis à Angora, viennent de s'attirer une affaire, qui pourroit bien renouveller la perſécution contre ceux de leur communion. Quatre de leurs égliſes s'étant tout-à-coup déclarées pour le rite catholique-romain, le patriarche arménien grec, établi à Conſtantinople, en a porté de vives plaintes à la Porte, qui a ſur le champ donné ordre de faire arrêter les principaux auteurs de cette converſion. De plus ce patriarche, qui eſt un homme violent & un protégé du Grand-Viſir, qui lui-même n'eſt rien moins que tolérant, a déja commencé à perſécuter ici les Arméniens catholiques-romains en les excommuniant; de ſorte que ces derniers ſe ſont vus contraints d'avoir recours à l'ambaſſadeur de France. On ne peut ſavoir encore juſqu'à quel point ſa protection leur ſera utile.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le* 30 *Juin.*) L'Impératrice eſt arrivée le 23 de ce mois en parfaite ſanté à Czarsko-Zelo, de retour du voiage qu'elle a fait dans la Ruſſie-blanche, & qui a été d'environ cinq ſemaines : le feld-maréchal prince de Galitzin & les autres Seigneurs, nommés pour recevoir S. M. & la complimenter au nom de toute la nation, étoient partis d'ici dès le 20 pour Toſchna, premiere place ſur les limites de notre gouvernement à 60 werſtes d'ici. Le feld-maréchal comte de Romanzow eſt auſſi arrivé avec cette Souveraine, tandis que le prince Potemkin a accompagné

l'Empereur dans son excursion à Moscou. Ce Monarque s'étoit séparé le 13 de l'Impératrice à Smolensko ; le 28 il arriva ici de Moscou, & alla descendre à l'hôtel de l'ambassadeur de la cour de Vienne. Voici quelques-unes des particularités du voïage de ce Prince. Dès que le Comte de Falkenstein fut arrivé à Moscou, il commença par visiter tout ce qui s'y trouvoit le plus digne de son attention, tel, par exemple, que les archives impériales, mises dans un ordre admirable par les soins du conseiller d'état Muller, qui eut aussi l'honneur de converser longtems & sur toutes sortes de sciences avec l'illustre Voïageur. Le Monarque s'étant ensuite transporté dans les fabriques d'armes & d'acier, établies à Tula, qui lui parurent céder un très-peu de choses à celles des Anglois, & dont il sembla fort satisfait, continua son voïage & arriva ici le même jour vers midi. Hier, après avoir assisté au service-divin dans l'église catholique-romaine, ce Prince se transporta à Czarsko-Zelo, afin d'y voir la famille impériale, & revint à minuit dans cette capitale.

L'escadre équipée à Cronstadt, aïant reçu ses derniers ordres, en a appareillé le 19 de ce mois. Comme le service, auquel elle est destinée, ne permettra pas, qu'elle revienne avant l'hiver dans les ports de cet empire, la cour a envoïé à ses ministres en Hollande, en Angleterre, en France, en Espagne, en Portugal, en Suede, & en Dannemarck, l'ordre de requérir ces Puissances respectives, qu'il soit accordé aux vaisseaux de cette escadre une libre entrée dans leurs ports & tous les secours,

dont ils pourroient avoir besoin, au cas qu'ils fussent obligés d'y relâcher par quelque accident &c.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 6 Juillet.*) Le Roi est toujours à Lazienski & revient en ville deux ou trois fois la semaine. —— On ne sait quel sera le succès du comte de Kicky, son grand-écuïer, qui est allé en Lithuanie par son ordre pour prendre connoissance du pillage commis par quelques receveurs dans les biens roïaux. Le comte de Mniszeck, secretaire de ce grand-duché, est allé sur ses terres en Volhynie. Le comte Potocki, notaire du grand-duché de Lithuanie, & maréchal du conseil permanent, est de retour. Ce tribubunal n'a pu reprendre son activité, parce que le nombre des conseillers n'y est pas complet.

La république aura perdu en cette année les seigneurs les plus distingués, & qui ont le plus mérité du Roi & de la patrie: de ce nombre est encore le comte de Coccei, général des gardes à pied de la couronne & chevalier de l'Ordre de St. Stanislas, qui est mort à la fleur de son âge sur la route de Polocz à Mohilow, où le Roi l'avoit envoïé avec le prince Stanislas Poniatowski pour complimenter en son nom l'Empereur des Romains & l'Impératrice de Russie: d'une fidélité constante & à toute épreuve dans toutes les crises du roïaume, son Souverain

l'a honoré de ses larmes, & partage vivement avec l'état cette perte. L'accident qui nous a enlevé un sujet aussi distingué, ne sembloit pas de nature à avoir des suites aussi fatales. En voulant ouvrir un flacon d'eau de senteur, ce flacon se brisa & un petit éclat lui entra dans la main. N'y ayant pas fait assez d'attention, la grangrene s'y mit & gagna tout le corps avant qu'on ne pût lui donner les secours nécessaires.

On se rappellera que les Russes chasserent de Siecz les Cosaques qui habitoient le long du Nieper, & y commettoient d'horribles brigandages. Plusieurs se retirerent à Oczakow sous la protection des Turcs, & actuellement ils ont fait au nombre de 2000 une invasion dans l'Ukraine, où ils ont massacré beaucoup d'habitans, & pillé les terres & châteaux de la noblesse. Le département de la guerre y a fait passer un corps suffisant de troupes pour donner la chasse à ces brigands & achever de les détruire. —— Le feu s'est manifesté, il y a quelques jours, la nuit, dans la plus belle place de cette ville, & auroit endommagé ce quartier & sur-tout le beau palais du prince Jablonowski & l'église de St. André; mais les secours y aiant été administrés à tems, il n'y a eu qu'une maison & une écurie réduites en cendres.

On commence à éclaircir une affaire concernant le comte de Tyszenhausen, trésorier de cour de Lithuanie. Ce seigneur, qui jouissoit de toute la confiance du Roi, avoit l'administration des domaines de Sa Majesté en

Lithuanie; & en cette qualité il étoit à la tête des différens établissemens, qui s'y sont faits, soit dans la partie économique, ou pour des manufactures & fabriques étrangeres: ces dernieres sur-tout lui avoient donné occasion d'y attirer un grand nombre d'étrangers; & l'on avoit conçu les espérances les plus favorables pour le succès de ces entreprises: mais il paroit, que Mr. de Tyszenhausen, se laissant trop aller aux impulsions de son génie actif, a étendu ses projets au-delà de ses moïens: du moins l'on apprend, que ses affaires sont extrémement dérangées; & que non-seulement les négocians, avec lesquels il avoit lié des correspondances en différenres villes commerçantes d'Europe, courent risque de faire des pertes considérables, mais aussi que le Roi en son particulier en souffrira par les emprunts, que Mr. de Tyszenhausen avoit faits au nom de Sa Majesté, tant en Allemagne qu'en Angleterre. Quant à l'occasion, qui a fait éclater le dérangement, on la rapporte de la maniere suivante. Le secretaire de Mr. le trésorier se retira, dit-on, clandestinement de la Lithuanie, pour exposer au Roi l'état des affaires: son maître, informé de sa fuite, le fit poursuivre & arrêter en chemin: mais, arrivé à Bialystock, le prisonnier trouva moïen d'instruire l'officier-commandant du motif de sa détention; surquoi celui-ci prit le parti de s'assurer de toute la troupe, tant du prisonnier que de ses conducteurs, & de prendre les ordres du Roi à leur sujet: Sa Ma-

jesté ordonna de les faire transférer à Varsovie, où elle examina elle-même le secretaire arrêté ; & c'est pour s'éclaircir à fond des ouvertures, qu'il lui a données, qu'elle a envoïé le comte de Kicky, son écuïer de cour, à Grodno avec une commission spéciale. Comme Mr. de Tyszenhausen avoit nombre d'adversaires parmi les grands de Lithuanie, l'on ne manque point de l'accuser dans ces circonstances de beaucoup de malversations & d'abus de pouvoir ; mais l'impartialité demande, qu'on attende à cet égard la décision de ceux qui sont en droit de prononcer sur sa conduite. Malheureusement néanmoins il n'est que trop à craindre, que les étrangers, qui s'étoient établis en Lithuanie sous sa direction, ne se voïent malheureux par cette catastrophe.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 30 *Juin.*) La cour a reçu nouvelle, que les renforts partis de la Havane & que Dom Galvez attendoit, étoient heureusement arrivés à Mobile, & qu'aussitôt ce général s'étoit mis en marche pour continuer ses opérations contre Pensacola.

Les dernieres lettres du camp de Saint-Roch portent " qu'il ne s'y passoit rien d'intéressant & que l'on continuoit seulement à faire exercer & manœuvrer les troupes ; que les ennemis s'occupoient avec beaucoup d'activité aux ouvrages afin de les mettre en état de défense, & qu'il regnoit à Gibraltar

de fortes maladies, qui emportoient beaucoup de monde & principalement dans le régiment écossois „.

Notre grande flotte, qui se trouve prête à mettre à la voile de Cadix sous les ordres du lieutenant-général Dom Louis de Cordova, consiste dans les vaisseaux de guerre la Ste. Trinité de 120 pieces de canon; la Foudre & le St. Ferdinand de 80; la Ste. Isabelle, l'Ange-Gardien, le Sérieux, l'Atlas, le St. Pierre Apôtre, l'Orient, le St. Raphaël, le St. Joachim, le St. Damase, le St. Isidore, le St. Eugene & le St. Laurent, tous de 70 canons; le Minos de 50; les frégates la Ste. Lucie de 36; la Ste. Rufine de 28; la Ste. Barbe & l'Assomption de 26; les chébecs le Majorquain & le Murcien de 36; le St. Sébastien de 24, & la corvette la Ste. Catherine de 18. Outre ces navires il se trouve dans le port du Ferrol sous les ordres de Dom Athanasio Baranda, les vaisseaux suivans, savoir: la Conception de 90 pieces de canon; le Saint-Charles & le St. Vincent de 80; le Ferme, la Galice, le St. Paschal & le Brillant de 70; le Septentrion de 64; les frégates el Carmen & la Perpétue de 36; la corvette la Ste. Helene. Total 24 vaisseaux de ligne, six frégates quatre chébecs & deux corvettes.

1400

666

2066

Algesires (*le 29 Juin.*) Le chef-d'escadre Dom Antoine Barcelo aïant résolu d'éprouver deux chaloupes à canons de 24 livres de balle de nouvelle invention, & deux autres qu'on lui a envoïées de Cartagene,

gene, il ordonna la nuit du 26 aux équipages de ces bâtimens de faire feu sur le vaisseau de guerre la Panthere qui est dans la baie de Gibraltar; & en effet à l'aide d'un certain nombre d'autres bâtimens & en conséquence des ordres du général elles commencerent la canonade à deux heures & demie du matin à une demi-portée de canon du vaisseau, sans que celui-ci ni les batteries de terre qui firent un feu très-vif, aient été en état de diminuer le nôtre qui finit à trois heures & demie, parce que le jour devenoit trop grand. Nous n'avons reçu aucun dommage, mais nos sentinelles ont observé que le vaisseau ennemi avoit souffert dans le corps & dans la mâture.

PORTUGAL.

Lisbonne (*le 27 Juin.*) Mr. Ayres de Sa'e Mallo, secretaire d'état de S. M. Très-Fidele au département des affaires étrangeres & de la guerre, aïant reçu une lettre du consul de Russie, laquelle renfermoit *une copie de la déclaration de l'Impératrice, sa Souveraine,* y a fait la réponse suivante.

J'ai reçu avec votre lettre du 2 de ce mois, les deux papiers qui y étoient inclus, & que je présenterai à Sa Majesté; mais comme le ministre de la cour de St. Petersbourg est sur le point d'arriver en cette capitale, & qu'il aura sans doute les plein-pouvoirs que vous ne montrez pas, pour traiter d'une affaire d'aussi grande importance que celle que propose S. M. l'Imp. de Russie, il est plus naturel qu'à l'arrivée de ce ministre, S. M.

Très-Fidele fasse expliquer ses intentions, qui sont & seront de condescendre en tout ce qui lui sera possible, avec celles de S. M. I. Je désire avoir des occasions de vous servir, & Dieu vous garde beaucoup d'années.

A Belem, le 3 Mai 1780.
(Signé) *Ayres de Sa'le Mallo.*

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 15 *Juillet.*) Une indisposition, dont le Roi a été attaqué à Damgarten en Poméranie par une suite des fatigues de son voïage, avoit causé ici la plus vive inquiétude: dès que la Reine, qui se trouvoit avec le prince-roïal au château d'Ulrichsthal, en fut informée, elle envoïa d'abord l'écuier baron de Ralamb, pour se procurer des informations directes sur l'état de Sa Majesté, en le chargeant de faire le voïage avec toute la célérité possible. Heureusement déja avant son retour l'on a reçu, par des lettres de Damgarten du 27 Juin, l'avis, que la santé de S. M. étoit rétablie au point, qu'elle comptoit de continuer deux jours après sa route pour Wismar. En conséquence, l'ou a rendu dimanche dernier dans toutes nos églises des actions de graces publiques de son rétablissement.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 4 *Juillet.*) L'arrivée de la flotte de 15 vaisseaux de ligne russes en notre port va bientôt être suivie de la

sortie de l'escadre danoise: la Justice, de 74 canons, le dernier des vaisseaux qu'on a armés pour la former, mettra demain à la rade; & le lendemain le vice-amiral de Schindel y arborera son pavillon: nous aurons alors en service 8 vaisseaux de ligne, 2 de 50 canons, & 6 frégates; savoir, la Justice, & la Princesse Sophie-Frédérique, commandeur Krieger, de 74; la Jutlande & le Prince-Frédéric, commandeurs de Kaas & Lous, de 70; le Droit-d'Indigénat & la Wagrie, cap. Germer & Bille, de 64; le Dannebrog & le Holstein, cap. Ellebracht & U. C. Kaas, de 60; le Mars & la Grœnlande cap. Lutken & Knudsen, de 50; le Bornholm & le Kiel, cap. Schœning & Tonder, de 36; le Moen, cap. Budde, de 34; le Cronberg, cap. Ziervogel, de 32; l'Alsen, cap. comte de Reventlau, de 24; & le Christien, cap. de Stockfleth, de 20 canons. De ces vaisseaux néanmoins le Holstein est parti le 30 Juin pour la Guinée; le Bornholm, le Moen, & le Christien sont aux isles de l'Amérique; & la Grœnlande sert de vaisseau de garde à la rade d'Helsingoer. Quel que soit au reste le parti, que d'autres Puissances prendront à l'égard du projet d'une neutralité armée, les trois Couronnes du Nord paroissent uniformes dans leurs démarches pour la protection du commerce de leurs sujets; & ces démarches ont déja l'effet, que leurs navires, particulierement les suédois & danois, sont recherchés pour les affrêtemens dans la Baltique par préférence

à tous autres, tandis que d'un autre côté il n'arrive point de bâtiment neutre de la Mer du Nord dans le Sund, qui ne fasse les plaintes les plus ameres sur les mauvais traitemens, essuïés de la part des corsaires anglois: un batiment hollandois en avoit eu 19 à son bord depuis son trajet de la côte de France; & un navire russe avoit été dépouillé de tous ses vivres par ces pirates, qui ne lui avoient laissé que du gruau, de l'eau, & 18 livres de pain, dont 8 hommes avoient dû subsister durant trois semaines.

Il a été expédié par la poste de mardi passé des ordres aux ministres du Roi à Londres & à Paris de remettre à ces deux cours une déclaration entierement conforme à celle que la cour de Russie leur a faite; & il a été aussi remis en même tems une pareille déclaration au comte de Luchesi, chargé des affaires d'Espagne, pour la faire parvenir à sa cour. —— L'escadre russe destinée à croiser dans la Mer du Nord, & qui est composée de cinq vaisseaux de guerre & d'une frégate, est partie mercredi dernier pour Elseneur, où mouillent actuellement trois vaisseaux de guerre suédois. Les deux autres escadres russes sont encore dans notre rade, sans que l'on sache quand elles en partiront. —— L'on apprend de Bergen en Norvege, que le navire de guerre, le Mars, y étoit arrivé le 26 du mois dernier; & l'on prétend savoir que ce navire doit y rester jusqu'à l'arrivée de deux grands personnages d'une certaine Maison illustre qui y sont attendus, pour les transporter

porter à Horseas en Jutlande, où le Roi leur a procuré une retraite.

ITALIE.

ROME (*le 30 Juin.*) La veille de la fête de St. Pierre & de St. Paul, le grand-connétable Colonna a présenté, selon l'usage, la haquenée à S. S. au nom de S. M. Sicilienne. Le soir, il y a eu une superbe illumination devant le palais du connétable & un beau feu d'artifice, dont la décoration représentoit un temple dédié à Romulus. —— Le comte Clément-Auguste de Plettenberg-Lenkhausen, aïant résigné en faveur de S. A. R. Msgr. l'Archiduc Maximilien d'Autriche, actuellement grand-maitre de l'Ordre-teutonique, son canonicat de la cathédrale de Munster, le Pape a ratifié par une bulle l'acte de cette résignation. —— Le 23 Juin, Msgr. le comte de Salm, après le serment usité, a été installé en qualité d'auditeur de rote pour l'Allemagne.

On avoit parlé d'un petit différent survenu entre le Roi de Naples & Sa Majesté Catholique; mais s'il a réellement existé, il doit être heureusement terminé; car son auguste Pere vient de déclarer le Prince nouveau-né de Sicile, Infant d'Espagne, en lui assignant un revenu annuel de cent mille écus espagnols.

On assure que dans une grande ville d'Allemagne, des religieux d'un Ordre mendiant ont fait un service pour le chef des mécréans, que

les prélats de l'église de France ont déclaré ne devoir participer en rien aux honneurs que les Chrétiens rendent aux morts. Les religieux informés du ſcandale que cette démarche inconſidérée avoit cauſé même parmi les Proteſtans (a), ſe ſont excuſés ſur diverſes conſidérations qui les avoient en quelque ſorte obligés à une inconſéquence auſſi révoltante. Une de leurs raiſons eſt, dit-on, la néceſſité de vivre de la bienfaiſance du public que leur réſiſtance auroit pu indiſpoſer ; ils appellent à leur ſecours ces paroles d'Horace qui pour être ſouvent vérifiées n'en forment pas moins une très-mauvaiſe apologie :

Magnum pauperies opprobrium jubet
Quidlibet & facere & pati,
Virtutisque viam deſerit arduæ.

Hor. L. 3. od. 2.

Bastia (*le 3 Juillet*) L'aſſemblée générale des états de ce roïaume voulut dès l'année 1777 donner un témoignage non équivoque de ſon eſtime & de ſa reconnoiſſance à l'égard du comte de Marbœuf, lieutenant général des armées de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & ſon commandant en chef dans cette iſle. Le 9 Juin,

---

(a) Mr. Linguet dans ſes *Annales politiques* attribue ce ſervice aux intrigues de Mr. d'Alembert. T. 9. n. 66. p. 64.

Enfin veux-tu punir, profond en tes deſſeins,
De Montmartre affaiſé les trop ingrats voiſins,
Et dans les noirs atours d'une meſſe complette,
Du ſeigneur de Ferney fêtoyant le ſquelette,
Du *requiem* bouffon, cher à ton cœur malin,
Egayer à grand bruit les échos de Berlin ?

les états résolurent & ordonnerent qu'on érigeât à la gloire de ce Seigneur en face du palais des Douze, un monument en marbre avec une inscription qui annonçât à la postérité la plus reculée les sentimens dont toute la Corse étoit justement pénétrée. La cour de Versailles aïant approuvé une résolution aussi généreuse, l'assemblée générale de 1779, chargea de l'exécution de ce monument le tribunal des 12 Nobles. Enfin le 26 du mois dernier vers les 9 heures du soir, Mrs. Jean de Casa-Bianca & Ascagno Pozzo di Borgo qui en avoient la commission, se rendirent à la salle du palais des Douze aïant à leur tête Mr. Laurent de Guihega, chancelier de ce roïaume. La façade du palais aïant été illuminée, ces Mrs. accompagnés de la premiere noblesse du païs, se rendirent à l'endroit destiné pour aller faire la cérémonie de poser ce monument. Dès qu'ils furent sur la place, une symphonie ravissante se fit entendre, & aïant donné les derniers coups de marteau à ce monument, le voile qui le couvroit, tomba; ce qui fut suivi d'une triple décharge de boîtes & des acclamations d'un peuple nombreux qui y étoit accouru & à qui il fut distribué du pain & de l'argent. Retournés dans la salle des Douze il y eut grande assemblée où se trouverent les personnes de qualité de l'un & de l'autre sexe, à qui il fut servi toutes sortes de rafraîchissemens. Ce monument est l'ouvrage du célebre Paschal de Bucciardo de Genes.

ALLEMAGNE

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 20 *Juillet.*) L'Empereur eſt attendu ici vers la fin de ce mois. Il n'y a point d'attention que l'Impératrice de Ruſſie n'ait eue pour l'auguſte Chef de l'Empire. Par ordre de cette Souveraine on avoit redreſſé tous les chemins par où ce Monarque devoit paſſer; auſſi trouva-t il par-tout des commodités auxquelles il ne devoit pas naturellement s'attendre. La route de Baſilew à Mohilow, lieu de l'entrevue, étoit réparée de façon, qu'elle offroit à l'œuil la plus agréable perſpective. Cette route étoit plantée d'arbres des deux côtés en forme d'allée. Pluſieurs milliers de bras y avoient été emploïés, & comme il n'y avoit pas de poſte dans ces cantons, on tenoit tout près un nombre ſuffiſant de chevaux de relais pour accélérer le voïage de l'Empereur le plus qu'il ſeroit poſſible. On avoit auſſi réparti ſur les frontieres, des troupes ruſſes qui ſe tenoient à une certaine diſtance de l'auguſte Voïageur, qui n'avoit pas voulu accepter d'eſcorte immédiate. Des deux côtés du chemin des piquets de ces troupes montoient la garde & maintenoient la ſureté des chemins.

Lors de ſon ſéjour à Mohilow, les troupes ruſſes manœuvrerent tous les jours: ce Monarque s'y rendoit chaque fois à cheval & ſe trouvoit près de la voiture de l'Impératrice de Ruſſie. Les officiers du 1er. rang ſe diſputoient à l'envi l'honneur de voir l'Empereur Joſeph II. Les princes & les grands de l'empire ne pou-

voient se lasser de l'admirer. La ville étoit si remplie d'étrangers venus de Russie, de Hongrie, de Transilvanie, de Pologne, de l'Autriche-polonoise, de Prusse, de Courlande & de Livonie, qu'à un mille à l'entour on fut obligé de dresser des tentes. Les derniers avis ne font mention que des présens & des graces, que les deux Souverains ont distribués réciproquement parmi leurs suites respectives: l'on dit, que l'Empereur a élevé le comte Iwan Czernicheff & le feld-maréchal comte de Romanzow à la dignité de princes & Mr. Landskoy à celle de comte du St. Empire. Ce Monarque aïant déja disposé de tous les présens, qu'il avoit apportés avec lui, en a mandé de nouveaux pour les donner durant son séjour à Pétersbourg. L'Impératrice de son côté a richement gratifié plusieurs personnes de la suite de l'Empereur, le général de Braun entre-autres d'une tablette à écrire, enrichie de diamans & ornée de son portrait, & le comte de Cobenzel d'une tabatiere, chacun de ces présens étant évalué à 15 mille florins. Il partira incessamment de Cronstadt pour Trieste un vaisseau de ligne & 4 frégates dont l'Impératrice de Russie a fait présent à l'Empereur.

La cour, aïant reçu le 11 de ce mois la triste nouvelle de la mort du duc Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays-bas, elle a pris à ce sujet un deuil de 6 semaines. L'on croit, que le duc Albert de Saxe-Teschen partira incessamment avec Madame l'Archiduchesse, son épouse, pour aller prendre possession du gouvernement vacant par ce décès. L'Archiduc

Maximilien a reçu le 9 de ce mois des mains de Mr. le nonce à Schœnbrunn les quatre Ordres mineurs, pour embraſſer l'état eccléſiaſtique & ſe rendre éligible aux ſiéges de Cologne & de Munſter, dont l'on ſe flatte que la co-adjutorerie lui ſera aſſurée ſans difficultés ultérieures.—Le 15, l'Impératrice-Reine revint ici de Schloſshof en parfaite ſanté ; mais L. A. R. Mde. l'Archiducheſſe Chriſtine & le duc Albert de Saxe-Teſchen ſon époux paſſeſent à Schœnbrunn. Dimanche, depuis midi juſqu'à une heure, & le jour ſuivant, depuis 9 juſqu'à 10 heures du matin, on ſonna toutes les cloches de la ville pour la mort du Prince Charles de Lorraine : & le ſoir on chanta les vigiles. Le lendemain matin, on fit un ſervice ſolemnel pour le repos de l'ame de S. A. R. dans la grande chapelle de la cour, où l'on avoit érigé un magnifique catafalque, orné des armes de ſon ancienne & illuſtre Maiſon, ainſi que des emblêmes caractériſtiques des différentes dignités qu'il avoit occupés de ſon vivant avec tant de gloire. Toute la famille impériale revint de Schœnbrunn, pour lui rendre ces derniers devoirs : enfin toute la cour, le nonce du Pape & les miniſtres étrangers aſſiſterent à cette triſte cérémonie.

COLOGNE (*le* 24 *Juillet.*) Son Exc. Monſeigneur le comte Charles-Louis de Kœnigſegg-Aulendorff, grand-doïen de la métropole de Cologne, évêque de Mirène, ſuffragant & archi-chapelain de S. A. Emin. l'Electeur de Cologne & grand-croix de l'Ordre de St. Michel, aïant conferé une prébende noble de cette ca-

 thédrale

thédrale à S. A. R. Monseigneur l'Archiduc Maximilien d'Autriche, S. E. M^{r}. le comte Menrad-Antoine-Eusebe de Kœnigsegg-Aulendorff en a pris aujourd'hui possession, au nom de ce Prince, avec les formalités d'usage.

MUNSTER (*le* 18 *Juillet.*) Quoiqu'on ait eu lieu de craindre, que l'élection à la coadjutorerie de ce siége & de celui de Cologne n'eût des suites fâcheuses pour le repos de l'Allemagne, les apparences néanmoins sont à cet égard plus favorables que ci-devant. La cour de France ne paroit pas contraire aux vues de celles de Vienne pour l'établissement de l'Archiduc Maximilien; & depuis l'arrivée d'un courier, qui est venu ici hier de Paris, le bruit s'est répandu, qu'elle s'est déclarée favorablement à ce sujet. Le comte de Metternich, ministre de la cour impériale & roiale, déploïe ici la plus grande magnificence: sa suite consiste en 23 personnes; & il donne souvent des fêtes somptueuses. Hier, il a donné un grand repas au chapitre, auquel cependant le baron de Furstenberg & quelques chanoines de son parti ne se sont pas trouvés; mais l'on a remarqué, que M^{r}. d'Emminghaus, envoié de Prusse, y a assisté, ainsi que M^{r}. de Lansbergen, ministre de la république des Provinces-unies. Demain il en donnera un autre aux états du païs, & après-demain au magistrat de la ville. M^{r} de Wolffersdorff, général au service du Roi de Prusse, étant arrivé ici, la nuit du 14 au 15 de Ham en Westphalie, y est retourné dès le matin suivant après la réception d'un courier.

Aix-la-Chapelle (*le* 22. *Juillet.*) Le Roi de Suede qui, sous le nom d'un comte de Haga, a honoré nos eaux de sa présence depuis le 14 de ce mois, est parti aujourd'hui pour Spa. Cet auguste Voïageur a vu tout ce que cette ville a de plus rare, & entr'autres les reliques précieuses qu'on conserve dans la cathédrale. Mrs. de ce chapitre qui eurent l'honneur de les lui montrer, ont reçu de la munificence de ce Monarque de riches présens. Il fut remis de sa part à Mr. le baron de Belderbusch, grand-prévôt de cette église, une magnifique tabatiere d'or émaillée, & garnie de brillans; à Mr. le baron de Bierens, grand-doïen de ladite église, une très-belle bague en brillans, & à Mr. de Mylius, chanoine député de ce chapitre, une bague d'une émeraude entourée de brillans. Mrs. de la magistrature ont eu part aux attentions de ce Prince, ainsi que Mr. le baron de Geyr, grand-maïeur du Sérénissime Electeur Palatin en cette ville, qui a reçu de S. M. une superbe bague garnie de brillans.

Liege (*le* 25 *Juillet.*) Nous apprenons de Spa que le Roi de Suede y est arrivé le 22, vers les cinq heures du soir, sous le nom de comte de Haga. Ce Monarque descendit chez Mr. le comte d'Usson, ambassadeur de France auprès de S. M, & se rendit quelque tems après à l'hôtel du Lion noir, où, nonobstant le plus grand *incognito*, la nombreuse noblesse qui se trouve aux eaux rendit à l'illustre Comte les hommages dus à S. M. Elle

honora ensuite de sa présence le bal qui fut très-brillant, & fit à un chacun l'accueil le plus gracieux. La cour de la redoute étoit illuminée & ornée d'une pyramide où paroissoient les armes de Suede, surmontées de la lettre G. Le 23, l'illustre Comte dîna chez le comte d'Usson & fut au spectacle, où, dès qu'il entra, tout le monde se leva & témoigna par des battemens de mains la joie inspirée par sa présence. Il arrive tous les jours des étrangers de tous les rangs pour voir ce Roi si célebre par sa popularité, sa sage politique & sa philosophie (a). Un poëte a célébré son arrivée par les vers suivans:

L'une des Nymphes de ces ondes
Qui rendent ici la santé,
Alla trouver ses Sœurs dans leurs grottes profondes,
Et leur tint ce discours que l'art n'a point dicté.

(a) Il est inutile d'avertir que ce n'est pas celle du jour que ce Prince professe; il s'en est trop souvent & trop clairement exprimé. *C'est cette philosophie*, dit-il, *qui fait estimer tout ce qui est utile, que j'appelle à mon secours, non cette philosophie destructive, qui apprend à mépriser tout, à combattre la raison avec les armes du ridicule, qui fait secte, & qui renverse toutes les choses respectables, parce qu'elle veut regner.... Soyez Suédois, soyez ce que vous étiez sous vos anciens Rois, braves, bons chrétiens, bons sujets, bons fils, bons époux, bons peres, bons citoyens, soyez en un mot, ce que cessent d'être les autres nations.* Voyez un petit recueil intitulé *Les Réflexions*. A la Haye, chez Detune, & à Paris, chez Merigot, le jeune. 1778. 42 pages petit. *in-8°*.

C'est aujourd'hui, mes Sœurs, qu'il faut de nos fontaines
Soutenant la célébrité,
Ne pas laisser l'humanité
Se bercer d'espérances vaines.
Un Roi vient de quitter son royaume, sa cour,
Un Fils, l'espoir du thrône, une épouse adorée,
Pour nous venir ici demander le retour
D'une santé mal assurée.
C'est un bon Roi, mes Sœurs, son peuple à nos genoux,
Tel qu'une famille éplorée
Qui tremble pour un Pere, étend ses bras vers nous.
Il est digne en effet de sentimens si doux.
Les Rois, par un antique usage
Dans ses états, jusqu'à ce jour,
Avoient regné par l'esclavage,
GUSTAVE *regne par l'amour.*
Il a cueilli le fruit d'un procédé si sage.
Par l'unanime accord de son peuple enchanté,
Son sceptre est dans ses mains devenu l'héritage
De toute sa postérité.
Jugez, mes Sœurs, si ce Monarque,
Selon le cœur des hommes & des Dieux,
Mérite que du fil de ses jours précieux,
L'on ait soin d'éloigner les cizeaux de la Parque.
Il faut donc de nos propres mains,
De nos doigts de lys & de roses,
Ne nous fiant point aux humains,
A l'abri des métamorphoses,
Apprêter son breuvage & préparer ses bains.
Cela s'est dit, se fait, ce n'est point une fable,
J'en ai pour garant des vertus
Qui rendent chaque Dieu propice & favorable,
Aux Rois qui retracent Titus.

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le 24 Juillet.*) Les funérailles de feu S. A. R. le Duc Charles de Lorraine se sont faites avec la plus grande pompe.

Tous les Ordres de l'état y étoient venus pour rendre les derniers devoirs à ce Prince d'immortelle mémoire. Ce concours est une expression bien touchante des sentimens dont un chacun avoit été pénétré pour lui pendant sa vie. Ce fut le 10 à 9 heures du soir, tems fixé pour l'enterrement, que l'on transporta avec toutes les cérémonies dues à son rang le cœur de S. A. R. dans la chapelle particuliere de l'abbaïe de Coudenberg; son corps fut reçu à l'église de Ste. Gudule par le cardinal-archevêque de Malines, accompagné de tout le clergé de cette collégiale, & fut descendu avec les entrailles dans le caveau, où en 1741 on avoit déposé le corps de S. A. S. l'Archiduchesse Marie-Elisabeth, & en 1745 celui de S. A. S. l'Archiduchesse Marie-Anne, épouse de feu S. A. R, & où reposent encore aujourd'hui les cendres des Archiducs Albert & Isabelle, Souverains de ces provinces (a).

Ce Prince à qui la modération, l'équité, la bienfaisance & un amour sincere de la religion ont assuré à jamais une place dans le cœur de tous les sujets de S. M. Impériale aux Païs-bas, fils puîné de Léopold, Duc de Lorraine & de Bar, & de Charlotte-Aglaé d'Orléans, sœur du Duc Régent de France,

---

(a) On trouve chez Vandenberghen, imprimeur à Bruxelles, le *Recit de ce qui s'est passé dès l'instant de la mort & dans la cérémonie des funérailles de S. A. R.* Brochure de 12 pag.

& frere de feu S. M. l'Empereur François Ier, étoit né à Lunéville le 12 Décembre 1712. Il avoit époufé en 1744 l'Archiduchefse Marie-Anne d'Autriche, fœur de notre augufte Souveraine. Il prit poffeffion en la même année du gouvernement-général des Pais-bas, & parvint en 1761 à la Grande-Maîtrife de l'Ordre-teutonique. Il s'eft fait par-tout des fervices folemnels pour le repos de l'ame de S. A. R.

L'académie impériale & roïale des fciences & belles-lettres annonce au public, qu'outre les prix propofés dans fon programme pour l'année 1781, elle décernera une médaille d'or du poids de vingt-cinq ducats à l'auteur qu'elle jugera lui avoir préfenté le meilleur *Eloge de Son Alteffe Roïale de feu Duc Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pais-bas*; fujet propofé par un citoïen qui a offert à cet effet la fomme néceffaire.

Cet éloge ne pourra être écrit qu'en françois; il ne doit point excéder une demi-heure de lecture; mais dans cet efpace l'on ne renferme point les notes hiftoriques que les auteurs croiront devoir ajouter. Les ouvrages feront adreffés & remis francs de port à Mr. Des Roches, fecretaire perpétuel de l'académie, avant le 16 Juin 1781. Il n'eft pas befoin d'avertir que toute maxime qui bleſferoit la religion, la morale, ou les principes conftitutifs des gouvernemens, tout barbouillage philofophique, toute pédanterie verbiageufe & infolemment réformatrice, doivent être

bannis de cet éloge, comme étant en opposition directe avec la mémoire du feu Duc Charles. Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages; mais seulement une devise à leur choix : ils la répéteront dans un billet cacheté; qui contiendra leur nom & leur adresse; le dehors du billet doit porter la même devise. Les Membres de l'académie, & ceux qui se feront connoître de quelque maniere que ce soit, seront absolument exclus du concours.

S. A. le prince de Stabremberg a reçu successivement les complimens d'usage sur sa nouvelle qualité de lieutenant, gouverneur & capitaine-général : le conseil privé, le conseil des finances, le conseil de Brabant & la chambre des comptes se sont rendus à cet effet en corps à l'hôtel de ce Seigneur, leurs chefs aïant porté la parole : le magistrat de cette ville s'y est également rendu en corps, & a présenté le vin d'honneur en cercle. Les états de Brabant ont fait une députation extraordinaire pour complimenter S. A. sur sa nomination au gouvernement-général, & les députés des tribunaux ainsi que des états des autres provinces & des administrations principales du païs arrivent successivement en cette ville pour s'acquiter du même devoir.

LUXEMBOURG (*le* 31 *Juillet.*) Cette ville toujours singulierement attachée à ses Souverains & aux dépositaires de leur autorité, distinguée par sa fidélité dans le tems même de la révolution générale des autres provin-

ces

ces des Païs-bas (a), a donné des marques particulieres d'affliction & de regrets à la nouvelle de la mort du Sérénissime Duc de Lorraine, gouverneur-général. Le 16 de ce mois toutes les cloches de la ville annoncerent les obseques qui devoient être célébrées successivement dans toutes les églises; ces tristes cérémonies eurent lieu depuis le 17 jusqu'au 28. Les corps les plus respectables non contens de ce tribut général rendu à la mémoire d'un Prince chéri, firent célébrer des services particuliers. Les officiers du régiment de Kaunitz qui est ici en garnison, en ont fait célébrer un le 24 dans l'église des R. P. Récollets, auquel tous les militaires & une foule d'habitans assisterent, très-satisfaits de la maniere édifiante avec laquelle il fut exécuté; l'expression de la piété & de la douleur réunies à la pompe & à l'éclat des armes, avoit quelque chose d'imposant qui formoit un contraste propre à attacher & à toucher. Les Etats de la province ordonnerent aussi un service le 25 dans la même église, auquel ils avoient invité le conseil & le magistrat qui y ont assisté en grand deuil.

ANGLETERRE.

Londres (*le 25 Juillet*) Le Roi a enfin disposé du gouvernement de l'hôpital

---

(a) Voyez le Journal du 15 Août 1778, pag. 578.

de la marine à Greenwich, vacant depuis la mort de l'amiral Sir Charles Hardy: l'on se rappelle, que la voix publique assura d'abord, que le vice-amiral Sir Hugues Pallisser en seroit pourvu; &, quoiqu'on ait contredit depuis ce bruit, la défense, que le comte de Sandwich a prise de son ami en plein parlement, avoit assez fait voir, qu'il ne l'avoit point abandonné à sa mauvaise fortune: effectivement la gazette de Londres vient de déclarer la nomination de Sir Hugues à ce poste lucratif, qui le dédommage amplement de tous ceux, qu'il a été forcé de sacrifier à la nécessité des circonstances.

Les séances criminelles se continuent pour le jugement des séditieux du comté de Surrey; 28 ont été jugés dignes de mort, pour avoir brulé & démoli les maisons des Catholiques-romains, ou réputés tels, dans le fauxbourg de Southwark &c. Le Roi a déja confirmé la sentence de seize de 21 autres qui ont été condamnés à mort, pour avoir saccagé les prisons de Newgate & de Fleet, & brulé des maisons particulieres dans l'enceinte de Londres; & ces seize coupables ont subi la peine de mort cette semaine près des lieux où les faits odieux ont été commis. C'est ainsi que périssent par leur propre indiscrétion des hommes acharnés qui, sous le prétexte de défendre leur secte, se sont livrés aux excès les plus criants.

Nos nouvelles du continent de l'Amérique sont toujours favorables, mais il n'en est pas de même de celles qui viennent des isles, ni

de l'état de la flotte aux ordres de l'amiral Rodney. Cet officier a perdu boaucoup de sa réputation depuis que l'on sait que dans les combats contre Mr. de Guichen il n'a pas eu, à beaucoup près, les succès qu'il s'attribue dans les relations qu'il a envoïées à la cour. L'on sait de plus que la flotte espagnole dont il espéroit *rendre bon compte* *, a joint Mr. de Guichen sans opposition.

* Dernier Journal, p. 570.

La cour a reçu une lettre du contre-amiral Digby avec avis, que le Prince Guillaume-Henri, troisieme fils du Roi, avoit été attaqué de la rougeole à bord de son vaisseau; mais que S. A. R. en étoit parfaitement rétablie. —— Un exprès venant de Plymouth a informé l'amirauté, que sir James Wallace montant le Non-Such, a rencontré un convoi françois allant de Brest à Nantes & à Bordeaux, dont il a pris trois voiles; & aïant forcé la frégate qui l'escortoit à s'échouer à l'entrée de la Loire, y a mis le feu, & s'est mis ensuite à la poursuite du reste du convoi. —— La *Capricieuse* & la *Belle-Poule* frégates françoises viennent d'être prises par les vaisseaux du Roi *. —— Il vient d'arriver dans nos ports une flotte marchande de 150 navires qu'on attendoit de la Jamaïque, & une autre est partie de Portsmouth le 23 pour aller aux lieux d'où la premiere vient. —— Il y a des avis certains que l'amiral Hughes a conduit heureusement à leurs destinations sous son escorte les navires de la compagnie des Indes, & que les troupes de cette compagnie ont pris Ponna sur la côte de Malabar,

* On en trouvera le détail ci-dessous dans l'article de France.

bar, & remporté quelques avantages sur les Marattes; mais on ne parle point de la conquête de Manille.

Extrait d'une Lettre de John Dalling, écuïer, gouverneur de la Jamaïque, adressée à S. Exc. le lord George Germaine, l'un des secretaires d'état de S. M, en date de Kingston dans la Jamaïque, le 2 Juin 1780.

J'ai l'honneur de féliciter V. E. sur la réduction du fort & poste important du Fleuve St. Jean, dont un détachement des troupes de S. M. s'est rendu maître sous les ordres du capitaine Polson du 60e. régiment. Sans arrêter l'attention de V. E. par des détails minutieux, je me bornerai à lui dire, que le fort s'est rendu le 29 Avril, qu'on y a trouvé 1 mortier de cuivre de 5 pouces & demi de diametre, 20 pieces de canons de cuivre, montés, 10 ou 12 de fer démontés, & une quantité proportionnée de provisions militaires.*

* Dans la Nouv. Espagne, prov. de Nicaragua, aud. de Guatimala.

Extrait d'une lettre du capitaine Polson au gouverneur Dalling, en date du fort St. Jean, le 30 Avril 1780.

" J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence, que le fort d'où je lui écris, s'est soumis aux armes de S. M. hier à 5 heures de l'après-dîner. Je vous adresse, Mr, ci-joint, les points de la capitulation, & j'espere qu'ils obtiendront votre approbation ,,.

" J'ai également l'honneur d'envoyer à V. E. par le lieutenant Thomas Mounsey, les drapeaux du fort & du régiment, de même qu'une désignation de l'artillerie & des munitions dont nous nous sommes emparés ,,.

" Lorsque nous arrivâmes au cap Gracias a Dios,

tous les Indiens en avoient disparu. Quelques mal-intentionnés s'étoient appliqués à leur persuader, que l'armée angloise s'approchoit dans l'intention de les rendre esclaves, & de les envoyer à la Jamaïque : ils furent assez longtems avant que d'oser se montrer : enfin l'un d'eux s'étant porté en avant pour observer nos mouvemens, je lui fis remettre de petits présens pour ses confreres. Mr. Campbell qui connoissoit cet homme parvint aisément à le désabuser, & on me l'amena. Bientôt après nous vîmes arriver la plupart des Tribus Indiennes „.

“ La lettre de V. E. du 17 Mars m'a été remise le 20 au moment où j'entrois dans la riviere de St. Jean. Je conserverai toujours un souvenir reconnoissant des bontés qu'elle daigne m'y témoigner; seulement je regrette que la promptitude de mes opérations n'ait point répondu à l'attente de V. E. Les obstacles que j'ai rencontrés, soit au Cap, soit aux places situées entre le Cap & le Havre de St. Jean; le défaut des barques nécessaires, & la répugnance des Indiens à se montrer plutôt, m'ont exposé à des délais inévitables „.

“ J'ose me flatter que vous me rendrez, Mr, la justice d'être persuadé que j'ai tiré tout le parti possible de ma situation, pour ne point perdre de tems. Ce ne fut que le 3 Mars, que nous reçumes quelques barques de la Riviere noire, & c'étoient les seules qui fussent à notre disposition : il est vrai que le gouverneur indien nous en avoit promis un grand nombre; mais à notre arrivée il n'y en eut pas une seule de prête, & nous ne les obtinmes que tard avec les plus grandes difficultés. Le surintendant avoit été trompé par les Indiens tant par rapport au nombre des barques, que du tems marqué „.

“ Le capitaine Nelson, du vaisseau le Hinchibrooke est venu nous joindre avec 34 matelots, un sergent & 12 mariniers : je n'ai point de termes pour exprimer les obligations que nous devons à cet officier; il a été le premier par - tout, le jour & la nuit, & à peine a t on tiré un coup de canon, qui n'ait été pointé par lui, ou par le

lieutenant Despard, ingénieur en chef, qui s'est également distingué dans toutes les occasions. Je suis sûr que si nous n'avions pas manqué de munitions, nous eussions été maîtres du fort une semaine plutôt. Comme le capitaine Nelson est intentionné de passer à la Jamaïque, il pourra informer V. E. de nos delais. & de tout ce qui a rapport au service, connoissant toutes mes pensées, il s'en acquittera aussi bien que je le ferois moi-même „.

" Le porteur des présentes le lieutenant Mounsey pourra rendre compte à V E. de plusieurs details qui peut-être m'auront échappé. Il est bon officier, c'est lui qui a commandé le detachement que j'ai envoyé pour reconnoître le Look-Out, & il en a commencé l'attaque, de concert avec le capitaine Despard, & le capitaine Nelson qui a bien voulu se prêter à cette expédition avec les marins „.

Liste des prisonniers faits dans le fort de St. Jean; le 29 Avril 1780.

1 capitaine & gouverneur, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenans, 1 capitaine d'ingénieurs, 1 chapelain, 1 chirurgien, 3 sergens, 3 tambours, 9 caporaux, 17 canoniers, 17 hommes servant sur les bâteaux, 6 esclaves femmes & enfans, 3 malfaiteurs, 17 femmes, 13 enfans, 1 maitre charpentier, 1 charpentier, 1 maréchal ferrant, 2 maçons, 25 abatteurs de bois, 1 caporal de cette troupe. 14 prisonniers de l'avant-poste.

Liste des tués & blessés à la prise de l'isle Look-Out & du fort de St. Jean, le 30 Avril 1780.

Du 60e. régiment, 1 soldat tué, 1 sergent blessé.
Du 29e. régiment 2 soldats tués, 3 blessés.
Du Corps-royal irlandois, 1 soldats tués.
Des volontaires de la Jamaïque, 1 soldat tué, 2 blessés.

Extrait d'une lettre de l'amiral Geary, commandant en chef d'une escadre de vaisseaux de S. M. emploïée à l'occident, à Mr. Stephens, datée à la Mer le 5 Juillet.

Le lundi, 3 courant, le Monarch étant

en

en avant à la découverte, à 10 *heures du matin, signala une flotte de* 25 *voiles: jugeant que c'étoit une escadre de vaisseaux de guerre ennemis, & qu'il n'y avoit point tems à perdre, j'ordonnai sur le champ une chasse générale qui continua le reste du jour: à* 5 *heures après-midi le Monarch fit un signal pour marquer qu'il avoit dépassé le plus en arriere des vaisseaux ennemis sans les assurer, le Foudroïant ne tarda pas de faire la même chose ainsi que quelques autres de nos vaisseaux les plus en avant, alors nous pumes distinguer clairement du haut du mât du Victory, qu'ils avoient à-peu-près atteint le reste des vaisseaux ennemis: malheureusement, peu après* 7 *heures il s'éleva un brouillard épais, je diminuai de voiles pour serrer les vaisseaux qui se trouvoient plus près de moi, suivant la même route, jusqu'au lendemain lorsque le jour reparut. J'ai le plaisir d'informer L. S. que tous les vaisseaux m'ont rejoint depuis, à l'exception du Monarch & du défence, qui, à ce que j'apprends, ont été laissés donnant chasse au vaisseau de guerre ennemi sous la protection duquel le convoi avoit mis à la voile.*

La flotte que nous chassions se trouva être un convoi de 25 *ou* 30 *voiles venant du Port-au-Prince sous l'escorte du Fier, vaisseau de* 50 *canons, & d'un grand vaisseau armé en flûte, de ce convoi les navires nommés dans la liste ci-incluse ont été pris, & si le brouillard dont j'ai fait mention,*

ne fût pas survenu subitement, je pense que tous eussent été pris.

Liste des prises faites le 4 Juillet 1780, par l'escadre aux ordres de l'amiral Geary, allant du Port-au Prince à Bordeaux & autres ports de France.

Le Bricq, le jeune François par le Monarch.
Le vaisseau, le comte d'Estaing, par le *idem.*
Idem, le Hasard, par le Proserpine.
Idem, la Marie-Therese, par le Diana.
Idem, le comte d'Argout, par le Canada.
Idem, le Courier, par le Royal-George.
Idem, le St. Barthelemi, par le Prince George.
Idem, Nom inconnu, par le Défence.
La Polacre, l'Eléonore, par le Ambuscade.
Idem, la Cosmopolite, par le Queen.
Idem, la Solitaire, par le Alfred.
Le Senau, le Voyageur, par le Foudroyant.

Ces navires étoient principalement chargés en sucre, café & indigo.

(Signé) *Franc. Geary.*

FRANCE.

Paris (*le 30 Juillet.*) Une ordonnance du Roi, en date du 12 Juin, porte que Sa Majesté, obligée de maintenir dans une activité continuelle la totalité de ses forces navales, & désirant en même tems que les opérations du commerce maritime ne soient pas suspendues, & que les gens de mer emploiés sur les escadres & vaisseaux de guerre dans les voiages de long cours puissent au retour des campagnes jouir dans leurs familles du repos qui leur est nécessaire pour les mettre en état de reprendre leurs services, elle s'est occupée des moiens qui pouvoient augmenter le nombre des matelots; à cet effet, s'étant fait

représenter le dénombrement des villes, bourgs & paroisses de son roïaume, dont les habitans, exerçant le métier de la mer, sont assujettis à l'enrôlement des classes de la marine, elle a reconnu que plusieurs, qui précédemment avoient été comprises dans les districts des classes, s'y trouvoient soustraites; & voulant rétablir l'ordre ancien, elle ordonne qu'il sera fait des revues générales de tous les bateliers & pêcheurs de quelqu'âge & qualité qu'ils soient, de la riviere de Loire & de celles affluentes depuis Nantes jusqu'à Orléans, & successivement au delà, si les besoins ultérieurs du service l'exigent. —— On vient de rendre public un code volumineux au sujet des hopitaux militaires. Il est précédé d'une ordonnance du Roi, portant que S. M. considérant de quelle importance il est que les hopitaux militaires & de charité soient bien administrés, n'a pas borné son attention à se faire représenter les ordonnances & réglemens relatifs à cette partie de son service; elle a aussi fait approfondir par des commissaires envoïés sur les lieux les différens détails qu'embrasse l'exécution de ces réglemens, & a fait réunir aux résultats de leurs recherches ce que l'expérience avoit procuré jusqu'ici de renseignemens utiles. Il y aura un conseil d'administration des hopitaux, dont le secretaire de la guerre sera le chef, & qui sera composé d'un commissaire ordonnateur, intendant des armées, & de deux médecins inspecteurs généraux. Les inconvéniens qui ont résulté de la suppression des places de contrôleurs dans les hopitaux militaires, déterminent

S. M. à rétablir ces surveillans, & leurs fonctions sont détaillées dans le code. S. M. veut que ces places soient données par préférence à d'anciens bas-officiers & soldats reconnus capables de les remplir; & qui aïant bien servi la patrie, trouveront dans un repos actif la satisfaction de contribuer à la conservation de leurs successeurs & de leurs émules dans la carriere de l'honneur & du patriotisme.

Le 9 de ce mois Leurs Majestés & la Famille roïale signerent le contrat de mariage du prince Charles de Rohan-Rochefort avec Mademoiselle de Rohan-Guemené. Les fiançailles se firent ensuite dans le cabinet du Roi avec tout l'appareil & la magnificence dont cette cérémonie est susceptible, en présence de Leurs Majestés & de tous les Princes & Princesses du sang. On avoit distribué 8000 billets de différentes places pour voir la fête que Mr. le prince de Soubize a donnée à son hôtel le jour du mariage. —— L'abbaïe de St. Vauxelle, vacante par la mort du dernier abbé, a été donnée à Dom Beuvrion, Prieur de ladite abbaïe; mais on lui a imposé préalablement plusieurs pensions; savoir, 15,000 livres pendant 20 ans pour les réparations du collége de Navare, 2,400 pour le séminaire de Cambray, 9,000 livres pour le baron de Vessemberg, grand-prévôt de Spire, & 2,000 liv. pour l'abbé Pechinot.

Fin de la Relation des combats de Mr. de Guichen contre l'amiral Rodney.

Le comte de Guichen continua la bordée du

nord pour s'élever au vent de la Martinique, & il s'entretint sur ce bord jusqu'au 19. Si dans cet intervalle, les ennemis eussent voulu faire de la voile, & profiter des changemens de vent, ils auroient pu tenter de le gagner sur l'armée du Roi : il parut que leur projet étoit de se tenir en observation.

Le 19 au matin, l'armée angloise restoit au S. O. $\frac{1}{4}$ d'O. & à environ 4 à 5 lieues de distance dans les eaux de l'armée françoise : les ennemis parurent alors vouloir gagner le vent & vinrent à toutes voiles : l'armee du Roi n'en augmenta pas, pour donner aux Anglois l'espoir de passer au vent, & les laisser ainsi s'engager, puisqu'ils évitoient constamment de combattre sous le vent. A deux heures & demie, le comte de Guichen voyant que les ennemis ne pouvoient plus refuser le combat qu'en pliant tout-à-fait, ordonna aux vaisseaux de la tête de gouverner de maniere à passer de l'avant du chef de la ligne angloise ; de porter leurs efforts sur l'avant-garde, & d'engager le combat. A trois heures & demie, le feu commença entre les deux chefs de file, les Anglois étant forcés d'arriver & de passer sous le vent : l'action devint successivement générale entre les deux lignes, à bords opposés ; mais à quatre heures & demie les vaisseaux de tête de la ligne françoise, ayant beaucoup largué pour combattre de plus près, & les autres ayant suivi dans les eaux des premiers, le général fit signal de se rallier en tenant le vent, afin qu'en revirant tous ensemble, la ligne se trouvât formée au vent des ennemis, s'ils avoient le projet de revirer sur notre arriere-garde.

A quatre heures trois quarts, plusieurs vaisseaux anglois ayant reviré, & venant à toutes voiles sur les derniers vaisseaux de la ligne françoise, qui combattoient encore, le comte de Guichen fit revirer l'escadre blanche tout à la fois, vent devant, ensuite l'escadre bleue ; & il laissa continuer la route à l'escadre blanche bleue, dont les derniers vaisseaux étoient encore engagés dans l'action. Ce mouvement fut à peine exé-

cuté par l'escadre blanche, que les Anglois, qui venoient au nombre de neuf, revirerent aussi-tôt de bord & se rallierent à leurs escadres.

A cinq heures & demie, l'armée du Roi se présenta de nouveau dans le meilleur ordre, & les ennemis, en se repliant sur leurs vaisseaux de dessous le vent, se remirent à la fin en bataille. A six heures un quart, les deux armées étoient rangées sur deux lignes à-peu-près paralleles, à la distance de deux portées de canon, mais pendant la nuit les Anglois, suivant leur usage, coururent largue; & le 20, au point du jour, ils étoient à deux lieues sous le vent. Ils continuerent à courir largue, & à trois heures & demie après-midi, on ne les appercevoit plus que du haut des mâts. Le 21, on n'en eut aucune connoissance; & le comte de Guichen jugeant qu'ils s'étoient retirés à la Barbade ou à Sainte Lucie, fit route pour la Martinique.

Il a paru que l'avant-garde des ennemis a été fort maltraitée : les avis venus de Sainte-Lucie font mention de 4 vaisseaux qui y sont arrivés dans un délabrement complet, & d'un cinquieme qui est absolument hors de service. Le reste de l'armée angloise s'est retiré à la Barbade. L'armée du Roi, à qui il ne restoit plus que 6 jours d'eau, est venue mouiller le 22 au Fort-royal.

Le comte de Guichen se loue infiniment de la maniere dont tous les vaisseaux ont combattu; & chaque capitaine en particulier, donne les plus grands éloges à la conduite & à la valeur de tous les officiers des états majors des vaisseaux, & de ceux des troupes qui se trouvoient à bord, ainsi qu'à la fermeté des équipages qui ne peut être comparée qu'à celle que les soldats des régimens embarqués ont montrée dans les trois actions.

Ligne de bataille de l'armée du Roi. Escadre blanche-bleue, ou avant-garde.

Le Destin de 74, comte du Maitz-Goimpy; le Vengeur 64, chevalier de Retz; le Saint-Michel, 60, d'Aymar; le Pluton 74, chevalier de la Marthonie; le Triomphant 80, comte de Sade, commandant l'escadre; le Souverain 74, chevalier de Glandevez; le Solitaire 64, comte de Cicé-Champion

pion ; le Citoyen 74, marquis de Nieuil. Escadre blanche, ou corps de bataille : le Caton 64, le comte de Framond, la Victoire 74, le chevalier d'Albert Saint-Hypolite ; le Fendant, marquis de Vaudreuil; la Couronne 80, comte de Guichen, général ; le Palmier 74, chevalier de Monteil ; l'Indien 64, chevalier de Balleroy ; l'Actionnaire 64, l'Archantel. Escadre bleue, ou arriere-garde : l'Intrépide 74, Duplessis Pascault ; le Triton 64, de Boades ; le Magnifique 74, chevalier de Brach ; le Robuste 74, comte de Grasse, commandant l'escadre ; le Sphinx 64, comte de Soulanges ; le Dauphin-Royal * 70, Mithon de Grenouilly : l'Artésien 64, chevalier de Peynier ; l'Hercule 74, comte d'Amblimont. Frégates : la Résolue, chevalier de Pontevès-Gyen ; l'Iphigénie, comte de Kersaint ; la Courageuse, chevalier de la Rigaudiere ; la Médée, marquis de Kergariou ; la Gentille, de la Villebrune ; la Cérès, corvette, marquis de Traversay ; le Chasseur, lougre, chevalier de Saint-Georges ; le Lively, cutter, Pommelée.

Etat des morts & des blessés dans les actions des 17 Avril, 15 & 19 Mai.

Officiers de la marine tués.

Les sieurs de Guichen & de Coëtivy, lieutenans de vaisseaux. De Cheffontaine & de Ramatuel, enseignes. De Vassal & de Gazan, officiers auxiliaires. Officiers de la marine, blessés, les sieurs de Cohars, capitaine de vaisseau, coup de mitraille à la jambe ; Dumaitz de Golmpy, *idem*, légere contusion à l'œil ; d'Aymar, *idem*, le bras emporté ; Dumas, *idem*, légere blessure au visage ; de Lambour, enseigne, plusieurs contusions : de Rieux, *idem*, blessé au menton ; de Chambely, *idem*, blessé à la jambe ; de Gantès, *idem*, contusion à la jambe; de Blois, *idem*, brûlure légere & contusion ; Hurault, *idem*, blessé légerement à la tête ; Bernard de Vigier, garde de la marine, forte contusion au bras droit ; Dombret, *idem*, blessure considérable au côté droit ; de Be-

* *Ce vaisseau n'a pu se trouver à l'action du 17 Avril, parce qu'il étoit en réparation au Fort-royal, mais il étoit à celles du 15 & du 19 Mai.*

rulle, *idem*, grièvement blessé à la jambe droite; de Chaumarey, *idem*, blessé à la tête par un éclat; de Bromer, officier suédois, blessé à la main & chûte violente; de Dienne, officier auxiliaire, blessé grièvement; Ogier, *idem*, contusion & plaie à la tête; du Sellier, *idem*, blessé légerement à la main; de Cré, chirurgien-major, grièvement blessé au nez; Vaillant, officier auxiliaire, grièvement blessé à la cuisse & au bras.

Officiers d'infanterie, tués. Le comte de Séguien, colonel du régiment de la Martinique. De Moncourier & de Sarazin, capitaines au régiment de la Sarre & au régiment de Tourraine. Daiguisy & de Douville, lieutenans au régiment d'Enghien & au régiment d'Armagnac.

Officiers d'infanterie, blessés. Les sieurs de la Balme, aide-de-camp du marquis de Bouillé, contusion à la cuisse; de la Folie, capitaine au régiment de Poitou, plusieurs blessures & contusions aux jambes; de Kerné, capitaine au régiment de Viennois, contusion considérable à la jambe; de Vossèlle, *idem*, contusion considérable au pied; de Malleville, capitaine au régiment d'Enghien, blessé au bras droit; de Querhouant, lieutenant au régiment d'Auxerrois, blessé à la tête par un éclat; de Beaulieu, officier au régiment de la Martinique, blessé au bras gauche; de Grandesaigne, sous-lieutenant au régiment d'Enghien, blessé à l'œil droit; d'Audifredy sous lieutenant au régiment de la Martinique, grièvement blessé à la jambe. Récapitulation: 11 officiers tués & 28 blessés. Dans les bas officiers & soldats, il y a eu 59 hommes tués & 196 de blessés; & dans les équipages, 88 hommes tués & 596 de blessés. Total des tués 158, celui des blessés 820.

Le 6 de ce mois, le vaisseau le Fier, de 50 canons, commandé par le chevalier de Turpin, entra dans la riviere avec une tartane, le seul bâtiment qui l'eût suivi depuis le 3 de ce mois, jour qu'il rencontra la flotte angloise de l'amiral Geary. Après avoir conduit .. St. Domingue 60 navires, qu'il avoit

pris à la Martinique, le Fier revenoit de la premiere de ces isles, & ramenoit 21 bâtimens mens en Europe : sa traversée avoit été très-heureuse & tranquille, lorsque le 3 de ce mois, étant par les 46 degrés & pour ainsi dire dans nos ports, il reconnut une flotte nombreuse, qu'il n'eut pas de peine à juger angloise : il avertit sur le champ son convoi du danger, qui le menaçoit : chaque navire fit ses dispositions pour éviter l'ennemi, qui cherchoit à envelopper le convoi : le Fier le trompa, en changeant de route; &, la brume & la nuit secondant sa bonne manœuvre, il échappa avec la tartane, qu'il a amenée. Nous espérions que la plûpart des autres navires auroient eu le même bonheur, le Fier n'en aïant vu que trois, qui fussent dans un danger imminent d'être pris; mais nous apprenons que 12 ou 13 sont tombés au pouvoir de l'ennemi. —— Nous venons de perdre une frégate, dont le nom a singulierement illustré la marine françoise. L'Aimable & le Rossignol croisoient avec la Belle-Poule, commandée par Mr. de Kergariou-Coants, lorsque le 25 au soir elles découvrirent un vaisseau de ligne ennemi ; l'Aimable & la corvette éviterent son approche, parce qu'elles marchent très-bien. La Belle-Poule, qui n'est plus si fine voiliere, comme autrefois, se trouva exposée au feu de l'ennemi. Vers les 6 heures du soir elle se battit en retraite jusqu'à 10 heures & demie que le vaisseau l'aïant jointe, elle combattit bord à bord pendant plus de 2 heures, ne s'étant rendue qu'à une heure après-minuit. Le Rossignol fut témoin du combat dans lequel

peut-être la Belle-Poule n'auroit pas succombé si le clair de la lune n'eût pas favorisé l'ennemi. On croit que ce vaisseau est le Montmouth de 64 canons. Tout ce que nous désirons actuellement, c'est que Mr. de Kergariou survive à la gloire dont ce combat va le couvrir. —— La Capricieuse a soutenu un combat également glorieux contre deux grandes frégates angloises (la Prudente & la Licorne), & ne se rendit qu'à la derniere extrémité, après que le premier & second capitaines eurent été tués. Le vainqueur ne put l'amener, & fut obligé de la brûler après en avoir retiré les prisonniers.

On assure que l'Impératrice de Russie, tant pour l'avantage du commerce de ses sujets, que par reconnoissance des bons services que la France lui a rendus, en lui aidant à faire une paix durable avec l'empire ottoman, s'est engagée à nous amener des bois de construction. Ils ne sont pas réputés marchandise de contrebande, non plus que le chanvre, le goudron, le fer &c, quand on ne les porte pas dans une place assiégée ou bloquée : la prohibition en général ne regarde que la poudre, les boulets, les balles, les canons, les armes, &c. En conséquence l'Impératrice a donné ses ordres pour qu'il soit expédié un convoi, sous l'escorte de six vaisseaux de guerre, pour conduire ces bois de charpente à Brest, où ils seront reçus & traités de la même maniere que les bâtimens des alliés.

L'escadre espagnole, composée de douze vaisseaux de ligne & 11,600 hommes de débarquement, partie de Cadix sous les ordres

de Dom Solano, est arrivée aux isles du Vent. La jonction avec Mr. de Guichen s'est faite le 19 de Juin. On se promet ici de grands succès de ces forces réunies. La conquête de toutes les possessions angloises dans ces parages ne semble pas même douteuse. A cette nouvelle agréable il s'en joint une autre qui ne fait guere moins de plaisir à nos nouvellistes. Le comte d'Estaing, dont il a si souvent été parlé, va prendre le commandement de l'armée combinée; il est parti d'ici dans le plus grand secret; mais personne ne doute de sa destination. On ne tardera donc pas à voir dans la Manche une armée navale françoise & espagnole de 45 à 50 vaisseaux de ligne, devant laquelle il est impossible que l'armée navale angloise puisse tenir. On doit s'attendre à de grandes opérations ultérieures.

La gazette de France, en rapportant sous un article de Cadix du 20 Juin, l'entrée dans ce port de l'escadre commandée par le chevalier de Beausset & des vaisseaux le Zélé & le Marseillois, ajoute concernant la rencontre du convoi anglois destiné pour Quebec ce qui suit: " Le vaisseau de S. M. Très-Chrétienne, le " Protecteur de 74, commandé par le chevalier d'Apchon, capitaine de vaisseau, y " étoit arrivé le 18 Juin. Ce vaisseau étoit " parti de la rade de l'isle d'Aix le 28 Mai; " & le 5 Juin se trouvant en croisiere par les " 46 & 47 degrés de latitude & 16 degrés " de longitude (méridien de Paris) il découvrit, à 5 heures du soir, un convoi composé d'environ 50 voiles, escorté par deux

„ bâtimens de guerre, & qu'il jugea être en„ nemi. (On a sçu depuis, que c'étoit la „ flotte destinée pour Quebec). Le chevalier „ d'Apchon, les aïant bien reconnus, dirigea „ sa route pendant la nuit, de maniere à se „ trouver au point du jour au milieu de la „ flotte. Cette manœuvre bien combinée eut „ le succès qu'il s'en étoit promis ; mais, „ comme le vent étoit foible, ce qui donna „ la facilité aux petits bâtimens de s'échapper „ & de se soustraire à la poursuite d'un vais„ seau de 74 qui se trouvoit seul, le cheva„ lier d'Apchon ne put s'emparer que de deux „ navires de la flotte, dont la cargaison est „ évaluée à 250 mille livres. Le convoi a été „ totalement dispersé; & les frégates, qui l'es„ cortoient, s'étoient tenues à des distances „ trop grandes pour qu'il leur ait été possible „ de le rallier „.

Ces jours-ci un des fournisseurs de la marine a fait partir de Paris pour Brest 10 à 12 chariots de cuivre, & on le croit destiné à doubler les vaisseaux; on ne s'en servoit autrefois que pour ceux qui devoient faire des voïages de long cours; mais notre gouvernement, informé que les vaisseaux doublés ainsi ont une marche supérieure, adopte probablement cette nouvelle méthode des Anglois. La nécessité où l'on s'est trouvé en cette guerre de prolonger les stations jusqu'à deux ans, semble exiger une pareille dépense. Si l'on est obligé de l'augmenter encore en faisant voiturer cette marchandise par terre, c'est que par eau elle éprouveroit des retards

& courroit des risques, actuellement que les ports de la Manche se trouvent bloqués, ou du moins très-gênés; d'ailleurs la disette de ce métal ici le rend fort cher; il en a été fait, dit-on, des demandes en Suede, mais il faut le tems de les effectuer, & que les navires ne soient point interceptés.

Le parlement de Grenoble aïant jugé à propos d'interdire un des avocats de cette cour, les autres ont cessé leurs fonctions, il n'y a plus que les procureurs qui plaident (a). —— On vient de juger aux requêtes du palais un procès qui s'est élevé entre le marquis de Crequi, premier-maître d'hôtel de Madame, & le comte de Crequi surnommé de la Furjonniere. Le premier prétendoit que celui-ci n'étoit point de la maison de Crequi, & demandoit qu'il s'abstînt d'en porter le nom & les armes. Mr. le comte a

(a) Voici la raison de cette démarche extraordinaire. Un des avocats a été interrompu au milieu de son plaidoyer par un conseiller, qui lui a dit que la cour suffisamment informée de son affaire, le prioit d'abréger. L'avocat n'en a continué son discours qu'avec plus de force. Les conseillers ont prié alors le premier-président d'imposer silence au harangueur. Sur le refus du premier-président, ils sont sortis de l'audience. L'ordre des avocats s'est assemblé pour faire des remontrances à cette cour, qui sans y avoir aucun égard, leur a enjoint de ne point cabaler, & de continuer leur exercice. Mais cette injonction n'a point eu son effet. L'ordre des avocats s'est cru insulté, & veut qu'on leur fasse satisfaction, sinon ils ne retourneront plus au palais.

soutenu le contraire & a produit ses titres ; en conséquence desquels la sentence a déclaré Mr. le marquis non recevable en sa demande & l'a condamné aux dépens; mais on croit qu'il y aura appel. —— Mr. le Prince de Hohenlohe-Bartenstein, aux droits duquel est Mr. le Prince-Comte regnant de Limbourg-Styrum-Holstein, avoit obtenu le 18 Mai 1778, un arrêt du conseil d'état privé, qui casse les onze jugemens rendus contre lui aux requêtes de l'hôtel au Souverain, en faveur de Mr. le Prince de Nassau-Siegen. Celui-ci s'étoit pourvu depuis en opposition, cette importante affaire a été jugée contradictoirement le 17 de ce mois, & l'arrêt de cassation a été confirmé. La saisie, dont Mr. le Prince de Nassau avoit obtenu la main-levée en vertu des jugemens cassés, se trouve par-là de nouveau rétablie & Mr. le Prince de Hohenlohe réintégré dans tous ses droits.

On voit circuler la déclaration suivante de Mr. de Buffon, dont un exemplaire a été envoïé par la Sorbonne à tous les évêques & universités du roiaume. " *Messieurs les députés de la faculté de théologie de Paris, m'aïant fait part des observations qu'ils ont cru devoir faire sur les* Epoques de la nature, *& sur l'interprétation du premier chapitre de la Genese, que j'ai insérée dans cet ouvrage ; je déclare que je suis toujours dans les mêmes sentimens de respect pour leurs décisions : & en renouvellant la déclaration que j'ai faite en 1751 *, j'avoue que*

* 1 Janv. 1776, p. 15. Réflexions sur ces sortes de déclarations, ibid. p. 16.

je n'ai repris mon systeme sur la formation de la terre & des planétes, que dans la persuasion où j'étois de pouvoir le concilier avec le récit de l'histoire sacrée: je reconnois volontiers que je me suis trompé dans ce jugement: je souscris à leurs observations, & j'abandonne tout ce qui dans mon ouvrage leur a paru contraire au texte sacré & aux régles qu'on doit suivre dans son interprétation (a)*; promettant même à Mrs. les députés d'imprimer le présent aveu avec leurs observations à la tête du premier volume de mes ouvrages que je publierai* „.

Signé, *le comte de Buffon. Au jardin du Roi le* 18 *Mai* 1780.

Mr. l'abbé Raynal travaille à une nouvelle édition de son *Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Europeens dans les deux Indes*; celle-ci sera in-4°., faite avec le plus grand soin & une magnificence rare pour la partie typographique; elle aura des cartes & des planches superbes pour tout ce qui est susceptible d'être rendu par le craïon. Cet auteur

(a) Il ne faut pas douter que si l'illustre naturaliste voit que son systême ne se concilie pas mieux avec les autres sciences qu'avec la théologie, il ne l'abandonne entiérement. Il y a quelques jours que j'ai pris la respectueuse liberté de lui faire remettre en main propre un exemplaire de l'*Examen impartial*. Peut-être l'approuvera-t-il; & en ce cas il n'y a rien qu'on ne doive se promettre de la droiture & de la magnanimité de cet homme celebre.

teur se propose d'élaguer son ouvrage & d'en retrancher les déclamations dont les esprits religieux ont lieu de s'offenser, aussi bien que les partisans de l'autorité légitime. Il veut avouer cette édition & jouir pleinement d'une gloire qu'il ne recueilloit qu'à la dérobée, se flattant de se réconcilier ainsi avec son état de prêtre, & que les prélats, qui l'ont vivement censuré en 1775, orneront désormais leurs bibliotheques de son livre, réduit aux simples détails d'un voïageur, & purgé de ces traits odieux, qui nourrissoient l'impiété ou la luxurieuse imagination des libertins (a).

(a) Je souhaite bien sincérement que l'auteur soit plus heureux dans ce triage que moi. Il y a quatre ans que j'y ai mis bien du tems & des peines sans pouvoir réussir. D'abord la chose me parut aisée, & je m'y livrois avec un zele proportionné à l'utilité qu'elle promettoit. Mais j'ai éprouvé, j'ai vérifié que l'impiété & la licence étoient tellement incorporées, amalgamées à toute la substance du livre, qu'en les retranchant il ne resteroit qu'un squelette aride, un tableau ennuyeux de géographie & de commerce. Le langage animé de l'auteur, l'ardeur de sa philosophie, son éloquence sonore & exaltée, ne se soutiennent qu'autant que son ame est agitée par les délires de l'irréligion ou de la volupté. Hors delà il n'est qu'un froid narrateur ou dissertateur. On peut voir le compte que j'ai rendu de cette entreprise abandonnée, dans le Journ. du 1. Mai 1776, p. 7. Autres réflexions sur l'*Hist. phil. & politique*, 1. Juill. 1778, p. 320. ═══ 1 Déc. 1779 p. 475, & autres Journ. cités là-même.

Mr.

Mr. l'abbé le Batteux, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Reims, de l'académie françoise, de celle des inscriptions & belles-lettres, professeur vétéran du collége-roïal, vient de mourir. La société & les lettres ont perdu en l'abbé le Batteux un écrivain aussi distingué par la douceur & l'honnêteté de son caractere, que par la pureté de son goût & l'élégance de son stile, dont les *Beaux-Arts réduits à un même principe*, sont un chef-d'œuvre; les *Principes de la littérature*, un livre devenu classique, & préférable à plusieurs égards au traité des études de Rollin; les ouvrages de philosophie des modeles de clarté, de précision & d'érudition choisie & sagement dirigée; dont enfin les écrits respirent le bon goût, les bonnes mœurs, & sont propres à former des citoïens vertueux & des littérateurs habiles. —— Mr. le comte de Tressan & Mr. le Mierre se mettent sur les rangs pour lui succéder dans le fauteuil académique.

NOUVELLES DIVERSES.

Le 1. Juillet il arriva à Naples un accident, qui auroit pu avoir des suites funestes: Le Prince-roïal de Naples sortant du palais pour prendre l'air avec la princesse sa sœur, & la garde du régiment suisse s'étant mise en parade, un soldat tira sur le carrosse de L. A. R. Heureusement un sergent, croïant que le soldat baissoit son fusil par mégarde au lieu de le présenter, frappa sur le canon de cette arme, dont le coup, passant ainsi par les roues,

atteignit un mur opposé, sans blesser personne. Le soldat, mis en prison, a été interrogé; & l'on croit d'après son examen qu'il a la tête dérangée. Les officiers, qui étoient de garde, furent d'abord relevés & ont été mis aux arrêts.

Le 29 du mois dernier, le courier de Rome (nommé Chatillon) a été arrêté & volé au bois des Taillades auprès de Lambesc, à 5 heures du soir. Les assassins qui étoient masqués avec des mouchoirs sur le visage, ont saisi le jour que les ouvriers qui élaguent ce bois pour la sureté du chemin, ne travailloient pas. Ils ont tiré d'abord un coup de fusil qui a abattu le cheval du brancard de la voiture & blessé le postillon à la main gauche: ensuite ils sont arrivés & ont enlevé précipitamment au courier son argent & sa montre; enfin ils se sont éloignés. Le courier, homme âgé, a été obligé de faire mettre dans la voiture le postillon blessé, & après avoir relevé le cheval, il l'a conduite lui-même à Malemort où il a dressé procès-verbal de cet événement. On prétend que les assassins se tiennent sur une hauteur d'où il découvrent les voitures qui partent de Lambesc, & ils vont ensuite les arrêter selon le nombre de gens qui courent avec elles. Il a été donné des ordres pour prévenir désormais de pareils assassinats.

Mr. de Cumberland, secretaire de lord Germaine & que l'on sait avoir été ci-devant gouverneur du Canada, est arrivé avec son épouse & ses deux filles de Lisbonne à Madrid; & après y avoir resté quelques jours, il s'est rendu

à Aranjués, d'où l'on apprend qu'un heureux hasard lui avoit procuré une occasion favorable de faire sa cour à S. A. R. Madame la Princesse des Asturies, qui l'avoit honoré de l'accueil le plus gracieux. Cela donne sujet à bien des raisonnemens & conjectures, sur-tout depuis que l'on sait que cet Anglois compte faire quelque séjour à Madrid, où il a loué une maison meublée & une autre à St. Ildephonse.

TABLE.

TABLE

Alphabétique des matieres de Littérature depuis le mois de Mai 1780.

1781. J: 2 mai		juin		juillet		aou[t]		
allemag	43	124	202	283	360	433	510.	5
angleter	53	127	214	275	365	441	513	6
dannem	42	121	201	280	356	440		5
espagne	38	115	193	272	350	425	504	5
france	58	136	220	296	375	448	526	6
italie	53	123	201	281	358	430	508	5
pais bas	71	145	208	306	369	460	517	6
pologne	36	114	192	268	349	439		5
portug	40	119	197		355		506	5
Russie	35	112	191	269	348	424	501	5
suede	41	120	200	280	357		507	5
turquie	33	111	189	269	345	423	[illegible]	5
morts.	80	157			391		—	

Remedes

13
25

Digitized by Google